REVUE

D'HISTOIRE MODERNE

ET CONTEMPORAINE

# REVUE
# D'HISTOIRE MODERNE
## ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

P
H
R
Mod

# REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

TOME XVI

(XII^e Année, 2^e Semestre)

163845
15/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET C^ie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1911

Tous droits réservés.

D
1
R27
t.16

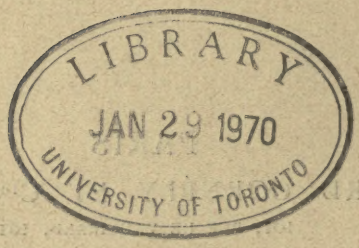

# *Les classes paysannes en France au XVIII^e siècle*

(*Suite et fin* [1].)

---

Tout ce qui précède nous permet de distinguer les causes qui ont déterminé l'état de l'agriculture en France, à la veille de la Révolution. On s'explique que le mode de culture soit toujours bien arriéré, qu'il n'y ait eu, au cours du XVIII^e siècle, aucun progrès appréciable, comme on peut s'en rendre compte si l'on compare le rendement des terres arables qui nous est indiqué par des documents de la première moitié du siècle, et celui que nous révèlent les rôles des vingtièmes et les cahiers de paroisses. Nous ne nous étonnerons pas de l'extrême lenteur avec laquelle on procédait au drainage des terrains marécageux et au défrichement des terres incultes, qui occupaient une portion notable du sol. Nous comprendrons aussi les conditions dans lesquelles les terres ont été louées aux paysans par la noblesse, le clergé et la bourgeoisie.

L'organisation agraire, que nous avons décrite plus haut, nous montre pourquoi il était si difficile de régir par le faire-valoir direct de grandes propriétés et d'entreprendre de grandes exploitations : l'absence ou l'insignifiance des capitaux, le manque total de bras, la disparition des corvées rendaient ces entreprises si onéreuses qu'elles engloutissaient presque tout le revenu de la terre. Dans les déclarations des vingtièmes de la Bourgogne, du Quercy, d'autres provinces encore, — déclarations faites au moment même où cette imposition a été établie, en 1750-1751, — on relate fréquemment la difficulté qu'éprouvent les propriétaires à exploiter eux-mêmes leurs terres. Voici, par exemple, ce qu'écrivait, dans sa déclaration, un membre du Parlement de Dijon, en parlant d'une

---

1. Voir la *Revue*, t. XV, p. 297-323.

partie de sa propriété, située dans une paroisse où la mainmorte n'avait pas encore été complètement abolie : « Il m'a été impossible de donner en location 153 journaux de terre, car aucun *rentier* [locataire] ne s'est présenté. J'ai donc dû les cultiver moi-même, à l'aide de domestiques. Le tout a coûté fort cher, car il a fallu pourvoir à l'entretien des domestiques, des chevaux et des bœufs. 88 journaux de terre ont été cultivés d'après le système triennal, ce qui fait que la récolte a à peine couvert les frais. » Et il ajoute que le revenu de cette terre, lorsqu'il la louait, était beaucoup plus élevé que lorsqu'il la cultivait lui-même. Ces cas n'étaient pas du tout rares. Dans la littérature de l'époque, on ne cesse d'affirmer combien il était difficile à un propriétaire d'exploiter lui-même ses terres : on attribuait cette difficulté à l'absence d'une classe de travailleurs agricoles et au nombre de paysans qui cultivaient leurs propres terres ou qui demandaient à l'industrie un supplément de ressources. Il n'est donc pas étonnant qu'on se soit efforcé de trouver des procédés capables d'anéantir les suites « funestes » de ce défaut de main-d'œuvre. N'a-t-on pas proposé des mesures étranges, comme d'interdire aux paysans de s'absenter pour un certain temps, d'aller demeurer dans une autre paroisse, d'interdire aux enfants d'apprendre à lire ou à écrire, ou encore de frapper d'un impôt les métiers des artisans pour les obliger à renoncer à leur travail ? N'a-t-on pas proposé d'introduire en France des esclaves nègres, de frapper d'amendes les célibataires, etc. ?

Pour que la terre fût cultivée, pour que les propriétés des seigneurs, des bourgeois et du clergé rapportassent des revenus suffisants, c'était une nécessité absolue de mettre la terre en location, de l'affermer à ceux qui en avaient absolument besoin, et qui désiraient la cultiver. Le nombre des individus qui pouvaient devenir de gros fermiers, à l'instar des fermiers d'Angleterre, était extrêmement restreint. Toutes les circonstances étaient défavorables à la grande exploitation et à l'exploitation rationnelle des terres ; la vie économique du pays, sa condition sociale et politique, son régime fiscal y mettaient des obstacles invincibles. Les propriétaires nobles ou bourgeois, incapables de se livrer à la culture, auraient éprouvé même, par le fait de leur absentéisme, les plus grandes difficultés à toucher leurs revenus en argent, s'ils n'avaient trouvé des intermé-

diaires auxquels ils cédaient leurs revenus en nature; ces sortes de fermiers généraux, qui étaient le plus souvent des bourgeois, dépourvus d'ailleurs de capitaux, revendaient les produits en nature qu'ils prélevaient sur les métayers, fermiers, etc., et procuraient aux propriétaires les sommes dont ils avaient besoin. C'était pour ces individus un moyen de se procurer de petits capitaux. Ces capitaux n'étaient généralement pas placés dans l'agriculture; comme nous l'indiquent les rôles d'impôts ou les papiers de famille, on les employait presque toujours à l'acquisition de terres nobles, qui étaient revendues par petits lots aux paysans, — nous en avons trouvé plusieurs exemples dans le Limousin, — ou encore à l'achat de droits seigneuriaux.

Cette classe de fermiers généraux était si répandue dans toute la France, que je n'ai pas besoin de donner des preuves de son existence : il n'y avait presque aucune propriété de grande ou de moyenne étendue qui se passât de son intermédiaire; c'est à elle que devaient s'adresser tous ceux qui étaient obligés de louer des terres appartenant en pleine propriété à la noblesse, au clergé ou à la bourgeoisie. Étant donné le régime économique de la France, les locataires de terres ne pouvaient être que des paysans; aucune autre classe ne pouvait s'adonner à des entreprises agricoles.

Ainsi, à la terre qui leur appartenait en propre, les paysans ajoutaient la plus grande partie de la terre qui appartenait aux classes privilégiées, et qu'ils leur louaient: ils avaient donc entre les mains plus des trois quarts du sol cultivable. Et c'est leur capacité économique qui déterminait le mode de culture et le mode de location des terres, qui appartenaient aux propriétaires privilégiés.

La classe paysanne française, au XVIIIe siècle, était loin de former une masse homogène. La différenciation qui s'était produite en elle s'accentua de plus en plus; elle se manifesta, à la fois, de paroisse à paroisse, de groupe à groupe, et même dans l'intérieur de chaque groupe. Les divers groupes se distinguaient les uns des autres par l'inégale répartition de la propriété. Tandis que les laboureurs et les ménagers possédaient la plus grande partie de la propriété paysanne, les vignerons, dans presque toute la France, possédaient trois fois moins de terre que les laboureurs. Les « occupés d'industrie » (meuniers, cabaretiers, marchands, blatiers, coque-

tiers, etc.) venaient immédiatement après les laboureurs. Mais ceux qui se plaçaient au dernier rang des propriétaires, c'étaient les journaliers, manœuvres, brassiers, métayers, mendiants ou encore les artisans. Dans le Limousin, par exemple, les terres étaient, en moyenne, réparties comme il suit : pour le groupe des laboureurs, on comptait en moyenne 26 arpents 1/2 par ménage ; pour celle des occupés d'industrie, 13 arp. par ménage ; pour les vignerons, 8 arp. 1/4 par ménage ; pour les journaliers, etc..., 7 arp. 1/4 par ménage ; pour les métayers, 6 arp. 3/4 par ménage ; pour les artisans, 6 arp. 1/2 par ménage ; pour les mendiants, 3 arp. 3/8 par ménage. Il en était de même dans les autres provinces, avec cette différence que, dans quelques-unes, la quantité moyenne des terres par ménage était la même, et que, dans d'autres, elle était relativement moins élevée, bien que le rapport des moyennes de chaque groupe restât approximativement le même. Si on étudie chaque groupe séparément, on constate la même différence de chiffres dans la répartition moyenne des terres qui revenaient à chacun de ses membres ; et si on va encore plus loin, on constate la même différence parmi les subdivisions de chaque groupe (comme, par exemple, parmi les artisans et les occupés d'industrie). Pour le Limousin, province dont la plus grande partie de la population était spécialement adonnée à l'agriculture, on obtenait les chiffres suivants :

| | grosses propriétés (de 50 arpents et davantage) | propriétés moyennes (de 20 à 50 arp.) | petites propriétés (de 1 à 20 arp.) |
|---|---|---|---|
| laboureurs | 24,5 o/o | 54,8 | 19,7 |
| journaliers | 1,2 | 17,1 | 69,0 |
| Pour le Laonnois : | | | |
| laboureurs | 32,2 | 39,5 | 28,3 |
| journaliers | 1,5 | 9,9 | 88,7 |

En ce qui concerne les artisans et les occupés d'industrie, on trouve des rapports tout à fait analogues.

La même différence et la même inégalité se retrouvent, — et même plus grandes encore, — en ce qui concerne les individus complètement dépourvus de terres. Il n'y avait aucun groupe qui ne possédât de ces prolétaires. Mais dans les provinces spécialement

agricoles, comme le Limousin, l'Auvergne, etc., leur nombre était parfois plus considérable dans les groupes les mieux pourvus de propriété que dans ceux où la propriété moyenne par ménage était plus faible. Dans le Limousin, par exemple, les chiffres des prolétaires par rapport aux propriétaires étaient les suivants :

| | propriétaires | prolétaires |
|---|---|---|
| laboureurs | 77 o/o | 23 |
| vignerons | 96,9 | 3,1 |
| journaliers | 87,8 | 12,2 |
| métayers | 86,7 | 13,3 |
| artisans | 92,5 | 2,4 |
| occupés d'industrie | 72,3 | 27,7 |

Il faut noter encore que la quantité des terres que possédaient les paysans différait beaucoup d'une région à l'autre, ou, pour mieux dire, d'une paroisse à l'autre; le tant pour cent de la propriété paysanne pouvait osciller entre 2, 3 et 100 o/o. A côté de paroisses où les paysans ne possédaient qu'une quantité insignifiante de terre, s'en trouvaient d'autres où ils possédaient une véritable richesse foncière. Mais, dans ces dernières paroisses mêmes, tandis qu'une partie de la population agricole se trouvait dans l'aisance, l'autre partie ne possédait que très peu de terre ou même en était complètement dépourvue.

Cette distinction de catégories dans la population paysanne, et l'extrême inégalité avec laquelle la terre était répartie entre les propriétaires, entre les paroisses et entre les membres d'un même groupe, obligèrent la majeure partie des paysans que la terre ne mettait pas à l'abri du besoin, ou qui n'en possédaient pas du tout, à se chercher des moyens d'existence en dehors de la location des terres. Considérons, d'autre part, que la culture était encore très peu avancée et qu'on ne l'avait guère améliorée avant la fin du XVIIIe siècle; que, dans une grande partie du pays, le système biennal n'a pas encore disparu, et que le système triennal était le système qui prédominait partout; que l'exploitation des terres paysannes et des terres privilégiées était presque exclusivement extensive, et que le chiffre qui représentait la récolte moyenne, par

arpent de terre, ne s'était guère modifié pendant tout le XVIIIe siècle et même à la veille de la Révolution. Rappelons-nous aussi que la plupart des paysans ne possédaient pas de bétail, ou n'en possédaient que très peu ; qu'en France, dans beaucoup de localités, et surtout dans les provinces du centre, les propriétaires fournissaient eux-mêmes le bétail aux paysans en le lui louant à cheptel. A considérer tous ces faits, et étant donnée la grande inégalité qui se manifestait dans la répartition de la propriété paysanne, on comprendra la persistance de certains modes de location des terres. On peut dire que le système le plus en vogue fut le métayage, ou location à mi-fruits. Par Arthur Young et par les renseignements que nous fournissent les archives départementales, nous savons qu'il était répandu sur presque les 7/8 du territoire. A l'exception d'une partie des provinces du Nord-Ouest et du Nord, où le métayage à mi-fruits était plus rare et n'était adopté que dans des cas tout à fait exceptionnels (dans les environs de Soissons, de Calais, etc...), dans tout le reste de la France, depuis la Bretagne jusqu'au Midi et au Sud-Ouest, il était presque le seul mode de location des terres. Dans le Berry, par exemple, toutes les terres de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie, sans exception, étaient divisées en domaines et louées à mi-fruits. Il en était de même dans le Haut-Limousin, dans la Touraine, dans les paroisses situées au nord du Bas-Limousin, et dans tout le Midi. Le montant de la location des terres louées à mi-fruits se payait en nature. Partout, en France, les paiements en argent étaient très rares, excepté cependant en Bretagne où, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, on avait institué un nouveau système de location de la terre à mi-fruits. A la moitié de la récolte que devait donner le métayer venait s'ajouter encore une certaine redevance en argent ; c'est à cause de cette disposition que le bail portait le nom de bail à détroit, ou de bail à petite ferme. La redevance en argent équivalait à la moitié de la récolte des pommes, du lin, du chanvre, etc... C'était là, pour les métayers, un accroissement de charges, qui aggravait encore l'exploitation dont ils souffraient. La situation peu enviable des métayers a été fort bien caractérisée par Arthur Young. Ces métayers qui, dans la plupart des cas, arrivaient à peine à couvrir leurs frais, qui ne pouvaient jamais compter sur un revenu net quel-

conque, se trouvaient dans la situation la plus lamentable, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et surtout avant la Révolution, par suite de la hausse exagérée et arbitraire du blé et d'autres denrées, qui augmentait les redevances au delà de toute expression. Pour ne citer qu'un exemple, pendant dix ans, de 1778 à 1786, dans une métairie de la seigneurie de Fouesnel, en Bretagne, les redevances en argent avaient doublé ; de 200 livres auxquelles elles se montaient en 1778, elles étaient arrivées à 400 livres. Ce système de métayage ruinait les paysans et forçait bien souvent les propriétaires à revenir de leurs premières exigences et à louer leurs terres, un an, et quelquefois même deux ans avant l'expiration du bail, avec redevances en nature seulement.

Cependant, à côté du métayage, même dans les provinces où celui-ci prédominait, existaient d'autres modes de location, dont l'extension était grande, surtout dans les provinces du Nord et du Nord-Ouest. Ces locations étaient des fermages à temps ou des arrentements qui, après un certain nombre d'années, convertissaient les terres louées en propriétés (bail à rente) [1]. Ces arrentements existaient encore, au XVIIIe siècle, dans quelques provinces françaises, et ils avaient conservé les mêmes traits économiques qui, au XVe et au XVIe siècle, avaient été le principe fondamental de la petite propriété paysanne. Mais les arrentements étaient beaucoup moins usités que les fermages, conclus pour 3, 6, 9, 12 ans. Les fermiers s'engageaient à payer les redevances. Celles-ci consistaient essentiellement dans une somme d'argent ; mais souvent aussi le fermier avait à donner des redevances en nature (c'est-à-dire une quantité déterminée de blé, de volailles, de corvées). Tandis que le métayer ne payait que la moitié de l'impôt dû à l'État, pour la terre qu'il occupait, le fermier devait en payer la totalité. Le bail l'obligeait aussi à améliorer la terre qu'il louait, à observer le mode de culture indiqué par le propriétaire et à alterner les semailles selon le désir de celui-ci, à réparer à ses frais les clôtures, les étangs, les puits, les

1. Sous cette forme d'arrentement, le fermier versait une certaine somme, un pot-de-vin, qui représentait, en partie, la valeur de la terre; quant au reste, il formait une dette pour laquelle on payait une rente fixe. Cette rente, au bout d'un certain temps, servait à l'extinction de la dette et au rachat de la terre. Cette forme d'arrentement se rencontrait sur les terres de la noblesse dans le Quercy, et sur les terres de toutes sortes dans le Limousin.

fossés, etc... Il répondait en outre des bâtiments en cas d'incendie ou autres accidents. Ainsi, c'était le fermier qui endossait tous les risques de l'entreprise ; la jouissance de la terre lui était moins garantie encore qu'au métayer, et il ne recevait pas les avances de grain et le cheptel qui étaient alloués à ce dernier. Il ne pouvait compter sur aucune indemnité. Bien plus, à l'expiration de son bail, on procédait à une revision en forme de tout ce qu'il avait laissé dans la ferme. On le rendait responsable de tous les dégâts survenus, et on exigeait encore, par-dessus le marché, qu'il laissât au propriétaire le fumier qui lui était resté. Si nous ajoutons qu'au XVIIIe siècle, et principalement pendant la seconde moitié du siècle, les propriétaires aspiraient de plus en plus à augmenter la part des redevances en argent qui complétaient les redevances en nature, et à en augmenter même le montant, on se rendra pleinement compte de la situation des paysans, que l'insuffisance de leur propriété obligeait à louer les terres d'autrui. On comprend alors que bien des paysans aient été précipités dans une ruine complète, et que, tombés dans la plus profonde misère, ils soient venus grossir les rangs de ces mendiants et vagabonds, de plus en plus nombreux vers la fin de l'Ancien régime.

Métayers et fermiers se recrutaient, d'ailleurs, indistinctement dans tous les groupes de la population paysanne (laboureurs, ménagers, occupés d'industrie, artisans, journaliers, brassiers, etc.).

Beaucoup de ces fermiers et de ces métayers, — plus de la moitié sans aucun doute, — étaient complètement dépourvus de terre ou n'en possédaient qu'une quantité insignifiante ; nombre d'entre eux ne possédaient que des maisons ; on comprend donc que, dans la nécessité où ils étaient de louer des terres appartenant à autrui, ils fussent obligés de subir des conditions souvent assez dures. Les conditions économiques exercent aussi une grande influence sur les divers modes de location des terres. Dans les provinces, comme le Berry, le Limousin, l'Auvergne, etc., où les progrès économiques ont été les plus lents, c'est la location à mi-fruits (métayage), qui régnait presque sans partage ; des traces de l'ancien servage y apparaissaient encore dans l'exploitation des terres. Les propriétés étaient divisées « en domaines » ou en métairies, comprenant des terres labourables, des prairies, des bois, etc. Ces domaines étaient de

dimensions différentes, correspondant à diverses catégories de serfs, maintenant disparues : parmi ces serfs, les uns, pour les corvées qu'ils devaient au propriétaire, étaient obligés de se servir d'un attelage complet, les autres, d'un demi-attelage, d'autres enfin n'étaient astreints qu'au travail de leurs bras. — A la fin du XVIIIe siècle, ces domaines étaient loués intégralement et à mi-fruits. Mais il se produisit un mouvement qui tendait au morcellement de ces domaines; et, à mesure que l'on approchait du Midi, le morcellement s'accentua au point d'amener la disparition complète du système des domaines. On voit se développer aussi un autre mode de location des terres, par baux à courts termes et portant, ce qui est plus grave, sur de tout petits lopins, mode de location qui concordait avec les besoins et les forces économiques de la classe paysanne. Ainsi se marque la transformation progressive des formes de jouissance qui avaient été adoptées par le moyen âge et qui ne disparurent qu'à la longue. Dans le Limousin, par exemple, on voit encore se manifester, au XVIIIe siècle, le processus de cette lente évolution [1].

Dans les régions où, comme dans le nord de la France, l'évolution était achevée, où le fermage prédominait, les exploitations agricoles affectaient des caractères absolument opposés à ceux qui distinguaient les provinces du Centre. Les propriétés y avaient été morcelées à l'infini et se louaient par tout petits lots, par fractions infimes. Tel était le cas, dans le Laonnois, de 88 % des terres appartenant à la noblesse et de 96 % des terres de la bourgeoisie. On peut en dire autant de l'Artois et de la Picardie. L'intendant de Picardie, dans une circulaire, déclarait que, dans sa généralité, « les fermages étaient extrêmement divisés, que les fermiers payaient leur redevance, le plus souvent en grains, ce qui faisait que le blé ne pouvait suffire qu'à leur consommation, et qu'ils n'avaient point d'excédent à vendre » [2]. C'était sur les locataires de ces petits lots que pesaient le plus durement les exigences des propriétaires, qui tendaient à accroître de plus en plus la rente de leurs terres et à augmenter la partie des redevances qui s'effectuaient en argent. C'est

1. Voy. mon ouvrage sur la propriété paysanne dans le Limousin.
2. Arch. dép. de la Somme, C 1124.

pour satisfaire aux besoins croissants de ces propriétaires que les paysans avaient à subir une oppression qui se manifestait de mille façons ; en vain le prix des fermages ne cessait-il de croître, d'année en année, vers la fin du XVIII^e siècle ; en vain le fermage était-il plus lucratif que le métayage ; les propriétaires nobles et bourgeois trouvaient encore leurs revenus insuffisants.

Voilà pourquoi, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en partie sous l'influence des théories agronomiques importées d'Angleterre et qui s'imposaient aux économistes et aux administrateurs français, comme à Frédéric II de Prusse et aux hobereaux allemands, on incline à la création de grosses fermes, dont les redevances s'acquitteraient uniquement en argent. C'est là un fait nouveau dans l'histoire de la France. Mais la situation économique du pays ne permit pas à ce nouveau mode d'exploitation de se développer avec intensité. Le nombre de fermiers qui pouvaient disposer de capitaux nécessaires à une grande exploitation était très restreint. Le même intendant dont nous reproduisons plus haut les paroles, déclarait, à propos de la Picardie, — une des provinces où le fermage avait pris le plus d'extension, — que seuls les gros laboureurs qui exploitaient une grande quantité de terres se trouvaient dans l'aisance, mais que, dans la généralité, il n'en existait qu'un très petit nombre. Le commissaire des tailles confirmait cette assertion en disant que, dans la province, il ne se trouvait que « très peu de gros fermiers ». Le subdélégué de Saint-Valéry ne comptait dans sa subdélégation que trente-trois fermiers, dont douze seulement étaient dans l'aisance, dont un seul avait juste de quoi vivre, dont quatre autres étaient dans le besoin et deux dans la pauvreté. Les subdélégués d'Abbeville et d'Amiens nous font de leurs subdélégations un tableau analogue. Dans le Laonnois, il n'y avait que 37 fermiers, qui représentaient seulement 0,6 °/₀ de la population paysanne de la province. Dans 140 paroisses de l'Artois, on ne comptait que 140 fermiers, et si nous examinons les terres qu'ils louaient, nous constatons que la plupart d'entre eux exploitaient, non des terres de la noblesse ou de la bourgeoisie, mais le plus souvent des terres appartenant à des abbayes. En Picardie, principalement dans l'Artois et dans le Laonnois (où les terres du clergé se trouvaient en quantité considérable), presque la moitié des terres des établissements ecclésiastiques étaient

divisées en grosses fermes et louées à des fermiers : tel était le cas de l'abbaye de Corbie, de Saint-Jean d'Amiens, en Picardie ; de Vauclerc, de Valroye, dans le Laonnois ; de Saint-Vaast, de Mareuil, d'Anchin, de Saint-Éloy de Hasnon, etc. Et pourtant, dans ces trois provinces, le fermage à la manière anglaise n'embrassait que 20 %. Tandis que 50 % des terres des couvents étaient divisées en grosses fermes, ce mode d'exploitation n'était adopté par la noblesse que pour 9 % de ses terres ; le reste des grosses fermes appartenait à la bourgeoisie. La majeure partie des terres de la noblesse (90 %) étaient louées par petits lots. Dans les autres provinces du nord de la France, les gros fermiers capitalistes étaient fort rares. Dans l'élection de Melun, deux fermiers laboureurs exploitaient, par exemple, l'un 220 arpents de terre, l'autre 165 ; dans une autre paroisse, deux autres laboureurs en exploitaient, l'un 159 arpents et l'autre 150 ; dans une autre paroisse, un autre laboureur en exploitait 254. Le fermier du duc de Villars était le plus gros fermier de l'endroit ; il exploitait 259 arpents de terre, et possédait 17 chevaux, 21 vaches, 230 brebis, etc. Mais ce genre de fermiers ne se rencontrait que très rarement. L'absence presque complète de capitaux en France et la faible quantité de capitaux qui était consacrée à l'agriculture au XVIIIe siècle ne permettaient pas à ce nouveau genre de fermage de suffire aux besoins de la noblesse et des classes privilégiées ; celles-ci ne songèrent à l'adopter qu'au moment où elles purent espérer voir croître leurs revenus, lorsque les prix commencèrent à s'élever, et lorsqu'on commença à desserrer les entraves qui empêchaient le développement du commerce du blé.

Il y a là cependant une tendance qui va avoir une répercussion sur la vie économique des classes rurales et notamment des paysans qui ne possédaient pas assez de terre en propre pour se trouver à l'abri du besoin. Que l'on considère l'aspiration constante des classes privilégiées et surtout de la noblesse à créer de grosses fermes, à augmenter leurs revenus, à accroître les redevances en argent, ou encore leur désir de remplacer le métayage par la location de petits lots, dont les paysans avaient un tel besoin qu'ils étaient disposés, pour les obtenir, à tous les sacrifices et qu'ils obligeaient eux-mêmes les propriétaires à diviser les grosses fermes ; que l'on se remémore tous les faits que mentionnent à ce sujet les

intendants du nord de la France ; et l'on comprendra combien les rapports de la classe rurale avec les propriétaires privilégiés devaient se tendre vers la fin de l'Ancien régime, l'on s'expliquera la haine que les paysans manifestèrent contre les seigneurs, haine dont nous trouvons l'expression dans les cahiers de paroisses et dans les émeutes qui marquèrent les débuts de la Révolution. Telle est la nature des relations entre les propriétaires privilégiés et les paysans qui louent les terres de leurs domaines proches.

Dans les pages précédentes, nous n'avons envisagé que les rapports des paysans avec les propriétaires privilégiés. Mais certains de ces privilégiés n'étaient pas seulement propriétaires ; ils étaient encore détenteurs de seigneuries ; et à ce titre, ils possédaient des droits d'un tout autre genre, des droits seigneuriaux, qu'ils percevaient sur des terres qui appartenaient à d'autres propriétaires, soit à des paysans, soit à des bourgeois, soit même à d'autres nobles qui relevaient d'eux en vertu de la hiérarchie féodale. Leurs revenus étaient donc de deux sortes. Ils touchaient, comme propriétaires, le revenu de leurs propres terres, et comme seigneurs, le revenu des terres placées sous leur dépendance féodale et qui constituaient la propriété de leurs vassaux. Il serait difficile d'établir laquelle de ces catégories de revenus formait la plus large part du budget des propriétaires-seigneurs. Certains historiens estiment que les revenus du domaine proche l'emportaient sur ceux des droits seigneuriaux. Mais cela n'est vrai que pour quelques paroisses, que pour quelques cas particuliers. Sans doute, certains seigneurs possédaient à la fois des droits seigneuriaux et un domaine proche important ; mais plus souvent encore, leur propriété était moins considérable que leurs droits seigneuriaux, ou même leur seigneurie s'exerçait dans des localités où ils ne possédaient pas de terre. C'est ainsi que le prince de Monaco, le prince de Soubise, le duc de Noailles, beaucoup d'autres encore ne possédaient que leurs droits seigneuriaux, dans la plupart des paroisses qui leur étaient soumises. C'étaient donc les droits seigneuriaux qui, évidemment, formaient la plus large part de leur budget. Quoi qu'il en soit, et en considérant même ce revenu comme ayant été moins important que celui de leurs terres, il n'en constituait pas moins une portion notable du budget des classes privilégiées, des nobles, du clergé et de la haute bour-

geoisie, et il va sans dire que ceux qui le touchaient devaient lui attribuer une certaine importance. Si l'on ne fait pas entrer en ligne de compte les revenus des justices seigneuriales dont le produit, au dire des gros propriétaires, revenait presque entièrement aux fonctionnaires des tribunaux seigneuriaux, on constate par contre que les rentes, les cens, les droits casuels, c'est-à-dire les lods et ventes, le rachat, le relief, etc... étaient d'un bon rapport, puisqu'ils formaient plus du tiers des droits seigneuriaux ; et on peut en dire autant des monopoles ou banalités, comme ceux qu'on prélevait sur les moulins, les fours banaux, etc..., loués ordinairement à raison de plusieurs centaines de livres : dans les propriétés seigneuriales moyennes, le revenu moyen de ces banalités atteignait plusieurs centaines, et même plusieurs milliers de livres, et dans les grosses propriétés, il atteignait des dizaines de mille livres, et même davantage. Tandis que le revenu des terres affermées était prélevé presque uniquement sur le labeur des paysans, les droits seigneuriaux ne portaient pas exclusivement sur ces derniers, mais aussi sur des bourgeois et des nobles, dont les terres relevaient de la seigneurie. La majeure partie des terres, même des terres nobles, ne constituaient pas des propriétés autonomes. Les nobles exploitaient ces terres comme vassaux du roi ou d'un grand seigneur et, comme tels, ils étaient assujettis à toutes sortes de redevances. On payait une certaine somme quand on prêtait le serment de foi et hommage, — on en était dispensé dans certains cas, — ou lorsque survenait un changement de seigneur. Les terres nobles étaient souvent soumises à des redevances en nature, en blé, en volaille, et, dans certains cas, à des corvées, qu'on pouvait remplacer à volonté par le versement d'une certaine somme d'argent. Dans les lièves seigneuriales, à côté des noms des paysans qui sont indiqués comme ayant acquitté leurs redevances, se trouve un grand nombre de noms de nobles (d'écuyers, de comtes, etc...), et de noms de bourgeois. La plupart de ces petits propriétaires nobles étaient les vassaux d'autres nobles, dont ils tenaient leurs terres ; et, à en juger par les déclarations, les cadastres, etc., leurs redevances étaient toutes de nature différente et réparties d'une manière très inégale. Il est impossible de déterminer exactement le montant du revenu que les redevances de ces terres nobles fournissaient aux

seigneurs. Ce qui est évident, c'est qu'elles leur donnaient un revenu relativement inférieur à celui que leur rapportaient les redevances payées par les paysans, et particulièrement par ceux qui possédaient des terres roturières (ceux-ci formaient la majorité). D'ailleurs un seul fait marquerait la différence de situation des tenanciers nobles et des paysans : c'est seulement sur ces derniers que pesaient les monopoles seigneuriaux et notamment les banalités.

Il est inutile d'insister longuement sur les redevances seigneuriales que les paysans avaient à supporter. La question a été suffisamment éclaircie par des recherches récentes, qui sont venues confirmer les assertions de Tocqueville, et nous montrent que le régime seigneurial pèse durement sur les classes rurales. Les documents d'archives montrent aussi l'excessive inégalité avec laquelle étaient répartis les droits seigneuriaux qui incombaient à chaque paroisse en général et à chaque paysan en particulier. Ces droits étaient répartis de telle sorte que, dans bien des cas, les paysans qui possédaient le moins de terre en étaient beaucoup plus surchargés que ceux qui en possédaient une grande étendue, et que, dans certaines paroisses, ils les menaient à la ruine, tandis que, dans d'autres, ils étaient relativement insignifiants. Cette inégalité se manifestait même dans l'intérieur de chaque paroisse, par rapport aux arpents de terre comme par rapport aux tenanciers. Des arpents de même qualité payaient des sommes différentes ; et quant aux tenanciers, certains n'avaient affaire qu'à un seul seigneur, tandis que d'autres étaient sujets de deux, trois, sept seigneurs différents, auxquels ils devaient porter des rentes dans des châteaux plus ou moins éloignés où résidaient les régisseurs.

Il est vrai qu'on a essayé de prouver que, comparativement aux redevances que les paysans versaient à l'État sous forme d'impôts, et au clergé sous forme de dîmes, les redevances qu'ils versaient aux seigneurs étaient relativement minimes (selon Marion, elles atteignaient 11 °/₀ environ). Mais ce qui est vrai pour certaines paroisses, pour certaines localités, ne peut s'appliquer à d'autres, où les redevances étaient complètement différentes. Et, d'ailleurs, en admettant que les redevances seigneuriales fussent moins lourdes que les impôts, cela ne veut point dire qu'elles ne parussent pas

une charge insupportable aux paysans. Leur poids ne peut pas être évalué seulement par le montant des sommes qu'elles représentent, comparativement aux impôts et aux dîmes. Il faut considérer aussi tout le préjudice causé par ce qu'elles ont d'imprévu. Comment évaluer le préjudice causé par le droit de chasse ou de colombier (quoique ce dernier fût transmis aux paysans qui achetaient des terres nobles) ? Comment évaluer encore les dépenses occasionnées par l'obligation d'aller porter aux châteaux de deux, trois, cinq seigneurs différents les redevances en nature, que l'on désigne sous le nom de *rentes portables*, tandis que les dîmes étaient des *rentes quérables* ?

Si l'on veut déterminer la portée du régime seigneurial, il est nécessaire d'aborder une autre question, qui jusqu'ici n'a encore été que trop peu étudiée : le régime seigneurial a-t-il opprimé au même degré les paysans pendant tout le cours du XVIIIe siècle ?

Les documents conservés dans les dépôts d'archives départementales nous montrent clairement la dissolution progressive du régime seigneurial, l'atténuation des différences qui distinguaient les propriétés nobles et les propriétés roturières, une confusion de plus en plus grande dans les relations « féodales ». C'est une des raisons, — et il y en a d'autres que je ne puis examiner ici, — qui expliquent l'affaiblissement du régime seigneurial pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Deux faits nous apparaissent. En bien des cas, — les documents d'archives le montrent, — on a oublié, à ce moment-là, de payer les droits seigneuriaux et les redevances auxquels les tenanciers étaient astreints en vertu de leurs aveux. D'autre part, il arrivait que, pendant un long espace de temps (dépassant même parfois l'époque de la prescription), le seigneur négligeait d'exiger le paiement des droits et des redevances. Ces deux faits ont été signalés la première fois par Brutails, à l'aide de documents relatifs au Roussillon ; dans les actes notariés de la première moitié du XVIIIe siècle, nous dit-il encore, si l'on parle des cens ou d'autres redevances, c'est le plus souvent d'une façon très vague, sans donner de chiffres précis. Dans un grand nombre de ventes, le paysan déclarait au notaire qu'il ignorait de qui relevaient les terres qu'il possédait. Ces faits ne sont pas particuliers au Roussillon, ni exceptionnels ; on en rencontre de semblables dans tout le reste de la

France. Les rôles des vingtièmes, les déclarations omettent à chaque instant de mentionner la seigneurie de laquelle relève la terre paysanne ou d'indiquer le montant des redevances auxquelles elle est soumise. En Bretagne, il se trouvait un assez grand nombre de terres paysannes déclarées franches de rentes. Un paysan d'une des paroisses de la Bretagne déclarait, par exemple, que ses terres ne devaient pas de rentes et qu'il ignorait de qui elles relevaient. Un autre paysan déclarait qu'il ne se souvenait pas d'avoir payé des redevances pour ses terres ; un troisième, que pendant de longues années on n'avait exigé de lui aucun paiement, et un quatrième, que les redevances qu'il avait à acquitter autrefois, diminuaient de jour en jour. On peut constater des faits analogues dans d'autres provinces. En Champagne, on parle d'un seigneur qui possédait le quart d'une seigneurie, et qui ne touchait ni cens, ni droits seigneuriaux, parce que ses ancêtres avaient pour une raison quelconque cessé de les exiger. Un marquis de la même province se plaint amèrement de ce que le champart prélevé sur différentes terres rapportait jadis un revenu considérable à ses ancêtres, et que, depuis trente ans déjà, les habitants ne l'acquittaient plus. Bien des seigneurs émettent des doléances à peu près semblables : en Touraine, dans le Limousin, l'Auvergne, au midi de la France, dans la partie orientale du Languedoc (département du Gard), et également en Bourgogne, comme l'on peut s'en convaincre par les déclarations des vingtièmes de l'année 1750. C'est ainsi que le chevalier de Savigny déclarait que « dès l'année 1735, ses droits seigneuriaux ne lui rapportaient pas un sou. Mes vassaux déclarent ouvertement qu'ils ne me doivent rien. C'est une simple prétention de leur part, mais il n'en est pas moins vrai que je ne touche absolument rien ». Les redevances qu'on devait lui payer en poules, en œufs, etc..., ne valaient pas mieux. Elles « ne lui rapportaient pas davantage, vu que depuis plus de sept ans, on ne s'en souciait plus ». Il affirme encore que voilà sept années qu'il n'était pas allé dans sa seigneurie. Souvent aussi, nous dit-on, on négligeait de percevoir les droits seigneuriaux. Rien de plus caractéristique, à cet égard, que les données relatives au Quercy. En ce qui concerne, par exemple, le marquis de Béduer, la majeure partie de ses rentes et droits seigneuriaux ne sont pas perçus ou le sont incomplètement ; la raison, c'est que depuis long-

temps, on n'en a pas donné de reconnaissance et qu'ils sont divisés à l'infini; comment les exiger dans ces conditions? De plus, ses redevances avaient diminué d'une mesure d'avoine sur deux, et bien souvent de deux mesures sur trois.

Un autre fait plus caractéristique encore, ce sont les arrérages dans le paiement des redevances. Ces arrérages, qui se multiplièrent dans la première moitié du XVIII^e siècle, persistèrent jusqu'aux années 1780 et suivantes. Les livres de comptabilité des seigneurs mentionnent des arrérages de toutes sortes, qu'il s'agisse de rentes dues par les paysans, ou de rentes dues par les bourgeois et par les nobles. Bon nombre de ces arrérages remontaient à plus de trente ans, et, pour les toucher, le seigneur devait consentir à une remise; le taux d'après lequel ils devaient être prelevés fut parfois fixé par le pouvoir royal. Ainsi, dans la paroisse de Vadirac, en Quercy, nous constatons que les arrérages seigneuriaux étaient très élevés. Les 3/4 de la terre, au moins, ne rapportaient pas leur véritable revenu. Dans une seigneurie de Touraine, en l'année 1759, 4 paysans devaient des arrérages pour une somme de 27 livres, qui n'étaient pas encore payées en 1767. De l'année 1730 à l'année 1758, le propriétaire de cette même seigneurie avait le quart de son revenu en arrérages (il n'avait touché que 296 livres sur 794), et de l'année 1730 à l'année 1767, il était à la tête de 12.796 livres d'arrérages dans sa seigneurie; les arrérages qui se contractaient annuellement atteignaient plus de 400 ou 500 livres; un noble, qui devait verser annuellement à ce même seigneur 1 livre 10 sous, était à grand'peine arrivé à lui verser une partie de ce qu'il lui devait en l'année 1780, c'est-à-dire au bout de 29 ans. On observe des faits analogues dans les autres provinces. En Auvergne, les paysans de plusieurs paroisses n'avaient pas encore payé, en 1783, les arrérages antérieurs à 1767; et encore plusieurs d'entre eux n'avaient-ils versé à cette époque qu'une partie de ce qu'ils devaient, laissant l'autre partie comme dette. En l'année 1767, un paysan d'une de ces paroisses avait, six ou sept ans auparavant, laissé arrérager ses rentes pour la somme de 15 livres; en l'année 1783, il n'avait encore payé que deux quartiers de seigle, quatre quartiers d'avoine et une poule; il n'avait pas donné un sou en argent. Inversement, un vassal, appartenant à la

noblesse, avait versé en argent une partie de ce qu'il devait, mais son seigneur n'avait pu obtenir de lui ni grains, ni volailles.

Il est évident que ni la suspension des paiements des redevances seigneuriales auxquelles les terres étaient soumises, ni les arrérages, qui prenaient une très grande extension et tendaient à faire disparaître l'ancien état de choses, n'avaient pu influer sur la situation dans laquelle se trouvait la classe paysanne. Dans la majeure partie des cas, l'obligation de payer des redevances avait été maintenue ; on accordait seulement un certain temps pour procéder à l'extinction des arrérages, en en échelonnant les paiements à une date indéterminée. Mais le peu d'insistance qu'on mettait à réclamer ces redevances, l'oubli de certains droits seigneuriaux, ainsi que l'indifférence des seigneurs à consolider un état de choses qui tombait en désuétude, marquaient indirectement la décadence progressive de l'organisation seigneuriale, et cette décadence eut bien pour effet de diminuer la charge que les redevances seigneuriales faisaient peser sur la classe paysanne. Une autre conséquence de tous ces faits, ce fut de diminuer le budget annuel des seigneurs. Les seigneurs les plus particulièrement éprouvés furent ceux dont « les seigneuries constituaient l'unique ressource, ceux dont le revenu ne consistait qu'en droits casuels », pour employer l'expression d'une plainte présentée au Comité des droits féodaux. Et les seigneurs qui possédaient des terres ne furent pas plus épargnés. Comme nous le savons déjà, vers le milieu du XVIII^e siècle, le revenu que ces seigneurs touchaient était loin de répondre à leurs espérances, et beaucoup d'entre eux aspiraient déjà à augmenter leurs ressources d'une manière quelconque. Pendant la deuxième moitié du siècle, ils y réussirent jusqu'à un certain point. La location des terres, louées en fermage, haussa d'une façon considérable, et qui dépassait sensiblement la hausse du prix du blé ; c'est là un fait que l'on constate dans la France tout entière. Au nord du pays, les terres qui, en l'année 1747, étaient louées, par exemple, 475 livres, se louaient 1.000 livres en l'année 1774. Plus on approchait de la Révolution, plus la hausse se faisait sentir dans les prix du fermage des terres. En Bretagne, une métairie, qu'on affermait 200 livres en 1776, se louait déjà 350 livres en 1778. Lorsque les paiements s'effectuaient en blé et en argent, l'augmentation de la quantité du blé était à

l'avenant. Pour une autre métairie de la Bretagne, on payait 53 boisseaux de grain en 1726, 57 boisseaux en 1771, et 60 boisseaux en 1778. Ici, grâce à l'entière liberté d'action qu'on accordait pour ce qui concernait les baux, grâce aussi à la situation précaire dans laquelle se trouvaient les fermiers, les choses étaient allées si loin que l'administration fut obligée d'intervenir pour préserver les paysans de la ruine qui les menaçait. Un subdélégué écrivait : « Si les seigneurs ne haussaient pas continuellement le prix de leurs fermages et ne faisaient pas en cela tort aux paysans, s'ils ne leur enlevaient pas tous leurs moyens, les paysans auraient la possibilité d'augmenter leurs têtes de bétail, d'acquérir plus de terres labourables et de contribuer davantage à la richesse de la localité. Malheureusement, les seigneurs ne songent qu'à eux et à leurs plaisirs, et non au véritable bien-être et aux avantages qui pourraient résulter d'une amélioration du sort de ces pauvres agriculteurs, de ces journaliers misérables. » Cependant, si élevés qu'aient été les prix des fermages, ils eurent des limites. Les conditions économiques de l'époque se chargèrent de les leur assigner, et ne permettaient pas une transformation radicale de l'exploitation agricole. Nous avons déjà vu qu'il n'avait pas été possible, avant la Révolution, de créer le véritable fermage, le fermage anglais, malgré tout ce que les propriétaires avaient pu tenter. Pour boucher les trous de leur budget, pour accroître leurs revenus, les seigneurs devaient avoir recours encore à d'autres procédés : on chercha dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle à tirer un meilleur parti des redevances seigneuriales qui pesaient sur les mouvances, à faire donner au régime seigneurial tout ce qu'il pouvait produire. Ces tentatives, qu'Aimé Chérest a dénommées « réaction féodale », s'étaient déjà manifestées dans les années qui ont suivi 1750, mais à l'état sporadique.

Il était possible d'arrêter la décadence du régime seigneurial, de faire payer des droits tombés en désuétude, de ramener les revenus à un chiffre normal, car les règles du droit féodal permettaient de faire rendre aux tenanciers des aveux, des reconnaissances, et de les obliger à déclarer les droits auxquels ils étaient soumis anciennement. Les seigneurs avaient aussi la possibilité de faire dresser ou refaire les terriers, dans lesquels étaient consignées toutes les redevances qu'ils percevaient; des spécialistes, appelés *feudistes*, pouvaient

être chargés de ce travail, dont la rétribution fut imposée aux tenanciers mêmes. C'est à ce moyen que recoururent les seigneurs pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. A partir de 1750 et jusque vers 1775, il n'y a encore que des tentatives isolées. Mais dans les déclarations des vingtièmes, faites en 1750 et 1751, quelques-uns des seigneurs parlent déjà de la nécessité urgente qu'il y a pour eux de recourir à des feudistes qui feraient faire de nouvelles reconnaissances, et on se met à l'œuvre dans différentes localités. Pourtant, c'est seulement à partir de 1780 que le mouvement bat son plein et envahit toute la contrée. « D'un bout à l'autre de la France », dit Aimé Chérest, et ce sont presque les paroles textuelles d'une déclaration présentée au Comité des droits féodaux, « les seigneurs se mirent à vérifier leurs documents, à renouveler leurs livres terriers, à exhumer des créances auxquelles leurs prédécesseurs avaient eu la sagesse de renoncer, à en imaginer de nouvelles, à braver la résistance de leurs débiteurs, à entamer avec eux des procès sans fin, des luttes sans merci. » Il suffira de parcourir les lièves et les livres de comptabilité des seigneurs, pour être convaincu de la justesse des paroles d'Aimé Chérest. Dès lors, on ne néglige plus de percevoir les redevances ; on n'hésite plus à les réclamer ; les paiements sont exigés sans retard, au terme fixé. Montyon, le célèbre fondateur du prix de vertu, n'est pas le seul à montrer une promptitude énergique dans les recouvrements de toute sorte, qui sont versés jusqu'au dernier sou et jusqu'au dernier grain de blé. Helvétius, propriétaire de terres et d'une seigneurie de la Basse-Normandie, n'agit pas autrement. Son livre de comptabilité, dressé en 1776 [1], indique parfaitement que, sur ses ordres, toutes les terres, passées de main en main dans l'espace de 29 ans, ont été vérifiées, dans le but de prélever lods et ventes qui ont été oubliés ou qu'on a négligé de toucher. Les listes des recettes nous montrent qu'à partir de 1780, les revenus étaient perçus régulièrement et les arrérages impitoyablement réclamés. Et l'on constate les mêmes faits dans toutes les provinces de France. Le but apparaît clairement : les seigneurs ne craignent pas de l'indiquer eux-mêmes. Ainsi l'archevêque de Bourges, adressant une requête au roi en vue

1. Aux Arch. de l'Orne.

d'obtenir l'autorisation de renouveler son livre terrier, dit qu'il se propose de « faire recopier tous les droits seigneuriaux, le cens, etc... et tous les droits qui peuvent être oubliés ou perdus parce qu'on ne les a pas reconnus ». Presque tous les seigneurs ont agi de cette manière ; ils faisaient venir des feudistes et signaient des actes en vertu desquels ces derniers avaient le devoir de rechercher et de rétablir tous les anciens droits, ou d'en instituer de nouveaux, si c'était possible. Dans un acte émanant de l'administration des apanages du prince de Condé, dans la généralité de Moulins, on s'engageait à payer au feudiste, au nom du prince ou, plus exactement, on donnait au feudiste le droit d'exiger des contribuables, lors du paiement des redevances, deux sous par livre sur les anciens droits rétablis, et huit sous par livre sur les droits nouvellement institués, ou sur les « droits inconnus » [1]. Les plaintes incessantes que la classe paysanne adressait au pouvoir, au moment où elle remarqua que le gouvernement s'intéressait à son sort, sont un témoignage frappant de la portée réelle de la réaction seigneuriale. Si les cahiers de paroisses ne contiennent, à cet égard, que des doléances assez rares et assez timides, les pétitions adressées au Comité féodal de la Constituante nous fournissent des indications autrement précises et des plaintes autrement vives sur l'activité des « bons » feudistes et sur les abus qui procédèrent de leurs « recherches ».

Au moment même où, en France, sévissait cette réaction « féodale », dans un petit État voisin, dont le régime agraire était presque identique, en Savoie, s'opérait une réforme plus profonde que dans les autres États de l'Europe, puisqu'elle avait pour effet, non seulement l'émancipation personnelle des paysans, mais aussi le rachat de toutes les redevances seigneuriales. En France, le pouvoir royal ne suivit pas cet exemple. Il est vrai qu'un édit de 1779 abolit la mainmorte, mais il ne s'appliquait qu'au domaine royal ; il ne concernait pas les domaines des seigneurs ; on manifestait seulement l'espoir que ceux-ci suivraient l'exemple de la royauté. Ainsi, l'édit de 1779 n'eut que très peu d'efficacité. La réaction féodale s'exerçait si vigoureusement que le gouvernement royal dut changer sa ligne de conduite et répondre aux aspirations des seigneurs. Rien ne le

1. § 9 de l'acte (Arch. de l'Allier).

montre mieux que l'édit du 20 août 1786 ; il sanctionnait les faits et gestes des seigneurs, approuvait la réfection des terriers et laissait le champ libre à la réaction qui tendait à régénérer et à consolider l'ancien régime déjà ébranlé.

Donc, vers l'année 1789, les paysans, en France, se trouvaient doublement opprimés. Comme locataires des terres privilégiées, ils avaient à supporter la hausse des fermages ; comme tenanciers héréditaires, ils subissaient les effets de la réaction seigneuriale, ils étaient obligés de payer les arrérages, de livrer régulièrement les rentes et d'acquitter des droits tombés en désuétude. Se borna-t-on à rétablir les anciens droits, ou en créa-t-on aussi de nouveaux ? C'est une question que nous n'examinerons pas, et qui, d'ailleurs, demanderait encore bien des recherches. Mais, quoi qu'il en soit, il y eut aggravation du régime seigneurial, ou du moins les paysans en eurent l'impression, puisqu'on les obligeait à acquitter des redevances tombées en désuétude et à effectuer leurs paiements sans retard.

Les effets de la réaction seigneuriale ne tardèrent pas à se faire sentir ; sans aucun doute, à la veille de la Révolution, elle provoqua des troubles agraires. Un rapport adressé à Necker par l'intendant Bertrand de Molleville, le 3 octobre 1788, nous montre le caractère véritable de ces troubles : il n'attribue ces émeutes ni à la crainte de la famine, ni à l'influence des agitateurs, mais bien à la haine que porte le peuple à la noblesse, haine qui a atteint son paroxysme aux environs de 1780. « Ces émotions populaires, dit-il, ne sont pas l'effet du besoin, mais il paraît que le peuple, écrasé sous le poids de la féodalité, est généralement aigri contre la noblesse et les grands propriétaires. Il s'est porté à des excès qui ont fait connaître à quel point il est aigri, non seulement de se voir soumis à un régime féodal de plus en plus rigoureux, mais aussi de voir qu'il supporte presque seul toute la masse des impôts. » Et il ajoute que « la sédition qui germait dans le cœur du peuple » était dirigée, non pas contre le gouvernement, mais bien contre les nobles et les gros propriétaires.

Saint-Pétersbourg, avril 1910.

J. Loutchisky.

# *Le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834.*

---

Dans l'exposé des événements marquants de la monarchie de Juillet, les historiens donnent en général une place importante aux deux insurrections lyonnaises de novembre 1831 et d'avril 1834. Peut-être n'a-t-on pas toujours pris soin de les différencier nettement et de montrer le caractère propre de chacune d'elles. La première fut d'ordre uniquement économique ; la seconde eut une origine politique et sociale. En novembre 1831, les ouvriers en soie ne demandaient qu'à ne pas mourir de faim ; en avril 1834, ils s'insurgent contre le gouvernement de Louis-Philippe [1].

Cette différence si fondamentale entre les deux insurrections est due à l'intense mouvement d'idées politiques et sociales dont Lyon fut le foyer depuis 1831 jusqu'en 1834.

Novembre 1831 attire sur Lyon les regards de tous ceux qui ont en tête quelques conceptions destinées à soulager les misères des prolétaires. Une ville où tant d'ouvriers souffrent de la misère est forcément un centre de propagande de premier ordre. De leur côté les ouvriers en soie, les « canuts », vainqueurs dans l'insurrection de 1831, vont réfléchir longuement sur les causes de leur malheur ; et ainsi, ce qui, avant 1831, n'était qu'aspirations inconscientes, va prendre corps et devenir un système de revendications raisonnées.

Tout ce mouvement d'idées mérite d'être étudié et offre un grand

---

1. Nul n'ignore que la révolte d'avril 1834 a eu sur l'histoire de l'époque une forte répercussion. Elle provoqua le soulèvement parisien des 13 et 14 avril 1834 et amena le gouvernement à une violente réaction politique, marquée par le vote des lois de septembre.

intérêt pour l'histoire de l'évolution politique et sociale de la monarchie de Juillet. Il nous faudra examiner le développement des idées saint-simoniennes et fouriéristes à Lyon; sous leur influence, un système de revendications ouvrières prendra corps, et l'idée d'association fera rapidement son chemin. Les « mutuellistes » s'organiseront solidement et deviendront assez forts pour décider quelques grèves. Nous verrons enfin les partis politiques essayer d'exploiter cet état d'esprit des ouvriers; les républicains avancés soutiendront les « canuts » et, lorsqu'une « grève générale » des mutuellistes provoquera l'insurrection d'avril 1834, ils se trouveront eux aussi au premier rang des révoltés.

## I

Les Saint-Simoniens avaient déjà pris pied à Lyon avant novembre 1831 et ils avaient réprouvé l'insurrection. Après le conflit, le mouvement s'accentue; à Lyon arrivent Ribes et Massol, les organisateurs de « la société pacifique des travailleurs [1] ». Cet exode est d'autant plus naturel qu'à Paris, les Saint-Simoniens sont persécutés. A la fin de janvier 1832, la police a interdit les réunions de la rue Taitbout et saisi les papiers de la communauté. Le gouvernement a même inquiété les Saint-Simoniens dans leur paisible retraite de Ménilmontant et a traduit devant la Cour d'assises les chefs, Enfantin, Olinde Rodrigues, Michel Chevalier, Barrault et Duveyrier. Le 28 août, trois d'entre eux ont été condamnés à un an de prison et 100 francs d'amende; deux autres ont eu 50 francs d'amende [2].

Leurs adeptes songent à fuir ce Paris peu hospitalier, et le 23 novembre 1832, Michel Chevalier écrit la proclamation intitulée « A Lyon » [3], où il recommande l'exode vers la cité industrielle.

1. Cf. leur proclamation « Aux Lyonnais » (Biblioth. de la ville de Lyon. Fonds Coste, n° 110900). Ils ont un programme et l'exposent : « Un système d'association largement conçu, disent-ils, peut seul faire cesser la crise actuelle. » « Qui n'aperçoit, ajoutent-ils, les immenses économies dont ces associations seront susceptibles ? Qui ne voit combien, sans beaucoup de frais, il sera facile de donner aux travailleurs une nourriture plus saine, des maisons et des ateliers plus spacieux et plus commodes, des habillements plus propres et plus convenables ? »

2. S. Charléty, *Histoire du saint-simonisme*, p. 238.

3. « A Lyon ». Proclamation de Michel Chevalier (Bibl. ville Lyon. Fonds Coste,

« Nous quitterons Paris, la ville de la consommation et du luxe, dit-il. Il faut un autre air à nos poitrines mâles, un autre vent à nos faces de travailleurs ; nous irons chercher l'air qu'on respire et le vent qui souffle au plus grand foyer de production et d'économie dont s'enorgueillisse le continent européen. » Ils iront vers ce « Lyon, travailleur infatigable, assis sur le Rhône et la Saône, les regards tournés vers Paris, le dos appuyé aux montagnes de la Croix-Rousse et de Fourvières, comme un canut à son métier ». Les missionnaires obéissent à cet appel et viennent grossir le petit groupe saint-simonien lyonnais, dirigé par Cognat, chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Le 7 novembre, Rogé, Casimir Judas et Dumolard se mettent en route. Le 10, c'est le tour des apôtres Machereau, Terson et Desloges [1]. Hoart et Bruneau traversent Lyon pour aller prêcher dans le Midi, et reviennent dans cette ville quand ils ont parcouru tout le Languedoc [2].

Les Saint-Simoniens processionnent dans les rues de la cité qu'ils se sont choisie, comme ils le faisaient à Ménilmontant. Quand Hoart et Bruneau reviennent du Midi, toute la « famille » de Lyon se porte à leur rencontre. Le cortège traverse les faubourgs, le pont de la Guillotière, les Brotteaux et se rend à un banquet. « Là, plus de cent personnes, hommes, femmes et enfants, ont pris part à un repas fort simple. Le service était fait par des apôtres... » Il y eut des toasts. Hoart en porta un « au père qui veut l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe pauvre, l'émancipation pacifique du peuple et l'affranchissement de la femme ». « Le repas fini, la famille est rentrée à Lyon dans le plus grand ordre ; elle s'est rendue par les quais à la rue Casati, où elle a improvisé un bal [3]. »

Ces Saint-Simoniens qui se donnent ainsi en spectacle sont mal vus par les représentants de la presse bourgeoise et par la police [4].

---

n° 110898). On y trouve des exemples de la bizarre littérature saint-simonienne, quand on y parle par exemple de Lyon, « où il n'y a pas une pierre, pas une cheville, pas un clou qui ne soient posés dans un désir de travail ».

1. *Écho de la Fabrique*, 18 nov. 1832. (L'*Écho de la Fabrique* est un important organe ouvrier lyonnais, dont nous retracerons brièvement l'histoire ci-après, p. 32.)

2. *Écho de la Fabrique*, 25 nov. 1832.

3. *Ibid.*, 9 déc. 1832.

4. Le *Courrier de Lyon*, organe des bourgeois orléanistes, attaque sans cesse les idées d'Hoart, comme contenant « les assertions non seulement les plus erronées, mais aussi les plus perfides et les plus dangereuses » (n° du 19 mai 1832). Les autorités, la police tracassent

Tout au moins ont-ils l'estime des journaux républicains. Le *Précurseur* et la *Glaneuse*, qui ne comprennent pas ce qu'ils appellent leur « misérable tentative de théocratie », n'en rendent pas moins justice à leurs aspirations élevées et à leur instinct d'équité. La *Glaneuse* surtout parle avec enthousiasme de ces hommes « qui descendent d'une position sociale et recommencent par une abnégation de fortune et d'égoïsme un noviciat de rude travail [1] ».

Toutefois, la bizarrerie même des coutumes des Saint-Simoniens, leur jargon, leur phraséologie étonnent le peuple, et leur influence ne s'exerce vraiment que sur une élite. Des prédications d'Hoart, de Bruneau, de Barrault, il reste avant tout une forte empreinte sur des esprits élevés comme Arlès-Dufour, négociant en soie, homme de culture intellectuelle assez prononcée, qui déclare en bon Saint-Simonien que « l'association est le terme vers lequel l'humanité gravite ». Arlès-Dufour est fort préoccupé par les questions sociales. Il collabore au journal ouvrier l'*Écho de la Fabrique* et, en 1834, il publie un ouvrage très remarqué sur la soierie à Lyon et à l'étranger [2]. Cet homme et quelques autres avec lui comprirent ce qu'il pouvait y avoir de fécond dans les principes de Saint-Simon ; et ils furent pour beaucoup dans l'expansion au sein de la classe ouvrière des théories qui leur tenaient à cœur.

A leur influence s'en ajoute une autre aussi décisive, celle des Fouriéristes. Fourier fut vite connu du milieu ouvrier lyonnais, par un certain nombre d'articles que lui consacra l'*Écho de la Fabrique*. On se souvenait que Fourier avait eu l'occasion d'analyser la misère des « canuts » au cours des années passées à Lyon, de 1790 à 1793 et de 1800 à 1809. C'était des observations faites durant ces séjours qu'étaient sorties les idées fondamentales de son système : circonstance qui devait favoriser singulièrement le développement de sa

---

sans cesse les Saint-Simoniens. Le préfet interdit leurs réunions de la rue Saint-Dominique et la famille est obligée de se transporter à la place Sathonay, où elle possède un logement. Des agents déguisés se glissent dans leurs réunions et notent avec soin les discours qui y sont prononcés (cf. Archives municipales de Lyon, I². Police politique).

1. *La Glaneuse*, 15 janv. 1833. *Le Précurseur* et *la Glaneuse* sont les organes des républicains lyonnais (voyez plus loin).

2. Sur Arlès-Dufour, cf. l'ouvrage de C. L. (César l'Habitant), *Arlès-Dufour*, in-8, 1874 (cf. aussi S. Charléty, *op. cit.*, p. 302 sq...). Le titre de la publication d'Arlès-Dufour est : *Un mot sur les fabriques étrangères de soie, à propos de l'exposition de leurs produits faite par la Chambre de commerce de Lyon*. Lyon, 1836.

popularité chez les ouvriers en soie. Marius Chastaing, un journaliste lyonnais dont il sera parlé plus tard, approuve deux des principes fouriéristes [1] : « l'association » et « l'abolition du prolétariat par l'avance à chaque sociétaire d'un minimum » en toute chose : nourriture, logement et moyens de travail. Rivière Cadet expose dans plusieurs articles les fondements du fouriérisme [2], et on voit ainsi la doctrine sociétaire développée avec beaucoup plus d'ampleur que celle de Saint-Simon. Elle a même l'honneur de conférences publiques faites au Palais Saint-Pierre. C'est Berbrugger qui parle en septembre et en décembre 1833 [3] et il analyse toutes les théories de Fourier destinées à « abolir le paupérisme », à « donner à tous sans exception l'instruction et l'éducation morale et professionnelle », et enfin à « harmoniser les trois classes de la société, riche, moyenne et pauvre, par le charme de la coopération libre et passionnée aux mêmes travaux » [4].

Les conférences de Berbrugger sont très suivies et, le 22 septembre 1833, il peut écrire à Fourier [5] : « Les trois séances que j'ai déjà faites ont complètement dissipé les sottes préventions qui existaient ici contre vous. On ne pouvait croire qu'un homme qui s'était laissé duper par un associé fût capable d'avoir découvert le véritable mode d'organisation sociale. » A la suite de ce succès des théories sociétaires, *la Glaneuse* regrette que le gouvernement n'ait pas employé à la création d'un phalanstère l'argent qu'il a dépensé à construire des forts détachés autour de Lyon [6].

Cette sympathie générale montre le développement des idées essentielles du fouriérisme au sein de la classe ouvrière : la nécessité de l'association, la nécessité du minimum de salaire sont des conceptions qui lui deviennent familières. Guidés par leurs journaux, les ouvriers ont emprunté au saint-simonisme et au fouriérisme ce que ces doctrines contenaient de pratique, sans s'occuper de leur côté mystique et utopique.

---

1. *Écho de la Fabrique*, 26 août 1832.
2. *Ibid.*, 7-21 avril, 5-19 mai, 23-30 juin, 4-25 août, 10 nov. 1833.
3. *Ibid.*, 15 sept. 1833.
4. *Convocation aux conférences de Berbrugger* (Bibl. ville Lyon, n° 110902).
5. Cette lettre se trouve reproduite dans la thèse de M. Hubert Bourgin sur *Charles Fourier*, p. 381, note 6.
6. *La Glaneuse*, 26 sept. 1833.

En parcourant les organes ouvriers de l'époque, nous pourrons voir ce que réclament maintenant les canuts. Ayant pris conscience de leur force à la suite de la victoire remportée en novembre 1831, ils ont constaté l'impuissance et la mauvaise volonté du gouvernement. Ainsi va naître chez eux un vague socialisme, qui se précisera peu à peu au contact des théories de Jean Reynaud et de Charles Fourier.

## II

Les aspiratious des ouvriers lyonnais s'expriment de 1831 à 1834 dans deux journaux : l'*Écho de la Fabrique* et l'*Écho des Travailleurs*.

Fondé par un nommé Falconnet, en octobre 1831, l'*Écho de la Fabrique* a été à l'origine uniquement consacré aux questions qui intéressaient les ouvriers employés à la fabrication des soies. Ce n'est que peu à peu qu'il a pris en main la cause de tous les travailleurs. La rédaction est d'abord confiée à Vidal, puis, après sa mort (5 août 1832), à Marius Chastaing. Un an après, en août 1833, Bernard devient gérant du journal, à la suite d'une brouille survenue parmi les rédacteurs. Marius Chastaing se sépare de ses anciens amis et fonde une feuille rivale, l'*Écho des Travailleurs* [1], qui, dès son apparition, est un vigoureux adversaire des privilèges de la classe bourgeoise et se montre de suite beaucoup plus agressif que l'*Écho de la Fabrique*. « Notre haine de l'aristocratie, dit Marius Chastaing, ne date pas d'hier ; elle est innée en nous. » [2]

Au reste, ce Marius Chastaing exerça une grande influence par ses articles, ardents et souvent éloquents. Pendant toute la monarchie de Juillet, il soutint avec chaleur à Lyon les droits des prolétaires. Il était gradué en droit et tenait un cabinet d'affaires [3] ; ses fonctions l'amenaient à défendre des ouvriers devant les tribunaux ; ses aspirations démocratiques s'en trouvèrent fortifiées. Il mena la

1. Le premier numéro de l'*Écho des Travailleurs* paraît le 2 novembre 1833. Les causes de la conduite de Marius Chastaing sont difficiles à déterminer. Il semble cependant certain qu'elles étaient d'ordre personnel. La violence agressive de certains articles des deux journaux, écrits sous l'influence d'une forte inimitié personnelle, suffirait à le prouver (cf. *La Glaneuse*, 27 oct. 1833).

2. *Écho des Travailleurs*, Prospectus.

3. *Écho de la Fabrique*, 3 mars 1832, Annonces.

bataille avec ardeur, s'y montra d'un parfait désintéressement et écrivit toujours gratuitement dans les journaux ouvriers. Sa sincérité, son courage, son énergie, son éloquence font de lui un des hommes les plus sympathiques de cette période troublée.

Trois faits économiques préoccupent les deux journaux ouvriers dont nous venons de parler : la concurrence locale, l'extension des machines et l'exportation des métiers hors de Lyon.

Saint-Simon et Fourier condamnent tous deux la concurrence [1], et l'*Écho de la Fabrique* aussi bien que l'*Écho des Travailleurs* partagent cette manière de penser. Ils savent bien que la concurrence de l'étranger n'est qu'un trompe-l'œil et que, seule, la concurrence locale entre fabricants du même pays est réellement dangereuse. L'*Écho des Travailleurs* déclare tout net que « le principe de la concurrence désorganise la société et établit partout une lutte acharnée entre les intérêts individuels » [2].

Ce qui effraie surtout les ouvriers, c'est l'extension des machines; ils croient que, plus elles deviendront nombreuses, moins il y aura de place pour eux. Des polémiques s'engagent à ce sujet. L'*Écho de la Fabrique*, le *Précurseur* en parlent souvent. Bouvery prétend que les machines occasionneront beaucoup de désastres, « de sorte que telle manufacture, qui autrefois donnait de l'occupation à mille ouvriers et qui, en favorisant la consommation, faisait vivre mille individus, maintenant qu'elle emploiera des machines, n'aura plus de salaires à donner qu'à cinq ou six intelligences suffisantes pour mener toute l'affaire » [3]. Ce seront dès lors des milliers d'ouvriers jetés sur le pavé sans la moindre ressource.

1. Ch. Fourier, dans un ouvrage paru à Lyon, en 1808, la *Théorie des quatre mouvements*, condamne (p. 373-75) la libre concurrence. « Depuis, dit-il, que la philosophie prêche l'amour du trafic, on voit pulluler les marchands jusque dans les villages... ; partout la libre concurrence élève à l'infini le nombre des marchands et agents commerciaux. Cette multiplicité des rivaux les jette à l'envi dans les mesures les plus folles et les plus ruineuses pour le corps social. » Saint-Simon la condamne également : pour quelques « heureux » que fait la concurrence, elle « laisse sur le carreau d'innombrables victimes » (*Doctrine de Saint-Simon, Exposition*, 1re année, p. 91). « En proclamant le laissez-faire, laissez passer, les économistes ont cru résoudre d'un trait de plume toutes les questions qui se rattachent à la production et à la distribution des richesses » (*Ibid.*, p. 90).

2. *Écho des Travailleurs*, 1er fév. 1834. « Trois choses, dit-il dans le même numéro, rendent principalement la concurrence désastreuse : 1° l'inégalité des chances de concours entre les concurrents ; 2° l'absence de solidarité entre eux ; 3° le défaut de publicité et de centre pour les opérations industrielles. »

3. *Écho de la Fabrique*, 9 sept. 1832. Dans le n° du 23 septembre 1832, Bouvery présente la question d'une façon dramatique. « Aujourd'hui, dit-il, que la mécanique menace

A ces remarques, les partisans du progrès, Petetin, dans le *Précurseur*, et plus tard Chastaing dans la *Tribune prolétaire*, répondaient en montrant les heureux résultats du développement du machinisme, l'avantage qu'il offre de simplifier le travail et de diminuer considérablement le prix des objets de première nécessité [1]. Baune proclamait la nécessité des machines en citant l'exemple des mines de Saint-Étienne, peu exploitées à l'origine et qui, depuis l'introduction des pompes à feu, devenaient très prospères [2]. Chastaing, de son côté, montrait que jamais une machine n'avait été introduite dans une industrie sans faire augmenter immédiatement la consommation, « par conséquent sans rendre utile à côté d'elle un plus grand nombre de bras que ceux qu'elle avait remplacés » [3]. Tout cela ne détruisait pas les préventions de la classe ouvrière contre les machines, considérées par elle comme messagères de nombreuses misères et de grandes famines.

Si sur cette question du machinisme les avis différaient, il y avait beaucoup moins de divergences sur celle de l'établissement des métiers à la campagne. Les chefs du mouvement ouvrier y étaient nettement hostiles [4], et, le 5 avril 1835, la *Tribune prolétaire* le condamne encore en disant qu'« il livre nécessairement les ouvriers aux exigences tyranniques et à la cupidité des marchands ». En avril et en mai 1833, il paraît dans l'*Écho de la Fabrique* une série

---

d'envahir toutes les professions et même l'agriculture, aujourd'hui que la population augmente d'une manière sensible, je m'étonne que des esprits élevés, des intelligences supérieures ne se préoccupent pas davantage des dangers que peuvent faire courir à la société une population de quinze à vingt millions de prolétaires poussés par la misère et le désespoir sur les places publiques de nos cités à grands cris de travail ou de mort ! »

1. Cf. *Revue du Lyonnais*, 1840, un article signé B. sur les « machines ». Tous les avantages de l'extension des machines y sont passés en revue. L'auteur y déplore qu'en 1840, il existe encore tant de préventions contre le machinisme. « Il devient, dit-il, presque de mode maintenant de crier contre l'invasion toujours croissante des machines et de les montrer comme un torrent irrésistible et fatal qui menace d'engloutir les populations ouvrières et le bonheur de la société. » Le préjugé était donc tenace.

2. Baune, *Essai sur les moyens de faire cesser la détresse de la fabrique lyonnaise*, 1832, p. 42. Il parle des « préventions injustes des ouvriers ». « L'introduction des machines, dit-il, qui abrègent et perfectionnent le travail des hommes, a été jusqu'ici considéré par les ouvriers de tous les pays comme une cause évidente de malaise pour eux ; d'autres personnes placées dans une plus haute position sociale les considèrent aussi comme enlevant aux pauvres les moyens de subsister. »

3. *Tribune prolétaire*, 9 nov. 1834.

4. Seuls, quelques esprits éclairés comme Arlès-Dufour préconisaient l'exode à la campagne, qui devait avoir tant de succès après 1840 (cf. Arlès-Dufour, *op. cit.*, p. 129).

de trois articles destinés à montrer les « inconvénients de l'exportation de la fabrique d'étoffes de soie hors de Lyon » [1]. A en croire l'auteur de ces articles, cette exportation est contraire à la fois à l'intérêt des négociants, à celui de la ville de Lyon, à celui de la France entière, à celui des mœurs et enfin à celui de l'industrie en général ; de toutes ces propositions il y a une démonstration en règle. L'exode à la campagne est en définitive un remède dont les ouvriers ne veulent pas user.

Voyons donc les moyens préconisés par les canuts pour l'amélioration de leur sort. Une foule de gens proposent des réformes. Baune écrit tout un livre sur la manière dont on pourrait remédier à la détresse de la fabrique lyonnaise. D'autres envoient aux différents journaux des projets intéressant l'industrie en général.

Pour relever celle de la soie, la Chambre de commerce propose une prime de 2 °/₀ sur toutes les étoffes unies exportées de la France à l'étranger [2] ; une prime d'exportation de ce genre est réclamée par un négociant dans l'*Écho de la Fabrique*. « Baissons, dit-il, nos prix sur les marchés étrangers et ramenons-les au niveau de ceux de nos concurrents, en remboursant à l'acheteur intermédiaire, à la sortie de la marchandise, un vingtième du prix de fabrique. » « Une prime de sortie, ajoute-t-il, tel est le seul remède efficace. » [3]

D'autre part, si quelque chose s'imposait aussi à cette époque, c'était la diminution des impôts indirects. Baune demande la réduction des droits sur les boissons, le sel, l'entrée du bétail [4] ; l'*Écho de la Fabrique* réclame leur suppression et leur remplacement par des impôts directs [5]. On voit alors se répandre l'idée d'un impôt progressif, idée empruntée à l'économie politique saint-simonienne. Arlès-Dufour en parle le 22 juillet 1832, et espère que les pouvoirs publics l'adopteront [6]. « Je désirerais, dit aussi Bouvery, que l'on établît l'impôt progressif, de manière qu'un homme ne pût

1. *Écho de la Fabrique*, 14-28 avril, 12 mai 1833.
2. Registre des délibérations de la Chambre de commerce de Lyon, séance du 6 décembre 1831.
3. *Écho de la Fabrique*, 18 déc. 1831.
4. Baune, *op. cit.*, p. 35 sq.
5. *Écho de la Fabrique*, 1er avril 1832.
6. *Ibid.*, 8-22 juillet 1832.

jamais posséder plus de 5.000 francs de revenu. Je désirerais aussi que tout ce qui est revenu proprement dit, tel que rentes sur l'État, argent placé, rentes viagères, ou à fonds perdu, appointements des fonctionnaires publics, lorsqu'ils dépasseraient la somme annuelle de la journée de travail, fussent également imposés proportionnellement. » [1] Les ressources qu'on acquerrait ainsi seraient employées par l'État à l'amélioration physique et morale de la classe ouvrière.

Aux yeux de ceux qui la réclament, cette amélioration du sort des prolétaires est fondée sur des droits primordiaux.

Et d'abord tous les journaux avancés invoquent le principe exprimé par la devise de novembre 1831 : « vivre en travaillant ». L'*Écho des Travailleurs* établit ces trois propositions, selon lui intimement unies : 1° l'homme se doit au travail ; 2° la société doit le travail à l'homme ; 3° le travail doit nourrir l'homme [2]. Ce troisième principe fonde lui-même un autre droit : le droit au minimum de salaire, réclamé énergiquement par les chefs du mouvement ouvrier. « Tout homme qui travaille, dit Bouvery, a le droit d'exiger que son salaire suffise, non seulement à ses besoins d'une première nécessité, mais encore à un peu de superflu, pour qu'il l'emploie à volonté, soit dans les caisses d'épargne, soit, si l'on veut, à satisfaire quelques-uns de ces besoins factices dont on lui fait un si grand crime, et qui pourtant sont inhérents à la civilisation actuelle. » [3]

Ce droit au minimum de salaire, l'État doit mettre tous ses efforts à le réaliser, et Bouvery propose, si la nécessité l'exige, la création d'ateliers de travaux publics capables de recueillir tous les bras que l'industrie laisserait sans emploi. « Ces ateliers seraient exclusivement employés à la confection des routes, chemins de fer, canaux, aux dessèchements des marais, défrichements des landes, exploitations des mines, à creuser et encaisser les lits des rivières, et généralement à tous les travaux qui ne peuvent s'exécuter qu'à l'aide de grands capitaux et d'un grand nombre de bras. » [4] C'est là un curieux projet d'ateliers nationaux, assez semblables à ceux dont Louis Blanc fera l'essai en 1848.

---

1. *Écho de la Fabrique*, 23 sept. 1832.
2. *Écho des Travailleurs*, 25 janv. 1834.
3. *Écho de la Fabrique*, 23 sept. 1832.
4. *Ibid.*

Pour réaliser l'amélioration matérielle de leur sort, les ouvriers ont pleine confiance dans l'État. De lui aussi ils attendent la généralisation de l'instruction. Baune y fait allusion dans son ouvrage et trouve qu'on ferait bien mieux d'employer à la construction d'écoles les quatre millions que l'on consacre à la réédification d'un théâtre facile à réparer [1]. L'*Écho de la Fabrique* demande avec instance qu'on s'occupe du sort des prolétaires au point de vue intellectuel. Il formule un programme en trois parties : d'abord l'instruction primaire gratuite pour tous les enfants des pauvres; puis l'instruction secondaire gratuite pour tous les brillants sujets des écoles primaires dont les parents sont peu fortunés ; et enfin l'instruction gratuite dans les grandes écoles pour les meilleurs élèves pauvres des lycées et collèges [2].

Pour toutes ces réformes, l'appui de l'État est nécessaire, et malgré la mauvaise volonté du gouvernement à leur égard, les ouvriers ont foi dans la mission réformatrice des pouvoirs publics. Pour mettre sur pied les institutions nécessaires, « une session des Chambres suffirait, dit Bouvery, surtout si l'on y mettait de la bonne volonté et un désir sincère d'améliorer le sort des classes pauvres. » [3] Les Chambres n'en ont cure, et finalement les ouvriers en sont réduits à ne compter que sur eux-mêmes pour essayer de faire améliorer leur sort. Ainsi se développent les idées d'*association* et de *coalition*.

Le saint-simonisme et le fouriérisme ont montré la voie à ce point de vue, et sous leur influence, tous les journaux avancés insèrent bientôt de nombreux appels à l'union. Dans l'*Écho de la Fabrique*, Antoine Vidal cite l'exemple fécond des Anglais [4], et dans *la Glaneuse*, les prolétaires sont invités à s'unir en masse contre les « mangeurs de budget » [5]. « Prolétaires, associez-vous, car l'association est une institution noble et utile. » Dans le *Précurseur*, un journaliste républicain, Théodore de Seynes, présente comme des modèles les ouvriers verriers de Givors et de Rive-de-Gier ; grâce à

1. Baune, *op. cit.*, p. 48 sq.
2. *Écho de la Fabrique*, 19 mai 1833.
3. *Ibid.*, 23 sept. 1833.
4. *Ibid.*, 29 avril 1832.
5. *La Glaneuse*, 26 mars 1833.

leur union, ils sont arrivés à former un capital de 91.000 francs, qui leur a servi à se maintenir dans une parfaite indépendance [1]. Ainsi, de toutes parts, on conseille aux ouvriers l'association. « De quelque côté que l'on regarde, dit l'*Écho des Travailleurs*, quelque drapeau que l'on voie, ce grand nom se lit comme devise. Certes, il y a dans une telle concordance de tous ces hommes avancés un fait social concluant et une haute instruction. Quand un même cri sort de tant de bouches, il mérite d'être écouté. » [2]

Le but de l'association, c'est un ouvrier tailleur de l'époque, nommé Grignon, qui nous le fait comprendre. « Unissons-nous, dit-il, pour fixer enfin nous-mêmes le maximum de la durée du travail et le minimum du prix de la journée. » [3] A cela, il faut ajouter que l'association permet à l'ouvrier de garder toute son indépendance vis-à-vis du patron, et de jouir des avantages de l'assurance mutuelle; un chef d'atelier, lorsqu'il aura besoin de quelques fonds pour monter un métier, sera très heureux d'avoir recours à une caisse commune où il trouvera les ressources dont il a besoin [4].

Le droit d'association a comme corollaire nécessaire le droit de coalition ; pour que les réclamations présentées par les ouvriers aient chance d'être examinées, il faut qu'ils aient la possibilité de « faire grève », comme on dit aujourd'hui. C'est un droit réclamé par tous les journaux avancés, et dans l'*Écho des Travailleurs* surtout, Marius Chastaing pose le problème avec netteté [5]. Il déclare que « de fait, la question des coalitions n'est autre que celle de l'émancipation physique et morale de la classe prolétaire ». « Considérée sous ce point de vue élevé, ajoute-t-il, elle mérite toute l'attention, et du gouvernement et de la société. » L'*Écho de la*

---

1. *Le Précurseur*, 19 mars 1832.
2. *Écho des Travailleurs*, 30 nov. 1833.
3. *Réflexions d'un ouvrier tailleur sur la misère des ouvriers en général*, par Grignon, ouvrier tailleur (Bibl. ville Lyon, n° 351332).
4. *Écho de la Fabrique*, 29 janv. 1832. Le même journal résume ainsi (n° du 22 déc. 1833) les avantages de l'association : « Placés par le sort dans une profession qui ne peut pas, comme les autres industries, courir dans un autre pays chercher des bénéfices lorsque le leur ne leur en procure pas, les chefs d'atelier ont découvert par le moyen de l'association le moyen : 1° d'être mieux informés du cours de la valeur du travail ; 2° d'éviter de se faire concurrence ; 3° de se procurer réciproquement des avances dans les moments critiques. »
5. *Écho des Travailleurs*, 16 nov. 1833.

*Fabrique* s'attaque aux articles 414 et 415 du Code pénal, particulièrement sévères pour les coalitions d'ouvriers; les fabricants qui s'unissent pour abaisser les salaires ne sont en effet punis que d'un emprisonnement allant de six jours à un mois, tandis que « pour les ouvriers coupables du délit de cessation concertée du travail », la peine varie de un à trois mois ; les chefs du mouvement peuvent même subir un emprisonnement de deux à cinq ans. Les organes ouvriers demandent la suppression de cette inégalité dans la peine infligée. [1]

Voilà donc le fait nouveau le plus important, depuis l'insurrection de novembre 1831 : la revendication du droit d'association et du droit de coalition ; il s'établit désormais une grande solidarité entre les ouvriers de toutes les branches ; et on peut même noter à cette époque une curieuse aspiration vers un vague internationalisme ; dans une lettre adressée aux tailleurs de pierre, les ouvriers en soie l'expriment d'une manière très nette : « Ce faisceau, disent-ils, qui lie les classes laborieuses, créé presque hier, est aujourd'hui indissoluble ; produit du progrès des lumières, fondé sur un droit incontestable, celui d'association, il se corrobore par le temps et se maintiendra par la justice et la morale. *La Sainte Alliance des peuples naîtra de l'alliance non moins sainte des Travailleurs.* » [2]

## III

Ces droits si nettement affirmés ne restèrent pas dans le domaine de la pure théorie. Les ouvriers lyonnais s'unirent, se coalisèrent et il y eut de 1831 à 1834 un mouvement d'associations, une vie sociale très intenses.

Avant le développement de la grande Association mutuelliste, il y eut divers essais intéressants. En 1832, l'*Écho de la Fabrique* expose, et Théodore de Seynes soutient dans le *Précurseur* un projet très curieux d'un nommé Benjamin Rolland. Le but est de constituer une espèce de société de secours mutuels de canuts, destinée

1. *Écho de la Fabrique*, 24 fév. 1833.
2. *Ibid.*, 12 mai 1833.

à aider pécuniairement les ouvriers pauvres. La cotisation serait fixée à 1 fr. 50 par métier et par mois, et la direction de la société se trouverait aux mains d'une commission centrale composée de sept membre honoraires, dont deux industriels [1]. Ce projet n'aboutit pas; il ne sortit pas des colonnes des journaux.

L'*Écho de la Fabrique* préconisa aussi la création d'une *maison centrale*, montée par actions et formée de l'association de chefs d'atelier et d'ouvriers; les adhérents auraient eu droit, en sus de leur salaire, à des bénéfices proportionnels aux mises faites par eux, soit en capitaux, soit en métiers. Chaque action devait être de 100 francs. Il y eut bien des souscripteurs; et on alla même jusqu'à nommer une commission provisoire de quinze membres, élue le 26 novembre 1832 [2]. Puis tout retomba dans l'oubli, et le projet de la maison centrale n'eut pas plus de succès au point de vue pratique que celui de Benjamin Rolland.

Pour se faire une idée de l'extension prise à cette époque par le besoin d'association, il suffit d'analyser le fonctionnement de la société créée par de Mazel en 1833 sous l'influence des conceptions fouriéristes, l'« Association commerciale d'échanges » [3]. Elle est établie au n° 5 de la rue de la Préfecture. Fondée sur la suppression de la monnaie, elle a pour principe l'échange entre ses membres des produits fabriqués par chacun d'eux; le boulanger troquera une miche de pain contre une paire de souliers, le cordonnier une paire de souliers contre un pantalon, etc. Si donc dans un jour 25 échanges se sont opérés, chaque mutation coûtant 4 °/₀, la société aura encaissé 100 °/₀ par la perception de ce droit; avec l'argent ainsi amassé, elle pourra distribuer des bénéfices à ses membres, ou bien acquérir les produits étrangers qui leur sont nécessaires. Malgré ces principes séduisants, l'association fondée par de Mazel eut peu de succès : n'ayant aucun point d'appui dans les coutumes de l'époque, elle ne fit que végéter.

Tout autres furent le rôle et la vitalité de la grande *Association mutuelliste*, dont nous allons examiner rapidement l'organisation.

---

1. *Écho de la Fabrique*, 25 mars, 29 avril 1832.
2. *Ibid.*, 25 nov., 2 déc. 1832.
3. *Ibid.*, 17 mars, 28 juillet, 22 sept. 1833.

L'origine du *mutuellisme* n'est pas très nette. La société existait avant les événements de novembre 1831, mais elle avait un rôle tout à fait effacé, qui explique l'obscurité de ses débuts. En 1827, un nommé Pierre Charnier avait déjà dressé le plan d'une association de chefs d'ateliers ; il l'avait représenté d'une façon imagée : dans une demi-circonférence se trouvait un œil ouvert, d'où partaient dix-sept rayons aboutissant chacun à un œil plus petit ; cela signifiait qu'il y aurait un directeur avec dix-sept syndics sous ses ordres ; chaque syndic devait grouper vingt membres sous sa direction [1]. Les fabricants, à qui le projet fut soumis, l'acceptèrent ; mais quand il fallut passer à l'exécution, on n'entendit plus parler de Pierre Charnier, et l'idée fut abandonnée. Elle fut reprise et modifiée par une quarantaine de chefs d'atelier, qui se réunirent le 28 juin 1828 et fondèrent une société qu'ils appelèrent « Association mutuelliste ». En 1831, elle n'a que 290 membres [2], mais dès ce moment son organisation est définitivement établie.

La société est composée de loges de vingt membres, ayant toutes à leur tête un président et quatre indicateurs ; elles se réunissent par groupes de onze et désignent chacune deux délégués tous les ans ; ces vingt-deux délégués forment une loge centrale. Celle-ci nomme un président, et la réunion des présidents de toutes les loges centrales constitue le Grand Conseil, qui a pleins pouvoirs [3]. Tout nouveau sociétaire verse un droit d'entrée de cinq francs, et en outre une « cotisation personnelle proportionnée aux besoins de dépenses ou de secours décidés au Grand Conseil » [4]. Les conditions d'admission sont très rigoureuses ; le postulant doit être présenté par deux membres de la société, et sa vie privée est soumise à une enquête sévère.

Chaque loge porte un nom spécial, tout comme dans la franc-maçonnerie. C'est : « la Bienfaisante », la « Persévérante », la

1. *L'Indicateur* (journal de Lyon), 26 avril 1835.
2. Cour des Pairs, Procès d'avril 1834. Déposition de Doucet.
3. Cf. *Règlement du mutuellisme*, qui se trouve en appendice dans l'*Histoire de Dix ans*, de Louis Blanc (tome IV, p. 485). C'est le règlement de la 2e loge mutuelliste. Cf. aussi Cour des Pairs, Procès d'avril 1834. Déposition de Doucet.
4. Cf. *Règlement du mutuellisme*, articles 6 et 7. — Monfalcon, dans son *Histoire des insurrections lyonnaises de novembre 1831 et d'avril 1834*, fixe la cotisation supplémentaire à 1 franc par mois.

« Courageuse », « l'Inébranlable », « l'Obligeante », ou bien « l'Unilogue » [1].

L'Association mutuelliste est essentiellement secrète, pour ne pas tomber sous le coup de la loi contre les coalitions. Le règlement de la 2e loge le dit très nettement : « Afin de doter, régulariser et perpétuer le mutuellisme, un secret inviolable envers les intrus quelconques et l'exécution entière de chaque principe ou article, sont reconnus pour ses éléments ; aussi les fondateurs et les frères qui seront reçus feront serment en finale réception d' être secrets et fidèles aux articles qui suivent... » [2]. Par peur des espions, tout s'y fait dans le plus grand mystère. On y observe la plus scrupuleuse hiérarchie, et une fois que le Grand Conseil a pris une décision, elle est notifiée d'abord aux présidents des loges centrales, qui la communiquent ensuite aux présidents des simples loges [3]. Les contemporains disent même qu'il y a des pratiques secrètes, des mots de passe. On se méfie des mutuellistes, on les craint, et comme on ne sait pas exactement ce qui se fait dans leurs assemblées, toutes les légendes peuvent se donner libre carrière.

A vrai dire, le but de l'Association n'a rien de politique, et on interdit toute discussion n'ayant pas trait à des sujets économiques [4]. C'est, avant 1831, une société de secours mutuels, et à l'origine les mutuellistes n'ont pas d'autre intention que « de s'indiquer avec franchise et loyauté, mutuellement et généralement, tout ce qui peut leur être utile et nécessaire, concernant leur profession, de se secourir par le prêt d'ustensiles, autant que possible, et pécuniairement, au moyen de cotisations, dans des malheurs arrivés à l'un d'entre eux, de s'assister de leur attention, de leur amitié et de leurs conseils, et lors de leurs funérailles et celles de leurs épouses, en se regardant et traitant comme frères jusque-là » [5]. Avec de pareilles tendances, le rôle des mutuellistes fut au début presque insignifiant; ils ne prirent aucune part à l'insurrection de

1. Sébastien Commissaire, *Mémoires*, t. I, p. 45. Cf. Cour des Pairs. Procès d'avril 1834. Déposition de Doucet.
2. *Règlement du mutuellisme*, préambule.
3. Sébastien Commissaire, *Mémoires*, t. I, p. 45.
4. *Règlement du mutuellisme*, article 14 *bis*.
5. *Ibid.*

novembre ; l'Association était encore ignorée, peu nombreuse, et de l'aveu même de Girod de l'Ain, les présidents des loges centrales la dirigeaient « dans un esprit de modération et de prudence » [1].

Mais les événements de novembre exercent sur elle une forte influence ; son champ d'action s'agrandit et ses membres se rendent compte de la nécessité qu'il y a pour eux d'être nombreux et forts. Le sort de l'ouvrier en soie ne s'est pas sensiblement amélioré depuis le lamentable cri de misère lancé en 1831. Après quelques mois de prospérité au début de 1832, la situation devient aussi pénible qu'auparavant [2] ; le dernier trimestre de 1832 « est, dit l'*Écho de la Fabrique*, au nombre de ceux où notre industrie, continuellement languissante, n'a fait qu'aggraver le sort, déjà si précaire, des ouvriers en soie » [3]. Pour atteindre les fabricants, pour forcer la main au gouvernement, il faut avoir pour soi le nombre et la force ; et les mutuellistes vont chercher maintenant à recruter le plus d'adhérents possible. Aussi rapportent-ils l'article du règlement qui excluait les chefs d'atelier célibataires ou ceux qui vivaient en concubinage. Bientôt le nombre des membres s'augmente et, au début de 1833, ils sont déjà plus de mille ; Monfalcon, dans son ouvrage, parle de 122 loges, ce qui ferait environ 2.500 adhérents [4].

Ayant pour elle le nombre, l'Association va s'organiser d'une façon encore plus solide. A la fin de juillet 1833, le Grand Conseil la divise en autant de groupes qu'il y a d'espèces d'étoffes de soie ; chacun de ces groupes a à sa tête un syndic, chef d'atelier expérimenté, chargé d'apprécier les articles nouveaux et de fixer le prix des façons qu'on peut leur attribuer [5]. En outre, désormais le mutuellisme a un organe officiel, l'*Écho de la Fabrique*, depuis que Bernard a remplacé Marius Chastaing à la direction de ce journal. Chacune des petites loges est obligée de prendre une action de l'*Écho de la Fabrique* et quatre abonnements [6].

---

1. Girod de l'Ain, *Rapport sur les événements d'avril 1834*.
2. Cf., dans les nos des 14 et 28 avril 1833 de l'*Écho de la Fabrique*, une nouvelle peignant la misère du canut lyonnais.
3. *Écho de la Fabrique*, 6 janv. 1833.
4. Monfalcon, *op. cit.*, p. 150.
5. Girod de l'Ain, *Rapport sur les événements d'avril 1834* (Annexes 104-108).
6. Monfalcon, *op. cit.*, p. 150.

Des filiales se fondent dans les villes voisines, à Saint-Étienne, à Saint-Chamond et à Givors. Le 10 novembre, un banquet réunit à Givors environ cent mutuellistes ; on y prononce beaucoup de discours et on y vante les bienfaits de l'union. « C'est l'association, dit l'un des orateurs, Bofferding [1], qui désormais sera le rempart contre lequel viendra se briser l'injustice des lois créées en haine des travailleurs ; c'est elle qui, nous affranchissant du lot humiliant que nous ont légué les gouvernements d'ignorance, de fanatisme et de barbarie, nous fera sortir de l'injurieux oubli dans lequel nous abandonnent les hommes chargés de gouverner le char de la civilisation. »

Les mutuellistes cherchent les occasions de manifester leur force, et le *Courrier de Lyon* nous parle de l'enterrement d'un ouvrier qui se fit le 13 février 1833 en grand apparat, suivi d'un cortège qui se composait d'environ 1,500 individus, marchant dans le plus grand ordre, par quatre, deux ferrandiniers d'un côté et deux mutuellistes de l'autre [2].

Telles sont l'organisation et l'évolution de cette société secrète d'ouvriers en soie, qui, à la veille de l'insurrection d'avril 1834, jouera un rôle si important. Monfalcon est étonné du spectacle qu'offre cette association, où les ordres du comité supérieur sont exécutés avec tant d'empressement. « Il s'en faut de beaucoup, dit-il, que le préfet du département et le lieutenant général qui commande la division, trouvent dans leurs subordonnés une obéissance aussi passive et aussi prompte [3]. » C'est cette solide organisation qui permettra le curieux essai de grève générale des métiers de soie que nous analyserons plus loin. Au début simple société de secours mutuels, à tendances purement économiques, l'Association mutuelliste a subi fortement l'influence des événements de novembre 1831 ; autour d'elles se cristallisent les revendications ouvrières ; elle devient un foyer de propagande sociale, à la fois propagande théorique et propagande par le fait [4].

Le mutuellisme développe autour de lui l'idée d'association, plus

1. *Écho de la Fabrique*, 17 nov. 1833.
2. *Courrier de Lyon*, 15 févr. 1834 (cf. ci-dessous la définition des Ferrandiniers).
3. Montfalcon, *op. cit.*, p. 151.
4. Cf. plus loin les essais de coalitions à cette époque.

que n'avaient pu le faire le saint-simonisme ou le fouriérisme. En février 1832, il se forme une société de *compagnons* tisseurs, l'Association mutuelliste étant uniquement composée de *chefs d'atelier*. Ce sont les *Ferrandiniers*, qui tirent leur nom d'une petite étoffe mélangée de soie et de laine qu'on ne fabrique plus aujourd'hui [1]. L'entrée de la société est fixée à trois francs, et la cotisation est de un franc par mois. Le but des Ferrandiniers est, comme celui des Mutuellistes, de se prêter secours, et d'obtenir un minimum d'heures de travail [2]. « Nous travaillons à dater du 1er septembre jusqu'au 1er avril, de 6 heures du matin à 9 heures du soir, et depuis le 1er avril jusqu'au 1er septembre, de 5 heures du matin à la nuit. Vous ne pourrez jamais dépasser ces heures de travail », dit le règlement. « Ne jamais passer la nuit, dit-il encore, sauf dans les cas pressants, et à condition de toucher 2 francs en sus de la façon. » Ce que demandent encore les Ferrandiniers, c'est la diminution du nombre des apprentis, car « l'expérience a démontré que le trop grand nombre de bras, dans telle ou telle partie, est une des causes principales qui influent sur le salaire des travailleurs ». Malheureusement, les Ferrandiniers étaient peu nombreux avant 1834 [3],

---

1. Cf. Archives municipales de la Ville de Lyon, I² Ferrandiniers, Dossier : Réglement des Ferrandiniers.

2. Il y a deux degrés : *aspirant* et *compagnon*. Cf. article 4 du Réglement des Ferrandiniers. « Nous vous recevons aspirant jusqu'à une époque non déterminée, afin que nous puissions apprendre à vous connaître et voir si, par votre conduite, vous méritez d'être initié plus avant dans notre société et si nous pouvons vous confier nos mystères ; si, par votre conduite et votre caractère, vous vous mettiez en contradiction avec le présent réglement, nous nous réservons le droit de vous renvoyer en vous laissant celui de vous retirer.» C'est donc une société *secrète* comme l' « Association mutuelliste ». Cf., dans l'*Écho de la Fabrique* du 7 avril 1832, la chanson intitulée : « la Ferrandinière ».

Au parvenu qui nous méprise
Et s'enrichit de nos travaux,
Apprenons que notre devise
Est *salaire honnête ou repos*.
Du premier naîtra l'harmonie;
Du second naîtrait l'anarchie...

Les Ferrandiniers avaient des couleurs symboliques, où s'unissaient le vert et le rouge, signifiant espérance et bonheur. Ils avaient en outre des emblèmes professionnels : boucles d'oreilles aux anneaux desquelles pendaient les outils du tisseur, les ciseaux plats et les pinces (cf. Justin Godart, *Le compagnonnage à Lyon*, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1903).

3. De Gérando, dans son *Traité de la Bienfaisance publique*, dit bien que l'Association des Ferrandiniers est « encore plus nombreuse » que celle des mutuellistes. Mais on trouve aux Archives municipales de Lyon (I², Ferrandiniers) un document qui permet d'établir que cette affirmation est erronée. En effet, dans le registre de réception de l'association des Fer-

et ils étaient loin d'avoir le développement de l'Association mutuelliste. Cela n'empêche pas qu'après cette dernière, leur société soit la plus importante de cette époque. Comme toutes deux s'occupent presque uniquement de l'industrie de la soie, elles ont entre elles de fréquents rapports; « des députations portent de l'une à l'autre les sujets de délibération [1] ».

Autour de ces deux associations en gravite une série d'autres, nées sous l'influence de circonstances particulières. Dans le courant du mois de juin 1832, les ouvriers fabricants de tulles s'unissent pour mettre fin à un abus [2] : une ordonnance ministérielle ayant fixé la longueur réglementaire des écheveaux à 5.000 mètres, les fabricants ont éludé ces prescriptions et font faire des écheveaux de 5.600 ou même de 5.900 mètres. C'est une fraude que les ouvriers tullistes veulent faire cesser. « Partisans des associations, déclarent-ils, nous souhaitons que nous ayons de nombreux imitateurs, afin de faire disparaître tous les abus qui rongent la classe ouvrière. » Leurs désirs se réalisent, et les imitateurs ne manquent pas. En janvier 1833, les imprimeurs ont l'idée ingénieuse de former une société d'assurance mutuelle. « Il y a des compagnies d'assurance contre l'incendie, dit l'*Écho de la Fabrique*, contre le feu du ciel, les naufrages. De toutes manières et sous toutes ses formes, le contrat d'assurance est venu prêter son appui tutélaire à la propriété. Mais dans le nombre des propriétés à assurer, on avait omis jusqu'à ce jour la plus sacrée, celle du travail [3]. » En constituant leur association, les imprimeurs ont essayé de réparer cet oubli. De leur côté, les ouvriers tailleurs s'unissent pour arrêter une « monstrueuse réduction des salaires [4] ».

C'est ensuite le tour des ouvriers guimpiers, tireurs d'or, passementiers qui, le 7 novembre 1833, fondent la « Société des Frères-Unis [5] ». D'après eux, tout homme « qui sent battre son cœur pour

---

randiniers, on constate qu'un mois après la fondation, en mars 1832, il y a eu 10 réceptions; en avril 1832, 25; en novembre 1832, 28; à Noël, 2; en août 1833, 15. En tout, 70 réceptions de mars 1832 à août 1833. Quoique nous ne connaissions pas le total des adhérents de la première heure, ce chiffre semble indiquer que le nombre des Ferrandiniers n'était pas très considérable.

1. Monfalcon, *op. cit.*, p. 151.
2. *Écho de la Fabrique*, 10 juin 1832.
3. *Ibid.*, 27 janv. 1833.
4. *Ibid.*, 27 oct.,-7 nov. 1833.
5. *Ibid.*, 17 nov. 1833.

les sympathies fraternelles » s'empressera de faire partie « de la nouvelle famille..., en s'y faisant admettre avec un cœur pur, une âme droite, sans passion contraire au progrès de l'humanité, sans haine intérieure ni arrière-pensée ». En janvier 1834 enfin, les cordonniers fondent la « Société du Parfait Accord [1] » ; dans le langage courant on les appelle *concordistes*, de même qu'on traite d'*unistes* les membres de la « Société des Frères-Unis ».

Toutes ces associations que nous venons d'énumérer demandent protection aux mutuellistes : « Nous venons, leur écrivent les *Concordistes*, signer au grand traité qui doit lier fraternellement les travailleurs de toutes les classes, vous demander place sous votre drapeau, aide et secours pour l'accomplissement de notre œuvre d'émancipation et de progrès. » A leur tour, et par l'intermédiaire de l'*Écho de la Fabrique*, les mutuellistes « applaudissent aux efforts des concordistes » ; « ils acceptent, en leur témoignant la sympathie la plus vive, l'alliance fraternelle qui leur est proposée, et ne négligeront rien pour les aider dans le but qu'ils se sont proposé [2] ».

Entre toutes ces sociétés règne la plus parfaite solidarité. Quand les tullistes cessent de travailler, les mutuellistes ouvrent une souscription [3] ; si les tailleurs de pierre ont un procès, on voit encore les mutuellistes leur proposer leur aide [4].

L'alliance des travailleurs se fait déjà à Lyon à cette époque. « Nous avons enfin reconnu, dit l'*Écho de la Fabrique*, que nos intérêts sont les mêmes, que loin de nous haïr, nous devons nous aider, et qu'un esprit de confraternité doit nous unir tous [5]. » Marius Chastaing défend dans l'*Écho des Travailleurs* la même conception ; aux jours difficiles, « toutes les dissidences doivent s'évanouir, s'écrie-t-il, et la classe ouvrière ne doit former qu'un seul faisceau [6] ».

Toutes ces revendications des journaux ouvriers produisent leur effet sur l'esprit des travailleurs. De la théorie, les associations vont passer aux actes ; et de 1831 à 1834, nous assistons à une série de

1. *Ibid.*, 6 janv. 1834.
2. *Ibid.*, 6 janv. 1834.
3. *Ibid.*, 3 févr. 1833.
4. *Ibid.*, 7 avril 1833.
5. *Ibid.*, 21 avril 1833.
6. *Écho des Travailleurs*, 15 fév. 1834.

grèves, qui sont la conséquence directe de l'intense propagande sociale dont nous venons de parler.

En février 1833 [1], les ouvriers tullistes donnent le signal. Les fabricants ayant porté la longueur des flottes jusqu'à 6.000 mètres, l'association des ouvriers les force à revenir à l'ancien chiffre de 5.000. Pour se rattraper, les marchands réduisent le prix de la flotte de 1 fr. 25 à 1 fr. Une « coalition » se produit. L'autorité enquête et arrête cinq ouvriers tullistes comme chefs du complot. Le 3 mars, ils sont condamnés a cinq jours de prison.

En avril 1833 [2], c'est le tour des tailleurs de pierre. Les patrons ont signé avec eux un tarif. Le nommé Rivière ne le respectant pas, les ouvriers quittent son chantier; trois d'entre eux sont arrêtés comme coupables de coalition; ils sont d'ailleurs acquittés par le tribunal correctionnel, après huit jours de prison préventive.

Le 27 novembre 1833, les nommés Tardy, Vuillamy et Durand, ouvriers cordonniers, sont également traduits en justice; l'inculpation est très nette : ils font partie d'une association ayant pour but de réclamer la fixation des salaires, et ils ont « engagé, au nom de cette association, plusieurs de leurs camarades à s'abstenir momentanément de travail ». Tardy et Vuillamy sont condamnés à quinze jours de prison, Durand à huit [3].

Il y a encore d'autres coalitions, celles des tailleurs d'habits, des ouvriers serruriers, des ouvriers charpentiers, des ouvriers charrons, etc. Mais la plus importante est celle qui a lieu en juillet 1833, provoquée par les mutuellistes et les ferrandiniers [4]. Plusieurs maisons de commerce payant des prix inférieurs à ceux de certaines autres, les chefs d'atelier leur demandèrent d'augmenter les salaires; un refus s'en suivit et le lendemain tous les métiers cessaient de battre. Quatorze ouvriers en soie furent arrêtés par les soins du commissaire central Prat. Quatre d'entre eux furent acquittés, et les autres condamnés à la peine légère de 25 francs d'amende. C'est qu'ils avaient eu le bonheur d'être défendus par un jeune avocat républicain, à la parole ardente et convaincue, Jules Favre. Le président du

1. *Écho de la Fabrique*, 10 févr., 5 mars 1833.
2. *Ibid.*, 7 avril 1833.
3. *Ibid.*, 8 déc. 1833.
4. *Ibid.*, 1er-8 sept. 1833.

tribunal lui-même, Baudrier, s'était prononcé contre l'article 415, dans « une allocution toute paternelle » adressée aux condamnés : « Espérons, avait-il dit, que le pouvoir législatif le fera disparaître de nos codes et portera enfin une loi qui conciliera à la fois la liberté de l'industrie et les intérêts des chefs d'atelier, des ouvriers et des négociants [1]. »

Ces quelques faits montrent combien les idées d'association et de coalition ont fait de progrès depuis novembre 1831. La classe ouvrière s'est solidement organisée. Sous l'influence du saint-simonisme, du fouriérisme et des aspirations de certains de ses chefs, elle a pris conscience ds ses droits. Les tribunaux ne se montrent pas d'une extrême sévérité dans le jugement des conflits économiques et on a vu un de leurs présidents demander lui-même la disparition du fameux article 415. Tout donne confiance et courage aux ouvriers; l'inertie, l'impuissance du gouvernement les amènent à ne plus compter que sur leurs propres forces, et les vagues aspirations de novembre 1831 sont devenues des revendications pleinement conscientes.

JEAN ALAZARD.

(*La fin prochainement.*)

1. *Ibid.*, 1er sept. 1833.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LES SOURCES NARRATIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU XVI^e SIÈCLE. — IV.

# *Du recueil intitulé « Mémoires de Condé »*

Il n'est pas un historien du XVI^e siècle qui, pour la période 1560-1565 (et même pour quelques documents échelonnés entre 1566 et 1569), n'ait eu à utiliser le recueil de pièces dit *Mémoires de Condé.*

On lit généralement ces Mémoires dans la belle édition in-4, ornée de gravures, donnée par Secousse en 1743, en six volumes, avec cette mention : « A Londres, et se vend à Paris, chez Rollin, quai des Augustins ». — Nous disons en six volumes, pour nous conformer aux habitudes courantes. En réalité, l'édition de Secousse n'en comporte que cinq, dont le cinquième contient les tables et les *errata* de ces cinq volumes. Le tome sixième est un supplément complètement indépendant, quoiqu'il soit annoncé dans le titre du premier volume. Ce supplément, au lieu d'être publié à Londres et Paris, est publié à la Haye, sous la même date de 1743, et dans le même format que les autres volumes. Il n'est pas de Secousse, mais de Lenglet-Dufresnoy, et celui-ci ne nous cache pas que ce nouveau recueil ne mérite que très imparfaitement le titre de *Supplément aux Mémoires de Condé* [1]. Il comprend, comme pièces essentielles, *La légende du cardinal de Lorraine*, *La guerre cardinale* [2], *La légende de domp Claude de Guyse*, l'*Apologie pour Jean Chastel*, et le *Procès de Ravaillac*. On voit qu'il dépasse singulièrement les limites chronologiques du premier recueil.

Revenons donc aux *Mémoires de Condé* eux-mêmes, c'est-à-dire aux cinq tomes de Secousse. Quiconque les a maniés, ne fût-ce qu'une fois, sait que ce ne sont pas des « Mémoires », et qu'ils ne sont pas de Condé.

1. T. VI, p. 1 : « Collection que l'on peut qualifier, si l'on veut, du titre de *Supplément aux Mémoires de Condé* ».

2. Lenglet-Dufresnoy remarque lui-même que cette pièce importante figure à la fois dans le tome V des *Mémoires* et dans le *Supplément*.

Ils ne sont même pas des « Mémoires de Condé » dans le sens, déjà cependant très large, où les *Mémoires-journaux du duc de Guise* peuvent être considérés comme l'œuvre de François de Lorraine, c'est-à-dire que les Mémoires dits de Condé ne proviennent à aucun degré des papiers personnels du prince, des notes prises par lui-même ou par ses secrétaires. Ce n'est qu'un recueil de pièces, lesquelles, sauf de rarissimes exceptions, avaient toutes été imprimées antérieurement, et qui ne présentent d'autre caractère commun que de se rapporter à ces premières guerres civiles dans lesquelles Louis de Bourbon joua un rôle prépondérant. Au reste, le titre même de l'édition de Secousse nous renseigne sur le contenu exact de la collection : *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe* [1].

Comment ce recueil de « preuves » s'est-il constitué ? Un premier point, c'est qu'il n'a pas été formé au XVIIIe siècle. S'il est vrai que Secousse a cru devoir ajouter de nouvelles pièces à celles qui avaient été antérieurement recueillies, s'il a même inséré dans sa collection des pièces manuscrites et s'il a un instant songé à en utiliser un bien plus grand nombre, il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, son édition reproduit une publication du XVIe siècle. Il dit lui-même qu'il a travaillé sur l'édition « en trois volumes in-8 ou grand in-16, imprimée à Strasbourg en 1565 et 1566, chez Pierre Estiard ». Il connaît également une édition in-16, « que l'on nomme ordinairement les *Petits mémoires de Condé* », mais dont il n'a vu que les tomes second, daté de 1566, et troisième, de 1567 [2].

La première question à résoudre est donc celle-ci : comment s'est formée la collection publiée par Pierre Estiard en 1565 ? Et d'abord, qui pourrait ne pas être frappé de ce fait que, dès 1565, c'est-à-dire pendant la période de tranquillité relative ouverte par la paix d'Amboise, on ait pu songer à recueillir les plus importantes des plaquettes publiées pendant la récente crise, à les réimprimer, à préparer ainsi des matériaux pour les futurs historiens ?

Assurément les préoccupations d'ordre scientifique ne guidaient pas exclusivement les compilateurs du recueil de 1565. Ces compilateurs

---

1. L'édition française, en seize volumes, de l'*Histoire* de de Thou avait paru à Londres en 1734.

2. Secousse dit également (p. v) avoir rencontré un recueil de trois petits in-16, intitulés *Mémoires de Condé*, et qui contenait dans le premier volume les *Commentaires* de la Place, et dans les volumes suivants la reproduction du t. II et la reproduction à peu près complète du t. III des *Petits Mémoires*. Il avait aussi le second volume, daté de 1565, d'une édition petit in-16 due à Pierre Estiard.

étaient des huguenots, et ils entendaient servir la cause de leurs coreligionnaires. Il s'agissait pour eux de démontrer que les réformés n'étaient pas des rebelles ; qu'ils n'avaient pris les armes qu'à la dernière extrémité, pour le salut de leur conscience ; qu'ils n'avaient jamais attenté à la majesté royale, mais au contraire qu'ils avaient voulu délivrer le roi, prisonnier de ses mauvais conseillers. Seulement cette démonstration, ils entendaient la faire, non par des procédés dialectiques, mais par des procédés historiques et critiques, en mettant sous les yeux du lecteur les pièces elles-mêmes du procès, en le faisant juge des actes et des intentions de leur parti. Il y a là quelque chose de très nouveau et qui marque vraiment une date dans l'évolution de l'historiographie. C'est en effet la première fois qu'un parti, pour se défendre devant l'opinion, remplaçait les arguments par ce que les érudits appellent des « preuves ». C'est un remarquable effet du changement introduit dans les esprits par la Renaissance [1]. J'ajouterai que les compilateurs de Strasbourg avaient parfaitement conscience de cette nouveauté, et qu'ils avaient l'ambition, qui s'est trouvée justifiée, de travailler pour l'histoire. L'auteur de l'« Advertissement au lecteur chrestien » placé en tête du premier volume ne cache pas ses opinions politiques et religieuses, parle de la « misérable tragédie » qui vient de se jouer, dénonce l'« ambition effrénée » des Guise. Mais il ajoute qu'il a réuni ces mémoires « pour servir aux doctes et à ceux à qui notre bon Dieu a fait la grâce de sçavoir mettre la main à la plume pour publier sa grandeur par histoires ». — Si les intentions de nos compilateurs n'ont rien de désintéressé, leur méthode, du moins, est scientifique.

Pour « réunir ces mémoires », les éditeurs de Strasbourg ont-ils dû puiser directement dans la masse des papiers imprimés au cours même de la bataille, ou la besogne leur avait-elle déjà été préparée ? En d'autres termes, l'édition de 1565-1566 est-elle l'archétype des *Mémoires de Condé*, ou bien un premier travail de récollection et de classement l'avait-il précédée ?

Nous croyons être en mesure de retracer les principales étapes par lesquelles le matériel historiographique condéen est passé de la masse amorphe, inorganique, des publications isolées à la forme cohérente et quasi-définitive de l'édition de 1565-1566.

Qu'on n'oublie pas, pour comprendre la position de la question, qu'il s'agit de pièces *antérieurement publiées*, et non de documents qu'il y aurait eu lieu de mettre pour la première fois sous les yeux du public.

---

1. G. Monod, *Rev. hist.*, t. I, p. 11.

Or, avant 1565, déjà des huguenots s'étaient trouvés pour recueillir les principales de ces plaquettes, pour les ranger en un certain ordre, pour les rassembler sous une reliure commune. Je crois bien que le plus ancien de ces recueils factices est celui qui est conservé à la Bibliothèque du protestantisme français sous la cote 1790 R. 4°. Il se compose de 256 folios in-quarto, sans foliotage imprimé continu, mais avec un foliotage manuscrit. Il est accompagné d'une table également manuscrite, d'une écriture de la seconde moitié du XVIe siècle, et qui renvoie au foliotage. Ni cette table, ni les notes manuscrites éparses le long des marges ou placées à la fin de chaque pièce ne font allusion à aucun fait postérieur à l'année 1564 ; il n'y a même que deux pièces qui portent cette date, ce qui nous permet de fixer au début de 1564 la composition de ce recueil. Les pièces qui portent un nom de lieu sont datées d'Orléans ; celles qui portent un nom d'imprimeur sont dites imprimées « A Orléans, par Éloy Gibier, imprimeur de ladite ville », ou, par Éloy Gibier, pour Robert Estienne, imprimeur du Roy » [1]. Or nous savons que cet Éloy Gibier fut, pendant la durée de la domination condéenne, une sorte d'imprimeur officiel des huguenots orléanais [2].

Il n'est pas téméraire de supposer qu'après avoir imprimé les brochures du parti, c'est lui-même qui a eu l'idée de les rassembler ; en ce cas on pourrait appeler cette première collection le recueil Gibier. A tout le moins semble-t-il certain que ce recueil de 1564 a été constitué à Orléans. Pour plus de commodité nous le désignerons sous le nom de recueil d'Orléans. C'est sans doute ce volume, ou un volume analogue, que Secousse décrit dans les termes suivants (p. VII-VIII) :

On trouve... assez communément un volume in-4 dans lequel on a rassemblé quelques-unes de ces *feuilles volantes*, et principalement les Pièces qui furent publiées par le prince de Condé, en 1562 [3], et auxquelles il mit son nom.

On lit au bas du titre d'une de ces Pièces [en réalité au bas de plusieurs], *A Orléans*. Il y a lieu de présumer que les autres, qui sont imprimées du même caractère, l'ont été aussi dans cette ville, où le prince de Condé a passé la plus grande partie de l'année 1562.

Quelle est la composition de ce recueil ? Dans le volume que j'ai sous les yeux [4], les pièces ont été, à une époque voisine de nous, pourvues de

1. Sans la mention « à Orléans », mais nous savons que Gibier y exerça de 1556 à 1588.
2. Voy. B. de Lacombe, *Cath. de Médicis entre Guise et Condé*, p. 209, n. 2.
3. En réalité, il y en a de 1563 et même, comme nous l'avons vu, de 1564. Mais l'exemplaire de Secousse pouvait être moins complet.
4. La reliure du XVIe siècle a été conservée. Le dernier f° porte plusieurs fois le nom de « Lebrun », d'une écriture du XVIIe siècle. Sur le premier f°, malheureusement déchiré, on lit : « Ce livre appartient à moy, Claude du ...oy, demeurant à Lumigny et m[a été vendu ?] par Me Nicolas Lebrun, 1667 ».

numéros d'ordre qui vont de 1 à 19. Mais l'auteur de ce numérotage a parfois confondu deux pièces distinctes. La table manuscrite, plus exacte, en dénombre 21. Voici ces pièces, dans l'ordre du recueil [1] :

1. *Déclaration faicte par le prince de Condé*... s. l. 1562 (reproduite par Secousse, t. III, p. 222).
2. *Traicté d'association*... s. l. 1562 (*ibid.*, p. 258).
3. *Seconde déclaration*... s. l. 1562 (*ibid.*, p. 319).
4. *Lettre de Mgr le prince de Condé... au Parlement de Paris*... s. l. 1562 (*ibid.*, p. 333).
— *Discours sur la liberté ou captivité du Roy*. s. l., 1562 (*ibid.*, p. 374).
— *Remonstrance envoyée au roy par les habitans de la ville du Mans*, 1563 (*ibid.*, p. 350).
5. *Responce des habitans de la ville de Rouen à ce que M. le duc de Bouillon leur a dit et remontré du vouloir et commandement du roy*. s. l., 1562 (*ibid.*, p. 302).
6. *Les Moyens de pacifier le trouble qui est en ce royaume, envoyés à la royne par M. le prince de Condé*. s. l, 1562 (*ibid.*, p. 387).
7. *Requeste présentée au Roy et à la Royne par le triumvirat, avec la responce faicte par Mgr le P. de C.* s. l. 1562 (*ibid.*, p. 388, 392, 395).
8. *Sommaire declaration et confession de foy, faicte par Mgr le prince de Condé, contre les calomnies et impostures des ennemis de Dieu, du Roy et de luy*. s. l. 1562 (*ibid.*, p. 524).
9. *Les récusations envoyées à la cour de Parlement*... 1562 « envoyé d'Orléans aud. Parlement de Paris le 18e jour de juillet 1562 » (*ibid.*, p. 549).
10. *Remontrance de Mgr le P. de C.* s. l. 1562 (*ibid.*, p. 583).
11. *Protestation faicte par la Royne d'Angleterre*... s. l. 1562 (*ibid.*, p. 693).
12. *Discours des moyens*... s. l. 1562 (t. IV, p. 1).
13. *Prières ordinaires*... s. l. n. d. (t. III, p. 262).
14. *Discours des choses faites*... s. l. 1563 (t. IV, p. 136).
15. *Responce à l'interrogatoire*... A. Orléans, 1562 (t. IV, p. 285).
16. *Édict et déclaration*... 1563. Par Éloy Gibier... (*ibid*, p. 311).
17. *Lettres de commission du roy*... A Orléans, par Éloy Gibier... 1563 (t. IV, p. 498).
18. *Responce aux calomnies contenues au discours... fait par Messire de Ronsard*... s. l., 1564.
19. *Seconde responce de F. de la Baronnie* [2] *à Messire Ronsard... evesque futur*... s. l., 1564.

Nous avons dit que le recueil d'Orléans, dans l'exemplaire conservé rue des Saints-Pères, était accompagné d'une table manuscrite. L'auteur

1. Pour plus de commodité, nous conservons la numérotation du volume, tout en mentionnant les pièces non numérotées. Nous renvoyons également à l'édition Secousse.
2. Note au crayon : *Florent Chrestien*.

de cette table a une personnalité très accusée. Quelques-uns des titres qu'il donne aux pièces du recueil sont de vrais sommaires rédigés dans un esprit huguenot, mais d'un huguenot hostile aux violences et dévoué à la politique du prince. Voici, par exemple, en quels termes il renvoie à la pièce 2 : « Traicté d'association narrant de remettre le Roy et la Royne en leur pristine liberté et pour faire observer l'édict de février, sens permettre aucuns demolissemens de temples ne d'images privés... » [1] La mention du *Discours sur la liberté ou captivité du Roy* est suivie de ces mots : « où est la déposition de Mgr d'Orléans. La ligue avec ceux d'Ausbourg. Les larmes du Roy et de la Royne sa mère. La captivité, rébellion du prince ensemblement ». Notre pièce 5 est annoncée ainsi : « Responce de ceux de Rouen au Roy narrante qu'il y ha difference d'un bon vouloir et le pouvoir exécuter. Faire (?) disputes de Sorbone publiques touchant la destitution d'un roy hérétique. Et asseurance de laisser toutallement les armes quant ceulx qui tiennent le Roy se seront retirés ».

Est-ce la même personnalité qui se révèle dans les notes marginales ou infrapaginales ? A la suite de la pièce 11, on lit ceci : « Dieu a fait voir aux princes et rois de la chrestienneté la vérité de son saint Évangile par des moyens admirables comme nous voyons. » Puis vient un développement apologétique long d'une page et demie, où l'on trouve la confession des péchés, la prière du soir, et cette prière pour le Roi : « Donne ton saint esprit au roy que tu nous as donné, conserve sa personne, conduy son estat, préside en son conseil, fay nous la grace de voir ton eglise acroistre sous sa domination. » Le tout suivi d'une reproduction (en français) du *Pater* et du *Credo*. Après la pièce 12 reparaissent les premières lignes : « Dieu a fait voir... », brusquement interrompues. — D'autre part, un second annotateur, dont l'écriture se rapproche davantage de celle de la table, a reproduit la prière au roi à la fin de la pièce 16. La première main reparaît à la fin de notre n° 17 pour y transcrire deux sonnets. Le premier conte les mésaventures de l'âme d'un moine dont on ne veut pas même aux enfers :

> ... Car puysque là hault vous mangez votre dieu,
> Peut estre qu'icy bas vous mangeriez les diables.

Le second commence ainsi :

> Je sais bien, du Bellay, que Rome est le bourdeau,
> Où l'on voit paillarder sans fin le corps et l'âme... [2]

---

1. C'est-à-dire : sans permission des supérieurs.
2. On a ajouté, au crayon, la signature de Jodelle.

Nous n'avons pas relevé ces détails simplement parce qu'ils nous font pénétrer davantage dans la conscience huguenote, mais parce qu'ils nous permettent d'établir que ce recueil a bien été établi dans la capitale huguenote, par et pour des Condéens. On peut même aller plus loin. Le fait que les deux sonnets sont au bas de la pièce 17 (en réalité 19e) nous amène à croire que primitivement le recueil s'arrêtait là : ces sonnets en marquaient la conclusion. Le recueil, sous cette première forme, était donc complet dès 1563, peu après la publication des lettres du 18 juin. Un second possesseur, au cours de l'année 1564, enrichit ce recueil primitif des deux plaquettes relatives à la querelle de Ronsard contre Chandieu et consorts, et d'une table, et pourvut le tout d'une reliure. Seule, une de ces deux dernières pièces devait entrer dans la composition future des *Mémoires de Condé*.

Mais, dira-t-on, à quoi peuvent bien nous mener ces considérations sur la composition du recueil d'Orléans ? Quelles conclusions tirer de la fantaisie d'un collectionneur, d'un huguenot curieux de plaquettes contemporaines ?

Cette objection serait valable, si l'exemplaire de la Bibliothèque du protestantisme français était un exemplaire isolé.

Mais tel n'est pas le cas. La Bibliothèque de la Ville de Paris possède en effet un recueil absolument analogue [1], se composant de 19 plaquettes, qui *toutes* se trouvaient déjà, et dans un ordre sensiblement analogue, dans l'exemplaire que nous avons analysé. Il y manque seulement la *lettre de commission* du 18 juin, et la seconde des pièces relatives à Ronsard ; la première, d'ailleurs, est datée ici de 1563, et non de 1564. Un autre exemplaire, dans cette même bibliothèque, comprend trois pièces de moins. On en trouve un également dans la Bibliothèque Rothschild [2], où manquent en outre cinq pièces, et notamment celle qui porte le nom d'Eloy Gibier. Le savant rédacteur du *Catalogue Rothschild* avait bien su reconnaître dans ce recueil « la première ébauche de la compilation connue sous le nom de *Mémoires de Condé* » ; il avait en outre « démontré », conformément à la conjecture de Secousse, « que l'impression en avait été faite à Orléans ; il n'a pu toutefois, remarque M. Clouzot, par suite des lacunes de son exemplaire, préciser le nom de l'imprimeur ». M. Clouzot a été plus heureux : quoiqu'il ne possédât, dans son exemplaire, qu'*une seule* des deux mentions relatives à Gibier que nous rele-

1. *Catalogue méthodique... Impressions du XVIe siècle...*, p. 15. La réserve possède (sous le n° 550063) un second ex. auquel manquent la requête des triumvirs, la Protestation d'Élizabeth, la réponse à Ronsard.

2. *Catalogue des livres...*, t. III, n° 2156.

vons dans l'exemplaire de la rue des Saints-Pères, il n'a pas hésité à écrire que « l'attribution de tout le recueil à cet imprimeur ne semble... pas douteuse ».

Voilà donc un point établi. En 1563, à Orléans, dans le milieu condéen, circulaient des recueils factices, de composition sensiblement identique [1], parfois un peu plus, parfois un peu moins complets, fabriqués avec les pièces in-4 qui étaient sorties, cette année-là et l'année précédente, de l'atelier de Gibier. On peut conjecturer que c'est Gibier lui-même qui procédait à la fabrication de ces recueils, assez nombreux pour que Secousse ait été en droit d'écrire, dans le passage cité plus haut : « On trouve *assez communément* un volume in-4. »

Il suffisait, maintenant, pour faire de ce recueil un livre, de réimprimer ces pièces en leur donnant une pagination suivie et en y ajoutant quelques pièces nouvelles. C'est ce que l'on fit dans le *Sommaire recueil des choses memorables que le sgr prince de Condé a protestées et faites pour la gloire de Dieu, repos et utilité du royaume de France : contre les autheurs des troubles, advenues depuis l'an mil cinq cens soixante jusqu'à présent. Le tout en plusieurs articles contenus en la page suyvante. Imprimé nouvellement. 1564.* C'est un petit in-8 (ou un in-16) de 576 p. [2], qui a été connu par Secousse [3]. Il débute par un récit, fait au point de vue condéen, de l'entreprise d'Amboise. Ensuite viennent 25 pièces, soit les 16 (ou plutôt 18) premières pièces du recueil d'Orléans, plus un récit du « saccagement de l'Église de Vassy », une « Déclaration de la guerre de France que les Ambassadeurs de M. le prince de Condé ont faite à l'empereur », etc. Ces pièces vont jusqu'à l'édit de pacification de mars 1563.

Dès lors, les *Mémoires de Condé* existent sous une forme qui n'est déjà plus embryonnaire. Quel est le compilateur hardi qui sut passer des recueils factices de 1563 au volume de 1564 ? C'est une question à laquelle aucune réponse n'a encore été donnée, et pourtant cette initiative a exercé, sur l'élaboration de la matière historique, une influence considérable. Si l'on accepte la conjecture, très vraisemblable, de Secousse, que les pièces publiées à Orléans sont en majorité l'œuvre de Bèze, on peut admettre que c'est dans son entourage que cette édition a été préparée.

---

1. Brunet signale un de ces exemplaires : « Un recueil de 17 pièces, relatives au prince de Condé, et imprimées à Orléans et à Paris (*sic*) en 1562 et 1563, de format in-4, et porté dans le Catalogue de la Vallière, en 3 vol., n° 5105, où l'on n'a décrit que 11 de ces pièces ».

2. Brunet le décrit, et indique le format in-16. J'ai utilisé l'ex. de la Bibliothèque du protestantisme, R 12343. On en voit de temps en temps quelques ex. passer dans les ventes. Les catalogues indiquent souvent comme lieu d'impression Paris ; il semble plutôt que ce soit Orléans.

3. P. VII, *initio*.

Est-ce le même éditeur, est-ce simplement un de ses « frères » qui donna, l'année suivante, une édition amplifiée de ce même « recueil », dont le titre ne contenait plus la modeste épithète de « sommaire », et qui se présentait elle-même comme le premier volume de toute une série ? Nous franchissons une nouvelle étape — et décisive — avec ce *Recueil des choses memorables faites et passées pour le faict de la Religion et estat de ce royaume depuis la mort du roy Henri II jusques au commencement des troubles. Premier volume...* [1] 1565. Ce volume, très rare [2], — si rare qu'on a pu croire que seuls les second et troisième volumes avaient paru — ne porte ni nom de lieu ni nom d'imprimeur [3]. C'est donc peut-être un peu arbitrairement qu'on le considère comme ayant été imprimé à Strasbourg chez Pierre Estiard. Le titre n'a pas les mêmes caractères ni la même disposition que dans les deux tomes suivants [4].

Les 883 pages petit in-8 du *Recueil* dépassent de toutes parts le cadre des 576 pages du *Sommaire recueil*. Si les pièces de celui-ci ne méritaient pas le titre de « Mémoires de Condé », du moins pouvait-on y voir une publication condéenne ; Condé en était le centre ; la rébellion de Condé, l'histoire orléanaise pendant cette période en formaient les thèmes essentiels. Condé et les siens au contraire disparaissent presque dans ce premier volume, qui n'intéresse d'ailleurs que la première partie (fin 1561) du sujet, et où ne figurent par suite qu'un petit nombre des pièces du recueil précédent. Elles sont comme noyées au milieu des documents sur la mort de Henri II et les débuts de l'agitation religieuse, documents dont l'Histoire du tumulte d'Amboise avait déjà, dans le *Sommaire recueil*, fourni le type. Aux pièces quasi-officielles du parti protestant et antiguisard se mêlent les pièces d'origine royale, les pamphlets réformés, des harangues, la précieuse série des Actes de Poissy.

Ce premier tome fut bientôt suivi, en 1566 et 1567, de deux autres [5],

---

1. Suivait cette indication : « Tu trouveras cy apres la table des choses contenues en ce present volume ».

2. Brunet décrit l'exemplaire la Vallière. Bibliothèque nationale, La 22/1. — Bibliothèque du protestantisme français, R 13163.

3. Brunet en fait judicieusement la remarque. Le *Catalogue de l'histoire de France*, au contraire, dit : « Strasbourg, in-8, 3 vol., P. Estiard, 1665-1666 (*sic*!). Ce recueil est connu sous le nom de *Petits Mémoires de Condé* ». — L'exemplaire de la Ville de Paris (nos 67-68) ne contient pas le tome Ier.

4. Notes manuscrites de Ch. Read sur l'ex. de la Bibliothèque protestante.

5. *Recueil des choses memorables passées et publiées pour le faict de la Religion, et estat de la France. Le tout depuis la publication de l'Edict du XVII de janvier 1560* [lisez : 1561, c'est-à-dire 1562, n. st.] *jusques à la Declaration faicte par le Roy de sa majorité, 1563*. Second volume. A Strasbourg, par Pierre Estiard, 1566. Petit in-8 de 781 p. — *Recueil des choses... depuis la majorité du Roy, 1563, jusques en l'an 1565. Troisiesme volume.* « Tu trouveras cy apres la table des choses contenues en ce present volume ». A Strasbourg, par Pierre Estiard, 1566. Petit in-8 de 973 p. — Il faut lire, pour ce t. III, 1567, n. st.

qui couvrent respectivement les années 1562-1563 et 1563-1565. Ceux-ci portent la mention « A Strasbourg, par Pierre Estiard » [1]. De même que le premier, les second et troisième volumes sont précédés d'avertissements, qui ont pour objet de dégager des documents eux-mêmes les leçons de l'histoire, c'est-à-dire de rejeter sur les Guise la responsabilité des guerres civiles [2]. Il est fâcheux que ces avertissements n'aient pas été conservés par Secousse.

Sur la composition même de ces deux volumes, nous n'avons qu'à répéter ce que nous disions du premier. Les pièces du recueil de 576 pages disparaissent presque dans le formidable amas des 2,637 pages du nouveau recueil [3]. Au reste, Secousse a pris le soin de reproduire la table de ces trois volumes, avec références à sa propre édition [4]. Nos lecteurs peuvent donc facilement se rendre compte de leur contenu [5].

Que vaut ce contenu ? C'est-à-dire que valent les *Mémoires de Condé*, sous cette forme, comme instrument de travail ? Sauf de rarissimes exceptions, le *Recueil*, de même que le *Sommaire recueil*, reproduit des plaquettes imprimées, de ces plaquettes dont quelques échantillons avaient servi à constituer les recueils orléanais. Un très grand nombre de ces plaquettes existent encore, à l'état isolé, dans nos bibliothèques. On peut donc très souvent comparer le texte original avec la version donnée par les éditeurs des *Mémoires*. Nous n'hésitons pas à dire que cette comparaison tourne à leur avantage. Secousse, qui a pris soin, toutes les fois qu'il le pouvait, de réimprimer directement les pièces originales, n'a pas été amené à faire subir au texte des *Mémoires* des modifications bien profondes. Il a constaté, assurément, que les « fautes d'impression ne sont pas rares » dans l'édition d'Estiard, qui a certainement été faite très vite. De plus les éditeurs de 1565-1567, qui n'avaient pas nos préoccupations bibliographiques, ont souvent supprimé « des éclaircissements utiles...

---

1. Cet imprimeur, dont le nom manque à la *France protest.*, nous est connu par ailleurs. Il avait imprimé à Lyon, en 1558, un *Alphabet* huguenot (voy. nos *Études sur la Réforme*, p. 274 et 283).

2. T. II : « Tu verras en ce second volume une merveilleuse conjuration du Triumvirat contre Dieu, le Roy et l'Estat de France... », suivi d'un « sommaire des choses contenues au premier et second volume du recueil », sorte de résumé historique allant de la paix du Cateau à l'édit de janvier. — T. III : déjà ont paru deux volumes, « par lesquels un homme de sain jugement et non passionné pourra facilement cognoistre les autheurs des troubles ». Daté du 1er janvier 1566 (1567, n. st.).

3. 883 + 781 + 973.

4. A la suite de son tome V, avec une pagination spéciale.

5. Il y eut des rééditions presque immédiates. Le *Catalogue de l'Histoire de France* donne le La 22/2, *Histoire de notre temps...*, s. l., 1566-67, 3 vol. in-16, comme le même ouvrage que le *Recueil*. — Brunet signale une édition d'Anvers, 1568, petit in-8, sous le titre *Recueil de toutes les choses mémorables...*

tels que le nom de l'auteur, le lieu et l'année de l'impression, et même des Avertissements et des Préfaces ». Mais il n'y a rien là, on le voit, qui porte atteinte à la probité littéraire de ces éditeurs : ils n'ont ni falsifié, ni tronqué, ni adultéré les pièces qu'ils réimprimaient.

Ont-ils fait preuve de la même fidélité dans les cas très rares où ils ont recouru à des pièces non imprimées, par exemple à des lettres-missives ? — Les *Mémoires* contiennent un récit anonyme de la bataille de Dreux, que Secousse avait fort justement attribué à Coligny [1]. Or la copie de la lettre de l'amiral, avec reproduction de la signature « Chastillon », se trouve dans les manuscrits de Bessinges. La comparaison des deux textes permet à M. A. Cartier [2] d'affirmer que la copie de Bessinges est bien la lettre dictée au lendemain de la bataille, tandis que le fragment donné dans les *Mémoires* est un « remaniement un peu postérieur ». Les variantes qu'il signale n'altèrent d'ailleurs en rien la physionomie des événements ; ce sont surtout des variantes de style. Il reste que les éditeurs de 1565-67 ont pris, avec les pièces inédites, quelques libertés peu importantes.

Quelle a été la fortune ultérieure de ce très précieux recueil ? L'édition de Londres (1740) [3] et celle qui parut à la même date à Amsterdam, en 6 volumes in-12, ne sont qu'une réimpression d'Estiard. C'est seulement avec l'édition de Secousse [4] que se renouvelle l'histoire de cette collection.

Cette édition fut préparée longtemps à l'avance. Dès novembre 1739, le *Journal de Verdun* [5] reproduisait un projet de souscription paru « à Londres, chez Claude du Bosse, J. Millot et Cie, 1739 », et qui donnait de la future publication le titre suivant : « *Mémoires de Condé*, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les règnes de François II et de Charles IX, nouvelle édition augmentée d'un grand nombre de pièces curieuses qui n'ont jamais été imprimées, et enrichies d'une Préface historiques, de Notes critiques, de plusieurs portraits et des plans de différentes Batailles, 5 vol. in-4 ». On annonce dès lors deux séries d'additions : 1° « des pièces fugitives dont la plupart ont été faites en réponse à des Écrits imprimés dans les anciens recueils » ; 2° des pièces inédites.

---

1. T. IV, p. 178.
2. *Bulletin du protest. franc.*, 1906, p. 92.
3. Brunet dit que Londres est ici pour Rouen. Le *Catalogue* de la Bibliothèque nationale donne comme éditeur C. du Bosc.
4. D'après le *Catalogue*, elle parut à Londres chez C. du Bosc et G. Darres, et le t. VI à la Haye chez P. de Hondt.
5. 1739, p. 350. Voy. aussi l'*Éloge* de Secousse par Bougainville, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXV, p. 300.

Conformément à sa promesse, Secousse ne se contenta pas de réimprimer d'une façon plus correcte (et, comme nous le disions plus haut, d'après les éditions originales ou d'après les manuscrits) les pièces données à Strasbourg, de les disposer dans un ordre chronologique plus satisfaisant ; il y joignit des pièces nouvelles : « A peine l'ancienne édition a-t-elle fourni la moitié du nouveau Recueil. Les additions ont fourni le reste ». Les 2,637 pages petit in-8 d'Estiard sont devenues ici (sans les tables) plus de 3000 pages in-4.

D'où viennent ces additions ? De deux sources. Secousse a donné l'hospitalité à un certain nombre de pièces que les éditeurs du XVIe siècle avaient négligé de recueillir. Ce sont quelquefois des pièces catholiques, par exemple le récit de la bataille de Dreux par le duc de Guise. Il recula cependant devant la tâche intéressante qui aurait consisté à donner les *réponses* catholiques aux plaquettes protestantes. Mais il a surtout eu recours à l'inédit. Il a puisé dans les registres du Parlement de Paris, dans les trois recueils Béthune, Brienne, du Puy, et ailleurs. Ces documents donnent à l'édition de 1743 une valeur toute particulière. C'est chez elle que l'on trouve, pour la première fois, les dépêches de Chantonnay et le *Journal* de Bruslart.

Au reste, Secousse avait bien d'autres ambitions : il voulait poursuivre son travail jusqu'en 1574, et donner ainsi les *Suites des Mémoires de Condé*. Il a dû se contenter de quelques pièces sur l'année 1565, notamment la *Guerre cardinale*, deux sur 1566, sept sur 1567, une sur 1568, deux (conclusions et arrêt contre Coligny) sur 1569. Non seulement Secousse n'a pas pu nous donner une documentation complète du règne de Charles IX, il n'a même pas réussi à utiliser toutes les copies qu'il avait rassemblées. Son œuvre n'en reste pas moins considérable, et les *Mémoires de Condé* de 1743 méritent pleinement la confiance que leur ont témoignée les érudits [1].

HENRI HAUSER.

---

1. Une seconde édition (des 6 tomes) parut à Paris (Genève) en 1745 (B. N., La 22/5). — Je n'examine pas ici la valeur des pièces contenues dans les *Mémoires*, mais uniquement la valeur des *Mémoires* comme recueil de pièces. Voy. de nombreuses remarques dans Rébelliau, *Bossuet historien...*, p. 172, 173, 505 et *passim*.

# COMPTES RENDUS

J. Plattard. **L'Écriture sainte et la littérature scripturaire dans l'œuvre de Rabelais.** (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, 1910, 74 p.)

Une des critiques que l'on avait adressées à M. Plattard à propos de l'importante thèse qu'il avait consacrée à Rabelais et aux sources de son œuvre [1], c'était d'avoir négligé les sources scripturaires. Il vient de combler cette lacune dans un copieux article publié par la *Revue des Études rabelaisiennes*. Il commence par relever les emprunts faits par Rabelais aux Livres saints dans les deux premiers livres et note ceux de ces emprunts qui ont disparu dans la réédition de 1542. Cet examen, ainsi que celui des corrections introduites par Rabelais, conduisent à cette conclusion « que ce sont les attaques et railleries à l'adresse de la Faculté de théologie ou de certains théologiens qui étaient, par excellence, de nature à irriter la Sorbonne contre Rabelais, et que ce n'est certainement pas des libertés qu'il a prises avec les textes sacrés qu'on lui a fait grief... Mais il n'en reste pas moins certain que, par ses tendances, Rabelais se rapprochait à cette époque des réformateurs : sur la Sorbonne, les indulgences, la dévotion aux saints, les pratiques, il était d'accord avec les premiers réformateurs français, dont Lefèvre d'Étaples avait exprimé les aspirations et formulé le programme. »

Poursuivant ensuite le dépouillement des deux autres livres, M. Plattard observe qu'on y retrouve l'hostilité contre Calvin, déjà manifeste dans l'édition de 1542, mais que, d'autre part, Rabelais y « est resté fidèle au programme de réformes des humanistes et des réformateurs du temps de Lefèvre d'Étaples ». C'est ainsi qu'il fait chanter aux Pantagruelistes, lors du départ de la flotte, le psaume *in Exitu*, dans la traduction française de Marot. Pour le livre V, les emprunts à l'Écriture Sainte sont peu nombreux, une dizaine en tout. « Évidemment, le rédacteur qui a utilisé les notes de Rabelais pour en composer ce V^e^ livre n'avait pas du texte sacré la même pratique que frère François. » — En somme, pour

1. Cf. la *Revue*, t. XV, p. 68.

nombreuses que soient les citations et les allusions aux livres saints, elles ne donnent pas l'impression que Rabelais ait fait une étude particulière des textes sacrés. Il a une certaine prédilection pour saint Paul, mais il ignore les Pères de l'Église. Il se désintéresse de l'étude de la littérature biblique. Dans les applications facétieuses qu'il fait des textes sacrés, « il ne dépasse pas en audace les docteurs et les moines des générations précédentes ». On ne doit pas y chercher « un désir secret de bafouer l'Ecriture ». « Il fait des calembours sur le texte des psaumes comme il en fait sur celui du Digeste. Il joue sur les mots et les sentences de la Bible : ce n'est pas se jouer de la Bible elle-même. » — V.-L. Bourrilly.

H. Denifle. **Luther et le luthéranisme**. *Etude faite d'après les sources*. Trad. par J. Paquier. Tome I. Paris, Picard, 1910. In-12, lxxiv-392 p. (5e vol. de la Bibliothèque d'histoire religieuse).

Parmi les ouvrages sur la Réforme allemande, l'un de ceux qui, dans ces dernières années, excitèrent le plus beau tapage au delà du Rhin et provoquèrent les plus vives polémiques, ce fut le *Luther und Luthertum, in der ersten Entwickelung*, dont le tome Ier parut en 1904. On aurait pu se croire revenu au temps de Döllinger et de Janssen. Le P. Denifle y déshabillait le père de la Réforme allemande avec une science, une verve et un sans-gêne qui souleva des protestations véhémentes, auxquelles il répondit avec une vigueur et une franchise dépourvues d'aménité. Pour parler de ces hommes du xvie siècle, le P. D. et ses contradicteurs retrouvaient les passions et parfois le langage de l'époque. Cette étude des origines du luthéranisme fit une sensation d'autant plus profonde que l'auteur avait conduit ses recherches avec la méthode la plus rigoureuse et qu'il y étalait, de la scolastique et des sources médiévales, une connaissance peu ordinaire, même parmi les professeurs d'histoire ecclésiastique. On y retrouvait à la fois l'érudition de l'éditeur des Chartes des Universités au moyen âge et la fougue du frère prêcheur. Et comme l'on avait affaire à un esprit puissant et presque encyclopédique, son livre sur Luther prenait une portée générale; quiconque s'occupe de la Réforme et de la crise religieuse du xvie siècle ne peut le négliger. C'est pourquoi on doit remercier M. l'abbé Paquier, le biographe d'Aléandre, d'avoir songé à mettre l'ouvrage du P. D. à la portée des lecteurs français et le féliciter de la manière dont il s'est acquitté de sa traduction.

Nous ne saurions avoir la pensée, — on le comprend sans peine, — de discuter les idées du P. D. Nous n'avons ni la place, ni l'autorité pour cela. Nous nous contenterons simplement d'apprécier la traduction que nous offre M. l'abbé Paquier. Elle a été faite sur la seconde édition du

tome Ier de *Luther und Luthertum*; et c'est à ce tome Ier qu'elle se bornera, laissant de côté le tome II, qui a paru seulement en 1909, quatre ans après la mort du P. D., et par les soins de son ami le P. Weiss. Cette traduction comportera quatre volumes. Le premier, qui vient de paraître, contient : 1° une préface du P. D., dans laquelle il dit vertement leur fait à ses contradicteurs, qu'ils soient protestants ou catholiques ; 2° une introduction où sont exposés les courants généraux de la pensée religieuse à la fin du XVe siècle, les origines et les caractères de la réforme luthérienne; 3° enfin l'étude de l'ouvrage et de l'enseignement de Luther sur les vœux monastiques : idées de Luther sur la vie monastique, sources de ses idées, etc. Et lorsqu'on a lu ces pages, on s'explique mieux l'effet produit au delà du Rhin par la fameuse encyclique relative à Charles Borromée et les appréciations pontificales sur Luther et le luthéranisme : elles paraissent venir en droite ligne de l'ouvrage qui nous occupe. M. l'abbé Paquier a accusé plus que ne l'avait fait l'auteur les divisions de cette étude, vérifiant les citations, reproduisant les textes latins ou grecs indiqués, analysés ou traduits par le P. D., complétant les références. « Nous croyons, dit-il, n'avoir rien négligé pour que cette traduction fût à la fois exacte, claire et française. » Nous pouvons l'assurer qu'à notre humble avis, il nous paraît avoir atteint son but : sa traduction est excellente, elle se lit avec agrément et nous souhaitons qu'il ne nous fasse pas attendre trop longtemps la suite de son travail. — V.-L. Bourrilly.

Erich Wiens. **Fancan und die französische Politik (1624-1627).** Heidelberger Abhandlungen, Heft 21. Heidelberg, Carl Winter, 1908. In-8, XII-144 p.

M. Kukelhaus, qui avait découvert l'inventaire dressé par Fouquet des papiers de Fancan, préparait, lorsqu'il mourut, un travail approfondi sur ce personnage. Ses papiers sont tombés entre les mains de M. Wiens, qui avait avec lui des relations personnelles et qui a continué son œuvre. Le livre qu'il nous donne aujourd'hui n'est du reste qu'une partie de l'ensemble auquel son prédécesseur avait travaillé. Il ne commence son étude en effet qu'en 1624, au moment de l'arrivée de Richelieu aux affaires, pour la clore à l'arrestation de Fancan (4 juin 1627). D'autre part, tandis que Geley, dans son livre déjà ancien et superficiel [1], s'était occupé presque exclusivement du pamphlétaire et de l'écrivain politique, tandis que plus récemment Parrot, dans une très médiocre étude [2], s'attachait

1. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*. Paris, 1884, in-8.
2. Parrot, *Fancan et Richelieu. Le problème protestant sous Louis XIII*. Montbéliard, 1903, in-8.

surtout aux opinions religieuses du chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois et à son attitude dans la question protestante, M. W. déclare vouloir étudier en Fancan surtout l'agent et l'auxiliaire du cardinal, déterminer quelle part il a prise au gouvernement et quelles ont été à ce moment ses idées politiques.

Il distingue à ce propos deux périodes.

Dans la première, qui va du printemps de 1624 à l'été de 1625, Fancan est pour Richelieu un collaborateur précieux. Liés depuis longtemps, ils avaient les mêmes ennemis, et Fancan, sans avoir pour le premier ministre une admiration illimitée, le voyait avec sympathie : Richelieu lui apparaissait, parmi les hommes d'état français, comme celui qui pouvait offrir à ses convictions le plus de garanties. D'autre part, Richelieu, souvent encore inexpérimenté, avait besoin, surtout pour les affaires d'Allemagne, du concours de Fancan, qui les connaissait beaucoup mieux que lui. M. W. étudie la double mission de Fancan à Cologne (mai 1624) et à Munich (janv. 1625), et les raisons pour lesquelles il échoua. En même temps, en se servant de quelques-uns de ses écrits, il précise ses idées en matière de politique étrangère, en particulier son opinion sur les alliances protestantes. Il étudie ensuite, d'après les œuvres assez nombreuses que nous possédons de lui pour cette période, ses projets de réforme financière, ses idées sur les relations de l'Église et de l'État, sa conception du pouvoir royal.

A partir de l'été de 1625, Richelieu commence à se méfier de son collaborateur, à cause de l'opposition faite par lui à la guerre contre les huguenots. M. W. cherche à déterminer exactement la position prise par Fancan sur ce point et montre combien son attitude, uniformément favorable aux protestants, différait de celle du premier ministre, qui, tout en pensant que les protestants ne pouvaient garder leur situation privilégiée sans danger pour la nation, n'estimait cependant pas le moment venu de briser leur puissance. La paix conclue avec les huguenots amena une détente et un raccommodement provisoire. Fancan s'occupe alors avec activité des affaires de Bavière ; il est peut-être envoyé en Angleterre. Mais très vite les divergences recommencent. Fancan est un adversaire du mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier, et il fait connaître son opinion dans un écrit de circonstance. M. W. ne pense pas du reste (p. 88) qu'il ait participé aux intrigues du parti de l'aversion. Mais la principale raison qui va brouiller définitivement les deux anciens collaborateurs, c'est que le système de politique extérieure de Richelieu change complètement. Le ministre fait la paix avec l'Espagne, il s'éloigne de l'Angleterre et des alliances protestantes. Fancan ne pouvait accepter

ces nouveautés : à partir de l'automne de 1626, dans de nombreux écrits, il attaque avec une vigueur de plus en plus grande, avec une audace vraiment extraordinaire la faction ultramontaine. Toutes les calamités de l'État proviennent des guerres de religion : le pape et l'Espagne ont mis la main dans toutes les guerres civiles françaises, et en ont tiré parti. Il faut donc contenir le Saint-Siège, procéder au besoin à une réforme ecclésiastique, s'appuyer à nouveau sur l'Angleterre, se ménager une longue paix intérieure.

Richelieu ne pouvait supporter cette opposition à ses idées ; il ne pouvait tolérer ces attaques de plus en plus vives. Aussi, après en avoir longtemps nourri le projet, fit-il arrêter Fancan le 4 juin 1627. Les dernières pages du livre sont consacrées à la discussion des suppositions faites par les contemporains sur les vraies causes de l'arrestation.

En somme, pour M. W., Fancan n'est pas un personnage compliqué ; l'étude de sa vie n'offre pas de gros problèmes psychologiques : c'est un homme à idées claires, sachant ce qu'il veut, ayant des principes auxquels il reste inébranlablement attaché.

Ce livre est fort intéressant. Nous connaissons fort mal Fancan. On a parlé souvent de lui dans des articles de revue, dans des livres consacrés à d'autres personnages, mais où il n'apparaît que momentanément. Les articles de M. Fagniez sur l'opinion publique au temps de Richelieu étaient jusqu'à présent ce que nous avions de mieux ; mais, outre qu'ils sont forcément sommaires, ils étudient surtout la première partie de la vie du pamphlétaire[1]. C'est la première fois que les dernières années de la vie de Fancan font l'objet d'un exposé complet.

M. W. a traité son sujet d'une manière tout à fait impartiale ; son exposé est très clair et il nous apporte d'autre part pas mal de renseignements nouveaux. Il a trouvé en particulier plusieurs pièces intéressantes dans les archives allemandes, et on se rend compte que son travail repose sur des recherches approfondies et consciencieuses. Il est regrettable cependant qu'on soit réduit trop souvent à deviner l'étendue de la documentation, les références étant souvent par trop sommaires.

C'est un premier regret ; j'en ai d'autres à exprimer. Je regrette que ce livre ne nous donne pas la biographie précise qu'on espérait. L'exposé des questions générales de politique intérieure ou extérieure prend beau-

---

1. G. Fagniez. *L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu* (*Revue des questions historiques*, 1896) ; — *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII* (*Rev. d'hist. diplomatique*, 1900) ; — *Mathieu de Morgues, le procès de Richelieu* (*Revue des Deux Mondes*, 1900). — M. F., qui s'est occupé de Fancan dans son histoire du P. Joseph, prépare sur lui un travail d'ensemble.

coup de place. Là où Fancan apparaît, les renseignement restent parfois trop vagues. Il est question par exemple des relations actives qu'il entretenait en 1626 avec les envoyés bavarois (p. 75-76) ; mais M. W. passe très vite et se borne à dire : « Combien de fois Kuttner donne-t-il Fancan comme source de ses informations ! combien de fois, de Munich, lui demande-t-on de faire connaître au gouvernement français par l'intermédiaire de Fancan l'opinion du gouvernement bavarois sur telle ou telle affaire ! » Il serait pourtant fort intéressant de savoir exactement quels renseignements ont été fournis, dans quelles affaires on demanda à Fancan d'intervenir. On a accusé Fancan d'être à la solde de la Bavière, et M. W. combat cette opinion en alléguant le ton de la correspondance : il aurait été d'autant plus nécessaire de l'analyser. — D'autre part, la vie de Fancan a donné naissance à un certain nombre de petits problèmes. A-t-il pris part aux intrigues des grands dans l'affaire du mariage ? A-t-il été un agent secret des puissances étrangères ? etc... Or, si M. W. nous donne sur ces controverses des renseignements et une opinion personnelle généralement intéressante, on ne peut pas dire que sur aucune il ait fait la pleine lumière. La discussion est toujours ouverte.

Malgré ces critiques, le livre de M. W. est une très utile contribution à l'étude des débuts du ministère de Richelieu et de la polémique d'alors. — G. Morizet.

Mme Alexandre de Chambrier. **Henri de Mirmand et les Réfugiés de la Révocation de l'Édit de Nantes (1650-1721)**. Neuchâtel, Attinger ; Paris, Fischbacher, 1910. In-8, xviii-430 et 180 p. (3 portraits et 8 planches).

Henri de Mirmand appartenait à une famille noble originaire d'Allemagne, mais établie en Auvergne et Languedoc depuis la fin du xive siècle. Il naquit à Nîmes en 1650. Seigneur de Roubiac et coseigneur de Vestric, il possédait une certaine fortune ; il fut président de Chambre au présidial de Nîmes et ancien dans l'Église reformée. Au moment où se préparait la Révocation de l'Édit de Nantes, Henri de Mirmand, avant l'abjuration générale, s'absenta de Nîmes ; il se réfugia dans son château de Vestric, probablement, puis dans une de ses fermes, attendant une occasion favorable pour sortir du royaume. A la fin de mai ou au début de juin 1686, il réussit à gagner en barque les côtes de la Catalogne, puis, par Gênes et Milan, arriva à Zurich. Ses biens ayant été confisqués, pour faire vivre sa famille, il dut se rendre à Berlin auprès du Grand Électeur, qui le nomma conseiller de cour et de légation. Il revint ensuite à Zurich, où il avait laissé sa famille. Il s'y consacra à

soulager les misères des nombreux réfugiés français qui affluaient dans cette ville.

Pour décharger les cantons et permettre aux réfugiés de trouver de meilleures conditions d'existence, en 1688, une députation, venant après plusieurs autres, fut désignée à l'assemblée générale de Lausanne, qui irait intéresser les souverains protestants à la cause des religionnaires venus de France. Elle comprenait Jean Bernard et Henri de Mirmand. Les deux députés visitèrent d'abord le landgrave de Hesse, le nouvel électeur de Brandebourg, Frédéric III, qui venait de succéder à son père le Grand Électeur. A Berlin, avec le concours de l'Église française de cette ville, on prit des dispositions d'ensemble et Mirmand eut à visiter l'Allemagne de l'Ouest et du Rhin et la Hollande. Sa mission n'eut pas tout le succès qu'il en avait espéré pour les réfugiés, car en Hollande la grande affaire était alors la Révolution d'Angleterre et l'élévation au trône de ce pays de Guillaume d'Orange. Ce demi-échec rendit plus nécessaire une intervention de Mirmand auprès des autorités des cantons suisses; il assure la répartition de la collecte faite à Hambourg, s'occupe de trouver des débouchés pour les réfugiés de la Suisse. Il est en correspondance avec ceux qui, à Berlin, à Londres, à la Haye, dirigent des sortes de « Comités secrets » en rapport avec les souverains et mènent, si l'on peut dire, la politique des protestants contre Louis XIV, au moment où va s'engager la guerre de la ligue d'Augsbourg. Cette partie de l'ouvrage de M^me^ de C. offre ainsi le plus vif intérêt pour l'histoire politique du règne du « Grand Roi ». Les événements d'Angleterre et la victoire de Guillaume excitèrent au plus haut point les espérances des protestants. Non seulement il y eut un assez grand nombre d'enrôlements parmi les troupes qui allaient combattre le roi de France, mais un moment ils crurent que l'Irlande, dont Guillaume venait d'assurer la soumission, pourrait devenir une sorte de colonie protestante où de nombreux réfugiés pourraient enfin terminer le cours de leurs tribulations. Le projet ne réussit pas. Une autre entreprise à laquelle Mirmand fut mêlé fut plus heureuse. En 1689-1690, il favorisa le retour des Vaudois dans leurs vallées et, par suite, l'offensive du duc de Savoie contre Louis XIV. Une nouvelle expédition des Vaudois ayant échoué, Mirmand s'efforça de remédier aux conséquences de ce désastre. Toutes les fois qu'une difficulté se présentait, dès que les réfugiés se sentaient en péril, ils faisaient appel à Mirmand, qui mettait à leur service son activité et son crédit.

En 1692, Mirmand, pour se rapprocher de sa sœur et de son beau-frère, officier dans l'armée de l'Électeur de Brandebourg, s'établit à

Wesel, où il passa sept ans. C'est alors qu'il poursuivit ce projet d'une colonisation protestante de l'Irlande dont nous avons déjà parlé. Après la conclusion de la paix de Ryswick, le rôle de Mirmand perd un peu de son ampleur. Sans doute il se préoccupe encore du sort des réfugiés ; il s'intéresse particulièrement aux protestants embarqués sur les galères. Mais les soucis de famille se font plus urgents, les malheurs domestiques s'abattent autour de lui. Sa fille Marguerite épouse en 1698 Charles de Cabrol ; lui-même en 1700 épouse en secondes noces Anne-Françoise de Thioult de la Luzerne. En 1701, il alla demeurer à Prenzlau, à une centaine de kilomètres au nord-est de Potsdam. Mais en 1702, il perd sa sœur aînée, Mme de Comte. Deux ans après, sa fille devient veuve. En 1708, il perd sa seconde femme. En 1712, il se fixe à Neuchâtel, auprès de sa fille qui, en 1707, s'était remariée au baron de Beaufain. Il eut encore l'occasion de venir en aide à ses coreligionnaires. Après la mort de Louis XIV, il eut un moment l'intention de revenir en France pour régler des affaires d'intérêts. Il avait même déjà obtenu le passe-port nécessaire. Mais les précautions qu'il fallait prendre et les restrictions dont la faveur avait été accompagnée, le firent renoncer à son dessein. Ses dernières années furent encore attristées par la mort du baron de Baufain et par l'humeur chagrine de sa fille, qui mourut à son tour en juillet 1720. Le mariage de sa petite-fille, Jeanne-Henriette de Cabrol, avec Josué de Chambrier, futur chambellan du roi de Prusse, en janvier 1721, mit un dernier rayon de joie dans l'existence tourmentée d'Henri de Mirmand, qui succomba quelques mois après, et fut enseveli à Neuchâtel le 21 juin 1721.

Mme de C. a établi la biographie du gentilhomme nîmois surtout avec des papiers de famille conservés aux Archives de Chambrier, ou à Genève parmi les papiers d'Antoine Court. Elle a complété ces documents par des recherches approfondies dans les dépôts des villes de France, de Suisse, d'Allemagne et de Hollande où Mirmand a plus ou moins résidé. Son travail repose donc sur des bases très larges et très solides : un copieux appendice reproduit les documents les plus intéressants. C'est non seulement un chapitre essentiel de l'histoire du Refuge, mais c'est encore une contribution très importante à l'histoire politique de la seconde partie du règne de Louis XIV, notamment à l'histoire de la ligue d'Augsbourg. La physionomie d'Henri de Mirmand ressort nettement, et lorsqu'on voit la profondeur de conviction de cet homme, son énergie indomptable, ses capacités de diplomate et d'administrateur, on peut apprécier, par un exemple singulièrement significatif, de quels serviteurs excellents Louis XIV s'est volontairement privé

en signant la Révocation de l'Édit de Nantes. Mme de C. a donné en outre quelques renseignements plus ou moins détaillés selon les cas, sur la plupart de ceux, et ils sont très nombreux, Français ou étrangers, qui se trouvèrent en rapports avec Henri de Mirmand, ce qui augmente encore la portée et la valeur, au point de vue de l'histoire générale, d'une œuvre qu'au premier abord on pourrait croire devoir être avant tout une monographie de famille. Un excellent index, très complet et exact, permet de se retrouver aisément parmi cette foule de personnages et facilitera les recherches à tous ceux qui, ayant à s'occuper de cette période de l'histoire religieuse et politique du règne de Louis XIV, devront utiliser ce travail approfondi. — V.-L. Bourrilly.

Marquis de Saint-Maurice. **Lettres sur la cour de Louis XIV (1667-1670)**, publiées avec une introduction et des notes par Jean Lemoine. Paris, Calmann-Lévy, s. d. In-8.

M. Lemoine, l'heureux éditeur des Mémoires de Primi Visconti, vient de commencer la publication de *Lettres sur la cour de Louis XIV* par le marquis de Saint-Maurice. En une introduction nourrie, il nous donne d'abondants détails sur cet ambassadeur de la cour de Savoie, dont la correspondance est conservée aux Archives royales de Turin, trop considérable d'ailleurs pour être publiée intégralement. Le marquis de Saint-Maurice arriva à Paris en 1667, envoyé par Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, marié en premières et en secondes noces avec une princesse française. Il ne devait rentrer qu'en 1673 dans son pays [1]. Sa mission spéciale était assez mince : réclamer l'intervention de la France dans un conflit entre la Savoie et Genève, offrir au Dauphin enfant un magnifique tambour. En réalité il était chargé d'entretenir les bonnes relations entre la cour de Turin et Louis XIV, et de renseigner son maître sur la politique française et sur la cour de Versailles. C'était un informateur, autant et peut-être plus qu'un négociateur. Son cas est d'ailleurs celui de beaucoup d'ambassadeurs de son époque. Mais aucun souverain ne s'intéressait davantage aux intrigues de Versailles et aux occupations du roi que le duc Charles-Emmanuel II [2]. Il fut tenu au courant consciencieusement par des lettres officielles, par des lettres particulières, par des billets, ces

1. L'introduction de M. J. Lemoine retrace, en s'appuyant sur des documents publiés en Italie, la carrière du marquis de Saint-Maurice à partir de 1673 et le déclin de son influence auprès de Madame Royale. Il voulut s'opposer aux envahissements de la politique de Louvois et fut disgracié.

2. Au début de 1670, Saint-Maurice lui envoie « les taille-douces de Mesdames de La Vallière et de Montespan ».

derniers adressés au marquis de Saint-Thomas. C'est la deuxième catégorie de ces documents qu'a surtout utilisée M. L., et c'est d'elle qu'il publie de nombreux extraits sur la partie de l'ambassade qui va de 1667 à 1670.

Le marquis de Saint-Maurice appartenait à une des familles les plus considérables de la Savoie. Il avait lui-même des fiefs en France. Il eut une situation prépondérante parmi les ambassadeurs étrangers, à la cour de Louis XIV : il traita avec les ministres de celui-ci des intérêts considérables. C'est un tout autre personnage que Primi Visconti, moins curieux de médisances [1], moins préoccupé de bonnes fortunes, plus au courant, bien qu'il ne s'en vante guère, des grandes affaires politiques et militaires. Il est moins amusant que l'abbé piémontais, mais ses informations ont plus de poids. Il ne transmet pas toutes les nouvelles — le duc de Savoie a d'autres informateurs, comme le fils de l'ambassadeur, le comte de Saint-Maurice, pour les théâtres et les divertissements — mais les plus importantes.

Il arrive à Paris en avril 1667, au moment où se prépare la campagne de Flandre. Il nous donne une idée très nette de l'enthousiasme qu'elle suscita dans la noblesse. « Tous les officiers et volontaires se ruinent pour faire leurs équipages. » Saint-Maurice est présenté au roi ; il raconte longuement les détails de cette cérémonie. Ce que sera la guerre, on l'ignore encore dans le détail. On sait seulement que le roi tient conseil avec ses ministres et quelquefois avec Turenne. M. le Prince est à Chantilly : « On dit que le Roi ne s'en veut pas servir, parce qu'il tirait encore pension d'Espagne. » On parle beaucoup aussi des « trois reines », sujet qui intéresse tout particulièrement le duc de Savoie : la faveur de la Montespan s'accentue.

Des ambassadeurs étrangers alors à Paris, parmi lesquels on comptait le Hollandais Boreel, « âgé et fort incommodé », le Vénitien Giustinian, l'Espagnol de la Fuente, Saint-Maurice fut le seul qui accompagna le Roi. Son témoignage sur la guerre de 1667 est donc fort précieux. Il suivit d'abord la reine, puis rejoignit Louis XIV. Les négociations relatives à Genève ne chômaient pas en campagne. Saint-Maurice apprit à connaître Louis XIV et ses ministres. « Le Roi, écrit-il, couche sur la paille, a une application continuelle, fait tout et de bonne grâce, sans empressement et en maître. » Louvois semble s'entendre avec Turenne contre Colbert. C'est un grand travailleur. Les débuts des hostilités sont heureux. « Jamais je n'ai vu tant de discipline parmi ces troupes... *Il n'est dû aux troupes que*

1. Cf. dans la *Revue*, t. XII, p. 176, notre article sur *les Mémoires de Primi Visconti, étude critique.*

*25 jours de paie.* » Cet étonnement admiratif est curieux : il ne durera pas.

Bientôt l'on murmure : la noblesse belliqueuse se plaint des sièges perpétuels : « Les volontaires critiquent et discréditent tout ce qui se fait. » Bientôt ils murmureront contre Turenne, à la fois trop autoritaire et trop prudent. Les autres officiers généraux ne sont pas épargnés. L'armée commence à s'affaiblir par les déserteurs et la maladie. Pendant que Turenne assiège Lille, le roi retourne à Compiègne pour aller voir les dames. « Toute l'armée peste contre le maréchal de Turenne et M. de Louvois. » Heureusement Lille capitule. Le roi projette de nouvelles entreprises. Saint-Maurice n'ignore pas la complication des négociations diplomatiques entreprises par Lionne à cette date.

En septembre, Saint-Maurice revient à Paris. On commence à parler de la paix, dont Colbert est partisan. Le Roi semble désillusionné et mécontent. Mais Saint-Maurice, esprit critique, se défie des bruits qui courent à Paris. Il reconnaît que Louis XIV a commis des fautes. « J'ai peine, écrit-il pourtant, à croire que les affaires du Roi soient en si mauvais état. » Bientôt d'ailleurs Saint-Maurice annonce — il n'en avait jamais douté — que la guerre continuera et que de nouvelles levées se font. Les bruits de paix lui apparaissent encore « des feintes du roi pour endormir » les souverains étrangers. L'on apprend le subit crédit de Condé, et la défaveur (!) de Turenne, « qui veut tout faire à sa mode et indépendamment de tout le monde ». Il n'est pas moins vrai — Saint-Maurice ne nous le laisse pas ignorer — que Turenne retour de Flandre « assista au conseil où l'on devait prendre toutes les résolutions pour la campagne prochaine ». Colbert prépare l'argent nécessaire. Quant au roi, il ne veut pas « que l'on s'accrédite trop et particulièrement que l'on prétende le gouverner [1] ».

Nous sommes en février 1668 : le roi part pour la Franche-Comté, voyage guerrier, dont le secret fut gardé jusqu'au dernier moment. Cette fois Saint-Maurice reste à Paris. Il assiste au baptême du Dauphin. Ce fut une plaisante cohue. C'est à tort que nous nous figurons la cour de Louis XIV grave, compassée et hiérarchiquement ordonnée. Les disputes y sont fréquentes. Aux fêtes de Versailles, les ambassadeurs sont bousculés et maltraités. Le désordre règne. Le roi dépense un argent fou. Saint-Maurice se ruine en dépenses. En l'automne de 1668, il note peu

1. Les contradictions abondent dans cette correspondance. Plus tard Saint-Maurice déclare que « le Roi se laisse gouverner par les ministres ». C'est qu'il est-malgré tout l'écho des bruits de la cour. La conduite du Roi à l'égard de ses ministres fut d'ailleurs très changeante. Il pratiqua toujours une politique de bascule.

d'événements importants, mais seulement les rivalités des ministres et les luttes de leurs proches. Il ne nous apprend rien que nous ne sachions par d'Ormesson et par l'abbé de Choisy. M. L. note justement que le tableau qu'il trace des occupations du roi à Saint-Germain et à Versailles est, à quelques différences près, celui que nous donne Primi pour quelques années plus tard.

La guerre chômant, les intrigues de cour prennent plus de place dans la correspondance de Saint-Maurice. En septembre 1668, Bellefonds et Lauzun sont en faveur. Louis XIV traite mal Monsieur. Turenne se convertit. Arnauld est reçu à la cour. Le duc d'Albret est fait cardinal de Bouillon [1]. « Ce coup a surpris bien du monde à la cour, mais non pas moi. » La princesse de Bade est disgraciée et la cour s'en réjouit. Les fêtes recommencent à la cour. M^me^ de Saint-Maurice y assiste.

Au début de 1669, les fêtes cessent. « Le jour, le Roi négocie, va à la chasse. » Un nouvel ambassadeur vénitien, Morosini, est arrivé. « Il est ici fort estimé pour sa manière libre et sa conduite, mais selon mon sens il affecte trop de faire le Français. » Le Roi recommence à passer des revues. L'année se passe en divertissements. Mais Colbert et Louvois travaillent. De Candie viennent de très mauvaises nouvelles. Elles s'oublient vite, et les galanteries du roi passionnent de nouveau la cour.

En 1670, le Roi doit visiter les fortifications de la Flandre. « Le voyage, écrit Saint-Maurice, aussi peu renseigné que ses contemporains, ne se fera que pour donner de la jalousie aux Hollandais et les faire consumer en dépense. » L'ambassadeur de Savoie s'intéresse davantage au conflit de Madame et de Monsieur ; il multiplie les informations souvent contradictoires. « Quand on est obligé à écrire des nouvelles sur le récit d'autrui, c'est souvent contre la vérité. » Cependant il a ouï parler d'un projet de voyage de Madame en Angleterre, et de l'hostilité qu'y témoigne Monsieur. « Les ministres y répugnent : comme ils ne veulent pas absolument de guerre, ils craignent tout. »

Enfin la cour se décide à partir pour la Flandre. Sur le conseil de Lionne, Saint-Maurice ne l'accompagne pas. Il est inquiet de la maladie du roi d'Espagne, connaissant les ambitions de son maître le duc de Savoie. « Si ce malheur arrive, il ne faut pas manquer d'en profiter. » Cette lettre du 6 juin 1670 est une des plus importantes de sa correspondance. Toute une politique à l'égard de la France y est tracée. Mais la cour revient, et le roi se déclare satisfait de son voyage. Madame est aussi de retour. Quelques jours après a lieu sa mort foudroyante, sur laquelle Saint-Mau-

1. Cf. sur cette nomination notre article sur *Le cardinal de Bouillon et Louis XIV* (*Feuilles d'histoire*, 1909).

rice ne nous apprend rien qui ne soit connu. Le reste de l'année se passe en revues. Sur les négociations d'Angleterre, Saint-Maurice est indécis. « Il est certain que Madame avait apporté un traité d'Angleterre, elle l'avait dit à des personnes de confiance, mais on n'a pas pu savoir ce qu'il contenait. Par les apparences et selon que les choses se préparent, on juge que c'est un traité de commerce de marine pour les Indes où négocient les Hollandais. » Cependant, quand le Roi fait occuper la Lorraine, Saint-Maurice songe à une guerre avec la Hollande, dont se mêleront les Espagnols et les Suédois. L'essentiel est que Louis XIV n'ait pas de dessein du côté de l'Italie. Il est vrai qu'en novembre « le manque de finances » le rassure. Pareilles incertitudes et hésitations se lisent dans la correspondance de l'ambassadeur vénitien. Bientôt d'ailleurs l'attention de la cour et celle du marquis de Saint-Maurice se portent sur les démêlés comiques du roi, de Lauzun et de M^lle^ de Montpensier. C'est par des détails sur ce vaudeville princier qu'avec l'année 1670 se termine ce premier volume.

Ce trop bref résumé n'a comme objet que de donner une idée générale de la correspondance de Saint-Maurice. Elle est somme toute fort peu anecdotique, touche par endroits à l'histoire générale, et ne manque pas de clairvoyance politique. Peu de portraits, quelques esquisses successives des mêmes personnages, l'une retouchant l'autre. Les amateurs de biographies y trouveront de nombreuses indications sur les personnages de la cour de Louis XIV. Il y a dans ce livre de quoi annoter plusieurs lettres de M^me^ de Sévigné. Sur la France du XVII^e^ siècle, les renseignements sont très rares. Versailles absorbe toute l'attention de Saint-Maurice. Notons pourtant que l'ambassadeur de Savoie parle assez longuement de la révolte du Vivarais en 1670. Son témoignage confirme celui de l'ambassadeur vénitien (cité par Lavisse, VII, I, p. 350). « Le Roi en a du chagrin, particulièrement de voir que les étrangers fassent des ligues contre sa puissance, et que ses sujets les craignent si peu et qu'ils osent se révolter pendant la paie... On dit par Paris que les Hollandais facilitent ces révoltés et qu'ils leur fournissent de l'argent. » De ci de là quelques indications sur les Parlements, sur la politique financière de Colbert. En 1667 « on a exilé deux présidents et un conseiller sur le sujet des édits » à Paris. La « réduction à l'obéissance » se fait lentement, et non sans résistance. « *Les Français murmurent de tout, et s'ils ne sont employés dans la guerre, ils ne sauraient se contenir.* » Des gens de lettres et des artistes Saint-Maurice ne parle guère. Il nomme Nanteuil, le graveur à la mode de 1669. Il fréquente l'abbé Siri, mais c'est en sa qualité d'ambassadeur du duc de Parme.

On lira donc sans préjugé critique excessif le marquis de Saint-Maurice. Lui-même indique ses informateurs. Il a véritablement vécu à la cour, négocié avec le roi et les ministres, fréquenté les plus grands personnages, conversé — encore qu'il fût légèrement sourd — au cercle de la reine et dans quelques salons. Il semble avoir enregistré exactement ce qu'il a entendu, et s'il ne nous apporte aucune révélation sensationnelle, dont il y aurait lieu d'ailleurs de se défier, il complète la physionomie historique de la cour de Louis XIV. Il est à désirer que M. L. nous donne bientôt le deuxième volume de cette correspondance, et il convient de le remercier du soin avec lequel il a édité et annoté cette première série d'extraits. — C.-G. Picavet.

Ernest Lavisse. **Histoire de France.** Tome VIII, 2e partie : **Le règne de Louis XV (1715-1774)**, par H. Carré. Paris, Hachette, 1909. Gr. in-8, 428 p.

Le volume de M. Carré comprend le règne entier de Louis XV, de 1715 à 1774 : ces dates s'imposaient si l'on ne voulait pas consacrer à cette époque deux volumes. Et pourtant la disproportion paraît assez grande à première vue entre la place qu'on a donnée dans l'Histoire de M. Lavisse au XVIIe siècle, et celle qu'on a laissée au XVIIIe. Cependant ce siècle, qui a préparé la Révolution et qui a vu au dehors le bouleversement des traditions de la politique française, semblait mériter un tableau plus vaste. Il faut répondre à cela que l'ouvrage de M. C. fait partie d'un ensemble, et que bien des répétitions eussent été nécessaires, car les institutions sont restées à peu près les mêmes qu'au siècle précédent. De plus, sur bien des points — l'administration intérieure et l'état économique notamment — on manque encore d'une quantité suffisante de travaux d'analyse [1]. Le lent travail dans les idées et dans les mœurs, dans la constitution même de l'État et de la société, qui fait la principale différence entre cette époque et la précédente, et dont la description plus minutieuse eût pu grossir le volume, est en effet loin d'être connu dans le détail.

Cela n'a pas empêché M. C. d'écrire un livre clair, précis, aisé à lire, suffisamment détaillé pour rendre compte de la complexité des événements, et qui restera un excellent guide pour les historiens comme pour le grand public. Il l'a divisé en quatre parties : *La Régence et le ministère du duc de Bourbon. L'époque de Fleury et de la Succession d'Autriche. L'époque*

1. M. C. a dû, dans certains cas, s'adresser directement aux Archives. Voir la bibliographie du chapitre I du livre II, p. 93.

*de Mme de Pompadour, de Machault et du duc de Choiseul. Les dernières années du règne (1770-1774).* Cette division générale est tout à fait justifiable; peut-être, dans le détail, aurait-on pu trouver un moyen de ne pas séparer par un chapitre, d'ailleurs très intéressant, sur la Cour, les ministres et les maîtresses du roi, le début de la guerre de Succession d'Autriche (livre II, chapitre I) de la fin (chapitre III). De même, la réunion dans une même période de l'époque de Mme de Pompadour et de celle de Choiseul sacrifie-t-elle peut-être un peu le « règne » du duc. Sans doute Choiseul commence sa carrière politique sous la protection de la favorite, mais, après sa mort, il est plus qu'un comparse. Sa domination coïncide avec le grand mouvement de réformes qui suit la guerre de Sept ans et il y a une assez grande différence entre ce moment du règne et celui où a plus particulièrement brillé la marquise. Mais ce sont là, je le reconnais, des regrets difficiles à concilier avec d'autres exigences.

Le livre I, consacré à la Régence et au ministère du duc de Bourbon, est un récit clair et vivant de cette période un peu confuse. M. C. montre bien la velléité de réformes en matière gouvernementale et financière (chap. I et II) qui s'est manifestée par la création des conseils et l'essai du système de Law. Mais on est vite retombé dans la tradition : on fut impuissant à aboutir, peut-être, mais aussi on n'était peut-être pas très convaincu. En effet, si Philippe d'Orléans laissa faire au début la noblesse réformatrice et le Parlement, ce fut pour se faire accepter comme maître. Il semble avoir été plus sincère dans sa confiance à l'égard de Law. Ce que M. C. dit du Système est clair; il a bien marqué les modifications successives des idées du financier. Elles avaient fini par former en 1715 un système cohérent qui constituait un véritable essai de socialisme d'État : c'est pour réaliser ce projet, et non pas parce qu'on le lui offrit (p. 26) [1], que Law adjoignit à sa Banque la Compagnie d'Occident et qu'il y annexa peu à peu d'autres privilèges. Le Régent resta en relations avec lui après son exil, et il se préparait à rentrer en France quand le prince mourut [2]. Le chapitre III, qui traite de la politique extérieure, débrouille bien ces négociations ingrates où les secrets s'entrecroisent. M. C. a raison de réhabiliter Dubois, qui a su maintenir la paix, en luttant contre des « ambitions et des intérêts personnels » qui « menaçaient la paix de l'Europe » (p. 59). Cependant il ne faut pas oublier que, chez lui aussi, les intérêts personnels ont été de puissants mobiles. Quant à Alberoni, il semble

1. L'offre qu'on lui fit fut sans doute provoquée par lui.

2. C'est un fait connu que M. C. aurait pu rappeler. Il a d'ailleurs été précisé depuis la publication de son livre (cf. Dr Fritz Karl Mann, *Les projets de retour en France de John Law* (*Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1910).

bien que la partie aventureuse de son système soit due à l'attitude de Philippe V, qui compromit maladroitement le reste en exigeant la guerre en 1718. Le chapitre IV sur la Cour et les mœurs achève d'une façon vivante le tableau de cette époque. On retrouve les mêmes qualités pour l'exposé d'une période généralement sacrifiée, celle du ministère du duc de Bourbon. Le grand fait de l'époque, c'est, à l'intérieur, l'essai de faire du cinquantième un impôt régulier. L'échec de cette tentative vient surtout de ce que — M. C. l'indique p. 82 — le gouvernement n'avait pas le moyen d'évaluer exactement les fortunes, car le cadastre n'existait pour ainsi dire pas. Dans ces conditions, la résistance des privilégiés devenait presque insurmontable.

La période qui va de la chute de M. le Duc à la paix d'Aix-la-Chapelle est caractérisée par deux grands faits : la prospérité économique de la France au début, due à la paix, et à la fin le retour de la France à une politique extérieure active, mais où les principes d'une tradition nouvelle ne sont pas encore dégagés : il en résulte une certaine indécision d'allure qui aboutit à une paix manquée, malgré de très grands succès. M. C. a bien caractérisé Fleury : sans génie, mais plein de bon sens, routinier, mais d'une routine qui a le mérite de ne point trop entraver le développement du pays. L'administration financière et économique est bien vue, mais c'est ici que le manque de travaux de détail fait regretter que M. C. ne puisse pas donner un tableau plus étendu des résultats obtenus. Il n'y a pour ainsi dire rien sur la production industrielle ; le commerce est mieux partagé. Mais ce sont là des défauts dont M. C. n'est pas responsable. Sur les affaires religieuses, sur les débuts de la guerre, sur l'état de la cour à cette époque, il a écrit des pages très claires et très vivantes.

L'œuvre de Fleury au dehors a consisté surtout à maintenir la paix. Il y a réussi en 1727-1731 ; en 1733 il n'a pu empêcher la guerre, mais il a su en tirer une paix avantageuse ; en 1742 il a été débordé. Cette progression montre bien à quel point, la paix ayant rendu des forces aux peuples, l'ambition renaît dans toutes les cours. Les hommes pacifiques comme Walpole et Fleury ne sont plus de circonstance : l'insuffisance du cardinal à cette occasion fut flagrante et il mourut bafoué par Kaunitz, après un incident qui le ridiculisa et que M. C. aurait pu rappeler. Le malheur fut que les politiques positifs qui prétendirent le remplacer n'eurent pas le talent de dégager les principes nouveaux dont la France avait besoin : Chauvelin, le maréchal de Belle-Isle, le marquis d'Argenson, le maréchal de Saxe, ont été des serviteurs très intelligents de la monarchie, mais ils se sont débattus dans l'incohérence. C'est qu'à cette époque il fallait changer complètement nos maximes politiques : notre

prospérité économique nous mettait aux prises avec l'Angleterre, tandis que sur le continent des puissances nouvelles, Prusse et Russie, venaient bouleverser l'équilibre. M. C. a bien rendu compte de cette incertitude qui existe dans le ministère, alors que déjà des agents subalternes, comme La Bourdonnais et Dupleix, aux prises avec les réalités, ébauchent la politique nouvelle. Les pages consacrées aux opérations maritimes et coloniales et à l'œuvre de Maurepas à la Marine sont très intéressantes.

Le chapitre IV du livre II est consacré à la vie intellectuelle dans la première partie du siècle. M. C. examine d'abord les idées philosophiques et politiques, caractérisées par le goût de la nouveauté, de la critique et par l'anglomanie. Il faudrait faire remonter l'anglomanie au-delà de la Régence; déjà, en effet, à la fin du règne de Louis XIV, les gazettiers protestants ont fait connaître l'Angleterre [1]. M. C. a eu raison également de s'étendre un peu sur les sciences et l'érudition. Ce qu'il dit des lettres, des arts et des salons est très juste.

Le livre III est consacré à une époque plus brillante, mais où les défauts s'aggravent et les maux de la société s'accentuent. C'est la guerre, apparue de nouveau sous Fleury, qui provoque le déficit et qui attire l'attention sur les réformes, et c'est elle qui justifie la tentative de Machault. L'exposé qu'en fait M. C. est excellent. Il montre bien comment les intrigues et les luttes de partis (ch. I) font échouer le ministre, à l'occasion d'un incident, grossi démesurément par les cabales, l'attentat de Damiens. Ce qui frappe, c'est l'impuissance de la monarchie absolue en face des grands problèmes comme des petites questions : l'affaire des billets de confession, comme la réforme de Machault, en est un exemple. C'est qu'il y a une contradiction formelle entre l'absolutisme théorique du pouvoir royal, et l'obligation encore féodale de respecter la coutume, les privilèges, les choses anciennes, qu'un édit ne peut détruire. Un autre fait qui frappe, c'est la façon procédurière de traiter les problèmes politiques à laquelle on est entraîné par les prétentions parlementaires : ainsi les affaires s'éternisent comme les procès. Le Parlement tâche de s'élever cependant à des conceptions politiques, comme cette théorie de la classe parlementaire, dont M. C. nous parle en 1756, mais qui remonte en réalité plus haut.

Le chapitre II du livre III raconte la guerre de Sept ans. M. C. expose clairement l'origine de la guerre franco-anglaise et le renversement des alliances. Il aurait pu cependant insister davantage sur le rôle de

---

1. Voir à ce sujet Dedieu, *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'esprit des lois.* Toulouse, 1909.

Mme Infante, fille de Louis XV et femme du duc de Parme. Le récit des opérations militaires est bien conduit : il montre que Soubise n'est pas entièrement responsable de la défaite de Rosbach ; il fait comprendre l'état de désorganisation des armées françaises et l'incertitude du commandement ; il montre enfin les fautes commises aux colonies. Cette crise eut du moins pour résultat de réveiller le pays. Bernis, mais surtout Choiseul dégagent enfin les principes nouveaux de notre diplomatie qui devaient remplacer la traditionnelle hostilité à l'Autriche.

A l'intérieur, comme il arrive souvent, le désastre encouragea l'opposition. Sans doute l'Encyclopédie paraît au commencement de la guerre et les premiers écrits de Rousseau sont de la même époque, mais vers 1760 le parti philosophique peut se dire victorieux. M. C. (ch. III du livre III) en analyse les doctrines avec exactitude et donne sur les principaux personnages du temps les renseignements essentiels dans des pages qui se lisent avec intérêt. Le problème de l'opinion publique est tellement important à cette époque que M. C. a cru devoir consacrer un chapitre entier (chapitre IV) au procès des Jésuites et aux affaires Calas, Sirven et de la Barre, qui ont tant remué les esprits. Il a parfaitement raison de faire ressortir le caractère politique du procès des Jésuites : les Parlements y ont apporté de la passion, le gouvernement une indifférence voulue et non pas seulement de la condescendance à l'égard des philosophes (p. 326) ; par intérêt personnel en effet, Choiseul se servit de l'affaire pour détourner l'attention des affaires extérieures.

Mais c'est surtout dans l'administration financière et économique que le contre-coup de la guerre fut le plus sensible. M. C. l'expose dans le chapitre V. De même que la recrudescence de la guerre sous Fleury avait posé la question de l'impôt, de même les désastres de la guerre de Sept ans et la ruine qui en résulta attirèrent les esprits vers les problèmes économiques. M. C. montre bien comment, entre 1757 et 1769, les doctrines nouvelles inspirèrent le gouvernement, sauf en matière financière. Sur ce point, on en est resté aux vieux errements, attendant le salut d'une régénération du pays.

La confusion qui résulte de l'échec des réformes rendait la tâche de M. C. à partir de cette époque assez difficile. Rien ne domine en effet à la fin du ministère Choiseul, si ce n'est une question de second ordre, comme l'affaire de Bretagne, que la faiblesse du gouvernement et les intrigues de la Cour firent dégénérer. Le jugement que M. C. porte sur d'Aiguillon est impartial et juste. Il a joint à ce chapitre des détails excellents sur l'œuvre militaire et maritime de Choiseul, mais, malgré tout, l'ensemble manque un peu d'unité. Il était difficile d'y remédier.

Les dernières années du règne remplissent le chapitre unique du livre IV. M. C. montre le retour de la tradition autoritaire avec Maupeou, dans l'affaire des Parlements, et avec Terray, qui revint sur les mesures libérales de ses prédécesseurs en matière économique. Il a raison d'indiquer que la réforme Maupeou finit par être acceptée : si Louis XV avait vécu ou si Louis XVI avait continué sa politique, la monarchie aurait pu se débarrasser de la stérile opposition parlementaire. Mais au point où elle en était, cela n'aurait pas suffi à rétablir l'ordre. Le tableau que trace M. C. de notre impuissance diplomatique dans ces dernières années du règne est exact, bien que l'affaire de Pologne soit un peu obscure. Il faut dire à la décharge de d'Aiguillon que la situation était très difficile et qu'il n'est pas sûr que Choiseul à sa place eût voulu ni pu faire intervenir la France dans cette affaire. Le livre se termine sur un tableau de la cour, à laquelle Mme du Barry et la Dauphine donnent un dernier éclat, au milieu des intrigues et de l'anarchie [1]. — Albert Girard.

Mis Calmon-Maison. **L'amiral d'Estaing (1729-1794)**. Paris, Calmann-Lévy, 1910. In-8, II-513 p., portrait. — **Mémoire au Roi sur la réforme de la Marine par le Cte d'Estaing**, *d'après un manuscrit conservé aux Archives du Ministère de la Marine* (Extrait de la *Revue maritime*, mai 1910). Paris, Chapelot. In-8, 77 p.

C'est une assez étrange carrière que celle de cet amiral, qui débuta par être soldat pour finir en politique, et qui, au demeurant, ne semble jamais avoir eu beaucoup le génie de la mer et fut surtout un administrateur, d'esprit souple et d'ambition avisée. Quoique ses qualités, au témoignage même de son biographe, aient été assez médiocres, il a réussi, sinon à jouer à proprement parler un grand rôle, du moins à occuper une certaine place. Il ne faudrait pas en effet se faire d'illusion sur la valeur de d'Estaing : si son nom se trouve mêlé à quelques-uns des grands événements de notre histoire, la part active en définitive qu'il semble y avoir prise ne fut jamais bien considérable. Cette réserve une fois faite, on doit reconnaître que c'est une figure qui ne manque pas d'un certain intérêt et que sa carrière diverse et bien remplie fournit pour une biographie un cadre suffisamment riche.

Après avoir été successivement mousquetaire, lieutenant, puis capitaine et enfin colonel au régiment de Rouergue, avec lequel il fit la cam-

1. J'ai relevé quelques inadvertances que M. C. m'excusera de lui signaler : p. 26, une phrase obscure ; p. 82, lire le *Cinquantième* au lieu du *Dixième* ; p. 137, Marie-Joseph[e] de Saxe ; p. 252, lire 1756 au lieu de 1754.

pagne de Flandre de 1746 à 1748, l'embarras de ses affaires, en même temps que le désir peut-être de quitter une femme qui semble lui avoir été toujours assez indifférente, le poussa à demander à faire partie en 1757 de l'expédition de Lally-Tollendal dans l'Inde. Il quitta la France avec le grade de brigadier. Fait prisonnier, un an après son arrivée dans l'Inde, au siège de Madras, il ne put recouvrer sa liberté que sous l'engagement d'honneur de ne plus servir; — engagement dont il ne paraît pas au surplus qu'il se soit beaucoup préoccupé, puisqu'à peine libre, il arma deux vaisseaux pour la course et, à la tête d'un équipage de corsaire, s'occupa de donner la chasse aux Anglais. Rappelé en France après une campagne de dix mois au cours de laquelle, entre autres exploits, il fit la conquête du Natal, dont il s'empressa de faire cadeau aux Hollandais, d'Estaing eut la mauvaise fortune d'être de nouveau fait prisonnier par les Anglais en vue de la côte bretonne. Après quatre ans de séjour en Angleterre, il rentra définitivement en France, où il ne tarda pas à être nommé gouverneur des Iles-sous-le-Vent, avec mission d'inspecter les Petites-Antilles. Il s'embarqua au début de l'année 1764, définitivement consacré marin et colonial.

M. C.-M. a raconté en détail, d'après les notes de d'Estaing, cette mission. Le récit, assez savoureux, nous renseigne d'une façon vivante sur les mœurs administratives qui fleurissaient alors dans nos colonies d'Amérique. Que ce soit à Sainte-Lucie, à la Martinique ou à la Guadeloupe, partout d'Estaing se heurte aux rivalités et aux jalousies ; partout règne l'incohérence dans l'administration, l'indifférence pour la prospérité de la colonie. D'Estaing ne put guère, au cours de son rapide voyage, que constater le mal et se reconnaître impuissant à y porter remède. Il ne fut guère plus heureux dans ses fonctions de gouverneur à Saint-Domingue, où il s'usa vainement à chercher à rétablir un peu d'ordre et de discipline, mal soutenu, peut-être maladroit, voyant sa situation minée à chaque instant par ses propres subordonnés, en lutte perpétuelle en outre avec les Conseils de la colonie qui, à l'exemple des Parlements de la métropole, déclarent au représentant du Roi une guerre ouverte.

Nous retrouvons ensuite d'Estaing en Europe comme gouverneur du port de Brest, où il s'occupe avec activité de réorganiser les troupes de la marine. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il rédigea le long *Mémoire au Roi*, publié dans le n° de mai 1910 de la *Revue maritime*, d'après un manuscrit conservé dans les Archives de la Marine. Les vues qu'on y trouve développées rappellent assez celles que Choiseul avait essayé en partie de réaliser ; elles peuvent se résumer en deux mots : simplification

et économie. Bien que ce mémoire offre surtout de l'intérêt pour une étude technique de l'administration de la marine, nous devons le retenir ici comme un témoignage du crédit dont paraît avoir joui à ce moment d'Estaing, et qui ne devait d'ailleurs pas tarder à être consacré par le titre de vice-amiral et le commandement en chef de la flotte française envoyée au secours des colonies d'Amérique. La plupart des détails de cette dernière campagne étaient déjà connus. M. C.-M. a cru cependant utile de nous en donner de nouveau un récit détaillé, qui aurait d'autant plus gagné à être écourté qu'il ne semble pas que d'Estaing s'y soit particulièrement distingué comme marin, et que l'auteur au surplus, en ne nous faisant grâce d'aucun détail des opérations, a trop souvent négligé de chercher à nous en donner une vue d'ensemble. Le même reproche pourrait être adressé à M. C.-M. pour tout ce qui a trait à la mission dont d'Estaing fut chargé, à l'issue de son commandement, auprès du gouvernement espagnol, pour obtenir de lui qu'il prît une part active à la guerre. L'auteur s'est contenté d'en retracer l'histoire uniquement d'après les Archives de la Marine, négligeant complètement celles du ministère des Affaires étrangères ou même les travaux de seconde main dans lesquels il aurait peut-être pu trouver des renseignements plus détaillés.

Cette campagne d'Amérique devait cependant avoir sur la suite de la carrière de d'Estaing une grande influence. Entré en relation, par le fait de son commandement, avec les chefs de l'insurrection, il fut initié par eux aux idées nouvelles de liberté. Aussi, comme La Fayette, dont il se pose plus ou moins ouvertement à partir de ce moment en émule, accueillit-il avec faveur les débuts de la Révolution. Il prit part, comme gouverneur de Touraine, à l'Assemblée des Notables, où il se déclara partisan des idées de Calonne. Mais la suite des événements ne devait pas tarder à le surprendre et à le dépasser. Constitutionnel par tempérament et partisan de la Cour, engagé beaucoup plus par ambition que par conviction dans le mouvement révolutionnaire, c'est en vain qu'il cherche à concilier le respect de la tradition avec le développement des idées nouvelles. Sa conduite hésitante lors des journées des 5 et 6 octobre, où son titre de commandant de la garde nationale de Versailles l'oblige, en quelque sorte malgré lui, à jouer un rôle, donne assez exactement la mesure de ses hésitations. Le but qu'il se proposait, semble-t-il, et qu'il fut loin de pouvoir réaliser, était d'essayer de devenir, comme Mirabeau, le conseiller secret de Marie-Antoinette, en qui il paraît avoir mis tout son espoir de conservation monarchique et d'ambition personnelle, tout en cherchant à demeurer comme La Fayette un des chefs modérés du parti popu-

laire. Ce double jeu devait lui être fatal. Malgré son attitude, assez peu généreuse, au procès de la Reine, où il déposa comme témoin, malgré sa retraite prudente des affaires, il mourut sur l'échafaud le 28 avril 1794.

Le présent ouvrage dans lequel M. C.-M. nous retrace en détail la carrière de d'Estaing s'appuie en grande partie, pour ne pas dire exclusivement, sur un dépouillement consciencieux des Archives du Ministère de la Marine. L'auteur semble en avoir tiré tout le parti possible. Mais cela suffisait-il à nous donner de d'Estaing un portrait complet et définitif ? Le grave défaut, à notre avis, de la documentation de M. C.-M., et dont il ne paraît pas s'être suffisamment rendu compte, c'est d'emprunter trop souvent au personnage même qu'il veut raconter, à ses lettres, aux notes et mémoires laissés par lui, la plupart des détails et des jugements qu'il rapporte. C'est un peu trop d'Estaing expliqué par d'Estaing. Le récit y gagne quelquefois en pittoresque, mais pour perdre sur bien des points en profondeur. — René Girard.

**Cahiers de doléances du bailliage de Bourges et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont**, publiés par Alfred Gandilhon, archiviste du Cher. Bourges, 1910. — **Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes**, publiés et annotés par MM. Sée et Lesort, t. II, Rennes, 1910. — **Documents relatifs à la vente des biens nationaux (Bouches-du-Rhône)**, publiés par Paul Moulin. Tome III, 1910 (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution, publiés par le Ministère de l'instruction publique).

La collection des cahiers des États généraux continue à grossir. Le volume que M. Gandilhon vient de consacrer aux Archives du Cher comptera parmi les plus importants et les plus intéressants. Les cahiers qu'il renferme sont souvent remarquables (je citerai entre autres ceux de Saint-Martin d'Auxigny, de Santranges, de Thauvenay, etc.), et font vivement regretter une fois de plus l'incendie qui, en 1859, anéantit de nombreux documents des Archives du Cher et notamment les cahiers des bailliages de Concressault, Mehun-sur-Yèvre et Dun-le-Roi, qui eussent complété la série départementale, actuellement si mutilée. La publication a été faite avec le plus grand soin : pour chaque paroisse sont données les indications de population, d'impositions, etc., les plus essentielles. A la suite des cahiers de paroisses viennent les cahiers des corporations de la ville de Bourges, divisés en dix groupes principaux, d'après les différentes catégories de métiers ou de professions (industries relatives à l'alimentation, à l'habillement, etc.). L'annotation, sobre, mais suffisante, est surtout conçue, comme il convient, à un point de vue strictement

local. Il faut louer M. Gandilhon d'avoir donné dans son *Appendice* un tableau sommaire des anciennes mesures usitées dans le pays.

Le tome II des doléances de la sénéchaussée de Rennes mérite les mêmes éloges que le premier. Tous deux devront être familiers à tous ceux qui s'occupent de la Bretagne au XVIIIe siècle. On a la sensation d'avoir là le vœu véritable des populations, et la lecture des cahiers de la sénéchaussée de Rennes mérite d'être recommandée à ceux qui font profession d'un scepticisme exagéré quant à la valeur intrinsèque de cette catégorie de documents.

Du tome III du recueil de M. Moulin, naturellement conçu d'après le même plan que les deux précédents, nous avons peu à dire, et ne pouvons que renvoyer le lecteur aux observations déjà faites à propos des tomes I et II. On est un peu dérouté en constatant le manque trop fréquent de concordance entre la partie *Inventaire* et la partie *Ventes*. J'ouvre au hasard le volume à l'article *Meyrargues*, et les deux premières ventes de biens de deuxième origine que j'y trouve sont faites sur des émigrés dont les noms ne figurent pas dans l'inventaire de la page précédente. Toujours, enfin, même abondance de détails peu utiles, dont la suppression aurait pu faire gagner beaucoup de place. L'ouvrage est d'ailleurs important, rendra de grands services à quiconque s'occupe de la question des biens nationaux et ce tome III en rendra d'autant plus qu'il contient les ventes d'une commune particulièrement remarquable à cet égard, Marseille. La liste des émigrés de Marseille est donnée d'après un document du 16 avril 1793 : il est vraisemblable que bien d'autres noms ont dû s'y ajouter par la suite. Celle des condamnés, qui vient ensuite, et qui n'est pas datée, étonne par sa brièveté, étant donné ce qu'on sait de la Terreur à Marseille ; est-elle complète, ou non ? A remarquer l'interruption totale des ventes entre floréal an III et vendémiaire an IV, conséquence évidemment des événements qui se passèrent alors à Marseille, et encore leur faible nombre pendant l'été de l'an IV, ce qui fait un contraste frappant avec ce que j'ai constaté pour Bordeaux. — M. Marion.

P. Pisani. **L'Église de Paris et la Révolution.** Tome I (1789-1792), 1908. In-12, 350 p. Tome II (1792-1796), 1909, 424 p. Tome III (1796-1799), 1910, 430 p.

M. le chanoine Pisani a étudié, après plusieurs de ses confrères, comme l'abbé Delarc, l'histoire de l'Église de Paris pendant la Révolution. Il la rattache à l'histoire générale de l'Église de France et, parfois même, ce souci très louable l'amène à entrer, plus qu'il ne le faudrait peut-être, dans la discussion des lois ecclésiastiques à l'Assemblée constituante, par

exemple. La partie générale nous semble occuper, du moins dans le tome Ier, une trop grande place, au détriment des détails, plus précieux pour nous, sur les ecclésiastiques parisiens, que nous connaissons peu. Cependant on trouvera dans ces volumes beaucoup de renseignements sur les évêques, curés et vicaires de Paris, depuis l'Ancien régime jusqu'à l'année 1800. D'autre part, les documents donnés en appendice sont très précieux.

M. P. est hostile à la Révolution ; mais il reste toujours courtois, et il est bon de le signaler. Toutefois ce parti pris ne le rend-il pas injuste à l'égard de l'Église constitutionnelle ? Il proteste bien lui-même contre l'attitude d'écrivains catholiques qui ont poussé vraiment trop loin le déni de justice. Mais telle page de son livre ne dépasse-t-elle pas sa pensée ? « Ceux qui se lancèrent dans le mouvement constitutionnel, dit-il (t. Ier, p. 178), le firent en complète connaissance de cause : c'étaient des ambitieux, heureux de l'occasion qui s'offrait à eux de pêcher en eau trouble ; des dévoyés, qui espéraient trouver un moyen de secouer le joug d'engagements trop lourds pour leur conscience ; c'étaient aussi d'honnêtes égarés, gallicans, joséphistes, richériens ou jansénistes, chez qui les préjugés anti-romains avaient complètement oblitéré le sens chrétien. » Mettons, si vous voulez, le sens catholique, ce sera déjà bien assez fort. Tout le gallicanisme et le jansénisme sont sévèrement traités : ils ont été vaincus. Poursuivons. « Mais, dans sa masse, le clergé n'était accessible ni aux passions méprisables, ni aux erreurs dogmatiques, et c'est pour les suborner que la Révolution prit au début le masque de la religion ; nous savons quelle confiance méritaient les professions de foi des meneurs... »

La Révolution prend un masque hypocrite ! Est-il entré tant de fiel et de perfidie dans l'âme des Durand-Maillane, des Martineau, des Grégoire, des Camus, qui ont lutté si énergiquement pour la Constitution civile du clergé ? C'étaient de sincères et profonds croyants, qui rêvaient de concilier l'Évangile et la Révolution et prétendaient remonter à la primitive Église, où régnaient l'égalité et la liberté des élections, pour mettre l'Église de France en harmonie avec les nouveaux principes politiques et sociaux de liberté et d'égalité des droits. Ce rêve était-il chimérique ? C'est une autre question, et l'on peut discuter longtemps ; on l'a déjà fait, et l'on continuera. Mais il est hors de doute qu'ils ont agi, non en « libertins », mais en croyants. Si l'on ne commence pas par admettre la parfaite bonne foi de la majorité des Constituants, prouvée par tous leurs discours, leurs actes et l'ensemble de leur vie, on ne peut que faire une histoire religieuse de la Révolution absolument erronée. C'est même parce que ces hommes ont été des croyants qu'ils sont allés si loin dans leurs réformes,

n'ont écouté que leur sens propre, et se sont engagés dans un défilé d'où ils n'ont pu sortir. Que des libres penseurs se soient joints à eux, je l'accorde; mais c'est une question à préciser. Et ce ne sont pas ceux-là qui ont rédigé les projets du Comité ecclésiastique. Tout le mouvement de réforme ecclésiastique n'est que la suite logique du gallicanisme et du jansénisme, tour à tour vaincus et vainqueurs depuis le XVIe siècle.

M. P. étudie le serment à Paris. Les observations ou les critiques qu'il présente sur mon étude statistique, publiée ici même [1], sont, en général, justes. Il est évident que les statistiques de 1791 ne concernent le plus souvent que les prêtres fonctionnaires publics (évêques, curés, vicaires, professeurs), astreints au serment par le décret du 27 novembre 1790. Il faut donc, dans les calculs, défalquer les religieux qui sont venus prêter serment, et qui sont comptés dans les statistiques de quelques départements. Mais ces religieux, mentionnés parfois sur les listes, sont, au total, peu nombreux. La proportion des prêtres fonctionnaires publics qui ont prêté le serment reste toujours, cette défalcation faite, supérieure à 50 °/o; elle est de 54 à 55 °/o. Faut-il réduire encore cette proportion et la ramener à 50 °/o, comme le propose M. P., sans, d'ailleurs, faire de calculs précis? Je ne le pense pas, du moins pour l'époque qui nous intéresse, janvier et février 1791, antérieure aux brefs du Pape, lesquels sont de mars et d'avril. Il y a eu des rétractations après ces brefs; mais je me place avant, tout au début. Il y a eu aussi, — j'ajoute cela aux observations de M. P., — des jureurs non schismatiques, c'est-à-dire des prêtres qui, après avoir prêté serment, ont refusé de reconnaître les nouveaux évêques; par exemple, dans l'Ain il y en eut 20, d'après une note du directoire du département qui est du 7 juin 1790 (remarquons la date). Mais les élections d'évêques ne se firent pas en janvier ni même en février 1791; celle de l'évêque de Paris, par exemple, eut lieu en mars. Et je ne suis pas entré dans l'étude de la question après les brefs, je le répète. Il ne faut pas mêler les époques [2]. Que ceux qui veulent voir ce qui s'est passé ensuite l'étudient, au lieu de me reprocher de ne l'avoir pas fait. Ce n'était pas mon objet. Maintenant, les statistiques ne sont pas toutes du même mois. C'est vrai. Mais il faut ajouter qu'elles se rapportent toutes au serment qui fut prêté, en général, au début de 1791. Quelques-unes indiquent des rétractations, postérieures aux brefs. Mais nos calculs ont

1. Cf. la *Revue*, t. VIII, p. 97-115.

2. Voir encore sur le serment et les statistiques, outre Pisani, P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*, t. Ier. — Il y a une statistique du clergé nantais de l'abbé Cahour, citée par Sciout, où la proportion des jureurs serait de 5 °/o. Mais il faudrait savoir comment est faite la statistique de cet abbé, et c'est ce que l'on ne prend même pas la peine de dire.

défalqué les rétractants. Donc, dans l'ensemble, une bonne moitié des prêtres fonctionnaires publics a prêté le serment en 1791.

Reste la question de l'ensemble du clergé. Il y avait, en dehors des curés et vicaires — sans parler des religieux — un grand nombre de prêtres séculiers, approuvés par les évêques, ou sans pouvoirs, qui participaient au ministère paroissial. Combien ? Il est difficile de le savoir. A Paris ils étaient nombreux. 290 y jurèrent; 228 refusèrent le serment. Et encore la statistique n'est pas tout à fait complète. Dans les départements, nous ne savons pas. Mais si, à Paris, il y a eu, dans cette catégorie de prêtres, une majorité de jureurs, il est probable qu'il en a été de même dans un grand nombre de départements. La proportion est-elle ici de 54 %, comme pour les fonctionnaires publics (des 43 départements envisagés par nous), ou de 50 % seulement ? Il faudrait, pour faire baisser sensiblement la proportion acquise, de 54 %, qu'elle fût très faible, ce qui paraît bien invraisemblable. M. P. dit lui-même que c'était parmi ces prêtres qu'allait se recruter le futur clergé paroissial ; ils allaient remplir les places laissées vacantes par les insermentés. Dans ces conditions, que devient l'allégation du bref du 13 avril, où les jureurs ne sont qu'une infime minorité, « *perpauci secundi ordinis pastores infelicissimi* » ? M. P. veut qu'un tiers seulement du clergé ait prêté le serment : proportion qui ne repose sur aucunes données statistiques. (En général, d'ailleurs, nos contradicteurs, comme M. P., M. Pierre de la Gorce, etc., se contentent d'élever des doutes, de faire des objections, pour réduire la valeur de nos chiffres ; mais je les invite à aller aux chiffres eux-mêmes, aux statistiques, et à faire moins de raisonnements et plus d'arithmétique positive.) Jusqu'à ce que des chiffres nouveaux soient venus prouver le contraire, je me sens en droit d'affirmer que, pour le clergé fonctionnaire public, il y a eu majorité d'assermentés. Et je me permets d'induire, d'après des faits, — les statistiques de Paris, publiées par M. P., — que pour les ecclésiastiques autres que les curés, vicaires, professeurs, à savoir les prêtres approuvés ou non, il y a eu, *peut-être* aussi, majorité ou moitié d'assermentés. C'est au moins aussi sûr que le contraire. M. P. dit lui-même que bon nombre de ces prêtres, sans places de curés ni même de vicaires, avaient intérêt à aller à la Révolution, et même il s'indigne contre ces prêtres, sans pouvoirs de leurs évêques, qui ont prêté serment ; il voit en eux des âmes cupides et dévoyées.

Dans les tomes II et III, M. P. poursuit les destinées de l'Église insermentée et de l'Église constitutionnelle ; il insiste ici davantage sur la vie des prêtres, les emprisonnements, les condamnations à mort. Il recourt aux Archives, particulièrement au fonds de la police, F7 ; il se sert aussi

beaucoup des ouvrages parus, comme celui de l'abbé Grente. Il a essayé de préciser certaines questions, mais il avoue lui-même (t. II, p. 402) n'apporter aucune conclusion définitive. Cependant, ces conclusions provisoires sont fort intéressantes. De 1791 à 1796, le nombre des prêtres constitutionnels de Paris tombe de 600 à 150. En 1799 (t. III, p. 415), il semble être tombé encore plus bas, si l'on en juge, comme fait M. P., d'après le nombre des votants dans l'élection épiscopale de Royer, qui fut de 75 au plus. Les réfractaires étaient environ 300, en 1796, et ils restèrent autant jusqu'en 1799, malgré la persécution.

Mais partout M. P. poursuit de son indignation, quand ce n'est pas de son ironie, l'Église constitutionnelle. Les réfractaires sont des saints ; les constitutionnels, des schismatiques et des réprouvés, et même presque toujours, des hommes sans moralité. Souvent perce cette idée que c'est le défaut de moralité qui a porté tant de prêtres vers le constitutionalisme. D'un côté les bons, de l'autre les méchants. Voilà une doctrine très orthodoxe et très simple évidemment ; charitable et juste ? c'est une autre question. Mais nous ne pouvons demander à un prêtre, si impartial et si courtois qu'il soit, de dominer de très haut les mouvements religieux ; il est fatal qu'il se place à un point de vue très rapproché des choses ; et, si c'est parfois un avantage, c'est aussi un inconvénient. *Vae victis* ! Telle pourrait être l'épigraphe de cet ouvrage. Malheur à l'Église constitutionnelle ! car elle a péri. Mais rien de ce qui a péri ne méritait-il de vivre ? — Ph. Sagnac.

William Thomas Laprade. **England and the French Revolution, 1789-1797**. Baltimore, John Hopkins Press, 1909. In-8, 232 p.

La thèse que soutient M. Laprade dans cette étude est très nettement définie. La Révolution française n'a joué dans la politique anglaise qu'un rôle très secondaire ; elle fut seulement pour Pitt un moyen d'exécuter ses desseins politiques ; il s'en servit d'une part pour provoquer un schisme dans le parti whig, en rallier l'aile droite, et rétablir ainsi la situation du ministère, fortement compromise par l'échec subi dans l'affaire d'Otchakov et la rupture avec Thurlow et les amis personnels du roi ; d'autre part, pour reprendre dans des conditions qui semblaient particulièrement favorables la lutte séculaire contre la France. L'ouvrage de M. L. ne donne donc pas tout ce que promet son titre ; il étudie, non pas l'Angleterre et la Révolution française, mais bien plutôt Pitt et la Révolution. Et, de fait, il laisse à peu près complètement de côté les deux premières années 1789 et 1790, et ne nous décrit pas l'enthousiasme provoqué en Angleterre par les débuts de la Révolution. Il néglige complètement tout ce

qui concerne le mouvement intellectuel ; il eût été cependant bien intéressant de nous montrer le contre-coup des événements de France sur les idées de tant d'Anglais qui en furent profondément affectés et de reprendre, en l'étendant à l'ensemble des esprits, l'étude de M. Cestre sur les poètes [1]. Si M. L. avait eu connaissance de cet ouvrage, s'il avait pu y suivre l'importance qu'eurent les événements de 1789 et 1793 sur les idées et l'œuvre de Wordsworth, de Coleridge, de Southey, peut-être eût-il traité avec moins de négligence les nombreuses manifestations de l'esprit démocratique en Angleterre.

Car pour lui, il n'y eut de 1789 à 1797 aucun mouvement sérieux vers les idées égalitaires. Peut-être son point de vue est-il le vrai, mais il eût fallu l'établir solidement. C'est précisément ce qu'il ne fait pas. Non seulement il n'a pas vu les documents qui peuvent se trouver au Record Office, mais nous ne trouvons que trop rarement trace dans ses récits des nombreux pamphlets dont il a donné une utile bibliographie, et dont quelques-uns sont pourtant bien significatifs. Il est vraiment surprenant de ne pas trouver un mot, dans une semblable étude, sur les *Vindiciae Gallicae* de Mackintosh ; rien non plus, ou à peu près, sur Thomas Paine, dont le rôle est capital, et qui fut certainement bien plus lu que ne le pense M. L., puisqu'on fit de ses ouvrages tant d'éditions populaires. Rien non plus sur l'indéniable renaissance du radicalisme, sur la réapparition de Horne Tooke ; nous en savons bien plus sur lui, sur Thelwall, sur Barlow, par le livre de Stanhope sur Pitt ou par les articles de la *National Biography* — on en est à se demander si M. L. l'a consultée —. Rien encore sur Price, ni sur Priestley ; tout ce côté de la question, le plus important peut-être, est négligé.

Suivons maintenant M. L. dans son étude. D'après lui, c'est Pitt qui a provoqué le schisme whig en excitant contre Fox, Burke, que M. L. nous montre aigri par l'insuccès de ses *Réflexions* à leur apparition. Il ressort cependant de son récit même que Pitt a empêché le débat de se porter sur les événements de France le 15 avril 1791, et rien ne montre qu'il y ait poussé le 25. De même, Pitt aurait tout fait pour accentuer les manifestations révolutionnaires ; M. L. lui prête le rôle d'un agent provocateur, et c'est à son instigation qu'auraient eu lieu les troubles de juillet 1797 ; pour nous faire croire à sa complicité dans l'émeute contre-révolutionnaire de Birmingham, M. L. invoque la faiblesse des poursuites ; il y eut pourtant trois exécutions. — De même, les mesures prises

1. Charles Cestre, *La Révolution française et les Poètes anglais (1789-1809)*. Dijon, 1905, in-8.

contre les pamphlets et cris séditieux ne seraient qu'un moyen de diviser les whigs et d'exciter le peuple à la guerre contre la France. Nous ne pouvons poursuivre l'examen détaillé des affirmations de M. L. ; qu'il nous suffise de dire qu'il y a chez lui un véritable parti pris d'amoindrir tout ce qui pourrait faire croire à quelque progrès des idées démocratiques. Il ne dit rien des affaires de Yarmouth, de Shields, de Sheffield, de Perth, d'Aberdeen, de Dundee (novembre 1792), où l'on arbore le drapeau tricolore, où l'on crie : point de roi ! ; — il ne donne que des renseignements sommaires sur les procès, sur les nombreuses sociétés, sur la convention d'Edimbourg, rien absolument sur les campagnes de pamphlets dont Place nous montre cependant l'influence (p. 138, en note). Il n'est pas question davantage des émeutes de l'été de 1794, des violents désordres de Birmingham, de Coventry, de Nottingham, de Londres en juillet 1795 ; l'émeute du 29 octobre, où le roi fut conspué et assailli, nous est présentée comme l'œuvre d'agents provocateurs, et la violente campagne qui suivit les lois d'exception de fin 1795 est à peine indiquée. Quelle n'est pas enfin notre surprise de voir l'auteur s'arrêter au printemps de 1797, juste avant la campagne des pétitions contre le ministère et la mutinerie de la flotte ?

Si nous insistons sur toutes ces lacunes, c'est qu'il y a là une question d'un intérêt capital et qui n'est pas encore élucidée. Il est possible après tout que les sociétés de correspondance et autres, les pamphlets, les émeutes, n'aient été que les manifestations violentes d'un mouvement superficiel ; il est probable qu'il n'y eut aucune tendance franchement révolutionnaire ; mais il semble certain que le spectacle de la Révolution française provoqua une renaissance du radicalisme, et ses partisans n'hésitaient pas devant les moyens violents de la manifester. Pour connaître au juste la signification et l'extension de ce mouvement, il faudrait examiner minutieusement les pièces des procès, les *Reeves Mss.* et surtout les papiers de cette convention d'Edimbourg, que personne n'a encore étudiés à fond.

Nous ne dirons rien des pages que M. L. consacre à la diplomatie de Pitt ; non seulement il n'a pas consulté les documents du Record Office, mais il ne semble pas avoir connaissance des études de M. Holland Rose et de M. Clapham, qui ont vu les documents et montré que Pitt ne fut jamais partisan systématique de la guerre, mais voulut s'opposer à l'annexion des Pays-Bas par la France ; il n'eut point une attitude agressive ; il ne voulait point reprendre la lutte contre la France pour l'abaisser, mais l'empêcher de prendre une puissance alarmante pour l'Angleterre.

Ce qu'il y a peut-être de plus utile dans l'ouvrage de M. L., c'est la

bibliographie qui le termine. Il y aurait de trop nombreuses lacunes à relever pour ce qui concerne l'histoire diplomatique (le livre d'Ernouf sur Maret, la publication de Pallain sur la mission de Talleyrand à Londres en 1792, etc.), mais la liste des brochures et pamphlets pourra être fort utile ; nous n'y voyons pas cependant *The conspiracy of Kings* de Barlow, la *Déclaration aux volontaires de Belfast* (1791) de Paine. Signalons également les articles de Pariset dans la *Révolution française* d'octobre 1895, et de Conway dans l'*Athenaeum* de 1898 sur la Société constitutionnelle, les *Reminiscences* de Le Grice (*Gentleman's Magazine*, décembre 1834), et de Gunning (Londres, 1854), la biographie de John Thelwall par Mrs Thelwall (Londres, 1837). — C. Ballot.

C. Latreille. **L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803**. Paris, Hachette, 1910. In-12. — Du même. **Après le Concordat. L'opposition de 1803 à nos jours**. Paris, Hachette, 1910. In-12.

Dans ces deux ouvrages qui se font suite, M. Latreille présente le tableau d'ensemble d'un mouvement qui n'avait été étudié jusqu'ici que de façon très fragmentaire, et peu objectivement. C'est là une contribution essentielle à l'histoire religieuse, un répertoire de documents précieux, présentés avec ordre et clarté, commentés judicieusement et sans passion, quoique l'auteur ne soit pas exempt de sympathie pour les anticoncordataires.

Dans le chapitre I du premier volume, chapitre consacré aux préliminaires de l'opposition, M. L. reprend la question, déjà bien souvent discutée, de l'attitude des réfractaires à l'égard des divers serments proposés par le gouvernement de 1792 à l'an VIII. Il démontre qu'à la suite du serment édicté par la Législative les 14 août et 3 septembre 1792 : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi », qu'à la suite encore des serments arrêtés par la Convention thermidorienne les 11 prairial an III et 7 vendémiaire an IV, et qui se résument dans la promesse de « soumission et obéissance aux lois de la République », le bloc du clergé réfractaire se disjoint. En effet, une minorité de prélats et de prêtres, soit en exil, soit en France, Boisgelin, Cicé, Barral et Fmery en tête, acceptent ces engagements, tandis que la majorité les repousse. Le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III », imposé par le Directoire, aurait ramené la cohésion dans les rangs du clergé réfractaire, si, après le 18 brumaire, Bonaparte ne se réduisait pas à demander aux prêtres une simple promesse de

« fidélité à la Constitution », volte-face à laquelle l'attitude de tolérance du Premier Consul donne une portée considérable. Aussi les dissidences s'accentuent : d'un côté Boisgelin, Cicé, Barral, Émery et la plupart des ecclésiastiques restés ou revenus en France ; d'autre part quarante évêques réunis en Allemagne, huit en Angleterre, etc. Le clergé réfractaire est donc profondément divisé, et par suite désorienté, affaibli, juste à l'époque où Bonaparte va offrir aux prêtres, avec le Concordat, les séductions d'une ère de paix, les profits d'une situation officielle, et où le pape adressera à chacun d'eux l'invitation de se rallier à la nouvelle organisation religieuse qu'il a concertée avec le Premier Consul, et à la nouvelle autorité politique qui gouverne la France. Ainsi s'explique la rentrée rapide, dans les cadres de l'Église concordataire, de la plupart des ecclésiastiques.

Mais, et M. L. a écrit sur ce point quelques pages tout à fait bien venues, les prélats disposés à l'intransigeance ont pris durant la crise révolutionnaire l'habitude et le goût de l'initiative en matière spirituelle, outre les habitudes d'indépendance dont s'honorait tout bon gallican sous l'Ancien régime. Aussi, quand Pie VII va leur demander leurs démissions, comme à des fonctionnaires amovibles et révocables, ils rappelleront que dans l'Église de France les évêques sont réputés tenir leur juridiction immédiatement de Dieu. Au nom de ces principes, se cantonnant sur un terrain inattaquable, ils rappelleront qu'eux seuls sont les vrais gallicans, tandis que l'église concordataire est instaurée sur la ruine des traditions et des principes de l'église gallicane d'antan.

Dans le chapitre II, M. L. rappelle que Bonaparte, en exigeant la démission de tous les prélats d'Ancien régime, évitait surtout de rendre à « cinquante évêques émigrés et soldés par l'Angleterre » le siège « d'où ils pourraient prêcher la révolte » contre son gouvernement. Il montre aussi que Consalvi et la curie romaine en général cédèrent de suite sur le principe des démissions, ne songeant qu'à restreindre la mesure, à réclamer des compensations, à dissimuler dans une « rédaction longue et diffuse » ce qu'avait de désinvolte cet abandon par le chef de l'Église des évêques qui avaient le plus souffert pour l'Église. Et M. L. donne de cette conduite la raison généralement admise : cette soi-disant concession que faisait Rome au Premier Consul était tout à l'avantage de Rome ; Rome recevait, avec le droit de *démissionner* les évêques, l'instrument d'asservissement du clergé de France par l'ultramontanisme.

Avec le chapitre III : les réponses des évêques au bref qui leur demande leur démission, nous entrons dans le domaine des faits demeurés obscurs jusqu'à l'apparition du livre de M. L. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage. Qu'il nous suffise de dire que le bref (bref *Tam multa* du 15 août

1801) employait des formules « impérieuses, menaçantes », suivant l'avis des opposants, qui nous paraît très justifié. On pourrait le croire rédigé par Fouché ou par l'ineffable Savary. Ce sont toujours les mêmes qui y obéissent des premiers : Boisgelin, Cicé, Barral, etc. La controverse entre acceptants et opposants devient très complexe. Même la note gaie n'en est pas absente, apportée par la nièce et compagne de Dillon, Mme de Rothe, que les gens au courant de son passé auraient pu croire de principes moins rigoristes. A lire avec quelle impatience le pape et le gouvernement français attendaient, pressaient les démissions et en supputaient le nombre, à voir l'incertitude qui règne encore aujourd'hui sur le total des démissions : de 33 à 58 (?), à considérer le nombre très imposant des refus de démissions, on comprend combien la question était importante, et quelle belle résistance fit la vieille église gallicane avant de se soumettre à l'ordre de suicide. Dès lors nous avons, succédant au schisme des assermentés, celui des anticoncordataires, et, en face de l'Église officielle, soi-disant gallicane, de fait romaine et napoléonienne, une Église exclusivement gallicane et royaliste, Église amorphe du reste puisque sans chef, Église désarticulée puisque le corps de ses évêques dispersés est impuissant à la faire agir. Elle est tout au moins capable de protestations.

Ces protestations sont résumées au chapitre IV : ce sont surtout les *Réclamations canoniques et très respectueuses* adressées au pape le 6 avril 1803 par trente-huit évêques pour maintenir l'inamovibilité de l'épiscopat et son droit divin. D'autres mémoires, en 1804, lors de l'exécution du duc d'Enghien, visent plutôt la légitimation par la papauté de l'usurpation de Bonaparte.

« L'opposition religieuse, conclut M. L., se soudait à l'opposition politique. » Toutefois, d'après lui, l'attitude anticoncordataire n'était pas dictée par des illusions monarchistes : elle « a pu s'accompagner de préférences politiques, mais elle n'en est pas la conséquence ». « Leurs raisonnements se sont fondés uniquement sur l'Écriture et sur la tradition ; dans leurs lettres de refus il n'est pas question de la monarchie. » Et comme leur défaite fut la victoire de l'Église ultramontaine, en exigeant leurs démissions Bonaparte avait commis une faute politique.

Est-il vrai que l'opposition des prélats anticoncordataires procédait essentiellement de motifs spirituels et de principes théologiques et non point, plutôt, de leur attachement pour la monarchie, de leur haine pour la Révolution et les régimes nés de la Révolution ? Les contemporains, beaucoup d'historiens du Concordat ont été d'un avis contraire à celui de M. L. Nous remarquons qu'au serment de 1792 s'étaient ralliés, de l'aveu même de M. L., tous les ecclésiastiques qui dans la Constituante avaient

collaboré à la Déclaration des Droits de l'Homme, Déclaration dont le serment de 1792 n'était qu'un résumé ; que les opposants à ce serment le jugeaient « destructif de la société », de la société de l'Ancien régime cela s'entend ; enfin, disaient-ils, ce serment « comprend tout le venin des serments précédents, y ajoute la rébellion ». A ce moment, l'opposition est donc purement contre-révolutionnaire. Quand les mêmes qui acceptaient la formule de 1792 acceptent en l'an III de promettre soumission et obéissance à la République, le clan adverse les traite de « fauteurs de républicanisme », taxe leur démarche d' « incompatible avec la fidélité qui est due à notre souverain légitime » et qualifie la République « un crime ». En l'an VIII, quand les mêmes professent, en se rapprochant de Bonaparte, que la religion « s'accommode à toutes les constitutions », les quarante prélats intransigeants d'Allemagne répondent que le but de la Constitution de l'an VIII est « d'empêcher le rétablissement du pouvoir légitime ». Le mot d' « usurpateur » est le terme courant, prêtant à tous les thèmes d'indignation, que les anticoncordataires emploient vis-à-vis de Bonaparte ; ils refusent encore d'être « parjures », c'est-à-dire de violer le serment « prêté au Roi », etc. M. L. convient lui-même que ces prélats étaient « presque tous nés gentilshommes, ayant prêté serment entre les mains de Louis XVI, ancrés dans leur hostilité à la Révolution par huit ou neuf ans d'exil », et qu'ils voyaient dans Bonaparte « le représentant de cette Révolution ». Il nous paraît donc qu'il y a eu dans le clergé réfractaire deux clans : l'un, celui des ecclésiastiques qui avaient pactisé avec la Révolution en 1789 et qui étaient tout disposés à s'y rallier si elle cessait de leur demander l'apologie du schisme constitutionnel; l'autre, celui des évêques attachés de tout temps à l'Ancien régime et n'admettant que son rétablissement garanti par la restauration de la dynastie légitime. Si oui, on comprendra que, vis-à-vis d'ecclésiastiques contre-révolutionnaires et royalistes, avant tout dominés par des visées temporelles, Pie VII ait songé lui aussi aux intérêts temporels de la papauté et de l'Église, qui lui commandaient de s'entendre avec Bonaparte, et qu'il ait fait bon marché du maintien des royalistes invétérés sur leurs sièges épiscopaux. On pensera aussi que Bonaparte n'a pas commis une faute en exigeant l'exclusion de prélats bien décidés à le combattre toujours, et, à vrai dire, il ne pouvait faire autrement.

Mais, objectera M. L., la preuve que l'opposition des anticoncordataires se fondait sur une question de principe, c'est qu'elle a subsisté sous la Restauration, jusqu'à nos jours, indépendamment de toute question de régime politique. Et le volume intitulé *Après le Concordat* retrace cette opposition.

Nous avons là en effet l'historique de la *Petite Église*. On y voit qu'elle devint irréductible dans ses prétentions quand Pie VII eut accepté l'intrusion sur plusieurs sièges épiscopaux d'évêques constitutionnels. La Petite Eglise ne rallia d'ailleurs de groupements un peu consistants que dans le Bocage vendéen et à Lyon, où le jansénisme lui passa sa clientèle. Obligés de se dissimuler, dans des couvents principalement, encourageant les conscrits à la désertion, combattant l'Empire de toute façon, traqués par lui jusqu'en Allemagne et en Espagne, les anticoncordataires se crurent triomphants en 1814. Leurs illusions furent déçues. Ils ne comprenaient pas que Louis XVIII ne pouvait leur livrer la masse du clergé napoléonien et que le pape refuserait de désavouer le coup de force des démissions. Ils ne comprenaient pas non plus que la Charte promît une égale protection à tous les cultes et le respect des biens nationaux. Mais les chefs de la Petite Eglise s'éteignaient peu à peu ; plusieurs se soumirent à Rome lors des négociations de 1817 en vue d'un nouveau concordat. Leurs petits clans de fidèles étaient tiraillés entre le respect traditionnel pour le pape et la rancune vis-à-vis de Rome, entre le jansénisme invétéré de la Petite Eglise de Lyon et l'orthodoxie. En 1829, Thémines, évêque de Blois, véritable patriarche de la Petite Eglise (il avait 82 ans) se soumit au pape à son tour. Les derniers prêtres consacrés par les évêques anticoncordataires étant morts, le culte devint purement laïque, d'où de nouveaux écarts vis-à-vis de l'orthodoxie, et, à la suite, de nouvelles dissidences qui émiettaient ces groupes déjà si réduits. Les gouvernements qui se succédèrent depuis 1830 laissèrent vivre ces inoffensifs obstinés comme des survivants des âges disparus. Ni les instances de Léon XII ni celles de Pie IX n'ont eu prise sur eux. Au concile du Vatican, ils en ont appelé à l'Église universelle en faveur des principes qu'ils représentaient : le concile s'est ajourné avant d'avoir statué, et son œuvre essentielle, la proclamation de l'infaillibilité pontificale et de l'absolutisme ultramontain, a été une nouvelle atteinte aux principes des derniers gallicans. Même la dénonciation du Concordat, qui a fait disparaître la cause initiale du litige entre Rome et la Petite Église, n'a point amené à résipiscence les fidèles de celle-ci.

Tout cet exposé paraît bien confirmer la thèse de M. L., à savoir que l'opposition des anticoncordataires a été une question de principe exclusivement. Ne peut-on objecter toutefois que, du jour où les évêques royalistes ont, pour dissimuler ce que leurs motifs avaient de temporel et d'intéressé, invoqué le principe de l'inamovibilité épiscopale vis-à-vis de Rome, ils sont devenus les prisonniers de ce principe ? Il ne leur était plus permis d'abdiquer sur ce point, tandis que Rome, de son côté,

devait se refuser à toute avance qui aurait été une capitulation de la politique ultramontaine et un désaveu de Pie VII.

Je soumets ces réflexions à M. L. C'est du reste un éloge de plus à faire des deux livres de M. L. que de montrer qu'ils soulèvent d'importants problèmes, en même temps qu'ils définissent les origines et la destinée d'une secte intéressante pour l'histoire religieuse du monde issu de la Révolution. — L. Lévy-Schneider.

Commandant M.-H. Weill. **Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne (mai 1814-mai 1815).** Paris, Fontemoing, 1909-1910. 5 vol. in-8.

Après avoir consacré cinq gros volumes à l'étude des affaires italiennes en 1813-1814, le Cnt Weill publie un nouvel ouvrage où il détaille, en cinq autres non moins gros volumes, l'histoire de la dernière année du règne de Murat. On ne peut s'empêcher de protester contre l'excessive étendue de pareilles études. Si l'on applique cette méthode à l'histoire de tous les pays qu'occupa Napoléon, il sera plus long de lire les ouvrages des historiens que les documents contemporains. M. Schmidt a pourtant montré dans sa thèse sur le Grand Duché de Berg que l'on pouvait donner en un volume de proportions raisonnables la substance d'événements complexes d'ordre économique aussi bien que politique. Trop souvent, l'on se complait à la recherche et au travail critique comme à un sport, ce n'est plus au but même que l'on s'intéresse, mais aux travaux d'approche. N'oublions pas que l'érudit doit songer à ceux qui viendront après lui, que ses recherches de détail ont précisément pour fin d'élaguer ce qui est inutile et de préparer la voie aux synthèses.

Après avoir fait ces réserves nécessaires, c'est un plaisir pour nous de reconnaître la conscience, l'esprit critique et l'étendue de la documentation du Cnt W. Il a consulté les archives de Paris, Londres, Vienne, Rome, Naples, Milan, Bologne et autres villes italiennes, et il a pu accéder à diverses collections particulières dont la plus précieuse est celle du duc de Gallo. Nous regretterons seulement qu'il n'ait pu consulter les papiers de Murat et qu'il n'ait pas cru devoir consacrer dans sa bibliographie une section spéciale aux manuscrits, car il aurait pu donner sur des archives peu fréquentées des renseignements utiles aux travailleurs. La liste des imprimés consultés n'est pas abondante, et nous ne chercherons pas querelle à M. W. pour quelques lacunes et quelques erreurs qui lui ont échappé comme à tout le monde. Signalons cependant, après M. Jacques Rambaud, qu'il a mentionné la *Geschichte der Regierung Ferdinand I* de Buchholtz, confondant le frère de Charles-Quint avec le roi des Deux-Siciles.

Les deux premiers et la moitié du troisième volume traitent la phase diplomatique de cette histoire, dont M. W. reprend le récit où il l'a laissé en terminant son précédent ouvrage, en mai 1814, au lendemain des conventions de Schiarino Rizzino. On y distingue très nettement deux parties. Jusqu'à la fin de l'année 1814, Metternich ménage Murat, Murat s'efforce de se faire reconnaître par les puissances et de se concilier les bonnes grâces de l'Autriche. Vainement il essaie de vaincre l'irréductible hostilité de l'Angleterre, de la France, de la Sicile, du Pape, et de réchauffer la tiède amitié de l'Autriche. Murat obsède les souverains de ses protestations de dévouement, et l'on a très nettement le sentiment que l'excès même de ses démonstrations devait faire paraître à la fois sa fidélité moins sûre et sa faiblesse plus grande qu'elles n'étaient en réalité. Mieux eût valu un acte, l'évacuation des Marches, qui seul eût pu désarmer Rome et ôter à l'Autriche tout prétexte de mécontentement. Murat semble toujours sur le point de s'y résoudre, mais hésite. Une pression formidable s'exerce sur Metternich. La campagne contre Joachim est poussée avec acharnement par Louis XVIII et Talleyrand, par le Pape et Consalvi, par le roi de Sicile et son gendre le duc d'Orléans; celui-ci n'apparaît qu'un moment, mais, parmi les faits nouveaux révélés par M. W., l'un des plus intéressants est le grand rôle joué par le futur Louis-Philippe, dont l'intervention à Londres (ch. IV) en juin 1814 aurait déterminé le futur revirement de Metternich. A ces chefs de file se joignent les représentants de la diplomatie anglaise en Italie et à Paris, Bentinck et Wellington; M. W. nous montre dès le début la politique anglaise sous un jour nouveau ; si l'Angleterre hésite d'abord à se prononcer contre Murat, elle renonce du moins à suivre les idées libérales et unitaires de Bentinck ; son nouveau représentant à Palerme, A'Court, renonce à imposer à Ferdinand le respect de la Constitution, ouvrant ainsi la voie à la réaction italienne. Chez son alliée, enfin, Murat trouve des adversaires infatigables; les représentants de l'Autriche en Italie, menés par Bellegarde et Lebzeltern, s'acharnent contre lui ; la police autrichienne dirigée par Hager ne cesse de le surveiller et d'intriguer. M. W. nous fait un récit abondant de ses agissements; il insiste tout particulièrement sur le complot militaire, première et pâle manifestation du mouvement de l'indépendance, et justifie entièrement Murat de l'accusation infamante d'avoir dénoncé les conspirateurs. Il ne nous épargne aucun détail des intrigues de la police, qui se laisse duper par des aventuriers comme Stuckenfeld et Saint-Agnan — sur la surveillance organisée autour de l'île d'Elbe — sur la mission de Hyde de Neuville. Il y a là maint petit fait nouveau diligemment enregistré, mais que tout

cela a peu d'importance en général et que le récit en est long et encombrant !

Tant que les affaires de Pologne et de Saxe menacent de brouiller les puissances, Metternich, qui dispose de peu de troupes en Italie et craint de voir Murat soulever tout le pays, ménage le roi de Naples. Mais, dès que les affaires se sont éclaircies et que le traité du 9 janvier 1815 assure leur solution pacifique, Metternich se décide à abandonner Murat. Les nombreux documents inédits mis au jour par M. W. tranchent la question d'une manière définitive, et c'est là le point capital de son ouvrage. La perte de Murat a-t-elle été décidée dans l'esprit de Metternich dès le début, comme M. W. semble le croire, ce n'est pas probable, mais il l'a toujours souhaitée. De toutes les dépêches et confidences du ministre autrichien il résulte qu'il ne voulait à aucun prix se brouiller avec Murat tant qu'un autre péril menaçait, mais que cependant la présence de Joachim à Naples, champion possible de l'indépendance italienne, tête chaude et esprit versatile, constituait, elle aussi, un péril, le dernier. Les autres dangers écartés, Metternich se décide à l'abattre ; mais il ne veut pourtant pas faire éclater au grand jour la mauvaise foi de l'Autriche ; il veut surtout agir à son heure, et seul, ne voulant à aucun prix d'une intervention française en Italie. C'est pourquoi il ne veut pas que la question napolitaine soit posée au Congrès. Pour parvenir à ses fins, il engage dès le 13 janvier, en dehors de Talleyrand, une négociation secrète avec Louis XVIII ; Bombelles et Blacas sont ses intermédiaires ; au moment décisif, Castlereagh, mis dans la confidence, emporte la décision du roi lors de son passage à Paris. Par la convention du 5 mars, Louis XVIII non seulement renonce à poser la question devant le Congrès, mais sacrifie presque le Bourbon de Parme et promet un subside de vingt millions, en échange de l'engagement pris par l'Autriche de renverser Murat. Cette négociation, à peine indiquée par M. Sorel, et dont M. W. a pu, grâce aux documents conservés à Vienne, nous faire le récit le plus exact, est une des nouveautés capitales de son ouvrage.

Murat semble avoir pris à tâche de faciliter la politique de Metternich. Lui aussi change d'attitude à la fin de décembre 1814. Ulcéré du mauvais accueil fait à ses représentants à Vienne, irrité de la réception faite à Rome au comte de Polignac, grisé par les adulations de la princesse de Galles, il décide de garder les Marches, les organise en provinces napolitaines et y fait des levées. Il fait enfin remettre à Metternich la fameuse note du 24 février. Et le moment qu'il choisit pour ce revirement est précisément celui où l'Autriche devient libre de ses mouvementt. Encore pourrait-il profiter de la faiblesse de l'armée autrichienne, mais il lui

laisse le temps de se renforcer et s'attarde en inutiles négociations. Il veut à tout prix gagner l'Angleterre et multiplie les vaines avances, les confidences compromettantes. Il faut la nouvelle du départ de l'île d'Elbe pour l'enflammer et le faire agir.

La seconde partie de l'ouvrage contient moins de nouveautés. Elle est entièrement consacrée au récit des opérations militaires, opérations bien insignifiantes en somme et qui ne nécessitaient certes pas un exposé aussi long et minutieux. Nous y voyons les lenteurs de Murat à Ancône, la mauvaise organisation de son armée, sa marche en avant, l'énorme faute qu'il commet en divisant ses troupes en deux colonnes séparées par l'Apennin ; l'échec de la proclamation de Rimini et de l'appel à l'indépendance italienne, cause principale du découragement qui s'empare de Murat après l'échec d'Ochiobello ; puis, c'est la lamentable retraite de l'armée encore intacte, les inutiles et humiliantes tentatives de négociations ; l'offensive autrichienne bien menée par Bianchi, malgré les hésitations de Frimont et la faute commise, par lui comme par Murat, de diviser ses forces ; l'admirable marche vers Rome et Naples conduite par Nugent, qui apparaît comme un général de premier ordre ; le désastre de Tolentino ; la débâcle, la vaillante attitude de Caroline et l'héroïque résistance de Gaëte.

Tous ces événements sont exposés avec une rigoureuse exactitude, une parfaite impartialité, et jugés de la meilleure façon. Il faut louer particulièrement M. W. de ne s'être pas laissé aller à trop admirer ou dénigrer son héros ; il condamne sévèrement Murat et demande seulement pour lui les circonstances atténuantes : c'est, a-t-on dit, un pauvre fou qui court à sa ruine ; on l'y a singulièrement aidé, remarque M. W. (t. II, p. 321).

Après avoir rendu justice au labeur de M. W. et en avoir montré les importants résultats, nous nous sentirons plus libres de déplorer la manière dont il nous l'a exposé. La composition est maladroite, les subdivisions, multipliées à l'excès, amènent de nombreuses redites et rendent le récit, flottant d'une négociation à l'autre, confus et difficile à suivre.

A partir du troisième volume, M. W. renonce même à tout effort de composition et se contente de nous énumérer les événements jour par jour ; nous sommes ainsi contraints de suivre simultanément les opérations des deux armées, même lorsqu'elles ne réagissent pas l'une sur l'autre ; nous laissons Bianchi en train de passer le Panaro pour courir après Pignatelli évacuant Florence ; les démarches diplomatiques brochant sur le tout, nous finissons par nous y perdre.

Le récit est appuyé de nombreuses pièces justificatives ; les annexes

remplissent plusieurs centaines de pages. Nous y trouvons beaucoup d'instruments diplomatiques inédits, de trop nombreux documents de police, d'utiles renseignements biographiques sur les auxiliaires de Hager, les conspirateurs italiens, les principaux acteurs des événements (le dernier volume contient une sorte de dictionnaire biographique), des ordres de marche des armées belligérantes, extraits principalement des archives de Vienne et de Naples. Ici encore, M. W. n'a pas su se limiter ; ces documents font trop souvent double emploi avec le récit où ils sont minutieusement analysés, et l'on s'étonne d'y voir résumés des articles de l'*English National Biography* ou reproduits des fragments d'ouvrages connus comme les *Souvenirs* du comte d'Haussonville. Pour tout dire en mot, M. W. semble avoir fait un compromis malheureux entre la publication de textes et le véritable ouvrage historique. — C. Ballot.

Edwin Cannan. **Histoire des théories de la production et de la distribution dans l'économie politique anglaise de 1776 à 1848.** Trad. Barrault et Alfassa. Paris, Giard et Brière, 1910. In-8, xxxvii-577 p.

Cet ouvrage relève de l'histoire des doctrines économiques, mais les théories dont il rend compte ont exercé assez d'influence sur la politique économique et sociale de l'Angleterre au xixe siècle, pour que la connaissance en soit utile aux historiens.

D'Adam Smith à Stuart Mill, les économistes anglais se sont peu préoccupés de systématiser leurs vues sur la production et la distribution des richesses ; éparses dans toutes leurs œuvres, il fallait les réunir et les présenter sous une forme continue. C'est ce qu'a fort bien fait Cannan, dont le livre groupe sous quelques titres méthodiques l'abondante matière que lui fournissait la littérature économique anglaise des années qu'il se proposait d'étudier. Avec cette subtilité pénétrante qui paraît être la caractéristique des économistes anglais contemporains, avec une puissance d'analyse soutenue, il expose un nombre considérable d'idées, en développe tout le contenu et leur fait subir un examen logique serré. On aura une idée des vastes lectures que suppose un tel ouvrage, des incursions dans l'ancienne littérature économique auxquelles il a obligé son auteur, en parcourant l'index bibliographique qui le termine. Mais l'auteur semble n'avoir pas cherché à faire autre chose qu'un exposé de doctrines ; il s'est borné à montrer ce qu'étaient les théories de la production et de la distribution des richesses, comment et pourquoi elles sont nées, se sont développées, épanouies ou affaissées. Il eût été cependant intéressant qu'il nous présentât une théorie d'ensemble de la production et de la distribution, et qu'il fît un effort de synthèse qu'on attend encore des éco-

nomistes de langue anglaise [1]. Le présent ouvrage est donc une œuvre d'historien des doctrines plutôt que d'économiste ; il ne manque cependant ni d'intérêt ni d'utilité, et il constitue un commentaire scientifique des grands économistes classiques en même temps qu'un exposé correct et complet de la partie capitale de leurs doctrines.

L'un des traducteurs, M. Barrault, y a joint, en manière d'introduction, une intéressante étude comparative de la méthode de ces auteurs classiques et de celle de la science contemporaine dont Cannan est un des représentants les plus justement estimés. — Roger Picard.

Général comte C. de Monts, gouverneur de Cassel. **La captivité de Napoléon III en Allemagne.** Souvenirs traduits de l'allemand par Paul Brüch, Gilbert et Paul Lévy. Préface de J. Claretie, Paris, Pierre Lafitte, In-12, VIII-333 p.

Ces souvenirs sont plutôt des notes, qui semblent écrites au jour le jour et où l'on trouve, sur le séjour de l'empereur à Wilhelmshohe, du 4 septembre 1870 au 19 mars 1871, une foule de détails intéressants, des mots à retenir, mais aussi des hors d'œuvre, des appréciations contestables, même des erreurs. Les notes mises au bas de quelques pages par les traducteurs sont insuffisantes ; les notes des marges ne tiennent pas lieu d'une table des matières qui eût été aussi utile qu'un index des noms propres ; et les huit planches phototypiques sont sans valeur documentaire.

La vie des prisonniers, Napoléon III, Castelnau, Reille, Pajol, Vaubert, prince Murat, Lauriston, Dr Corvisart, Hepp, etc., puis de Bazaine, Lebœuf et Canrobert, fut, au dire du général allemand, qui ne cessa d'avoir pour eux, de même que le gouvernement prussien, des prévenances, agréable, heureuse et même joyeuse : un château superbe, avec une nombreuse domesticité, la liberté complète de correspondance, un bureau télégraphique privé, toutes facilités pour sortir, en uniforme ou en civil, même pour visiter des amis dans les villes voisines ; à peine quelques sentinelles, et encore pour empêcher des attentats de républicains français ou de hessois, qui jugeaient Napoléon comme un criminel digne d'être interné dans un fort et regrettaient qu'un si beau château fût donné à ce parvenu ; table somptueuse ; autorisation d'aller au théâtre, de chasser ; jeux de toutes sortes, surtout billard ; entente complète entre Français et Allemands, grâce à Castelnau, qui n'était pas un Gourgaud, et à de Monts, qui était moins encore un Hudson Lowe.

1. Toutefois, il convient de citer l'ouvrage de Carver, *Distribution of wealth*, qui est un essai en ce sens.

L'empereur est satisfait de ce régime. Cet homme « petit, gros, se mouvant avec lourdeur », emploie son temps à travailler — il étudie l'organisation et la mobilisation de l'armée allemande, — à fumer des cigarettes et à faire des réussites ; à recevoir de nombreuses visites d'amis ou de curieux (un prince japonais demanda à le voir et deux Américains firent une démarche pour avoir de lui un autographe) ; à discuter avec ses généraux ou son gardien sur les événements de France, et de Monts le trouve plus disposé aux confidences qu'il ne l'eût cru ; à diriger ses agents en vue d'une restauration à laquelle il ne croit d'ailleurs pas. Sa santé ne cesse d'être excellente, malgré une courte grippe, et, méprisant les rigueurs de l'hiver 1871, il sort de son cabinet surchauffé pour patiner ou faire de longues courses à cheval. Cet homme heureux, tandis que les Parisiens mangent des rats et que les soldats prisonniers meurent de faim et de froid, qui a « de l'aversion pour les responsabilités », se déclare irresponsable de la guerre à laquelle l'opinion publique, les républicains et les conservateurs l'ont contraint ; blâme la *trahison* de Trochu et la folie du peuple après Sedan ; critique tous les officiers de son armée ; croit que l'affaire Régnier est une invention allemande pour priver Bazaine de Bourbaki ; ne cache pas son mépris pour ce forban de Garibaldi ou pour les élucubrations de V. Hugo ; rit ou s'indigne des attaques des journaux, mais ne montre d'accablement qu'à la nouvelle de l'armistice ; lance des appels sans conviction, et semble plus résigné que confiant dans l'avenir. Malgré l'estime qu'il a pour un prisonnier qui ne lui cause pas d'embarras, pour un homme si bon « qu'on ne s'explique pas qu'il ait eu tous les partis contre lui », de Monts le trouve faible et inconsistant : « Chez nous, on ne pourrait même pas imaginer un souverain qui, dépouillé de son influence, et sans exercer le commandement, chevaucherait derrière son armée. »

L'entourage vaut encore moins : gens de très bonne compagnie, mais d'une intelligence médiocre et d'une insuffisance de connaissances positives étonnante, acceptant leur situation très flegmatiquement, exigeants comme des vainqueurs — « Il est dans la nature des Français de toujours exprimer des désirs ou de faire des réclamations », — incapables de travailler, se critiquant les uns les autres et rejetant toutes les fautes sur Mac-Mahon ou Lebœuf ; ou bien, comme Bazaine, méprisant Trochu et Palikao, et déclarant, à propos de Gambetta, que c'était une honte pour la France qu'un pareil homme pût arriver au gouvernement.

L'auteur est peut-être le personnage le plus intéressant du livre. Ce brave général hessois, qui n'est pas allé à la guerre, est un excellent Prussien, pour qui Bismarck est un Dieu tout-puissant et bienfaisant,

qui ne voit de faiblesses ou d'erreurs que chez les ennemis, et croit porter sur les événements des jugements définitifs : Hepp est le seul capable dans la suite de l'empereur, parce que *seul* il sait parler l'allemand. L'impératrice Eugénie a eu autant d'autorité sur Napoléon, parce que celui-ci avait à se faire pardonner ses infidélités (!) Bismarck n'a été en rien mêlé à l'affaire Régnier ; Bazaine n'a pas trahi ; les offficiers prisonniers qui, malgré la parole donnée, retournent en France pour se battre, sont des lâches, etc... De Monts est un brave homme, qui fut très dévoué à ses hôtes, mais borné et bavard ; il ne cherche pas à compléter ses notes, et avoue à plusieurs reprises son ignorance sur la situation financière de l'empereur et ses espérances politiques (et les traducteurs l'ont imité). En revanche, il se complait dans des hors d'œuvre longs et inutiles : les événements des 4-5 septembre à Paris, la carrière de Mac-Mahon, les fautes stratégiques de nos généraux (et quelle critique !), la situation des soldats internés en Allemagne, l'impératrice Joséphine et la princesse Murat, le voyage de Guillaume, en mars, à Francfort et en Hesse, etc. Cependant il y a des passages amusants : ainsi l'envoi, de France, d'un certain nombre de sacs de terre pour les répandre sous le lit de Mme Bazaine au moment de sa délivrance, afin que l'enfant naquît en terre française ; des vues justes sur les missions du comte Clary et de Duvernois ; des accents sincères : « La princesse Murat paya 1.800 francs pour huit jours passés à l'hôtel » ; la captivité des Français, attirant de nombreux visiteurs, a fait un grand bien au pays ; des confidences : Bazaine était satisfait des défaites et « heureux de voir les Allemands occuper le Nord-Est même après la paix ».

Ce livre est donc complet. Il sera nécessaire à tous ceux qui voudront s'occuper de la captivité de Napoléon III. Mais je crois avoir suffisamment indiqué qu'ils auraient à contrôler bien des faits, à réviser bien des jugements qu'il contient. — Marcel Nesi.

Georges Weill. **Histoire du mouvement social en France**, 2e éd. Paris, Alcan, 1911. In-8, II-631 p.

L'ouvrage dont M. W. donne aujourd'hui une deuxième édition en aura sans doute encore beaucoup d'autres, car il est écrit d'une manière consciencieuse et attrayante, et chaque fois l'auteur se croira tenu, comme il vient de le faire, de conduire son histoire jusqu'aux événements les plus récents. A vrai dire, cette méthode, sans avoir rien de radicalement mauvais en soi, ne nous paraît pourtant pas heureuse ; il y a quelque inexactitude à vouloir transformer en matière historique des faits qui ne sont encore que matière d'information journalistique ; l'historien qui consi-

dère un mouvement d'idées ou de faits doit limiter le champ de ses recherches beaucoup moins en considération d'une date chronologique que d'après le caractère et le rythme même de ce mouvement. Dans cette histoire du mouvement social de 1852 à 1910, M. W. considère des séries de faits très divers, religieux, littéraires, politiques, etc., qui n'atteignent pas toutes leur point culminant en 1910, et c'est un peu artificiellement qu'il les présente comme de véritables ensembles. Aussi certaines pages du livre vieillissent-elles aussitôt écrites (v. par exemple, ce qui concerne le Sillon, p. 403 ; pour *le Syndicat des cheminots*, les indications de la p. 356 sont corrigées p. 499).

Mais cette remarque ne porte que sur les derniers chapitres du livre, et d'ailleurs, ce souci d'une information exacte et complète donne au livre de M. W. une valeur qu'on avait appréciée déjà, lors de la première édition ; non seulement l'auteur sait exposer des faits complexes avec méthode et clarté, mais surtout sa profonde connaissance des doctrines et des idées dont il avait entrepris l'histoire, lui permet de les présenter dans des raccourcis d'une grande vigueur. La documentation de M. W. est des plus riches : il n'a laissé échapper ni un livre, ni une brochure, ni même un article de journal propre à éclairer son sujet [1]. Les références nombreuses et claires, une bibliographie sommaire, complétée par les notes courantes, font de cet ouvrage à la fois un livre de culture générale et un instrument de travail facile à manier. La plupart des chapitres ont été remaniés et accrus ; citons, parmi ceux qui nous ont paru les meilleurs, ceux qui concernent le syndicalisme, la coopération et la mutualité. — Roger Picard.

1. Notons cependant que, dans sa bibliographie des Revues, M. W. omet *La Vie ouvrière*, qui a déjà près de trois ans d'existence, et qui est un des plus importants organes du mouvement syndicaliste.

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Académie des Sciences morales et politiques.** 1911.

Avril. = A. Chuquet. [Trois documents figurant dans le volume qu'il vient de faire paraître : *Lettres de 1815*, et qui ont trait à l'arrivée de Napoléon devant Grenoble, en mars 1815. Ce sont deux lettres du capitaine Randon et du chef de bataillon Lessard, officiers de Napoléon, et une déposition de Lessard au procès du général Marchand, le 23 février 1816, accusé de n'avoir pas fait son devoir pour repousser Napoléon.]

Mai. = E. Levasseur. *Les périodes de l'histoire du commerce extérieur de la France, de 1789 à 1909*. [Onze périodes : Révolution et guerres (1789-99) ; réorganisation administrative (1799-1806) ; blocus continental (1806-1814) ; tarif protecteur (1815-1847) ; crise politique sous un tarif protecteur (1847-1850) ; développement des moyens de transport avec tarif atténué (1851-1859) ; tarif libéral et conventionnel (1860-1869) ; guerre de 1870-71. France sans Alsace-Lorraine, tarif libéral (1871-1881) ; tarif de 1881 ; tarif de 1892. Trois tableaux donnent le résumé du commerce spécial et général par périodes décennales, par périodes historiques et par périodes économiques.] — H. Welschinger. *Le centenaire de la naissance du roi de Rome*. [Fragments d'adresses de félicitations émanant des grands corps constitués de l'Empire, de chansons populaires, discours, dithyrambes et sermons de circonstance.] — G. Bapst. *Le soir de Rezonville*. [Récit des préparatifs de la bataille et de l'action.]

**Annales du Midi.** 1911.

Avril. = A. Leroux. *Tapioto et l'Hausano, pastorale limousine du XVII^e siècle*. [Écrite après les guerres civiles de 1621-28, publiée comme anonyme en 1684. L'auteur, ainsi que l'apprend le manuscrit de Bordeaux, est un Limousin nommé Lafeuillade ; la scène se passe à Nontron. Reproduction des jugements portés sur cette œuvre par le Dr Noulet, J. Delpit, Chabaneau. Elle a peu de valeur littéraire, mais est intéressante au point de vue historique, car elle donne une idée des mœurs rurales de l'époque, qui « sont loin d'être édifiantes ».]

**Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.** 1911.

Mars-Avril. = E. Belle. *Les hôteliers et les débuts de la Réforme à Dijon*. [Détails intéressants sur la propagation des nouvelles idées religieuses par l'intermédiaire

des étrangers de passage et des hôteliers, et sur la surveillance dont ces derniers furent l'objet à Dijon dès 1534, et surtout après 1560; deux listes d'hôteliers et cabaretiers de 1565 et 1566. Ceux qui paraissent avoir été les plus suspects et les plus compromis furent les Du Pourtant, les Viachot ou Viochot, Blaise Achery, Bernard Cessault, Claude le Marlet, Jean Drouhynet, François Brun.] — V.-L. Bourrilly. *Un curé toulousain brûlé pour cause d'hérésie à Aix-en-Provence (1539).* [Récit, d'après le Journal d'Honorat de Valbelle, du supplice de Jean Baillez, originaire du diocèse de Toulouse.] — R. Garreta. *Notes concernant l'histoire de la Réforme dans le pays de Bray.* [2e article. La famille des Monsures, à laquelle se rattachent les familles des sœurs d'Auvilliers, de Graval et d'Illois.] — Bonne de Charnisay. *La vérité sur la mort du baron de Saint-Cosme (13 août 1702).* [Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme, protestant renégat, fut assassiné le 13 août 1702, non par des Camisards, mais par une bande de nouveaux convertis qu'avaient exaspérés les mesures de répression prises par le baron. Reproduction d'un mémoire tiré des Archives nationales en date du 29 janvier 1699, où le baron expose ce qu'il a fait contre ses anciens coreligionnaires.] — N. W[eiss] et R. G[arreta]. *A Honfleur, à la veille de la Révolution, 1786.* [Autorisation accordée par le roi à une pauvre veuve de Honfleur, issue de parents réformés, de vendre quelques lopins de terre et de faire donation à sa domestique de 200 livres de rente.] — G. Dumons. *La population protestante du pays castrais.* [Publie plusieurs états dressés dans la seconde moitié du XVIe siècle et aux siècles suivants, donnant des détails et des chiffres sur les protestants des diocèses de Castres et de Lavaur; plan de Castres et croquis du pays castrais et albigeois.] — E. Griselle. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes, chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687* [du 17 juillet au 12 octobre 1686. A suivre.]

**Feuilles d'histoire.** 1911.

1er mai. = E. Welvert. *Encore les Mémoires de Lauzun* [à propos d'un manuscrit signalé dans le précédent numéro par M. Bonnet.] — E. Daudet et E. Welvert. *Louis XVIII et l'affaire Favras.* [Polémique sur le rôle joué par Louis XVIII.] — E. Welvert. *En marge de l'affaire Favras. II.* [Le dossier judiciaire de l'affaire Favras, aujourd'hui perdu ou égaré, n'a pu être supprimé par ordre; M. W. ne croit pas davantage à l'existence d'une pièce secrète, montrant la complicité de Louis XVIII.] — A. Chuquet. *La bataille de Wattignies.* [Récit détaillé et intéressant : la journée du 15 octobre fut malheureuse pour les Français; en un conseil de guerre, Carnot proposa de porter toute l'attaque contre Wattignies : le 16 octobre fut une victoire.] — P. Laborderie. *Une procédure sans avoués* [sous la Terreur : les avoués ne furent rétablis qu'en l'an VIII; M. Laborderie s'en réjouit !] — A. Grün. *Au grand Trianon.* [État lamentable en 1795.] — A. Vovard. *Un sauveteur normand décoré en 1804.* — F. Lelorrain. *Au donjon de Vincennes* [prison sous Napoléon.] — A. Dubois-Dilange. *Le conventionnel Levasseur de la Sarthe.* [Brève notice.] — A. Biovès. *Les journées de juillet 1830.* [Extrait des souvenirs du lieutenant François Maurice.] — L.-G. Pélissier. *Un jugement sur Louis-Philippe en avril 1848.* [Inédit de M. de Trémont, gentilhomme

admirateur de Napoléon ; portrait dédaigneux de Louis-Philippe.] — E. DUROUVRAY. *Le fonds Laloy aux Archives de la Haute-Marne.* [Legs récent de papiers provenant du conventionnel Laloy.] — A. GUILLOIS. *Le vicomte de Grouchy. — Mélanges, Deux chansons sur la campagne de Russie.* [Bibl. du Havre.]

**La Révolution française.** 1911.

14 Avril. = CL. PERROUD. *Mme Louvet (Lodoïska).* [Suite. Fin le 14 mai. Louvet passe en Suisse, où sa femme le rejoint au bout de deux mois ; ils s'installent près d'Echallens ; ils ont un fils, Félix. Ils reviennent à Paris après le 9 thermidor ; Louvet rentre à la Convention, puis passe aux Cinq-Cents, d'où il sort au renouvellement de l'an V. Sa femme est constamment à ses côtés, mêlée à sa vie, à ses amitiés, aux haines déchaînées contre lui. Il meurt le 25 août 1797 ; Lodoïska tente de se suicider, mais on la sauve. Elle quitte la librairie et le Directoire lui donne un bureau de loterie ; puis elle quitte Paris et se retire à Chancy. Le Consulat lui témoigne la même bienveillance que le Directoire. Ses dernières années sont attristées par des querelles d'intérêt avec son fils ; à la suite d'un procès, le domaine de Chancy passe à Félix Louvet, et elle revient à Paris ; elle se réconcilie sans doute avec son fils, car elle meurt à Chancy, le 9 février 1827.] — G. BOURGIN. *La loge de Saint-Alphonse des Amis parfaits de la Vertu, à l'O.·. de Paris, de 1780 à 1790.* [Fondée en 1760, reconstituée en 1771, organisée réellement en 1780. Tableau des membres reçus de cette date à 1790. L'esprit qui anime cette loge, outre l'esprit de charité, est essentiellement monarchique et patriotique. Elle ne paraît pas extraordinairement active ; en 1788, les séances se raréfient ; en 1789, le nombre des présents diminue de plus en plus ; en 1790, elle ne tient plus que trois séances, et le 10 août, elle suspend ses travaux.] — *Notes de lecture. Charlotte Robespierre et la réaction thermidorienne.* [Deux arrêtés du Comité de sûreté générale, des 23 et 24 germinal an III, invitant les autorités constituées à prêter aide et assistance à Charlotte Robespierre partout où elle ira.] — *Documents. La franc-maçonnerie sous le Consulat.* [Lettre d'A. de Sauzey, préfet du Mont-Blanc, du 11 thermidor an IX, consultant le ministre de l'intérieur sur l'attitude qu'il doit avoir vis-à-vis des francs-maçons.]

14 Mai. = J. CLARETIE. *Un auteur original : Dezède.* [Compositeur, il fit représenter plusieurs opéras à la Comédie-Italienne ; auteur dramatique, il donna à la Comédie-Française trois pièces, dont l'une, *les Trois Noces*, comédie-champêtre en un acte, en prose, « brochée » par lui en quelques heures, fut représentée pour la première fois le 23 février 1790. Il avait demandé qu'elle fût lue le jour même où il la présentait, et jouée au plus tard dans huit jours ; on lui accorda satisfaction. La seconde représentation eut lieu le lendemain de la première, le 24, et la troisième était annoncée pour le 26. Dezède se fâcha qu'on voulût donner sa pièce trois fois en quatre jours, et il la retira.] — E. LÉVY. *Beaux-frères et belles-sœurs (1803-1815).* [Émotion produite chez beaucoup de personnes par la prohibition absolue du mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, édictée par le Code civil en 1803. Exemples des nombreuses requêtes, conservées aux Archives nationales (BB15 18 à 178), pour obtenir des dispenses.] — *Notes de lecture.* I. *Naundorff et*

*les historiens*. [Article de M. Aulard, dans *le Siècle* du 9 avril 1911, sur l'opinion exprimée à la Société de l'histoire de la Révolution française, relative à la question Louis XVII.] — II. C. P. *L'hôtel de Sens et la rue de Grenelle*. [Il est au nº 138, occupé par le chef de l'état-major général, et non, comme le dit M. d'Aucourt dans *Les anciens hôtels de Paris*, au nº 140 et affecté à l'École supérieure de guerre.] — III. *Pour la Bibliothèque nationale*. [Article de M. Aulard, dans *le Siècle* du 21 avril, demandant l'éclairage électrique et des séances du soir, et la circulation des volumes que la Bibliothèque a en double.]

**Le Correspondant**. 1911.

10 Janvier. — A. de La Loyère. *Quelques épisodes du siège de Belfort. Danjoutin (8 janvier 1871)*. [Souvenirs d'un capitaine de mobiles, assez hostile à Denfert-Rochereau.] — A. Beaunier. *Châteaubriand et les gens de lettres de 1789*. [Châteaubriand, lieutenant au régiment de Navarre, séjourne à Paris en 1789 ; il y fréquente un certain nombre d'hommes de lettres, assez fameux ou inconnus. Le jugement que Châteaubriand a porté sur eux a assez varié ; Sainte-Beuve le lui a reproché. L'auteur examine ces reproches.]

25 Janvier. — De Lanzac de Laborie. *Autour de Louis XVI*. [Analyse des ouvrages récents de MM. de Ségur (*Au couchant de la monarchie*), Stryienski (*Mesdames filles de Louis XV*), Carré, Sagnac et Lavisse (*Histoire de France* de Lavisse) et P. de Vaissière (*La mort du Roi*).]

10 Février. — Pce Sixte de Bourbon. *Chambord et la maison de France*. [Sur les travaux de restauration du château.] — De Lanzac de Laborie. *Les désillusions d'une marraine de l'opportunisme*. [Analyse des sept volumes de mémoires dont Mme Juliette Adam vient de terminer la publication.]

25 Février. — Desjoyeaux. *Les Princes d'Orléans* (1870-71). [Des efforts sont faits à la fin de l'Empire pour faire abroger les lois d'exil contre la maison d'Orléans. Au début de la guerre, les princes demandent du service : ils ne son pas accueillis ; après le 4 septembre, ils renouvellent leurs offres et sont encore repoussés. Par ordre de Gambetta, le prince de Joinville est expulsé. Le duc de Chartres, sous le nom de Robert Le Fort, sert comme capitaine dans un corps de volontaires. Élection du prince de Joinville et du duc d'Aumale à l'Assemblée nationale.] — Dauphin Meunier. *Le premier pas de la Terreur* (28 février 1791). [D'après un document inédit provenant des papiers de Mirabeau et tiré des archives Lucas de Montigny; l'auteur serait un membre du club des Jacobins rédigeant pour Mirabeau, qui n'y venait plus, des résumés des séances. Mesdames, tantes du roi, autorisées à quitter le royaume, ont été arrêtées à Arnay-le-Duc ; une manifestation a lieu aux Tuileries pour obtenir du roi qu'il les fasse revenir. Le 28 février, les Cordeliers veulent lancer les Jacobins sur le donjon de Vincennes ; la foule va s'y porter, malgré ceux-ci, quand La Fayette l'arrête, réprime une mutinerie de la garde nationale ; au retour, on arrête des nobles armés réunis autour des Tuileries (affaires des Chevaliers du Poignard). Mirabeau se brouille tout à fait avec les Jacobins en s'opposant aux mesures qu'ils demandent contre l'émigration.]

**Revue d'histoire de Lyon.** 1910.

Novembre-Décembre. = P. TRUCHON. *La vie intérieure de la fabrique lyonnaise sous la Restauration.* [Fragment d'une étude d'ensemble sur la *Vie économique à Lyon sous la Restauration.* L'auteur examine d'abord l'organisation de la fabrique (Chambre de commerce, condition publique des soies, tribunal de commerce et conseil des prudhommes, école La Martinière et école de commerce), puis la réglementation par laquelle se manifeste cette organisation.] — E. VIAL. *Compte des dépenses d'un voyage de Paris à Lyon en 1551.* [Journal des dépenses faites du 13 au 30 juillet 1551, par Louis-Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, pour venir de Paris à Lyon, avec sa femme et ses gens. M. Vial reproduit le document, en l'éclairant de notes précises.] — A. CROZE. *Le plus ancien règlement de l'Hôtel-Dieu (1624).* [Reproduction de ce document, qui « donne des détails très curieux sur l'organisation intérieure et sur les fonctions du personnel de l'Hôtel-Dieu à cette époque : économe, prêtre, sœurs, serviteurs, employés, apothicaire, chirurgien et médecin ».]

1911. Janvier-Février. = C. LATREILLE. *Les origines jansénistes de la Petite-Église de Lyon.* [Extrait de l'ouvrage intitulé *La Petite-Église de Lyon.* L'opposition au Concordat à Lyon est un fruit du jansénisme. Le jansénisme avait été favorisé par les Oratoriens de Juilly et ceux de Lyon (car en 1762, ils remplacèrent les Jésuites, dans la direction du collège de la Trinité), et par leurs élèves, notamment Desfours de la Genetière, autour duquel se forma un cercle janséniste et le noyau de la future opposition au Concordat.] — E. VIAL. *Additions au cérémonial de 1680.* [A la suite d'un conflit, dégénérant en rixe, entre le prévôt des marchands et le lieutenant au présidial, la question de préséance fut réglée par un arrêt déterminant le cérémonial public de l'Hôtel-de-Ville. Ces dispositions furent complétées par quelques mesures ultérieures, arrêt du Conseil d'État du 14 avril 1681, conventions entre le Consulat, la cour des Monnaies et le Bureau des finances des 6 et 7 décembre 1706.] — *Usages parisiens et lyonnais.* [Extraits d'une sorte de questionnaire de la municipalité de Lyon sur certains usages observés à Paris. Ce questionnaire date de 1529 et émane de Claude de Bellièvre.] — G.-A. PARRY. *Quelques sources étrangères de l'histoire lyonnaise. Lyon dans la littérature anglaise.* [Passe en revue les auteurs anglais qui ont vû Lyon et en ont laissé une description : lady Mary Wortley Montagu (1718 et 1742), Young (1736), Gray et Horace Walpole (1736). A suivre.]

**Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales.** 1911.

N° 2. = CH. SCHMIDT. *J.-B. Say et le blocus continental.* [Pendant la période où il était filateur à Auchy-les-Hesdin, J.-B. Say eut l'occasion d'adresser au préfet du Pas-de-Calais une réponse à l'enquête que ce fonctionnaire faisait pour préparer la prohibition de l'entrée des fils de cotons étrangers. C'est cette lettre, conservée aux Archives ($F^{12}$ 1871) et dans laquelle J.-B. Say conseille des mesures libérales qui ne furent pas adoptées, que publie M. S., en la faisant précéder d'une notice sur l'état de la question qui s'y trouve discutée.] — G. BOURGIN. *L'agriculture, la*

*classe paysanne et la Révolution française.* [Étude des institutions agricoles de la Révolution, de 1789 à 1800. Examen des mémoires, des écrits économiques, des vœux des populations rurales, des travaux des commissions d'agriculture, de la législation. La Révolution a surtout contribué à développer, coordonner et réaliser un grand nombre d'idées et de projets déjà très nettement élaborés à la fin de l'ancien régime. Le Directoire a renforcé et stabilisé cette œuvre. L'enseignement et les expériences de technique agricole pendant la Révolution ; questions administratives des subsistances, de la vente des biens nationaux.]

**Revue des Deux Mondes.** 1911.

1er avril. = G. Raphael-Lévi. *La Banque de France.* [Péripéties de l'histoire de la monnaie fiduciaire au XVIIIe siècle, depuis la banque de Law jusqu'aux assignats. C'est sur l'impression fâcheuse de toute une série de banqueroutes que fut créée, le 28 nivôse an VIII, la Banque de France. Les statuts furent remaniés et complétés en l'an XI et en avril 1806 ; le privilège fut renouvelé en 1840, en 1857, enfin en 1887. La Banque de France est une institution essentiellement démocratique : elle a fait sa spécialité d'escompter les effets de peu de valeur ; utile à cet égard au petit commerce et aux syndicats agricoles, elle ne l'est pas moins par la faiblesse et la constance du taux de son escompte. Elle rend encore à la nation le double service de la régularisation de la circulation métallique par le billet, et du règlement d'une quantité croissante d'échanges au moyen d'écritures passées sur ses livres. Services rendus en 1870. L'auteur s'élève contre toute idée de faire de la Banque une institution d'État.] — E. Daudet. *La conspiration Magon.* II. *Le massacre des innocents.* [Arrestation de Magon (de Saint-Malo) par le représentant du peuple Le Carpentier. 29 personnes furent transférées à Paris et, le 2 messidor an II, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire. 26 furent condamnées et exécutées le jour même. Quant à Magon de la Balue et à ses co-accusés, ils furent l'objet de nouvelles dénonciations de la part d'Haupton. Une perquisition confirma ce que l'on savait déjà sur les avances de fonds faites par Magon aux émigrés, sur la façon sévère dont il appréciait les faits révolutionnaires. Pourtant, lorsqu'on vint offrir aux deux frères Magon les moyens de gagner la frontière, ils s'y refusèrent, tant ils étaient sûrs de leur innocence. Le 1er thermidor, Magon de la Balue, Magon de la Blinaye, Magon de la Lande et 14 autres accusés, parents ou serviteurs, comparaissaient devant le Tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation de Fouquier-Tinville les accusait formellement de conspiration sans que rien pût étayer cette inculpation. Tous furent condamnés et exécutés, sauf la marquise de Cornulier, qui se déclara enceinte et que le 9 thermidor sauva.] — Bonet-Maury. *L'armée du salut. Son organisation, son rôle religieux et social.* [Naissance, organisation toute militaire, bienveillance à l'égard des autres cultes chrétiens, affranchissement de la femme, lutte contre l'alcoolisme et la prostitution, création d'œuvres d'assistance. L'armée du salut peut envisager des destinées de plus en plus vastes.]

15 avril. = A. Hallays. *Mérimée inspecteur des monuments historiques.* — E. Dupuy. *A. de Vigny et Hector Berlioz, d'après des lettres inédites.* [Notice sur les relations affectueuses d'Alfred de Vigny et de Berlioz.]

1er mai. = G. Goyau. *Bismarck et l'Épiscopat. Les persécutions (1873-1878).* [V. Le désarroi. Les déceptions (1876-1878). Il y avait déjà des murmures contre le Kulturkampf, qu'on accusait de troubler l'harmonie nationale au profit de la philosophie anti-religieuse. L'Empereur souffrait de cet état de choses, car l'Église évangélique était gênée beaucoup plus que l'Église romaine des lois dites de défense laïque, et les conservateurs, rentrés dans la majorité en 1875 avec Maltzahn, réclamaient une politique anti-romaine, non anti-religieuse. Un voyage à Rome du cardinal de Hohenlohe ne put amener une détente de ce côté. Les catholiques, par la parole de leurs chefs, se refusaient à baisser la tête, pressentaient la revanche prochaine. Pendant ce temps, l'irritation de Bismarck croissait contre tout le monde, contre ceux qui l'avaient poussé dans cette affaire, contre ceux qui ne l'avaient pas suivi. De nombreux faits de persécution continuaient à se produire avec l'approbation de Falk. Dans les écoles, on tendait à enlever aux prêtres tout contrôle de l'enseignement religieux, l'instituteur le donnait en toute indépendance. Dans les pays protestants, on multipliait les écoles communes. Les élections de 1877 arrivèrent : les divers partis s'accrurent aux dépens des nationaux-libéraux, les plus fermes soutiens du Kulturkampf. Le centre, tout en poursuivant sa politique de revendications sociales qui prouvaient qu'il n'était pas un parti de pure protestation, le centre tenait bon, et, de Rome, les évêques, réunis autour du pape, envoyaient des encouragements : les meetings de protestation se succédaient. Bismarck et Falk voulurent prolonger la lutte, et le chancelier parla d'appeler au pouvoir le libéral Bennigsen ; l'empereur s'y opposa. Des événements divers se produisirent alors : l'avènement en France, en 1877, de la politique anticléricale que Gambetta semblait incarner et à propos de laquelle il se mit, assure l'auteur, en correspondance avec Bismarck. Puis arriva la mort de Pie IX ; le Chancelier dut alors se rendre compte que l'heure était favorable pour négocier la paix directement avec le Vatican, en passant par dessus la tête des évêques.] — E. Seillère. *La vraie Marguerite de Faust. Frédérique Brion dans la légende et dans la réalité.* [Essai prudent pour découvrir ce que fut au fond pour Gœthe, Frédérique Brion.]

15 mai. = H. Welschinger. *Marie-Caroline, reine de Naples, et Napoléon.* [Portrait rapide de Marie-Caroline, adversaire implacable de la Révolution et de Napoléon. Au début, en 1796 et 1797, elle a encore des sympathies pour le génie de Bonaparte : mais son admiration est pleine de craintes, et après 1798, lorsque les armées françaises occupent Naples jusqu'en 1802, c'est décidément la haine qui l'emporte et en même temps un mépris profond pour l'incapacité et la lâcheté des adversaires du Premier Consul. L'occupation du royaume de Naples par un corps de 15.000 Français, à la suite d'intrigues louches avec l'Angleterre, achève de l'affoler ; elle continue néanmoins ses négociations secrètes, tout en abreuvant d'injures, dans sa correspondance, le Premier Consul. La proclamation de l'Empire l'exaspère, d'autant plus que c'est à ce moment que l'ambassadeur de France exige le départ du ministre Acton. Elle s'inquiète auprès de son ambassadeur à Paris des intentions de Napoléon sur les Deux-Siciles, et en même temps elle se met de plus en plus à la remorque de l'Angleterre et de la Russie. Napoléon, irrité, refuse de rappeler le corps d'occupation. Il envoie des avertissements menaçants ; il

insiste pour que la reine abandonne l'Angleterre et se tourne de son côté. Marie-Caroline fait des concessions de détail, mais refuse de se rallier à la France ; elle poursuit l'empereur de sarcasmes dont la plupart reviennent aux oreilles de l'intéressé ; et quand Napoléon consent au retrait de ses troupes moyennant un traité étroit de neutralité, la reine négocie secrètement un traité d'alliance avec l'Angleterre et la Russie. Comptant sur les succès des coalisés en Allemagne, elle ouvre son royaume à ses alliés (1806). Cette fois, c'en est trop, et Napoléon, par la voie du *Moniteur*, fait connaître à l'Europe que la dynastie de Naples a cessé de régner.] — R. DE LA SIZERANNE. *L'œil et la main de M. Ingres. A la galerie Georges Petit.* [La valeur d'Ingres comme coloriste est tout près du médiocre ; s'il a excellé dans l'art de rendre les formes, la science de la composition lui a manqué.] — J. BARDOUX. *Le pouvoir politique de la couronne anglaise. L'exemple de la reine Victoria.* [Fait surtout d'après la correspondance de Victoria ; le rôle joué par la reine a été considérable. Dans l'administration, dans les affaires militaires, dans la diplomatie, à certains égards dans les conflits politiques, son influence apparaît partout.]

**Revue des Questions historiques.** 1911.

10 Avril. — A. AUZOUX. *Une campagne sur les côtes de l'Inde au début de la Révolution (1791-1792).* [Au mois d'avril 1791, trois frégates, placées sous le commandement de M. de Saint-Félix, quittèrent Brest pour l'Inde avec la mission de protéger nos intérêts et de surveiller discrètement les Anglais. La tâche fut malaisée, en partie à cause de l'indiscipline de l'équipage. Arrivé à l'Ile de France, M. de Saint-Félix fut obligé de renvoyer en France une partie de ses matelots. Il atteignit les côtes de l'Inde en janvier 1792, mais un de ses vaisseaux, qu'il avait envoyé en avant, avait déjà eu à combattre contre les Anglais, qui prétendaient visiter tous les navires de commerce qui abordaient afin d'éviter l'envoi de secours à Tippou-sultan. M. de Saint-Félix faillit lui aussi en venir aux mains avec la flotte anglaise, mais ses équipages se mutinèrent et refusèrent de combattre. Il reprit alors le chemin de l'Ile de France, comprenant que sa présence dans l'Inde ne pouvait servir utilement nos intérêts. En France, les incidents de l'Inde, l'attaque d'un navire de guerre français par la flotte anglaise, furent portés à la tribune de la Législative, mais Dumouriez, qui désirait obtenir l'alliance de l'Angleterre, au moment où la France allait entrer en lutte avec l'Autriche, ne donna pas suite à cette affaire.] — Ctesse H. DE REINACH-FOUSSEMAGNE. *Las Cases.* [Suite et fin. Organisation de l'école militaire de Paris. Las Cases en fut un des plus brillants élèves ; mais sur les conseils d'un de ses cousins, le marquis de Las Cases, il entra dans la marine. Il fut nommé aspirant en 1782, s'embarqua à Brest sur un vaisseau de la flotte de M. de La Motte-Piquet et alla combattre les Anglais ; il assista au combat de Gibraltar (20 décembre 1782). En 1784, il partit pour Saint-Domingue, où il vécut deux ans, fort heureux, au milieu de la société élégante et dissolue de la grande île. De retour en France, il repartit presque aussitôt pour la Martinique, où il fit deux séjours successifs. En novembre 1788, il revint à Brest, passa le printemps de 1789 au château de Coëtillon, où il prépara l'examen à la suite duquel il fut nommé lieutenant de vaisseau (mai 1789). Mais il ne devait pas se rembarquer. Après un séjour dans son pays natal, il vint à Paris, où il fréquenta

la société la plus « aristocratique ». Il émigra en 1791.] — [A. Roussel] *Lamennais d'après ses correspondants inconnus*. [Suite. Lettres de 1809 à 1811.]

**Revue historique**. 1911.

Mars-Avril. = E. Saulnier. *Le mariage de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Étude critique sur une lettre de Gaillard de Cornac au cardinal de Givry*. [Henri IV vivant séparé de sa femme Marguerite de France et n'ayant pas d'enfant, on craignait de voir la couronne passer aux branches cadettes, prêtes à se la disputer et à causer ainsi de nouveaux troubles. Henri songea alors à faire rompre son mariage et Marguerite y consentit en 1594; mais le roi oublia momentanément ce projet auprès de Gabrielle d'Estrées, qui devint sa maîtresse, jusqu'au jour où il résolut d'épouser cette dernière. Il rencontra de violentes oppositions; mais ce qui l'inquiétait surtout, c'était l'attitude du pape, qui rêvait de le marier à la nièce du grand-duc de Toscane. Au commencement de juillet 1598, le conseiller d'Etat Gaillard de Cornac écrivit à Anne d'Escars, cardinal de Givry, résidant à Rome, une longue lettre qui est un excellent exposé de la situation. On y trouve développées les trois opinions principales au sujet du mariage du roi : l'une favorable au mariage italien; une autre hostile à toute nouvelle union, puisqu'il y a un héritier tout désigné, le jeune prince de Condé; la troisième enfin conseille le mariage avec Gabrielle d'Estrées, puisque le roi en a déjà deux fils. Pour réussir dans cette combinaison, il faut amener le pape à annuler le premier mariage. Cette dernière opinion, qui a les préférences de l'auteur, est la plus longuement développée. Cette lettre était en effet destinée à être mise sous les yeux du pape, qui avait en haute estime son destinataire. Henri IV voulait ainsi avertir Clément VIII de ses intentions avant de faire la démarche officielle, qui n'eut lieu qu'en février 1599. Clément VIII examina la requête avec une sage lenteur. Bien lui en prit, car la mort de Gabrielle lui épargna les hésitations.] — E. Griselle. *Louis XIII et sa mère*. [Fin. Cette dernière partie contient 24 lettres.] — N. Valentin. *Un vagabond littéraire à la fin du XVIIIe siècle, d'après les mémoires de F.-Chr. Laukhard*. [Né dans le Palatinat en 1758, assez mal élevé par une tante qui l'accoutuma à la boisson, Laukhard écrivit ses mémoires par besoin d'argent; il y raconte tout ce qui lui est arrivé avec un sans-gêne et une crudité qui stupéfient. Il fréquenta les Universités de Giessen, Halle, Marbourg, ce qui nous vaut une peinture colorée de la vie des étudiants. Docent à Halle, Laukhard se fit chasser de l'Université pour avoir publié sur les professeurs un roman satirique. Il s'engagea alors dans l'armée prussienne et il prit part à la guerre que la Prusse fit à l'Autriche en 1790, puis il suivit son régiment à Coblenz, où il rencontra les émigrés, qu'il traite avec le dernier mépris. Il prit part à la campagne de France et décrit les malheurs de l'armée prussienne après Valmy; il assista ensuite au siège de Mayence, puis à celui de Landau. Le prince de Hohenlohe le fit pénétrer dans cette place pour proposer au représentant Dentzel des conditions secrètes de capitulation. Il échoua d'ailleurs complètement dans sa mission. Dentzel, qui était un peu son parent, eut assez de générosité pour ne pas le dénoncer, mais il fut envoyé en France comme prisonnier de guerre, après la levée du siège. A Besançon, il s'engagea dans l'armée

française, mais il ne tarda pas à rentrer en Allemagne, où il passa ses dernières années dans le vagabondage et l'ivrognerie, non sans perpétrer de nombreux romans. Il mourut à Kreuznach en 1822.] — H. Sée. *L'œuvre de la commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française* (*1904-1910*).

**Revue historique de Bordeaux**. 1910.

Septembre-Octobre. = P. Caraman. *La disette des grains et les émeutes populaires en 1773, dans la généralité de Bordeaux*. [Émeutes le 8 mai à Bordeaux, le 12 à Creon et à la Sauve, le 13 à Cénac, le 15 à Marmande, le 15 et le 18 à Castillon-sur-Dordogne, le 17 à Cocumont, le 18 à Casteljaloux, le 20 à Ambès, le 23 à Bergerac, le 26 à Villeneuve-sur-Lot ; les mesures de répression et de réparation.] — A. Vovard. *Le contre-amiral Romain Duranteau* (*1763-1850*). [*Curriculum vitae* de ce personnage, qui s'embarqua en octobre 1781 sur un navire bordelais de la marine marchande, entra en 1796 au service de l'État, fut mis à la retraite en avril 1832 et mourut à Toulon le 6 juin 1850.] — F. Gebelin. *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV* (*1589-1594*). [Suite en novembre-décembre 1910, fin en janvier-février 1911. Lutte de Matignon contre les ligueurs à Villandraut, Saint-Macaire, 1592; passage de Catherine de Bourbon par Bordeaux, novembre 1592. Le siège de Blaye, provoqué par le trouble que le gouverneur de cette place apportait à la perception de certains droits royaux. A ce propos, indication des ressources dont Matignon peut disposer pour ses opérations militaires : les emprunts, les droits sur les marchandises, taxe sur les rivières et subside de Royan. Récit détaillé du siège de Blaye, décembre 1592, défendue par le gouverneur de Lussan et secourue par les Espagnols. Matignon doit lever le siège le 19 juillet 1593. La situation financière empire après cet échec. Heureusement la conversion d'Henri IV, la fatigue des partis, la conclusion de la trêve générale étendant et complétant les trêves particulières, déterminent la pacification. Matignon quitte Bordeaux à la fin de 1593. Les dernières villes ligueuses de Guyenne se soumirent peu après. Conclusion sur l'œuvre de Matignon entre 1589 et 1594 : il enraya les progrès de la Ligue en Guyenne et maintint à peu près le *statu quo* dans la province.]

Novembre-Décembre. = De la Ville de Mirmont. *Jean Dorat et Élie Vinet*. [Les intermédiaires entre Vinet et Jean Dorat, le maître de Ronsard, paraissent avoir été les Saint-Gelais, les Du Bellay et l'édition d'Ausone publiée par Vinet. C'est à la fin de la *Logistica* publiée par Vinet en 1573, que l'on trouve la première mention élogieuse adressée par Dorat au régent du collège de Guyenne. Dorat composa également une épitaphe de Vinet, qui se trouve dans l'édition d'Ausone de 1590.] — P. Courteault. *Le rôle du Château-Trompette dans l'histoire de Bordeaux*. [Leçon d'ouverture du cours public d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest à la Faculté des lettres, 8 décembre 1910. Bâti sous Charles VII, le Château-Trompette fut l'emblême du pouvoir central dressé contre les franchises communales, d'où les tentatives faites contre la forteresse, à toutes les époques de révolte et de soulèvement, affaire de la Gabelle, 1548, Fronde en 1649, émeute de 1675. Les changements dans les idées, le développement de Bordeaux condamnèrent le Châ-

teau-Trompette. La Révolution en retarda la chute et c'est seulement en 1818 qu'il disparut.] — P. C[OURTEAULT]. *Un texte inédit relatif à Montaigne.* [Procès-verbal d'une audience du Parlement de Bordeaux du 11 mai 1574, où Montaigne rend compte d'une mission dont il avait été chargé par Montferrand auprès du duc de Montpensier.] — P. COURTEAULT. Compte rendu critique important du fascicule des *Parlementaires français au XVI^e siècle*, par Fleury-Vindry, *Parlement de Bordeaux.*

1911. Janvier-Février. = J. BENZACAR. *L'Histoire locale et l'Université de Bordeaux.* — P. COURTEAULT. *Les impressions d'une Anglaise à Bordeaux en 1785.* [Celles de M^me Cradock, dont le Journal, traduit de l'anglais, vient d'être republié. Le ménage Cradock arriva à Bordeaux le 9 juin 1785 et en repartit le 5 août, après un séjour de près de deux mois. La relation de M^me Cradock, pauvre en observations et en réflexions philosophiques, est, dans sa simplicité, remarquablement exacte.]

Mars-Avril. = H. DE LA VILLE DE MIRMONT. *Joseph Scaliger et Élie Vinet.* [Étudie les relations des deux humanistes à propos d'une nouvelle édition d'Ausone que Vinet avait procurée pour Antoine Greyff de Lyon, après collation du manuscrit d'Ausone découvert à L'Ile-Barbe par Charpin et publié par lui en 1558. Greyff ne se pressant pas de composer le texte de Vinet, ce dernier s'adressa à Scaliger pour qu'il agît sur l'imprimeur. Scaliger fit tout autre chose que ce qu'on lui demandait : il se substitua à Vinet, établit un autre texte, y ajouta un commentaire, les *Lectiones ausonianae*, qu'il eut le front de dédier à Vinet lui-même. Vinet en fut quitte pour donner une nouvelle édition d'Ausone, avec des Commentaires, chez Millanges à Bordeaux.] — Th. RICAUD. *Une inscription bordelaise du temps de Henri IV.* [Texte partie en latin, partie en espagnol avec la date de 1608 ; sentences morales et quatrain espagnol.] — R. BROUILLARD. *Les logis de Lacombe à Bordeaux.* [Fixe avec précision, à l'aide de documents tirés des Archives départementales, les logis occupés (et pas toujours payés), par J.-B. Lacombe, instituteur, puis président de la Commission militaire pendant la Terreur, entre 1787, date de son arrivée à Bordeaux, et le 14 août 1794, jour de son exécution.]

**Revue pédagogique.** 1911.

15 Janvier. = F. HÉMON. *Deux ministres, Fortoul et Duruy. L'Empire autoritaire et l'Empire libéral.* [Chapitre extrait du livre de M. H. sur *Bersot et ses amis.* Fortoul, lettré, érudit, artiste, a laissé cependant une mémoire impopulaire dans l'Université ; c'est que, ministre de l'Empire autoritaire, il a été à souhait despote et tracassier. Le système de la bifurcation, qui était défendable, fut honni par tous comme une mesure destinée à rétrécir l'horizon des esprits. C'est surtout sur elle que Bersot s'acharne dans ses *Lettres sur l'Enseignement* (1857), qui firent grand bruit. — Duruy, au début, fut tièdement accueilli par les universitaires libéraux, inquiets de le voir sacrifier J.-B. Dumas et Saint-Marc Girardin, exclus du Conseil impérial de l'Instruction publique. Bersot était à la fois l'ami de Saint-Marc Girardin et le collaborateur de Duruy à la *Revue de l'Instruction publique.* L'œuvre réfor-

matrice accomplie par le ministre et la lutte qu'il entreprit contre l'Église le rallièrent à lui complètement.]

15 Février. = M. Roustan. *L'enseignement primaire, de Fortoul à Duruy. Le ministère Rouland (1856-1863).* [D'après le livre récent de Dutacq, M. R. estime que l'auteur a quelque peu flatté son modèle. En effet, en l'absence d'études dans les archives, il est difficile de déterminer le rôle personnel du ministre, de distinguer l'influence de ses collaborateurs, celle de l'empereur. Rouland passe pour libéral; il prit cependant un certain nombre de mesures regrettables, comme la révocation de Renan, et il ne désavoua jamais son prédécesseur. Sa compétence était d'ailleurs médiocre. La loi du 15 mars 1850 avait porté un coup très rude à l'Université ; le gouvernement impérial ne tarda pas à reconnaître que cette loi affaiblissait le pouvoir, quel qu'il fût, et peu à peu il fit effort pour lutter contre l'accaparement de l'Église. Ainsi la loi de 1854, qui centralisa entre les mains du préfet l'administration de l'enseignement primaire, permit, non seulement de frapper les fonctionnaires républicains, mais encore de limiter l'omnipotence des congrégations. Rouland consulta, en 1860, les instituteurs eux-mêmes sur les besoins de l'instruction primaire ; ils furent engagés à exprimer leurs vœux, qui furent examinés par une Commission chargée de classer les mémoires et de récompenser les auteurs. Près de 6.000 mémoires furent déposés et 127 furent retenus. Il faut d'ailleurs se garder de prendre à la lettre les résultats de cette enquête ; la liberté d'opinion ne pouvait, sous le second Empire, être complète. Rouland essaya d'accorder quelques garanties au personnel, dont la situation était alors des plus modestes, et de réglementer au mieux les fonctions accessoires des instituteurs. Mais, à vrai dire, tout se borna à d'utiles circulaires qui ne changèrent pas grand'chose à la situation des maîtres. Quant aux institutrices, un grand nombre ne gagnait pas 400 fr. ; et l'administration trouvait moyen de ne pas leur payer régulièrement ce maigre traitement. Au point de vue pédagogique, Rouland n'introduisit pas dans l'organisation scolaire de profonds changements ; il se borna à des retouches de détail, auxquelles il n'eut pas d'ailleurs grande part personnelle. Il faut noter qu'il se montra opposé au principe de l'obligation, qui était alors réclamée de tous côtés. Rouland eut moins d'hésitation et mit plus d'énergie pour protéger l'école primaire de l'État contre les assauts des congrégations, assauts de plus en plus furieux à mesure que l'Empire devenait plus libéral. Cependant, là aussi, les résultats obtenus furent médiocres, et Rouland ne put empêcher les congréganistes de faire d'immenses progrès. En résumé, Rouland a fait preuve de bonne volonté, mais il n'a pas su faire des efforts bien vigoureux.]

15 Mars. = A. Bellessort. *Boileau, bourgeois de Paris.* [M. B. montre ce que Boileau doit au milieu où il a vécu et fait voir que, par ses travers, ses qualités et ses idées, Boileau est un excellent représentant de la bourgeoisie de son époque.] — A. Lechevalier. *Notes et réflexions sur l'histoire de l'instruction populaire en France.* [Importance qu'il faut accorder, pour se rendre compte du degré d'instruction d'une population, aux deux éléments d'appréciation le plus souvent consultés : e nombre des écoles et la proportion des illettrés. L'abondance des écoles ne prouve lien, car l'organisation était si défectueuse que l'instruction populaire n'en tirait

guère profit. Les maîtres, mal rétribués, étaient trop souvent incapables; parfois ils ne disposaient d'aucun local scolaire. Quant aux statistiques d'illettrés, elles ne signifient pas grand'chose; elles sont en effet établies d'après le nombre des conjoints ayant signé leur acte de mariage. Or pour beaucoup, savoir tracer les lettres de leur nom était toute leur science. Dans les pays où les écoles sont les plus nombreuses, nous savons, de source sûre, que les habitants de la campagne souffraient de leur manque des connaissances les plus élémentaires. M. L. ajoute quelques détails sur les patois et sur les livres que lisait le peuple : almanachs, livres de religion, de magie, recueils de contes et de complaintes.]

**Revue politique et parlementaire.** 1910.

10 Octobre. = G. Bourgin. *Législation et organisation administrative du travail sous la Restauration.* [La chute de l'Empire n'a pas amené dans les institutions françaises, et en particulier dans les institutions économiques, le bouleversement qu'escomptaient certains partis et certains individus. La législation révolutionnaire du travail, avec ses dispositions si favorables aux intérêts patronaux, a été maintenue tout entière. L'application de cette législation et des règles de la police ouvrière releva, sous la Restauration, de trois ministères, ceux de l'intérieur, de la justice et celui de la police jusqu'en 1818. A travers de fort nombreux remaniements des divisions, directions et ministères, les bureaux, organes essentiels de la vie administrative, changent peu et la tradition est maintenue par les hommes qui sont à leur tête. Auprès de l'Administration fonctionnent des conseils consultatifs, le Conseil général du Commerce, le Conseil général des fabriques et manufactures, réorganisés à plusieurs reprises et tous deux essentiellement chargés d'examiner les questions proposées par le ministre, et avant tout les questions douanières. En 1824, le gouvernement créa en outre le Conseil supérieur et le Bureau du Commerce et des Colonies, qui devaient diriger l'action du pouvoir en matière commerciale. La création d'un ministère du commerce en 1828 devait assurer de manière encore plus satisfaisante la coordination des institutions d'ordre économique, mais ce ministère fut éphémère. Il existait également un Comité consultatif des Arts et Manufactures. Le Conseil d'État ne joua, sous la Restauration, en matière de politique industrielle, qu'un rôle très effacé. L'administration locale des intérêts économiques offre aussi peu d'homogénéité que la direction centrale. Préfets, maires, fonctionnaires divers de la police ont chacun leurs attributions particulières. Les Chambres de commerce, institution de l'ancien régime rénovée par Napoléon Ier et conservée par la Restauration qui en augmente le nombre, ont une certaine activité que le ministre de l'intérieur s'applique à maintenir dans les limites légales. Par contre, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures n'ont aucune importance; il en est de même des Conseils des prud'hommes, où les simples salariés n'étaient d'ailleurs pas représentés. Ceux-ci n'ont aucun moyen légal de se faire entendre du gouvernement ; « pas plus que les Chambres législatives, l'organisation administrative n'est faite pour la classe ouvrière, et l'État censitaire apparaît bien comme un phénomène de classe, adapté à la domination de la bourgeoisie industrielle et commerçante ».]

10 Novembre. = P. Lacombe. *La première Commune de Paris et nos assemblées nationales.* [Suite et à suivre. Au premier abord, la Convention fut hostile à la Commune; elle laissa percer son indignation contre les massacres de septembre et agita le projet de la création d'une garde départementale. Mais Paris n'entendait pas se voir réduit « à son quatre-vingt-troisième d'influence » et il fit lancer contre les adversaires de la Commune l'imputation de fédéralisme. Toutefois la Commune qui, malgré le décret ordonnant sa dissolution, ne s'était pas séparée, prit peur des attaques dont elle avait été l'objet et désavoua son Comité de surveillance. Mais elle se maintint en fonctions et ne tarda pas à relever la tête. Elle demanda que, pour le renouvellement de ses membres, il lui fût permis de déroger à la loi de mai 1790 édictant le secret du scrutin. Bientôt le Comité de surveillance lui-même demanda son maintien et vint faire des dénonciations à la Convention. L'assemblée eût dû passer à l'ordre du jour; elle nomma une commission pour examiner les papiers du Comité. Le premier examen est défavorable et l'on reparle de constituer une garde départementale. Il est à remarquer que ceux que l'on a appelés Girondins sont loin d'avoir pris, dans toutes les discussions auxquelles donna lieu l'attitude de la Commune, une part prépondérante et que, si la Commune excitait des plaintes perpétuelles dans l'Assemblée, c'est qu'elle refusait de se soumettre aux lois.]

10 Décembre. = Dr Armaingaud. *Les* Essais *de Montaigne. Le texte de la Vulgate.* [On croit ordinairement que le texte de l'édition J.-V. Le Clerc, de 1826, qui est celui des éditions courantes, est celui de 1595. M. A. montre que Le Clerc, par suite d'une erreur difficilement explicable, a fait précisément le contraire de ce qu'il avait dessein de faire et qu'il a reproduit très généralement le texte de 1635. M. A. explique ensuite que le texte dit de Bordeaux doit être préféré à celui de 1595.]

---

# NOTES ET NOUVELLES

Prix décernés par l'Institut à des ouvrages d'histoire moderne (suite) :

L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a décerné le premier prix Gobert (9.000 francs) à M. Charles de La Roncière pour les tomes III et IV de son *Histoire de la Marine française*.

Le prix Gabriel-Auguste Prost a été décerné à M. Ch. Aimond pour ses ouvrages : *Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1555* ; *Nécrologes de la cathédrale de Verdun*.

Sur le prix La-Fons-Melicocq, l'Académie a accordé les récompenses suivantes : 500 francs à M. Emmanuel Lemaire pour son livre intitulé : *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin* ; — 500 francs au baron Bonnault d'Houët pour son livre : *Compiègne pendant les guerres de religion*; — 400 francs à M. Adrien Huguet pour son *Histoire d'une ville picarde : Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution*.

L'Académie des Sciences morales et politiques a divisé le prix Drouyn de Lhuys entre M. Gaston May (2.000 fr.) pour son ouvrage : *Le traité de Francfort du 10 mai 1871* et M. Achille Biovès (1.000 fr.) pour son livre : *Français et Anglais en Égypte (1881-1882)*.

— Académie des Sciences morales et politiques :

6 Mai : Après la présentation de quelques publications récentes, M. Arnauné, directeur de la Monnaie de Paris, a donné lecture d'une étude sur les doctrines économiques et la politique douanière.

13 Mai : M. Georges Blondel, professeur à l'École des sciences politiques, fait une lecture sur l'état social actuel de la Bosnie sous la domination autrichienne.

20 Mai : M. Albert Waddington lit un chapitre d'un nouvel ouvrage qu'il vient de terminer. Dans ce fragment, il étudie « l'état social et intellectuel du Brandebourg à l'époque du grand Électeur Frédéric-Guillaume ».

27 Mai : M. Jacques Bardoux donne lecture d'une notice dans laquelle il étudie la personnalité du nouveau roi d'Angleterre George V, sa jeunesse, sa formation intellectuelle, ses services dans la marine et les différences que présente son caractère avec celui de son père.

3 Juin : M. A. Chuquet donne lecture d'une étude sur le séjour d'un Allemand à Paris en 1796. Cet Allemand, nommé Meyer, décrit dans sa relation la physionomie de Paris. Il raconte avoir assisté aux séances de nos Instituts, du Conseil des Cinq-Cents, du Conseil des Anciens et avoir visité nos établissements d'instruction publique et l'institut aérostatique de Meudon.

10 Juin : M. Samazeuilh communique une note sur « la crise du régime parlementaire en Europe et en France ».

17 Juin : M. Bonet-Maury lit une étude sur « l'évolution morale dans l'Islamisme ».

24 Juin : M. Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Dijon, communique un travail sur « la situation financière de la France pendant la minorité de Louis XIV ». Depuis François Ier jusqu'à Louis XIII, dix-neuf millions de rente avaient été successivement créés sur l'Hôtel de Ville. Louis XIII emprunta 16 millions au denier 18, c'est-à-dire à 5 1/2 %. Le 31 décembre 1639, il dut, à cause de la pénurie du Trésor, supprimer un quartier et demi des rentes à servir. Les rentiers appartenaient à toutes les catégories sociales et il y en avait beaucoup dans la petite bourgeoisie : ils se vengèrent de la perte partielle de leurs revenus par les émeutes de Paris. La Fronde ne devint ainsi réellement menaçante pour le pouvoir royal qu'en raison de ce mécontentement très fondé de la masse des rentiers. — Après la mort du surintendant d'Émery, qui laissa les caisses du Trésor vides, la facilité relative avec laquelle le gouvernement triompha de la révolte ne s'explique que par la promesse de Mazarin de respecter désormais les droits des rentiers et d'être leur protecteur.

— Le 49e Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert à Caen le 18 avril ; la séance de clôture a eu lieu le 22 avril. M. Camille Bloch y a prononcé un discours sur l'histoire locale de la France contemporaine. Voici, d'après le *Journal officiel*, la liste des communications intéressant l'histoire moderne qui ont été faites aux séances des différentes sections :

Section d'histoire et de philologie : *Madelaine*. La gérance du manoir de Vassy pendant la période révolutionnaire. — *Veuclin*. Les origines de la fête des Bonnes Gens, à Canon, près Caen, en 1775. — Deux épisodes inédits du passage de Louis XVI dans la vallée d'Auge (1786). — *Binet*. Les répercussions de la fuite de Louis XVI en Bretagne, du 25 au 30 juin 1791. — *J. Durieux*. Destruction d'une corvette anglaise dans les eaux de Granville, en 1803. — *A. Lesort*. Les transactions d'un négociant malouin avec l'Amérique espagnole (1719-1721). — *Nouaillac*. Lettres intimes de Henri IV à Villeroy. — *M. Oursel*. La réforme en Normandie : Les « Placards » de Marcourt, à Rouen (1535). — *Bourde de la Rogerie*. Les papeteries des environs de Morlaix (XVe-XIXe siècles). — *Bourdon*. Lodovico Canossa, évêque de Bayeux (1516-1531). — Un voyageur italien en France et particulièrement en Normandie, en 1517-1518 : le cardinal Luigi d'Aragona. — *De Caix de Saint-Amour*. Les archives et les livres de raison des Brossard, conservés au château des Ils-Bardel (Calvados). — *Abbé Alix*. Un moine bibliophile au dix-septième siècle : Pierre Pecquet, sous-prieur du Plessis-Grimault. — *Bazeille*. Une fête agricole au Mesle-sur-Sarthe (an IV). — Fêtes civiques au Mesle-sur-Sarthe (Orne) [24 brumaire an IV-24 brumaire an V]. — La première année de la municipalité cantonale du Mesle-sur-Sarthe. — *Brégail*. La Société populaire d'Auch et les sociétés affiliées. — *Feuillâtre*. Un cortège républicain à Constantinople, le 20 prairial an III. — *C. Jean*. Les volontaires de 1792 dans le

district de Cherbourg. — *Nicolle*. La vie municipale à Vire pendant la Révolution (1789-1790). — *Plancouard*. Une chanson contre-révolutionnaire. — *Veuclin*. Documents relatifs à la foire de Guibray jusqu'au XVIIIe siècle. — Quelques cahiers inédits du Tiers-État (1789). — *Hubert*. Organisation et fonctionnement de l'assemblée municipale de Lassigny, dans la généralité de Soissons (1788-1790). — *Mourlot*. Organisation et fonctionnement des assemblées municipales établies dans la généralité de Caen conformément à l'édit de juin 1787. — *Lelièvre*. La chouannerie en Basse-Normandie. — Une tentative d'assassinat dirigée contre le général Hoche.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE : *Coquelle*. Les dalles funéraires à effigies gravées des anciens archidiaconnés du Vexin français et du Pincerais. — *Laurain*. Les pierres tombales de la famille Le Bel dans l'église de Brenouille (Oise) [1640-1684]. — *Régnier*. Le chêteau de Chanteloup (Manche) et les architectes caennais de la Renaissance. — *R. Schneider*. Les médaillons sculptés de la Renaissance à Caen.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : *Des Cilleuls*. Des relations de Turgot avec Orceau de Fontette. — *Lechevalier*. Histoire de la propriété rurale dans le pays de Caux. — *O. Biré*. La foire de Guibray au XVIe siècle. Comment s'y faisaient les échanges. — *Le Grin*. L'emploi de la main-d'œuvre militaire à la construction de la digue de Cherbourg et au canal de Caen [sous Louis XVI]. — *Barrey*. Étude sur la population du Havre (1783-1802). — *Blossier*. Contestation entre le duc d'Orléans et la ville de Honfleur à propos des droits de prévôté, coutume et travers de Seine (1768-1790). — *Cozette* et *Gallier*. Les haras au XVIIIe siècle. — *Des Cilleuls*. Les circonscriptions territoriales en France : Quels avantages et quelles difficultés pourrait en présenter le remaniement. — *Vintras*. Le commerce du hareng à Honfleur, il y a cent ans. — *Villey*. Quelques épisodes de l'histoire de l'Université de Caen (1700-1791). — *Pouthas*. L'Université de Caen au moment de la Révolution. — *Béranger*. La Société patriotique de Caen (1791-1795). — *G. Besnier*. La dîme ecclésiastique à la fin de l'ancien régime. — *Germain Martin*. Controverse sur les idées monétaires à la veille du système de Law. — *Hubert*. La vente des biens nationaux dans le canton de Lassigny (Oise). — *Nicolle*. Tableaux de vente des biens nationaux dans la commune de Vire (Calvados). — *Abbé E. Sevestre*. Les édifices du culte de l'an IX à l'an XIII dans le département du Calvados. — *P. Butet-Hamel*. Note sur l'instruction primaire dans le district de Vire pendant l'an II et l'an III.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE : *Abbé Anthiaume*. Un pilote et cartographe havrais au XVIe siècle : Guillaume Le Testu. — *A. Pawlowski*. Les transformations du littoral français (XIVe siècle). L'île de Bouin à travers les âges. — *H. Cordier*. La mission de M. le Chevalier d'Entrecasteaux à Canton en 1787.

— A l'occasion des fêtes organisées à Rouen pour la célébration du « Millénaire normand », un congrès des Sociétés savantes a été tenu du 6 au 10 juin. Parmi les travaux communiqués aux diverses sections, nous signalerons les suivants qui intéressent nos études : *Les premiers martyrs du protestantisme en Normandie*, par M. Weiss ; sur les caractères du mouvement protestant en Normandie, par

M. H. Prentout; *Deux voyageurs italiens en Normandie en 1517*, par M. P. Bourdon; *Le commerce des grains dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle*, par M. Valmont; *La formation du département de la Seine-Inférieure*, par M. Lebègue; *Le rôle des représentants en mission dans l'organisation judiciaire du Calvados en 1794*, par M. Nézard; *La Chambre de commerce de Rouen et l'industrie cotonnière sous le Consulat et l'Empire*, par M. Ritter; *Les corsaires normands pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire*, par M. Lebas; *Un collaborateur de l'abbé d'Expilly* (pour son *Dictionnaire géographique*): *Michel Béziers*, par l'abbé Alix; *L'enseignement de la pharmacie chez les apothicaires rouennais au XVIII^e siècle*, par M. A. Poussier; *L'industrie métallurgique à Villedieu-les-Poëles* (Manche), par M. Ingoult. Dans la section de littérature, M. Émile Picot a fait connaître la découverte récente du contrat de mariage de Marie Corneille avec le chevalier du Buat et d'une lettre de Pierre Corneille relative à ce mariage (30 septembre 1661); M. Genevay a lu une étude sur *Nicomède*; M. l'abbé Sevestre, sur *Les sources du « Chevalier des Touches »* de Barbey d'Aurevilly. Dans la section des beaux-arts, notons les communications de M. Gaston Le Breton, sur *La tapisserie enNormandie depuis le XVI^e siècle*; de M. Henry Lemonnier, sur la visite de membres de l'Académie d'architecture en Normandie en 1678 et les rapports qu'ils rédigèrent sur des monuments à Gaillon, Vernon, Rouen; de M. S. Rocheblave sur *Les élèves normands à l'École académique de Paris de 1765 à 1789*; de M. Paul-Louis Robert, sur *Boïeldieu d'après une correspondance inédite*.

— La 35^e « Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements » s'est tenue à l'École des Beaux-Arts à Paris, du 6 au 9 juin. Pendant ces quatre séances, lecture a été donnée des communications suivantes : *Deux portraits inédits par M^me Vigée-Lebrun*, par M. E. Biais; *Jérémie le Pileur, peintre tourangeau du XVII^e siècle* et *Une peinture murale de 1625 à Champigny-sur-Veude*, par M. l'abbé Bossebœuf; *Le peintre marseillais Honoré Boze*, par M. Bouillon-Landais; *Les sculptures ornementales de la Renaissance à Gray, Dôle et aux environs*, par M. l'abbé Brune; *J.-B. Vietty, peintre lyonnais*, par M. Charvet; *Le retable et le sépulcre de Domjulien (XVI^e siècle, Vosges)*, par M. Chrismant; *Les vitraux des XVI^e et XVII^e siècles de l'église Sainte-Croix (Saône-et-Loire)*, par M. Cordier; *Le jubé de la cathédrale de Bourges*, par M. Gandilhon; *Tableaux inédits de Granet*, par le B^on Guillibert; *La gravure de J.-J. Durig dite « à la Reine »*, par M. Hénault; *Le théâtre en Belgique sous le gouvernement du prince Charles-Auguste de Lorraine*, par M. A. Jacquot; *Les ateliers de sculpture de Tournus*, par M. C. Jeanton; *Les États de Bretagne et l'enseignement du dessin au XVIII^e siècle*, par M. A. Lesort; *L'abbaye du Miroir en Bresse*, par M. Martin; *Les portraits de Jean Carondelet*, par M. H. de Montégut; *L'église de Marines* (Seine-et-Oise), par M. Plancouard; *Gamelin, professeur de dessin à l'École centrale de l'Aude (1796-1803)*, par M. J. Poux; *Retables du XVI^e siècle à Aix et aux Arcs-sur-Argens*, par M. Raimbaud; *Quelques musiciens originaires de Dreux*, par M. Veuclin.

— Société d'histoire moderne. A la séance du 28 mai, deux communications ont été faites; par M. P. Mantoux sur « l'origine du nom de Badinguet », surnom donné à Napoléon III par ses adversaires; et par M. Léon Cahen sur « La répartition de la population à Paris au milieu du XVIII^e siècle ».

— La Société d'histoire contemporaine a tenu son assemblée générale annuelle le 7 juin. Après une allocution de son président, M. Paul Lacombe, M. le baron de Maricourt a donné lecture d'une notice sur « la vie de la duchesse d'Orléans, née princesse Adélaïde de Penthièvre, pendant la Révolution, d'après sa correspondance ».

— Société de l'histoire de l'art français. A l'assemblée générale du mois de mai, M. Henri Stein a raconté l'histoire des démêlés conjugaux de Clodion, qui avait épousé la fille de Pajou ; M. A. Tuetey a commenté de nombreux documents inédits sur l'émigration de Mme Vigée-Lebrun ; enfin M. G. Brière a fait connaître un buste de Voltaire conservé au Musée de Dunkerque, œuvre du sculpteur lyonnais Poncet. Le 2 juin, deux communications ont été faites par M. Léon Cahen, qui a donné lecture de documents inédits relatifs à des œuvres de Pigalle (Vierge de Saint-Sulpice et tombeau des d'Harcourt à Notre-Dame), et par M. J.-J. Marquet de Vasselot, qui a étudié l'origine et la fabrication des pièces d'argenterie de la chapelle du Saint-Esprit conservées au Musée du Louvre.

— A l'assemblée générale de la Société des Amis de Fontainebleau, tenue au château le 11 juin, une conférence a été faite par M. Henry Lemonnier sur « Rosso et le Primatice à Fontainebleau ».

— La Société des Amis de Versailles a convié ses adhérents à deux conférences prononcées au château, la première par M. le capitaine de Fossa, sur « la bataille de Fontenoy » (le 12 juin); la seconde, par M. F. Funck-Brentano, sur « l'affaire du Collier » (le 3 juillet).

— Sous la présidence de M. Maurice Fenaille, il vient de se constituer une Société pour l'étude de la gravure française. L'objet de la Société est de grouper les amateurs, les collectionneurs et les érudits qui s'intéressent à la gravure française et de publier des ouvrages documentaires consacrés à l'histoire de la gravure et des graveurs en France, depuis les origines jusqu'à nos jours.

Parmi les ouvrages que la Société se propose d'éditer, on cite les travaux suivants : La gravure de portraits en France, des origines à la fin du règne de Louis XIV, par P.-A. Lemoisne ; la vie de J. Callot, par Ed. Bruwaert ; des catalogues d'œuvres d'artistes : Robert Nanteuil, Laurent Cars, Gabriel de Saint-Aubin, Bonnet, Watelet ; une bibliographie des ouvrages illustrés par la gravure en couleurs, des origines à 1800, etc.

Les adhésions sont reçues par M. Henri Bourin, secrétaire, 144, rue de Longchamp, à Paris (16e).

— Pour rendre service aux chercheurs et aux savants qui viennent journellement consulter les comptes rendus de ses séances, l'Académie des Sciences vient de faire reproduire les procès-verbaux manuscrits de ses travaux. M. Gaston Darboux a déposé sur le bureau le premier volume de cette publication, qui s'étend de 1795, date de la fondation de l'Institut, à 1799. L'œuvre sera poursuivie jusqu'en août 1835, époque où Arago institua la publication des comptes rendus.

— Le 2 juin a été inaugurée, à l'Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, une exposition consacrée à « Paris durant la grande époque classique (XVIIe siècle) », et organisée par les soins de MM. Marcel Poëte, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, G. Henriot et R. Burnand, sous-bibliothécaires, avec le concours des collections de MM. G. Hartmann, P. Blondel, G. Decaux et V. Perrot. Elle nous présente les divers aspects de Paris au XVIIe siècle : la ville à vol d'oiseau, ses approches sur la rive droite, puis sur la rive gauche, les bords de la Seine dans la traversée de Paris. Suivent le Pont-Neuf, centre de vie populaire ; le Marais, centre de vie mondaine ; le Louvre et les Tuileries, le développement vers l'ouest sur la rive droite, le Carrousel de 1662, l'Hôtel de Ville, la rive gauche, la Cité, les boulevards. Dans ce cadre topographique, des vitrines consacrées à la vie à Paris à cette époque sont intitulées : « De la naissance à la mort », « l'Exercice des métiers », « la Rue », « l'Eau », « les Heures du jour », « Paris la nuit », « la Cour des miracles », « la Vie des Halles », « la Fronde », « Hôtels et jardins », « le Théâtre », « Port-Royal ».

L'exposition restera ouverte gratuitement tous les jours, y compris le dimanche, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 2 octobre.

— A l'occasion du centenaire de la naissance de Théophile Gautier, l'administration de la Bibliothèque nationale a organisé une exposition de documents concernant la personne et l'œuvre du grand écrivain. Dans des vitrines du vestibule d'honneur ont été réunis des portraits, gravures, photographies, caricatures représentant Théophile Gautier, puis des autographes, enfin les éditions principales de ses œuvres, éditions princeps, plaquettes, brochures, éditions collectives, éditions illustrées de luxe. D'autre part, un comité s'est réuni pour élever un monument à Paris, en l'honneur de l'auteur d'*Emaux et Camées*. Tous ces hommages sont fort légitimes, mais le meilleur témoignage d'admiration et de reconnaissance au maître écrivain ne serait-il pas d'essayer de réunir et de publier, de manière convenable, nombre de ses articles encore épars, enfouis aux collections de périodiques ? Après sa mort, des articles ont été groupés en des volumes édités chez Charpentier (*Souvenirs d'art, de littérature et de critique*, *Tableaux à la plume*, *Les vacances du Lundi*, *Loin de Paris*, *Fusains et eaux-fortes*, etc.), mais le classement a été mal fait, et combien de notices sont absentes de ces recueils ! Ne se trouvera-t-il pas quelque éditeur généreux, quelque véritable ami des lettres ou quelque Société pour faire les frais de pareilles publications et qui nous donnera la collection des précieux *Salons* du critique clairvoyant et sincère, dont les descriptions précises et colorées nous font connaître encore tant d'œuvres d'art disparues ?

— Le 2 juin, un incendie allumé par la foudre a ravagé le Palais de Justice à Évreux. Le bâtiment contenant les archives a été détruit. On déplore la perte de doubles de registres d'état-civil qui suppléaient dans certains cas aux lacunes des minutes conservées dans les mairies, et surtout de documents provenant des tribunaux pendant la période révolutionnaire. Les registres et dossiers du tribunal criminel étaient fort intéressants, car ils contenaient des enquêtes, témoignages, relatifs à des émeutes qui avaient éclaté çà et là dans le département en 1790 et 1791

et qui avaient eu pour cause la question des subsistances. Il y avait de nombreuses pièces relatives à des procès religieux. Ces archives, laissées jusqu'à ces dernières années à l'abandon, n'avaient malheureusement été encore dépouillées méthodiquement par aucun érudit. — Un fonds assez important, provenant du service des Ponts et Chaussées, contenant des dossiers, des plans, sur les constructions de routes au XVIIIe siècle, a été également anéanti.

— Plusieurs thèses de doctorat ès lettres ont été soutenues dans le courant des mois de mai et de juin.

Le 17 mai, à la Sorbonne, M. Gaschet, professeur au Lycée d'Angoulême :

Thèse complémentaire : « Les Pastorales de Longus (traduction de P.-L. Courier), édition critique suivie d'une étude sur l'essai de style vieilli de P.-L. Courier ». — Thèse principale : « La jeunesse de P.-L. Courier ».

M. Gaschet a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 20, à la Sorbonne, M. Barnaud, licencié ès lettres :

Thèse complémentaire : « Quelques lettres inédites de Pierre Viret ». — Thèse principale : « Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571) ».

M. Barnaud a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 27, à la Sorbonne, M. Braesch, professeur au Lycée de Belfort :

Thèse complémentaire : « Procès verbaux de l'assemblée générale de la section des Postes (4 décembre 1790-5 décembre 1792) ». — Thèse principale : « la Commune du 10 août 1792, étude sur l'histoire de Paris, du 20 juin au 2 décembre 1792 ».

M. Braesch a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 27 mai également, à la Faculté de Rennes, M. Fleury, professeur à l'institution secondaire libre Saint-Vincent, à Rennes :

Thèse complémentaire : « Hippolyte de la Morvonnais. Œuvres choisies, poésie et prose, avec des notes explicatives ». — Thèse principale : « Hippolyte de la Morvonnais. Sa vie, ses œuvres, ses idées. Étude sur le romantisme en Bretagne ».

M. Fleury a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 31, à la Sorbonne, M. Loiseau, maître de conférences à l'Université de Toulouse :

Thèse complémentaire : « Contribution à l'étude de la langue du jeune Gœthe, d'après sa correspondance de 1764 à 1775 ». — Thèse principale : « L'évolution morale de Gœthe ; les années de libre formation (1759-1794) ».

M. Loiseau a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 7 juin, à la Sorbonne, M. Oulmont :

Thèse principale : « Pierre Gringoire ».

Le 12, à la Sorbonne, M. Jacques Rambaud, agrégé d'histoire :

Thèse complémentaire : « Lettres inédites ou éparses de Joseph Bonaparte à Naples (1806-1808) ». — Thèse principale : « Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808) ».

M. Rambaud a été reçu avec la mention *très honorable*.

Le 14, à la Sorbonne, M. Rosset, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Grenoble :

Thèse principale : « Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne ».

M. Rosset a été reçu avec la mention *très honorable*.

— E. Guénin. *Les Français au Brésil et en Floride (1530-1568)*. Paris, Bigot, 1910, in-8, 100 p. — Ce petit ouvrage reprend l'histoire de deux des premières tentatives d'établissement des Français en Amérique : la première, celle de Villegagnon au Brésil (1555) dans la baie où devait être fondé plus tard Rio de Janeiro, fut ruinée par l'hostilité des Portugais; les autres furent dirigées par Ribaut, puis par Laudouinière (1562-64) sur la Floride, où Coligny avait rêvé de créer une Nouvelle France protestante. Ces événements sont connus, et M. G., qui les raconte agréablement, ne les renouvelle guère, sauf peut-être quand il précise les sentiments hostiles de la cour d'Espagne lors de la fondation du poste français de Floride et l'impression de triomphe arrogant qu'y produisit sa ruine; aucune révélation non plus sur les projets de Coligny, dont le rôle est à peine indiqué, ni sur l'expédition vengeresse de Dominique de Gourgues : cet héroïque coup de main et les mots historiques qui s'y rattachent sont légendaires, et l'on ne voit pas bien l'utilité d'un nouveau récit, d'ailleurs sommaire. Ajoutons que cet épisode (1568) ne clôt nullement la série de ces entreprises : c'est en effet au Brésil que Catherine de Médicis destina plus tard une grande expédition, comme l'a récemment révélé a curieuse découverte, par M. de la Roncière, d'un projet de conquête de Rio de Janeiro; tel était le véritable objectif de la flotte de Strozzi, détruite par les Espagnols près des Açores en février 1582. — P. K.

— G. Maugain. *L'Italie dans quelques publications de Jésuites français*. Paris, Champion, 1910, in-4, 62 p. (Bibliothèque de l'Institut français de Florence, 2^e série, Collection d'opuscules de critique et d'histoire, fascicule 1.) — L'influence italienne, prépondérante en France jusque vers le milieu du XVII^e siècle, subit vers la fin de ce même siècle de violentes attaques, dont les Italiens se montrèrent vivement émus, au point qu'en 1710, un certain nombre d'entre eux fondèrent, pour répondre à leurs critiques d'outre-mont, le *Giornale de' Litterati d'Italia*. Ces attaques provenaient surtout des Pères Jésuites, Rapin et Bouhours, et des rédacteurs des *Mémoires* de Trévoux. M. Maugain a relevé les jugements sur ou plutôt contre les Italiens que contiennent les ouvrages des deux premiers, en particulier la *Manière de bien penser* du P. Bouhours, et il a dépouillé les quinze premières années des *Mémoires* de Trévoux (1701-1716). Il montre avec preuves à l'appui combien les Italiens étaient fondés à se plaindre de la sévérité que les critiques français montraient à leur encontre et établit ainsi la part très grande qui revient à la célèbre Compagnie dans le discrédit où l'Italie tomba chez nous au XVIII^e siècle. — V.-L. B.

— C. Pitollet. *Sur la destinée de quelques manuscrits anciens. Contribution à l'histoire de Fabri de Peiresc*. Paris, Champion, 1910, gr. in-8, 15 p. — Cette étude forme le second fascicule de la Bibliothèque de l'Institut français de Florence (Deuxième série : Collection d'opuscules de critique et d'histoire). Les manuscrits

dont il s'agit sont des manuscrits grecs que Fabri de Peiresc acquit de Pacius de Beriga et fit parvenir au Hambourgeois Holstenius. Quand ce dernier mourut à Rome, 29 de ses manuscrits furent transmis par le cardinal Barberini à la bibliothèque de Hambourg. Parmi ces manuscrits, M. Pitollet en relève sept qui font partie du lot que Peiresc fit parvenir à son correspondant allemand. — C'est une savante et très érudite contribution à l'histoire de Peiresc. Il est fâcheux que la forme en soit si souvent embarrassée. Les phrases, généralement surchargées d'incidents et de parenthèses, en arrivent parfois à être presque inintelligibles, en tout cas d'une lecture pénible. Et c'est vraiment dommage, car nous avons affaire à un travail sérieux et très substantiel. — V.-L. B.

— Louis Duval. *Lallemant de Lévignen, intendant d'Alençon. Son mémoire sur la généralité d'Alençon en 1727* (Extrait de l'*Annuaire de l'Association normande*). Caen, H. Delesques, 1910, in-8, 108 p. (grav.). — Le mémoire que publie M. D., et qui occupe la plus grande partie de cette brochure, peut être considéré comme une sorte de complément de celui que l'intendant J.-B. de Pomereu rédigea en 1698, lors de l'enquête pour l'instruction du duc de Bourgogne, et qui a déjà été précédemment publié par M. D. (*État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1890). Bien que celui-ci ait été rédigé, à la demande du contrôleur général Le Pelletier-Desforts, — dans quelles conditions ? on aimerait à le savoir et l'auteur omet de le dire — par Lallemant de Lévignen un an seulement après avoir pris possession de son poste, il renferme cependant des renseignements beaucoup plus complets que le premier. On y trouvera un tableau bien présenté et qui semble avoir été appuyé sur une enquête sérieuse, de l'état administratif et économique de la province, notamment en ce qui concerne les productions. Les différents détails sont groupés suivant un plan uniforme par élections. — M. D. a fait précéder la publication de ce mémoire d'une biographie détaillée de son auteur, qui fut intendant d'Alençon pendant quarante ans, de 1726 à 1766. Elle est écrite en grande partie d'après les documents originaux et inédits, tirés du fonds de l'intendance des Archives de l'Orne. — R. G.

— Cne M. Sautai. *Deux admiratrices du comte de Belle-Isle, Adrienne Lecouvreur et la comtesse de Bonneval*. Paris, Bibliothèque des Marches de l'Est, 1910, in-8, 31 p. (gr.). — M. M. Sautai a réuni dans cette petite brochure trois lettres d'Adrienne Lecouvreur et six de la comtesse de Bonneval (la femme du fameux pacha) adressées au maréchal de Belle-Isle. Une seule des lettres d'Adrienne Lecouvreur est entièrement inédite. Au contraire, toutes celles de la comtesse de Bonneval sont publiées ici pour la première fois. L'étendue de ces dernières, les dates très rapprochées auxquelles elles ont été écrites (toutes les six s'espacent régulièrement entre le mois de mai et le mois de décembre 1734), leur ton enfin, qui est celui d'une « admiratrice » habituelle du Maréchal, semblent attester que ce n'est là que le fragment d'une correspondance beaucoup plus considérable : il faut souhaiter que M. S. parvienne un jour à la découvrir. — R. G.

— M. Léopold Lacour a réédité en un petit volume les quatre conférences qu'il avait faites, il y a quelques années, sous les auspices du *Censeur politique et lit-*

*téraire*, sur *La Révolution française et ses détracteurs d'aujourd'hui* (avec préface de M. Aulard. Paris, Bibliothèque des réformes sociales, 1909, pet. in-8, XII-132 p.). Ces quatre conférences — chaud plaidoyer, très nourri de faits, en faveur de l'œuvre de la Révolution — avaient pour sujet : La Révolution politique ; La Révolution et l'Église ; la Révolution et la question sociale ; La Révolution, la patrie et l'humanité.

— G. CLÉMENT-SIMON. *La comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert. Souvenirs de sa vie, sa famille, ses amis, ses correspondants*. Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-8, V-404 p. — M. Clément-Simon a retracé longuement, grâce aux papiers de famille et à ses propres souvenirs, la vie de la comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert, qui fut une des adeptes les plus ferventes du royalisme, et dont le salon fut, durant la seconde République et l'Empire, le rendez-vous du monde légitimiste. M. C.-S. s'est arrêté, avec une minutie souvent fastidieuse, sur les moindres incidents de la vie de la comtesse. Mais, au milieu de ces longueurs, on peut recueillir quelques renseignements utiles à l'histoire du mouvement royaliste. La famille de la Rochelambert vécut assez longtemps à Berlin et s'y lia avec la famille royale et son entourage. M. C.-S. donne quelques détails sur la vie mondaine à Berlin et en Allemagne après 1830. Ces relations furent mises à profit par la comtesse de Valon lorsqu'éclata la guerre de 1870. Grâce à son amitié avec Manteuffel, elle put adoucir le fléau de l'invasion en Normandie, où se trouvait son château. Au moment où fut conclue la paix de Francfort, Mme de Valon fut même appelée à jouer un rôle politique qui ne fut pas, semble-t-il, sans importance. Son frère venait d'épouser la fille de Pouyer-Quertier, qui, comme ministre des finances, devait régler avec Manteuffel la question du paiement de l'indemnité et de la libération du territoire. Mme de Valon servit d'intermédiaire entre Pouyer-Quertier et Manteuffel. M. C.-S. a retracé, avec assez de précision, tout le détail des démarches de Pouyer-Quertier depuis son rôle à Francfort. Il a publié dans le chapitre XIII la correspondance échangée entre Manteuffel, Pouyer-Quertier et Mme de Valon. La dernière partie du volume est consacrée aux tentatives de restauration monarchique de 1873 à 1876. Le récit de M. C.-S., composé d'après les lettres de Mme de Valon, n'apporte aucun fait nouveau à cet égard. — A. Cr.

— Lt-Colonel CUNEO D'ORNANO, ancien chef d'état-major. *Mes étapes. Notes d'histoire militaire (1870-80). 1870-71 : La guerre. 1871 : La Commune. 1872-80 : Le Relèvement*. Paris, Société des publications littéraires illustrées, 1910, in-12, XVI-267 p. — L'auteur de cette autobiographie était, en 1870, sous-lieutenant au 82e de ligne. Il a dû quitter l'armée en 1900, pour des raisons politiques. Aussi son ton est-il amer ; il a peine à contenir l'expression de sa colère contre les « sans-patrie », les « dreyfusards », « l'instituteur néfaste », et il se répand en déclarations patriotiques véhémentes. De ci de là, quelques détails à glaner sur le rôle du 7e corps à Sedan, sur la vie des officiers français internés à Magdebourg, sur les rapports froids, sinon mauvais, entre l'armée et une partie de la population de la banlieue de Paris après la Commune, sur la réorganisation militaire de 1871 à 1880.

— Georges Hoog. *Les Conservateurs et la troisième République.* Paris, Bloud, 1910, in-12, 111 p. Prix : 1 fr. 50. — Ce petit livre, dont certains chapitres ont déjà paru dans le *Sillon*, est toute une histoire de la République, en résumé, écrite par un journaliste de bonne foi et de foi profonde, qui sait s'inspirer de l'ouvrage de M. G. Hanotaux pour la connaissance des faits, mais donne de ceux-ci une interprétation sinon contestable, du moins très personnelle. La thèse soutenue est la suivante. L'histoire du parti monarchique est faite de maladresses jusqu'en 1874, d'impuissance et d'impossibilités depuis. Et les catholiques, pour n'avoir pas pu se défaire des ultramontains et des conservateurs, ont vu la République, vers laquelle ils allaient et Gambetta les poussait, se faire sans eux et contre eux. Les monarchistes ont toujours fait dévier et déconsidérer les tentatives de ralliement des catholiques; la *Patrie Française*, l'*Action Française* ont empêché les catholiques de sauver le régime : car eux seuls en étaient capables, et, si la République se meurt, c'est parce que les républicains au pouvoir ont trop confondu catholiques et monarchistes. Cette idée est celle des disciples de M. Sangnier, et le petit livre de M. H. l'expose, la développe avec tant de conviction qu'on serait tenté de la partager si l'on posait en postulat, comme l'auteur, qu'il peut y avoir un *parti catholique* de gouvernement dans une République. — M. N.

— E. Gatien de Clérambault. — *Le château de Tournoel (Auvergne).* Paris, Champion, 1910. — Cet ouvrage se compose de trois parties. Dans le livre premier, consacré à la biographie des seigneurs, on relève des détails de mœurs assez curieux. La description du château fait l'objet du livre second. C'est celui qui présente le plus d'intérêt pour le touriste. Enfin, l'histoire de la seigneurie occupe entièrement le dernier livre. Ce travail, luxueusement édité avec de nombreuses planches hors texte, présente par lui-même de sérieuses qualités d'érudition. — A. L.

— Jules Coulin. *Die sozialistische Weltanschauung in der französischen Malerei.* Leipzig, Klinkhardt et Biermann, 1909, in-8, 199 p. — La première partie de ce livre sort du cadre de la *Revue* : c'est une étude, sans précision d'ailleurs, sur l'art comme manifestation sociologique, et les théories « socialistes » de l'art. Dans les pages suivantes, l'auteur s'efforce, de manière diffuse, de montrer l'influence des idées de 1848 sur la peinture française, définissant assez peu nettement les tableaux socialistes « les représentations de la réalité et du rêve, desquelles se dégage une pathétique accusation contre les conditions économiques et sociales du temps présent ». D'une manière générale, M. C. distingue mal peinture morale, peinture de mœurs, peinture humanitaire. Il cite pêle-mêle parmi les précurseurs de cette tendance Chardin et Greuze (?). Il appose l'étiquette de réalisme modéré aux œuvres de Gérard, Vernet, Prudhon (!), Robert Lefèvre. Il étudie successivement de ce point de vue « socialiste », ou soi-disant tel, Delacroix, Daumier, Leauron, Tassaert, Papety, Gavarni, J.-F. Millet, Courbet, etc., et d'illustres contemporains, Bastien-Lepage, Lhermite, Roll, Adler, etc., le tout sans nuances et un peu au hasard. Le principal mérite de ce livre est la connaissance des critiques d'art français, abondamment et peu méthodiquement cités. Quant au sujet, il reste intact. — C.-G. P.

— Dr Ingerslev. *Französische Geburtshelfer zur Zeit Louis XIV.* Leipzig, J.-A. Barth, 1909, in-8, 128 p. (34 grav.). — L'essai sur un sujet un peu spécial que nous présente M. I. est détaché d'un livre plus considérable écrit en danois sur l'histoire de l'accouchement. Il ne manque point d'intérêt même général. Commençant avec Ambroise Paré, l'auteur nous présente dans leur milieu les grands praticiens, médecins ou sages-femmes du XVIIe siècle, insistant surtout sur ceux qui nous ont laissé des écrits. Les principaux sont, sous Louis XIII, Jacques Guillemeau, Louise Bourgeois, accoucheuse de Marie de Médicis, puis François Mauriceau, dont des traités curieux sont analysés par M. I., d'autres encore, moins connus, qui discutèrent ses théories, comme Philippe Peu, son principal ennemi. A la fin du siècle, apparaissent les premiers partisans des idées de Harvey. La partie technique de ce livre semble importante pour l'histoire de la médecine. — C.-G. P.

— Jean d'André. *L'Angleterre et ses Colonies autonomes.* Librairie de la Société du Recueil Sirey, Paris, 1910, in-8, 242 p. — Trois ordres de faits principaux sont abordés dans cette étude : la naissance et le développement de l'autonomie politique et commerciale dans chacune des colonies de peuplement ; la constitution des grandes fédérations coloniales ; les tentatives faites pour établir plus de cohésion entre la métropole et les colonies. L'auteur conclut que les colonies autonomes ne rentrent dans aucune des catégories d'Etats prévues par le droit international ; elles semblent être des États protégés, mais leur personnalité se confond avec celle de l'État protecteur, et leur évolution se fait de la sujétion vers l'indépendance. Elles pourront s'affranchir totalement de l'Angleterre, mais elles lui seront toujours liées et fidèles pour des raisons militaires et surtout économiques. — M. N.

— Écrit, comme l'indique le sous-titre du livre « A propos de l'*Orpheus* de M. Salomon Reinach », l'ouvrage de M. J. Bricourt sur l'*Histoire des religions et la foi chrétienne* (Paris, Bloud, 1910, in-16, 128 p. Collection de l'histoire des religions) n'intéresse l'histoire moderne, et par conséquent, le cadre de cette *Revue*, que d'assez loin. Les discussions de l'auteur portent principalement sur les périodes primitives. Signalons cependant le chapitre IV où se trouve examiné le jugement porté par M. S. Reinach sur l'Église catholique.

— Jean Granier. — *Les actions de travail.* Paris, Larose et Tenin, 1910, in-8, XVI-357 p. — La participation aux bénéfices a longtemps été donnée comme la vraie solution de la question sociale; mais, toujours appliquée avec certaines restrictions qui sont, vraisemblablement, de son essence même, elle n'a pas jusqu'ici donné tous les résultats qu'on en pourrait attendre. Une nouvelle conception est venue la remplacer depuis quelques années, c'est celle qui fait participer les ouvriers au capital de l'entreprise par le moyen des actions de travail. M. Granier, qui est un juriste, ne s'est pas borné à construire les caractères juridiques de l'action de travail, il l'a étudiée sur le vif, dans les entreprises anglaises et françaises qui l'ont adoptée, et c'est en cela que son livre peut être utile aux historiens de l'époque contemporaine. — R. P.

# LIVRES NOUVEAUX

**Généralités.** — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. Tome 43 : Duchêne-Du Martray. Paris, Impr. nationale. — *P. Chevreux* et *J. Vernier*. Les archives de Normandie et de la Seine-Inférieure. Rouen, Lestringant, 20. 00. — *H. Le Soudier*. Bibliographie française, 2e série. Tome II (1905-1909), 1re partie (A-H). Paris, Le Soudier, 75. 00. — *A. Maire*. Catalogue de toutes les tables générales de matières des Revues et Sociétés savantes. Paris, H. Champion, 20. 00. — *Sanson*. Répertoire bibliographique pour la période dite révolutionnaire (1789-1801) en Seine-Inférieure. Tome Ier. Paris, Champion, 10. 00.

**Histoire politique intérieure.** — *Cte de Beauregard*. Étude et revue de l'histoire de Napoléon III. Paris, Société de publications littéraires illustrées, 0. 75. — *O. Beuve*. La République de 1848 à Troyes. Troyes, Grande impr. de Troyes. — *A.* et *J. de Boislisle* et *L. Lecestre*. Mémoires de Saint-Simon. Tome XXIII. Paris, Hachette, 7. 50. — *Mis de Bouillé*. Souvenirs, publiés par *P. L. de Kermaingant*. Tome III. Paris, A. Picard, 8. 00. — *J. Boulenger*. Le grand siècle (L'histoire de France racontée à tous). Paris, Hachette, 5. 00. — *F. Braesch*. La Commune du 10 août 1792. Paris, Hachette, 25. 00. — *F. Braesch*. Procès-verbaux de l'assemblée générale de la section des Postes. Paris, Hachette, 7. 50. — *V. Bucaille*. Quelques années de la jeunesse de Montalembert. Paris, Gabalda, 1. 50. — *Dr Cabanès*. Marat inconnu. Nouvelle édition. Paris, Albin Michel, 3. 50. — *Mme Campan*. Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette. Tomes I et II. Paris, impr. Lahure. — *A. Chaboseau*. De Babeuf à la Commune (Histoire des partis socialistes en France). Paris, M. Rivière, 0. 75. — *A. Chuquet*. Lettres de 1812. Paris, Champion, 3. 50. — *J. de Coattarel*. Une tenue d'États de Bretagne. Les États de Dinan, 1717-1718. Rennes, impr. E. Prost. — *E. Defrance*. Catherine de Médicis, ses astrologues et ses magiciens envoûteurs. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Bon Despatys*. Un ami de Fouché, d'après les mémoires de Gaillard. Paris, Plon, 7. 50. — *L. Fiaux*. Armand Carrel et Émile de Girardin. Paris, M. Rivière. 3. 50. — *H. Fleischmann*. Réquisitoires de Fouquier-Tinville. Paris, Fasquelle, 3. 50. — *M. Frager*. A la barre de l'histoire (1805-1820). Paris, Hachette, 3. 50. — *P. Fritz*. Das Zeitalter Napoleon I. Berlin, Verlag The Vera. — *A. de Goué*. La prise de Charette (23 mars 1796). Vannes, Lafolye. — *L. Hamard*. La tenue des États de Bretagne de l'année 1752. Laval, Chailland. — *J. Hervez*. Mémoires de la comtesse de la Motte-Valois. Paris, Bibliothèque des Curieux, 6. 00. — *P. Lacombe*. La première Commune révolutionnaire de Paris et les Assemblées nationales. Paris, Hachette, 7. 50. — *E. Lepelletier*. Histoire de la Commune de 1871. Tome Ier. Paris, Mercure de France, 7. 50. — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat. Tome V. Paris, Plon, 7. 50. — *A. Maurat-Ballange*. Une commune de la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire (1790-1795). Limoges, Ducourtieux et Gout. — *E. de Moreau*. Un frère d'armes de Montalembert, Adolphe Deschamps (1807-1875). Paris, Librairie générale des sciences, arts et lettres, 8. 00. — *E. Ollivier*. L'Empire libéral. Tome XV. Paris, Garnier, 6. 00. — *J. du Réau*

*de la Gaignonnière*. La commission intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Anjou (1787-1790). Angers, Siraudeau. — *L. Riballier*. 1830 (Collection des *Idées claires*). Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *J. de Saint-Léger*. Était-ce Louis XVII évadé du Temple? Paris, Perrin, 5. 00. — *Mis de Ségur*. Silhouettes historiques. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *A. des Trois Arches*. L'épopée de la grande nation, 5 mai 1789 : ouverture des États généraux à Versailles. 5 mai 1821 : Mort de Napoléon Ier. Paris, Bloud, 3. 50. — *C. Valois*. Un des chefs de la Ligue à Paris, Jacques de Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (Extr. des « Mémoires de la Société de l'histoire de Paris »). Paris, H. Champion. — *A. Veillet*. Documents relatifs aux États généraux de 1789. Cahiers de sept paroisses du Bas-Poitou. La Roche-sur-Yon, R. Ivonnet.

**Histoire diplomatique**. — Archives et papiers personnels de Crispi, traduits de l'italien par *Mme J. Carrère*. Paris, J. Tallandier, 7. 50. — *J. Bardoux*. Victoria I, Édouard VII, Georges V. Paris, Hachette, 3. 50. — *A. Chéradame*. L'empire ottoman et les puissances. Paris, Plon. — Correspondance inédite de Marie-Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le marquis de Gallo. 2 vol. Paris, Émile-Paul, 15. 00. — *G. Goyau*. Bismarck et l'Église. Le Culturkampf. Paris, Perrin, 8. 00. — *R. Th. Heigel*. Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflösung des alten Reiches (1791-1806). Stuttgart, J. G. Cotta, 10 mk. — *P. Orsi*. Histoire de l'Italie moderne (1750-1910), traduit de l'italien par *H. Bergmann*. Paris, Colin, 5. 00. — *E. Pavie*. Missions diplomatiques du baron Hercules de Charnacé en Allemagne (1629-1632). Angers, G. Grassin. — *G. Pélissié du Rausas*. Le régime des capitulations dans l'Empire ottoman. 2e édition. Tome II. Paris, A. Rousseau, 10. 00. — *Cte de Pimodan*. Le Cte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et sous Louis XVI. Paris, Plon, 7. 50. — *J. Rambaud*. Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808). Paris, Plon, 10. 00. — *J. Rambaud*. Lettres inédites de Joseph Bonaparte à Naples. Paris, Plon, 7. 50. — *Rouard du Card*. Documents diplomatiques pour servir à l'étude de la question marocaine. Paris, Pedone, 5. 00. — *A. de Ruville*. La restauration de l'empire allemand. Le rôle de la Bavière. Traduit de l'allemand par *P. Albin*. Paris, Alcan, 7. 00. — *J.* et *F. Régamey*. L'Alsace au lendemain de la conquête, 1870-1874. Paris, Jouve, 3. 50. — *A. Stern*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871 (Geschichte Europas von 1830-1848) 2 und 3. Band. Stuttgart, J. G. Cotta, 11 mk. 50 et 15 mk.

**Histoire militaire**. — *J. H. Anderson*. The franco-german war. Rees, 3 s. 6 d. — *G. Bapst*. Le maréchal Canrobert. Tome V. Paris, Plon, 7. 50. — *G. Beer*. Die französische Fremdenlegion. Leipzig, R. Sattler, 0 mk. 35. — *Lt de Cardenal*. Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800). Paris, H. Champion, 7. 50. — *F. Castanié*. Mémoires du porte-drapeau Louis-François Orson (1789-1799). Paris, J. Tallandier, 3. 50. — *De Castex*. Les idées militaires de la marine du XVIIIe siècle. De Ruyter à Suffren. Paris, A. Fayard, 10. 00. — *Castex*. Les traces de l'œuvre de Suffren (Extr. de la « Revue maritime »). Paris, R. Chapelot. — *C. Cocuaud*. 1870-71. Origines et responsabilités. Tomes IV à VII. Paris, Société de publications littéraires illustrées, 1. 00. — Würtemberg's Söhne in Frankreich 1870-71. Erinnerungen von Kriegsteilnehmern, herausgegeben von *P. Dorsch*. Stuttgart, Vereinsbuch-handlung, 3 mk. — *A. Dry* (Cel Fleury). Soldats académiciens (1634-1911). Paris, Berger-Levrault, 1. 50. — *C. H. Gardiner*. Centurions of a century. History of the 12th of Suffolk Regi-

ment of Foot, 1743 to 1902. Brigthon, Author, 4 Montpellier Crescent, 10 s. 6 d. — *S.-C. Gigon*. La troisième guerre de religion, Jarnac-Moncontour (1568-1569). Paris, Charles-Lavauzelle, 6. 00. — *M. Girod de l'Ain*. Les grands artilleurs, le maréchal Valée (1773-1846). Paris, Berger-Levrault, 12. 00. — *Gal Goiran*. Waterloo. Paris, Charles-Lavauzelle, 12. 00. — *L. Hennet*. Regards en arrière. Études d'histoire militaire sur le XVIIIe siècle. L'état-major. Paris, R. Chapelot, 6. 00. — *Holn* und *Bremen*. Der 7 jährige Krieg, 1757-63. Berlin, Vossische Buchhandlung, 10 mk. — *Junk*. Ein Kavalleristtischer Streifzug durch das Kriegsjahre 1758. Leipzig, Engelmann, 1 mk. — *F. Kircheisen*. Wider Napoleon. Ein deutsches Reiterleben (1806-1815). Stuttgart, R. Lutz, 11 mk. — *C. Klein*. La chronique de Froeschwiller. Traduit de l'allemand par *A. Delachaux*. Neuchâtel (Suisse), Delachaux, 3. 50. — *L. Leinenweber*. Meine Kriegserlebnisse 1870-71. Pirmasens, Lützel, 2 mk. 50. — *A. Marquiset*. Un cavalier-léger, le colonel Clère (1791-1866). Paris, H. Champion, 2. 50. — *Mis de Massa*. Conférence sur la vie du général Bourbaki. Paris, Plon. — *M. Muller*. Notice sur le 2e bataillon des volontaires nationaux des Vosges (1791-1796). Paris, Berger-Levrault, 1. 50. — *M. Muller*. La défense des Vosges en 1814-1815. Paris, Berger-Levrault, 1. 00. — *F. von Müller*. Erinnerungen aus den Kriegszeiten von 1806-1813. Leipzig, Insel-Verlag, 3. 50. — *R. von Pfeil*. Vor 40 Jahren. Kriegserinnerungen. Schweidnitz, L. Heege, 4 mk. — *Lt-Col E. Picard*. 1870. La perte de l'Alsace. Paris, Plon. — *E. F. von Plener*. Erinnerungen. 1. Bd. Jugend, Paris und London bis 1873. Stuttgart, deutsche Verlagsanstalt, 10 mk. — *P. Rodier*. Les causes de la guerre 1870-1871. Le prisonnier de Wilhelmshöhe. Epinal, impr. Fricotel, 1. 75. — *Schwerlfiger*. Wellingtons Operationen von Vittoria bis Toulouse 1813-14. Berlin, Mittler, 0 mk. 60. — *J. Studer*. Lebens und Characterbild des französischen generals Balthasar von Schauenburg. Zürich, Schulthesz, 1 mk. 20. — *Cne Ulmo*. Deux études sur la campagne de 1812. Paris, Berger-Levrault, 2. 00. — Hauptm. *von Xylander* und *C. A. von Sutner*. Geschichte des 1. Feldartillerie-Regiments Prinz-Regent Luitpold (1824-1911). Berlin, E. S. Mittler, 22 mk.

**Histoire religieuse**. — *Ch. Calippe*. Les tendances sociales des catholiques libéraux au XIXe siècle. Paris, Bloud, 3. 50. — *Abbé M. Chailan*. Un grand-vicaire de Mgr de Belloy, évêque de Marseille, Jean-Baptiste Giraud, prêtre d'Arles (1722-1790). Bergerac, impr. Castanet. — *P. Dudon*. Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834). Paris, Perrin, 5. 00. — *O. Marcault*. Essai historique sur messire Joseph Sain, fondateur des séminaires du diocèse de Tours (XVIIe siècle). Tours, J. Allard. — *Mis de Moussac*. Un prêtre d'autrefois, l'abbé de Moussac, vicaire général de Poitiers (1753-1827). Paris, Perrin, 5. 00. — *Mgr Nègre*. Documents du Saint-Siège concernant le grand-duché de Bade, la Suisse, les États-Unis, le Canada, l'Amérique latine, l'Angleterre, la France, etc... Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard. — *J. Rouxel*. La Constitution civile du clergé au diocèse de Quimper (1790-1792). Vannes, Lafolye.

**Histoire économique et sociale**. **Histoire coloniale**. — *A. Alhaiza*. Charles Fourier. Paris, Marcel Rivière, 0, 75. — *H. d'Alméras*. La vie parisienne sous Louis-Philippe. Paris, A. Michel, 5. 00. — *P. de Andreis*. La magistrature française sous l'ancien régime. Une dynastie de premiers présidents. Paris, Champion. — *A. Arcin*. Histoire de la Guinée française. Paris, A. Challamel, 12. 00. — *Ch. Augier* et *A. Marvaud*. La politique douanière de la France. Paris, Alcan, 7. 00. — *M. Bloch*. Trois éducateurs alsaciens. Paris, Hachette, 3. 50. —

*A. Boppe*. Les vignettes emblématiques sous la Révolution. Paris, Berger-Levrault, 20. 00. — *R. Boutet de Monvel*. Les Anglais à Paris (1800-1850). Paris, Plon, 5.00. — *V. Cambon*. La France au travail (Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon). Paris, Pierre Roger, 4. 00. — *E. Chanel*. Une année de famine et de peste à Bourg (1572-1573). Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain ». — *Dr P. Delaunay*. L'obstétrique dans le Maine au XVIIIe et au XIXe siècle. Le Mans, A. de Saint-Denis. — Enquêtes sur la Révolution en Côte-d'Or. Fasc. 1 et 2. Dijon, Nourry. — *H. Fleischmann*. La comédie à Arras sous la Terreur (Extr. des « Annales révolutionnaires »). Le Puy, impr. Peyriller. — *Cte Fleury* et *L. Sonolet*. La société du second Empire (1851-1858). Paris, Albin Michel, 5. 00. — *Cte de Forbin*. Un gentilhomme avignonnais au XVIIe siècle, Balthazar de Foyasses, seigneur de la Bastie et d'Entrechaux, 1588-1671 (Extr. des « Mémoires de l'Académie de Vaucluse »). Avignon, Seguin. — *P.-L. Fournier*. Le second Empire et la législation ouvrière. Paris, Larose. — *P. Gaffarel* et *Mis de Duranty*. La peste de 1720 à Marseille et en France. Paris, Perrin, 7. 50. — *H. de Gallier*. Les mœurs et la vie privée d'autrefois. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *A. Gayot*. Une ancienne muscadine, Fortunée Hamelin. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — *R. de la Grasserie*. Systèmes électoraux des différents peuples. Paris, Alcan, 7. 50. — *G. Gromaire*. La littérature patriotique en Allemagne (1800-1815). Paris, A. Colin, 3. 50. — *P. Guérin*. Histoire d'une commune rurale de 1780 à 1800. Nîmes, impr. Chastanier. — *Vte H. du Halgouet*. Les dépenses de Henri II, duc de Rohan, 1619. Saint-Brieuc. R. Prud'homme. — *Hoang Cao-Khaï*. En Annam. Paris, Challamel, 3. 00. — *Abbé J.-B. Laborde*. La congrégation des bourgeois et artisans de la ville de Pau (Extr. de la « Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque »). Pau, G. Lescher-Montoué. — *R. Labrély*. La contrebande du tabac en Languedoc au XVIIIe siècle. Bourg Saint-Andéol (Ardèche), impr. E. Charre. — *Ch. de Lannoy* et *H. Van der Linden*. Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Tome II (Néerlande et Danemark, XVIIe et XVIIIe siècles). Paris, Alcan, 8. 00. — Le jubilé des lycées et collèges de jeunes filles et de l'École normale de Sèvres. Paris, Alcan, 6. 00. — *F. Loliée*. Talleyrand et la société européenne. Paris, Émile-Paul, 7. 50. — *P. Louis*. Histoire du mouvement syndical en France (1789-1910). Deuxième édition. Paris, Alcan, 3. 50. — *M.-F. de Mallevouë*. Les actes de Sully passés au nom du roi, de 1600 à 1610. Paris, E. Leroux. — *A. Meyer*. Ce que mes yeux ont vu. Paris, Plon, 3. 50. — *A. Meyrac*. Louis XIV, sa cour et ses maîtresses, d'après Saint-Simon. Paris, A. Michel, 5. 00. — *L. Milhac*. Les subdélégués en Champagne sous l'ancien régime. Paris, A. Rousseau. — *R. Mitchell* (*L. Desmoulins*) et *le Cte Fleury*. Un demi-siècle de mémoires. Avant et pendant la guerre, 1860-1871. Paris, Librairie nationale, 15. 00. — *J. Moisan*. La propriété ecclésiastique dans le Morbihan pendant la période révolutionnaire (Extr. de la « Revue morbihannaise »). Vannes, Lafolye. — *Cte L. de Montesquiou*. Le réalisme de Bonald. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *P. de Nouvion* et *E. Liez*. Mademoiselle Bertin, marchande de modes de la reine (1747-1813). Paris, H. Leclerc, 180.00. — *H. Russier* et *H. Brenier*. L'Indo-Chine française. Paris, A. Colin, 4. 00. — *M. Sabatier*. Études et discours (Code civil, codes criminels, psychologie juridique de Napoléon, etc...). Paris, Hachette, 3. 50. — *Cte de Saint-Maurice*. Histoire générale des sociétés de crédit en France. Paris, Bibliothèque des études économiques et financières, 12. 00. — *A. Viallate* et *M. Caudel*. La vie politique dans les deux mondes. Paris, F. Alcan, 10. 00.

**Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art.** — *J. Ajalbert*. Le château de la Malmaison, son histoire, ses collections. Paris, Édition d'art et de littérature, 2.00. — *P. Archambault*. Pascal (Les grands philosophes français et étrangers). Paris, Louis-Michaud, 2.00. — *L. Bénédite*. Courbet (L'art de notre temps). Paris, La Renaissance du livre, 3.50. — *F. Bernot*. Œuvres choisies de Guy de Maupassant. Paris, Ch. Delagrave, 5.00. — *J. Bertaut*. Voltaire (La vie anecdotique et pittoresque des grands écrivains). Paris, Louis-Michaud, 2.25. — *P. Bonnefon*. Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brosette. Tome Ier. Paris, E. Cornély, 6.00. — *A. Boppe*. Les peintres du Bosphore au XVIIIe siècle. Paris, Hachette, 3.50. — *H. Bouilhet*. L'orfèvrerie française au XIXe siècle (Ire période : 1800 à 1860). Paris, Laurens, 25.00. — *M. Brenet*. Musique et musiciens de la vieille France. Paris, Alcan, 3.50. — *G. Bréville*. L'arrestation de Victor Cousin en Allemagne (1824-1825). Paris, édition de la « Nouvelle Revue », 80, rue Taitbout. — *F. Brown Barton*. Étude sur l'influence de Laurence Sterne en France au XVIIIe siècle. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Cain*. Environs de Paris. Paris, E. Flammarion, 5.00. — *V. Cherbuliez*. L'idéal romanesque en France, de 1610 à 1816. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Clouzet*. Le roman français. Paris, Louis-Michaud, 2.00. — *G. Cohen*. Rabelais et la légende de Saint-Martin (Extr. de la « Revue des études rabelaisiennes »). Paris, Champion. — *Cte de Colleville*. Un cahier inédit du Journal d'Eugénie de Guérin. Paris, Mercure de France, 2.00. — *F. Contet*. Documents de ferronnerie ancienne (époques de Louis XV et Louis XVI). Troisième série. Paris, F. Contet, 40.00. — *L. Deshairs*. Le château de Bercy. Paris, Librairie des arts décoratifs, 40.00. — *M. Donnay*. Molière. Paris, A. Fayard, 3.50. — *C. Enlart*. Le musée de sculpture comparée du Trocadéro. Paris, Laurens, 4.50. — *É. Faguet*. Vie de Rousseau. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *K. Fœrn*. Der Chevalier von Gramont. Hamiltons memoiren und die Geschichte. Munchen, G. Müller, 25 mk. — *G. Flaubert*. Correspondance. Tomes III, IV et V. Paris, L. Conard, 8.00. — *H. Fleischmann* et *P. Bart*. Lettres inédites de Talma à la princesse Pauline Bonaparte. Paris, E. Fasquelle. — *Abbé E. Fleury*. Hippolyte de la Morvonnais. Études sur le romantisme en Bretagne. Paris, Champion, 7.50. — *Abbé E. Fleury*. Œuvres choisies d'H. de la Morvonnais, 2.50. — *V. Fleury*. Le poète Georges Herwegh (1817-1875). Paris, E. Cornély, 10.00. — *R. Gaschet*. La jeunesse de Paul-Louis Courier. Paris, Hachette, 7.50. — *P. Gaultier*. La pensée contemporaine. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Gazier*. Lettres inédites du poète roumain Basile Alecsandri (La France jugée à l'étranger). Paris, Champion. — *Ph. Godet* et *M. Boy de La Tour*. Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Mme Boy de La Tour et Delessert. Paris, Plon. 20.00. — *L. Hourticq*. Histoire générale de l'art. France (collection *Ars una*). Paris, Hachette, 7.50. — *R.-P. Huet*. Paul Huet (1803-1869). Paris, H. Laurens, 15.00. — *E. Langlade*. La marchande de modes de Marie-Antoinette, Rose Bertin. Paris, A. Michel, 5.00. — *H. Lapauze*. Ingres, sa vie, son œuvre. Paris, Galeries Georges Petit, 50.00. — *G. Lanson*. Manuel bibliographique de la littérature moderne. Tome III (XVIIIe siècle). Paris, Hachette, 5.00. — Œuvres de Rabelais, publiées par *A. Lefranc*. Tome Ier : Gargantua. Paris, Champion, 5.00. — *N. Legrand*. Les collections artistiques de la Faculté de médecine de Paris. Paris, Masson, 100.00. — *E. Lintilhac*. La comédie, de la Révolution au second Empire. Paris, Flammarion, 3.50. — *Ch. Malherbe*. Auber (Les musiciens célèbres). Paris, Laurens, 2.50. — *L. Maury*. Figures littéraires. Paris, Perrin, 3.50. — *Dr E. Michel*. Chateaubriand. Interprétation médico-psy-

chologique de son caractère. Paris, Perrin. — *Nadar*. Charles Baudelaire intime. Paris, 15.00. — *H. Nock*. Les Duvivier (1687-1819). Paris, Lahure, 30.00. — *A. Ojardias*. Divers portraits de Pascal et des siens. Paris, H. Champion, 1.50. — *J. Pannier*. Un architecte français au commencement du XVIIIe siècle. Salomon de Brosse. Paris, Eggimann. — *A. Pereire*. Bibliographie racinienne. Paris, Champion, 20.00. — *P.-P. Plan*. Jacques Callot, maître graveur (1593-1635). Paris et Bruxelles, G. van Oest, 125.00. — *Retinger*. Histoire de la littérature française du romantisme à nos jours. Paris, P. Grasset, 3.50. — Correspondance d'*Elisée Reclus*. Tome Ier. Paris, Schleicher, 3.50. — *A. Reggio*. Regards sur l'Europe intellectuelle. Paris, Perrin. — *E. Rigal*. De Jodelle à Molière. Paris, Hachette, 3.50. — *J. Segond*. Cournot et la psychologie vitaliste. Paris, Alcan, 2.50. — *E. de Sénancour*. Rêveries sur la nature primitive de l'homme. Édition critique par *J. Merlant*. Tome Ier. Paris, E. Cornély, 6.00. — *A. Soubies*. Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. Paris, E. Flammarion, 6.00. — *A.-C. Thomas*. Moore en France. Contribution à l'histoire de la fortune des œuvres de Th. Moore dans la littérature française (1819-1830). Paris, 3.50. — *L. Thuasne*. Villon et Rabelais. Paris, Fischbacher, 12.00. — *E. Vaillant*. Gustave Nadaud et la chanson française. Paris, A. Messein, 3.50. — *Paul Verlaine*. Œuvres complètes, publiées par *Ch. Morice*. Tome Ier. Paris, A. Messein, 6.00. — *P. Villey*. L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau. Paris, Hachette, 3.50. — *P. Vitry* et *G. Brière*. Documents de sculpture française. Tome II. La Renaissance. 1re partie. Paris, Longuet, 65.00. — *Voyslav M. Yovanovitch*. « La guzla » de Prosper Mérimée. Paris, Hachette, 12.00.

**Histoire locale et généalogique**. — *Chne Jouen*. Aiguèze. Le village, le château, l'église. Rouen, impr. de la Vicomté. — *Abbé C. Fouché*. Taillebourg et ses seigneurs. Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), impr. de Javarzay, 4.50. — *E. Blanguernon* et *A. Arluison*. Histoire de la Champagne. Paris, Soc. d'édition et de publication. — *E. Pépin*. Les haulte et basse forestz de Chinon. Paris, L. Laveur, 5.00. — *Abbé Gébin*. Notes pour servir à l'histoire de Darney au XVIIIe siècle. Fin de la prévôté. Premières années du bailliage. Épinal, impr. H. Fricotel. — *G. de Beaurepaire*. Fécamp pendant la Révolution (1792-1795). Rouen, impr. Gy. — *J.* et *L. Gunthier*. Armorial de Franche-Comté. Paris, Champion. — *F. Grandgérard*. Le bon vieux temps (Histoire d'un village franc-comtois. Mercey-sur-Saône). Paris, H. Champion, 3.00. — *V. Forot*. Monographie de la commune de Naves (Corrèze). Tome II. Tulle, impr. P. Crauffon. — *Bon R. de Vitte*. Une vieille châtellenie de l'Orléanais (1099-1794), Montpipeau. Nice, impr. de l'« Eclaireur ». — *A. Callet*. L'agonie du Vieux Paris. Paris, Daragon, 8.00. — Paris romantique. Voyage en France de Mrs. Trollope (avril-juin 1835). Paris, A. Fayard, 1.50.

*T. Courtaux* et *Mis de Touchet*. Histoire généalogique de la maison de Touchet. Paris, Cabinet de l'historiographe, 4, rue de Trezel.

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

# *La politique française dans l'affaire des Duchés et les premiers essais d'intervention européenne jusqu'à l'invasion du Slesvig.*

## (*25 décembre 1863 — 16 janvier 1864*).

---

Les correspondances diplomatiques du 24 décembre 1863 au 31 juillet 1864 que vient de publier la Commission des Origines de la guerre de 1870 [1] nous permettent de suivre, jour par jour, la politique française dans l'affaire des Duchés. Il n'est aucun document important du quai d'Orsay ou des archives des ambassades qui n'ait été analysé ou publié en ce recueil. Est-ce à dire que toute la vérité sur la diplomatie impériale nous ait été révélée ? Le rapport au ministre qui précède la publication signale une intervention personnelle de l'Empereur [2] dont la Commission a pu relever la trace à Stockholm, à Copenhague et à Berlin, mais sans avoir les moyens d'en préciser les manifestations ; il indique également l'existence de correspondances particulières, comme celle de Talleyrand ambassadeur à Berlin avec Drouyn de Lhuys, qui ne se trouvent pas aux Affaires Étrangères [3]. Nous pensons toutefois qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance de ces lacunes. Les vues et les préférences personnelles de Napoléon III se devinent à travers les dépêches envoyées chaque jour du quai d'Orsay. Il nous manquera, lorsque nous chercherons à serrer de près la pensée impériale, des précisions et des certitudes, du moins avec de très grandes probabilités, les vicissitudes de la diplo-

---

1. *Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, recueil de documents publié par le Ministère des Affaires étrangères, t. I, 25 décembre 1863-21 février 1864, t. II, 22 février-9 mai 1864. Paris, 1910, in-8.

2. *Les Origines*, t. I, p. VII.

3. *Ibid.*, p. XVI.

matie officielle que la publication nous permet de suivre presque heure par heure, les témoignages et les propos des étrangers que relatent nos agents nous apprendront le moment où s'est exercée l'influence de Napoléon III, et le sens où elle a agi. Quant aux correspondances particulières nous ne sommes plus à l'époque où « les secrets » s'opposaient à la diplomatie officielle. Plus intimes, plus révélatrices des opinions du ministre et de l'ambassadeur, de leurs calculs et de leurs interprétations, les lettres personnelles ne contredisent pas les dépêches officielles. Avec elles un élément précieux d'information nous fait défaut, mais qui très vraisemblablement ne modifierait pas notre idée des desseins et des raisons de la diplomatie impériale. La correspondance particulière du successeur de Talleyrand, Benedetti [1], que nous possédons en grande partie, en est une preuve.

Les documents publiés par la Commission ne prendront toute leur valeur que lorsqu'ils auront été rapprochés des documents des chancelleries étrangères. Dès maintenant, les recueils de documents sur l'affaire des Duchés communiqués au Parlement anglais [2] ou au Rigsraad danois [3], les correspondances suédoises reproduites ou publiées par Koht [4], les pièces des archives prussiennes dont Sybel et les historiens de la période bismarckienne ont pu prendre connaissance [5], la correspondance de l'ambassadeur prussien à Londres Bernstorff [6], les comptes-rendus des séances de la Diète dans les *Archives diplomatiques* [7] nous fournissent d'utiles éléments de com-

1. Une partie de cette correspondance a été publiée par Benedetti en 1871 dans *Ma mission en Prusse*.

2. Une première série de documents publiés dans quatre *Livres Bleus* embrassant la période du 21 janvier 1863 au 31 janvier 1864 fut communiquée au Parlement à la fin de février 1864. Un cinquième *Livre Bleu* du 31 janvier au 26 mars 1864 fut communiqué au commencement d'avril. Les pièces de ces Livres Bleus ont été reproduites dans les *Archives diplomatiques*. On en trouvera la liste dans la table du t. IV de l'année 1864.

3. Une partie d'entre eux a été publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1864. On en trouvera la liste à la table du t. IV.

4. Koht, *Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Conflikt*, Christiania, 1908.

5. Sybel, *Die Begrundung des deutschen Reiches*, t. III et t. IV. Quant aux très nombreux historiens allemands qui se sont occupés de cette période on les trouvera cités pour la plupart dans Matter, *Bismarck et son temps*, T. II, p. 182-283.

6. Dr Karl Ringhofter, *The life of Count A. von Bernstorff*. Longmans et Grien, 2 vol., 1909.

7. Cf. *Archives dipl.*, 1864, t. IV, table *conflit dano-allemand*.

paraison. Mais les rapprochements que la Commission a pu faire entre les textes publiés dans les Livres jaunes français [1] et les dépêches originales ont prouvé une fois de plus que les recueils diplomatiques à l'usage des Parlements ne doivent pas être utilisés par les historiens sans contrôle ; les autres documents publiés à l'étranger, à cause de leur caractère fragmentaire, ne suffisent pas à nous faire connaître dans sa continuité la diplomatie des diverses puissances. Dans cet article consacré aux premiers essais d'intervention européenne dans l'affaire des Duchés nous n'avons donc pas eu l'intention d'écrire un chapitre d'une des crises européennes les plus compliquées et les plus mal élucidées encore qui existent, mais simplement de dégager les indications nouvelles que renferme la publication des *Origines diplomatiques*, de rechercher quelles questions elle nous permet de poser, et dans quelle mesure elle nous en fournit la solution.

## I

Le 24 décembre 1863 a été adopté par la Commission comme date initiale de la publication et c'est à cette date que nous commencerons notre étude. Quelle en est la signification ?

Le rapport de la Commission nous indique que cette date ne marque pas le commencement du drame des Duchés. « Nous le prenons ici, y est-il dit, déjà commencé » [2]. A vrai dire, depuis 1848, le conflit créé par l'antagonisme des deux races allemande et scandinave dans le Slesvig, le Holstein et le Lauenbourg n'avait jamais été interrompu. Le 8 mai 1852 les plénipotentiaires des grandes puissances réunis à Londres avaient essayé de lui donner un dénouement : ils avaient reconnu le droit de succession de Christian IX à la totalité des États danois, proclamé comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, mais ils avaient rappelé aussi les droits et obligations réciproques du Danemark et de la Confédération germanique concernant le Holstein et le Lauenbourg, tels qu'ils avaient été établis par l'Acte fédéral de 1815 et le droit fédéral existant [3].

1. *Documents diplomatiques. Affaire des Duchés de l'Elbe.*
2. P. XII.
3. Cf. le texte du traité de Londres publié en appendice du 1er volume, p. 353.

Le 6 décembre 1851 et le 27 janvier 1852 le roi Frédéric VII avait paru, par une dépêche de son ministre des affaires étrangères Bluhme à Berlin et à Vienne et par une déclaration royale, confirmer les droits de la Diète sur le Holstein et le Lauenbourg, et prendre l'engagement de maintenir dans le Slesvig un régime distinct de celui des autres provinces de la monarchie [1]. En théorie, les engagements de 1851-1852 et le traité de Londres avaient rétabli l'accord. Mais, dès qu'on était passé du principe à l'application, dès que le Danemark avait tenté de fixer par des actes constitutionnels les droits respectifs dans le Holstein et le Lauenbourg auxquels le traité de Londres faisait allusion, et de définir la situation du Slesvig, on avait vu aussitôt renaître tous les éléments du conflit : les revendications des Allemands sur le Holstein et une grande partie du Slesvig, les prétentions du parti national danois à incorporer le Slesvig dans l'ensemble de la monarchie, la propagande et les intrigues des théoriciens et des agents de la grande Allemagne et du scandinavisme, l'agitation des divers prétendants à la succession des Duchés. Seules les positions de droit, derrière lesquelles se dissimulaient les passions populaires et les ambitions des gouvernements se trouvèrent quelque peu modifiées, les Danois se retranchant derrière le traité de Londres, les Allemands invoquant les engagements de 1851-1852 auxquels ils subordonnaient la validité du traité.

Les onze années qui précédèrent l'entrée en scène des armées ne furent qu'un long conflit. La constitution publiée par Frédéric VII, le 2 octobre 1855, dénoncée par les États du Holstein et par la Diète et abrogée par la patente du 6 novembre 1858 [2] ; la patente du 30 mars 1863 qui accordait la séparation administrative du Holstein mais qui préparait l'union du Slesvig au Danemark [3] ; la sommation adressée le 9 juillet par la Diète au Danemark de révoquer la

1. Le texte de la circulaire de Bluhme et celui de la déclaration royale du 27 janvier 1852 se trouvent dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. I, p. 240 et 269. La déclaration fut communiquée aux gouvernements de Vienne et de Berlin ainsi qu'à la Confédération germanique. La Diète reconnut, le 29 juillet suivant, que la déclaration du 27 janvier ne portait pas atteinte aux lois et aux droits de la Confédération.

2. La Constitution du 2 octobre 1855 fut une première tentative pour donner satisfaction au parti national en rattachant plus étroitement le Slesvig à la monarchie. Après de très longues délibérations, la Diète la déclara contraire aux engagements de 1851-1852, et menaça le roi Frédéric d'une exécution fédérale. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 194.

3. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 195, et *Les Origines*, t. I, p. 195, note 1.

patente du 30 mars et le refus du Danemark, le 27 août; le projet de constitution du 28 septembre sur les mêmes bases que la patente du 30 mars [1] et le vote de la Diète le 1er octobre, décidant l'exécution fédérale dans le Holstein; l'adoption de la Constitution le 13 novembre par le Rigsraad et sa promulgation par le successeur de Frédéric VII, Christian IX, le 18 novembre; la décision de la Diète du 7 décembre en faveur de l'exécution immédiate ont été les principales étapes qui ont ramené les Allemands sur les bords de l'Eider. Le 24 décembre la première phase de l'offensive allemande touche à sa fin. La plus grande partie du Holstein a été occupée au nom de la Confédération par les Saxons et les Hanovriens, sans résistance des Danois; les troupes allemandes sont entrées dans Altona [2], des commissaires civils allemands ont pris possession du Duché.

Le Holstein occupé, le conflit va prendre plus d'ampleur et de gravité, comporter les plus redoutables éventualités.

Tant qu'il ne s'était agi en effet que du Holstein, tant que les revendications germaniques n'avaient menacé qu'un territoire peuplé en grande majorité d'Allemands, relevant de la Confédération et auquel l'article 3 du traité de Londres, la patente du 30 mars et la constitution du 13 novembre avaient reconnu une situation spéciale, la question des Duchés pouvait à la rigueur passer pour exclusivement allemande et les Danois ayant renoncé à défendre leurs possessions du Holstein et du Lauenbourg, elle ne comportait pas nécessairement la guerre. Mais il ne devait plus en être de même, du jour où les droits de Christian IX sur le Slesvig seraient remis en question. Le conflit prenait alors un caractère international parce que le Slesvig était en dehors de la Confédération, que par le traité de Londres les puissances avaient garanti l'intégrité du Danemark et qu'elles avaient reconnu Christian IX. Il s'aggravait d'autre part, parce qu'il apparaissait que pour le Slesvig les Danois feraient la guerre. Ils le regardaient comme partie intégrante de leur territoire; leur constitution du 18 novembre avait été précisément rédigée pour

1. Par la patente du 30 mars 1863, Frédéric VII avait organisé l'autonomie du Holstein et du Lauenbourg, mais sans faire mention du Slesvig. Le projet de constitution du 28 septembre devait avoir force de loi pour tout le royaume, le Slesvig compris.

2. Le 24 décembre.

le séparer du Holstein et préparer son assimilation au reste du royaume. L'Eider était même pour eux, et avec eux pour les adeptes suédois du scandinavisme beaucoup plus important qu'une simple frontière politique. Ils le considéraient comme la limite historique entre leur race et la race allemande, le boulevard du monde scandinave contre la poussée germanique [1].

De là vient l'importance de cette date de la fin de décembre, qui est le moment où l'offensive allemande se prépare contre le Slesvig. Les droits de Christian IX sur ce duché, comme sur celui du Holstein, dénoncés par le prince d'Augustenbourg dès le 16 novembre [2] sont déférés à l'examen de la Diète par la Bavière le 23 décembre; la Hesse, le 28 décembre, va réclamer de la Diète l'invasion du Slesvig [3]. Les Universités sous l'influence des Sybel, des Virchow, des Mommsen, le Parlement de Francfort [4], le National Verein [5] stimulent les plénipotentiaires de la Diète, enfièvrent l'opinion. Les envoyés étrangers reconnaissent et signalent l'atmosphère de 1848. Dans l'autre camp, depuis la patente du 30 mars, le parti national qui est celui de l'assimilation du Slesvig et de la résistance aux Allemands, n'a cessé de dominer. Le 30 mars, le 28 septembre, le 13 novembre, le 18 novembre, il a imposé son programme à Frédéric VII et à Christian IX. Ses hommes sont au ministère [6].

Est-ce à dire cependant qu'à cette date du 24 décembre la guerre dano-allemande soit inévitable ? Nous ne le pensons pas et quelque menaçante que soit la situation, ni la Diète, ni les Danois du parti national ne sont avec une entière liberté les maîtres de l'heure.

Les Allemands, au seuil du Slesvig, ont à redouter deux contraintes de nature différente, mais assez fortes l'une et l'autre pour

---

1. C'était une des idées essentielles des scandinavistes et nous la trouvons à l'origine des projets de constitution que nous avons cités.

2. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 199-200.

3. Cf. *Les Origines*, t. I, p. 78, 79 et *Arch. dipl.*, 1864, t. I, p. 300-301.

4. Une assemblée formée de députés des Parlements allemands s'était réunie à Francfort le 21 décembre. Elle adopta une proposition où elle s'engageait à consacrer tous ses efforts à faire reconnaître le duc d'Augustenbourg et à séparer les duchés du Danemark, puis elle nomma une commission de 36 membres chargée de centraliser l'action de toute l'Allemagne pour les duchés de Slesvig-Holstein.

5. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 207.

6. Le président du conseil des ministres danois Hall avait soutenu « la politique de l'Eider » qui consistait à préparer la séparation administrative du Holstein et à unir ensuite le Slesvig au Danemark en donnant à celui-ci l'Eider comme frontière méridionale.

les arrêter : d'abord celle de l'Europe qui a consacré le principe de l'intégrité du Danemark et à qui les signatures de ses plénipotentiaires au bas du traité de Londres confèrent le droit, sinon le devoir d'intervenir, ensuite celle des grandes puissances allemandes, l'Autriche et la Prusse. Déjà le 7 décembre, elles se sont opposées aux ambitions allemandes, et à la Diète, excitée par la Bavière et par la Saxe qui réclamait l'occupation du Holstein au nom de la Confédération, elles ont imposé l'exécution fédérale qui réserve la possibilité de négociations et de transactions pour l'avenir [1]. Sur la proposition bavaroise du 23 décembre, leurs plénipotentiaires ne s'étaient pas encore prononcés. Mais la précipitation de la Diète les mécontentait. « M. de Bismarck et le comte Karolyi, écrivait Talleyrand le 25, ont été profondément irrités de la proposition que M. de Pfordten vient de faire à la Diète de régler dans les huit jours la question de succession dans les duchés de l'Elbe [2] ». La Diète ne sait encore, le 24 décembre, ni si l'Europe laissera ouverte devant elle la route du Slesvig, ni si la Prusse et l'Autriche lui permettront de s'y engager.

Quant au parti national danois, s'il avait accepté les risques du conflit allemand, c'est que, jusqu'à la mort de Frédéric VII, il avait compté sur le concours des puissances étrangères. Une alliance avait été négociée entre le Danemark et la Suède depuis le mois d'août jusqu'à la fin de novembre 1863 et dans un rapport communiqué au Folkething après la guerre, les membres du Comité qui l'avaient rédigé ont déclaré : « Le gouvernement danois est parti de la conviction que les discussions verbales avaient produit un résultat, qu'il y avait entente entre les deux gouvernements sur une solidarité dans les intérêts des royaumes scandinaves qui ne pourrait pas laisser la Suède comme spectatrice oisive, si le conflit avec l'Allemagne amenait une agression des territoires danois qui n'appartenaient pas à la Confédération, notamment le Slesvig et que la Suède était prête à constater cette solidarité par un traité d'alliance », et plus loin : « c'est dans la confiance que la Suède et la Norwège partageaient l'idée d'une solidarité dans la cause du Nord que le plan fut formé

1. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 216-217.
2. *Les Origines*, t. I, p. 7.

d'accepter la lutte éventuelle avec l'Allemagne »[1]. Jusqu'aux dernières semaines du règne de Frédéric VII, le gouvernement danois s'était également cru en droit d'espérer la neutralité, peut-être même une intervention de la Prusse en sa faveur auprès de la Diète. Par l'intermédiaire de l'Angleterre, il avait engagé avec Bismarck des pourparlers qui, en novembre, avaient failli aboutir[2]. Enfin le Danemark n'avait pas douté de l'appui de l'Angleterre dont Russel lui avait donné l'assurance « tout en craignant cependant que le Danemark n'eût pas rempli tous les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de l'Allemagne »[3], et de la sympathie de Napoléon III, qui sans intervenir directement passait à Copenhague pour encourager l'alliance dano-suédoise[4].

Mais à partir de la seconde moitié de novembre, tous les concours qui avaient soutenu les Danois, avaient été remis en question. Une proposition de congrès qui leur avait été adressée par Napoléon III le 4 novembre et qu'ils acceptèrent le 20, les obligea à répudier la médiation exclusive de l'Angleterre ; le 13 novembre, l'attitude de Bismarck à leur égard se modifia, devint nettement hostile ; après la mort de Frédéric VII, le 15 novembre, la Suède commença à se dérober. Dans ces conditions, était-il encore possible au roi Christian IX de persévérer dans la politique du parti national ? Il ne se crut pas d'abord assez fort pour résister à la pression de l'opinion publique surexcitée par le parti national et devenue belliqueuse. Mais dans un sens opposé, les envoyés extraordinaires de l'Angleterre et de la Russie venus pour le féliciter après son avènement, lord Wodehouse et le baron d'Ewers lui conseillèrent de faire des con-

1. Ce très important rapport annexé à une dépêche de Copenhague du 31 août 1864 sera publié dans le t. IV des *Origines*.

2. Le Comité du Folkething auteur du rapport précédemment cité, avait également rédigé un rapport sur les négociations avec la Prusse. Mais il ne figure pas dans les Correspondances des Affaires étrangères, Les renseignements que nous donnons sur la négociation prussienne sont tirés de la correspondance de notre ministre à Copenhague, Dotézac, en octobre et novembre 1863, et d'un 3e rapport du Comité du Folkething sur les préliminaires de la paix. Le rapport en question et les extraits de la correspondance de Dotézac seront également publiés dans le tome IV, en annexe et en notes de la dépêche de Copenhague du 31 août.

3. Cf. ci-dessus, note 1.

4. Cf. la communication de G. Pagès sur *Napoléon III et le scandinavisme au début de la guerre danoise* dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Histoire moderne*, Octobre-novembre 1910, et *Les Origines*, t. I, p. 34, note 1.

cessions, de révoquer la constitution de novembre. Le 20 décembre, l'aide de camp de Napoléon III, le général Fleury, envoyé en mission extraordinaire à Copenhague, appuya leurs avis, indiquant à Christian IX comme un compromis acceptable la réunion d'un congrès « qui tout en sauvegardant l'honneur du Danemark l'aurait conduit insensiblement aux concessions exigées par la Confédération germanique » [1]. Sur une opinion enfiévrée et mal informée, sur le ministère Hall désarmé devant elle par les gages qu'il lui avait donnés et par son passé, les instances des trois envoyés demeurèrent sans effet. Mais il n'en fut pas de même sur le roi. Le 20 décembre Fleury télégraphia à l'Empereur : « J'ai engagé le roi Christian qui a accepté, à suivre les conseils de la Russie et de l'Angleterre au sujet de la Constitution [2] ». De fait deux actes énergiques du roi parurent indiquer un revirement de sa politique : la démission du ministère Hall le 24 décembre et la clôture du Rigsraad le 25 [3].

Quelque tendue que fut la situation entre le Danemark et la Confédération germanique le 24 décembre 1863, toute chance d'éviter la guerre ne nous semble donc pas abolie, ni l'heure des solutions pacifiques irrémédiablement passée. Du côté du Danemark la paix ou la guerre dépendent de l'attitude du roi après la démission de Hall, du côté de la Confédération du vote sur les propositions de la Bavière et de la Hesse. Avant que les décisions irrévocables soient prises, à la veille de la guerre, l'Europe dispose encore d'un court délai où elle peut intervenir entre les deux partis. Il semble qu'elle veuille en profiter et le 24 décembre les chancelleries vont être saisies d'un projet de conférence destiné à solutionner le conflit par une intervention collective des puissances.

## II

Pour qui veut comprendre les origines des propositions de conférences de décembre 1863, et apprécier la valeur et les chances de

1. *Souvenirs du général C^te Fleury*, t. II, p. 280.
2. *Ibid.*, p. 280.
3. Le 23 décembre, Christian IX s'était décidé à convoquer l'ancien Rigsraad pour abolir la Constitution du 18 novembre. Hall refusa de prendre la responsabilité de cette mesure et remit au roi le 24 décembre la démission du Cabinet.

réussite de la combinaison, il est indispensable d'indiquer au moins sommairement quel était alors le point de vue des divers États sur le conflit dano-allemand.

De toutes les puissances européennes, la Suède avait paru la plus sincèrement disposée à soutenir le Danemark. Dans une entrevue du début d'août, Charles XV et Frédéric VII avaient envisagé l'éventualité d'une alliance dano-suédoise contre une invasion allemande. A Copenhague, le 23 août, le ministre des affaires étrangères danois Hall avait reçu du représentant de la Suède, le comte Hamilton, un projet de traité qui stipulait l'envoi d'un corps d'armée suédois en cas d'invasion des Duchés ; de juillet à novembre, les pourparlers entre les deux états scandinaves avaient été ininterrompus. Il ne s'agissait pas encore de donner à leur alliance toute l'extension que rêvaient les théoriciens du scandinavisme et les partisans de l'union dynastique, mais d'aboutir à un traité de garantie territoriale contre les Allemands étendue jusqu'à l'Eider, et à une entente étroite de Charles XV et de Frédéric VII patronnée par Napoléon. Mais après la mort de Frédéric VII, le 15 novembre, la Suède avait effectué un mouvement de recul [1] dont nous soupçonnons les motifs, sans pouvoir les affirmer en toute certitude : méfiance de Charles XV pour le nouveau souverain Christian IX qui passait pour inféodé au gouvernement de Pétersbourg, hostilité du ministre des Affaires étrangères suédois, Manderström contre tout projet d'entente isolée de la Suède et du Danemark et son opposition aux velléités scandinavistes de Charles XV et du duc d'Ostrogothie, attitude de Napoléon III qui après avoir semblé soutenir l'accord scandinave, subordonna à partir de novembre ses combinaisons diplomatiques à l'idée d'un congrès, et pour pouvoir y disposer de toute sa liberté ne voulut plus participer, soit directement, soit indirectement à l'alliance des états du Nord. En tout cas, à partir de décembre, la Suède opère sa retraite. Manderström, pour la couvrir, déclare que du moment que les Allemands s'en prennent au Slesvig et mettent en question la succession danoise, tous les signataires du traité de Londres sont intéressés dans le conflit, et

1. Ces renseignements proviennent du rapport du Comité du Folkething indiqué ci-dessus, p. 144, note 1.

qu'il doit se régler par une action collective des grands États. En attendant cette action problématique, le ministre suédois veille à un retour offensif du scandinavisme : en décembre, les partisans danois de l'alliance scandinave ayant tenté de forcer la main au roi, et celui-ci s'étant laissé entraîner à promettre à l'un d'eux son intervention pour la défense de Slesvig, Manderström n'hésite pas à dégager le gouvernement suédois de la promesse du roi [1].

L'Angleterre elle aussi, n'avait pas paru au début de la crise marchander son concours au Danemark. Dans l'entourage de la reine, le prince de Galles; aux lords et aux Communes, la majorité libérale; la plupart des journaux, l'opinion étaient nettement favorables au Danemark. Russell avec sa prudence quelque peu sceptique, Palmerston avec son assurance coutumière, suivaient le mouvement. Au début de septembre, Russell avait offert à Hall sa médiation entre le Danemark et l'Allemagne ; en octobre, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir Andrew Buchanan avait décidé Bismarck à s'entremettre auprès de la Diète contre l'exécution et en faveur d'une médiation pour toutes les questions de caractère international. Napoléon laissant aux Anglais leur liberté d'intervention, Russell un moment avait cru réussir, et par un accommodement entre le Danemark et la Prusse, il avait espéré obliger la Diète à accepter une médiation anglaise. Mais, pour la Prusse comme pour la Suède, un revirement se produisit en novembre. A la mort de Frédéric VII, Bismarck rompit les pourparlers, et envoya à Copenhague une protestation contre la promulgation de la Constitution le 18 novembre ; le 20 novembre, le Danemark accepta la proposition d'un congrès que Napoléon lui avait adressée le 4, et son adhésion rendit inutile la médiation anglaise. Hall le fit savoir à l'envoyé anglais, sir Augustus Paget, dès le 20 novembre [2].

Dès lors, Russell et Palmerston se trouvèrent singulièrement embarrassés. A l'intérieur, quelque forte que parut l'opinion, ils étaient obligés de compter avec les sympathies allemandes de la Couronne. Au dehors, ils ne voulaient pas s'associer à la proposition de Napoléon III qu'ils repoussèrent le 25 novembre, et l'atti-

1. Cf. *Les Origines*, t. I, p. 12, note 2.
2. Cf. ci-dessus, p. 144, note 2.

tude de Bismarck et celle du Danemark enlevaient toute efficacité à leur médiation. A partir de novembre, leur diplomatie parut s'attacher à deux entreprises : d'abord, ramener la France à l'idée d'une entente avec l'Angleterre et d'une intervention en Allemagne, mais limitée à la question des Duchés ; ensuite, décider le Danemark à faire des concessions, dont la principale était l'abrogation de la Constitution du 18 novembre qui permettrait à l'Angleterre de reprendre entre Bismarck et les Danois la tentative de conciliation avortée le 13 novembre. Mais dans l'une et l'autre direction ils se trouvèrent arrêtés. Leur attitude réservée dans les affaires de Pologne, leur refus d'accepter le Congrès général leur avaient aliéné Napoléon III et les obligeaient à une grande prudence, de peur que toute proposition de leur part fut mal interprétée en France, et y éveillât les susceptibilités impériales. A Copenhague, l'envoyé extraordinaire de la reine, lord Wodehouse, pressait Hall d'abroger la Constitution, mais en échange du sacrifice qu'il lui demandait, il ne pouvait lui donner l'assurance que la Diète se contenterait de cette concession ou celle que Bismarck l'obligerait à s'en contenter. Il ne pouvait même pas lui promettre à ce prix le concours des forces anglaises [1]. Aussi en décembre, quelles que fussent ses sympathies danoises, le gouvernement anglais en était-il encore à chercher un moyen efficace d'intervention dans l'affaire des Duchés.

L'envoyé extraordinaire de Russie à Copenhague, le baron d'Ewers soutenait de son mieux les instances de lord Wodehouse. Gortchakoff dans le conflit des Duchés se déclarait conservateur. Il redoutait également le développement des passions révolutionnaires en Allemagne, un démembrement du Danemark qui pouvait déchaîner le mouvement scandinaviste et une extension de l'Allemagne sur la Baltique. Contre ces risques divers, le maintien du traité de Londres lui paraissait la meilleure des garanties. Mais il n'était guère en situation de prendre des initiatives. On se méfiait de lui à Copenhague où on redoutait à la fois son influence sur Christian IX et ses arrière-pensées sur les duchés ; à Stockholm les partisans du scandinavisme s'en méfiaient encore davantage. Vis-à-vis des puissances allemandes, Gortchakoff ne pouvait oublier

1. Cf. le rapport du comité du Folkething indiqué ci-dessus, p. 144, note 1.

les services prussiens pendant l'insurrection polonaise et les nécessités d'une politique de réaction à Varsovie le rapprochaient de Rechberg et de Bismarck. Avec la France, il n'avait depuis les affaires polonaises que peu de relations ; le duc de Montebello avait quitté Saint-Pétersbourg le 20 octobre, et la France n'y était plus représentée que par un chargé d'affaires. A l'ambassadeur d'Angleterre, lord Napier, il témoignait une confiance apparente. Mais il s'en tenait à des déclarations générales sur la valeur du traité de Londres et il ne précisait ni la nature du concours qu'il pourrait offrir pour le maintenir, ni les limites de son action éventuelle contre les Allemands.

De la part des grandes puissances allemandes, jusqu'à la dernière semaine de décembre 1863, c'est la même incertitude dans les desseins, la même hésitation à prendre nettement position que nous venons de signaler chez les puissances favorables au Danemark ou au maintien du traité de Londres.

Rien de moins continu en effet que la politique de Bismarck de septembre à décembre 1863. Il ne fut pas de prime abord, ni même après le vote de l'exécution fédérale en octobre, l'ennemi du Danemark. La négociation qu'il poursuivit avec lui, en octobre et novembre 1863, par l'intermédiaire de l'Angleterre, fut poussée assez loin. « M. de Bismarck, déclare dans son rapport de septembre 1864, le comité politique du Folkething, aurait désigné un Eider-Holstein et un Eider-Danemark comme devant, selon son opinion, éloigner tout motif d'exécution fédérale ». Le 21 octobre, une dépêche de lord Russell à Malet, représentant de l'Angleterre à la Diète, témoigne des espérances britanniques [1]. Le 1er novembre, Dotézac, ministre de France à Copenhague, écrit à Drouyn de Lhuys : « D'après M. de Buchanan, M. de Bismarck n'aurait point d'objection contre le système de la séparation définitive du Holstein d'avec le reste de la monarchie. S'il en était ainsi, la Prusse abandonnerait les errements qu'elle a constamment suivis dans l'affaire des Duchés, et ses convoitises si peu dissimulées sur le Slesvig se changeraient en une adhésion absolue au programme du

1. Elle est indiquée dans le rapport du comité du Folkething sur les préliminaires de paix et la suspension d'armes, mentionné ci-dessus, p. 144, note 2.

cabinet de Copenhague. D'ennemie du Danemark jusqu'au démembrement, la Prusse en deviendrait l'appui et ferait désormais entrer l'amitié des états scandinaves dans les éléments de sa politique » [1].

C'est au cours de la maladie de Frédéric VII que les rapports de la Prusse et du Danemark commencent à se modifier. Le 13 novembre, jour de l'adoption par le Rigsraad de la Constitution, Bismarck fait observer dans une dépêche envoyée de Berlin « combien la manière d'agir du gouvernement danois qui s'éloigne des arrangements de 1852 rend la situation difficile et éloigne la perspective d'une solution pacifique ». Après la mort de Frédéric VII, et la promulgation de la Constitution du 18 novembre, il refuse de recevoir l'envoyé extraordinaire de Danemark [2]. Le 1er décembre, à la Chambre prussienne, il se rallie à la thèse juridique allemande, il proclame le lien entre le traité de Londres et les promesses de 1851, 1852, « de telle sorte que l'un subsiste ou tombe avec les autres » [3] et le 12, dans un entretien avec lord Wodehouse, en des termes presque comminatoires, il insiste sur la nécessité pour le Danemark de retirer la Constitution du 18 novembre [4]. Mais, en dépit de ces formules et de ces manifestations, il s'en faut que la politique bismarckienne soit arrêtée. A la Diète, le 7 décembre, d'accord avec l'Autriche, la Prusse s'oppose à la politique de la Saxe et de la Bavière qui réclament l'occupation par la Confédération du Holstein [5]. Le 18 décembre, à Berlin, Bismarck, à la grande indignation du parti national qui voudrait l'entraîner à dénoncer immédiatement le traité de Londres repousse avec sa brutalité coutumière une adresse présentée par Virchow au roi lui demandant de reconnaître Augustenbourg comme duc de Slesvig-Holstein et de pousser la Diète à le soutenir [6].

Indécise et parfois contradictoire dans ses manifestations allemandes et prussiennes, la politique de Bismarck ne l'apparaît pas

---

1. Cette dépêche de Dotézac, qui figure dans la correspondance de Danemark 245, sera publiée dans le t. IV, en note de la dépêche de Dotézac du 10 septembre 1864.
2. Renseignements tirés du rapport du comité du Folkething sur les préliminaires de paix. Cf. ci-dessus, p. 144, note 2.
3. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 217, 218.
4. *Ibid.*, p. 222, 223.
5. Cf. ci-dessus, p. 141.
6. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 220, 221.

moins dans ses rapports avec l'Europe. Avec l'Angleterre, la conversation continue par l'intermédiaire de Buchanan. Elle ne porte plus sur l'Eider Holsteinois et l'Eider danois, mais sur « l'utilité des conférences des grandes puissances pour donner une solution au conflit dano-allemand [1] ». Avec la France, des relations très étroites et encore mal connues semblent avoir été nouées depuis la mort de Frédéric VII. Bismarck n'a pas repoussé formellement le Congrès proposé par Napoléon le 4 novembre, il l'a accepté sous condition. S'il ne promet pas catégoriquement son concours à l'Empereur, soit pour remanier la constitution allemande, soit pour résoudre la question des Duchés, tout au moins encourage-t-il suffisamment ses ouvertures pour s'assurer qu'il ne tentera rien sans lui et lui laisser croire que la solution de la question allemande et de celle des Duchés doit être recherchée à Berlin [2]. Par ailleurs, il voit venir Rechberg . Le 24 novembre, il a discuté avec l'ambassadeur autrichien Karolyi les principes d'un accord sur la question des Duchés ; le 7 décembre, il a entraîné l'Autriche à la Diète contre la Bavière et la Saxe ; le 19, il accueille une initiative du ministre de François-Joseph qui lui propose de devancer la Diète dans le Slesvig et de soustraire ainsi le duché à la conquête allemande et aux revendications d'Augustenbourg [3]. Mais il n'a pas encore définitivement lié partie avec Rechberg. Sur la portée possible d'une alliance autrichienne contre les forces révolutionnaires allemandes, en Italie, en Europe, il ne se prononce pas. Il ne laisse pas soupçonner s'il s'agit dans sa pensée d'une combinaison à courte échéance et limitée dans son objet ou d'un système général de politique étrangère.

En réalité, il n'entendait s'engager avec personne. Il se tenait prêt pour toutes les éventualités. Cèderait-il aux objurgations du parti national, déchirerait-il le traité de Londres et favoriserait-il la révolution allemande qui lui permettrait de prendre sa revanche d'Olmutz ? Se concerterait-il au contraire avec Rechberg pour brider la Diète, réfréner l'agitation allemande et imposer à Francfort

1. Cf. Horst Kohl, *Bismarck Regesten*, t. I, p. 214. La conversation avec Buchanan est indiquée à la date du 16 décembre.
2. Cf. *Les souvenirs du général Fleury*, t. II, p. 282, 283.
3. Cf. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 213, 216 et 228.

une solution au conflit des Duchés qui en était le prétexte ? ou bien chercherait-il son point d'appui en dehors de l'Autriche conservatrice et de l'Allemagne patriote et révolutionnaire, en s'entendant avec l'Angleterre pour une conférence, ou avec Napoléon III pour un congrès ? ou, en définitive, dans la complexité des intérêts opposés discernerait-il un point de vue prussien qui lui permettrait de jouer pour son bénéfice exclusif sa propre partie ? Le 25 décembre, il était encore impossible aux puissances de discerner sa tactique. Mais, il semble bien que lui-même ne prévoyait pas encore dans quelle direction il se déciderait à donner le coup de barre.

Quant à l'Autriche, bien que son ministre Rechberg eut négocié depuis la fin de novembre avec Bismarck, bien que le 7 décembre, à Francfort ses représentants eussent combattu la proposition de la Saxe et de la Bavière, bien que le 19 il eut pris l'initiative de proposer à Bismarck une occupation austro-prussienne du Slesvig, elle n'était résolue qu'en apparence. La crainte d'un rapprochement de la Prusse avec les petits États allemands, celle de se trouver sans appui contre les passions révolutionnaires allemandes avaient rapproché Rechberg de Bismarck ; l'offre du 19 décembre était surtout dirigée contre la Diète, le National Verein et Augustenbourg. En réalité, dans la crise des duchés, l'Autriche n'avait que des appréhensions. Toute sa perspicacité allait à discerner les différents écueils entre lesquels il lui fallait cheminer, l'agitation révolutionnaire allemande, les ambitions prussiennes, les complications européennes qui pouvaient par contre-coup l'atteindre en Italie. Mais pour les éviter, elle ne concevait que des expédients à courte vue ; expédient, l'entente prussienne tant que la Prusse ne garantirait pas la Vénétie et ne renoncerait pas à son programme allemand ; expédient même, l'invasion du Slesvig, puisque Rechberg ne voyait pas au delà d'une occupation momentanée et qu'il ne semblait pas se rendre compte des contradictions d'une diplomatie conservatrice dans ses intentions, mais agressive dans ses moyens, et des dangers d'un démembrement même momentané du Danemark pour assurer à la Confédération son fief du Holstein.

Bismarck ne découvrant pas son jeu et se réservant, semblait-il, pour toutes les combinaisons, Rechberg ne proposant de devancer

les Allemands dans le Slesvig que pour les y arrêter, à la recherche d'expédients pour contenir les passions germaniques, Gortchakoff porté à s'entendre avec les puissances signataires du traité de Londres pour maintenir le *statu quo*, mais retenu par ses sympathies allemandes et sa politique polonaise, Manderström s'opposant au scandinavisme et surveillant les ambitions dynastiques du roi et les velléités belliqueuses du prince Oscar; à Londres, Russell et Palmerston hésitant à engager l'Angleterre sans alliance ou entente étrangère; à la Diète, une poussée vers la conquête mais sans sécurité pour l'avenir; à Copenhague une crise gouvernementale; telle nous apparaît l'Europe au 24 décembre 1863. Dans les hésitations des cabinets européens l'incertitude sur la politique de Napoléon III était entrée pour beaucoup. Il paraît même — encore que les documents ne permettent sur ce point de porter des jugements qu'avec la plus grande réserve — que son attitude contribua pour une large part à l'insuccès des ententes, qui, avant novembre, auraient pu arrêter la Diète et sauver le Danemark.

Au début de la crise, en effet, Napoléon III avait semblé partisan d'une alliance de la Suède et du Danemark qui aurait couvert contre les Allemands la frontière de l'Eider [1]. Sans s'y mêler, mais sans la contrarier en rien, il avait laissé se produire l'intervention anglaise entre le Danemark et la Prusse [2]. Mais en novembre, il était sorti de sa réserve et il avait initié l'Europe à son grand dessein. Le 4, il avait proposé aux souverains la réunion d'un Congrès à Paris pour « régler le présent et assurer l'avenir, l'édifice politique de l'Europe qui reposait sur le Congrès de Vienne s'écroulant de toute part. » Désormais, le règlement de la question des Duchés ne lui était plus apparu que comme un chapitre d'un protocole beaucoup plus général qui devait remanier l'Europe depuis Rome jusqu'à Copenhague, depuis Venise jusqu'à Bucarest.

Sur l'affaire danoise, le contre-coup de l'initiative impériale semble s'être aussitôt fait sentir. La brusque évolution de la Prusse

1. Le rapport du Folkething sur les préliminaires de paix cite à l'appui de cette opinion une lettre du ministre danois à Stockholm du 10 novembre, et une lettre du comte de Moltke ministre de Danemark à Paris, du 7 octobre; cf. également ci-dessus, p. 144, note 2.

2. C'est ce qui résulte du moins de la correspondance de Dotézac d'octobre 1863, qui sera publiée en note de sa dépêche du 10 septembre 1864.

à la fin de la première semaine de novembre, l'embarras du Danemark à partir de cette date, vis-à-vis de l'Angleterre, et la nécessité où il se trouve de sacrifier au Congrès la médiation anglaise, la réserve de la Suède après la mort de Frédéric III, ont eu certainement d'autres causes que la politique française. Mais la diplomatie de Napoléon III apparaît à l'origine de tous ces revirements et nous fait comprendre qu'ils se soient produits presque simultanément. C'est la perspective du Congrès qui explique que Napoléon III ait cessé de soutenir l'accord dano-suédois et peut-être même ait agi à Stockholm pour le faire différer, c'est elle qui a placé le Danemark en présence de deux propositions contradictoires, celle d'une médiation d'une seule puissance, et celle d'une intervention générale de l'Europe, et c'est elle qui en opposant la France à l'Angleterre, en dissociant les concours qui protégeaient le Danemark, en laissant entrevoir pour l'avenir les combinaisons les plus diverses, a pu décider Bismarck à se dégager vis-à-vis du Danemark et à se préparer pour des solutions plus rémunératrices.

Le 18 décembre, les chancelleries sont saisies d'une modification au grand dessein de novembre. Après le refus de l'Angleterre (25 novembre) et de l'Autriche (15 décembre) à la proposition de Congrès, Napoléon III propose aux puissances le Congrès restreint chargé de débattre les questions sur lesquelles les ministres des affaires étrangeres se seraient entendus préalablement. Était-ce un moyen de dissimuler son échec, comme l'ont jugé la plupart des historiens du second Empire? Ne faut-il pas voir au contraire, dans la proposition du 18 décembre, une preuve de l'attachement de l'Empereur à ses idées du 4 novembre, de son désir persistant de ne pas isoler la question danoise des autres problèmes internationaux qui divisaient l'Europe ? La connaissance de la politique personnelle de l'Empereur, celle des origines de son rapprochement avec la Prusse nous fourniraient dès décembre les précisions nécessaires pour répondre. Mais nous savons simplement que des pourparlers confidentiels avaient été engagés à Paris entre Napoléon III et Goltz dans la dernière semaine de novembre, que les instructions secrètes de Fleury, envoyé extraordinaire à Copenhague, lui prescrivaient, s'il n'obtenait pas de Christian IX les concessions demandées, de s'efforcer de décider Bismarck à prévenir le con-

flit [1], qu'ainsi la mission de l'aide de camp à Copenhague, se complétait par une mission à Berlin. Or que signifiait ce rapprochement prussien ? Était-il destiné à préparer une solution de l'affaire des Duchés ? Ou n'avait-il pas une portée plus considérable dans la pensée de l'Empereur, prélude d'une alliance qui imposerait à l'Europe le Congrès, et au Congrès des solutions arrêtées à Paris et à Berlin ? Nous verrons dans la suite comment les arrière-pensées de l'Empereur, relatives au Congrès, n'ont cessé d'influencer notre diplomatie, et nous relèverons dans sa politique bien des indices qui doivent à notre avis nous incliner vers la seconde hypothèse.

De cet exposé des sentiments des diverses puissances vis-à-vis du Danemark, et de l'attitude qu'elles avaient jusqu'alors adoptée dans le conflit, les conclusions suivantes peuvent être dégagées :

1° Deux solutions jusqu'au 24 décembre 1864 avaient été essayées pour mettre fin au conflit : la première avait été celle des ententes et des interventions particulières qui avait provoqué les négociations du Danemark avec la Suède, avec l'Angleterre, avec la Prusse ; la seconde avait été celle du Congrès proposée par Napoléon III. L'une et l'autre avaient échoué ; les négociations particulières n'avaient pu prévenir ni la rupture du Danemark et de la Confédération, ni l'invasion du Holstein, ni l'arrivée des Saxons, et des Hanovriens sur l'Eider, ni l'isolement diplomatique du Danemark ; l'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche, les hésitations des puissances à aborder simultanément toutes les questions qui les divisaient, avaient empêché le succès de la combinaison napoléonienne. Mais entre ces deux solutions il y avait place pour une troisième, celle d'une intervention collective des signataires du traité de Londres limitée à la question danoise, et l'Europe va la discuter à partir du 24 décembre.

2° Au moment où les chancelleries européennes vont envisager cette solution, la plupart d'entre elles ont encore leur liberté d'action. Du moins ne peuvent-elles lui opposer de projets nettement définis et dont l'exécution soit commencée. Leur politique n'a pas été suffisamment précisée pour qu'elles aient formé dans l'affaire danoise des groupements opposés, et il y a là évidemment des con-

1. Cf. *Les souvenirs du général Fleury*, t. II, p. 278.

ditions favorables à une intervention collective. Une seule puissance fait exception, la France, qui, le 4 novembre et le 18 décembre, a pris l'initiative du Congrès et du Congrès restreint.

3° La gravité de la situation oblige l'Europe à se hâter. Mais quelque critique qu'elle apparaisse, l'heure des solutions n'est pas encore passée. A Copenhague, les résolutions définitives ne sont pas prises, à Francfort, elles sont subordonnées à l'attitude de la Prusse et de l'Autriche qui dépendra elle-même de celle de l'Europe.

## III

Les documents publiés par la Commission établissent que, du 25 au 31 décembre, la proposition de réunir une Conférence chargée de régler le conflit dano-allemand fut présentée à la France par l'Autriche, la Prusse, la Suède, le Danemark et l'Angleterre, et appuyée par la Russie. Quelle était l'origine de cette proposition ?

Il semble qu'elle fut le résultat de pourparlers entre l'Angleterre et la Prusse. Le 24 décembre au soir, le représentant de la Suède à Londres, le comte de Wachtmeister, rapportait au prince de La Tour d'Auvergne une conversation qu'il avait eue dans la journée avec lord Russell. « Lord Russell ne lui avait pas caché qu'une réunion des représentants des puissances signataires du traité de 1852 et de ceux de l'Allemagne lui paraissait très désirable, qu'on lui avait suggéré de plusieurs côtés l'idée de la provoquer lui-même » et La Tour d'Auvergne ajoute dans sa dépêche : « de Berlin si je ne me trompe [1] ». Peut-être Russell faisait-il allusion à un entretien qui eut lieu le 16 décembre entre Bismarck et l'ambassadeur d'Angleterre, sir Andrew Buchanan, « sur l'utilité des conférences des grandes puissances pour donner une solution au conflit dano-allemand [2] ». Bismarck avait pressenti la Russie et l'Autriche. Une dépêche de Massignac du 31 décembre, et un télégramme de Gramont du 25, confirment son initiative [3]. Elle nous est également attestée par une dépêche du baron de Talleyrand du 25 décembre, qui informait Drouyn de Lhuys « qu'on avait appris à Francfort que l'idée d'une

1. *Les Origines*, t. I, p. 11.
2. Horst Kohl, *Bismarck Regesten*, t. I, p. 214.
3. *Les Origines*, t. I, p. 54 et p. 17.

conférence des puissances signataires du traité de Londres avait été mise en avant par M. de Bismarck [1] ».

Les mêmes textes auxquels nous venons de faire allusion nous révèlent que l'Angleterre, favorable à la Conférence, n'osait prendre sur elle de la proposer à la France « par crainte que sa démarche ne fut mal interprétée et n'éveillât en France de légitimes susceptibilités [2] », et que Gortchakoff qui approuvait l'idée, attendit les deux ou trois derniers jours de décembre pour l'appuyer auprès de notre chargé d'affaires, le comte de Massignac « parce que jusqu'à présent, il n'y avait encore eu rien d'assez positif [3] ».

Ce furent les puissances allemandes qui, les premières, saisirent directement la France de la proposition de Conférence.

Le 22, le général Fleury arrivait à Berlin, et le 24, il télégraphiait à Napoléon : « Maintenant gros côté de la question. M. de Bismarck dit que le Congrès doit être tout spécial à l'affaire des Duchés. Le Congrès même restreint, mais devant traiter des affaires générales impossible. La Prusse et la Russie n'y viendraient pas plus que l'Angleterre et l'Autriche. Plutôt mourir, dit M. de Bismarck, que de laisser discuter nos possessions de Posen. J'aimerais mieux céder nos provinces rhénanes. Mais le ministre se fait fort de faire venir à ce Congrès spécial toutes les puissances signataires intéressées, Angleterre, Autriche, Russie, etc. La réunion aura lieu à Paris pour donner satisfaction à l'Empereur [4] ». Le lendemain 25, Drouyn de Lhuys était saisi d'une proposition analogue de l'Autriche par un télégramme de Gramont : Rechberg, lui aussi « se dit certain des autres coopérations. Il croit la mesure très urgente, et vient à l'instant même d'insister sur l'utilité d'une prompte décision [5] ».

Le 25 décembre, l'ambassadeur de Prusse à Paris, le comte de Goltz, le 26 au soir celui d'Autriche, le prince de Metternich, eurent un entretien avec l'Empereur pour soutenir devant lui la proposition de leurs deux gouvernements [6]. Le 26 décembre, la dépêche de La Tour d'Auvergne du 25 confirma l'assertion de Rechberg et

1. *Les Origines*, t. I, p. 9.
2. *Ibid.*, p. 11.
3. *Ibid.*, p. 54.
4. *Ibid.*, p. 3 et 4.
5. *Ibid.*, p. 17.
6. *Ibid.*, p. 18 et p. 24.

celle de Bismarck sur la coopération probable de l'Angleterre [1], et dix jours plus tard (6 janvier 1864), celle de Massignac du 31 décembre [2] informa en effet Drouyn de Lhuys, que Gortchakoff pensait qu'une Conférence seule pouvait amener une solution favorable à l'affaire des Duchés, et que, dans le but d'en faciliter la réunion, il avait fait tous ses efforts auprès du Cabinet de Londres pour l'amener à consentir qu'elle se réunît à Paris.

L'Angleterre, retenue par les scrupules que lord Russell indiquait au comte de Wachtmeister, avait été devancée auprès de l'Empereur par les puissances allemandes. Mais elle agissait parallèlement auprès des États scandinaves et les incitait à préparer le terrain aux Tuileries en vue d'une proposition prochaine de son gouvernement. Le 26 décembre, Dolézac, notre ministre à Copenhague, faisait connaître à Drouyn de Lhuys le texte d'un télégramme adressé à son collègue anglais, sir Augustus Paget : « Si le Danemark veut proposer la réunion à Paris d'une Conférence des puissances signataires du traité de Londres avec l'admission d'un plénipotentiaire de la Diète pour la question dano-allemande, l'Angleterre appuiera cette proposition [3] ». Le lendemain, le ministre des Affaires étrangères suédois, Manderström, télégraphiait à Paris : « L'Angleterre propose Conférence *särskildz* (séparée et spéciale) sur la question danoise. La France y consent-elle ? Nous serions charmés de la voir ouverte sous les auspices de l'Empereur [4] ». L'adhésion de la Suède est renfermée dans ce télégramme du 27 décembre ; celle du Danemark ne se fit pas attendre. Le 28, Hall télégraphiait au comte de Moltke-Hvitfeldt, ambassadeur de Danemark à Paris, de s'assurer des dispositions de Napoléon III [5]. Le 29, le nouveau président du conseil danois, l'évêque Monrad, désigné la veille au soir, faisait une démarche auprès de Dotézac, où il insistait sur l'utilité de la Conférence dans l'intérêt pressant du Danemark [6].

Le Danemark et la Suède frayaient ainsi les voies à la proposition anglaise. Elle se produisit enfin le 31 décembre, où lord Rus-

1. *Les Origines*, t. I, p. 11
2. *Ibid.*, p. 53.
3. *Ibid.*, p. 22.
4. *Ibid.*, p. 26.
5. *Ibid.*, p. 40.
6. *Ibid.*, p. 41.

sell adressa à Paris à lord Cowley une circulaire contenant les propositions suivantes : 1° « le gouvernement anglais demande la réunion, soit à Paris, soit à Londres, des représentants des puissances signataires du traité de 1852 et de ceux de l'Allemagne ; 2° il demande également que le *statu quo* soit maintenu jusqu'à ce que la Conférence ait terminé ses travaux ». Le soir même un télégramme de la Tour d'Auvergne apprit à Drouyn de Lhuys la décision du Foreign Office [1].

Ainsi Napoléon III fut saisi de la proposition d'une Conférence le 24 au soir par la Prusse, le 25 par l'Autriche, le 27 par la Suède, le 29 par le Danemark, le 31 par l'Angleterre, le 6 janvier par la Russie. Cette proposition qui avait déjà fait l'objet — au moins depuis le 16 décembre — d'échanges de vues entre les puissances n'avait pas le caractère d'un expédient improvisé. A l'exception de la Diète, elle était en principe acceptée universellement par tous les gouvernements. C'est un des services rendus par la publication des *Origines* que de l'établir avec des précisions suffisantes.

Comment maintenant les puissances concevaient-elles cette Conférence ? Avec quelles intentions soumettaient-elles cette solution à Napoléon III ? Ici encore nous trouvons dans les documents des Affaires étrangères les éléments d'une réponse.

Le désir du Cabinet anglais à la fin de décembre de trouver dans une Conférence la solution de l'affaire danoise ne semble pas contestable. Les propos de Buchanan à Berlin, de Wodehouse et de Paget à Copenhague, de Russell à Londres le démontrent, et les embarras de la diplomatie anglaise que nous avons signalés le rendent au surplus fort vraisemblable. Qu'attendaient les ministres de la réunion d'une Conférence ? Deux résultats immédiats : l'un, d'empêcher l'invasion du Slesvig que Palmerston avait déclaré ne pouvoir tolérer [2] ; l'autre, de maintenir en principe le traité de Londres. A cet égard l'Angleterre ne cachait pas ses intentions. Le 27 décembre, l'envoyé d'Angleterre à Francfort, sir Alexandre Malet,

---

1. La circulaire de lord Russell a été publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1864, t. Ier, p. 350-352. Le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne se trouve dans *Les Origines*, t. I, p. 50.

2. Cf. le discours de Palmerston aux Communes du 23 juillet 1863 cité par Émile Ollivier : *L'Empire libéral*, t. VII, p. 26-27.

saisissait la Diète du projet de Conférence et l'informait en même temps que « si par quelque démarche inconsidérée, elle entrait dans une voie contraire aux stipulations du traité de Londres, des complications sérieuses pourraient se produire [1] ». A Berlin, sir Andrew Buchanan représentait le 28 décembre « que l'union dynastique entre les duchés et le Danemark était le seul moyen de donner au conflit une solution pacifique [2] ». Mais le traité de 1852, une fois confirmé, l'Angleterre ne s'opposait pas à ce que fût réglé par des transactions le différend du Danemark et de l'Allemagne. La raison d'être de la Conférence serait de les rechercher et c'est pour les faciliter, que lord Wodehouse s'employait à obtenir du gouvernement danois le retrait de la Constitution de novembre.

Gortchakoff, lui aussi favorable à la Conférence, estimait que les puissances ayant signé le protocole de Londres de 1852, cet acte devait servir de base aux délibérations, « mais que la Conférence devait rechercher et trouver des compromis qui donneraient satisfaction à l'Allemagne par l'abrogation ou la modification de la Constitution de novembre [3] ». Il avait ordonné au baron d'Ewers d'agir en conséquence à Copenhague. Sur les bases et le programme général de la Conférence, à la fin de décembre, il ne paraissait donc pas y avoir de divergence entre l'Angleterre et la Russie.

Manderström s'était rallié avec empressement à l'idée de la Conférence. « M. de Manderström, écrivait Fournier, ignore l'accueil que le gouvernement impérial avait fait ou pourrait faire à l'avance de l'Angleterre. Prêt comme il est, à adhérer à la première offre qui lui serait faite officiellement d'y prendre part, il veut croire à la vérité de cette nouvelle et aux bonnes dispositions du gouvernement impérial [4] ». La proposition de Conférence le tirait en effet d'une situation très délicate. Le 17 décembre, il avait écrit à Paris au baron d'Adelswärd : « La position des Royaumes-Unis deviendrait bien autrement difficile du moment que les troupes de la Confédération se seraient permis de franchir la frontière de l'Eider. Ainsi que nous l'avons dit, depuis nombre d'années déjà, nous y verrions un danger

1. *Arch. diplom.*, 1864, t. I, p. 17.
2. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. I, p. 216.
3. *Les Origines*, t. I, p. 53.
4. *Ibid.*, p. 26, 27.

non seulement pour un voisin auquel nous attache une affinité de race remontant aux siècles les plus reculés, mais aussi pour nous-mêmes. Cette éventualité serait de nature à nous faire peser mûrement les résolutions les plus sérieuses [1] ». A vrai dire, nous avons vu que le parti de Manderström était pris. Ne voulant pas agir isolément, il envisageait le cas « où le roi devrait sans amertume, mais avec une douleur profondément sentie, refouler les sentiments qui faisaient frémir tout son sang et se résigner à une position exspectante qui lui répugnait d'autant plus que les événements qui se préparaient le révoltaient davantage [2] ». La Conférence évitait au roi une abstention aussi humiliante. Entre le concours qu'il avait paru promettre au Danemark en septembre et la politique de prudence et d'attente que lui recommandait Manderström, elle devait lui apparaître comme la solution la plus propre à concilier ses encouragements passés au Danemark et ses intérêts actuels. Pour la même raison, Manderström était prêt à adopter et à soutenir le programme anglais.

Rechberg lui aussi prenait fort à cœur le projet de Conférence et lorsqu'on rapproche les dépêches de Gramont et de La Tour d'Auvergne de la fin de décembre, le point de vue autrichien ne semble pas inconciliable avec celui de l'Angleterre. Puissance allemande, obligée de compter avec les passions germaniques, l'Autriche faisait sans doute du retrait de la Constitution de novembre et du respect des engagements de 1851-1852, la condition de tout arrangement du conflit dano-allemand. Mais l'influence de l'Angleterre ne s'exerçait-elle pas à Copenhague pour décider le Danemark à cette concession ? Et en dehors de ce souci du retrait de la Constitution, les préoccupations du ministre autrichien, telles qu'elles se dégagent de ses conversations avec Gramont, l'inclinaient vers la solution anglaise de la Conférence. Il était très inquiet des résolutions qui allaient être prises par la Diète : le 23 décembre, la Bavière avait demandé à l'Assemblée fédérale de hâter l'examen de la question de succession dans les Duchés, et son but était de faire reconnaître la souveraineté d'Augustenbourg; le 28, la Hesse Grand Ducale avait réclamé

1. *Les Origines*, t. I, p. 15, 16.
2. *Ibid.*, p. 16.

l'occupation immédiate du Slesvig ; à cette même date avait été présentée la proposition austro-prussienne d'occupation du Slesvig comme mesure coercitive pour contraindre le Danemark à l'exécution des engagements de 1851-1852. Rechberg ne se faisait pas d'illusion ; il savait que la proposition des deux grandes puissances ne répondait plus aux velléités agressives de la Diète ; il était à peu près sûr que la majorité la repousserait, qu'elle se rallierait aux propositions bavaroise et hessoise qui enlèveraient toute chance de transaction entre le Danemark et l'Allemagne [1]. D'autre part, parce qu'il redoutait les progrès de l'esprit révolutionnaire en Allemagne, il devait appréhender en abandonnant à la Diète le Slesvig et le traité de Londres de créer un précédent, dont sa position vis-à-vis de l'Allemagne se ressentirait pendant longtemps. L'intégrité de la monarchie danoise, le respect du traité de Londres lui apparaissaient comme une barrière contre la Révolution. L'occupation « conservatrice » du Slesvig telle qu'il l'avait imaginée, était un biais pour soustraire aux convoitises allemandes l'objet du litige. Dans toutes ses dépêches de la fin de décembre et du début de janvier, Gramont affirme le désir autrichien de ne pas déchirer le traité de Londres. Il télégraphie le 31 décembre : « Le Cabinet de Vienne est décidé à rester sur le terrain du traité de Londres, pourvu que le Danemark retire sa Constitution et exécute ses engagements de 1851-1852 [2] ». Il écrit le même jour : « M. le ministre des Affaires étrangères d'Autriche paraît convaincu qu'en fin de compte, la Diète devra revenir aux stipulations de 1852 qui sont les seules pratiques [3] », et le surlendemain il répète à Drouyn de Lhuys « que des deux côtés (Prusse et Autriche), il y a une résolution très forte de rester unis dans la même doctrine, l'intégrité de la monarchie danoise et le respect du traité de Londres [4] ». Dans ces conditions, on comprend l'importance que Rechberg attachait à la Conférence. Si elle se réunissait sans délai, elle lui fournirait un point d'appui pour résister à la Diète, peut-être même la nouvelle de sa convocation lui permettrait-elle de faire différer les résolutions fédérales. Et si la pres-

1. *Les Origines*, t. I, p. 78, 79.
2. *Ibid.*, p. 55.
3. *Ibid.*, p. 59.
4. *Ibid.*, p. 77.

sion de l'Europe déterminait le Danemark à abroger la constitution de novembre et à préciser dans un protocole les engagements de 1851-1852, la Conférence semblait qualifiée pour imposer à l'Allemagne la solution conservatrice que Rechberg déclarait à Gramont la plus pratique.

Pour Bismarck, la facilité avec laquelle, dès le début de janvier, il a abandonné l'idée de conférence proposée par lui à la fin de décembre, le parti qu'il a tiré des divisions de l'Europe pour pratiquer une politique exclusivement prussienne, les ambitions qu'il a révélées, suggèrent le doute sur la sincérité de sa proposition et sur son désir de solutionner par une entente européenne la crise des Duchés. Mais, avec un homme aussi soucieux des réalités, aussi porté à exploiter les occasions, les circonstances ont une extrême importance.

Il semble, d'après les derniers travaux, que ce soit le 3 janvier que le plan de Bismarck dans l'affaire des Duchés ait été arrêté. C'est à cette date qu'il proposa au roi et à ses collègues la solution prussienne de l'annexion des Duchés [1]. Mais nous ne pensons pas que sa politique fût déjà fixée quand il parla de la Conférence au général Fleury.

Les conditions de l'action de Bismarck en 1864 ont été en effet l'accord autrichien, qui lui a livré Rechberg et le manque d'entente entre la France et l'Angleterre, qui a laissé le champ libre à la Prusse et à l'Autriche. Or ni de l'une ni de l'autre de ces conditions il n'était encore certain quand il pensa à la Conférence.

Il ne tenait pas encore l'Autriche. Il rencontrait chez elle trop d'arrière-pensées conservatrices dans son plan d'occupation du Slesvig, dans ses protestations en faveur du traité de Londres. Pour peu que le Danemark fît des concessions l'accord pouvait se réaliser entre l'Autriche et les puissances et lui enlever sa prise sur Rechberg.

D'autre part, contre l'entente possible anglo-française, le meilleur recours de Bismarck était le maintien de l'intimité impériale. Mais la tâche à ce moment apparaissait délicate. Quelles que fussent les avances de Napoléon III, Bismarck ne voulait à aucun prix d'un Con-

1. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 229.

grès et pas davantage d'un Congrès restreint, mais il avait à redouter une déception de l'Empereur qui l'eut rapproché de Russell et de Gortchakoff. Ne jouait-il pas gros jeu aussi vis-à-vis de l'Empereur, en négociant avec Rechberg, alors que Napoléon ne concevait le rapprochement prussien que comme un moyen de contrainte des tiné à imposer aux Autrichiens les solutions du Congrès ? En présence de ces difficultés l'embarras de Bismarck se découvre bien dans la conversation qu'il eut le 24 à Berlin avec le général Fleury [1]. Pour l'Autriche, il plaide les circonstances atténuantes : le roi est très sentimental vis-à-vis de l'Autriche sur la question allemande, encore tout effrayé de la question de Pologne et de l'opinion française. Lui-même perdrait toute sa force vis-à-vis de l'Allemagne en se séparant de l'Autriche dans la question allemande. Quant au Congrès il s'attache à ne pas fermer les vastes perspectives qu'envisageait l'Empereur. « Quant aux projets d'agrandissement, de prépondérance au détriment de l'Autriche, c'est entendu, écrit Fleury ». Il ajoute : « Quant aux frontières du Rhin le mot a été prononcé ».

C'est, selon nous, le désir de ne pas perdre l'appui de l'Empereur en négociant avec Rechberg, et la crainte, en repoussant catégoriquement le Congrès et le Congrès restreint, de paraître se refuser à entrer dans les vues impériales qui a inspiré à Bismarck l'idée de la Conférence. Il la présente à Fleury comme un commencement : « *tout sortira de là* et les situations se dessineront... Ce serait *la première étape*, le pont sur lequel on ferait passer le roi... *Rien de possible ultérieurement* si on ne procède pas d'abord à l'Affaire danoise... Pour s'entendre avec le roi, pour former alliance enfin, il n'y a d'autre chance que le Congrès danois ». Plus tard il déclarera à Sir Andrew Buchanan et répétera à Talleyrand : « Si j'ai pris l'initiative de proposer cette Conférence, cela a été plutôt dans le but d'offrir une satisfaction à l'Empereur Napoléon que pour chercher à résoudre prématurément la question des Duchés de l'Elbe » [2]. Mais le 24 il craint encore le ressentiment de l'Empereur de l'échec du Congrès et des pourparlers autrichiens, il en mesure les conséquences, et la Conférence lui semble le meilleur expédient pour les prévenir. Elle

1. *Les Origines*, t. I, p, 3 et 4.
2. *Ibid.*, p. 62.

lui permettra en tout cas d'attendre, sans détriment pour lui, que la situation se dessine plus nettement. Actuellement il a encore trop d'inconnu devant lui pour qu'il puisse dessiner le plan prussien. Il n'a pas mesuré les limites de la condescendance de Rechberg et de la bienveillance de Napoléon III; il ignore quelle sera l'attitude de Napoléon vis-à-vis de la diplomatie anglaise, jusqu'où iront ses sympathies danoises. On a souvent cité son propos à son ami Wagener : « Je fais la politique étrangère comme jadis la chasse à la bécasse et n'avance un pied que si j'ai trouvé une butte où me poser solidement et sûrement » [1]. Il ne l'avait pas encore découverte quand il proposa la Conférence. Dès lors, est-ce faire une supposition trop hardie, que d'estimer que si l'adhésion immédiate de la France à la Conférence avait assuré son entente avec Russell et Gortchakoff et facilité son entente avec Rechberg, Bismarck n'aurait pu se dégager et commencer en face de l'Europe sa manœuvre prussienne ?

C'est du côté des deux puissances directement intéressées, l'Allemagne et le Danemark, que, d'après les correspondances de nos agents, semblaient devoir venir les principales objections contre la Conférence.

La Diète ne cachait ni son mépris du traité de Londres qu'elle considérait comme caduque, ni ses sympathies pour Augustenbourg, ni son aversion contre la Conférence, ni sa rancune contre Bismarck qui l'avait adoptée, et contre l'Angleterre qui y avait convié les Allemands en un langage quelque peu comminatoire. Elle ne pouvait ignorer que la combinaison était inspirée par la crainte de l'entrée des troupes fédérales dans le Slesvig et le désir de réfréner ses propres velléités révolutionnaires. Mais si les puissances étaient unanimes à adhérer à la Conférence, ne serait-elle pas forcée de s'y résigner ?

Elle était en assez mauvaise posture pour s'y refuser par le fait seul que tous les gouvernements semblaient d'accord pour l'y convier et lui faire dans le règlement de la question des Duchés une place qu'ils lui avaient refusée en 1852, non seulement ceux de Vienne et de Berlin, mais également ceux de Londres, de Stockholm,

1. Matter, *op. cit.*, t. II, p. 213.

de Saint-Pétersbourg [1]. Malgré ce désir de l'Europe de l'associer à ses résolutions, la Diète se serait-elle inclinée ? Rechberg l'espérait et le déclarait à Gramont à condition que l'initiative vînt de la France. « Le Cabinet de Vienne, écrivait Gramont le 26 décembre, pensait qu'avec l'aide de la Prusse la Confédération germanique serait certainement amenée à se faire représenter à la Conférence [2] ». Quelques jours après, Rechberg répète, d'après une dépêche de Gramont, que « si la proposition vient de la France, il est encore permis d'espérer que l'influence de l'Autriche et de la Prusse, faisant valoir aux yeux des gouvernements allemands le fait même de leur participation en tant que puissance fédérale, parviendrait à gagner leur concours [3] ». Dans une dépêche de Talleyrand du 1er janvier, Bismarck qui, à ce moment, se retire de la Conférence insiste naturellement sur les difficultés qu'on aurait eu à surmonter. « Il croit que la Confédération élèvera de nombreuses objections », mais il ne considère pas ces objections comme invincibles car à un autre moment de l'entretien avec l'ambassadeur, il envisage les conséquences de l'opposition du plénipotentiaire fédéral dans la Conférence et indique l'ambition de M. de Pfordten d'avoir l'honneur de représenter l'Allemagne [4]. A Francfort, notre envoyé le marquis de Salignac-Fénelon ne se prononce pas. Il se contente d'exposer tout le profit que la France a tiré de sa réserve « qui sert merveilleusement aujourd'hui les intérêts de notre pays [5] ». Il semble donc assez malaisé, d'après les documents français, de répondre à la question. Mais on peut estimer, croyons-nous, que l'attitude de la Diète eut été influencée par la rapidité avec laquelle la proposition lui eût été soumise, avant qu'elle eût voté sur les propositions de la Hesse et de la Bavière, par l'action simultanée de la France prenant l'initiative, de la Prusse et de l'Autriche la soutenant, par l'accord unanime de toutes les puissances, toutes conditions qui n'apparaissent pas comme irréalisables dans les derniers jours de décembre.

A Copenhague, le conseil du Foreign-Office de provoquer l'ou-

1. *Les Origines*, t. I, p. 17, 23, 46, 50.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. *Ibid.*, p. 58.
4. *Ibid.*, p. 63.
5. *Ibid.*, p. 49.

verture d'une conférence à Paris était survenu le 26, en pleine crise ministérielle. Hall avait démissionné le 24, le lendemain la clôture du Rigsraad avait été prononcée. Le 28 au soir la crise fut partiellement résolue. Après les deux actes énergiques du 24 et du 25, le roi reculait ; il n'osait engager la lutte contre le parti national, braver une opinion surexcitée. Il substitua à Hall un homme de caractère plus doux, plus enclin aux tempéraments, mais craintif devant l'opinion et devant les meneurs du parti national, le ministre des cultes du précédent cabinet, l'évêque Monrad. Monrad, plus que Hall encore, voyait dans la Conférence le salut du Danemark à condition que l'offensive allemande ne dépassât pas le Holstein et ne rendît pas la guerre inévitable. Dès le 29, il se rendit auprès de Dotézac pour le lui répéter, le convaincre que le Congrès était une solution trop lointaine qui donnerait aux Allemands le temps d'écraser le Danemark [1]. Mais la concession indispensable pour arrêter les Allemands et pour permettre aux autres puissances de prévenir les hostilités et d'imposer un accord, le retrait de la Constitution unitaire, il ne consent pas à la faire.

Or, comme la mauvaise volonté de la Diète, le refus du Danemark de retirer la Constitution de novembre, semble, à la fin de décembre, un obstacle à la réunion de la Conférence. Mais cet obstacle est-il insurmontable ? Tout en maintenant théoriquement la Constitution, Monrad, sur le conseil de l'Angleterre, dès le début de janvier, était disposé à ne pas l'appliquer pendant toute la durée de la Conférence. C'était une première concession, un acheminement vers la promesse plus positive que n'avaient cessée de réclamer lord Wodehouse et le baron d'Ewers. A cette promesse, le gouvernement danois était en droit de mettre une condition : c'est qu'on lui garantit à son tour que cette concession, une fois faite, il ne serait plus en butte à de nouvelles exigences de l'Allemagne. Le 31 décembre, lord Russell le déclarait au prince de La Tour d'Auvergne [2] et il insistait pour qu'on facilitât les concessions du Danemark par la réunion de la Conférence. La convocation de la Conférence, la garantie du Slesvig au Danemark qui devrait en être la

1. *Les Origines*, t. I, p. 38.
2. *Ibid.*, p. 50.

conséquence donneraient à la royauté et au ministère la force de retirer la Constitution. Les circonstances étaient favorables, puisque l'Europe, à la seule exception de la Diète, s'était prononcée pour la Conférence, et puisque pas un seul soldat allemand n'avait encore franchi l'Eider.

De toutes les dépêches publiées par la Commission, il nous paraît donc ressortir qu'à la fin de décembre 1863, en dépit de l'agitation allemande, et de la faiblesse du ministère Monrad devant le parti national, une solution européenne du conflit dano-allemand n'était pas impossible. L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède désiraient la réunion d'une Conférence qui eût obtenu du Danemark le retrait de la Constitution de novembre et l'autonomie administrative complète du Holstein, mais qui lui eût conservé le Slesvig. La Prusse, quels que fussent ses calculs, était liée par les pourparlers engagés par elle sur la Conférence à Pétersbourg, à Vienne et à Londres, par la difficulté, si la Conférence se réunissait, de pratiquer une politique séparée. Une contrainte sur la Diète n'était pour arrêter ni l'Angleterre qui, le 27 décembre, lui avait signalé l'éventualité de complications sérieuses si elle violait le traité de Londres, ni les puissances allemandes qui, dès le 7 décembre, lui avaient déjà tenu tête et se préparaient à lui imposer des solutions concertées à Vienne et à Berlin. La pression sur le gouvernement danois s'exerçait déjà par l'intermédiaire de lord Wodehouse, du baron d'Ewers, du général Fleury. La Conférence trouverait donc à Francfort comme à Copenhague des précédents, et pour imposer ses décisions, elle aurait une autorité autrement puissante que les cabinets qui jusqu'alors avaient agi isolément.

Mais la réunion de la Conférence était subordonnée à l'attitude du gouvernement impérial; depuis l'échec de l'intervention anglaise entre le Danemark et la Prusse, et en dépit de son refus du Congrès, le Cabinet de Saint-James recherchait le concours de la France; le désir de ménager l'Empereur est le motif qui avait inspiré à Bismarck l'idée de la Conférence ; l'Autriche estimait que c'était à la France de prendre à Francfort l'initiative d'une proposition de Conférence, que seule, soutenue par les deux grandes puissances allemandes, elle aurait l'autorité nécessaire pour triompher des résistances de la Diète, les Scandinaves faisaient crédit à

Napoléon III ; la Russie, en toute occasion, lui donnait des marques de sa déférence et lui témoignait son espoir de rétablir des relations courtoises. Et si nous avions besoin d'autres indices que ceux que nous avons indiqués, pour établir la sincérité de la plupart des puissances favorables à la Conférence, nous en trouverions un dans leurs efforts à la fin de décembre pour y rallier la France. Elles consentent à ce que la Conférence se tienne à Paris. Elles la présentent comme une demi-satisfaction accordée à l'Empereur après sa proposition de Congrès. Le 25 décembre au soir, Rechberg déclare à Gramont : « C'est un premier pas que nous serions heureux de faire, dans la voie qui a été recommandée par l'empereur Napoléon aux cabinets de l'Europe [1] » et il propose Paris comme siège des négociations « parce qu'il juge que l'Empereur sera sensible à cette attention ». Bismarck, dans une attention analogue, agit sur les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, afin de leur faire accepter Paris le cas échéant [2]. A Londres, nous avons vu combien Russell craignait d'éveiller les susceptibilités de la France. Aussi, dans le même esprit que les puissances allemandes, il consent à ce que Paris devienne le siège du Congrès. Lord Wodehouse présente cette avance à la France comme « une preuve du désir que l'Angleterre témoigne d'effacer autant que possible les suites de son refus d'assister au Congrès général [3]. » De même la Russie, la Suède, le Danemark s'empressent d'accepter Paris pour être agréables à la France.

(*La fin prochainement.*) Pierre MURET.

---

1. *Les Origines*, t. I, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 54.
3. *Ibid.*, p. 39.

# *La Société philanthropique de Paris et les Sociétés de secours mutuels.*
# *(1800-1847)*

---

La Société philanthropique, fondée à Paris en 1780 sous la protection de Louis XVI, a été, de 1800 à 1847, comme un office central des sociétés parisiennes de prévoyance. Tous ceux qui, depuis près d'un siècle, se sont occupés de l'histoire des associations de secours mutuels existant à Paris ont fait état de certains renseignements et de certaines statistiques provenant des rapports annuels de la Société philanthropique. Mais ces rapports sont connus principalement de seconde main, et il y a là une mine qui est loin d'être épuisée.

Une certaine habitude de ne percevoir les phénomènes sociaux que sous leur aspect numérique empêche trop souvent, de notre temps, l'étude historique des questions ouvrières. Particulièrement en ce qui concerne les sociétés de secours mutuels, on est trop accoutumé à ne les connaître aujourd'hui que par les insipides statistiques administratives en usage depuis l'application du décret-loi du 26 mars 1852 pour avoir le goût de rechercher les idées dont elles ont pu s'inspirer dans le passé.

Pourtant ce sont en grande partie ces idées, avec la pratique qu'elles ont entraînée, bien plus que le nombre précis des sociétés de prévoyance ou celui de leurs membres, qui ont amené le législateur de 1850 et celui de 1852 à réglementer dans le sens où il l'a fait les sociétés de secours mutuels. A coup sûr il ne s'est pas déterminé par la seule considération des associations parisiennes ; mais ces associations, grâce aux travaux de la Société philanthropique, étaient les mieux connues, et il est certain qu'il a tenu compte d'une façon spéciale des résultats de l'expérience faite à Paris.

Ces considérations, qui ne sont pas les seules qu'on pourrait alléguer, suffiront sans doute à justifier l'intérêt historique de la présente étude [1].

## I

## De 1800 a 1820.

Quand, en l'an IX, après une interruption de dix ans, la Société philanthropique reprit ses travaux, elle adopta un nouveau règlement ; l'article 1er indique bien la place que tenaient les sociétés de secours mutuels dans ses préoccupations : « Les soupes économiques seront toujours le premier de ses soins; elle s'occupera ensuite successivement, et à mesure que ses moyens le lui permettront, de l'établissement des maisons de travail, des écoles de charité, des sociétés de prévoyance..... »

Le rôle que la Société philanthropique attribuait à ces associations fut précisé dans le rapport annuel lu le 8 nivôse an XIII par le naturaliste Deleuze, vice-secrétaire. La Société philanthropique, écrivait-il, « ne pouvant subvenir à tous les besoins des malheureux, doit s'occuper à propager les associations qui tendent à améliorer leur sort »; rien de mieux, pour atteindre ce but, que « les sociétés de prévoyance, autrement nommées caisses de secours », institution qui « lie ensemble les individus de professions analogues ».

Durant la Révolution, presque toutes les sociétés de prévoyance avaient disparu; quelques-unes, grâce à des précautions extrêmes, étaient parvenues à se maintenir. Ces dernières, la Société philanthropique avait à les découvrir, puis à vaincre la défiance que son intervention pouvait inspirer à leur adhérents.

Deux membres de la Société philanthropique, Everat et Petit (de Beauverger), avaient quelque idée d'une société formée en 1789 entre les ouvriers de la manufacture de papiers peints de MM. Jacquemart et Bénard; Everat la fit connaître par un mémoire à la

1. Cette étude a été faite presque uniquement d'après les rapports annuels de la Société philanthropique qui se trouvent au siège de la Société philanthropique, rue de Bellechasse, et à la Bibliothèque nationale.

Société philanthropique qui, après en avoir entendu la lecture, nomma une commission d'encouragement de trois membres : Everat, Petit (de Beauverger) et Dupont de Nemours. Les commissaires visitèrent d'abord, avec la permission de leurs maîtres, les ouvriers de MM. Jacquemart et Bénard, dont la caisse reçut d'eux « des encouragements ». Ce bienfait fut rendu public par ceux qui en avaient été l'objet : « Ils élevèrent un cri de reconnaissance qui fut entendu par toutes les sociétés ».

Désormais mieux renseignés, et les défiances du début dissipées, les trois commissaires ne rencontrèrent presque plus d'obstacles dans l'accomplissement de leur mission. L'enthousiasme des premières découvertes s'étalait dans leurs rapports, où s'alliait au sentimentalisme humanitaire de l'époque un certain étonnement de trouver chez des ouvriers tant de tenue morale et tant d'intelligence : « Ce règlement, écrivait par exemple Dupont de Nemours à propos du règlement des *Amis de l'Humanité* (ouvriers de toutes professions, mais la plupart imprimeurs), ce règlement nous avait paru rédigé avec tant de soin, avec des détails si multipliés et si sages, avec un style si correct, que nous avions craint qu'il ne fût qu'un projet conçu par quelque homme de lettres, qui sollicitait vos suffrages pour un plan de société à former, et non par les conventions d'une société subsistante, composée d'hommes occupés à gagner leur vie ». Au moment où Dupont de Nemours écrivait ces lignes (6 pluviôse an XIII), les commissaires connaissaient « quatre de ces sociétés respectables ». Ce nombre était passé à 28 à l'époque où Dupont de Nemours donna connaissance à la Société philanthropique de son rapport suivant (21 décembre 1805). « Toutes les sociétés de secours mutuels sur lesquelles nous avons eu des renseignements, déclarait-il, ou sont des débris d'anciennes confréries, ou sont nées dans des temps très modernes, du seul fait des lumières un peu plus répandues ».

Dans sa recherche des sociétés existantes, comme dans son œuvre de propagande, complément de la première, la Société philanthropique ne négligea pas d'offrir certains avantages matériels aux ouvriers déjà en société (comme ceux de MM. Jacquemart et Bénard) ou qui voudraient constituer des associations de prévoyance. Dans son rapport du 8 nivôse an XIII, Deleuze annonça que le

comité, en même temps qu'il avait envoyé aux industriels et aux préfets des exemplaires du mémoire d'Everat, avait arrêté que partout où soixante ouvriers voudraient se réunir pour former une caisse de secours, une somme de 100 à 200 francs et des cartes de dispensaires leur seraient remises ; les commissaires avaient été invités à aller dans diverses manufactures pour y informer les ouvriers des dispositions de la Société philanthropique en leur indiquant les bases générales qu'il y aurait intérêt à établir pour la constitution d'une société de prévoyance.

Si la promesse, probablement imprudente, d'encourager pécuniairement des sociétés à peine nées ou même à naître ne fut, semble-t-il, guère tenue, ce n'est pas que la Société ait eu le désir de se soustraire à cet engagement : pendant tout le temps qu'elle s'occupa d'une façon particulière des associations de prévoyance, elle donna annuellement des cartes de dispensaires et des sommes variables (souvent 3, 4 et même 500 francs) à des sociétés spécialement dignes d'éloges ou dont la situation critique lui paraissait véritablement intéressante.

Au point de vue politique, la Société philanthropique rendit aux sociétés de secours mutuels des service de première importance : elle sut les protéger contre la police et elle put employer en leur faveur une partie de l'influence dont elle disposait près du Gouvernement.

En bons termes avec le régime impérial (bien que ses réelles sympathies fussent ailleurs), la Société philanthropique avait, dès le début, placé les sociétés de secours mutuels avec lesquelles elle entrait en rapport sous l'égide du ministre de l'Intérieur et « sous la protection spéciale de M. le préfet de police » ; et Dupont de Nemours pouvait dire à bon droit, en février 1809, qu'il y avait à Paris « 50 associations respectables que le Gouvernement voit avec plaisir et qu'il honore de sa protection » ; ces associations, remarquait-il quatre ans plus tard, « sont connues et enregistrées à la préfecture de police, qu'elles avertissent des lieux et des jours de leurs assemblées et à qui elles remettent copie de leurs règlements ».

Le Gouvernement impérial donna à la Société philanthropique d'autres preuves de sa bienveillance pour les associations de secours mutuels. Le 24 avril 1806, le ministre de l'Intérieur, Champagny, adressa aux préfets un exemplaire du dernier compte rendu des tra-

vaux de la Société philanthropique et un projet de règlement général qu'elle avait rédigé pour les sociétés de prévoyance entre ouvriers, « établissements déjà assez multipliés dans la capitale et qui paraissent avoir exercé une influence morale utile à cette classe nombreuse de la société ». Ce règlement était approuvé par le ministre de l'Intérieur et par le préfet de police, tous les deux membres de la Société philanthropique. Champagny et Crétet, pendant leur passage au ministère de l'Intérieur, envoyèrent régulièrement les rapports de la Société philanthropique aux préfets.

Déjà en 1807, Champagny leur avait demandé des renseignements sur les sociétés de prévoyance existant dans leur département. Cette demande fut réitérée en termes particulièrement précis dans une circulaire du 31 octobre 1812. En 1814, le directeur général des arts et manufactures s'adressa à la Société philanthropique « pour être informé du nombre et des usages qui régissent » les sociétés de prévoyance existant à Paris et l'invita à « prendre, de concert avec lui, tous les moyens possibles pour les multiplier ».

La Restauration fut très favorable à la Société philanthropique. « Si, lit-on, dans un rapport du 24 avril 1846, l'Empereur avait, pendant plusieurs années, donné 18.000 francs, la Restauration voulut faire davantage : le roi s'en déclara chef et protecteur ; le duc de Berry accepta la présidence et assista même aux séances ». Le retour des Bourbons avait, en effet, été accueilli avec enthousiasme par la Société philanthropique. Parmi les souscripteurs, on trouvait alors : le roi, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berry, le ministre de l'Intérieur, etc. Deleuze déclarait le 12 mai 1818 : « Les services rendus par la Société et la bienveillance dont les princes l'ont honorée, l'ont fait connaître bien plus que n'avaient pu le faire nos rapports, et elle a pris une extension qu'elle n'avait jamais eue ».

La Restauration comme l'Empire, pouvait, sans aucun risque, ou plutôt avec la certitude de développer sa popularité, favoriser des associations dont une société « remplie d'hommes éclairés et animée du zèle le plus pur », comme le disait Champagny dans sa lettre du 25 avril 1806, était à même de garantir absolument les tendances et la sagesse. La Société philanthropique entretenait, en effet, des rapports étroits avec les sociétés de secours mutuels : elle les visitait,

elle les invitait à ses réunions, elle leur donnait des conseils, elle correspondait avec elles, elle recevait leurs comptes rendus et leurs règlements, elle les soutenait avec son argent, elle en comptait même un certain nombre parmi ses souscripteurs. Elle était à même de déclarer leurs membres hommes d'ordre, au point de vue politique comme au point de vue de la police des ateliers et des coalitions.

C'était à ce dernier point de vue surtout que les sociétés de secours mutuels, composées pour la plupart d'ouvriers du même état, pouvaient être suspectées : une rixe entre des ouvriers maroquiniers, dont certains étaient en société, avait donné en 1820 « occasion de calomnier toutes les sociétés ; on avait été jusqu'à dire, dans le sanctuaire de la justice, qu'il fallait se méfier de ces rassemblements, qu'on avait qualifiés d'occultes » (Rapport sur l'année 1820).

Dans le rapport qu'il présenta l'année suivante, Everat s'efforça de laver les sociétés de prévoyance du soupçon d'engendrer des coalitions : « Il y a eu de tout temps des cabales parmi les ouvriers; elles ne sont pas plus fréquentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient quand les sociétés de prévoyance n'existaient point ». Il est impossible, d'ailleurs, qu'elles naissent dans des assemblées aussi surveillées. « Quand il se forme des coalitions, à moins qu'elles n'aient pour cause un état de choses qui déplaise à tout le corps en général, elles s'étendent rarement hors de l'atelier qui les a vues naître : leur motif principal existe dans la diversité des prix de chaque maison ». Après tout, « s'il était vrai que les assemblées où on met la bienfaisance réciproque en pratique donnassent ouverture à quelques inconvénients, est-il une institution humaine qui en soit exempte, et serait-ce une raison pour gêner, pour entraver l'exercice d'un secours aussi admirable? »

La préfecture de police ne s'était pas ralliée sans difficulté à cette manière de voir, si tant est qu'elle s'y soit jamais complètement ralliée ; et ses tergiversations à l'égard du caractère professionnel (comme nous dirions aujourd'hui) que les sociétés de prévoyance avaient une forte tendance à assumer à leur naissance, seraient curieuses à retracer en détail, si on était renseigné autrement que par les explications incomplètes d'Everat. D'après lui, les ouvriers

d'une même profession pouvaient, en 1805, se réunir en société sans rencontrer d'opposition de la préfecture de police. Mais en 1806, la préfecture ne voulut plus autoriser que des associations de prévoyance où ne se trouvaient pas plus de dix ouvriers d'un même état; par là, remarque Everat, on voulait « éviter, disait-on, les cabales, les coalitions tendant à augmenter le prix de la main d'œuvre ». En 1808, la police se relâcha de cette rigueur à l'égard des sociétés de prévoyance formées entre ouvriers du même état : « On se contenta, dit Everat, pour la forme, d'y admettre quelques étrangers, de manière pourtant à conserver toujours la profession dominante. »

Ultérieurement, la police alla plus loin : « L'Administration a même exigé que les sociétés fussent dorénavant composées d'individus exerçant la même profession. Elle a pensé que des hommes qui travaillent ensemble se portent un intérêt plus vif, sont mieux disposés à faire du bien, dans une position plus favorable pour se procurer de l'ouvrage et savoir où il y en a, ce qui est encore pour des ouvriers un genre de secours très important [1] ».

Dans quelle mesure ces prescriptions contradictoires furent respectées et combien de temps les dernières restèrent en vigueur, nous l'ignorons [2]. Il n'est pas téméraire de supposer que la Société philanthropique qui avait des préférences pour les associations composées d'ouvriers du même métier, s'employa de son mieux à faire autoriser le mode de groupement que les ouvriers réalisaient le plus volontiers.

La Société philanthropique avait assumé une autre tâche : c'était de conseiller les associations de prévoyance dans leur organisation et

---

1. Everat ne donne aucune indication relative à la date même approximative de ce changement d'attitude, qui peut avoir résulté d'une circulaire du préfet de police en date du 15 mai 1819 (citée par Alletz dans son *Dictionnaire de police moderne*, 1820, au mot *Association*), déclarant que les associations de secours mutuels « sont secondées et favorisées par la police qui, toutefois, ne les permet que pour les ouvriers d'une même profession, ou au moins de celles qui ont quelque analogie entre elles ».

2. La Société des Amis de la prévoyance, par exemple, fut autorisée le 21 juin 1819, à la condition expresse de « n'admettre que des mécaniciens ou autres personnes exerçant des professions analogues ». Mais quel cas faisait la police, en 1823, de la circulaire du 15 mai 1819, quand elle autorisait, le 6 janvier, la Société de soulagements mutuels, formée par les ouvriers en papiers peints de la manufacture Félix Leray, à la condition « qu'il n'y sera admis que des ouvriers fabricants de papiers peints, de carton, des peintres en bâtiment, des ouvriers colleurs ou d'autres professions ayant de l'analogie avec celle-ci ? »

leur administration intérieures ; au bout de quelques années, cette œuvre de tutelle et direction, conçue d'ailleurs dans un esprit libéral (car la Société se défendit toujours de rien vouloir imposer), devint sa préoccupation dominante. Le résumé, présenté dans un rapport lu le 5 mai 1821, des statuts des associations avec lesquelles la Société philantropique entretenait des relations peut aider à l'intelligence des questions qui se posaient devant elle et qu'elle s'efforçait de résoudre.

Les sociétés de prévoyance se donnaient pour but de soulager la maladie, l'infirmité et la vieillesse. L'effectif fixé par les règlements variait généralement entre 100 et 200 membres, « les assemblées plus nombreuses étant ordinairement turbulentes et finissant par se dissoudre ». Quelques sociétés refusaient d'accepter les ouvriers déjà affiliés à une association ; d'autres les acceptaient, mais à condition d'être prévenues. Les recettes étaient fournies par les droits de réception (de 10 à 30 francs généralement), par les rétributions mensuelles (de 1 à 2 francs) et par le produit des amendes (infligées, par exemple, aux membres en retard dans le paiement des cotisations, à ceux qui refusaient d'être visiteurs, etc.). Les malades recevaient pendant quelques mois de 1 à 2 francs par jour ; ensuite le taux du secours diminuait, et, si la maladie continuait, on mettait le malade à la pension. Le chiffre de la pension le plus habituellement variait entre 100 et 200 francs par an ; elle était acquise, après dix ans au moins de versement, à l'âge de 70 ans, ou même à 65 ans dans certaines sociétés composées d'ouvriers exerçant un métier particulièrement pénible. Le convoi d'un membre décédé devait être accompagné par un certain nombre de sociétaires et payé par les cotisations des survivants; une somme de 50 à 100 francs était allouée à la veuve ou aux enfants ; quelques sociétés accordaient à la veuve le droit de jouir des mêmes avantages que son mari moyennant le paiement de la même cotisation et jusqu'à ce qu'elle se mariât ou devînt enceinte. Beaucoup de sociétés interdisaient dans leurs assemblées les expressions indécentes ou injurieuses, et certaines avaient établi des amendes contre les adhérents qui prononceraient des discours politiques [1].

---

1. Quelques dispositions particulières peuvent être citées à titre de curiosité. — Le caractère religieux des sociétés se manifestait dans les règlements, non pas seulement des caisses

Dès le début, la Société philanthropique s'était préoccupée de fournir aux associations naissantes un modèle de statuts dont elles pussent s'inspirer. C'est dans ce but déjà qu'en l'an XII elle avait fait imprimer le règlement de la Société formée par les ouvriers de la fabrique de MM. Jacquemart et Bénard et qu'elle l'avait « offert, comme un des meilleurs modèles, aux ouvriers qui voudraient s'assurer de pareilles ressources par leurs économies ».

Comme on demandait, paraît-il, de nombreux renseignements à la Société philanthropique pour la constitution d'associations de prévoyance, Petit (de Beauverger) fut chargé de rédiger un règlement-type qu'il présenta au début de 1806 : il y admettait que les sociétés pussent être formées soit entre ouvriers d'un même état, travaillant ou non dans la même manufacture, soit entre ouvriers d'états différents. L'effectif de la société ne devait pas dépasser

---

antérieures à la Révolution, mais aussi des caisses fondées sous la Restauration ; ainsi la Société de prévoyance des Amis de la fidélité, créée le 14 novembre 1824 par des ouvriers maroquiniers, corroyeurs, tanneurs et bonnetiers, obligeait ses adhérents, sous peine de 2 francs d'amende, à assister à une messe pour célébrer la fête des saints Pierre et Paul. Même obligation imposée aux membres de la Société de messieurs les layetiers-coffretiers-emballeurs, fondée en 1824 et placée sous le patronage de saint Fiacre ; la Société des Amis de la philanthropie dispensait ses membres non catholiques d'assister à la messe de la Société le jour de la Saint-Jean-Baptiste ; et la Société des ouvriers en papiers peints de la fabrique de M. Jacquemart allouait « à la veuve du sociétaire qui ne serait pas de la religion catholique la somme consacrée ordinairement pour frais d'église ».

La Société de l'Union, fondée en 1808 entre ouvriers de tous états, accordait un secours de départ de 30 francs, au sociétaire appelé pour rejoindre les armées et qui serait membre depuis deux ans : « A son retour, s'il n'a pas de blessures ou d'infirmités qui puissent l'empêcher de travailler, il rentrera de droit avant les surnuméraires, en remettant à la masse les 30 francs qu'il a reçus ». Même disposition, avec secours de 40 francs, dans le règlement de la Société des garçons de chantier, dite de Saint-Nicolas, fondée en 1814.

La Société des cochers bourgeois réunis dans la dénomination de Saint-Éloi (fondée en 1821) s'occupait activement de placement. De même celle des forgerons, serruriers en voitures et charrons, créée en 1819.

Cette dernière association accueillait les ouvriers étrangers dans les mêmes conditions que les ouvriers français. Dans ses statuts de 1826, on trouve certaines dispositions, qui ne manquent pas de piquant : « Art. 201. — Toute plainte qui viendrait à être portée à la Société pour raison d'affaire privée ou de contestation dans le ménage particulier des sociétaires sera regardée comme non avenue..... Art. 202. — La Société défend expressément aux épouses des sociétaires de s'immiscer dans les affaires de la Société. Les sociétaires seront responsables dans ce cas des actions de leurs épouses, lesquelles seront punies par une rétribution qui ne pourra jamais être au-dessous de 2 francs. MM. les délégués seraient chargés, sous le rapport du présent article, de juger des torts plus ou moins graves dont les épouses des sociétaires viendraient à se rendre coupables et prendraient telles délibérations qu'ils croiraient à propos, sauf à en rendre compte à la Société ».

(Ces dispositions, qui ne constituent que des exemples, sont extraites de règlements dont la Société philanthropique m'a permis de prendre connaissance).

200 membres : en effet, écrivait Petit, toutes les sociétés composées de 50, 60, 70 membres ont augmenté ce nombre ; pour celles dont le nombre était illimité « il en est résulté de la confusion » ; l'ordre n'a été rétabli que quand l'effectif a été réduit ; un effectif de 100 à 200 membres est, d'après l'expérience, ce qu'il y a de mieux. « Dès qu'une société est formée, le nombre des sociétaires s'accroît rapidement ; si elle est complète, il y a toujours plusieurs concurrents pour une place vacante. On a vu des sociétaires éloignés par différentes circonstances faire de grands sacrifices pour être réadmis ».

D'une façon générale, ce projet de règlement général comprenait, comme l'écrivait le ministre de l'Intérieur aux préfets le 24 avril 1806, en leur annonçant l'envoi : « d'un côté, les dispositions qui ont paru avoir le meilleur effet dans celles de ces institutions qui existent à Paris, et, d'un autre côté, les précautions les plus sages et jugées les plus propres à prévenir les abus ».

Ce règlement fut rédigé trop tôt, car un an plus tard la Société philanthropique, mieux documentée sur les associations de prévoyance, regrettait déjà « de n'avoir pas pu y insérer des articles qui portent également l'empreinte de la sagesse et de la sensibilité ». Bien que suivi plus ou moins complètement par quelques sociétés, si l'on en croit Dupont de Nemours (Rapport du 10 avril 1813), ce règlement ne paraît pas avoir exercé une grande influence sur la constitution des sociétés en formation. Il laissait du reste sans solution précise un certain nombre de points, d'importance d'ailleurs fort inégale, qui préoccupaient les ouvriers réunis en société et la Société philanthropique.

En premier lieu, les sociétés devaient-elles être composées d'ouvriers d'un même état ou d'ouvriers de divers états ? On a indiqué déjà les variations d'opinion de la police à ce point de vue et les préférences de la Société philanthropique pour les associations composées d'ouvriers d'un seul état, plus propres, selon elles, à fournir des garanties au point de vue moral et à procurer du travail aux adhérents. Il est vrai que la Société philanthropique, comme le montrait déjà le règlement-type de 1806, ne déconseillait pas positivement les associations entre ouvriers d'états différents ; mais jamais elle n'avait tenté de réfuter la thèse contraire, celle des *Amis de l'Humanité*, exposée par Dupont de Nemours dans son rapport

du 6 pluviôse an XIII : « Les administrateurs de cette Société, écrivait-il, ont jugé que dans les vicissitudes qui peuvent frapper alternativement sur une profession et sur une autre et rendre par la diminution du travail les maladies plus fréquentes dans celle qui souffre, il y avait un avantage réciproque à ce qu'une partie au moins des associés conservassent leur aisance ordinaire et leur santé ». Et ils avaient cité le cas de la Société des ouvriers de la pompe à feu et de la fonderie de MM. Perrier, à Chaillot, qui avait dû se dissoudre et se partager les fonds, le travail étant venu à manquer dans cette maison (société qui, bientôt reconstituée, s'ouvrit aux ouvriers de toutes les professions).

Plus discutée était la question de savoir si un ouvrier pouvait appartenir à deux sociétés à la fois. On a vu que sur ce point les sociétés étaient divisées. D'après Dupont de Nemours, la Société philanthropique, son comité et la commission des sociétés de secours mutuels ne l'étaient pas moins : les adversaires de l'adhésion d'un ouvrier à deux sociétés craignaient que « pour une contribution médiocre, on ne pût avoir plus à gagner en maladie qu'en santé et qu'on ne parvînt quelquefois à tromper la vigilance des vérificateurs.... D'autres croient que plusieurs sociétés, soumettant leurs souscripteurs à plusieurs surveillants, rendent la fraude plus difficile, et qu'elle est peu à craindre quand on sait qu'une maladie feinte ferait chasser un homme de toutes les sociétés ». Dupont de Nemours avait annoncé que la Société philanthropique se proposait de traiter la question (rapports du 11 février 1809 et du 10 février 1810). La solution ne fut donnée que douze ans plus tard dans un rapport d'Everat : « S'il est permis à qui le veut de s'intéresser dans plusieurs entreprises, il doit l'être également à un ouvrier de s'affilier à plusieurs sociétés et de s'assurer par là des secours supérieurs au prix de sa journée ; il sent bien qu'il dépensera davantage étant malade qu'en bonne santé, que par conséquent, il aura besoin d'un peu plus d'argent ». Du reste, continuait Everat, un malade affilié à plusieurs sociétés est plus surveillé ; l'ouvrier qui est dans cette situation doit d'ailleurs le déclarer exactement, et les sociétés s'en avertir réciproquement afin de rendre les fraudes plus difficiles en multipliant les moyens de surveillance.

Dès les premières années où elle s'occupa des associations de

prévoyance, la Société philanthropique s'inquiéta du mode de placement de leurs capitaux. La plupart avaient déposé leurs fonds au Mont-de-Piété ; d'autres avaient été moins bien inspirées. « On ne doit point, écrivait Dupont de Nemours à la fin de 1805, encourager les sociétés de secours mutuels à des acquisitions de maisons ou de terres, toujours médiocrement ou dispendieusement administrées, et qui ne rentreraient plus dans la circulation ». D'autres avaient placé leurs réserves sur des particuliers : « Les conseils que vos commissaires leur donnent et les pertes qu'elles éprouvent les éclaireront : elles finiront infailliblement par préférer la sûreté des capitaux à la quotité des intérêts ». Il semble, en effet, que ces conseils furent entendus, au moins en partie, un des rapports lus le 5 mai 1821 devant l'assemblée générale de la Société philanthropique mentionna que plusieurs sociétés avaient fait des placements au Mont-de-Piété, en rentes sur l'État et à la Caisse d'épargne.

Dans le premier rapport présenté à la Société philanthropique où il fut question des associations de prévoyance (8 nivôse an XIII), Deleuze avait souligné la nécessité d'indiquer aux sociétés en formation, « d'après les calculs de ceux qui se sont occupés de cet objet, quelle doit être la mise journalière ou hebdomadaire de chaque ouvrier pour s'assurer, en cas de maladie ou après un certain nombre d'années, tel ou tel secours ». Quelques mois plus tard, la Société philanthropique, impressionnée par les tâtonnements des associations de prévoyance dans la fixation des cotisations, des secours et des pensions, fixation opérée le plus souvent sans égard pour la différence des professions et la différence des âges des membres au moment de leur admission, « se chargea » de rechercher avec l'aide de Duvillard, la solution de ces questions (Rapport du 21 décembre 1805). Mais le problème était autrement difficile à résoudre que la Société philanthropique semble l'avoir cru tout d'abord ; en 1808, puis en 1810, Dupont de Nemours dut avouer que les études faites pour l'établissement de tables de maladie et de tables de mortalité n'avaient pas encore abouti.

Ces études, on n'a aucune raison de croire que la Société philanthropique ait alors renoncé à les poursuivre; ce qui est certain, c'est que, soit en raison des événements politiques, soit pour toute autre cause, il n'en fut plus question dans les rapports annuels

pendant plus de dix ans. Le mal qu'on redoutait commençait, pendant ce temps, à faire des ravages, et un des rapports relatifs à l'année 1820 contenait ces lignes, insuffisantes à coup sûr pour en montrer l'étendue réelle : « Quelques sociétés, mais en petit nombre, pour n'avoir pas bien calculé leurs moyens, se trouvent déjà dans la gêne : elles ont voulu proportionner les secours aux besoins sans songer à la recette ; c'est l'erreur d'un bon cœur ». Cette erreur, à laquelle les sociétés d'ouvriers étaient profondément attachées, fut, on le verra plus loin, la cause principale du détachement graduel des sociétés de prévoyance à l'égard de la Société philanthropique.

La Société, au début du moins de la période qui nous occupe, saisissait toutes les occasions d'étendre son action, ou simplement son influence au delà du cercle des associations parisiennes. On se rappelle que par l'intermédiaire du Gouvernement et du *Moniteur* une utile publicité avait été faite de bonne heure à ses travaux et à ses documents. Elle ne tarda pas à entrer en rapports avec la Société philanthropique ou de bienfaisance de Marseille, avec diverses sociétés : à Grenoble, à Montauban, dans les départements de la Seine et de Seine-et-Marne, etc.

Ces relations, précieuses à maint point de vue, devaient notamment être utilisées pour l'exécution de l'intéressant programme social que Deleuze exposa devant l'assemblée générale tenue le 27 mars 1817 par la Société philanthropique sous la présidence du duc de Berry.

Ce programme avait été inspiré à Deleuze par la vue des misères nées de la crise de 1815. Pour y remédier, ce qu'il fallait, disait-il, c'était, non des aumônes, mais du travail. La difficulté était d'en trouver. Pour y parvenir, il proposait l'établissement d'un bureau central formé d'une commission choisie dans le sein de la Société philanthropique et chargée de procurer de l'ouvrage aux ouvriers des diverses professions. Cette commission correspondrait avec les sociétés de prévoyance, « ce qui faciliterait ses opérations et préviendrait les abus ».

La plupart de ces sociétés étant composées d'ouvriers d'une même profession, ces ouvriers, continuait Deleuze, « savent quels obstacles s'opposent à ce que l'on ait assez d'ouvrage pour occuper

tous les bras » ; de plus ils connaissent, parmi eux, les plus habiles et les plus nécessiteux. « Il serait tout à fait dans l'esprit des règlements de leurs sociétés d'avoir un fonds de réserve destiné à faire des avances à ceux qui manquent de travail et de s'entendre même pour partager entre plusieurs d'entre eux un travail qui pourrait être fait par un seul ». Ces avances seraient vite remboursées, grâce à l'ouvrage que fournirait le bureau central aux ouvriers recommandés par les sociétés.

Deleuze prévoyait bien une des objections qu'on n'aurait pas manqué de lui faire : « Sans doute, le plus grand des inconvénients, dans un gouvernement sage, serait d'écouter les réclamations indiscrètes des sociétés d'ouvriers, de leur permettre de s'assembler pour demander des secours, ou même de l'ouvrage, aux fabricants ou aux chefs d'atelier qui les emploient ordinairement ». Aussi ce que Deleuze proposait, c'était simplement de demander aux sociétés la liste de leurs membres sans travail avec une note sur chacun d'eux, et la Société philanthropique, « honorée de la confiance et de la protection des princes, serait chargée d'indiquer les moyens d'employer utilement l'industrie de ceux qui lui auraient été désignés ». Tous les ouvriers voudraient alors faire partie des sociétés de secours mutuels. La mesure proposée pourrait être étendue à quelques villes, comme Lyon, Bordeaux, Marseille, où existaient des établissements comme la Société philanthropique et des sociétés d'ouvriers.

Les ouvriers sans travail dans leur métier trouveraient à s'employer dans des métiers analogues. « Le Gouvernement, qui fait fabriquer divers objets pour la guerre, pour la marine, pour d'autres services publics, pourrait charger la commission, honorée de sa confiance, de distribuer une partie de ce travail aux ouvriers, selon la classe à laquelle ils appartiendraient ». Ce travail serait payé à un taux modique. Des particuliers quelconques en quête de main d'œuvre, seraient invités à s'adresser à la commission. Enfin, pour occuper les ouvriers qui, malgré tout, resteraient sans ouvrage, le Gouvernement, conseillait Deleuze, devrait entreprendre des travaux d'utilité publique : canaux, routes, constructions, dessèchements, défrichements, etc.

L'expérience ne tarda pas à montrer que l'organisation des socié-

tés de prévoyance était trop débile pour permettre la réalisation de cet ambitieux projet.

Il reste à donner quelques détails statistiques sur les sociétés de secours mutuels à Paris pour la période finissant en 1820. Leur classement, d'après la date de fondation, fournit des indications intéressantes : 13 avaient été créées avant 1792, 8 de 1794 à 1804 et 5 dans la seule année 1805. En 1806, la police, on s'en souvient, interdit la constitution de sociétés composées d'ouvriers du même état : d'après la Société philanthropique, cette exigence découragea les ouvriers, c'est pourquoi une seule société se serait fondée en 1806 et une seule en 1807 ; au contraire, la première année après la levée de cette prohibition (1808) en vit naître 10 et la seconde année 5. Ralenti par la crise de 1815, le mouvement de création de sociétés de prévoyance reprit une force toute nouvelle avec la Restauration : 9 sociétés furent fondées en 1817, 14 en 1818, 13 en 1819 et 18 en 1820.

En résumé, le total des sociétés existantes en 1800 ou créées de 1800 à la fin de 1820, était de 120, chiffre qui devait représenter approximativement le nombre des sociétés fonctionnant à cette date ; car si, d'un côté, un certain nombre d'associations de prévoyance avaient pu ne pas se faire connaître à la Société philanthropique, de l'autre, quelques dissolutions avaient eu lieu.

## II

## De 1821 a 1847.

L'année 1821 marqua l'apogée des relations existant entre la Société philanthropique et les associations de prévoyance. A l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, le Conseil municipal avait voté une somme de 50.000 francs destinée à encourager tous les établissements de bienfaisance réciproque existant à Paris. Pour s'en procurer les noms et les adresses, il eut recours à la Société philanthropique. Celle-ci, ne connaissant pas toutes les associations de prévoyance, mit en œuvre divers moyens de publicité pour les inviter à se faire inscrire dans un certain délai. Elle put ainsi dresser une liste de 124 sociétés. Le 6 mai 1821, eut lieu, sous la prési-

dence du comte de Chabrol, préfet de la Seine, la répartition entre ces sociétés de la somme votée par le Conseil municipal ; chaque société reçut en outre une médaille commémorative ; la Société des arts graphiques ne consentit à accepter que la médaille.

Cette largesse du Conseil municipal, heureusement soulignée par l'impressionnante cérémonie du 6 mai, eut pour premier effet de « redoubler le zêle » des sociétés existantes et de provoquer la formation d'un certain nombre d'autres associations du même genre : 15 se constituèrent en 1821, 14 en 1822, etc.

Un second effet fut de susciter chez les sociétés subventionnées de nombreuses manifestations de loyalisme. Toutes les sociétés, affirme Everat, procédèrent alors (c'est-à-dire après la distribution du 6 mai) à l'inauguration solennelle du buste du Roi, qui fut couronné de fleurs, en présence parfois, du maire de l'arrondissement, du curé et des marguillers de la paroisse. Quelques délégués de la Société philanthropique assistaient toujours à ces cérémonies. L'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry fournit aux sociétés une nouvelle occasion de témoigner de leurs sentiments à l'égard de la dynastie : nombreuses furent celles qui firent dire des messes pour le repos de l'âme de l'auguste président de la Société philanthropique.

Le prestige dont la Société jouissait près des associations de bienfaisance réciproque grandit à la suite de la répartition dont elle avait été l'instrument : « Aujourd'hui, déclarait Deleuze dans un rapport du 12 juin 1822, toutes ces sociétés regardent la Société philanthropique comme leur mère, et plusieurs d'entre elles nous ont priés d'assister à leurs assemblées ; elles nous ont communiqué leurs règlements et leurs états de situation et nous ont demandé des conseils sur les mesures à prendre pour proportionner leur dépense à leur recette ». Des sociétés avaient offert aux membres, et notamment aux commissaires de la Société philanthropique le titre de membre honoraire ; ceux-ci avaient refusé, pour cette raison qu'ils ne pouvaient l'accepter dans toutes les sociétés et que, d'autre part, les délibérations auxquelles ils assisteraient seraient moins libres. Les relations étroites qui existaient alors entre la Société philanthropique et les associations de prévoyance n'avaient

d'ailleurs pas besoin d'être encore resserrées par ce nouveau lien : il ne se produisait point au sein des associations d'ouvriers un fait de quelque importance sans que les commissions de la Société philanthropique y fussent partie, d'une façon ou d'une autre ; et 53 d'entre elles étaient, en 1821, souscripteurs de cette dernière.

Jamais la Société philanthropique n'avait tenu, jamais elle ne tint en main, pour ainsi dire, l'ensemble des sociétés de prévoyance de Paris comme en cette année 1821-1822, durant laquelle Everat prépara le plus important rapport que la Société ait publié sur les associations de secours mutuels et qu'il lut à l'assemblée générale du 1er juin 1822.

Ce rapport contenait, outre de nombreux renseignements historiques dont il a été fait usage dans les pages précédentes, une étude statistique d'autant plus sérieuse qu'à cette époque les sociétés de prévoyance s'étaient plus volontiers prêtées à en fournir les éléments.

Au moment où il écrivait, Everat connaissait l'existence, à Paris, de 138 sociétés de prévoyance, dont 9 seulement, suivant lui, étaient établies entre ouvriers de métier différent. C'est là une affirmation à laquelle il serait imprudent de souscrire : outre qu'Everat note à part dans sa statistique deux sociétés de femmes, ouvrières de toutes professions (ce qui porterait le nombre de ces sociétés à 11), il est bien certain que les autres sociétés n'étaient pas toutes restées fidèles à leur composition initiale et que, en nombre plus ou moins considérable, elles ne rentraient plus dans les 62 catégories professionnelles entre lesquelles Everat les avait réparties. Il n'y a pas de doute que, soit sous le couvert des mots «.... et autres états analogues » inscrits fréquemment à la suite de la profession des membres de la société, soit même indépendamment de cette mention, de nombreux ouvriers étrangers à la profession dominante des adhérents s'étaient introduits dans les associations [1]. Parmi ces 62 catégories, la plus importante était celle des « imprimeurs et états analogues », avec 26 sociétés ; c'était la seule qui comprît plus de 10 sociétés.

1. Dans son rapport du 18 mars 1826, Deleuze estimait que les sociétés composées d'ouvriers de toute profession comprenaient à peu près le quart du nombre des membres réunis en société.

Au point de vue de leur composition numérique, Everat trouvait 33 sociétés seulement comprenant plus de 100 personnes (5 en avaient de 200 à 257) ; mais beaucoup n'en comptaient pas 60. Quant au nombre total des ouvriers adhérents aux sociétés parisiennes de prévoyance, Everat déclarait ne pouvoir l'établir à cause des sociétaires versant dans plusieurs caisses ; toutefois, en prenant une moyenne de 75 membres par société, il arrivait à un chiffre total de 10.350 personnes.

Les chiffres donnés par Everat furent d'ailleurs rectifiés par une note terminant le volume qui contient son rapport : 143 sociétés y étaient portées avec un effectif de 12.604 membres, un revenu annuel (basé approximativement sur une cotisation de 1 fr. 75 par mois), de 264.678 francs, amendes et droits d'entrée non compris, et un chiffre total de placements de 680.970 fr. 91.

Après avoir décrit le passé et exposé le présent, Everat s'inquiétait, dans son rapport, d'organiser l'avenir. Une conscience plus profonde des services rendus était-elle venue à la Société philanthropique depuis la cérémonie du 6 mai 1821 ? Ou bien le fonctionnement décidément défectueux des sociétés de prévoyance l'avait-elle conduite à modifier d'une façon assez sensible son attitude à leur égard ? Toujours est-il que le rapport d'Everat marque comme une tendance de la Société philanthropique à vouloir, sur certains points du moins, contrôler et diriger les associations d'ouvriers.

« Ce qui presse le plus quant à présent, écrivait Everat sans prendre les ménagements accoutumés, c'est de consolider les sociétés existantes ; et certes il est temps d'y songer, parce qu'elles portent presque toutes le germe de leur destruction. Leurs règlements sont parfaits, à l'abri de toute critique sous le rapport de la morale et du régime intérieur ; mais la partie qui regarde les finances est mal coordonnée ». Les critiques qui suivaient, incomplètes d'ailleurs, étaient nettes.

Les sociétés de prévoyance, commençait Everat, ont deux objets principaux d'assistance : les secours aux malades et les pensions. « Mais on y a indiscrètement accolé, dans plusieurs sociétés, des demi-pensions et un autre genre de secours qui consiste en une indemnité de 50 à 60 francs, et même de 70 francs, allouée à la veuve d'un sociétaire pour les frais de convoi de son mari ; le sociétaire

lui-même reçoit moitié quand il s'agit de l'enterrement de sa femme. » Pour ne parler que des demi-pensions, elles sont, dans la plupart des règlements, accordées, continuait Everat, indistinctement et quel que soit le temps de l'admission, à tous ceux qu'un accident ou une infirmité aura rendus incapables de travail. « Une convention, qui échappe à tous les calculs et dont il est impossible de combiner les résultats ne peut convenir à personne ni devenir l'objet d'aucun pacte solide. Partout où on a eu l'imprudence de la contracter, elle n'a causé que des désastres. »

Autre vice : dans presque toutes les sociétés on trouve une caisse unique pour les dépenses de toute nature ; lorsqu'elle se trouve épuisée par les frais de maladie, on est obligé de recourir aux fonds de réserve, et il ne reste plus rien pour les pensions. Même quand il y a deux caisses et quand une société s'arrange pour verser une pension sur le revenu de capitaux affectés à ce service, la situation reste grave, car on n'est pas sûr que ce revenu pourra toujours suffire. Pourquoi donc, demandait Everat, promettre une pension, et la promettre aussi facilement, « et surtout au bout de 10 et de 20 ans, comme le portent un grand nombre de règlements », et la promettre de 200 francs par exemple, quand il est mathématiquement prouvé qu'avec des cotisations mensuelles de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 il est impossible de la fournir ? Et, sans souci de l'impression que ces paroles ne manqueraient pas de produire, Everat indiquait le remède : « Le seul parti à prendre, c'est de réduire les pensions, c'est de les coordonner avec l'état de la caisse, ou, ce qui vaudrait infiniment mieux, c'est d'augmenter en proportion la mise de chacun et de reculer convenablement l'époque de la jouissance. »

Il faudrait aussi que les sociétés se rajeunissent sans cesse, soit qu'elles cherchent à attirer les fils, les gendres, etc., des sociétaires, soit que les ouvriers y soient poussés, sur demande de chaque profession, par les maîtres. Quant aux chefs d'établissement, Everat ne désirait pas les voir entrer dans les sociétés comme membres honoraires ; mais ils pourraient former entre eux des caisses destinées à soutenir les sociétés de prévoyance existant dans la profession, à aider, moyennant certains avantages, les hommes âgés à y entrer, à payer les cotisations des sociétaires en retard pour une cause raisonnable.

Le volume contenant le rapport d'Everat, comprenait, en outre, des « Instructions générales sur la manière de bien coordonner la recette et la dépense dans un établissement de secours mutuels ». La Société philanthropique y reprochait aux associations d'ouvriers d'avoir fixé à un taux trop bas la cotisation pour la maladie, de prolonger les secours au delà de six mois, d'accepter des personnes atteintes de maladies chroniques. En ce qui concerne les pensions, les fondateurs des sociétés de prévoyance, « par un excès de sensibilité bien pardonnable sans doute, ont cherché à gagner des prosélytes, à rendre leurs assemblées plus utiles et plus attrayantes en créant des pensions sans avoir examiné auparavant s'ils auraient de quoi les servir.... La Société philanthropique en a gémi ; elle les a fait vainement avertir par ses commissaires... » Pour essayer de ramener les sociétés à des idées plus pratiques, elle leur faisait distribuer des tables de mortalité dressées à leur intention et où elles verraient « la preuve mathématique de leurs imprudentes exagérations. » La Société indiquait ensuite quelques règles pratiques, notamment pour la détermination des retraites, règles qu'elle se défendait, d'ailleurs, d'imposer à tous les établissements de secours mutuels. « En ce qui concerne les nouveaux, lisait-on à la fin des Instructions générales, la Société philanthropique a déclaré, dans sa séance du 3 août 1822, qu'elle n'accorderait à l'avenir aucun encouragement à tous ceux dont les règlements reposeraient sur des bases évidemment vicieuses et qui contiendraient des engagements impossibles dans l'exécution. »

Cette décision ne put être appliquée dans toute sa rigueur ; Everat en donna les raisons dans son rapport du 11 juillet 1823 : les établissements nouveaux, n'étant pas en relations avec la Société, pouvaient ignorer ses Instructions ; à l'égard des anciens elle avait le droit d'être plus exigeante, mais il fallait leur laisser le temps de se réformer eux-mêmes ; en conséquence des encouragements en cartes de dispensaires et en argent avaient été accordés à dix-sept sociétés de prévoyance, mais à la condition, pour douze d'entre elles, d'apporter certains changements dans leur règlement. Depuis, une seule avait donné satisfaction aux demandes de la Société philanthropique.

Revenant sur les raisons qui avaient motivé la décision du 3 août 1822, Everat soulignait au moyen de détails nouveaux l'erreur des

sociétés qui promettaient des pensions de 150, 200 et même 300 francs après vingt ans (parfois après dix ans), alors que, ce laps de temps écoulé, le compte de chaque sociétaire ne portait pas plus de 160 à 200 francs. Il terminait en annonçant que la table de mortalité n'avait pas été comprise et que la Société allait s'efforcer de la rendre plus claire.

Les Instructions générales n'étaient pas suivies ; Deleuze annonça (14 juin 1825) la publication prochaine d'un projet de règlement pour les sociétés de prévoyance, dont la préparation traîna longtemps. En attendant, la décision du 3 août 1822 était appliquée : c'est ainsi qu'en 1825 une seule association de prévoyance reçut un encouragement pécuniaire de la Société philanthropique : « Attendu, portait le rapport du trésorier (18 mars 1826), qu'aucune d'elles ne s'est encore soumise à vos instructions pour les clauses de leurs règlements, et surtout pour celles relatives à la fixation et au service des pensions de leurs sociétaires... ».

En réalité depuis 1823 ou 1824 les relations se refroidissaient entre la Société philanthropique et les associations de secours mutuels. Deleuze dut en faire l'aveu dans son rapport du 2 juin 1827 : « Nous ne pouvons nous dissimuler que nos relations avec les sociétés de prévoyance se sont ralenties depuis trois ans. » A ce changement Deleuze trouvait plusieurs causes. En premier lieu les sociétés de prévoyance auraient pris peur en entendant dire que la police mettait des entraves à leurs réunions et notamment s'opposait à ce qu'elles fussent composées d'ouvriers de la même profession ; ce bruit, engendré par l'attitude qu'avait prise la police à l'égard d'une assemblée d'ouvriers paveurs qui, sous le couvert de bienfaisance réciproque, voulaient s'occuper de questions de salaire, n'avait aucun fondement, la Société philanthropique prit la peine de s'en assurer.

D'après Deleuze, les sociétés auraient aussi été découragées de ne point recevoir un second don de 50.000 francs, annoncé par le Conseil municipal au retour du Dauphin de l'expédition d'Espagne. Elles crurent que le Gouvernement se désintéressait d'elles ; leur amour-propre en fut blessé. Elles rendirent la Société philanthropique responsable, pour une bonne part, de leur désillusion : « Leur zèle s'est ralenti ; il s'en est formé beaucoup moins, et la plupart d'entre elles ont négligé de nous informer de leur existence... Elles

ont cru que nous avions peu d'influence... Depuis qu'elles se sont imaginées que le Gouvernement était moins occupé de leurs succès, elles ont pris une sorte d'indépendance et ont cru devoir s'isoler davantage. » Et ce n'était pas tout : « Elles savent que, si nous allons les visiter, ce sera pour leur donner des conseils qu'elles ne sont pas disposées à suivre, à cause des obstacles qu'il faudrait surmonter. » Et Deleuze répétait ces conseils, spécialement pour l'établissement des pensions, avec la conscience avouée qu'en le faisant il était désagréable aux sociétés ; il précisait ses critiques en s'en prenant aux « hommes qui approchent de l'âge où, d'après les règlements qu'on a eu l'imprudence de faire, ils ont des droits à la pension et qui s'opposent à toute réforme. » Il prenait en faute les sociétés de prévoyance sur d'autres points encore : « Il est arrivé, écrivait-il, des accidents à plusieurs sociétés par suite d'une mauvaise administration et d'une confiance aveugle accordée à un trésorier qui manquait de lumière, ou de zèle ou même de probité. Quelques-uns de ces trésoriers ont fait disparaître les fonds dont ils étaient dépositaires en disant qu'ils avaient été volés. » Les sociétés devraient toutes mettre leurs fonds à la Caisse d'épargne (alors qu'une vingtaine seulement ont adopté cette règle) au lieu de les placer sur des particuliers, dont on a vu certains faire banqueroute, ou de conserver dans leurs mains des sommes dont l'intérêt est perdu.

L'année suivante (28 juin 1828), Deleuze signala un autre point faible dans le fonctionnement des sociétés de bienfaisance réciproque : il fit une allusion suffisamment claire à des abus d'autorité commis par les délégués, à des dissensions intestines ; un avocat membre de la Société philanthropique offrait ses bons offices pour régler, le cas échéant, les discordes survenant à l'intérieur des sociétés.

Celles-ci continuaient, pour la plupart, à refuser de réformer leurs règlements. Pour amener à composition celles formées par des ouvriers des professions du bâtiment, une *Société architecturale*, composée d'architectes et d'entrepreneurs, était en formation : elle devait aider les sociétés ouvrières qui rempliraient les conditions d'une bonne administration ; mais il semble que cette société ne parvint pas à s'organiser. Quant aux associations nouvellement formées,

elles ne tenaient, pour la plupart, aucun compte des Instructions de la Société philanthropique.

Everat, dans son rapport du 15 juin 1830, sembla désespérer du principe de liberté en matière d'associations de secours mutuels : il aurait voulu qu'une loi les rendît obligatoires dans toutes les professions, en les plaçant sous le patronage des maîtres. En outre des critiques habituelles qu'il répétait, Everat se plaignait qu'ayant demandé des renseignements aux sociétés d'ouvriers sur les maladies professionnelles, il avait reçu seulement 37 réponses (encore 5 ne valaient rien) sur environ 200 sociétés interrogées.

Pour essayer par un autre moyen d'amener à ses idées les associations de prévoyance, la Société philanthropique avait décidé l'attribution, en 1831, de trois prix (500, 300 et 200 francs) aux sociétés qui auraient le mieux rempli les conditions d'un programme d'organisation et de fonctionnement dont elle leur faisait l'envoi. Mais les événements de 1830 empêchèrent l'aboutissement de cette idée.

« La crise de 1830, écrivait Everat le 13 juillet 1832, a été la cause d'un nouveau désastre pour les sociétés de prévoyance. Elle a complété la ruine de celles qui périclitaient déjà. L'ouvrage a cessé partout à la fois ; les sociétaires en ont manqué longtemps ; et, n'ayant pas pu payer leurs cotisations, on les a éliminés. Ce rude échec a tellement diminué le personnel de ces réunions intéressantes qu'un très grand nombre sont arrivées au terme de leur entière dissolution. »

En 1832, les sociétés eurent à souffrir du choléra : certaines cessèrent de fonctionner. Puis le vote de la loi du 10 avril 1834, sur les associations, les inquiéta vivement : à Paris le préfet de police, par une note insérée dans les journaux, promit de leur continuer sa faveur.

Après les événements de 1830, les relations, un moment suspendues, avaient repris entre la Société philanthropique et les sociétés de prévoyance ; mais les liens se relâchaient de plus en plus : « Le comité d'administration de la Société philanthropique, lit-on dans le rapport du 31 mai 1833, nous devons l'avouer bien franchement, n'a peut-être pas entretenu avec la même exactitude les rapports avec les sociétés de prévoyance. »

Quelque peu découragée, la Société philanthropique voyait avec

faveur le développement pris par les dépôts à la Caisse d'épargne de Paris, phénomène qui, d'après elle, avait déjà « dû nécessairement diminuer l'importance des sociétés de secours mutuels. » Son secrétaire avait, à ce propos, des phrases plutôt dures pour ces dernières (6 juin 1834) : « Aujourd'hui chacun peut conserver son capital sans courir aucune chance, ni supporter les charges d'une société composée d'individus ayant des habitudes et des mœurs différentes. Cependant cet esprit d'association avait ses avantages et prévenait l'égoïsme qui est à redouter, surtout dans les grandes villes. »

En somme, la Société recommandait les deux institutions, mais elle recommandait les sociétés de prévoyance sous réserve des réformes intérieures qu'elle n'avait pas cessé de leur demander d'accomplir. Sans ralentir ses critiques et ses conseils, elle fut cependant forcée de reconnaître un jour (rapport du 22 mai 1835) qu'elle n'était pas « parvenue à réunir des données en assez grand nombre ni assez sûres pour établir des règles générales applicables aux diverses conditions des associations. » Pour combler cette lacune, elle offrit deux prix (2.000 et 1.000 francs) aux auteurs des meilleurs mémoires présentés avant le 1er février 1836 sur la question suivante : « Quelles sont les conditions qui doivent servir de bases aux règlements des sociétés de secours mutuels et de prévoyance dans le triple but, qu'elles se proposent, d'accorder aux membres de l'association : 1° des secours temporaires en cas de maladie ; 2° des secours permanents sous la forme d'une pension dans le cas d'infirmité ou d'âge très avancé ; 3° des secours aux veuves et aux orphelins. » Ce concours aboutit à la production de six mémoires, dont aucun n'atteignait le but indiqué ; le délai accordé fut alors prolongé jusqu'au 1er octobre 1838 ; le seul travail présenté alors à la Société philanthropique ne remplissant pas non plus les conditions du programme qu'elle avait établi, le concours fut définitivement clos.

A l'occasion du mariage du duc d'Orléans, le Conseil municipal avait voté des secours « aux différentes sociétés d'ouvriers reconnues par le Gouvernement, au nombre de 179 à Paris. » La distribution, qui en fut faite par le préfet de la Seine le 14 juin 1837, ne paraît pas avoir soulevé, à beaucoup près, le même enthousiasme que celle de 1821 : effectuée en même temps que la remise de livrets de

Caisse d'épargne aux meilleurs élèves des classes d'adultes, elle ne fut d'ailleurs qu'un épisode des fêtes données à ce moment-là. La Société philanthropique fut simplement invitée à se faire représenter à la cérémonie. D'un autre côté, les institutions de bienfaisance réciproque traversaient alors une mauvaise période si l'on en croit le secrétaire de la Société philanthropique, qui, un mois avant cette distribution d'encouragements, avait déclaré à l'assemblée générale des souscripteurs : « Plusieurs sociétés ont été ébranlées ; quelques-unes ont cessé d'exister. La Commission des sociétés de prévoyance et de secours mutuels s'occupe de certaines circonstances qui ont accompagné les dissolutions prématurées des sociétés d'ouvriers. »

Les rapports de la Société philanthropique devenaient de plus en plus concis au sujet des associations de secours mutuels. En 1843 elle tenta une fois encore de ramener à elle les sociétés de prévoyance : un de ses sociétaires, Wolf, venait de mourir en lui laissant une rente de 3.000 francs pour l'appliquer à des œuvres de bienfaisance, à son choix ; la Sociéte décida d'employer cette somme en trente livrets de caisse d'épargne qui seraient attribués à des ouvriers probes et économes ; les sociétés de prévoyance seraient invitées à désigner certains de leurs membres. La distribution fut effectuée sur ces bases en 1843 et en 1844 ; mais la Société s'aperçut qu'une partie des candidats n'avaient « pas été élus pour recevoir une récompense personnelle, mais seulement choisis comme de simples mandataires officieux préposés pour recevoir une somme, à la charge d'en faire le versement dans la caisse sociale. » Pour avoir des candidats, la Société philanthropique s'adressa alors aux municipalités de quatre arrondissements, à une société de patronage et à quelques sociétés de prévoyance, dûment averties de l'abus à éviter. En 1845, tout en continuant de demander des noms à diverses associations d'ouvriers, elle eut recours aux maires des douze arrondissements et au Conseil des prud'hommes.

Les rapports et comptes rendus pour l'exercice 1846 (annuaire de 1847) sont les derniers où l'on trouve le tableau statistique des sociétés de prévoyance que la Société philanthropique publiait annuellement depuis 1822. Ce tableau ne donne pas une idée suffisante des sociétés parisiennes de secours mutuels à la veille de la Révolution de février : sur 264 sociétés qui y sont inscrites, 45 sont

portées comme dissoutes, 18 comme n'ayant pas fourni de renseignements depuis 1829, et d'autres comme n'en ayant pas fourni depuis une date moins ancienne, etc. On ne peut donc dire combien de sociétés inscrites sur cette liste fonctionnaient en 1847 ; bien entendu, on peut encore moins dire combien de sociétés fonctionnaient à l'insu de la Société philanthropique. Le rapport lu le 28 avril 1848 à l'assemblée générale des souscripteurs consacra, par son silence à l'égard des établissements de prévoyance, l'abdication de la Société.

*
* *

On peut résumer en quelques mots les causes de la désaffection graduelle des sociétés de secours mutuels de Paris à l'égard de la Société philanthropique.

A un moment donné, plus précisément à partir de 1821-22, la Société philanthropique fit trop sentir, au goût de certaines, tout au moins, des associations de prévoyance avec lesquelles elle était en rapport, le poids de la tutelle dont elle s'était spontanément chargée ; elle avait été amenée à accentuer ainsi son attitude antérieure parce qu'en échange de services grandissants et reconnus, elle s'était cru le droit d'exercer une certaine pression pour sauver les sociétés d'ouvriers d'une ruine de plus en plus probable.

Mais cette pression se produisit au moment où les sociétés de prévoyance commençaient à moins redouter l'intervention de l'État dans leurs affaires, au moment, par conséquent, où l'influence politique de la Société philanthropique perdait à leurs yeux de son intérêt. En s'engageant publiquement à ne pas leur faire application de la loi de 1834 sur les associations, en insérant dans la loi de 1835 sur les caisses d'épargne un article relatif à leurs dépôts, les pouvoirs publics témoignaient déjà de sentiments très favorables à l'égard des associations de bienfaisance réciproque. A partir de 1840, les circulaires ministérielles et les enquêtes administratives purent à bon droit donner à ces organisations l'impression qu'elles allaient recevoir bientôt un statut légal. Les sociétés de prévoyance dans l'ensemble n'avaient jamais reconnu le bien fondé des critiques que la

Société philanthropique n'avait cessé de faire à leurs bases financières ; elles se lassèrent de les entendre et se détachèrent plus ou moins complètement de la Société philanthropique, dont elles estimaient qu'elles n'avaient plus besoin.

Ces critiques, toutefois, ne furent pas inutiles. Le Gouvernement n'ignora pas les nombreuses dissolutions de sociétés et les ruines qui s'en suivirent. Les rapports de la Société philanthropique, qui ne contenaient guère que des généralités sur ces incidents, projetaient au contraire sur les imperfections d'organisation dont ils étaient la conséquence une lumière éclatante. On peut affirmer qu'à partir de 1840 tout au moins, le Gouvernement songea à réglementer les sociétés de secours mutuels pour donner à la monarchie l'avantage politique de patronner et de faire prospérer une institution si utile aux classes ouvrières. Il est vraisemblable que les rapports de la Société philanthropique lui ont fourni, pour une bonne part et plus que tous autres documents, des raisons — on pourrait peut-être dire des prétextes — d'intervenir.

Le Gouvernement de Louis-Philippe n'eut pas le temps de réaliser l'idée qu'il avait conçue. Cette idée fut reprise par la seconde République. Le Comité pour la propagation des sociétés de prévoyance, fondé en novembre 1849, qui joua un si grand rôle dans la préparation et le vote de la législation sur les sociétés de secours mutuels, ne fit que continuer, sur des bases plus larges, l'œuvre abandonnée par la Société philanthropique.

Octave Festy.

---

# *Deux documents sur la candidature Hohenzollern.*

On sait que la candidature Hohenzollern a été, sinon inventée, du moins dirigée et soutenue avec toutes les ressources de son génie par le Bundeskanzler, malgré l'éloignement du roi Guillaume pour ce projet qui lui semblait douteux et peut-être dangereux pour l'honneur de sa famille. En ce qui concerne Bismarck, la grande question est de savoir vers quel but tendait son activité.

Deux hypothèses se présentent à ce sujet. L'avènement au trône de Roumanie du frère de Léopold était le précédent auquel on pensait naturellement. Ce qui avait pu sembler une aventure romanesque avait réussi à merveille et le prince Charles était devenu même une pièce importante sur l'échiquier politique de l'Europe. Bismarck savait l'utiliser pour ses combinaisons diplomatiques. En 1866, il avait agi de son mieux en faveur de ce protégé de Napoléon, comptant que l'honneur de l'entreprise serait pour l'Empereur, mais que le profit en reviendrait plutôt à la Prusse. Et son calcul fut juste. Par exemple, au moment où s'il s'agit de constituer la Hongrie l'attitude paisible ou provocante de la Roumanie entra pour beaucoup dans les combinaisons du comte Andrassy. C'est ce qui ressort très clairement du livre d'Édouard Wertheimer [1]. Cette attitude, Andrassy le savait bien, dépendait un peu des ordres de Berlin. Léopold sur le trône de Madrid n'offrirait-il pas des avantages analogues pour la diplomatie du cabinet de Berlin ? On était, il est vrai, averti à Berlin, depuis le printemps de 1869, par Benedetti, que le gouvernement français n'était pas favorable à la candidature. Mais pourvu qu'il se trouvât en présence d'un fait accompli à Madrid, comme toute l'Europe l'avait été jadis à Bucarest, ce gouvernement pourrait-il s'opposer à la volonté de la fière nation ? Napoléon avait déclaré officiellement qu'il reconnaîtrait l'élu de la nation espagnole. Et Léopold lui ferait l'honneur, illusoire à la vérité, de s'adresser à lui et de lui demander son consentement, après l'élection.

1. Édouard Wertheimer, *Le comte Jules Andrassy.*

D'autre part, l'unité allemande qui paraissait si difficile à réaliser, ne l'a-t-elle pas été, avec une facilité et une rapidité inouïes, par la guerre ? Selon l'ancien adage « cui bono fuerit » l'auteur de la guerre devrait être recherché du côté où l'on a recueilli le profit, c'est-à-dire du côté de Bismarck.

Parmi les argumentations soutenues de part et d'autre par les érudits, il en est une que son auteur, M. Émile Ollivier, considère comme si décisive, qu'il met au défi les historiens allemands de la réfuter. La voici.

Dans le conseil réuni autour du roi Guillaume et des princes de Hohenzollern, au Palais royal de Berlin, le 15 mars 1870, tous les conseillers furent d'accord pour considérer que l'acceptation de la couronne serait un devoir patriotique prussien pour Léopold [1]. C'est cette opinion que Léopold exprimera trois mois plus tard, dans la lettre où il déclare au roi avoir accepté la couronne « parce qu'il espérait rendre par là un grand service à sa patrie ». M. Émile Ollivier dans *l'Empire libéral* pose alors la question [2] : « Quel pouvait être à cette heure, le devoir patriotique prussien à accomplir en Espagne, si ce n'est de susciter cette guerre contre la France, sans laquelle l'unité de l'Allemagne restait en panne ? » Et plus loin : « Quel grand service à rendre à son pays, quelles nécessités d'ordre supérieur le décidaient ainsi... ? Que les historiens allemands et leurs copistes français répondent à ce point d'interrogation. Qu'ils nous disent en termes précis quel grand service un Hohenzollern pouvait rendre à ce moment à son pays, si ce n'est celui d'obliger la France à cette attaque exigée par l'état intérieur de l'Allemagne ? C'est le leit motiv de ce récit, et je le reprendrai sans me lasser ».

M. Émile Ollivier se trompe, et il n'est pas difficile de le prouver. Si le sens des phrases adressées à Guillaume ne pouvait être qu'une allusion à une guerre que provoquerait la candidature de Léopold, comment espérait-on gagner ainsi le roi dont l'amour pour la paix était manifeste, et au surplus a été reconnu par l'auteur même de *l'Empire libéral* ? Leur vrai sens n'est pas douteux, si on tient compte de la manière de gagner le roi, arrêtée d'avance par Bismarck et ses intimes.

Au printemps de l'année 1866, lorsqu'il s'était agi de lui arracher son consentement à l'alliance italienne pour laquelle il avait une répugnance profonde, Moltke avait dû déclarer, qu'en présence des préparatifs autrichiens, il ne saurait garantir la sécurité du pays sans cette alliance, et

---

1. *Notes sur la vie du roi Charles de Roumanie*, tome II, p. 72.
2. *L'Empire libéral*, tome XIII, p. 45.

Guillaume s'était soumis. Pour lui, la raison décisive, c'était son devoir royal. C'est pourquoi, dans le conseil du 15 mars, Bismarck avait prétendu que, Léopold régnant en Espagne, la France dans une guerre future ne pourrait laisser sans défense la frontière des Pyrénées. Et Moltke avait expliqué que deux corps d'armée en plus ou en moins seraient d'une importance capitale dans une campagne sur le Rhin. Affaiblir l'armée française de deux corps d'armée dans une guerre future, c'est le grand service patriotique cherché en vain par M. Émile Ollivier. Bismarck, Léopold même n'étaient guère convaincus de la justesse du calcul. Mais ils connaissaient le caractère du vieux monarque et ils espéraient par des arguments de ce genre, en faisant appel à son devoir de roi, arracher son consentement, sans lequel Léopold était résolu à ne pas risquer l'aventure. Le cas de M. Émile Ollivier prouve une fois de plus que dans des débats de ce genre, les raisonnements demeurent douteux et ne valent pas des documents.

Mais poursuivons l'examen de l'affaire Hohenzollern au cours des mois suivants. Cette fois le calcul de Bismarck se trouva faux. Guillaume s'obstina dans sa décision de garder et de prescrire à Bismarck une neutralité absolue, tandis que Léopold serait libre de refuser ou d'accepter. Le ministre, pour que Prim ne se refroidît pas et pour stimuler Léopold toujours indécis, dut tromper son maître. Il dut écrire à Prim des encouragements, tout en envoyant dans un télégramme officiel à sa demande d'intervention une réponse négative. Il dut envoyer son secrétaire, Lothair Bucher, à Madrid avec des ordres secrets absolument contraires à la volonté du roi. C'est grâce à ces procédés, qui durèrent au delà du 8 juin, date du départ de Bismarck en congé pour Varzin, que nous possédons des documents décisifs. La mission de son secrétaire, puis sa propre absence de la cour obligèrent le ministre à entretenir une correspondance intime exempte de méfiance, de dissimulation et d'hypocrisie.

Il existe deux pièces qui mettent en lumière les pensées de Bismarck : l'une est connue depuis longtemps, mais a été datée et interprétée inexactement par les historiens, l'autre leur a échappé complètement.

Bucher avait quitté Berlin le 4 juin (pour la deuxième fois) en toute hâte, sans pouvoir conférer avec le Bundeskanzler qui n'était pas encore revenu d'Ems, où il était allé avec le roi rendre visite à l'empereur Alexandre. Une lettre de Bismarck trouvée par hasard mais tronquée, sans date, ni adresse, reproduite en espagnol dans l'*Histoire contemporaine* de Pirala [1], et traduite en français dans l'étude de Léonardon sur « Prim et la

1. *Historia contemporana*, Madrid, 1874, tome III, p. 392.

candidature Hohenzollern [1] » contient la phrase suivante : « Il est possible que nous voyions une fermentation passagère en France et sans doute il est nécessaire d'éviter tout ce qui aiderait à la susciter et à l'augmenter ».

Cette phrase n'aurait pas grande importance si la lettre était adressée, comme on le croyait, à une personne quelconque de la cour de Madrid. Mais un historien allemand, R. Fester, a réussi à faire la lumière sur les voyages de Bucher et à prouver que la lettre lui fut bien adressée immédiatement après son départ pour Madrid [2]. C'est l'instruction qui lui fut envoyée. Bismarck y expose à son secrétaire pourquoi il doit s'employer à ce que le gouvernement espagnol ne le nomme pas, lui Bismarck, quand il déclarera la candidature, et ne fasse connaître publiquement que les deux documents indispensables : l'offre de la couronne par Prim et l'acceptation par Léopold. Le texte prouve que Bismarck prévit bien une certaine émotion en France, mais qu'il ne la jugea pas dangereuse. Telle est bien son opinion, et Matter [3] est dans l'erreur en écrivant : « Le grand trompeur s'y montre tout entier. »

J'attire encore l'attention sur deux autres passages de l'instruction. Dans l'un, Bismarck écrit : « Si l'on fait du bruit en France, nous demanderons simplement (Léonardon traduit : *avec simplicité*) : Voulez-vous dicter les décisions de la nation espagnole et d'un particulier allemand ? » Dans l'autre, il parle d'une lettre à remettre par le destinataire de l'instruction au maréchal Prim, ce que ni Léonardon ni les autres historiens n'ont pu expliquer. Le fait est encore élucidé après les recherches de Fester. Comme la mission de Bucher ne pouvait être cachée au roi Guillaume, Bismarck inventa un prétexte de ce genre : il avait eu soin devant le roi de mentionner qu'il devait encore une réponse à la dernière lettre du maréchal, et il soutint — après le départ de Bucher — que la transmission de cette réponse, sans intermédiaire, aurait pu avoir des inconvénients. Il informe donc son agent, dans l'instruction, que la lettre ne contient que des courtoisies. « Il ne s'agit, quant à ma réponse, que d'une question de politesse (Léonardon dit *politique*) relative au général ; j'ai répondu à sa lettre. »

Le document inaperçu avant moi, mais le plus décisif, est contenu dans les notes au jour le jour du Legationsrat Abeken [4]. Abeken était conseiller du roi durant l'absence du Bundeskanzler. Rien de plus curieux que de lire dans ces notes comment le roi soupçonne que son ministre et le

1. *Revue historique*, tome LXXIV.
2. *Bismarck und die hohenzollernsche Thronkandidatur. Deutsche Rundschau*, juillet 1909.
3. *Bismarck et son temps*, tome III, Paris, 1908.
4. *Ein schlichtes Leben in bewegter Zeit*, Berlin, 1904.

Kronprinz le trompent et qu'ils favorisent la candidature, comment Bismarck et le Kronprinz mentent pour se laver du soupçon, et comment Bismarck présente même un brouillon falsifié de la lettre encourageante qu'il envoya à Prim avant celle que nous venons d'examiner. Mais l'essentiel, pour la question actuelle, c'est l'indication suivante : « Du 9 au 12 juin tous les jours des télégrammes de Madrid. Le 12, télégramme du ministre de Varzin, *que l'on devrait transmettre tous les télégrammes de Madrid à Léopold* ». Considérons la situation durant ces jours-là : la déclaration de la candidature d'abord prévue pour le 7 juin tardait à se faire, car ce ne fut que le 20 et le 23 que l'acceptation par Léopold à Sigmaringen et l'acquiescement du roi à Ems furent obtenus par Bucher. Et pendant tout le temps de cette crise, non seulement Bismarck se retira à son Tusculum de Varzin, — on pourrait objecter, et on l'a fait, que le grand trompeur s'y était rendu exprès, en tenant néanmoins tous les fils de la trame — mais, après avoir toléré pendant quelques jours qu'on le dérangeât dans sa cure de Carlsbad, il finit par ordonner par le télégramme en question qu'on le déchargeât de toute la correspondance d'Espagne en la transmettant à Léopold, attitude absolument inconcevable, s'il avait eu la pensée ou la volonté dans ce même moment de mettre la mèche à la poudrière.

Il résulte de ce qui précède, avec une certitude absolue, que Bismarck, quelles que fussent ses intentions, n'a pas voulu au mois de juin déchaîner la guerre par la candidature Hohenzollern, et qu'il ne l'a même pas prévue pour ce moment. C'est ce que j'ai voulu exposer aux historiens français, en laissant de côté les questions secondaires, traitées d'ailleurs dans mon livre : *Die Entstehung des deutsch-französischen Krieges* [1].

Reste une circonstance que je ne dois pas passer sous silence, parce qu'elle fournit un argument à l'opinion contraire à la mienne. Bucher, à ce que raconte son ami Busch [2], a soutenu vingt ans après que la candidature devait être « un piège (en allemand *Falle*, Ollivier traduit *guet-apens*) pour Badinguet », se plaignant de ce que Bismarck ne voulut pas en convenir, « en niant la plus belle action de sa vie ». En d'autres termes, le chef de l'entreprise et son agent, en remémorant à Friedrichsruh leurs actions passées, furent sur ce point en désaccord. Circonstance étrange, mais explicable par le caractère de Bucher. Esprit fin, très cultivé, et travailleur acharné, Bucher fut néanmoins condamné à rester dans l'obscurité, parce qu'il lui manquait les allures et les qualités d'homme du monde. Il en était très mortifié et se montrait jaloux de fonctionnaires plus distin-

1. Gotha, F. A. Perthes, 1909.
2. *Tagebuchblätter*, t. III.

gués des Affaires étrangères, comme Keudell, qui travaillaient peu et recueillaient les honneurs. Il contestait énergiquement que Guillaume eut de l'aversion pour lui, et il alléguait l'entretien qu'il avait eu avec le roi à Ems dont nous venons de parler. Cet entretien cependant fut la seule exception à la règle. Les voyages de Madrid étaient le grand orgueil de sa vie. Il se sentait flatté quand on faisait allusion à sa « mission secrète en Espagne ». On comprend dès lors que sa vanité et sa subtilité aient exagéré l'importance de son action secrète [1]. Il se peut bien d'ailleurs, qu'avec sa connaissance profonde des nations étrangères, il ait mieux prévu que Bismarck l'orage qu'allait provoquer à Paris la candidature Hohenzollern.

H. Hesselbarth
*Professeur au Realgymnasium de Lippstadt.*

---

1. Une méprise involontaire contribua à l'égarer. Il avait reçu alors connaissance par Rothan de la lettre d'encouragement de Bismarck, et il croyait que c'était cette lettre, en réalité d'une date antérieure, qu'il avait transmise lui-même à Madrid. Cf. mon livre, p. 65.

# COMPTES RENDUS

Abbé J. Thomas. **Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au XVI^e siècle.** Paris, Picard, 1910. 3 vol. in-8, XII-448, 415, 480 p.

En 1905, l'Académie des Sciences morales et politiques avait mis au concours, pour le prix du budget, le sujet suivant : *Le Concordat de 1516, ses origines et son histoire au XVI^e siècle.* Parmi les mémoires récompensés figurait celui que M. l'abbé Jules Thomas publie aujourd'hui, complété et amplifié. L'ouvrage se présente avec d'imposantes dimensions. La matière a été répartie en trois volumes : le premier est consacré aux *Origines du Concordat de 1516*, le second aux *Documents concordataires* et le troisième à *L'histoire du Concordat de 1516 au XVI^e siècle*, soit au total plus de 1.300 pages, ce qui est tout de même beaucoup, même pour un sujet aussi important que celui-là. En fait, M. T. aurait pu réduire d'un bon tiers ce qu'il nous raconte, et peut-être de moitié. Il y a pas mal, je ne dirai pas de remplissage, mais de délayage dans les tomes I et II. Était-il bien utile d'abord de s'étendre si longuement sur les théories des contrats et d'opposer le droit nouveau, entendez la conception laïque, et le droit ancien, celui que développent les encycliques pontificales ? Il suffisait d'avertir qu'on allait envisager les événements en s'appuyant sur le *Syllabus* et d'ailleurs l'imprimatur dont le livre est précédé, selon les dernières instructions du pape actuel, était un indice suffisant qu'on ne risquait pas d'y trouver de sympathie pour le gallicanisme. Ensuite qu'était-il besoin d'exposer les rapports de l'Église et de l'État depuis le haut moyen âge ? Le Concordat de 1516 a mis fin à l'état de choses créé par la Pragmatique de Bourges ; c'est cette Pragmatique surtout que Léon X avait à cœur de détruire. Cela fournissait un bon point de départ et il valait mieux pousser à fond l'étude de la Pragmatique et tracer un tableau complet, précis de l'Église de France à la fin du XV^e siècle, que de résumer plusieurs siècles d'histoire politique et religieuse, un pareil résumé étant forcément superficiel et banal. Banal et superficiel également le livre I du tome III où l'auteur montre, surtout d'après les ouvrages récents

de M. Imbart de la Tour, les *Milieux où le Concordat dut évoluer* [1]. Et puisque nous en sommes à critiquer le plan suivi par M. l'abbé T., nous ne voyons pas pourquoi il a séparé l'opposition de l'Université de celle du Parlement et n'a pas groupé dans le même livre deux séries de faits qui sont en somme la manifestation d'un état d'esprit identique. Je crains que l'auteur n'ait été dominé, dans sa manière de classer les faits, par des préoccupations d'ordre scolastique, je veux dire que la considération de la *forme* des actes, leurs divisions et subdivisions, ne lui ait parfois fait perdre de vue la *réalité historique*.

C'est assez insister sur ce que nous croyons avoir à reprendre dans la vaste composition de M. T. La partie solide, et en un sens vraiment neuve, est celle qui traite des négociations de 1515-1516 d'où sortit le Concordat, et de la mission de Roger Barme, sur laquelle je crois bien que notre auteur est le premier à apporter des détails circonstanciés et précis. De même le texte du Concordat a été analysé avec soin et les différentes dispositions ont été confrontées avec celle de la Pragmatique Sanction de Bourges de manière à faire éclater à première vue ce qui a été détruit et ce qui a été au contraire conservé et sous quelle forme.

Dans l'histoire de l'application du Concordat au XVIe siècle, il semble que l'auteur aurait pu s'arrêter sans inconvénient vers 1560, à la veille des guerres de religion et de la clôture du concile de Trente ; aussi bien après cette date l'opposition est-elle bien faible. Peut-être M. T. s'est-il cru lié par la lettre du concours. C'est du reste chose de peu d'importance. De même la classification des résultats du Concordat, suivant qu'ils ont été abusifs ou heureux peut se justifier. Mais il y a peut-être quelque exagération, si même il n'y a pas dans une certaine mesure contradiction, à dire que la réforme disciplinaire du clergé de France est sortie du Concordat alors que plusieurs chapitres sont consacrés aux nominations intéressées faites par le roi, à l'énumération des prélats inférieurs à leur tâche choisis en vertu du Concordat. Le Concordat a certainement et grandement contribué à contrecarrer le développement de la Réforme protestante en France [2]. Mais cela, autant par les abus qu'on en a faits que

1. Les inexactitudes n'y sont pas rares et on y trouve même cette énormité : Ghiberti (Ghiberti dans une histoire du Concordat de 1516 !) « fit les deux portes d'airain de Saint-Jean de Latran », p. 7.

2. Dans ce que dit M. T. de la Réforme en France au XVIe siècle il y a pas mal d'inexactitudes. Ainsi t. III, p. 16, Marguerite de Navarre n'a jamais été calviniste ; p. 253, Pavanes ou Povent fut supplicié en 1526 et non 1524 ; p. 254, l'édit du 29 janvier 1535 (et non 1534); p. 331-332, le passage du *Journal de Louise de Savoie* sur les « hypocrites de toutes couleurs » s'applique aux moines et non aux novateurs religieux comme le croit l'auteur ; le contexte ne permet pas de s'y tromper, etc.

par les dispositions disciplinaires qu'il pouvait contenir. Grâce au Concordat, le roi de France n'avait aucun intérêt, au contraire, à adopter la Réforme, puisqu'il disposait des plus importants parmi les bénéfices. L'intérêt qui poussa tant de princes et de souverains vers les idées religieuses nouvelles, retenait plutôt François Ier et ses successeurs dans la religion catholique. Quant à la réforme interne du clergé, il ne semble pas que le Concordat y ait été pour grand'chose. Cette réforme, dont les germes apparaissent d'ailleurs à la fin du xve siècle, ne fait vraiment de progrès que dans la seconde moitié du xvie siècle et ce qui l'a surtout déterminée ce sont les Jésuites et les décrets du concile de Trente, non moins que les guerres de religion. — M. T. a fait suivre chacun de ses volumes d'un certain nombre de documents, tirés des archives de France ou d'Italie, qui, bien que n'étant pas tous inédits, sont cependant précieux et qu'on est bien aise d'avoir sous la main en lisant son livre. Une table analytique et un index des noms de personnes n'auraient pas non plus été de trop, d'autant plus que cela aurait permis à l'auteur de corriger un certain nombre de lapsus, fréquents surtout dans le troisième volume [1]. — V.-L. Bourrilly.

Henry Guy. **L'École des Rhétoriqueurs**. Paris, Champion, 1910. In-8, 390 p.

Il a fallu à M. Guy du courage pour s'attaquer à ce sujet; et il lui a fallu du talent pour en tirer une étude agréable à lire. La matière était ingrate entre toutes. Cette « école des Rhétoriqueurs » est proprement une école de platitude. La faute n'en est pas à eux seuls. Le xve siècle a vu s'effondrer peu à peu l'idéal qui avait alimenté l'inspiration poétique du moyen âge. Un torrent de vulgarité bourgeoise s'est répandu. C'en est fait, semble-t-il, des grandes œuvres qu'animait un souffle chevaleresque et guerrier, de ces élans mystiques, de ce culte raffiné de la femme. La morale se réduit à quelques sèches leçons illustrées d'exemples toujours identiques, la satire à une série de plaisanteries traditionnelles, la poésie amoureuse aux galanteries cataloguées du genre courtois. Pour couvrir ces misères, tous les artifices de la rhétorique : un bavardage intarissable, des énumérations à perdre haleine, des allégories, des calembours, des pirouettes de mots et de rythmes, le jeu des rimes brisées, batelées, équivoquées.... Pas la moindre trace d'imagination ou de sensibilité. Aucune

1. Ainsi lire : tome II, p. 237, Louis Villiers de l'Isle-Adam ; tome III, p. 110, Galiot de Genouillac, Louis de Brezé, Jean de la Barre; p. 111, Antoine le Viste ; p. 116, Antoine de Belvezer ; p. 185, Charles de Villiers, comme p. 188 ; p. 197, Bochetel, etc.

conviction surtout, même passagère. Comment ces poètes exprimeraient-ils leur pensée ? Ils ne pensent pas. Ils remplissent leur métier de courtisans et déploient leurs poèmes flagorneurs. Quant à être sincères, personne ne le leur demande ; ils ne sont pas payés pour cela. Ils ont la fidélité de bons fonctionnaires, indifférents et consciencieux.

Ung cueur ne peult obeyr en deux lieux,

mais il n'est pas tenu d'obéir le lendemain où il obéissait la veille.

M. G. ne cache pas les ridicules de ses rhétoriqueurs. Au contraire, il nous les présente complaisamment : il tient à se venger (voyez dans la conclusion une analyse tout à fait amusante).... Est-ce à dire qu'il aurait mieux valu laisser ces médiocres à leur obscurité ? Je ne le pense pas. D'abord, l'école a existé, et nous n'y pouvons rien. Notre poésie pendant un siècle a été cela, et il s'est trouvé un public pour l'admirer ainsi, il s'est trouvé des mécènes pour rétribuer les malheureux qui se livraient à cette besogne. Que ce soit une perversion du goût, une maladie intellectuelle, il se peut ; mais ces maladies valent d'être connues quand plusieurs générations en furent atteintes. Tout se tient d'ailleurs. Les rhétoriqueurs sont les premiers ouvriers d'une grande œuvre. Ils ont professé pour l'antiquité un culte inintelligent, mais passionné ; ils ont contribué à répandre cette religion ; par là, sans en avoir conscience, quelles que soient les traditions où eux-mêmes demeurent empêtrés, ils annoncent l'aube nouvelle. Surtout, ils ont eu l'amour de leur métier et, quoiqu'ils le poussent jusqu'au ridicule, c'est tout de même une vertu. Ce qui se révèle, dans les puérilités mécaniques de leur versification, c'est la notion d'art, indépendante de la notion de poésie ; c'est l'idée que, d'un arrangement de mots, d'un ingénieux cliquetis de syllabes peut naître, même sans aucune pensée profonde, une impression de beauté... Si bien que parfois, à les lire, on songe à certains rhétoriqueurs de notre temps à qui l'admiration publique ne se refuse pas.

Enfin, il y a parmi eux un véritable artiste, Jean Lemaire de Belges, un novateur puissant et audacieux. Celui-ci, les grands esprits du XVI^e siècle, si durs cependant à leurs prédécesseurs, en parleront avec déférence. Cette existence cahotée, parmi tant de jalousies et de colères, ce caractère ombrageux, cette prodigieuse variété d'aptitudes et cette indépendance de pensée : ils reconnaîtront un des leurs. Non pas qu'il échappe entièrement aux banalités de l'école ; *le Temple d'honneur et de vertus* est d'un disciple de Molinet ; mais il a écrit *la Différence des Schismes* et *la Concorde des deux langages*. Il serait temps de lui rendre, dans l'histoire de notre littérature, le rang auquel il a droit.

M. G. l'a placé au centre de son étude. Auprès de lui, les autres rhétoriqueurs : autant de portraits vifs et alertes, chacun accompagné d'une excellente notice bibliographique. Mais ce qui nous intéresse plus que les physionomies individuelles, ce sont les tendances générales de l'école, c'est le milieu social dans lequel elle s'est constituée et par lequel elle a vécu. M. Guy a étudié tout cela avec beaucoup de soin. Il nous fait connaître les divers foyers de culture intellectuelle, la vie fiévreuse de Lyon, ces petites cours semi-italiennes qui ne distinguent pas très bien encore le luxe de la beauté, mais où commence à rayonner déjà le prestige de l'art. Par là surtout, ce volume est une excellente introduction à l'histoire de la poésie au XVIe siècle que l'auteur a entreprise. Sa sûreté de méthode fait bien augurer des volumes prochains. — JULES MARSAN.

Louis THUASNE. **Villon et Rabelais, notes et commentaires.** Paris, Fischbacher, 1911. In-8, VI-466 p.

Si l'on en excepte deux chapitres complétés par deux appendices plus spécialement consacrés à Villon, le reste du volume, c'est-à-dire environ les deux tiers, se rapporte à Rabelais et constitue comme une seconde série d'*Études* sur l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, aussi riches de matières et d'une aussi copieuse érudition que la première série dont nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte [1]. Voici la liste de ces études : *Rabelais et Villon.* « Rabelais connaissait bien Villon. On peut assurer qu'il en avait fait une étude assidue ». Il appréciait plus l'artiste que le poète lyrique ; ce qui le charmait en lui, c'est la gaité « l'humour et cette fantaisie primesautière qui se décèle dans ses vers et le relief étonnant qu'il sait donner à ses peintures ». Suit le relevé des citations et allusions à Villon que présente ou suggère l'œuvre de Rabelais. « Tantôt Rabelais emprunte à Villon de simples images, de simples mots, des traits caractéristiques qui l'avaient frappé, des tournures de phrases qui l'avaient séduit, tantôt de véritables anecdotes et récits dont Villon est le protagoniste ». Il y faut ajouter certains procédés : « ses digressions de tout genre, religieuses, morales, humoristiques ; ses énumérations, son goût pour les jeux de mots et les équivoques, la trivialité des peintures et la crudité des expressions, héritage direct du Roman de la Rose qui domine leur œuvre à tous deux ». Les rapports entre *Rabelais et le Roman de la Rose* sont ensuite élucidés. M. T. examine la manière dont certains thèmes sont traités par les deux auteurs : thèmes politiques ou sociaux, royauté, papauté et ultramontanisme, célibat ecclésiastique et moines, les femmes ; thèmes

1. Voir la *Revue*, VII, 598-609, 681-693.

plus proprement philosophiques : prescience divine, astrologie, définition de Dieu, etc. Il n'exagère pas les dettes de Rabelais et se montre très réservé dans ses conclusions (p. 180 et 204). *La lettre de Gargantua à Pantagruel* (II, 8) est étudiée dans ses sources générales et ses sources particulières. M. T. a eu l'excellente idée de reproduire les textes de Budé (lettres à Dreux Budé), d'Érasme (dans l'adage *Spartam nactus es, hanc orna*, la digression relative à Alexandre Stuart, archevêque de Saint-Andrews, lettre à Viterius) ; de C. Agrippa (lettre *ad amicum*) et de Trithème (lettre à son frère), ce qui permet à chacun de faire la comparaison, pour l'ensemble et les détails, avec le texte de Rabelais. La *Lettre de Rabelais à Érasme* est celle qu'il lui écrivit de Lyon le 30 novembre 1532. Après Ziesing et Heulhard, M. T. en donne le fac-similé et il fournit des renseignements précis sur le texte de Josèphe dont il y est question (à noter une lettre inédite de Jean des Pins, évêque de Rieux), sur la querelle d'Érasme avec Aléandre et avec Scaliger et sur le secrétaire d'Érasme Hilaire Bertolph. La *lettre de Rabelais* (du 6 février 1547) que le trop fameux Libri inséra dans le *Journal des Savants* de janvier 1842 a été publiée, non pas comme l'affirme Libri, d'après la copie du ms. de la faculté de médecine de Montpellier, mais d'après l'original du ms. latin 8584 de la Bibl. nat. où Libri l'a soustrait pour le vendre « à quelque riche amateur étranger ».

A propos d'un passage de la correspondance d'Érasme (lettre à Fausto Andrelini écrite d'Angleterre en 1499), M. T. montre que l'expression *inter merdas gallicas* qu'on y relève est simplement une allusion à une expression semblable tirée d'une élégie du poète néo-latin, et par la reproduction de quelques passages tirés d'auteurs contemporains, de prédicateurs, prouve que le cynisme des peintures et les obscénités dont on fait à Rabelais un si vif reproche, étaient fort communs à l'époque où il écrivait et « qu'en cela, comme pour le reste d'ailleurs, il tenait un juste milieu ». Enfin, M. T. réimprime le texte latin (dont on trouvera une traduction française dans le livre de M. Heulhard sur *Rabelais en Italie*) du *Sylvius ocreatus* de Luigi Arrivabene (1555) précédé d'une substantielle notice sur le héros de cette facétie le médecin Jacques Dubois (Jacobus Sylvius) et accompagné de notes biographiques et explicatives. Deux appendices complètent ces études : l'un donne la source d'un passage du chapitre XXII du livre IV de Pantagruel (sur l'immortalité des âmes intellectives ; la source est un passage du Traité du monde de Philon d'Alexandrie traduit par Budé), l'autre sur l'à peu près irrévérencieux de Rabelais, *Asme et Asne* et les exemples antérieurs à Rabelais.

On le voit, à part le *Sylvius ocreatus*, toutes ces études se rapportent

aux sources de Rabelais ; elles mettent en lumière ce que celui qu'on a justement appelé « un splendide metteur en œuvre de lieux communs » doit à ses prédécesseurs du moyen âge et à ses contemporains. Par là, elles complètent précieusement, comme nous le disions en commençant, la première série d'*Études sur Rabelais* : c'est la même méthode de rapprochements de textes, avec plus de réserve dans l'affirmation des analogies et des réminiscences, et surtout la même érudition, vaste, variée et précise [1]. Certainement le savant éditeur de Gaguin est l'un des hommes qui actuellement connaissent le mieux la littérature franco-latine du moyen âge et du XVIe siècle, et si nous commençons aujourd'hui à voir clair dans les emprunts que Rabelais a faits aux sources médiévales et quattrocentistes, monastiques ou laïques, c'est en grande partie à M. Thuasne que nous le devons. — V.-L. Bourrilly.

S. C. Gigon. **La troisième guerre de religion. Jarnac-Moncontour (1568-1569).** Paris, Charles-Lavauzelle, [1911]. In-8°, 409 p. (plans, cartes et croquis dans le texte).

C'est seulement une partie de la troisième guerre de religion que M. Gigon, l'historien de la *Révolte de la gabelle en Guyenne* [2], étudie dans l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre ; mais c'en est la partie la plus importante, celle qui s'est déroulée dans la région de la Charente et qui fut marquée par les deux victoires des catholiques à Jarnac et à Moncontour. M. G. s'est préoccupé avant tout de faire œuvre d'historien militaire et c'est la principale originalité de son livre : il a retracé ces campagnes de Condé, de Coligny et du duc d'Anjou dans l'ouest, comme d'autres officiers ont raconté les guerres de la Révolution et de l'Empire, avec la même méthode et la même précision. Il convient d'ajouter aussitôt que l'entreprise était beaucoup plus difficile ; car pour être nombreux, les documents n'en étaient pas moins vagues et confus. M. G. ne s'est pas laissé rebuter par ces difficultés : il a fait des recherches multiples et approfondies à la Bibliothèque nationale, au dépôt de la Guerre ; il a consulté la plupart des recueils imprimés. On peut assurer qu'aucun document important ne lui a échappé. Il a réussi, en s'aidant de tous

1. Voici quelques menues observations. Lire, p. 189, note 1 : *entrevue de Boulogne* (1532) et non du *Camp du drap d'or* ; p. 303, note 2, la correspondance de Sleidan a été publiée par Baumgarten (Strasbourg, 1878) et étudiée par Hasenclever ; p. 347, n. 2, ajouter à la biographie du médecin Jean Fernel, l'ouvrage de L. Figard, *Un médecin philosophe au XVIe siècle, Étude sur la psychologie de Jean Fernel*. — L'ouvrage de M. Thuasne est si riche de substance et de renseignements de tout ordre qu'un index analytique aurait été particulièrement utile pour les travailleurs qui auront nécessairement à s'en servir.

2. Voir la *Revue*, tome VIII, p. 366.

ces éléments d'information [1], surtout en utilisant les correspondances et les extraits de rapports cités par Segesser dans son *Ludwig Pfyffer*, à reconstituer avec la plus minutieuse précision la chronologie des événements. Jour par jour et, pour les faits importants, presque heure par heure, il a suivi les mouvements des armées. Bien mieux : il les a suivies à la lettre, sur le terrain ; il a refait les étapes, examiné la disposition des lieux et pour faire profiter le lecteur de ses observations, il n'a pas craint de multiplier les croquis et les cartes, marquant les villages, les bois, les routes, les ponts, tout comme on le fait pour les opérations militaires des temps modernes. M. G. a été récompensé de sa peine. Non seulement il est parvenu à élucider jusque dans leurs moindres détails toutes ces marches et contre-marches, mais encore il a pu porter sur les principaux chefs d'armée des jugements motivés et qui ne cadrent pas toujours avec l'opinion généralement acceptée. Voyez par exemple ce qu'il dit de Coligny, p. 191, 211, 215, 322, et la mise au point p. 353-354, et l'appréciation d'ensemble sur Tavannes p. 354. De nombreuses notes précisent certains points de détail et plusieurs pièces justificatives importantes complètent ce volume qui fait le plus grand honneur à son auteur. Il est à souhaiter que M. G. continue, pour son agrément et pour notre profit, cette série d'études sur les guerres de religion qu'il vient d'inaugurer d'une manière si remarquable. — V.-L. Bourrilly.

Louis Batiffol. **Le roi Louis XIII à vingt ans.** Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1910]. In-8, vii-698 p. (portr.)

Le nouveau livre de M. B. est d'un intérêt plus général qu'on ne pourrait le croire en lisant son titre. A côté de chapitres sur le prince, le souverain, le soldat, la religion du roi, ses rapports avec sa mère, sa femme, ses frères et sœurs, il renferme aussi une étude sur le coup d'État du 24 avril 1617, une autre sur le duc de Luynes, une troisième sur l'ascension de Richelieu, si bien qu'il intéresse au moins autant l'histoire générale de la période s'étendant de 1617 à 1624, que la personne même du monarque.

Je veux dire tout de suite tout le bien que je pense de ce livre : on y

1. Il ne semble pas que pour les travaux dits de seconde main, M. G. soit aussi au courant. Je sais bien que, écrivain militaire avant tout, il n'avait guère à se soucier des historiens qui l'avaient précédé et qui presque tous avaient écrit à un autre point de vue. « Leur manque de compétence, dit-il, rend la plupart de leurs travaux de mince valeur ». Cependant il aurait pu, semble-t-il, utiliser un article consciencieux de H. Patry sur la *Bataille de Jarnac* dans le *Bulletin du protestantisme* et le *Monluc historien* de P. Courteault, à propos de l'apparition dans la campagne de l'auteur des *Commentaires*.

retrouve la même documentation abondante et sûre, les mêmes qualités d'exposition que dans les ouvrages précédents de M. B. « Pour démêler le sens des faits, dit-il, nous avons appliqué les méthodes d'investigations étendues, de précision critique qu'on applique au temps du moyen âge. » On peut dire que c'est avec succès. Le premier chapitre, par exemple, est un fort bon récit critique de la chute de Concini et des événements qui l'ont préparée. De même le chapitre sur l'ascension de Richelieu est excellent de tous points. Beaucoup plus résumé que le livre de M. Hanotaux, il est aussi beaucoup plus précis, et même, sur quelques points importants, plus complet. On s'y rend très bien compte que, si Richelieu est revenu au pouvoir, c'est parce qu'il a tout fait pour cela ; ses manœuvres patientes et obstinées, sa souplesse ont été fort bien mises en lumière.

Mais le grand mérite de ce livre est de nous faire mieux connaître les personnages principaux de cette période. Ils nous sont longtemps apparus sous des traits fixés par la tradition, mais inexacts : le roi indolent, occupé uniquement de chasse et laissant faire ses ministres, le cardinal de Richelieu ayant de bonne heure tout pénétré et tout compris, arrivant aux affaires avec un programme arrêté dont il poursuit l'exécution sans une défaillance, ayant dès le début, suivant l'expression de Mignet, « les intentions de toutes les choses qu'il fit ». De nos jours, on a commencé à réviser ces jugements. On s'est aperçu, par exemple, que Richelieu avait été beaucoup plus humain, qu'en matière de politique étrangère, il avait dû faire un apprentissage, qu'il avait parfois hésité et commis des fautes [1]. M. Mariéjol a fort heureusement résumé sur ce point les conclusions des récents travaux que M. B. vient compléter. De même on a mieux compris la nature des relations existant entre le premier ministre et le roi et on a rendu justice à Louis XIII. M. B. a bien montré qu'il n'était point aussi effacé qu'on l'avait dit, et il a raison d'écrire que, de l'ensemble des indications fournies par les sources, se dégage une physionomie royale assez dissemblable de celle qu'on imagine communément. Dans le chapitre sur de Luynes, M. B. essaie de montrer qu'on a jugé le favori ou trop favorablement ou trop défavorablement ; sa thèse est que, sauf dans les derniers mois, il n'a pas eu de pouvoir réel. Il semble du reste que, si cette affirmation renferme une part de vérité, elle soit cependant un peu exagérée. L'auteur reconnaît lui-même que, si Luynes n'a pas de situation officielle, il est cependant l'ami et le confident intime du souverain,

1. Voir, par exemple, pour ne citer que les travaux les plus récents, le livre de Wiens sur *Fancan* (cf. ci-dessus, p. 64) et le livre d'Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses...*, t. IV, 1626-1635 (Alcan, 1909, in-8).

qu'il y a là une situation trouble et contradictoire : à cause de cela même il est difficile de discerner dans quelles limites le favori a pu agir, mais peut-on nier qu'il ait agi ?

Ce n'est du reste pas seulement par les renseignements qu'il nous apporte sur les principaux acteurs de ce temps que ce livre vaut : il nous fournit sur d'autres points des indications nouvelles très intéressantes. Je citerai tout particulièrement le passage du chapitre sur la religion du roi, où M. B. nous retrace la politique protestante de Louis XIII et les efforts faits par lui pour acheter des conversions. C'est une première esquisse de la caisse de Pellisson, et une fois de plus on voit apparaître, bien avant Louis XIV, une idée qui sera reprise par son administration.

Ceci dit, je suis plus à l'aise pour faire quelques réserves. Il me semble d'abord que si, d'une manière générale, l'appréciation portée par M. B. sur le caractère du roi est juste, il a cependant parfois un peu exagéré ses mérites et accueilli trop facilement les appréciations flatteuses de familiers. D'autre part, la composition du livre manque un peu d'unité. Il est formé d'études dont plusieurs ont paru d'abord dans diverses revues (*Revue historique*, *Revue de Paris*) et dont chacune forme un tout. Le récit des événements est parfois morcelé de façon fâcheuse. Ainsi le chapitre intitulé *Mère et fils* contient le récit de la révolte de 1618, et on s'étonne d'y voir à peine mentionner Richelieu ; c'est que M. B. y reviendra dans le chapitre consacré à l'ascension de celui-ci. De même, le récit de la négociation pour l'obtention du chapeau est faite en deux fois, dans le chapitre sur de Luynes et dans celui qui est consacré au cardinal. Mais si le plan est un peu lâche et s'il y a des redites, le livre n'en est pas moins fort agréable à lire ; il n'y a point de longueurs, et c'est le principal. — G. Morizet.

Cte A. de Mahuet. **Biographie de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy (1641-1790)**. Nancy, 1911. Gr. in-8, xx-316 p.

En 1634, lors de l'occupation de la Lorraine par la France, les magistrats du Parlement de Saint-Mihiel s'étant rendus dans des villes restées sous la domination du duc Charles IV, celui-ci les chargea de continuer à rendre la justice en son nom ; en 1641, il érigea le Parlement en Cour souveraine. Celle-ci subsista jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France ; après la mort de Stanislas, elle devint le Parlement de Nancy qui dura jusqu'au début de la Révolution. C'est l'histoire de cette juridiction supérieure que nous retrace l'introduction de l'ouvrage.

Le corps même du livre est une suite alphabétique de biographies des

magistrats qui ont appartenu à la Cour souveraine et au Parlement. Citons, parmi les plus importantes, celles du comte et du baron de Bourcier qui jouèrent un rôle considérable à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, et dont le premier participa à la rédaction du *Code Léopold*; le baron de Carron qui représenta la Lorraine aux congrès de Nimègue et de Ryswick; le président de Cœurderoy, un des derniers représentants de la brillante société du XVIII^e siècle ; Guillaume de Rogéville, l'auteur du *Dictionnaire des Ordonnances* de Lorraine ; le baron de Mahuet, un des négociateurs du duc Léopold avec Louis XIV; Mallarmé, qui joua à Nancy un rôle important pendant la Révolution; François de Riguet et Jean-Claude Pommier, qui composèrent différents ouvrages sur l'histoire de la Lorraine.

Toutes ces notices sont écrites d'une façon très précise, d'après de nombreuses sources imprimées et manuscrites; l'ouvrage est splendidement illustré de 42 portraits en photogravure et de 280 blasons. On trouve en appendice des listes chronologiques de tous les membres de la Cour et du Parlement. Une table alphabétique des noms propres, très bien dressée, permet d'utiliser complètement ce bel ouvrage. Au moment où M. Fleury Vindry publie ses *Parlementaires français au XVI^e siècle*, il n'était pas inutile qu'un travail du même genre fût fait, sur les deux siècles suivants, pour la dernière des provinces qui fut réunie à la France. — Louis DAVILLÉ.

Émile BOURGEOIS. **La diplomatie secrète au XVIII^e siècle. Ses débuts.** T. III. *Le secret de Dubois, cardinal et premier ministre.* Paris, Colin, s. d., [1911]. In-8, 448 p.

M. Émile Bourgeois achève dans ce volume l'étude qu'il avait commencée sur la politique étrangère de la Régence. Après nous avoir montré comment, dès le début, elle a été déterminée par les intérêts personnels du duc d'Orléans, comment, dans le courant des négociations, elle s'est combinée ou mesurée avec d'autres politiques personnelles, celle de l'électeur de Hanovre, roi d'Angletere, et celle du duc de Parme, il nous expose quelle influence eut pendant les dernières années l'intérêt personnel de Dubois. Sans doute, le serviteur n'abandonne pas les intérêts de son maître pour cela, et le Régent trouvera jusqu'à la fin, dans son ancien précepteur, un défenseur fidèle; mais au fur et à mesure que les désirs ou les ambitions de Philippe d'Orléans et de George I^er recevaient satisfaction, l'ambition de Dubois grandissait et devenait en même temps plus libre de songer à elle. L'objet s'en fixa d'assez bonne heure : l'abbé voulait être premier ministre, et, pour cela, cardinal.

Ces préoccupations l'amenèrent à modifier entièrement son système : en effet, lors de son arrivée au ministère (1718), la France est entièrement engagée dans l'alliance anglaise et autrichienne ; elle est prête à faire la guerre à l'Espagne. Lors de sa mort (août 1723), l'alliance anglaise est moins intime, l'alliance espagnole est conclue, et l'on s'achemine vers une guerre contre l'Empereur. M. B. pense que si Dubois, ministre, a fait une politique si contraire à celle de Dubois, agent secret, c'est qu'il eut peur d'abord d'être renversé en affichant officiellement l'étroite union qu'il entretenait avec l'Angleterre : d'où la nécessité d'atténuer l'hostilité à l'égard de l'Espagne. En outre, s'il a été plus loin, jusqu'à une alliance avec l'Espagne, c'est qu'il voulait grandir encore, et qu'il était nécessaire de flatter les préférences des Français. Mais il ne lâcha pas pour cela l'alliance anglaise. Tout le mérite de son œuvre, comme le remarque très bien M. B., fut d'avoir su « ménager les transitions ».

A cette politique, qui se proposait de concilier des choses aussi contradictoires que l'alliance anglaise et l'alliance espagnole, les obstacles ne manquèrent pas. Le premier fut la nécessité de combattre l'Espagne, comme l'exigeaient les Anglais depuis 1718. Dès ce moment, malgré les apparences, Dubois cherche à éviter ou à limiter le conflit entre la France et l'Espagne : c'est d'abord avant la guerre une série de négociations pour amener Philippe V à céder (mission de Stanhope à Madrid); c'est ensuite, quand la guerre fut devenue inévitable, l'utilisation de la Conspiration de Cellamare pour se justifier aux yeux des Français ; c'est enfin la déclaration souvent répétée que la France n'en voulait pas à l'Espagne mais à Albéroni. La tentative désespérée de celui-ci qui consistait à rapprocher la Suède et la Russie pour les unir au Prétendant Stuart contre les Hanovre, pouvait prolonger la résistance de l'Espagne, la guerre faite par la France et amener à la longue les protestations des Français amis de l'Espagne. Aussi fallait-il que la guerre fût courte et pour cela faire échouer les projets d'Albéroni dans la Baltique. Dubois intervint, de concert avec l'Angleterre, qui était effrayée de la puissance russe et désirait recueillir les dépouilles de la Suède : les diplomaties alliées travaillèrent à former dans la Baltique un bloc des puissances du Nord sous leur contrôle, obtenant la neutralité du Danemark et de la Prusse et l'alliance de la Suède, pour contenir la Russie. Ce furent le Hanovre et les commerçants anglais qui retirèrent le profit de ces négociations (Stockholm, 1720). Ainsi Espagne et Russie se trouvaient rejetées aux deux extrémités de l'Europe et hors d'état de nuire. Il restait à achever leur défaite : le renvoi d'Albéroni fut obtenu par l'intermédiaire du duc de Parme auprès de Philippe V, qui abandonna en outre la cause des Stuarts et ses

propres prétentions au trône de France. Quant à Pierre le Grand, il se tint sur ses gardes et on ne put le détruire.

Toute cette politique de Dubois, de 1718 à 1720, semble n'être que la suite de sa politique secrète. Il suit aveuglément l'Angleterre, ordonne à notre représentant en Suède de faire tout ce qui peut faire plaisir aux Anglais, et met un véritable acharnement à combattre l'Espagne. On pourrait objecter à M. B., qu'en tout ceci on ne voit pas la trace d'un désir de changement, et que s'il est vrai qu'il désire atténuer les conséquences pour l'Espagne de l'alliance franco-anglaise, il s'y prend d'étrange façon. On peut répondre à cela — et c'est ce que M. B. a montré — qu'à ce moment l'abbé est encore pris dans les nécessités de sa politique, comme dans un engrenage. Il doit aller jusqu'au bout pour en récolter le fruit (satisfaction à George Ier et au Régent), et ensuite seulement il pourra agir dans le sens de la conciliation. Cette préoccupation de sa politique future se manifeste dès 1718, le détail de ses dépêches montre qu'il y pense et c'est seulement dans cette mesure qu'on peut dire que son attitude au ministère n'est plus exactement la même qu'autrefois.

Pendant la même période, Dubois a eu à se défendre au dedans contre des assauts terribles et c'est ce qui a aussi retardé son évolution. Là encore ce sont ses ambitions personnelles qui le guident. Désireux d'être premier ministre, et, pour cela, cardinal, il voit dès 1718 dans les querelles jansénistes, l'occasion d'un marché avec le Pape ; il demande le chapeau en échange de la paix de l'Église. Les négociations menées à Rome par le jésuite Lafiteau ayant échoué à cause des exigences du Pape, Dubois essaya de devenir cardinal au titre politique, sur la recommandation du Régent et des souverains amis, l'Empereur et George Ier. Ceci encore le maintient dans la politique de la Triple alliance. Après un second échec, il trouve dans l'archevêché de Cambrai une compensation momentanée (février 1720). Son ambition s'inquiète à la même époque du succès de Law. Craignant d'être supplanté par lui, dès la fin de 1719, il lui fait une guerre secrète. Il y est encouragé en même temps par les Anglais, jaloux d'une politique qui menaçait de relever le commerce et la marine de la France. Law naturellement s'était rapproché du parti de la vieille cour et des amis de l'Espagne. Stanhope et Dubois le combattirent et eurent une part de responsabilité dans sa chute.

La victoire de Dubois contre Albéroni et Law, qui est complète au début de 1721, a pour résultat de lui permettre le changement d'attitude qu'il méditait dès 1718. Ayant moins besoin des Anglais, ayant besoin au contraire de l'opinion française pour devenir premier ministre, il achemine doucement la France vers l'alliance espagnole. Il procède d'abord

secrètement (mission de Mornay à Madrid (1720), intervention des Farnèse, mission de Chavigny (1721), puis s'ouvre aux Anglais peu à peu, et les persuade d'entrer dans ses vues. Le résultat, c'est la signature du traité de Madrid (1721) promettant les duchés italiens aux fils de Philippe V. Ce qui explique la docilité de l'Angleterre, si jalouse d'ordinaire, c'est — outre l'art infini de Dubois — le bouleversement et les divisions survenues dans le gouvernement anglais à la suite de la faillite de la Compagnie des Mers du Sud.

A partir du traité de Madrid, que M. B. compare avec raison à la triple alliance de la Haye, la politique de Dubois, pour des raisons personnelles toujours, s'achemine vers une guerre contre l'Empereur. Philippe V ayant eu l'idée de marier Louis XV à sa fille et le prince des Asturies à M^lle^ de Montpensier, fille du Régent, celui-ci fut attaché définitivement à l'Espagne et plus disposé à soutenir toutes ses prétentions. Dubois de son côté retira de cette intimité avec l'Espagne le chapeau de cardinal, car il put employer à Rome le crédit du roi d'Espagne, de son protégé le prétendant Stuart, et de son beau-père le duc de Parme (juillet 1721). En 1721, la France n'est donc plus qu'officiellement médiatrice entre l'Espagne et l'Empereur : par suite des avantages retirés par le Régent et Dubois dans une nouvelle alliance, elle est déjà secrètement hostile à l'Empereur. On comprend que ce changement de front eût été difficile à faire en un congrès, et c'est pourquoi Dubois retarda tant qu'il put l'ouverture de celui qui devait siéger à Cambrai pour régler les successions italiennes. Malgré les profits qu'ils avaient déjà retirés de l'alliance espagnole, le Régent et Dubois étaient encore sur cette question d'une impartialité gênante pour l'ambition d'Élisabeth Farnèse. Le mariage de D. Carlos et d'une autre fille du Régent, M^lle^ de Beaujolais, vint lever leurs dernières hésitations (juillet 1722). Dès lors la politique française est complètement inféodée à l'Espagne, comme elle l'a été autrefois à l'Angleterre. Dubois prépare en secret la guerre contre les Habsbourg et pour cela s'engage dans une véritable campagne diplomatique. Pour trouver des alliés dans le Nord, il s'adresse successivement à Pierre le Grand et à la Saxe. L'alliance russe est difficile à conclure à cause des Anglais ; aussi le projet d'alliance saxonne se précise-t-il : l'électeur de Saxe s'engageait à soutenir la candidature du duc de Chartres au trône de Pologne. Aucune de ces combinaisons n'avait abouti à la mort de Dubois et du duc d'Orléans. Mais l'affaire de la compagnie d'Ostende avait suffi pour brouiller l'Empereur et l'Angleterre.

Dans toutes ces négociations, Dubois et son maître avaient travaillé pour eux : le ministre était devenu cardinal, le Régent avait marié ses

enfants avec éclat et préparait un trône à son fils pour le cas où celui de France manquerait. Les avantages commerciaux en faveur de la France en Espagne, ses avantages politiques dans la Baltique, avaient été sacrifiés au profit de combinaisons éphémères. M. B. raconte enfin dans un dernier chapitre comment ont abouti tant d'efforts et de sacrifices. Il nous montre le cardinal envahissant peu à peu tous les services, travaillant avec les secrétaires d'État, faisant figure de premier ministre. Quand des opposants se dressent contre lui, il les brise (exil de Villeroy). Il devient enfin en titre premier ministre le 22 août 1722 et le reste à la majorité du roi (16 février 1723). Mais il meurt le 11 août de la même année.

Ce dernier volume a les mêmes qualités que les précédents. Certains chapitres y sont particulièrement vivants (voir par exemple les chapitres intitulés *La guerre contre Law* et *Dubois premier ministre. La fin de la Régence et du cardinal*). Ces négociations subtiles et enchevêtrées pourraient être obscures ; M. B. n'a pas ménagé les résumés partiels, les conclusions, les exposés d'ensemble. Je signale tout particulièrement l'exposé qu'il fait de l'état de l'Europe au début de 1720 (p. 177-184). Le livre se termine par une conclusion générale qui dégage la substance des trois volumes et juge la politique de Dubois. Ce jugement est en somme sévère. Après avoir dans le tome Ier réhabilité l'homme qu'a tant décrié Saint-Simon, M. B. ne peut s'empêcher de condamner chez le diplomate l'oubli presque systématique des intérêts français, et les procédés secrets qu'il a introduits dans notre diplomatie. Il voit dans son ministère l'origine de cette maladie du secret, qui a été au XVIIIe siècle si funeste à la bonne conduite des affaires françaises [1]. — Albert GIRARD.

DELVAILLE. **La Chalotais éducateur**. Paris, Alcan, 1911. In-8.

Vif admirateur de M. de La Chalotais, M. Delvaille pense « que sa personne et sa vie sont au-dessus de toute contestation », que « ses démêlés avec le duc d'Aiguillon, son arrestation, son procès... furent le résultat des machinations des Jésuites. » Je ne discuterai pas ici ces opinions : les personnes qui connaissent l'ouvrage que j'ai consacré à la *Bretagne et au duc d'Aiguillon* savent à quel point je suis éloigné de les partager. Aussi bien ne s'agit-il pas ici d'apprécier le rôle historique du procureur

1. M. Bourgeois me permettra de lui signaler les quelques fautes d'impression suivantes : p. 64 *Cuipuzcoa* ou lieu de *Guipuzcoa* ; p. 215, *Dispacho*, au lieu de *Despacho* ; p. 221 *Dom Carlos*, au lieu de *Don Carlos* ; p. 270, *André de Paëz* au lieu de *André de Pez*.

général au Parlement de Bretagne, mais uniquement son rôle pédagogique, et un de ses ouvrages, l'*Essai d'éducation nationale*, auquel il est facile et auquel il n'est que juste de rendre hommage sans pour cela partager les sentiments que l'auteur a inspirés à M. D.

Ce livre, jusqu'ici, n'avait pas d'histoire, et il méritait d'en avoir une. Je ne crois pas, autant que M. D., qu'il ait exercé une influence très profonde sur les esprits, et je suis frappé de ce fait qu'il n'a été réimprimé jusqu'ici qu'à un moment où l'on était beaucoup moins préoccupé de réformes pédagogiques que d'être désagréable aux Jésuites : en 1825. Je crois au contraire avec lui qu'il méritait mieux. L'ouvrage est solide, judicieux, plein d'idées élevées et d'idées justes (on pourra s'en convaincre facilement avec le secours de l'analyse détaillée que M. D. en a donnée) et une saine pédagogie peut encore beaucoup y emprunter.

On ne peut qu'applaudir à la critique de l'enseignement insuffisant et pédantesque du temps, aux revendications énergiques en faveur du français, en faveur de l'histoire considérée non comme exercice mnémotechnique mais comme moyen de former le jugement, aux observations sur le mauvais choix des sujets d'amplifications, forcément creuses et banales, sur des matières ignorées des élèves, à la prescription des cahiers dictés, etc., etc. Si l'excellente étude que M. D. vient de consacrer à l'essai d'éducation nationale et la réédition qu'il se propose, je crois, d'en faire, peuvent remettre ce livre à la mode et lui procurer des lecteurs, les auteurs de programmes pourront y puiser d'utiles leçons, et celle-ci, notamment que le but de l'enseignement est de former les esprits plutôt que de les remplir et de les accabler.

M. D. ne s'est pas borné à un examen de l'*Essai d'éducation nationale* : il était forcément amené à envisager tout un côté important de l'histoire de ces temps, et notamment la chute des Jésuites, point de départ naturel de la question de réorganisation des études qui fut alors à l'ordre du jour. Il l'a fait de façon intéressante, et généralement fort exacte. Quelques réserves peu nombreuses et peu graves me paraissent seulement devoir être faites. Le concours de tous les Parlements du royaume contre les Jésuites est-il bien une preuve de la gravité réelle de l'affaire, et faut-il être convaincu avec M. D. que l'État et la Religion étaient également intéressés à la destruction de la Société ? Ce concours était naturel, étant donnés les liens étroits dont depuis quelques années les auteurs du système des classes avaient su rattacher ces Parlements les uns aux autres, et il s'est manifesté en nombre d'autres circonstances où ni le salut de l'État ni celui de la religion n'étaient en cause, et où il s'agissait en revanche, au plus haut point, des intérêts et des préjugés de la caste parlementaire ;

d'ailleurs il n'est que juste de rappeler que dans plusieurs Parlements des minorités considérables n'hésitèrent pas soit à protéger ouvertement la Société, soit à répudier les passions violentes qui animaient ses adversaires, et qu'elles le firent en dépit des injures et des persécutions que par là elles s'attirèrent. Je ne suis pas non plus très convaincu que l'affluence inaccoutumée des parlementaires rennais aux séances où devaient se traiter des affaires relatives à la réforme des études soit un argument bien favorable à citer en faveur des idées chères à M. D. Ces magistrats rennais étaient, non pas certes tous, mais en trop grand nombre, des hommes de très médiocre valeur, parfois de simples gamins, qui ne venaient guère au palais que quand il s'agissait de vexer de quelque façon le commandant de la province, l'intendant ou les Jésuites, et s'ils sont venus en effet en nombre aux audiences où il devait être question des collèges, j'ai quelque peine à croire que ce fut l'intérêt de l'amélioration des études qui les y attirât. — Il paraît qu'un élève des Jésuites à Laon ayant l'intention d'aller à Soissons, un sujet de devoir fut donné, qui était un éloge de Laon et un dénigrement de Soissons ; cet incident absolument insignifiant méritait-il d'être qualifié d'emploi de procédés déloyaux pour retenir des élèves ? (p. 49).

Mais ce sont là chicanes sans importance. Ami de La Chalotais, M. D. a été un peu enclin, à son insu, à trop de rigueur pour les adversaires de son héros : mais en somme il n'a pas dépassé la mesure en appréciant favorablement une œuvre importante et méritante, et a bien fait de combler une lacune qui existait jusqu'à ce jour dans les ouvrages, d'histoire uniquement politique, consacrés auparavant à La Chalotais. — M. Marion.

Russell Parsons Jameson. **Montesquieu et l'esclavage**. *Etude sur les origines de l'opinion antiesclavagiste en France au XVIII^e siècle*. Paris, Hachette, 1911. In-8, 371 p.

L'ouvrage qui nous est donné sous ce titre se compose de deux parties. La première, qui est aussi la plus étendue, est consacrée à l'étude des « origines » et des « précurseurs ». Elle comprend sept chapitres dans lesquels l'auteur étudie successivement : L'esclavage dans l'antiquité ; Les origines et le développement de la traite des noirs ; La législation française ; Le droit et l'esclavage ; L'esclavage et la religion ; L'esclavage et la littérature (2 chapitres). Comme on le voit, ces termes d' « origines » et de « précurseurs » sont entendus par M. J. d'une manière assez large. En réalité c'est presque toute l'histoire de l'évolution des idées sur l'esclavage avant le livre de l'*Esprit des lois* qu'il nous retrace. Je me hâte d'ajouter toutefois que, malgré l'étendue de ce cadre, l'ouvrage de M. J.

est loin d'être la revue superficielle et générale qu'on aurait pu craindre. Il y a là un volumineux et consciencieux travail de dépouillement dans lequel beaucoup de choses sont à prendre. Un grand nombre de textes et d'opinions oubliés ont été remis en lumière par M. J. qui a donné dans ce livre la preuve d'une connaissance approfondie de son sujet et de notre langue tout à fait remarquable. On peut regretter cependant que les conclusions auxquelles il aboutit ne soient pas toujours absolument en rapport avec le travail considérable qu'il a fourni. Jusqu'au début du XVIIe siècle, en effet, c'est-à-dire jusqu'à l'introduction complète de la traite négrière aux colonies, la question de l'esclavage ne se pose guère devant l'opinion que sous la forme d'un problème historique. C'est uniquement l'esclavage antique que les théoriciens du droit public, les philosophes ou les docteurs qui examinent la question, la plupart du temps d'ailleurs d'une façon incidente, ont en vue. Aussi ne doit-on pas s'étonner de la prédominance, ou plutôt de la véritable domination exercée par les idées des anciens en cette matière. C'est la raison pour laquelle M. J. a cru devoir consacrer un premier chapitre tout entier à les rappeler. Cette force de la tradition est si puissante que les premiers écrits directement inspirés par l'esclavage des colonies sont seulement des dissertations, — plus ou moins scientifiques, — sur l'origine de la couleur des nègres. Quant à la question de savoir si l'esclavage est légitime, elle n'est généralement pas posée, ou, si elle est posée, elle est résolue presque sans discussion, à l'aide des principes qui avaient, de tout temps, servi à justifier l'esclavage antique.

Avec la deuxième partie de son ouvrage l'auteur aborde l'examen proprement dit des idées de Montesquieu, exposées dans le livre XV de l'*Esprit des lois*. M. J. a commencé par en reproduire intégralement le texte avec variantes. Il en étudie ensuite en détails les sources et la composition, en s'occupant de faire ressortir les différents points sur lesquels Montesquieu se distingue de ses devanciers. A dire vrai, on ne rencontre pas dans l'*Esprit des lois* ce que l'on pourrait appeler une doctrine pleinement constituée. Sans doute, au nom de la morale, Montesquieu flétrit les excès de l'esclavage et dirige contre lui de cinglantes et vigoureuses attaques. Mais s'il recommande l'humanité envers les esclaves, il ne va pas jusqu'à demander la suppression de l'esclavage. Le juriste et le législateur chez lui hésitent à condamner ce que le moraliste réprouve. Son principal mérite en définitive a surtout consisté à poser la question ; l'*Esprit des lois* ouvre véritablement la période du mouvement antiesclavagiste qui va définitivement prendre corps à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe. — René Girard.

Auguste DIDE. **Jean-Jacques Rousseau, le Protestantisme et la Révolution française.** Paris, Flammarion, 1910. In-12, 310 p.

La troisième partie de ce titre ne se justifie que par un chapitre final, assez court et qui, malgré cela, n'est pas le meilleur de cette aigre biographie de Jean-Jacques. Il ne faut plus s'étonner que Rousseau, bon an, mal an, suscite encore quelques volumineux pamphlets, mais il est permis d'être surpris de la monotonie de cette littérature. Bien que M. D. fût, comme nous l'assure le prospectus, « en possession de documents inédits ou laissés dans l'oubli », il n'a pas formulé contre Rousseau un réquisitoire bien révélateur ; il n'a pas davantage indiqué quels étaient et d'où venaient ces documents, bien qu'en maintes occasions, il eût été nécessaire d'indiquer ou de rappeler les sources utilisées (le mémoire sur les miracles, p. 81 ; la lettre de J.-J. à son père, p. 49, etc.). Aucune référence n'accompagne les citations dont cette étude abonde, les assertions, les on-dit dont se sert l'auteur, les anecdotes ou les faits qu'il rapporte [1].

Ces négligences dans la méthode tiennent peut-être au caractère du livre, qui est visiblement destiné au grand public, mais elles me paraissent plutôt dériver de l'esprit même de cette étude, dépourvue de toute objectivité et qui tient plus de la polémique que de la recherche historique. Cependant l'auteur n'en donne pas moins, avec assurance, une leçon de méthode historique et sociologique, à ce pauvre Rousseau (p. 129-130).

M. D. s'est efforcé de montrer que Jean-Jacques représentait l'esprit genevois et protestant dans ce qu'il y a de plus raide, de plus rétrograde et de plus méprisable, dans tout ce qu'il contient d'hypocrisie, de morgue et d'équivoque (p. 17), « de dialectique perverse et cruelle » (p. 25), « plusieurs de ces tares se retrouveront dans la vie et les écrits de Rousseau ». « Le Genevois », comme dit M. D., les a d'ailleurs héritées de son ancêtre, Didier-Rousseau, qui, nous affirme l'auteur, « se classa, en arrivant à Genève, parmi les calvinistes les plus intolérants ». Suivant Rousseau, pas à pas, année par année, livre par livre, il va longuement établir que les condamnations portées par Rousseau contre la civilisation corruptrice ne sont que la paraphrase de sermons protestants (v. p. 135),

1. Les incorrections abondent dans ce volume; nous n'en citerons que quelques-unes. L'orthographe des noms propres est flottante : on trouve *Warens* et *Varens*, *Huber* et *Hubert*, *Marcel* et *Marcet*, *Moitiers* et *Motiers*, etc.; — p. 50, lire *Vaussore* au lieu de *Vaussure*; p. 173, l. 3, lire d'*Alembert*; p. 175, l. 14 et 27, lire *socinianisme* au lieu de *socianisme*; p. 174, l. 24, lire *1758* au lieu de *1788*; p. 267, lire *Condillac* ; p. 271, *Ermenonville*, p. 285, lire *Morelly* au lieu de *Morelley* ; p. 285, l. 29, lire *1614* au lieu de *1616*, etc.

que le *Contrat social* est d'inspiration purement genevoise (p. 160), et plein de logomachie et d'équivoques (p. 165). Cependant il prend à son compte, sans se soucier de la concilier avec sa thèse générale, l'opinion que Jean-Jacques a pris parti contre la civilisation, l'état social, par forfanterie et par besoin de se singulariser.

L'homme n'est pas moins maltraité que l'auteur [1] : non seulement M. D. prodigue à Jean-Jacques des invectives, telles que : pique-assiette, vagabond, écornifleur, parvenu, charlatan, etc., dont on peut dire pour le moins qu'elles rendent pénible la lecture de son livre, mais il prend plaisir à ne montrer de son modèle que les côtés déplaisants ; il extrait des *Confessions* les passages les moins favorables à leur auteur, et en les isolant, il les rend plus choquants qu'ils ne sont ; le commentaire dont il les accompagne reste généralement assez lourd (p. 46, 52, 84). Il s'efforce, à chaque page, d'amoindrir, de ridiculiser et d'avilir son personnage ; il lui dénie, aussi bien l'innocent succès du *Devin de village* que son mérite d'écrivain français. Enfin il relate complaisamment jusqu'à des anecdotes dont il déclare n'avoir aucune preuve, mais pourvu qu'elles soient défavorables à Rousseau (p. 277) et il les place de manière à leur faire produire leur maximum d'effet.

En ce qui concerne les rapports de Jean-Jacques avec la Révolution, M. D. qui, heureusement, écrit après M. Edme Champion, s'est bien gardé de vouloir expliquer toute la Révolution par les œuvres de Rousseau, mais, selon lui, Rousseau doit porter devant l'histoire « la responsabilité de quelques actes et de quelques lois directement inspirés de ses écrits et ordonnés par ses disciples, par ses dévots » (p. 267). Et sans essayer une démonstration, qu'il serait sans doute difficile d'établir de manière satisfaisante, M. D. déclare, non sans un peu de cette emphase qu'il reproche tant à Rousseau : « il n'y a nulle exagération à dire que le citoyen de Genève a aiguisé le couperet dont s'est servi le député d'Arras pour guillotiner ses adversaires » (p. 207). Entre les actes politiques de Robespierre et la vie littéraire de Rousseau, M. D. voit un parallélisme certain, qu'il se complait à expliquer.

Avant de conclure par une profession de foi positiviste, et par l'affirmation que Jean-Jacques a « interrompu la tradition nationale », qu'il n'est pas un esprit français, M. D. dogmatise en ces termes : « Ce qu'il y a de plus stupidement atroce de la Révolution procède du *Contrat social*. Le nier, c'est nier l'évidence » (p. 307).

---

1. M. D. semble n'avoir pas lu l'excellente étude intitulée : *La légende de J.-J. Rousseau* par Mlle F. Macdonald, où il aurait trouvé bien des réfutations à ce qu'il allègue.

Tel est cet ouvrage, où les historiens ne trouveront rien d'utile, mais où le lecteur non averti trouvera quantité d'exagérations et d'opinions passionnées, et qui, d'un bout à l'autre, se révèle animé de l'esprit sectaire qu'il paraît s'efforcer de combattre. — Roger PICARD.

Dom H. LECLERCQ. **Les Martyrs**. Tome X : *Le XVIII^e siècle*. Paris, Oudin, 1910. In-12, 454 p.

Ayant précédemment rendu compte du tome IX de cette collection (le XVII^e siècle) [1], et indiqué le caractère de la publication, la méthode suivie, la nature des documents recueillis et donnés *in extenso* ou par extraits, nous nous bornerons ici à signaler l'apparition du tome X et à en analyser le contenu.

1° Les pièces les plus nombreuses et les plus longues (253 p.) sont relatives aux persécutions qui, de 1721 à 1799, ont sévi en Chine et en Indo-Chine par intermittences, surtout dans le Sétchouen, le Yunnan et le Tonkin de 1769 à 1777. Outre les missionnaires, jésuites, dominicains, prêtres des missions étrangères, de nombreux chrétiens indigènes en ont été victimes. Les témoignages émanent de jésuites portugais et français, de prêtres français des missions étrangères, parmi lesquels les vicaires apostoliques du Sétchouen et du Tonkin [2].

2° Deux relations intéressantes concernent les jésuites des missions portugaises : la première (p. 205-290) est le journal de captivité, déjà publié en 1865, du P. Eckart, de Mayence, enlevé en 1758 à la mission du Brésil, puis captif en Portugal jusqu'à la chute de Pombal (1777) ; la seconde, beaucoup plus courte, raconte les aventures d'une trentaine de jésuites portugais et français arrêtés à Macao en 1762 par ordre du gouvernement portugais et amenés captifs à Lisbonne après un voyage de deux ans, entrecoupé de détentions, par Goa et Bahia.

3° Une quarantaine de pages, précédées d'une notice historique et d'une bibliographie, sont consacrées aux « Martyrs des Camisards » (1702-1704) : les témoignages, en grande partie manuscrits, émanent surtout d'ecclésiastiques cévenols.

Enfin de très courtes relations concernent :

4° Une persécution exercée en 1714-1715 dans le sud de l'Inde sur les soldats chrétiens d'un prince indigène (d'après un mémoire portugais adressé au général des Jésuites).

5° Un jeune arménien catholique qui, à Constantinople, en 1739, s'offrit

---

1. Voir la *Revue*, t. XIV, p. 93.

2. La page 199, dans une longue relation émanant d'un jésuite français de Macao, est très instructive sur les conditions faites en Chine à la propagande des missionnaires.

au martyre pour expier sa faute d'avoir, dans un moment d'ivresse, pris le turban (lettre d'un Jésuite).

6° Un métropolitain russe, Arsène Macéiéwicz, tenu captif à Revel de 1764 à 1780, pour avoir protesté contre la confiscation des biens ecclésiastiques (quelques lignes extraites d'un ouvrage russe paru en 1860). — A. Cans.

Emile Levasseur. **Histoire du commerce de la France**. *Première partie* : **Avant 1789**. Paris, Arthur Rousseau, 1911. In-8, xxxiii-611 p.

Dans les dernières années de son enseignement au Collège de France, M. Levasseur avait entrepris l'étude générale de l'histoire du commerce en France depuis les origines de notre pays. Il se proposait de composer une vaste synthèse, analogue à celle qu'il avait donnée de l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie depuis l'époque de César jusqu'à nos jours. Malheureusement il n'a pas eu le temps de réaliser son dessein. Du moins a-t-il pu publier la moitié de l'œuvre qu'il avait préparée. C'est la première histoire générale, vraiment solide, que nous ayons du commerce français. Certes, d'autres histoires existaient ; mais elles n'embrassaient qu'une période plus ou moins étendue, ou elles étaient superficielles.

Le plan de l'ouvrage est d'une clarté parfaite. M. L. suit les grandes époques de l'histoire de France ; il en distingue neuf jusqu'à la Révolution : 1° la Gaule préromaine ; 2° la Gaule romaine ; 3° la période franque ; 4° la féodalité souveraine ; 5° la royauté féodale (1180-1498) ; 6° la Renaissance ; 7° Henri IV et Richelieu ; 8° Louis XIV ; 9° le dix-huitième siècle. Dans chacune de ces époques il distingue des sous-périodes ; par exemple, dans la cinquième, la guerre de Cent ans, période de misère et de ruines. Il montre ainsi, dans l'histoire du commerce, comme dans l'histoire politique de la France, des alternatives de splendeur et de revers ; de grandes décadences, suivies d'admirables relèvements. Après de longues années d'affaissement, quand tout espoir semble perdu, la France se ressaisit brusquement ; tout ressort moral n'a point disparu et il suffit de circonstances favorables et d'une paix bienfaisante pour faire fleurir de nouveau la civilisation.

M. L. a indiqué les principaux ouvrages généraux à consulter ; ils sont rangés par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Nous aurions préféré une division méthodique ou une division par époques, ou même une combinaison des deux. Quelques livres récents auraient pu être ajoutés. Quoi qu'il en soit, cette bibliographie générale rendra des services. C'est d'après ces livres que M. L. a composé sa synthèse. Il ne pouvait pas recommencer tout le travail de documentation, qui souvent a été fait et

bien fait. Mais pour certaines périodes, où les ouvrages de détail sont encore trop peu nombreux, il ne pouvait arriver à des conclusions définitives. D'autre part, certaines sous-périodes, comme celle qui suit la mort de Colbert et la révocation de l'édit de Nantes, et qui va jusqu'au traité d'Utrecht, ont été un peu sacrifiées (pages 418 à 423) : sans doute celle-ci est une époque de décadence, mais le déclin n'est que relatif; toute initiative n'a point disparu, et c'est pourquoi cette triste fin du règne de Louis XIV est encore intéressante : on sent qu'un relèvement se prépare.

Ce que l'on appréciera tout particulièrement, c'est l'importance que M. L. a donnée, à juste titre, d'une part, à la monnaie et à l'intérêt de l'argent, à la révolution monétaire du XVIe siècle, à la banque de Law qu'il avait étudiée dès 1854 dans sa thèse de doctorat ès-lettres ; et, d'autre part, à l'outillage économique, routes, canaux, ports, etc. Ce sont des questions qui se rattachent étroitement à l'économie politique et à la géographie économique, que M. L. avait étudiées et enseignées à l'École des Sciences politiques et au Conservatoire des arts et métiers, et qui lui ont servi en quelque sorte de « sciences auxiliaires » de l'histoire du commerce.

Ce qui frappe aussi, et ce que l'auteur a bien mis en lumière, c'est l'extension de l'horizon commercial qui suit les découvertes géographiques. Par suite, le marché intérieur n'a plus suffi ; le marché extérieur s'est agrandi sans cesse, et la nécessité de satisfaire aux débouchés nouveaux a exercé une influence croissante sur toute l'économie nationale, industrie, agriculture et commerce. Le commerce colonial et maritime devient prépondérant au XVIIIe siècle.

Enfin, au cours de son ouvrage, M. L. n'a eu garde d'oublier — et il le rappelle dans sa conclusion — que « la politique commande l'économie politique ». Et, citant à ce propos l'axiome d'un ministre des finances de la Restauration : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances », il termine ainsi : « Faites de bonne politique, et le commerce prospérera ». Il est certain, en effet, que la politique générale exerce une influence prépondérante sur l'économie sociale : par exemple, ce sont les guerres et la politique religieuse de Louis XIV qui, non moins que son administration économique, ont amené le déclin commercial et industriel de la France à la fin de son règne.

Comme les autres ouvrages de M. L., celui-ci est d'une clarté remarquable. Chacun des livres dont il se compose est suivi d'une conclusion qui le résume et l'éclaire. L'ensemble est condensé dans une conclusion générale, qui, à travers les périodes et les sous-périodes, retrouve le fil conducteur et « l'enchaînement de l'histoire ». Ainsi est remise en pleine

lumière cette idée d'évolution et de *progrès discontinu*, dont l'histoire de France est un des plus beaux exemples.

On ne peut que regretter l'inachèvement d'une œuvre qui, de même que l'*Histoire des classes ouvrières*, rendra les plus grands services. Sans doute, beaucoup de questions restent à étudier dans le détail, beaucoup de monographies seront encore nécessaires ; mais nous avons maintenant une synthèse. Viendra ensuite, d'après des travaux multiples, une nouvelle synthèse : ainsi procède le progrès scientifique. En attendant, celle de M. L. marquera, comme son ouvrage sur les classes ouvrières, une date et un progrès dans la connaissance de l'histoire sociale et économique de la France. — Ph. Sagnac.

Georges Weil. **Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908).** Paris, Alcan, 1909. In-12, 312 p.

M. Georges Weil a conçu et réalisé le projet audacieux de résumer dans ce petit livre l'histoire d'un des courants de pensée les plus sinueux, les plus complexes, les plus importants du XIXe siècle. Entreprise difficile et par ailleurs neuve, M. W. le signale dans son avant-propos et il a raison : d'une part, l'histoire externe de l'Église catholique, de ses rapports en tant qu'organisation politique avec les États et spécialement l'État français, a donné lieu à des exposés d'ensemble ; d'autre part il existe de nombreuses monographies consacrées aux principaux personnages du mouvement libéral, ainsi qu'on s'en rendra compte en jetant un coup d'œil sur la bibliographie placée à la fin du volume, p. 294-299. Il manquait un tableau synthétique de ce mouvement qui s'est déroulé surtout à l'intérieur de l'Église et qui a eu souvent un caractère plus spéculatif que politique, mais qui a été toutefois en liaison étroite avec le développement extérieur du catholicisme et avec son attitude à l'égard du monde laïque.

M. W. vient de combler cette lacune. Le plan de l'ouvrage est très simple. L'histoire du catholicisme libéral, c'est-à-dire des essais de conciliation entre le dogme et la hiérarchie catholiques et les tendances démocratiques et scientifiques de la société nouvelle issue de la révolution française, comprend trois phases (p. 282 et sqq.).

Première phase : inaugurée par l'œuvre de La Mennais (chapitres I et II) de qui M. W. fait dériver tout le mouvement, même en ses conséquences les plus récentes et les plus audacieuses au point de vue critique. L'Encyclique *Mirari vos* en marque l'insuccès définitif. Le mouvement était par une contradiction qui relève très bien M. W., à la fois ultramontain et libéral (1828-1832). A signaler le rôle joué dans l'école

menaisienne par le baron d'Eckstein, israélite danois établi en France et converti tour à tour du judaïsme au protestantisme et du protestantisme au catholicisme qui révéla aux libéraux français l'activité philologique et exégétique d'outre-Rhin (p. 17) ; et un rapprochement très intéressant esquissé par M. W. entre le groupe de l'*Avenir* et celui du *Globe* (p. 43).

La deuxième phase, la plus longue et la plus compliquée, va de 1832 à 1870 (chap. III, IV, V, VI, VII et VIII). Elle débute par une véritable renaissance du catholicisme européen à cette époque. Montalembert et Lacordaire sont contemporains non seulement de Gioberti et de Rosmini, comme on le dit d'habitude, mais encore, on l'oublie trop souvent, de Newmann et de Balmès (p. 51). Cette renaissance se manifeste dans toutes les disciplines intellectuelles : théologie, philosophie, casuistique (la morale semi-laxiste d'Alphonse de Liguori remplace le semi-jansénisme en honneur jusque là dans les séminaires, p. 60), liturgie (substitution par Dom Guéranger de la liturgie romaine aux liturgies gallicanes, p. 61). Le point culminant du catholicisme libéral pendant cette période, c'est le vote de la loi Falloux. M. W. a résisté à la tentation à laquelle succombent nombre d'historiens de la qualifier sommairement de réaction théocratique, inspirée par l'esprit du catholicisme autoritaire. Il a mis en lumière d'une façon très neuve et très fine son libéralisme fort relatif mais incontestable. Veuillot n'a-t-il pas combattu « cette faible part de monopole » qu'on accordait à l'Église au lieu de la liberté pleine et entière — entendez la domination exclusive — qu'elle réclamait ? (p. 102-105). Il convient d'ajouter d'ailleurs avec M. W. que « votée selon le désir de Falloux », la loi fut « appliquée dans l'esprit de Veuillot. »

Du lendemain de ce triomphe date le déclin. Le catholicisme libéral « resta enseveli dans sa victoire » (p. 282). Catholiques libéraux et catholiques intransigeants vont se déchirer à propos de l'alliance de l'Église et du second Empire : l'*Univers* va contrebalancer l'influence du *Correspondant*. Un mysticisme grossier et crédule va contaminer de plus en plus les masses catholiques réduisant les libéraux à la situation d'un état-major sans soldats. Sur les progrès de ce mysticisme, la croyance aux apparitions de la Croix de Migné, de la Salette, de Lourdes, la dévotion à la Sainte-Face, au Sacré-Cœur, M. W. émet en passant des vues très pénétrantes qui seront fort utiles plus tard aux historiens non plus du catholicisme libéral, mais de l'évolution intime du catholicisme en général : tâche qui reste encore intacte [1]. De cette époque datent pourtant

1. Les premiers éléments en seraient précisément autant d'études critiques consacrées à chacune de ces singulières manifestations. Lourdes et le Sacré-Cœur, en particulier, mériteraient deux monographies.

quelques institutions dont la fondation est due au catholicisme libéral : l'*Oratoire*, 1852, l'École des Carmes, noyau de la future Université catholique. Mais le Syllabus et surtout le concile du Vatican portent aux libéraux deux coups terribles. Lacordaire, Montalembert et Gratry disparus, les derniers survivants, de Falloux et surtout Dupanloup « faibles dans l'Église et forts dans l'État », note très justement M. Weil (p. 187) marquent cependant encore leur activité par une dernière et précieuse conquête, complément de la loi de 1850, la liberté de l'enseignement supérieur (1875). Ils sont submergés par la grande vague d'anticléricalisme qui suit le 16 Mai et Pie IX meurt sur ces entrefaites (chap. IX). Alors commença avec Léon XIII la troisième tentative, la plus importante, la plus vaste de toutes par les objets auxquels elle s'applique ; conduite par le Pape en personne, « cet opportuniste sacré » suivant le mot de Gambetta (p. 203), elle a lieu à la fois sur le terrain politique (*ralliement*), économique (*catholicisme social*) et enfin intellectuel (*modernisme historique et philosophique*). Ces quatre derniers chapitres (X, XI, XII et XIII) sont un peu moins substantiels et un peu plus confus que les précédents. M. W. a été visiblement gêné par le manque de recul des faits. D'autre part, il ne semble pas qu'il ait utilisé pour cette partie de son travail le très intéressant ouvrage de Lecanuet, *l'Église de France et la Troisième République* dont le tome Ier est antérieur à son livre.

L'avènement de Pie X au trône pontifical consacre la troisième défaite des catholiques libéraux, plus complète et plus éclatante que les précédentes. Pourtant M. W., contrairement à l'opinion courante, ne croit pas que leurs efforts aient été absolument vains. Il le dit nettement dans sa conclusion (p. 291) ; le bloc intransigeant du catholicisme autoritaire a tout de même été effrité par eux, voire entamé. Il a dû, bon gré, mal gré, faire quelques concessions à l'esprit du siècle. Le catholicisme libéral n'est d'ailleurs pas mort ; tôt ou tard, il est destiné à se réveiller de sa léthargie apparente, car il représente une tendance fondamentale et indestructible.

M. W. a écrit cet exposé avec une clarté, une courtoisie et une dignité de ton, une intelligence sympathique de toutes les formes de pensée religieuse qui lui font le plus grand honneur. — René Durand.

Dr Poumiès de la Siboutie. **Souvenirs d'un médecin de Paris**, publiés par Mmes A. Branche et L. Dagoury, ses filles, introduction et notes par Joseph Durieux. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, 385 p.

Poumiès de la Siboutie, d'une famille de la bourgeoisie périgourdine, vint à Paris à la fin de 1810 pour y faire ses études de médecine. Vers

1816, il commença à professer. La situation qu'il acquit le fit entrer en relations avec la plupart des personnages de marque de son époque. En 1847, contraint par un accident d'interrompre ses occupations, il se mit à rédiger, d'après de nombreuses notes, quelques souvenirs personnels. C'est un récit des principaux événements du siècle, une sorte de tableau de la vie parisienne où défilent un certain nombre de figures et de portraits choisis surtout dans le monde médical. A ce qu'il a vu, l'auteur joint sans cesse ce qu'on lui raconte, une série sans suite d'anecdotes curieuses ou pittoresques. L'ensemble est d'une lecture assez attrayante par la variété du récit ou la précision des détails. La plupart du temps cependant le témoignage de P. de la S. n'a qu'une valeur médiocre ; il s'agit presque toujours d'incidents connus par ouï-dire ou d'informations incertaines indirectement rappportées, d'autant plus difficiles à utiliser qu'il est impossible de distinguer les notes journalières de la rédaction postérieure.

Ce n'est guère au delà de 1810 que remontent les premiers souvenirs un peu nets de P. de la S. Tout le début, qui se rapporte à la période révolutionnaire dans la région de Périgueux, reste trop vague pour présenter quelque intérêt historique. Depuis la fin de l'Empire jusqu'à la seconde République, on peut détacher dans cet ensemble plusieurs récits d'épisodes dont l'auteur fut témoin oculaire : les combats autour de Paris en 1814, le retour de Louis XVIII en 1815, la mort de Ney, les funérailles de Louis XVIII, les journées de juillet 1830, le choléra de 1832. Les chapitres VIII et IX, qui traitent des événements de 1848 et de la présidence de Louis-Napoléon, offrent une valeur plus sûre : l'auteur s'est à peu près borné, pour cette période, à transcrire ses notes courantes. Elles apportent d'ailleurs peu de nouveautés ; elles se contentent de retracer à grands traits les agitations parisiennes de l'année 1848, depuis les émeutes de février et la fièvre qui suivit la proclamation de la République jusqu'à l'élection présidentielle du 10 décembre. Elles nous donnent l'opinion ou l'impression fidèles d'un bourgeois modéré, sans hostilité pour les revendications populaires, mais ennemi par instinct du socialisme et des sociétés secrètes. — A. Crémieux.

E. Mauve. **Le Bourbonnais sous la seconde République (1848-1851).** Moulins, 1909. In-8, 216 p.

L'histoire régionale de la seconde République reste encore presque entière à tracer. Il n'existe guère que deux ouvrages d'ensemble un peu rigoureux, celui de M. Gossez pour le département du Nord et surtout la thèse récente de M. Dutacq pour Lyon. Le travail de M. M. ne fournit

pas pour le Bourbonnais une contribution comparable. C'est une étude assez superficielle, un groupement de petits épisodes détachés, sans lien général qui les unisse. Il s'agit simplement d'une sorte d'énumération des faits politiques, des incidents électoraux avant tout ; l'activité économique et la vie agricole, si importante dans ces régions, sont complètement négligées. Même à ce point de vue limité, la documentation de M. M. est assez incomplète ; il utilise uniquement les sources locales, les archives départementales ou municipales et les journaux, sans fournir d'ailleurs la moindre indication raisonnée sur l'ensemble de ces documents. C'est cependant l'emploi de ces archives et la reproduction d'un certain nombre de ces textes qui rendent le travail de M. M. utile à consulter. On y peut suivre, malgré tout, la marche des événements politiques dans le Bourbonnais.

A la courte administration provisoire de Tourret et Bureau de Puzy, succède Félix Mathé comme commissaire du Gouvernement. Le pays, lassé des disettes et des émeutes de 1846 et 1847, est à ce moment favorable au régime nouveau et c'est à une majorité considérable que triomphe, aux élections d'avril à la Constituante, la liste républicaine. Les insurrections de mai et de juin à Paris fortifient dans l'Allier le parti de l'ordre qui prend déjà une attitude provocante dès juillet, lorsque se forment les municipalités. Progrès plus sensible encore en décembre pour l'élection présidentielle. Les rouges toutefois persistent dans leur résistance et les conflits deviennent aigus dans ces contrées agricoles du Centre. Aux élections de 1849 pour la Législative, malgré une manifestation contre Ledru-Rollin de passage à Moulins à la fin d'avril, c'est la liste montagnarde qui passe. La propagande des groupes démocrates est telle qu'ils songent à organiser une émeute concordant avec celle que prépare Ledru-Rollin à Paris pour le 13 juin. Le mouvement aboutit à un léger soulèvement à la Brande des Mottes près de Montluçon, qui se dissipe rapidement sans résultat. Dès cet instant, commence pour le Bourbonnais une série de mesures de répression, qui se poursuivent jusqu'en 1852. Toute cette campagne de réaction à outrance devient surtout régulière du jour où De Maupas prend possession de la préfecture, le 20 novembre 1849 : fermeture des clubs et des cercles, procès politiques, épuration du personnel administratif, enquêtes minutieuses sur tous les fonctionnaires. C'est là la partie la plus nouvelle du livre de M. M. Il décrit avec insistance et par des exemples précis ce régime de délation et d'espionnage qui pèse sur les militants démocrates et s'accentue jusqu'à la veille du coup d'État. — A. Crémieux.

Maurice PERNOT. **La politique de Pie X (1906-1910)**. Paris, Alcan, 1910. In-12, XX-297 p.

M. Pernot, rédacteur au *Journal des Débats*, a réuni sous ce titre quinze études publiées « au jour le jour » dans les colonnes de ce quotidien. Ce sont des notes nécessairement un peu hâtives et superficielles, mais instructives. L'auteur paraît bien connaître le Vatican et ses couloirs ; ses sympathies personnelles pour le monde qui y évolue et pour les solutions des problèmes intellectuels et politiques qui y sont en faveur semblent d'ailleurs froides. Mais il a été obligé de tenir compte des susceptibilités des lecteurs des *Débats*, bourgeois « libéraux » et « éclairés », le plus facile à effaroucher de tous les publics, redoutant tout ce qui de près ou de loin ressemblerait à de l'anticléricalisme. C'est pourquoi M. P. a été obligé de délayer dans une forme savamment atténuée des jugements plutôt sévères dans l'ensemble sur l'œuvre de Pie X.

Voici la liste de ces études et le résumé sommaire de chacune d'elles. — 1. L'encyclique « *Gravissimo officii munere* », 10 août 1906, condamnant les cultuelles. — 2. L'encyclique « *Pascendi dominici gregis* », 17 sept. 1907 ; condamnation du Modernisme ; toute imprégnée d'esprit scolastique et visant principalement les ouvrages de Loisy et Tyrrell. — 3. Autour de l'encyclique : Réponse de Tyrrell sous forme d'articles du « Times » du 30 septembre et du 1er oct. 1907, Réponse anonyme des Modernistes italiens : *Il Programma dei Modernisti*, *Riposta all'Enciclica die Pio X*, Rome 1908. — 4. Le Motu Proprio « *Praestantia Scripturae Sacrae* », 18 nov. 1907, en réponse aux protestations de Tyrrell, renouvelle les anathèmes de « *Pascendi* ». — 5 et 6. Les catholiques de l'Allemagne et l'encyclique (1907-1908). Les deux essais les plus intéressants du livre, contribution à l'étude du catholicisme intellectuel allemand. L'Allemagne et l'Autriche ont conservé leurs Facultés de théologie catholique d'État. Ces Facultés rattachées aux Universités et plongeant dans une atmosphère de libre recherche et de haute culture sont naturellement des foyers de modernisme. C'est là que se sont produites les résistances les plus audacieuses à l'œuvre d'inquisition de Pie X : protestation à Bonn du professeur Schroers, de Mgr Ehrard recteur de la Faculté de théologie à Strasbourg, de Schmitzer, professeur à l'Université de Munich, du Dr Wahrmund professeur à Innsbrück. L'épiscopat allemand secrètement hostile à la réaction brutale de Pie X, et méprisant pour son entourage italien a mollement réprimé ces manifestations et la curie qui a besoin de l'appui des gouvernements allemand et autrichien a dû se contenter de demi-sanctions. Mais la question de la séparation des Facultés catholiques des Universités d'État est désormais posée. — 7. L'affaire des

Mutualités ecclésiastiques (mars-mai 1908). D'abord approuvées par Pie X sur l'intervention de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, puis condamnées le 17 mai par la Lettre aux cardinaux français. — 8. Le Programme des catholiques de Münster, juin 1908. Suite des nos 5 et 6. Un certain nombre de catholiques allemands de la région rhénane pour réagir contre les tendances rétrogrades et autoritaires de l'Église romaine ont fondé une ligue « Kulturgesellschaft » destinée à propager la « civilisation chrétienne » en agissant sur le terrain interconfessionnel, et en collaborant au besoin avec les protestants. — 9. La réforme des Congrégations romaines par la Constitution « Sapienti Consilio », 7-8 juillet 1908. Réforme très importante faite dans le sens centralisateur, au profit de la secrétairerie d'État. Cette institution, d'origine relativement récente, devient (A. Mater l'avait déjà indiqué dans son ouvrage : *L'Église catholique et sa constitution*), le rouage fondamental de la bureaucratie pontificale. — 10. Le pape et les pèlerins français. Fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc, commentaire assez bref d'un certain nombre d'allocutions prononcées par Pie X, de novembre 1908 à avril 1909. — 11. Les catholiques italiens et les élections de 1909. Première apparition des catholiques dans la politique italienne et levée du « Non expedit » de Léon XIII ; mouvement indiscipliné et confus qui, contrairement aux espérances de Pie X, a affaibli les constitutionnels sans barrer la route aux socialistes. Les catholiques italiens sont d'ailleurs trop désunis pour former un « Centre ». — 12. L'encyclique « Communium Rerum », 21 avril 1909, à l'occasion du huitième centenaire de la mort de saint Anselme. Nouveaux anathèmes contre l'anticléricalisme et le modernisme, nouvelles déclarations d'intransigeance à l'adresse de la France et de l'Italie. — 13. L'Institut biblique pontifical créé par la lettre « Vinea electa » du 7 mai 1909 à la tête duquel est placé un Jésuite. M. P. à ce sujet passe en revue les différentes attitudes de la papauté à l'égard de la « Question biblique » depuis Léon XIII. Soit ignorance, soit prudence, il ne cite pas les ouvrages de M. Houtin sur le sujet, désormais classiques. — 14. La crise du centre allemand et le Vatican (septembre 1909). Un des articles les moins bien venus de la série ; on ne saisit pas du tout le rôle du Vatican. — 15. La « *Correspondance de Rome* » et la France ; réquisitoire énergique et rempli d'édifiants détails contre ce curieux journal fondé en 1907 et publié d'abord en italien, puis en français, systématiquement hostile à tout ce qui touche à la France, y compris à son clergé. C'est l'organe officieux du Vatican ; véritable entreprise de diffamation et de chantage d'après M. P.

Somme toute, cette espèce de Regeste provisoire des actes de Pie X

sera utilement consulté quand on fera à tête reposée l'histoire de ce très important pontificat. En attendant, M. G. Weil pourra s'en servir pour mettre à jour les derniers chapitres de son *Histoire du catholicisme libéral en France* en vue des éditions prochaines. — M. P. a fait précéder son livre d'une préface de M. Émile Boutroux ; le choix de ce philosophe ne paraissait pas spécialement indiqué pour présenter aux lecteurs un ouvrage de documentation et par instants de polémique. On y trouvera des développements sagement antithétiques sur la science et la religion, sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'absolutisme et de la modération en matière de politique ecclésiastique et le tout se termine par cette affirmation simpliste que le meilleur moyen de résoudre le conflit entre l'esprit moderne et le catholicisme, c'est de..... rétablir les relations diplomatiques entre la France et la Papauté. — René Durand.

A. Lawrence Lowell. **Le Gouvernement de l'Angleterre.** Traduction française par A. Nerincx. Paris, Giard et Brière, 1910. 2 vol. in-8 de VIII-696 et 694 p.

M. Nerincx, en traduisant ce monumental ouvrage, a rendu un service méritoire aux historiens aussi bien qu'aux juristes. Sa traduction est bonne : il a su même trouver des équivalents heureux pour quelques termes difficiles du droit et de l'argot politique — par exemple lorsqu'il a traduit par « coller » ou « pousser des colles » le *heckling* des campagnes électorales anglaises. Il a soin de citer entre parenthèses le terme anglais, toutes les fois que nous pouvons avoir intérêt à le connaître. L'utile collection entreprise sous la direction de M. Gaston Jéze et où figuraient déjà, en ce qui concerne l'Angleterre, les ouvrages capitaux de Stubbs [1], de Dicey [2], de Sir William Anson [3], d'Erskine May [4], de A. Todd [5], d'Edward Jenks [6] et de Lowes Wilkinson [7], s'est enrichie, grâce au labeur patient et consciencieux de M. Nerincx, d'une acquisition considérable.

Patience et conscience, ce sont les qualités essentielles dont le livre lui-même témoigne. M. Lowell, américain, a voulu faire pour l'Angleterre ce que M. Bryce, anglais, avait fait pour les États-Unis. Si l'infor-

1. *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre.*
2. *Introduction à l'étude du droit constitutionnel*, et *Leçons sur les rapports entre la loi et l'opinion publique en Angleterre au cours du XIXe siècle.*
3. *Loi et pratique constitutionnelle de l'Angleterre.*
4. *Traités des lois, privilèges, procédures et usages du Parlement.*
5. *Le gouvernement parlementaire en Angleterre.*
6. *Esquisse du gouvernement local en Angleterre.*
7. *Le développement du Parlement pendant le XIXe siècle.*

mation la plus complète, la diligence la plus grande dans les recherches, le souci le plus constant de ne rien oublier et de ne rien mettre hors de sa place, pouvaient suffire au succès, M. L. assurément l'aurait pleinement obtenu. Il a parcouru en tous sens le labyrinthe non seulement de la Constitution, mais encore de toute l'administration anglaise. Parle-t-il des ministres ? il ne manquera pas de nous expliquer par le menu la structure et le fonctionnement de tous les départements ministériels. S'agit-il de la Chambre des communes ? il ne nous fera pas grâce du moindre détail de sa procédure, aussi bien dans les commissions qu'aux séances publiques. Son analyse des partis et des organisations de partis forme une section importante de l'ouvrage, et pourrait faire à elle seule un livre, moins ample sans doute que celui de M. Ostrogorsky, mais plein de renseignements précis et serrés. Après le gouvernement et les partis, il étudie, avec le même souci d'exactitude, l'administration locale et toutes ses variétés, l'enseignement, l'Église établie, l'Empire et les relations des colonies avec la métropole, les tribunaux et le droit. Est-il possible de traiter tant de matières, et de les traiter complètement ? c'est ce que l'on se demande tout d'abord : une bibliothèque entière n'y suffirait pas. Répondre à cette question, c'est à la fois rendre justice au tour de force accompli par M. L., et montrer ce qui manque à son livre pour être la grande œuvre qu'il avait espéré nous donner.

S'il réussit à être substantiel et complet sur la plupart des points qu'il traite, c'est par l'application d'une méthode abstraite et technique. Il sait admirablement démonter des rouages, les aligner l'un à côté de l'autre, en expliquer en termes sommaires la forme et l'usage. On croirait entendre un ingénieur qui décrit pour les gens du métier les organes d'une machine, ou un médecin, qui résume ses travaux d'anatomie. Prenons un exemple. Voici le régime scolaire. Nous allons connaître toutes les catégories d'écoles, les lois essentielles qui régissent leurs rapports avec les autorités locales et avec l'État. M. L. commence par l'*Enseignement primaire public*. Après avoir dit un mot des anciennes *grammar schools* de fondation privée, il rappelle en une page l'activité de la *Société britannique* et de la *Société nationale* au début du XIXe siècle, les premiers projets législatifs de Whitbread et de Brougham. Le vote des premiers subsides publics, la formation du Comité de l'Enseignement au Conseil Privé, la création d'un corps d'inspecteurs, la distribution de bourses aux élèves-maîtres, l'entrée du vice-président du *Board of Education* au Parlement et dans le ministère, ce sont les étapes par lesquelles, de 1833 à 1860, les écoles primaires s'acheminent vers le contrôle de l'autorité publique. M. L. résume les conclusions de la commission de 1858,

et le *code* de 1861, qui réglèrent l'attribution des subventions officielles. Il montre ensuite comment les lacunes du système, dénoncées par des sociétés comme l'*Education League* et l'*Education Union*, amenèrent l'adoption de la loi de 1870. Il analyse soigneusement cette loi, en indique les effets et les modifications successives : l'établissement graduel de l'obligation scolaire, le mouvement pour la gratuité des études, le changement de méthode dans la distribution des subsides. Les embarras des écoles libres, moins avantagées que les écoles officielles, et les efforts des conservateurs pour leur donner satisfaction, aboutissent à la loi de 1902, favorable aux prétentions des établissements privés. Le mécontentement des non-conformistes, soutenus par les libéraux, a pour effet le bill de 1906, qui doit « ramener sous l'administration publique toutes les écoles primaires entretenues à la charge des deniers publics » : M. L. explique comment il était rédigé, et par quelle série d'amendements la Chambre des Lords l'a fait échouer. L'historique est complet et soigneux, chaque fait est à sa date, les clauses principales de toutes les lois et de tous les règlements importants sont analysées avec les références les plus précises ; les grands mouvements d'opinion qui ont eu pour résultat des modifications du régime sont mentionnés avec les noms des sociétés et des hommes qui les ont dirigés. On ne peut mettre plus de choses en trente-cinq pages.

Mais l'auteur, après avoir pris tant de peine, laisse beaucoup à faire à son lecteur. Il faut que celui-ci restitue à cet historique chargé de dates et de textes le mouvement et la vie. Ce n'est pas sans peine qu'il démêlera, au milieu des détails accumulés, l'effort continu par lequel la puissance publique s'introduit dans un domaine longtemps réputé hors de ses prises. Il devra s'adresser à d'autres livres pour comprendre le sens des mouvements qui ont demandé et imposé telle ou telle réforme, et par suite, le sens véritable de cette réforme elle-même, pour mesurer la résistance des non-conformistes à l'acte de 1902, et celle des Lords conservateurs au bill de 1906. M. L. nous a livré des faits bien mis en ordre et des analyses substantielles de textes législatifs : il ne faut pas lui en demander davantage. Les réflexions, les idées générales que l'histoire ou le droit lui suggèrent, il les indique brièvement, avec quelque timidité, comme s'il craignait de sortir du plan qu'il s'est imposé. Qu'on prenne la peine de comparer ses chapitres sur les relations du cabinet et des Communes avec les pages brillantes qu'a écrites, sur le même sujet, M. Sidney Low [1] : on sera frappé de la différence. M. L. est, sans aucun

1. *The Governance of England*, p. 55-73.

doute, infiniment plus précis : il connaît tous les recoins des *standing orders* dont l'ensemble forme le règlement de la Chambre des Communes, il est versé dans les précédents et sait son Hansard sur le bout du doigt. Mais M. Sidney Low est plus suggestif ; à grands traits, avec de l'exagération et du paradoxe, il fait voir et toucher ce que M. L. décrit avec tant de minutie. Il reste beaucoup à apprendre à qui a lu M. Sidney Low ; à qui a lu M. L., il reste parfois beaucoup à comprendre.

Non que M. L. ne comprenne pas. Il comprend fort bien, et sait le montrer, partout où il n'est pas trop accablé par le souci de remplir sa tâche encyclopédique. Lorsqu'il étudie les organisations de parti, il ne manque pas, selon sa coutume, d'en décrire point par point la hiérarchie ; il nous énumère tous les grades des adhérents de la *Primrose League*, depuis le chevalier-fourrier, qui « peut, après un an de loyaux services, être élevé à la dignité de chevalier-compagnon », jusqu'au grand-maître, qui préside la *grande habitation annuelle*. Mais ces détails mêmes nous aident à pénétrer la psychologie des partis, à saisir la nature de leur influence et de leur action. Tout le chapitre sur *la force des liens de parti*, est très intéressant, et par endroits excellent, éclairé qu'il est par la comparaison entre l'Angleterre et les États-Unis. Le chapitre sur *les partis existants* est un exposé d'ensemble clair et judicieux : on regrette de n'y pas trouver le parti irlandais, et les raisons que donne M. L. pour en justifier l'exclusion systématique ne me paraissent pas bien satisfaisantes. Il est parfaitement exact que le parti nationaliste ne rentre pas dans les cadres des partis anglais, et qu'il s'inspire d'un sentiment de race plutôt que d'un idéal politique : mais il n'est pas moins vrai qu'il pèse d'un grand poids sur les affaires anglaises, et que l'équilibre des partis, à l'heure actuelle, devient incompréhensible si l'on ne tient pas compte de l'action irlandaise.

A la fin du second volume, M. L., moins défiant de lui-même, ou moins accablé par la multitude des faits, enfin catalogués *ne varietur*, s'est permis quelques considérations générales. Elles sont sensées et solides. Persistance d'une classe dirigeante assez étroite, malgré l'accession de la masse au droit politique ; prédominance des questions d'intérêt public sur les questions d'intérêt particulier et local ; recul graduel du laissez-faire individualiste devant les empiètements de l'État ; influence relativement faible des oppositions de classes sur les divisions politiques, tels sont les points sur lesquels M. L. attire particulièrement notre attention. S'ils ont retenu la sienne, c'est sans doute parce qu'ils offrent des sujets de comparaison intéressants avec les conditions qu'il a pu observer dans son propre pays : devaient-ils figurer seuls à la fin d'un ouvrage aussi consi-

dérable ? On s'attendrait à les voir encadrés d'observations plus générales encore : la notion de la souveraineté, la notion même de l'État, ont subi et subissent en Angleterre des changements qui dominent toute l'évolution de son système politique et qui pourraient tenter un écrivain philosophe.

Mais M. L. se garde de trop philosopher. Il trouve sans doute qu'on l'a assez fait avant lui : les dissertations sur la constitution anglaise ne manquent pas. La nouveauté de son travail, c'est de nous apporter, dûment dépouillé et classé, tout le dossier sur lequel partisans de l'aristocratie et de la démocratie, amis et ennemis de la tradition, admirateurs et contempteurs de l'Angleterre classique, ont composé tant de belles plaidoiries. Voici les faits de la cause : voyez et jugez. C'est précisément ce qui fait la différence entre cet ouvrage et celui de M. Bryce : l'un est un admirable répertoire, l'autre est, dans toute la force du terme, un livre. Celui-ci est lu, celui-là sera surtout consulté. Peut-être cette différence s'explique-t-elle par la formation et le passé des deux auteurs. M. Lowell est un savant professeur de droit politique, M. Bryce est historien et homme d'État. Les études constitutionnelles de M. Lowell sur les gouvernements de l'Europe l'ont rendu familier avec les textes et les institutions, mais M. Bryce a gardé de ses travaux d'histoire et de son passage aux affaires le sens profond de la vie. — Paul Mantoux.

---

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1911.

Mai-Juin. = Ch. Bost. *Les Cévennes et le Bas-Languedoc après l'exil des premiers prédicants (fin de 1687-1688).* [Extrait d'un ouvrage qui doit bientôt paraître sur *les Prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc, 1684-1700.* Les prédications de Faucher, qui réussit à quitter la France au début de 1689, de Jean Mazel, de David Berthezène pendu le 26 janvier 1688, de David Quet ; les poursuites multipliées par Bâville et l'organisation de la fuite des religionnaires ; retour en janvier 1688 du prédicant Serein (sorti de France en juillet 1687) qui repart en mai. Préparatifs de retour des pasteurs réfugiés en Suisse et en Hollande et agitation correspondante dans le Haut-Languedoc et en Dauphiné. Apparition dans les Cévennes de Jean Roman, des frères Plan, de Charles Artigues dit Laporte, de David Gazan, de David Couderc. Mesures plus rigoureuses prises par Bâville : exécutions d'Anduze au début de 1689.] — N. Weiss et H. Hauser. *Une des premières écoles de théologie protestantes en France (Orléans, 1561-1568).* [D'après deux textes tirés d'une histoire de la seconde guerre de religion écrite par Claude de Lagrange : *Libri III de secundo bello civili, ab anno 1563.* Il s'agit d'une faculté de théologie annexée à « l'Université des Loix » et où enseignèrent Nicolas Beraud, pour le grec, Mathieu Beroald pour l'hébreu et des Gallars pour la théologie proprement dite.] — Baronne de Charnisay. *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc. Uzès.* [M. l'abbé Rouquette dans son livre sur les *Fugitifs du Languedoc* avait réduit le plus possible le chiffre de ces fugitifs en se fondant sur la valeur des biens saisis. Mme de Ch. montre que cette base d'évaluation est incomplète et insuffisante et le prouve en dressant une liste, qui d'ailleurs ne prétend pas être absolument complète, des fugitifs de la ville d'Uzès. A propos de chacun des noms cités, quelques détails biographiques : Aanan — Albenas. A suivre.] — N. W[eiss]. *La Convention, Louis Calas et les descendants des réfugiés.* [Montre que Louis Calas avant de rédiger sa pétition du 20 octobre 1793, en avait entretenu Barrère qui dans un amendement du 16 octobre fait allusion au cas de Calas. Ajoute le texte d'une pétition adressée à la Convention et signée par le pasteur Marron et plusieurs notables protestants au sujet des réfugiés (18 octobre 1793.] — Ch. Bastide. *Querelle de Français à Londres sous Charles II.* [Traduit une brochure anglaise relatant une querelle survenue entre un Français, le sr de la

Coste, et une veuve Rheinbau, catholique, à propos de la garde d'une jeune fille, belle-fille du premier et née protestante (11 juin 1682).] — E. GRISELLE. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687.* [Événements du 12 octobre au 2 novembre 1686. A suivre.] — F. PUAUX. *L'Histoire des amours des Prophètes par un capitaine réformé.* [Ms. de la bibliothèque de Nîmes, dont l'auteur n'est autre que l'abbé Valette, prieur de Bernis, qui a simplement détaché de son *Histoire des troubles des Cévennes* les passages licencieux pour les rapporter, selon ses propres expressions « avec soin et dans le goût de celui de Crebillon le fils, décemment lascif, genre infiniment laborieux ».]

**La Révolution française. 1911.**

14 Juin. = E. BOURGEOIS. *La Table de la Constitution ou des Droits de l'homme en biscuit de Sèvres, par Louis-Simon Boizot.* [Plaque en biscuit blanc sur pâte bleue, servant de cadre, en 1791, au texte de la Déclaration ou de la Constitution, soutenue par deux figures allégoriques, la Liberté et l'Égalité ; mélange de l'art d'ancien régime avec l'esprit nouveau de la Révolution. L'auteur, successeur de Falconet à la tête des ateliers de sculpture de Sèvres, avait adopté les idées de la Révolution ; ses deux fils partirent à dix-neuf ans pour l'armée.] — C. BLOCH. *L'histoire locale de la France contemporaine, discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes de 1911.* [Utilité des études locales sur l'histoire du XIXe siècle, histoire économique, géographie humaine, histoire politique, religieuse.] — M. FOSSEYEUX. *Les Comités de bienfaisance des sections du Finistère et du Panthéon.* [Organisation générale des Comités de sections. Fonctionnement de ceux des sections du Finistère et du Panthéon. La première est une des plus pauvres de Paris. Le Comité distribue principalement de la viande et du pain, et aussi du riz, de la farine, du linge, en particulier des layettes, du bois et du charbon, savon, cassonnade, beurre et œufs. En dehors de la distribution des secours en nature, il s'occupe du placement dans les hôpitaux, de la visite des malades par un médecin et un chirurgien. Les recettes se composent de dons et de quêtes. L'argent des quêtes sert particulièrement à l'achat du bois et du charbon. Le Comité de la section du Panthéon fonctionne comme celui du Finistère. Sous le Consulat, c'est le ministre de l'intérieur qui prend la haute main sur tous les services d'assistance, et le Comité de bienfaisance n'est plus qu'un rouage administratif.] — J. GUILLAUME. *Brutus Hugo et le « Recueil des actions héroïques ».* [Le Comité d'instruction publique ayant invité par une circulaire les corps constitués, les bataillons et les sociétés populaires à lui faire connaître les traits de vertu honorant l'humanité, pour les publier périodiquement, Léopold Hugo, qui signait Brutus, adjudant-major au 8e bataillon du Bas-Rhin, cantonné près de Nantes, lui écrivit deux lettres, le 14 et le 20 frimaire, pour lui signaler des faits de bravoure ; la seconde seule, insérée au *Bulletin* de la Convention, fut utilisée dans le no 3 du *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français.*] — *Notes de lecture.* I. C. P. *Le plus jeune frère de Marat* [Jean-Pierre, né à Neuchâtel le 23 janvier 1767. Renseignements sur lui puisés dans le livre de M. Mazon sur *Soulavie.*] II. *Les costumes militaires au théâtre sous le Consulat.*

[D apres l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 avril 1911, où M. L. Grasilier a publié des lettres, de germinal an VIII, du général Lefèvre, se plaignant des pièces où l'on attribue à des militaires un rôle indigne d'eux, et de Fouché, qui ordonne des mesures pour empêcher cet abus.] III. *Kant et la « Gazette de France »*. [La *Gazette* du 1er fructidor an XII annonce que la maison de Kant est passée entre les mains d'un limonadier.] IV. R. Rumeau. *La réaction cléricale dans le canton de Grenade en l'an III*. [D'après la série V8 des Archives de la Haute-Garonne.]

14 Juillet. = *Doctorat de M. F. Braesch. La section des Postes. La Commune du 10 août*. [Résumé par l'auteur de ses deux thèses, dont il sera rendu compte ici.] — Lnt Vialla. *Le bataillon aixois du 21 janvier*. [Levé en une heure, armé et équipé en vingt-quatre, le 16 septembre 1792, sous l'impression de la prise de Longwy et de Verdun, ce bataillon, d'environ 500 hommes, arrive à Paris le 25 octobre. Il devait d'abord se rendre à l'armée du Nord, mais il juge sa présence à Paris plus nécessaire qu'aux frontières. Les Girondins, qui avaient pensé l'accaparer, le voyant acquis aux idées montagnardes, lui suscitent des difficultés dont il triomphe. Il assiste à l'exécution de Louis XVI, quitte Paris le 11 février et rentre à Aix à la fin de mars.] — A. Aulard. *Une interview de Bertrand Barère en 1840*. [Dans une lettre datée de Tarbes, 12 octobre 1836, adressée à l'érudit toulousain Alexandre Du Mège, Barère s'occupe surtout d'archéologie. Le 21 août 1840, dans un entretien avec quelqu'un dont on ne sait pas le nom, il parle de son rôle dans la Révolution, de Robespierre, Barras, Sieyès, Danton, Saint-Just, Napoléon, Louis-Philippe.] — Cl. Perroud. *A propos des Mémoires de Talleyrand*. [Critique de la manière dont le duc de Broglie a annoté le texte de ces *Mémoires*, et relevé d'un certain nombre d'erreurs que contiennent ces notes.] — *Documents inédits. Mémoires de Carré de Malberg*. [Né à Varennes, lieutenant particulier au bailliage en 1775, maître particulier des eaux et forêts en 1785. Mémoires sur les principaux événements qui lui sont arrivés ou qui se sont passés dans la région de Varennes de 1789 à 1798 et de 1814 à 1816, écrits dans un esprit très hostile à la Révolution.] — *Notes de lecture. Barère et Thomas Muir*. [Lettre de Barère au journal *le Bien-informé* (30 nivôse an IX); il y reproduit une lettre que Th. Muir lui écrivit de Bordeaux, le 4 frimaire an VI, pour lui exprimer, au nom des patriotes d'Écosse et d'Irlande, les sentiments de reconnaissance les plus purs pour sa conduite à la Convention nationale.]

**Mercure de France**. 1911.

16 Avril. = Marcel Fosseyeux. *La vie au XVIIe siècle : l'abbé Blache ou le poison au couvent*. [En 1673, les entrevues entre le cardinal de Retz et la marquise d'Assevac, pensionnaire des Bénédictines du Calvaire, de la rue de Vaugirard, ntriguent le confesseur de la communauté. Il s'imagine que l'on veut empoisonner le roi et le dauphin, et la dénonciation de ce complot, plus ou moins fantaisiste, lui vaudra mille tracas, et en fin de compte son incarcération à la Bastille.]

1er Juin. = Pierre de Vaissière. *Jean Yanovitz, dit Besme, meurtrier de Coligny*. [Détails précis sur les circonstances de la mort de Coligny, et la destinée d'un de ses meurtriers.]

**Revue de Paris.** 1911.

1er Mai. = LORD BYRON. *Lettres d'Italie* (1818-1824). II. [Suite et fin le 15 mai.]

1er Juin. = MAXIME CHADAIL. *Un amour de Guillaume Ier*. [D'après un article publié par M. Paul Bailleu, dans la *Deutsche Rundschau*, à l'aide de documents des Archives impériales de Saint-Pétersbourg. C'est l'histoire du grand amour du jeune prince Guillaume pour Élisa de Radziwill. Il la vit pour la première fois en 1818, elle avait quatorze ans, et pendant six ans, on laissa espérer au prince, un consentement qui ne vint pas, ce dont il garda toute sa vie une grande tristesse.]

15 Juin. = FRANCESCHINI PIETRI. *Lettres au colonel Stoffel* (1866-1877). [Continué le 1er juillet. Ces lettres montrent tout l'intérêt que Napoléon III attachait aux renseignements que lui apportaient les rapports de notre attaché militaire à Berlin. L'empereur demande des détails très précis sur la composition de l'armée prussienne, sur le budget de la guerre, sur les détails d'armement et d'équipement, le système de mobilisation, de la Prusse. Pietri note, en 1868, l'agitation des partis et de la presse qui attaque violemment l'empereur.]

1er Juillet. = COMTE SERVIN. *Le procès de Spifame* (1566). [Histoire de la liaison de Jacques Spifame, évêque de Nevers, avec la veuve d'un procureur au Châtelet. Il s'établit à Genève. Appelé par Jeanne d'Albret pour gérer les finances de Navarre, il se brouilla bientôt avec elle et revint à Genève. Cité devant le Conseil de la ville en raison de ses calomnies sur Jeanne d'Albret, il avoua au cours du procès n'avoir jamais été marié, il fut condamné à mort et exécuté, malgré les instances des Bernois.]

**Revue de synthèse historique.** 1911.

Février. = G. WEULERSSE. *De l'application de la méthode historique à l'histoire des doctrines économiques, à propos des physiocrates*. [L'auteur expose les conclusions de méthode auxquelles l'ont conduit ses études sur *Le mouvement physiocratique en France* (de 1756 à 1770).] — PAUL LACOMBE. *L'appropriation privée du sol, nouvelles études à propos d'ouvrages récents*. VII, *La destruction de la féodalité*. [A propos des livres de MM. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française* (1789-1804). 1898, Sagnac et Caron, *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime féodal*, 1907, G. Bourgin, *Le partage des biens communaux*, 1908.]

**Revue d'histoire de Lyon.** 1911.

Mars-avril. = J. et P. TEZENAS DE MONTCEL. *Le Journal de Mlle Audouard de Montviol (20 mars-22 avril 1814)*. [Mlle Adèle Audouard de Montviol, née en 1793, morte en 1869, se trouvait à Lyon en 1814, lorsque les Autrichiens de Bubna entrèrent dans la ville. Elle a noté, au jour le jour, sans prétention et sans arrière-pensée de publicité, les détails qui la frappèrent depuis le moment où arrivent les alliés jusqu'au jour où Napoléon, en route pour l'île d'Elbe, passe par Lyon.] — E. VIAL. *A propos d'un carrelage armorié du musée de Nevers. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt, prisonnier à Pierre-Scize*. [Le carrelage armorié dont il s'agit et qui est conservé au musée de Nevers, provient de la maison forte de

Pivolet près Chaponost (Rhône). Il représente les armes du maréchal Philippe II de la Mothe-Houdancourt. Biographie de ce personnage, maréchal de France, le 1er avril 1642, emprisonné à Pierre-Scize à la fin de 1644 et remis en liberté seulement quatre ans après, le 13 septembre 1648. Il fut victime surtout de l'animosité de Michel Le Tellier et de la duplicité de Mazarin. Après avoir pris part à la Fronde des princes, le maréchal mourut le 24 mars 1657. Le carrelage armorié qui a fourni l'occasion de cette étude provient probablement d'une fabrique de la région lyonnaise.] — M. Audin. *Jean-Antoine Sarrasin (1547-1598)*. [Philibert Sarrasin, médecin à Lyon et huguenot. Son fils, Jean-Antoine, médecin lui aussi, éditeur des œuvres de Dioscoride et botaniste ; biographie et bibliographie.] — A. Croze. *Une visite impériale à l'Hôtel-Dieu*. [Le 11 juillet 1777, l'empereur Joseph II, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, visita l'Hôtel-Dieu, « sur les quatre heures et demy du soir ». Relation de cette visite.] — C. Riffaterre. *Les curés assermentés du Rhône-et-Loire et la Constitution de 1793*. [Relevé fait sur les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution de 1793, de vingt ecclésiastiques qui votèrent cette constitution dans le département de Rhône-et-Loire.]

Mai-Juin. = H. de Terrebasse. *Pierre de Villars, dit le marquis de Villars*. [Né en 1622, au château de la Chapelle, près de Condrieu, Pierre de Villars — Orondate pour les dames, — épousa en 1651 Marie de Bellefonds. C'est de ce mariage que naquit en 1653 le futur maréchal de Villars. Après s'être distingué dans la carrière des armes, Pierre de Villars profita de l'amitié d'Hugues de Lionne pour entrer dans la diplomatie et il fut envoyé à Madrid, comme ambassadeur extraordinaire d'abord (1668-1669), puis comme ambassadeur ordinaire, 1671-1673. A suivre.] — E. Vial. *Les Voyers de la ville de Lyon*. [Le voyer était le quatrième et le dernier des officiers de la ville de Lyon. Mode d'élection, attributions, etc. Liste des voyers depuis 1492 jusqu'en 1790.] — A. Croze. *La salle des archives de l'hospice de la Charité de Lyon*. [Description de la grande salle des archives et de la salle des Petites archives, avec l'indication de quelques tableaux ou objets que ces archives renferment, cassette du XVe siècle ayant appartenu à Jean Kleberger, sceau de David de Kleberger, fils du précédent, etc.] — Paul Vallée. *Un Anglais de qualité à Lyon en 1644*. [D'après le Journal de John Evelyn, étudiant d'Oxford, qui séjourna à Lyon du 27 au 29 septembre 1644].

Juillet-Août. = J. Leroudier. *La décoration des étoffes de soie à Lyon pendant le premier Empire*. [Décadence de la fabrication des étoffes brochées soie, or et argent, dans les dernières années de l'ancien régime, à cause des changements de goût et de modes, et pendant la Révolution, à cause des troubles. Efforts de Napoléon, dès le Consulat, pour relever cette industrie ; heureux résultats pour la fabrication des étoffes destinées à l'ameublement, harmonieuse adaptation de l'ornement au style Empire.] — H. de Terrebasse. *Pierre de Villars (1622-1698)*. [Suite. Pierre de Villars envoyé comme ambassadeur auprès du duc de Savoie à la fin de 1675 jusqu'au début de 1679. Les questions d'étiquette tiennent la plus grande place dans cette ambassade, ainsi que dans celle dont il fut chargé en Espagne de juin 1679 à janvier 1682. Rappelé à cette date à cause des intrigues de

Mme de Villars, il est dépêché en Danemark, où il se trouva fort gêné sur la question d'argent. Il revient en juillet 1685 et dès lors ne quitte plus guère la cour où il bénéficie plusieurs fois des faveurs du roi et il meurt à Paris le 19 mars 1698. Outre ses dépêches, il a laissé des *Mémoires de la cour d'Espagne*, dont M. Morel-Fatio a donné une édition en 1893 ] — M. Riollet. *Le Journal d'un curé de campagne (1768-1790)*. [Le curé Jean Roux, nommé à La Balme (Isère), en 1759, avait intercalé dans les registres de l'état-civil des observations, des réflexions, notations de faits qui, recueillis, donnent une sorte de Journal très curieux pour connaître l'état d'âme d'un curé de campagne à la veille et dans les premiers mois de la Révolution. Le texte est éclairci et complété par d'abondantes notes.]

**Revue historique.** 1911.

Mai-Juin. = G. Fagniez. *Fancan et Richelieu*. [Suite en juillet-août. Étude d'après l'ouvrage d'Erich Wiens, *Fancan und die französische Politik* (1624-1627), (voir ci-dessus, p. 64) et composé à l'aide des matériaux recueillis par feu Kükelhaus. Le livre de M. W. s'occupe surtout de Fancan conseiller politique et diplomate et passe rapidement sur la première partie de sa carrière. Au sujet de la politique française en Allemagne, Fancan est partisan résolu des alliances protestantes ; il a en effet pour principe directeur la distinction entre les intérêts spirituels et les intérêts temporels, ce qu'on pourrait appeler la sécularisation de la politique. Au sujet de la politique intérieure, Fancan était un absolutiste qui voulait renforcer le plus possible le pouvoir royal, pour lui permettre de lutter contre le parti dévot qu'il accuse de connivence avec l'Espagne et Rome ; il préconise une réforme du conseil du roi et du secrétariat ; il voudrait en effet voir confier les secrétaireries d'État à des hommes de valeur et de sentiments bien français et non à des partisans du cosmopolitisme catholique ; il est très hostile aux jésuites, au monachisme en général qu'il trouve envahissant. Selon M. F., Richelieu et Fancan diffèrent moins par les principes que par la méthode. Fancan est somme toute l'interprète le plus vigoureux du parti des « bons français », des « catholiques royaux ». M. F. publie en appendice une série de mémoires de Fancan, conservés aux Archives des Affaires étrangères. A suivre.] — Ed. Driault. *La diplomatie française pendant la guerre de Danemark*. [D'après les trois premiers volumes des *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*. La question danoise s'ouvrit au lendemain de l'échec de la proposition de Congrès général faite aux puissances par Napoléon III. L'Autriche, présidente de la Confédération germanique, était obligée de ménager le sentiment national allemand, mais elle le redoutait fort, car il ne pouvait être avantageux, contre elle, qu'à la Prusse ; aussi, dès le 25 décembre 1863, elle demanda à la France de prendre l'initiative d'un Congrès sur la question danoise. Drouyn de Lhuys refusa, car la France ne pouvait réclamer la réunion d'un Congrès pour régler une question particulière si peu de temps après le refus des puissances d'adhérer au Congrès général. C'est alors que l'Angleterre proposa à son tour la réunion d'une Conférence, qui se tiendrait à Londres ou à Paris. La France « entendant se réserver son entière liberté d'action » refusa d'y adhérer, refusa d'examiner la demande de médiation adressée aux puissances par le Danemark, puis d'in-

tervenir par les armes par crainte « d'un mouvement national [allemand] dont il était impossible de prévoir la portée », et pour lequel Napoléon III avait d'ailleurs quelque sympathie. On put donc croire alors en Europe à une entente établie entre l'Allemagne et la France. Il est vrai que Napoléon III avait d'égales sympathies pour le scandinavisme et aurait vu avec plaisir une intervention de la flotte suédoise. Le gouvernement français, par son incohérence, inspira à tous de la défiance et favorisa l'essor du mouvement national allemand. Cependant la France ne tarda pas à s'inquiéter de l'occupation des Duchés malgré les affirmations de la Prusse et de l'Autriche. Lorsqu'en mars 1864, devant la résistance du Danemark, une nouvelle convention austro-prussienne régla l'occupation du Jutland, Drouyn de Lhuys commença à s'émouvoir et il devint favorable à l'idée de la Conférence suggérée à nouveau par le Cabinet de Londres. La France proposa alors que, pour trancher la question, on s'en réfère au vœu des populations : acceptée avec plaisir par l'Allemagne, cette idée n'eut aucun succès en Angleterre et au Danemark ; la Russie et l'Autriche refusèrent très nettement d'y souscrire. La consultation des populations eût d'ailleurs été très difficilement réalisable. On en revint donc à la Conférence qui se réunit à Londres et se traîna sans aboutir. La Russie ayant engagé le Danemark à entrer dans la Confédération germanique, le gouvernement français proposa à l'Angleterre une intervention armée ; il fit savoir à la Prusse et à l'Autriche que la France s'opposerait à ce projet qui était une violation formelle des traités de 1815. Cette menace de conflit ne fut qu'une fausse alerte ; quelques jours après, la Conférence se sépara sans avoir rien fait, et au mois de juillet 1864, le Danemark fut contraint d'abandonner tout le Slesvig-Holstein à la Confédération germanique.] — Th. Reinach. *Rodolphe Dareste.* G. Monod. *Maurice Dumoulin.* [Notices nécrologiques.]

Juillet-Août. = P. Gaffarel. *Les massacres de Cabrières et de Mérindol en 1545.* [La Réforme fit de rapides progrès en Provence, parmi les descendants des Vaudois ; mais ceux-ci eurent le tort de faire de la propagande et d'appeler sur eux l'attention du Parlement et de l'archevêque d'Aix ; une enquête ordonnée en 1531 prouva l'hérésie. Les mesures de rigueur commencèrent à partir de 1535 et furent continuées les années suivantes, avec des moments de répit, selon les circonstances. La mort du président du Parlement d'Aix, Chassanée, fut un malheur pour les Vaudois ; il fut en effet remplacé par le baron d'Oppède, fanatique et ennemi acharné des nouvelles doctrines. François Ier, vieilli et fatigué, était en outre obsédé par les plaintes du pape ; enfin les Vaudois eurent une attitude maladroite et agressive ; le roi en 1543 ordonna le renouvellement d'un arrêt rendu en 1540 contre Mérindol et le 1er février 1545, le Parlement d'Aix fut formellement invité à l'exécuter. A cet effet, d'Oppède profita de la présence dans la région de bandes d'anciens soldats de l'armée du Piémont que commandait un capitaine alors réputé, Polin de la Garde. Mérindol, Cabrières et une dizaine d'autres villages furent mis à sac et épouvantablement pillés, les habitants qui ne furent pas tués furent conduits aux galères de Marseille. Bien que d'Oppède ait reçu des approbations officielles, ces massacres provoquèrent une réprobation générale, et après la mort de François Ier, il fut décidé qu'un tribunal extraordinaire serait convoqué à Melun pour

connaître de cette affaire. Henri II, en 1549, ordonna que le procès fût jugé par la Grand'Chambre du Parlement de Paris. Ce fut une cause célèbre qui occupa cinquante audiences. D'Oppède et les autres accusés furent absous et réintégrés dans leurs fonctions à l'exception de l'avocat-général Guérin qui fut condamné à mort, mais pour des faits étrangers aux incidents de Cabrières et de Mérindol.] — M. Marion. *Quelques exemples de l'application des lois sur l'émigration. Récits du temps de la Terreur.* [La rigueur des lois contre les émigrés était justifiée en 1792-1793, mais le tort de la législation révolutionnaire fut de ne pas prendre de précautions suffisantes pour que ces rigueurs n'atteignent que des coupables. A titre d'exemple, M. M. retrace dans cet article l'affaire Micault de Courbeton. Ce dernier, président au Parlement de Dijon, avait quitté la France en octobre 1789, muni d'un passeport régulier et était rentré le 24 mars 1792, bien avant l'expiration des délais légaux pour être considéré comme émigré. Inscrit irrégulièrement sur la liste des émigrés, Micault réussit une première fois à se faire rayer ; mais au mois de novembre 1792 il fut remis sur la liste dans le département de la Côte-d'Or où il avait de grands biens. Bien qu'il ait fait tout le possible pour se mettre en règle, qu'il ait accompli plusieurs voyages pour se procurer les certificats de résidence exigés, il fut arrêté en novembre 1793. Il fut traduit devant le tribunal criminel, qui en matière d'émigration, avait les mains liées et ne pouvait que prononcer la peine, la décision sur le fait de l'émigration appartenant à l'autorité administrative, en l'espèce au département. Micault était jugé d'avance, le conventionnel Bernard de Saintes ayant décidé « de faire tomber dans les coffres de la nation ses 400.000 livres de rente ». Micault fut condamné à mort et exécuté le même jour. Dans cette affaire la loi fut violée plusieurs fois, le tribunal criminel et le département de la Côte-d'Or étant incompétents pour plusieurs raisons. A suivre.] — A. Stern. *Documents relatifs à la défection de la flotte turque en 1839.* [Nous avions de cette affaire un récit du prince de Joinville. M. S. a retrouvé aux Archives des Affaires étrangères et publie un rapport de l'amiral Lalande au baron Roussin, ambassadeur à Constantinople, ainsi que les instructions qui lui furent adressées, en retour, de Paris, par le ministre de la marine, l'amiral Duperré.]

**Revue historique de Bordeaux.** 1911.

Mai-Juin. = G. Cirot. *Les Juifs de Bordeaux, leur situation morale et sociale de 1550 à la Révolution.* [Suite. II. Les Juifs, bourgeois de Bordeaux ; privilèges fiscaux, commerciaux, honorifiques que comportait la qualité de bourgeois ; conditions pour acquérir le droit de bourgeoisie qui était héréditaire ; indication des « portugais », juifs de Portugal et d'ailleurs admis à la bourgeoisie aux XVIIe et XVIIIe siècles. A suivre.] — Méaudre de Lapouyade. *Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785.* [Traduit les passages intéressant Bordeaux d'un journal de voyage, rédigé en allemand et publié à Altenbourg en 1787 par Sophie Guttermann, épouse de Frank de Lichtenfels, dont elle traduisit le nom en celui de La Roche. Elle arriva à Bordeaux le 28 avril 1785 et y séjourna jusqu'au 17 mai. Très curieuse et très érudite, ses impressions sont infiniment précieuses et du plus haut

intérêt pour nous faire connaître la vie de Bordeaux à cette époque. A suivre.] — P. CARAMAN. *Les abattoirs particuliers à Bordeaux en 1828.* [Rapport officiel rédigé en 1828 en réponse à une demande du ministre de l'Intérieur, sur les abattoirs des rues du Mû, des Trois-Canards, des Herbes, Latour et du Couvent.]

**Revue internationale de l'Enseignement.**

1910. Décembre. = H. PRENTOUT. *L'histoire de Normandie à la Faculté des Lettres de l'Université de Caen.* Historique de la chaire créée en 1901 : des cours publics ont été consacrés successivement à l'histoire de l'Université de Caen, de la ville, de la société normande au XVIe siècle, et à l'historiographie normande : en 1911, a été traitée la fondation du duché de Normandie : divers travaux ont été produits, soit par le professeur, soit par les étudiants.]

1911. Janvier. = H. SCHOEN. *Les écoles de perfectionnement commerciales en Allemagne* [surtout à partir de 1895 et de la fondation du *Deutscher Verbund für das Kaufmännische Unterrichtswesen.*]

Février. = E. LEVASSEUR. *La place de l'histoire des faits économiques dans l'ensemble des études d'économie politique.*

Mars. = L. LECLÈRE. *La question de l'Université flamande en Belgique* [sur un projet « flamingant » de transformation de l'enseignement supérieur.]

Avril. = H. BORNECQUE. *La situation matérielle et morale des professeurs ordinaires ou titulaires des Universités d'État dans les différents pays d'Europe, la Grande Bretagne exceptée.* [Étude comparée et recueil important de documents.]

Juin. = L. DOUARCHE. *L'enseignement supérieur aux États-Unis, Universités et Collèges.* [Étude d'ensemble avec de nombreuses indications sur l'origine des diverses Universités américaines, continuée dans le n° de juillet, et pourvue d'une blibliographie sommaire.]

Août. = A. AULARD. *L'enseignement de l'histoire de la Révolution française à la Sorbonne* (1899-1911). [M. A. indique les sujets traités par lui dans ses cours publics, et son intention d'écrire une *Histoire politique du règne de Napoléon Ier* faisant suite à son *Histoire politique de la Révolution française.* Dans ses conférences d'exercices pratiques à l'usage des étudiants, il ne s'est pas borné à l'histoire de la Révolution, mais s'est occupé de l'histoire de France au XVIIIe siècle et au XIXe, multipliant autant que possible les exercices écrits, analyses et compositions. Il considère d'ailleurs comme défectueuse l'organisation de la licence d'histoire qui permet à des candidats d'obtenir la licence, en étant très faibles en histoire. Il donne la liste des principaux mémoires de diplômes d'études achevés sous sa direction et admis par la Faculté, puis de ses propres publications. Cette étude fait suite à un premier article de M. A. sur son enseignement antérieurement à 1899, paru dans la même *Revue* en 1899.]

**American historical Review.** 1910.

Octobre. = RALPH C. H. CATTERALE. *La véracité de Marat.* [Difficulté de contrôler les assertions de Marat; une épreuve est possible sur le pamphlet : « les

chaînes de l'esclavage », publié à Londres en 1774 ; or, toutes les affirmations de Marat au sujet de cette publication sont fausses (histoire de la suppression du livre, refus des journaux d'annoncer la publication, etc.); quelques-uns de ces mensonges sont inutiles même à l'intérêt de l'auteur. Marat est incapable de dire la vérité, même dans une circonstance où il n'y avait aucun motif de l'altérer, ni difficulté d'être véridique. Il paraît donc impossible de se fier aux dires de Marat ; toutes les vies du révolutionnaire étant composées d'après ses propres assertions sont donc sans valeur et la biographie de Marat reste à écrire.]

**English historical Review.** 1911.

Janvier. = M. Wilkinson. *Documents sur les guerres de religion (1569-1573).* [Publication des documents suivants, tirés des Registres secrets du Parlement de Bordeaux, conservés à la Bibliothèque de Bordeaux : 8 juin 1569, 26 octobre 1570 : opinion de Montluc sur la situation, résumé de son activité depuis le début de la 3e guerre civile jusqu'à la paix de Saint-Germain ; procès de Lagoudrie (février-avril 1570) ; témoignage de Montferrant devant la cour, sur la situation des Anglais dans la ville (13 avril 1570) ; sur les massacres de Bordeaux (1572) ; sur l'expédition de Montgomery (20 août 1573) ; sur la mésintelligence entre le gouvernement et le Parlement (25 mai 1573).]

**Historische Vierteljahrsschrift.** 1910.

Livraison 2. = J. von Pflugk-Harttung. *Documents sur le départ de Napoléon de France, le 6 juillet 1815.* [Les archives de la famille de Gneisenau à Sommerschenburg, d'une importance capitale pour l'histoire de Prusse pendant la période 1806-1815, contiennent des documents concernant le départ de Napoléon en 1815, que Gneisenau se procura en France en 1815 et qui sont jusqu'ici restés inconnus. H. Houssaye dans son « 1815 », a publié des extraits des Archives de la Guerre et de la Marine qui ne concorderaient pas exactement avec les documents cités qui sont : trois décrets du Gouvernement provisoire (extraits des minutes de la Secrétairerie d'État) datés du 6 juillet 1815, et concernant les dispositions à prendre pour l'embarquement de l'Empereur ; instructions adressées à Bonnefoux, au préfet maritime de Rochefort et au général Becker.]

**Historische Zeitschrift.** 1910.

Tome IX, 1re livraison. = F. V. Bezold. *Jean Bodin et les sciences occultes, sa « Démonomanie ».* [Étude sur l'ouvrage de Bodin, la « Démonomanie des sorciers », publié à Laon en 1579 et ses sources d'inspiration ; les idées de Bodin sur les religions ; la « Démonomanie » et l'Église catholique, sa mise à l'index].

2e livraison. = P. Darmstaedter. *Nouveaux documents sur l'histoire économique de la Révolution française.* [Étude sur le rôle de la « Commission pour la recherche des documents sur l'histoire économique de la Révolution », et examen des principales publications faites jusqu'à ce jour sous la direction de cette Commission].

3e livraison. = Bornhausen. *Le problème religieux chez Bayle, Voltaire et Rousseau.*

# NOTES ET NOUVELLES

— Prix décernés par l'Institut à des ouvrages d'histoire moderne (suite) [1] :

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné sur le prix Perret, une mention honorable à l'ouvrage de M. Puntous : *Les États particuliers du diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles* ; et sur le prix Le Dissez de Penanrun, une récompense de 500 francs à M. Beuf, pour sa biographie de *Mgr de Barral, évêque de Clermont*.

Sur le rapport de M. Colson, l'Académie décerne sur le prix Rossi, ayant pour sujet : « le Cuivre et ses alliages, plomb, étain, zinc ; son histoire au dix-neuvième siècle, production, commerce », deux récompenses : la première, de 1,500 francs, au mémoire présenté par M. P. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers ; la seconde, de 1,000 francs, à l'auteur du mémoire portant pour devise : « Tout passe, tout lasse et tout casse ».

Le prix Berger a été distribué aux ouvrages suivants, intéressant l'histoire de Paris : 3.000 francs à M. Douarche, pour son ouvrage : *les Tribunaux civils de Paris sous la Révolution* ; — 2.000 francs à M. Charles Sellier, pour son travail sur : *les Anciens hôtels de Paris* ; — 2.000 francs à M. Barroux, archiviste de la Seine, pour son : *Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris* ; — 1.500 francs à M. Halphen, pour son *Étude de topographie historique de Paris sous les premiers Capétiens* ; — cinq récompenses de 1.000 francs à MM. des Cilleuls, *les Anciennes cours de Paris* ; Léon Vallée, *Catalogue des plans et cartes de Paris et des environs* ; marquis de Rochegude, *Promenades dans toutes les rues de Paris* ; Joseph Durieux, *les Vainqueurs de la Bastille* ; Félix Herbet, pour la publication du *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement* ; — trois récompenses de 500 francs à MM. Pagnien, *la Pharmacie et ses rapports avec les institutions d'assistance* ; Amédée Boude, *le domaine des hospices de Paris depuis la Révolution jusqu'à la IIIe République* ; Émile Maître, *Essai sur l'organisation municipale de Paris*.

— Académie des Sciences morales et politiques :

1er Juillet : M. Victor du Bled fait une lecture sur l'Académie française depuis 1789 ; il relate un certain nombre d'anecdotes sur les candidatures académiques au XIXe siècle.

8 Juillet : M. le comte d'Haussonville lit une étude sur l'aspect de Londres pendant les fêtes du couronnement de Georges V.

---

1. Voir ci-dessus, p. 119.

29 Juillet : M. Marcel Marion communique un mémoire sur « quelques abus de la fiscalité révolutionnaire à la fin du Directoire à propos des biens des émigrés ».

5 Août : M. Bonnal de Ganges lit un travail intitulé : « Dumouriez et Napoléon pendant la campagne de France. » D'après des documents du Foreign Office et des Archives de la Guerre, il prouve l'influence de Dumouriez sur les ministres anglais ; il étudie ensuite l'attitude du duc de Feltre, comme ministre de la Guerre pendant cette période, et déclare qu'il ne sut ou ne voulut pas suivre les ordres de l'Empereur.

19 Août : M. H. Welschinger étudie « les Rapports des observateurs de l'esprit public à Paris en 1793 », à propos de la publication récente de ces documents par M. Pierre Caron : *Paris pendant la Terreur. Rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur*, t. Ier, 27 août-25 décembre 1793 (Paris, 1910, *Société d'histoire contemporaine*).

26 Août : M. A. Chuquet donne lecture d'un discours inédit de Napoléon, prononcé en 1811, sur le rôle et la mission de l'Université impériale.

M. le comte de Lhomel communique un travail sur « Antoine de Lhumbres, médiateur de la France en Pologne, et son rôle dans la paix d'Oliva, le 3 mai 1660 ».

2 Septembre : M. A. Chuquet donne lecture des extraits de la correspondance d'une Anglaise, femme d'un attaché militaire qui, en 1814, et durant la campagne de France, suivit le quartier général des alliés.

Dans ces lettres, on trouve des anecdotes, des détails sur l'aspect des villes et les sentiments de la population, des portraits de diplomates, des renseignements sur l'attitude des troupes alliées dans la Champagne, mise au pillage, et les propres sentiments de la personne qui hait Bonaparte et souhaite le retour des Bourbons.

— Académie des Inscriptions et belles-lettres. A la séance du 1er septembre, M. Paul Viollet a lu un mémoire intitulé : « le roi de France et ses ministres penpant les trois derniers siècles », dans lequel il étudie la théorie du pouvoir royal, le rôle des ministres, du Conseil et définit les actes émanés du souverain : ordonnances, édits, déclarations.

— La Société de l'histoire de France a tenu son assemblée générale annuelle le 2 mai. Après le discours du président, M. le baron de Barante qui a rappelé le souvenir des collègues morts pendant l'année écoulée, M. Noël Valois, secrétaire, a lu son rapport sur les publications de la Société. Parmi les volumes distribués pendant l'exercice 1910-1911, trois intéressent l'histoire moderne, ce sont : le tome II des *Mémoires* de Martin et Guillaume du Bellay, édités par MM. Bourrilly et Fleury Vindry ; les *Mémoires* du maréchal d'Estrées, comprenant le récit des régences de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, cette seconde partie jusqu'à présent demeurée inédite, textes annotés par M. Paul Bonnefon ; une *Correspondance* du maréchal de Vivonne, relative à l'expédition de Candie en 1669, publiée par M. J. Cordey. Un projet de réédition des *Mémoires* de Louis-Henri de Loménie de Brienne (1636-1698), d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque

nationale, a été présenté au Conseil de la Société par M. Paul Bonnefon et accepté en principe.

— Dans la séance du 2 juillet de la Société d'histoire moderne, deux communications ont été faites ; M. Camille Bloch a montré, d'après des documents inédits, quel fut le rôle de Pons (de l'Hérault) pendant son court passage à la préfecture du Jura où il fut nommé au lendemain de la Révolution de 1830 ; M. D. Mornet a étudié quelques œuvres littéraires célébrant les fêtes de « Rosières », instituées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

— Société de l'histoire de l'art français. A la réunion tenue le 7 juillet, M. Jules Guiffrey a donné lecture de documents inédits sur Le Nôtre (son testament et son inventaire après décès) ; M. Furcy-Raynaud a fait connaître un buste de d'Alembert par J.-J. Caffieri ; M. P. Vitry a parlé de la collection des œuvres de Houdon réunies au Musée de Schwerin ; M. G. Brière a communiqué des remarques sur l'iconographie de Vauban, à propos de bustes conservés dans des collections d'Angleterre et de France.

— Un décret, en date du 24 mai 1911, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, M. T. Steeg, a réorganisé l'administration du Collège de France. Le ministre déclare que, dans son ensemble, ce décret « s'inspire des traditions les meilleures du Collège de France, il les confirme et les précise, il adapte l'organisation de ce grand établissement à l'organisation générale de l'enseignement supérieur dans notre pays, mais avec la préoccupation d'en bien dégager le caractère original et de le mettre à même de continuer, pour le bien et l'honneur de la France, le rôle qu'il remplit avec tant d'éclat depuis quatre siècles ».

Le titre Ier du décret précise la fonction de l'établissement : « Le Collège de France a pour objet de contribuer au progrès de la science : 1° par des travaux et des recherches ; 2° par des enseignements relatifs à ces travaux et à ces recherches sans préoccupation de préparer à des grades et à des diplômes ; 3° par des missions et des publications ».

Les principales réformes apportées par ce décret sont au nombre de quatre et portent sur les questions suivantes : 1° Le nombre des leçons. Jusqu'ici les professeurs étaient tous astreints à faire quarante leçons par an. Or on ne doit pas exiger, chaque année, de tous les professeurs, le même nombre de leçons publiques quel que soit le sujet qu'ils traitent, puisqu'une part très utile de leur temps peut être consacrée aux recherches, au travail de laboratoire, à des conférences auxquelles assisteront de véritables disciples. Il convient donc de laisser au professeur la liberté d'organiser son travail et de déterminer les heures où il exposera publiquement les résultats de ses recherches.

Le professeur adressera donc à l'administration, dit l'article 9 du projet, le programme de son enseignement chaque année pour l'année suivante, et indiquera le nombre de leçons ou de conférences qu'il compte y consacrer. Ces programmes seront communiqués à l'assemblée du Collège de France qui en délibérera au scrutin secret. Ils seront ensuite soumis à l'approbation du ministre.

2° La transmission des chaires. La transformation des chaires devient de droit. Jusqu'ici, lorsqu'une chaire était vacante, l'assemblée du Collège de France éta invitée « à faire connaître les considérations scientifiques pouvant justifier le maintien du titre de la chaire ou nécessiter sa transformation ». Cela laissait supposer que les chaires du Collège de France avaient un caractère permanent. Or aucun enseignement déterminé n'est, en principe, nécessaire dans un établissement qui ne prépare à aucun examen ni à aucun concours. Ce qui importe avant tout, c'est l'originalité, la valeur personnelle des professeurs. Le Collège de France a pour rôle d'accueillir tous les novateurs. Aussi, à l'avenir, la question du maintien ou de la transformation des chaires ne sera plus posée. L'assemblée examinera à quel enseignement devront être affectés les crédits disponibles et à quel savant elle fera appel. Les propositions de l'assemblée seront transmises avec le procès-verbal de la discussion au ministre, qui statuera par un arrêté sur l'affectation des crédits.

Le professeur sera nommé par décret sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, à qui quatre noms seront proposés : deux par l'assemblée du Collège de France, deux par l'Académie compétente.

3° Les missions. L'article 11 dispose que les professeurs ou chargés de cours auxquels seraient confiées des missions scientifiques pourront, dans des conditions déterminées, être dispensés de leur enseignement en conservant l'intégralité de leur traitement, mais cette autorisation ne pourra être renouvelée plus de deux années consécutives.

4° Les suppléances. Un professeur pouvait se faire suppléer indéfiniment et désigner son suppléant. Dorénavant, la durée des suppléances sera limitée à cinq ans au maximum et le titulaire devra reprendre ses cours pendant cinq ans au moins avant de se faire suppléer de nouveau. Le suppléant sera choisi par l'assemblée du Collège de France qui aura à apprécier, non seulement les candidatures proposées par le professeur titulaire, mais toutes celles qui paraîtront mériter son attention. Les suppléances ne peuvent être de moins d'un an. Le suppléant reçoit la moitié au moins du traitement du professeur titulaire. La liste des candidats à la suppléance, dressée par l'assemblée en vote secret, est soumise au ministre auquel appartient les nominations.

— Récentes soutenances de thèses de doctorat.

Le 27 mai, M. Gagnol a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Besançon les deux thèses suivantes :

*La dîme ecclésiastique en France au XVIII^e siècle* (thèse complémentaire) ; — *Le Jansénisme convulsionnaire. L'affaire de la Planchette* (thèse principale).

M. Gagnol a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres.

Le 12 juin, devant la même Faculté, M. Sagot a soutenu ses thèses. La thèse principale avait pour titre : *Les gardes d'honneur de la Marne en 1813*. La thèse complémentaire portait sur un sujet d'histoire ancienne. M. Sagot a été reçu avec la mention honorable.

Le 8 juillet, à la Faculté des lettres de Montpellier, M. Auguste Rochette a soutenu les deux thèses suivantes : *L'esprit dans les œuvres poétiques de Victor Hugo*

(thèse complémentaire); — *L'alexandrin chez Victor Hugo* (thèse principale). M. Aug. Rochette a reçu la mention très honorable.

— A la suite du concours de 1911, ont été nommés agrégés d'histoire et géographie, dans l'ordre de mérite suivant : MM. 1. Perrin, élève sortant de l'École normale supérieure; 2. Ponthus, délégué au lycée de Bordeaux; 3. Bloch, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 4. Cohen, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 5. Coville, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 6. Assada, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon; 7. Truchon, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 8. Lanson, chargé de cours au lycée de Rochefort; 9. Valès, élève sortant de l'École normale supérieure; 10. Mathis, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 11. Gonnet, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon; 12. Fairise, élève sortant de l'École normale supérieure; 13. Cain, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; 14. Cavaillès, chargé de cours au lycée d'Angoulême; 15. Lévêque, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon; 16. *ex æquo*, Alazard, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, et Dunan, ancien élève de l'École normale supérieure; 18. Chambon, chargé de cours au lycée de Montluçon.

— M. A. Mathiez a été nommé professeur d'histoire moderne et de géographie à la Faculté des lettres de Besançon, en remplacement de M. L. Pingaud, admis à la retraite.

— L'Institut de France vient d'être mis en possession des papiers personnels (correspondances privées), que le duc d'Aumale avait légués à ses exécuteurs testamentaires en leur en laissant la libre disposition et en leur conférant le droit de détruire les documents dont la conservation ne leur paraîtrait pas utile. Après avoir usé de ce droit, les exécuteurs testamentaires ont chargé l'un d'eux de dresser l'inventaire détaillé des papiers qui seraient déposés aux archives du château de Chantilly.

Le 27 juillet, M. Limbourg, seul survivant, avec M. Laugel, des neuf exécuteurs testamentaires institués par le duc d'Aumale, s'est rendu à Chantilly, et a remis à M. de Monicault, administrateur général du domaine de l'Institut, tous les papiers détaillés dans l'inventaire.

Ces papiers sont classés dans 187 cartons, tous scellés, après récolement, du cachet des exécuteurs testamentaires. L'Institut de France s'est engagé en effet, « à ne mettre aucun des documents qui lui sont ainsi donnés à la disposition du public, hommes d'étude ou autres, fussent-ils membres de l'Institut, avant l'expiration d'un délai de vingt ans qui commencera à courir le jour de la signature des présentes » (article 2 de l'acte de donation du 13 avril 1911).

Les donateurs ont d'ailleurs expressément rappelé dans le même article, « en vue des communications qui pourraient être faites au public après ce délai de vingt ans, que la publication de correspondances privées ne peut jamais se faire que sous la réserve du droit d'opposition appartenant aux héritiers ou ayants cause des auteurs ou des destinataires de ces correspondances ».

L'inventaire ne mentionne pas de lettres de la reine Marie-Amélie, l'on dit que ces correspondances auraient reçu une autre destination.

— La nécessité de posséder un dictionnaire de biographie nationale a été maintes fois signalée par les érudits. Quiconque a travaillé et a eu besoin de se renseigner rapidement sur un personnage de notre histoire, a constaté l'insuffisance des dictionnaires que nous avons à notre disposition et leurs lacunes. Les Biographies universelles, comme celle de Michaud et celle d'Hoefer, les dictionnaires encyclopédiques, comme la *Grande Encyclopédie*, renferment certes de bonnes notices mais mêlées à de médiocres ou de mauvaises et surtout ces répertoires ont trop souvent éliminé les personnages secondaires, réservant toute la place aux individus illustres. Quant aux publications spéciales, consacrées à des régions particulières ou à des groupes déterminés, elles ont le défaut d'être peu accessibles et d'obliger le chercheur à de longs et parfois inutiles tâtonnements. Les pays étrangers possèdent désormais, pour la plupart, des répertoires nationaux ; il existe des biographies nationales pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, l'Angleterre, le dictionnaire anglais étant considéré comme un modèle.

Plusieurs érudits viennent de se grouper pour essayer de nous donner bientôt l'œuvre qui nous manque. Sous la direction de MM. Louis Didier, agrégé de l'Université, Albert Isnard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et Eugène-Gabriel Ledos, conservateur-adjoint à la même Bibliothèque, se prépare un « *Dictionnaire de biographie française* », devant paraître chez les éditeurs Letouzey et Ané. Le programme que nous avons sous les yeux paraît excellent. « Il ne s'agit ici, disent les directeurs, d'une œuvre ni de rhétorique, ni de polémique. Le premier mérite d'un dictionnaire est d'être un organe d'informations précises, exactes et impartiales. Le désir de rendre celui-ci plus utile, en y faisant rentrer le plus grand nombre possible de notices, exige dans la rédation une grande sobriété, dans le fond ; pour les faits et pour les dates, une précision rigoureuse ». On ne saurait mieux dire et il faut espérer que les collaborateurs sauront s'inspirer de ces principes. On a surtout recours à un dictionnaire pour vérifier les dates de vie, un titre, la chronologie des événements, non pour y puiser des appréciations artistiques et littéraires ou des jugements historiques et moraux. Un *curriculum vitae* très complet des personnages nous paraît devoir être la base des notices pour les hommes d'action ou de gouvernement, et nous espérons que les auteurs sauront faire place aux fonctionnaires, aux administrateurs, surtout à ceux de l'Ancien régime, qui sont si rarement représentés dans ce genre d'ouvrages et qu'il importe aux érudits de connaître. Pour les écrivains et les artistes, la notice comprendra sous la rubrique : *œuvres*, la liste chronologique de leurs principaux écrits à moins qu'il ne soit possible de renvoyer à des bibliographies ou catalogues déjà établis. Chaque notice se terminera par une *bibliographie* formant un paragraphe spécial et divisé en deux sections, l'un pour les sources, l'autre pour les ouvrages à consulter ; les sources manuscrites seront mentionnées le cas échéant.

Nous n'avons plus qu'à attendre l'apparition des premières feuilles de ce *Dictionnaire de biographie française* et à souhaiter que les fascicules réalisent pleinement le programme annoncé.

— Le 11 juillet 1911 est décédé M. Émile Levasseur, administrateur et professeur du Collège de France. Avec lui disparaît un grand savant, et l'un des plus éminents représentants de la vieille Université de France, force et gloire de notre pays.

Émile Levasseur naquit à Paris le 8 décembre 1828. Élève de l'École normale supérieure en 1849, il y retrouva Taine, About, Sarcey, Gréard, Tournier, Prévost-Paradol, Fustel de Coulanges. Professeur de seconde au lycée d'Alençon, puis à celui de Besançon, il fut nommé à Paris, en 1856. Déjà il était connu par ses travaux sur l'histoire économique. En 1868, à quarante ans, il entrait à l'Académie des Sciences morales et politiques. Puis il devenait professeur au Collège de France, au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École des Sciences politiques.

C'est un des savants du XIXe siècle qui ont le plus travaillé, le plus enseigné et le plus écrit. Sans doute, comme le lui disait M. Ernest Lavisse lors de son jubilé au Collège de France, il y a trois ans, M. Levasseur ne s'est jamais reposé un seul jour. Économie politique, géographie économique, histoire économique, il a embrassé, sans jamais se lasser, tous ces vastes domaines des sciences morales. Après avoir donné, comme thèse de doctorat, en 1854, ses *Recherches historiques sur le système de Law*, il publiait en 1859, à trente ans, son *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de César jusqu'à la Révolution* (2 vol. in-8), qui marque une date dans l'historiographie de l'économie sociale. Puis il s'occupait tour à tour de géographie et d'économie politique, publiait un *Cours d'économie rurale*, un *Précis d'économie politique*, des cours de géographie à l'usage de l'enseignement secondaire, où l'économie était particulièrement développée, et un grand *Atlas*. Ensuite il revenait à l'histoire économique et sociale, qu'il n'a plus abandonnée, et qui était son objet essentiel, la géographie servant de science auxiliaire à l'histoire économique et sociale. Il publiait *La population française*, 1889-1892 (3 vol. in-8), ouvrage de statistique et surtout d'histoire, rattaché à l'histoire générale de la France, où il montre les progrès et les déclins qui s'accusèrent si nettement, au cours des siècles, dans le mouvement de la population française ; ensuite, après un voyage aux États-Unis, *L'ouvrier américain* (2 vol. in-8). A la fin de sa vie, dans son enseignement, d'abord, puis dans ses livres, préparés par son enseignement, M. Levasseur se préoccupa de coordonner ses travaux antérieurs sur la France, et il conçut une vaste synthèse qui retracerait l'évolution de l'industrie, du commerce et de toute l'économie sociale de notre pays depuis les origines. Il reprit alors son *Histoire des classes ouvrières* de 1859, l'augmenta considérablement et la poursuivit jusqu'au XXe siècle. De là cette 2e édition de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France jusqu'à nos jours*, qui se compose de cinq gros volumes : c'est son œuvre capitale. Puis, avec une ardeur toute juvénile, à quatre-vingts ans, il entreprit une synthèse analogue pour l'histoire du commerce. Mais il n'a pu en publier que la première partie, des origines à la Révolution.

Dans l'ensemble, M. Levasseur laisse une œuvre monumentale, la plus vaste qu'ait réalisée aucun historien économiste du XIXe siècle : œuvre solide, claire et « de bonne foi ». Elle continuera longtemps encore à servir aux historiens et aux économistes.

Qui dira encore l'influence de M. Levasseur sur l'enseignement de la géographie en France, de 1870 à 1890 ; sur celui de l'économie politique ; sur les travaux des commissions et des sociétés savantes ; sur ceux de l'Académie des Sciences morales ; sur l'administration du Collège de France, qui lui échut, après la mort de Gaston Paris ? Comment retracer son activité dans toutes ces sociétés où sa parole, si claire et si nette, était toujours écoutée avec déférence et profit ? M. Levasseur était partout où il y avait quelque bien à faire. N'est-ce pas lui qui, en 1895, lors du Centenaire de l'École normale, fut chargé de présider la Commission des fêtes ? Qui rappellera aussi le libéralisme dont il fit preuve si souvent ? Je le vois encore, à notre Commission de l'histoire économique de la Révolution, au Ministère de l'Instruction publique, demandant que les présidents des Comités départementaux fussent, non pas nommés par le ministre, mais élus par leurs collègues : solution « plus libérale », disait-il, qui fut immédiatement votée à l'unanimité. A côté du savant, dont l'œuvre restera, il ne faut pas oublier l'homme, essentiellement bon, dont l'influence ne s'exerça jamais que pour le bien et la vérité. — Ph. Sagnac.

— Le duc Louis-Charles de La Trémoïlle, membre libre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, est mort le 3 juillet dans sa soixante-quatorzième année. Héritier d'archives de famille considérables, formant le chartrier de Thouars, il avait su utiliser ces documents et en avait tiré de nombreuses publications généalogiques et historiques, ainsi : *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, *Madame des Ursins et la succession d'Espagne*, *Souvenirs de la Révolution*, *Mes parents à la Cour de Louis XVI*, *etc.*

— P. Aubanel. *Galilée et l'Église. L'Histoire et le Roman.* Avignon, 1910, in-12, xiv-238 p. — Après les nombreux travaux parus sur Galilée, en sens divers, après les études notamment de Joseph Bertrand, Parchappe, de MM. Mézières et Vacandard, on pouvait croire que la lumière était faite sur ce procès célèbre et que la vérité historique était suffisamment fixée. M. Aubanel, avocat à la cour d'appel de Paris, n'a pas été de cet avis et il a repris cette cause célèbre pour détruire encore une fois ce qu'il appelle le « roman » de Galilée et venger l'Église des attaques dont cette affaire a été l'occasion. Il en a surtout contre Joseph Bertrand, à qui il reproche véhémentement un jugement plutôt sévère et sur quelques points inexact contre le pape Urbain VIII. Son livre est donc avant tout un ouvrage de polémique à prétentions historiques. M. A. cite de nombreux textes, il en reproduit même quelques-uns en appendice. Mais il aurait gagné à ramasser davantage son argumentation et à mettre un peu plus d'ordre dans sa démonstration. On trouve de tout sous sa plume, depuis la ciguë de Socrate jusqu'à la télégraphie sans fils de M. Branly. L'un des arguments favoris de l'auteur, lorsqu'il veut disculper l'Église du reproche d'avoir contrarié les efforts des savants, c'est d'alléguer les crimes de l'antique polythéisme et les vexations du luthéranisme. Ce qui, à notre humble avis, ne saurait réhabiliter l'Église catholique, mais tendrait plutôt à prouver que la passion religieuse ou pour mieux dire le « cléricalisme », quelque forme qu'il revête, ne peut avoir que des conséquences déplorables. M. Aubanel ne

nous a pas convaincu et la thèse qu'il avance dans sa préface, il ne nous paraît pas l'avoir entièrement demontrée. Nous devons reconnaître cependant qu'il s'est efforcé de bien étudier cette question, il s'est mis en face des textes, quitte à les interpréter parfois de travers et à les confronter sans beaucoup de méthode. L'index bibliographique de la fin prouve sa conscience. On s'étonnera cependant de ne pas y trouver cité l'ouvrage suivant : *Galileo e l'inquisizione. Documenti del processo Galileinao esistenti nell' archivio del S. Uffizio e nell' archivio segreto vaticano*, per la prima volta integralmenti pubblicati da Antonio Favaro, Firenze, Barberà, 1907. Ces documents ont été reproduits dans le tome XIX des *Opere* de Galilée, édition nationale, Florence, 1907. — V.-L. B.

— L. H. Labande. *Recueil des lettres de l'Empereur Charles-Quint qui sont conservées dans les Archives du Palais de Monaco, publié sur l'ordre de S. A. S. le prince Albert Ier à l'occasion de l'inauguration du Musée océanographique.* Monaco, 1910. In-4 de XVIII-135 p. — A l'occasion de l'inauguration du Musée océanographique, le prince de Monaco a voulu montrer la richesse des archives de la principauté en faisant publier un recueil de textes intéressant non seulement la région de Monaco, mais encore l'histoire générale. L'idée était des plus heureuses et M. Labande l'a parfaitement réalisée. Il a réuni dans ce recueil 68 lettres, dont 64 au prince de Monaco et 4 au vice-roi de Sicile, à propos du privilège octroyé au prince de tirer du blé de la Sicile et de la Sardaigne. Ces lettres, rédigées en espagnol (44 lettres sur 68), en français (17), en latin (6), en italien (1), s'échelonnent entre 1524 et 1548. La correspondance est surtout abondante pour les années 1524, 1526 et 1527. Pour l'année 1532 notamment, il y a 23 lettres, c'est-à-dire le tiers du recueil entier. A ce moment, la mort d'Augustin Grimaldi, amenait au pouvoir un prince jeune et expérimenté, Honoré Ier, que Charles-Quint espérait bien mettre en tutelle. « Il redoubla d'attentions ; sa correspondance se fit fréquente, pressante, souple, insinuante, aimable. » Ses efforts ne réussirent que médiocrement, grâce à l'habileté et à la fermeté d'Étienne Grimaldi. Aussi, après 1532, les lettres s'espacent-elles : nous n'en trouvons plus que 4 en 1533, 5 en 1536, au moment de l'invasion de la Provence, 5 en 1544. Plusieurs de ces lettres avaient déjà été publiées par M. Saige, mais 21 étaient inédites. M. L. a étudié dans l'Introduction les usages de la chancellerie de Charles-Quint telles que les révèle cette correspondance. Il a accompagné chaque lettre de notes qui identifient les noms cités et qui donnent les éclaircissements nécessaires pour en comprendre la valeur. Une table des noms de personnes et de lieux, très détaillée et très complète, rend facile le maniement de ce petit recueil. Enfin, quatre fac-similés complètent cette luxueuse publication, qui est une excellente contribution à l'histoire diplomatique de Charles-Quint et aussi de François Ier [1]. — V.-L. B.

---

1. L'exécution matérielle est à peu près irréprochable. Je n'ai relevé que quelques lapsus insignifiants : lire, p. 16, note 3, 26 (et non 20) juillet, date de la mort de la reine Claude ; p. 32, note 2, Anne (et non François) de Montmorency, grand maître de France ; p. 39, note 1, 5 (et non 3) août, date du traité de Cambrai.

— J. Soyer. *Les députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux États généraux de Blois en 1588.* Orléans, Pigelet, 1910, in-8, 15 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*) — A l'aide de documents tirés de la Bibliothèque et des archives communales, l'érudit archiviste du Loiret donne des détails précis sur l'assemblée des délégués du Tiers-État d'Orléans qui nomma les notables chargés de fondre en un seul les cahiers de doléances des paroisses. Ce cahier général fut lu le 15 septembre 1588 et on élut alors « deux commis et députez » pour le porter à Blois. Ces deux députés, les vrais représentants du Tiers-État d'Orléans aux États généraux de Blois, furent un bourgeois et marchand Guy Hurault, et un magistrat, Joachim Gervaise, sieur des Châteliers. M. S. ajoute quelques détails biographiques sur chacun d'eux et reproduit un mémoire des frais de voyage et de séjour des deux députés à Blois. — V.-L. B.

— A. Charlier-Meniolle. *L'assemblée des Notables tenue à Rouen en 1596.* Paris, Champion, 1911, in-8, 143 p. — Je ne crois pas que cette brochure, qui est peut-être quelque thèse de doctorat en droit, ait coûté à son auteur beaucoup d'efforts et de longues recherches. En dépit d'une bibliographie copieuse (7 pages) mais singulièrement imprécise, il me semble que M. Charlier-Meniolle s'est surtout inspiré des travaux de M. Chamberland et du récit de M. Mariéjol dans l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse. En particulier, son exposé de l'*Etat de la France en 1596* a été *copié textuellement* dans Mariéjol, sans que rien d'ailleurs prévienne le candide lecteur, sauf un vague renvoi à la page 18, alors qu'il aurait fallu mettre tout le chapitre entre guillemets, puisqu'il s'agit d'une citation. Le procédé est commode, s'il n'est pas très honnête. Une étude (?) historique de ce genre peut se fabriquer en vingt-quatre heures, puisqu'il n'y faut guère qu'une paire de ciseaux et un pot de colle ; mais on ne saurait la présenter comme un travail sérieux. — V.-L. B.

— H. Hauser. *Les manuscrits des « Annales d'Issoire ».* — On connaissait déjà, et par M. Hauser lui-même (*Études sur la Réforme française*, p. 238, 241), la valeur pour l'histoire de la Réforme en Auvergne, du texte publié en 1842 par J.-B. Bouillet, sous le titre : les *Annales d'Issoire.* Cette publication faite « d'après une mauvaise copie », est assez défectueuse. Dans la présente étude, M. H. compare les diverses copies (car l'original est perdu) qui nous ont été conservées de ces *Annales :* quatre à la bibliothèque de Clermont et une cinquième faisant partie d'une collection privée. Il montre que la meilleure de ces copies, parce que c'est celle qui a le mieux gardé la tournure archaïque, est le n° 616 de la bibliothèque de Clermont, qu'il conviendrait de compléter par le n° 614, au cas où l'on voudrait, ce qui serait à souhaiter, donner une édition critique des *Annales d'Issoire.* — V.-L. B.

— Th. Carlyle. *Olivier Cromwell. Sa correspondance, ses discours.* Traduit de l'anglais par E. Barthélemy. T. Ier. Paris, *Mercure de France*, 1910, in-12, 443 p. — M. Barthélemy, déjà connu par la traduction de plusieurs ouvrages de Thomas Carlyle, à qui il a d'ailleurs consacré un important *Essai*, nous donne aujourd'hui une version française d'*Olivier Cromwell*, peut-être l'œuvre capitale de l'illustre

écrivain anglais. Le tome Ier, qui vient de paraître, contient la période qui va de la naissance (1599) au mois d'avril 1648. On connait la manière de Carlyle : il reproduit les lettres et les discours de son personnage et il relie et éclaire ces documents par un commentaire. Nous n'avons pas à apprécier ici cette manière, ni la valeur historique de l'œuvre de Carlyle. Il nous suffira d'indiquer que M. B. a fait sa traduction sur la troisième édition des *Letters and Speeches*, celle de 1849. Le traducteur expose longuement, dans son Avertissement au lecteur, pourquoi il s'en est tenu à cette troisième édition et pourquoi il a laissé de côté l' « édition nouvelle » donnée en 1904 par Mlle Lomas. Ces raisons ne nous ont point convaincu. En somme, ce que M. B. reproche à l'édition Lomas, c'est d'être une édition critique. Il semble qu'à tout le moins il aurait pu faire passer dans sa traduction ce que, même à son avis, l'édition Lomas contient de bon. Il aurait ainsi mis à même le lecteur français de goûter Carlyle et d'apprécier plus exactement la valeur historique de son œuvre, je veux dire sa valeur actuelle. — V.-L.-B.

— J. de Jaurgain. *Troisville, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires. Études biographiques et héraldiques.* Paris, Champion, 1910. — Ce livre contient une histoire sommaire du corps des mousquetaires, des recherches généalogiques sur les familles de Troisville, d'Artagnan, d'Aramitz, de Sillègue d'Athos, de Portau, et une biographie de leurs principaux membres. Tandis que les derniers chapitres ne forment guère qu'un ensemble de notes, celui qui est consacré à M. de Troisville est assez développé, et l'on y trouvera un certain nombre de renseignements d'un intérêt plus général, par exemple l'histoire du procès relatif à l'acquisition par le capitaine-lieutenant des mousquetaires des droits de justice et de nomination aux bénéfices et offices dans le pays de Soule. Le livre est sérieusement documenté, mais l'auteur a trop souvent recours à des sources plus que suspectes, comme les *Mémoires de d'Artagnan*, de Sandraz de Courtil. On peut regretter aussi qu'il ne semble pas toujours bien au courant des travaux contemporains. On ne croit plus aujourd'hui, par exemple, que Louis XIII ait eu en horreur le cardinal de Richelieu sans oser s'affranchir de son joug. Pourquoi aussi, à propos de la mort d'Henriette d'Angleterre, ajouter : « empoisonnée par son mari, si l'on en croit Saint-Simon » ? — G. Mo.

— A. Gazier. *Les derniers jours de Blaise Pascal. Étude historique et critique avec deux similigravures.* Paris, Champion, 1910, in-8, 70 p. — Comme il fallait s'y attendre, la thèse soutenue par M. Jovy, dans son tome II de *Pascal inédit*, a suscité des critiques et des contradictions. On se rappelle la thèse : lorsque Pascal mourut le 19 août 1665, il était depuis deux ans brouillé avec Port-Royal; il s'est rétracté à son lit de mort et la déclaration du curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui l'assista à ses derniers moments, le P. Beurrier, en est une preuve péremptoire. Les parents de Pascal et les amis de Port-Royal employèrent toutes sortes de manœuvres pour infirmer la valeur de ce témoignage et pour l'empêcher d'agir sur le public. M. Gazier vient de combattre cette thèse dans un opuscule qui révèle cette connaissance profonde de l'histoire du jansénisme qu'on pouvait attendre de lui. Comme la prétendue rétractation de Pascal repose exclusivement

sur le témoignage du P. Beurrier, c'est à ce témoignage que s'attaque M. G. : il établit les circonstances qui en entourèrent la rédaction, la manière dont le papier fut utilisé par l'évêque de Paris et les Jésuites, les explications qu'en donna plus tard lui-même le P. Beurrier dans deux lettres à la famille Périer, et finalement il étudie la valeur que l'on peut attribuer à ces *Mémoires* du P. Beurrier, que M. Jovy se propose de publier. La réfutation est conduite avec beaucoup de verve, de clarté et de précision et nous paraît péremptoire. La thèse de la rétractation de Pascal *in extremis* ne doit pas être plus retenue que la thèse de Pascal faussaire. C'est la conclusion à laquelle conduit une étude impartiale des documents. — V.-L. B.

— E. Jovy. *Deux inspirateurs peu connus des Maximes de La Rochefoucauld, Daniel Dyke et Jean Vernueil.* Vitry-le-François, 1910, in-8, 24 p. — En publiant, en 1883, une édition des *Maximes de La Rochefoucauld*, d'après le texte imprimé à La Haye en 1664, M. Pauly avait signalé un manuscrit de la Bibliothèque nationale (nouvelles acquisitions françaises, 4333) qui donnait comme une des sources des *Maximes* un ouvrage intitulé la *Sonde de la Conscience*. Cette petite découverte avait passé à peu près inaperçue et M. Jovy, dont la curiosité toujours en éveil s'exerce dans tous les sens, a repris le problème. Il a retrouvé l'auteur de la *Sonde de la Conscience*, un anglais, le ministre puritain Daniel Dyke et le traducteur français, un protestant réfugié en Angleterre, Jean Vernueil. Il a ensuite comparé les deux textes et montré les ressemblances de fond, — non de forme, — identité de la thèse directrice, analogie dans un certain nombre d'idées de détail. Ces rapprochements donnent une idée très exacte et comme frappante du procédé de La Rochefoucauld et de la valeur littéraire des *Maximes*. — V.-L. B.

— *Mémoires du maréchal de Turenne*, publiés par Paul Marichal. Tome Ier (1643-1653). Paris, Laurens, 1909 (*Société de l'Histoire de France*). — Les *Mémoires* de Turenne ont paru pour la première fois en 1735 à la suite de l'*Histoire du vicomte de Turenne* par Ramsay. Champollion les a réédités en 1838 dans la collection Michaud et Poujoulat, et de nos jours (1872) Camille Rousset dans la *Bibliothèque de l'armée française*. La *Société de l'Histoire de France* a confié à M. P. Marichal le soin de publier à nouveau ce texte important d'après le manuscrit autographe appartenant à M. le marquis de Talhouët-Roy. Le tome Ier sera précédé d'une *Introduction* qui paraîtra en même temps que le second volume. M. M. a reproduit l'orthographe ancienne, et cela nous est à peu près indifférent, puisqu'il ne s'agit pas d'un texte ayant une valeur littéraire. Il écrit *coronel*, *aisle*, tantôt *Turenne* et tantôt *Turen*, *moien*, etc. Mais ce qui est beaucoup plus important, il a restitué le texte primitif. Il est probable que son *Introduction* nous renseignera sur l'intérêt de ces restitutions. Dès maintenant on peut se rendre compte que Ramsay — comme plus tard Grimoard — corrige et simplifie les phrases un peu enchevêtrées de Turenne, et qu'il a accrédité beaucoup de mauvaises lectures. Ce premier volume est d'abord le récit presque uniquement militaire des campagnes d'Allemagne en 1643, 1644, 1645, 1646. M. M. l'a augmenté de notes intéressantes avec des extraits de la correspondance de Turenne conservée aux Affaires

étrangères, — précisant ainsi les indications chronologiques souvent insuffisantes. Très courte, la deuxième partie des *Mémoires* porte sur les années 1647 et 1648. La troisième est l'histoire de la Fronde jusqu'en 1653. En appendice M. M. édite de nombreuses pièces justificatives, extraites des papiers de Mazarin (Aff. étr.), lettres de Turenne, de Mazarin, de Wrangel, de Tracy, etc. Notons quelques documents inédits complétant la publication du P. Ingold sur les mauvais rapports de Turenne et du lieutenant général Reinhold de Rosen. — C.-G. P.

— *Mémoires de Saint-Simon*, pub. par A. de Boislisle, avec la collaboration de L. Lecestre et de J. de Boislisle. Tome XXII. Paris, Hachette, 1910, in-8, 549 p. — Ce nouveau volume porte sur les années 1711 et 1712. Nous y trouvons des indications sur la situation de Saint-Simon à la cour de France, des détails sur les campagnes de 1711, sur le cardinal de Noailles et les affaires religieuses, le récit de la mort de la duchesse et de celle du duc de Bourgogne, des cérémonies qu'elles provoquèrent et des bruits d'empoisonnement qui coururent, etc. Comme dans les tomes précédents, l'annotation est abondante, riche en renseignements biographiques et bibliographiques ; en appendice sont contenues les additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau, puis toute une série d'inédits, lettres de Villers, pièces relatives à l'enlèvement du grand prieur par Masner (cf. t. XX), fragments de Saint-Simon, récit nouveau de la maladie et de la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne avec la correspondance de Louis XIV annonçant aux souverains d'Espagne ce triste événement, enfin lettres et pièces concernant Saint-Simon. Il y a donc dans ce volume une riche moisson de documents. — C.-G. P.

— Chanoine Th. Leuridan. *Le siège de Lille en 1708, relation inédite.* Lille, imp. Danel, 1910, 41 p. — M. le chanoine Leuridan publie le journal inédit d'un ecclésiastique, qui résidait à Seclin, tout à proximité des assiégeants de 1708, Maximilien Prévost, élu maître de l'Hôpital en 1690. « De mémoire d'homme... il n'est point arrivé un désastre semblable à cet hôpital soit par rapport aux pertes, soit à l'égard de la longueur du temps. Les deux pillages causés par les troupes de Würtemberg et celles du maréchal de Turenne, n'étaient rien en comparaison de celui-ci. » A vrai dire il est beaucoup plus parlé en ce récit des déprédations des Français et des alliés que du siège de Lille. Notons que Prévost prétend que « toute la population de Lille était entièrement animée contre le maréchal de Boufflers pour toutes les exactions qu'il avait faites pendant le siège, pour garnir et munir la citadelle par toute sorte de provisions ». — « Dieu veuille, conclut Maximilien Prévost, par sa bonté et miséricorde, que cette année 1709 nous soit plus heureuse que la précédente, et qu'il daigne éloigner de nous les misères et calamités, dont nous avons été si rigoureusement châtiés et accablés ». Les notes se réfèrent le plus souvent au livre du capitaine Sautai sur le *Siège de Lille*, ou sont extraites de comptes inédits. — C.-G. P.

— Jean Audouard. *Le siège de Barcelone en 1714 d'après une correspondance inédite.* Paris, Picard, 1910, 30 p. — L'auteur, déjà connu des lecteurs de cette *Revue*

par de nombreuses publications inédites, met au jour en cette brochure des lettres du chevalier de Viguier, officier des vaisseaux du Roi, à son oncle, Mgr Honoré de Quiqueran-Beaujeu, sur le siège de Barcelone (Archives des Bouches-du-Rhône). Barcelone capitula en septembre 1714 après soixante et un jours de tranchée ouverte. Ces lettres, intéressantes pour l'histoire militaire, sont datées de juillet, août et septembre ; elles contiennent des détails au jour le jour sur les opérations du siège. M. A. a cru bien inutilement devoir reproduire l'orthographe des manuscrits. — C.-G. P.

— Capitaine M. Sautai. *Fragment des mémoires de Guy-Louis-Henri de Valory enseigne au régiment de Piémont (1692-1710)*. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 1910, 77 p. — M. le capitaine Sautai, dont on connaît les études sur *Le siège de Lille en 1708* et sur *La bataille de Malplaquet*, publie sous les auspices de la Section historique de l'état-major de l'armée et d'après les Archives de Seine-et-Oise un fragment des mémoires qu'avait commencé à rédiger à la fin de 1730 M. de Valory, enseigne au régiment de Piémont depuis 1710, plus tard ambassadeur à Berlin (1739-1750), gouverneur de la citadelle de Lille (1755). On y trouve d'abord un portrait vivant et animé des membres de la famille de Valory, puis des détails autobiographiques sur les débuts du chevalier, le tout écrit assez alertement. Mais les historiens liront surtout les détails relatifs au siège de Lille, le père du chevalier ayant été un des principaux collaborateurs de Boufflers, et à la bataille de Malplaquet. On retiendra cette appréciation curieuse sur Boufflers, auquel Valory pourtant est favorable : « Si l'on fait attention au caractère du maréchal de Boufflers, on conviendra qu'il était trop trembleur sur les événements pour hasarder quelque chose. » Les *Mémoires* s'arrêtent brusquement à la date du 5 mai 1710. Il faut remercier M. S. de les avoir si scrupuleusement et si abondamment annotés. — C.-G. P.

— Louis Milhac. *Les subdélégués en Champagne sous l'Ancien Régime*. Paris, Rousseau, 1911, in-8, 106 p. — La plupart des études consacrées aux intendants n'ont guère fait jusqu'à ce jour que mentionner les subdélégués, en se bornant à indiquer sommairement leurs attributions. M. L. M. a pensé avec raison que leur rôle, sans être exagéré, méritait d'être étudié avec un peu plus de détails. A l'aide des documents inédits de l'ancienne intendance de Champagne, conservés aujourd'hui dans les archives des départements de la Marne et des Ardennes (série C), il a tracé un exposé complet de leurs différentes attributions, principalement pour le XVIIIe siècle (milice, culte, instruction publique, industrie, agriculture, etc...). Sa monographie est bien documentée et présente, en dépit de son titre, un intérêt général qu'il importe de signaler ; le but de l'auteur a été en effet moins d'écrire une histoire des subdélégués champenois qu'un tableau de l'administration des subdélégués en général d'après les archives de la généralité de Champagne. D'où parfois quelques généralisations peut-être un peu hâtives. L'étude eût gagné par contre sur certains points à être un peu plus poussée au point de vue local. On regrette par exemple que l'auteur n'ait pas pensé à dresser une liste des subdélégués qui aurait pu rendre des services, et surtout que les renseignements biographiques

qu'il donne sur les différents personnages ayant occupé cet emploi soient généralement si succincts et si dispersés. Dans l'ensemble ce n'en est pas moins une bonne thèse de doctorat en droit à retenir et à consulter. — R. G.

— Paul de ANDREIS. *La magistrature française sous l'Ancien Régime. Une dynastie de premiers présidents* (d'après une correspondance inédite, 1711-1741, de F.-X. de Bon, premier président de la Cour des aides, comptes et finances de Montpellier). Paris, Champion, 1911, in-8, 181 p. — La correspondance publiée par M. de A. d'après un manuscrit de famille comprend cinquante-cinq lettres. Les plus intéressantes sont relatives à l' « état de misère » de la Cour, que nous voyons constamment obligée de demander l'arriéré de ses gages, — qu'elle n'obtient pas toujours, — et poursuivre avec âpreté le paiement des épices. Le récit de certaines difficultés avec l'intendant, le Parlement de Toulouse, et des dissensions intérieures achève de nous donner un tableau assez vivant, bien qu'il ajoute peu de choses à ce qu'on connaissait déjà, de l'histoire de la Cour des aides de Montpellier. — Les documents publiés sont mis en œuvre au cours d'une introduction développée à laquelle on peut reprocher sur certains points un caractère un peu trop élémentaire. Était-il bien nécessaire par exemple de consacrer tant de pages à retracer l'histoire de la formation des Parlements ? Pourquoi en outre adopter pour la présentation de cette correspondance un ordre méthodique, au lieu de l'ordre chronologique ordinairement employé, avec index des matières et des noms propres ? — R. G.

— Jean AUDOUARD. *Un krach financier au XVIII^e siècle. La faillite de Pierre Creissel, trésorier général des États de Provence*, 1782 (Extrait des *Annales du Midi*, 1910-1911). Toulouse, Privat, in-8, 24 p. — Pierre de Creissel venait à peine de succéder à son père, Gabriel de Creissel comme trésorier des États de Provence quand survint la faillite dont M. A. nous raconte l'histoire. Déclarée au mois de juin 1702, elle n'était pas encore clôturée à la mort de Pierre Creissel au mois de novembre 1734. Toute sa famille avait été entraînée dans sa ruine qui affecta en outre un grand nombre de maisons de commerce de Provence, ainsi que l'administration financière des États, en raison de la fonction de trésorier qu'il avait occupée. C'est d'ailleurs elle qui avait été la cause principale de la banqueroute. Obligé de consentir des avances constantes aux nobles de la province ainsi qu'au Trésor royal, le trésorier des États était presque infailliblement condamné à la ruine. Déjà deux prédécesseurs de Creissel avaient été obligés de déposer leur bilan et de résigner leur charge. La faillite de ce dernier vint révéler une fois de plus de quel vice grave était entachée l'administration financière de l'Ancien Régime. — R. G.

— Guy STANTON FORD. *Wöllner and the Prussian religious edict of 1788*. (Extr. de l'*American historical Review*, janvier-avril 1910.) — L'auteur montre qu'une partie du clergé prussien était hostile à l'*Aufklärung* et que la réaction qui, en matière religieuse, se produisit à la mort de Frédéric II n'était pas inattendue. Il esquisse une biographie de Wöllner, nous le montre passant du rationalisme au mysticisme et devenant Rose-Croix, acquérant en cette qualité beaucoup d'in-

fluence sur le prince Frédéric-Guillaume, lui proposant tout un plan de réformes, contraires à l'esprit de la politique de Frédéric. A l'avènement de Frédéric-Guillaume II, Wöllner s'efforce d'obtenir la direction des affaires religieuses et n'y réussit qu'au bout de deux ans. Trois jours après, paraît l'Édit sur la religion qui maintient pour tous la liberté de conscience, mais interdit à tout ministre d'un culte de modifier les croyances établies par son Église, et interdit tout prosélytisme. Une grande partie de l'opinion s'inquiéta; le Consistoire supérieur pour les Églises luthérienne et catholique protesta. Toute une série de mesures, en particulier sur la presse, renforça cet Édit; mais les bureaux et les tribunaux appliquèrent avec beaucoup de mauvaise volonté ces mesures. L'opposition irrita le roi (c'est l'époque de la Révolution française). A l'avènement de Frédéric-Guillaume III, Wöllner tomba dans une complète disgrâce et toute cette œuvre s'écroula. — C. A.

— Guy Chardonchamp. *La famille de Voltaire.* Paris, Champion, 1911, in-8, 71 p. — M. C. écrit l'histoire de la famille depuis Hélènns Arouet mort en 1625, fils de Marie Parent et de Pierre Arouet jusqu'à François Marie qui ne daigna pas se contenter du nom de ses ancêtres et parla d'eux légèrement. Il tient à établir que ce fut une famille d'excellente bourgeoisie dont l'honorabilité et les relations facilitèrent les débuts de l'écrivain. Voltaire a osé proclamer qu'il n'avait nul besoin d'aïeux : infatuation et égoïsme. M. C. n'a pas beaucoup de tendresse pour « le célèbre pamphlétaire ». Il estime encore que celui-ci ne serait peut-être pas enchanté s'il voyait les résultats de sa propagande. A tout prendre, l'insolence de quelques grands seigneurs était moins redoutable pour la bourgeoisie d'autrefois que, pour la bourgeoisie d'aujourd'hui, la menace des « triques syndicalistes »... Le livre de M. C. n'est pas seulement un livre d'histoire. — J. M.

— Marguerite Dupont-Chatelain. *Les Encyclopédistes et les femmes.* Paris, Daragon, 1911, in-8, 169 p. — Les femmes ont tenu quelque place dans la vie des Encyclopédistes. Pour être philosophe on n'en est pas moins homme... Mais faut-il écrire que pour eux l'amour a été « la pensée suprême, toujours vivace, rayonnante ?... » Mme D.-C. les voit le front auréolé. — Au reste, je ne crois pas qu'elle ait prétendu faire œuvre d'érudition. Le public auquel s'adresse son livre pourra le lire avec intérêt. Hors texte, les portraits de Mme de Warens et de la marquise du Chatelet. — J. M.

— P. Destray et E. Isnard. *La marine bourguignonne et côtedorienne.* Dijon, impr. Darantière, 1910, in-16, 108 p. — On connaît l'état déplorable dans lequel se trouvait notre marine à la fin du XVIIIe siècle. En face de l'impuissance du Trésor, l'opinion publique s'émut et, à diverses reprises, s'efforça, au moyen de véritables souscriptions nationales, d'assumer la tâche de reconstituer la flotte. C'est la part prise par la province de Bourgogne à ces mouvements, — part uniquement pécuniaire sans doute, mais dont l'importance justifie suffisamment le titre, au premier abord un peu énigmatique, de leur étude, — que MM. Destray et Isnard ont entrepris de raconter. La première contribution de la Bourgogne eut lieu en 1761, lors de la souscription ouverte à l'instigation de Choiseul, qui avait eu l'heureuse

idée de songer à faire profiter notre marine du grand élan de patriotisme suscité dans l'opinion par les dernières défaites. Le vaisseau « La Bourgogne », qui représenta la contribution de la province, ayant quelques années après péri dans un naufrage, les États n'hésitèrent pas à voter en 1781 de nouveaux subsides pour le remplacer. La Bourgogne et la Côte-d'Or tinrent encore à honneur de figurer dans deux autres souscriptions : la première, ouverte à la suite de la perte du « Vengeur » parmi les différentes sociétés populaires de la région, la dernière, à la suite de la rupture de la paix d'Amiens. — Un grand nombre de pièces justificatives complètent ce petit récit, qui apporte une intéressante et vivante contribution à l'histoire de notre marine et à celle du patriotisme local dans les dernières années du XVIIIe siècle. — R. G.

— René FAGE. *Le collège d'Ussel*. Paris, A. Picard, 1909, in-8, 115 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Lettres, sciences et arts de la Corrèze*). — Antoine YRONDELLE. *Histoire du collège d'Orange depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1573-1909. Extrait : Le collège avant la Révolution*. Avignon, François Seguin, 1910, in-8, XV-97 p. — Lucien ABEILLE. *L'esprit démocratique de l'enseignement secondaire argentin, 1810-25 mai 1910*. Paris, H. Champion, 1910, in-12, 276 p. — Les documents concernant le collège d'Ussel sont peu nombreux ; aussi M. Fage n'a-t-il pu retracer qu'à grands traits l'histoire de ce petit collège, qui, à vrai dire, ne présente rien d'original. Né de la transformation du séminaire de Moustier-Ventadour, qui avait été transféré à Ussel en 1644, il fut organisé par les consuls, qui construisirent un local où un directeur et deux régents, tous ecclésiastiques, enseignèrent le latin ; nous ne savons pas grand'chose sur cette première partie de son existence. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les consuls et la maison de Ventadour se disputèrent la nomination des régents, qui, d'après l'acte de fondation, appartenait aux Ventadour ; d'un commun accord, pour ranimer les études alors fort négligées, les consuls et le duc de Ventadour confièrent, en 1771, l'administration du collège à l'évêque de Limoges, dont M. F. reproduit tout au long les règlements. L'évêque ne put assurer au collège les ressources nécessaires, malgré la taxe scolaire imposée aux élèves ; la décadence des études recommença ; le nombre des élèves diminua ; il n'y eut que trois régents au lieu des quatre prévus en 1771. Le collège vécut médiocrement jusqu'en 1791, date à laquelle il fut fermé. Il ne rouvrit ses portes qu'en l'an IX et devint école secondaire en l'an XI. Comme le remarque justement M. F., il n'y a qu'une différence de nom entre le collège d'avant 1789 et l'École secondaire de l'an XI ; le règlement du 1er pluviôse an XI diffère à peine du règlement de 1772. Un instant prospère, l'école secondaire déclina rapidement ; elle devait subir au cours du XIXe siècle plusieurs transformations, que M. F. indique rapidement.

La brochure de M. Yrondelle n'est qu'un fragment d'une *Histoire du collège d'Orange* encore inédite. Elle nous donne les deux premiers chapitres de cette histoire ; ils sont consacrés au collège sous les princes d'Orange (1573-1703) et au collège sous les rois de France (1703-1793). Institué, en 1573, par le comte Louis de Nassau, pour remplacer les écoles épiscopales supprimées en 1563, le collège d'Orange ne fut d'abord qu'une sorte de séminaire protestant. En 1607, il perdit

son caractère confessionnel ; son personnel se composa dès lors mi-partie de catholiques et mi-partie de protestants ; les élèves catholiques y fréquentèrent à côté des élèves calvinistes. Le collège était en pleine prospérité quand Louis XIV le fit fermer une première fois en juillet 1682. Il fut à nouveau désorganisé en 1703, les régents calvinistes ayant émigré après la cession de la principauté d'Orange, par le prince de Conti, à Louis XIV. Quelques maîtres laïques y continuèrent leurs fonctions ; puis les Carmes, bientôt remplacés par les Doctrinaires, en prirent la direction. Les Doctrinaires la gardèrent jusqu'en 1794. Malgré leurs efforts, le collège ne recouvra pas son ancienne prospérité ; ses ressources diminuèrent, et les professeurs se débattirent jusqu'à la fin dans des embarras financiers, que la création d'un pensionnat, en 1785, ne fit pas disparaître ; le grec cessa d'y être enseigné ; la classe de sixième, supprimée en 1718, fut rétablie en 1761 ; la classe de philosophie ne fut qu'intermittente. Le programme des études ne différait pas de celui suivi dans les autres collèges des Doctrinaires ; il faisait une place prépondérante au latin. Sa vie intérieure nous est mieux connue que celle du collège d'Ussel ; mais elle aussi n'offre rien de bien saillant ; elle est un exemple de plus de la décadence des petits collèges au XVIIIe siècle.

A l'occasion du premier centenaire de l'Indépendance argentine, M. Abeille, qui professe depuis vingt ans au collège national de Buenos-Aires, a voulu montrer comment, dans l'organisation de l'enseignement secondaire, la République argentine avait appliqué les doctrines de la Révolution de Mai. Le premier soin de la nouvelle République, il y a cent ans, fut de développer l'enseignement secondaire; le régime colonial n'avait laissé que deux établissements d'études secondaires ; aujourd'hui l'Argentine compte vingt-huit collèges, dont deux collèges de jeunes filles, avec une population scolaire de 6.060 garçons et de 440 filles. En Argentine, le professorat n'est pas une carrière ; la fonction de professeur s'ajoute aux fonctions d'une carrière libérale ; les professeurs, nommés après examen, se recrutent parmi les ingénieurs, les avocats, les médecins, les hommes de lettres qui ont le goût d'enseigner ; depuis 1904, un « Institut national du professorat secondaire » apprend la pédagogie aux futurs professeurs. L'enseignement est libre, sous le contrôle de l'État ; les écoles libres sont soumises à l'inspection ; leurs directeurs doivent subir un examen officiel sur l'histoire et la géographie argentines, sur l'instruction civique et l'idiome national ; mais l'enseignement libre est peu important et sa clientèle diminue sans cesse. L'étude du latin, « tradition européenne qui n'a pu s'acclimater » dans l'Argentine, est très réduite ou presque absente dans les collèges ; en revanche, les langues vivantes et les sciences y tiennent une place prépondérante. Cet enseignement, résolument moderne et utilitaire par sa substance et par son esprit, ne comporte plus l'internat depuis 1876 et est complètement gratuit ; la gratuité l'a rendu accessible à toute la démocratie, sans toutefois « provoquer de surproduction dans les carrières libérales » ; il ne distribue ni prix, ni récompenses scolaires ; il n'aboutit pas à un baccalauréat ; des examens de passage seulement sont sanctionnés par un certificat d'études donnant accès à l'Université. Comme le remarque M. A., l'Argentine a résolu certains problèmes pédagogiques et sociaux qui attendent encore en France leur solution. — J. L.

— F. Gerbaux et Ch. Schmidt. *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*[1]. Tomes III et IV (*Convention*). Paris, E. Leroux, 1908 et 1910, xiv-760 p. et xviii-810 p. (Coll. de Doc. inédits sur l'histoire économique de la Révolution.) — Le tome III contient la totalité des procès-verbaux des divers Comités d'agriculture de la Convention, et le début des procès-verbaux du Comité de commerce. Les Comités qui s'occupèrent successivement des questions agricoles furent au nombre de trois : le *Comité d'agriculture*, institué le 1er octobre 1792 ; le *Comité d'agriculture, commerce, ponts et chaussées, navigation intérieure réunis*, établi le 2 brumaire an II, et le *Comité d'agriculture et des arts*, créé le 7 fructidor an II. Ils s'occupèrent surtout de la circulation des grains, des subsistances, du partage des communaux, de la culture, de l'élevage, de l'exploitation forestière, des écoles vétérinaires et rédigèrent de nombreux projets de décrets, dont MM. G. et S., dans leur introduction, nous donnent la liste. Les éditeurs remarquent que les procès-verbaux de ces Comités sont plus développés et plus vivants que ceux des Comités de la Constituante et de la Législative. En réalité, ce qui leur donne surtout de l'intérêt, ce sont les notes excellentes des éditeurs ; les renseignements bibliographiques, les indications de sources qu'ils nous fournissent en abondance font de ce volume, comme des précédents, un précieux instrument de travail pour l'histoire économique de la période révolutionnaire.

Même observation en ce qui concerne le tome IV, qui est consacré tout entier à l'industrie et au commerce. On y trouve la fin des procès-verbaux du *Comité de commerce* (19 février 1793-3 brumaire an II), ceux du *Comité d'agriculture, commerce*, etc. (émanant de la section du commerce) (du 9 brumaire au 22 thermidor an II), et du *Comité de commerce et approvisionnements* (19 fructidor an II-4 brumaire an IV)[2]. — Il ne reste plus à publier que la table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de matières, qui sera particulièrement précieuse pour un recueil de ce genre. — H. S.

— A. Mazaud. *Les revendications économiques des assemblées primaires en juillet 1793*. Paris, E. Larose, 1911, in-8, 187 p. — Ce livre est une thèse de doctorat en droit. Elle n'a pas dû coûter beaucoup de travail : il a suffi de prendre, en se bornant à la désigner vaguement (p. 8), et sans en nommer l'auteur, l'étude de M. Riffaterre sur *Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de juillet 1793* parue dans le *Bulletin* de la Commission de l'histoire économique de la Révolution, nº 4 de l'année 1906, et de la copier ou la démasquer outrageusement. M. M. a parfois modifié l'ordre suivi, dans son exposé, par M. Riffaterre (qu'il n'a pas toujours compris, ce qui lui fait commettre, page 103, une grosse erreur), et il a ajouté de ci, de là, des considérations générales sans valeur originale ou qui, elles aussi, appartiennent à autrui (ainsi, p. 169, M. M. s'approprie partiellement, sans référence, la préface du recueil de MM. Sagnac et

1. Pour le compte rendu des tomes Ier et II, cf. la *Revue*, t. IX, p. 130-133.

2. On trouvera dans l'introduction du tome IV la liste des projets de décrets rédigés par les divers Comités du commerce.

Caron sur *L'abolition du régime seigneurial*) ; tout le reste, c'est-à-dire les huit-dixièmes du volume, n'est que le produit d'un pillage en règle. Il est scandaleux qu'il se trouve dans les Universités françaises des jurys pour décerner, sans contrôle, sans discernement, le diplôme de docteur à des candidats qui en sont si peu dignes.

— Robert Boubée. *Camille Jordan en Alsace et à Weimar, d'après des documents inédits.* Paris, Plon, 1911, in-18, 265 p. — C'est Camille Jordan directeur de consciences féminines que M. Boubée a voulu nous présenter. Il s'acquitta de ce rôle d'une façon supérieure et sans en éprouver aucune gêne. En 1797, en Alsace, il s'exerce à tenir l'emploi auprès de la future Mme Degérando et de ses amies Mlles de Berckeim. En 1799 il arrive à Weimar où il est admirablement accueilli. Son esprit, son charme personnel, cette simplicité et cette franchise d'allures : les hommes de talent réunis à la cour grand-ducale ne peuvent être indifférents à ces qualités. Les femmes moins encore. Rentré en France, il restera en correspondance régulière avec Mme de Schardt, Amélie d'Imhoff et une jeune fille qui signe Renée et qui sans doute est Renée de Fouquet. Il y a un peu de tout dans les lettres que reçoit Camille Jordan : des jugements littéraires, des anecdotes, de la philosophie, des gentillesses sentimentales, des effusions mystiques. Elles nous font connaître les aspirations et la façon de penser de ces jeunes Allemandes imprégnées de culture française. Elles montrent surtout l'action personnelle de Camille Jordan, et son influence. Ce sont le plus souvent de véritables compositions littéraires ou philosophiques, où elles développent les idées qu'elles ont reçues de lui. — Et c'est pourquoi les lettres de Mme de Krudener, en 1804, sembleront une reprise des lettres écrites en 1800 par Mme de Schardt. — J. M.

— Albert Milhaud. *La lutte des classes à travers l'histoire et la politique.* Paris, Librairie scientifique et philosophique, 1910, in-12, 228 p. — Les études réunies dans ce volume, écrites de 1897 à 1910, se proposent, nous dit l'auteur (p. 5) de répondre à cette question : « Y a-t-il une *condition* et un *milieu* plus favorables ou aussi favorables à l'amélioration du sort des classes ouvrières qu'une république démocratique à la manière française ? » On pourrait craindre qu'une telle préoccupation ne faussât la portée historique de ces études ; il n'en est heureusement rien, parce que aucune d'elles, en réalité, n'aborde la question ainsi posée ; à peine quelques pages de la conclusion et de l'appendice (p. 177-180 et 218-220) en ont-elles traité. Au surplus, le livre de M. M. n'est qu'un ouvrage de vulgarisation, où l'absence de références est à peine compensée par une revue rapide, en appendice, des récents travaux d'ensemble sur l'histoire des classes ouvrières. Une première partie est consacrée à l'organisation du travail et à la règlementation de l'industrie du Moyen Age à Napoléon : le fait des luttes de classes est seul étudié ici. La seconde partie étudie non plus le fait, mais l'idée de lutte de classes, et elle la considère seulement dans l'histoire des partis socialistes français, depuis vingt-cinq ans. Le mouvement social du XIXe siècle est donc entièrement négligé par M. Milhaud. De la partie proprement historique de ce livre, qu'aucune recherche originale ne vérifie, il faut toutefois louer la clarté et la facilité. Quant aux pages

traitant de l'évolution politique contemporaine, elles essaient de mettre en relief la victoire progressive du réformisme sur le socialisme révolutionnaire ; mais l'examen des questions qu'elles soulèvent ne rentre pas directement dans les préoccupations de cette *Revue*. — R. P.

— Lucien LAMBEAU. *Histoire des Communes annexées à Paris en 1859*, publiée sous les auspices du Conseil général. *Bercy*. Paris, Ernest Leroux, 1910, in-4, 506 p. — Pour compléter la série des monographies relatives à chacune des communes du département, le Conseil général de la Seine a décidé de consacrer une étude spéciale à chacune des onze communes annexées en vertu de la loi du 16 juin 1859 ; il a confié ce travail à M. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, qui nous donne aujourd'hui le premier volume de la nouvelle collection. On trouvera dans ce gros ouvrage, luxueusement édité, de nombreux et intéressants renseignements sur le château de Bercy, propriété de la famille de Malon, dont les plans furent fournis, vers le milieu du XVIIe siècle, par Le Vau et qui fut démoli en 1861 ; — puis sur la rangée des maisons de plaisance qui se bâtirent le long de la Seine, à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, alors que Bercy était un séjour à la mode. Une série de chapitres sont consacrés à la formation de la commune pendant l'époque révolutionnaire, au mouvement économique et au développement du commerce des vins, surtout depuis le début du siècle dernier, et à la vie administrative de la commune de Bercy jusqu'à l'annexion. L'érudition de M. L. est abondante et précise [1] ; on serait même tenté de lui reprocher de s'étaler parfois un peu trop, ce qui retarde et alourdit l'exposition ; au demeurant, le livre de M. L. se lit en général avec facilité, et tous les curieux du vieux Paris souhaiteront que l'auteur ne leur fasse pas attendre trop longtemps les volumes qui doivent suivre celui-ci. — J. L.

— Voici l'indication sommaire de plusieurs brochures qui nous ont été adressées.

Le journal de l'enseigne Zorn von Bulach, publié et commenté par le prof. Karl ENGEL (*Der Fähnrich Zorn von Bulach, von Regimente Württemberg zu Pferd, im Siebenjährigen Kriege 1757-1758, nach seine Tagebuch*, Strassburg, Schlesier et Schweikhardt, 1908, pet. in-8, 56 p. avec une carte), est à consulter pour l'histoire des campagnes de Hanovre (1757) et de Hesse (1758); l'auteur, qui appartenait à la famille alsacienne bien connue, servait dans un des « régiments allemands » de l'armée française.

M. le Dr Karl OBSER apporte trois nouvelles contributions à l'histoire des rela-

---

1. On s'étonne que le livre d'A. Vandal sur *Les voyages du marquis de Nointel* (1900) lui ait échappé; il y aurait trouvé une étude sur les grands tableaux commémoratifs de la mission de M. de Nointel à Constantinople, qui ornaient une des salles du château de Bercy. M. Vandal en a retrouvé trois — chez trois propriétaires différents — sur quatre.

Peu après la publication du livre de M. L. paraissait à la librairie Calavas, sous la direction de M. Léon Deshairs, un album sur le château de Bercy dans lequel sont reproduits les dessins et relevés pris avant la funeste destruction de l'édifice, ainsi qu'un grand nombre de boiseries et de meubles provenant des intérieurs ornant aujourd'hui divers hôtels et châteaux. M. L. Deshairs a donné dans sa notice une histoire du château précise et substantielle, pleine de remarques artistiques ingénieuses, de jugements sûrs,

tions entre la France et les pays du Rhin supérieur au XVIIIe siècle; ce sont : *Markgräfin Karoline Luise von Baden und ihr botanisches Sammelwerk* (Heidelberg, Carl Winter, 1908, in-8, 38 p.); *Nachträge zu dem Briefwechsel des Markgraf Karl Friedrich von Baden mit Mirabeau und Du Pont* (ibid., 1909, in-8, 28 p.); *Die revolutionäre Propaganda am Oberrhein im Jahre 1798* (ibid., 1909, in-8, 60 p.). Ces trois brochures, dont chacune contient des reproductions de documents inédits, sont des tirages à part de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, tomes XXIII et XXIV.

M. Paul DESTRAY publie, d'après des documents des Archives départementales de la Côte-d'Or, quelques *Notes sur Prieur de la Côte-d'Or et sa famille* (Dijon, impr. E. Jacquot, 1910, in-8, 20 p., extr. des *Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist.*, t. XXVI).

M. Georges BOURGIN reproduit une description du département d'Eure-et-Loir, dressée en l'an II par un anonyme, et dont un fragment avait été jugé digne, dès l'époque même, d'être inséré dans le *Journal d'agriculture et de prospérité publique* que publiait le comité central du ministère de l'Intérieur (*Statistiques révolutionnaires, Description du département d'Eure-et-Loir, an II*, Paris, P. Geuthner, 1910, in-8, 14 p., extr. de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*).

M. Lucien RAULET a trouvé dans les archives communales de Vaux-sur-Seine (Seine-et-Oise) deux intéressants procès-verbaux de l'an IV, relatifs au partage des communaux de ce gros bourg (*Le partage des biens communaux de Vaux-sur-Seine, 1794-1795*, Versailles, impr. J. Aubert, 1910, in-8, 32 p., extr. du *Bulletin du Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche et la publication des documents sur la vie économique de la Révolution*).

M. le Ct M. H. WEIL publie sept *Lettere di Maria Carolina al marchese di Gallo, da un carteggio inedito di prossima pubblicazione* (Torino, Fratelli Bocca, [1910], in-8, 9 p., extr. de *Il Risorgimento italiano, Rivista storica*); elles sont relatives aux négociations de Lunéville et aux affaires italiennes en 1802.

A l'occasion de la récente commémoration, M. Maurice SABATIER a retracé l'histoire du barreau pendant la Révolution et sous l'Empire jusqu'au décret de 1810, qui a rétabli l'Ordre (*Le centenaire de l'Ordre des avocats*, Paris, impr. de Soye, 1910, in-8, 36 p., extr. du *Correspondant*).

M. Albert DEPRÉAUX expose, d'après un livre d'ordres, dont il donne de nombreux extraits, le rôle joué par *Le 2e régiment de gardes d'honneur pendant le blocus de Mayence, 1813-1814* (Paris, J. Leroy, 1910, in-8, 45 p., extr. du *Carnet de la Sabretache*).

Dans sa brochure sur *Madame Campan à Mantes* (Versailles, impr. Cerf, 1910, in-8, 22 p., extr. du *Bulletin de la Comm. des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*), M. E. GRAVE apporte des détails et des textes nouveaux sur les derniers moments de Mme Campan et sur ses dispositions testamentaires.

Dans *Les Cahiers du Centre, publication mensuelle*, de janvier 1911 (Nevers, Impr. nouvelle l'Avenir, pet. in-8, 43 p.), M. Paul CORNU raconte de manière fort intéressante les *Grèves de flotteurs sur l'Yonne aux dix-huitième et dix-neuvième siècles*.

D'après la publication récente du Cte d'Haussonville, *Lettres inédites de Lamen-*

*nais à la baronne Cottu*, et les travaux des abbés Laveille, Boutard, etc., M. Alfred Rébelliau étudie les relations de Lamennais avec Mme de Lacan, qui devint Mme Cottu (*Une amitié féminine de Lamennais*, Paris, 1911, in-8, 35 p., extr. du *Mercure de France*).

M. Edgard Allix publie sous le titre : *J.-B. Say et les origines de l'industrialisme* (Paris, Larose et Tenin, 1910, in-8, 33 p., extr. de la *Revue d'économie politique*) un fragment d'un volume en préparation sur « J.-B. Say et la formation de la doctrine économique libérale en France ».

Sur la guerre franco-allemande, M. Pierre Dufay nous donne une *Bibliographie sommaire de la première et de la deuxième armée de la Loire* (Paris, H. Champion, 1909, pet. in-8, 24 p.) et *Le 75e mobiles, Court historique d'un régiment* (ibid., 1909, pet. in-8, 24 p.); M. Paul Lambin consacre 24 pages à *Compiègne en 1870-1871, Souvenirs de la guerre* (Compiègne, imprimerie du « Progrès de l'Oise », pet. in-8).

Dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1909, in-8. 45 p.), M. Guillaume Bodinier publie une notice biographique, suivie d'une bibliographie, sur le magistrat et érudit angevin *Gustave d'Espinay, sa vie et ses œuvres (1829-1908)*.

---

# LIVRES NOUVEAUX

**Généralités.** — *Fritz*. Das Zeitalter Napoleons I. 2 Bde. Berlin-Wannsee, Verlag The Vera, 6 mk. — *W. Struck*. Zur genesis der französischen Revolution. Eine Kritik. Stralzung, Regierungs-Buchhandlung, 2 mk. 50.

**Histoire politique intérieure.** — *G. Baguenault de Puchesse*. Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis (1570-1572). Lettres inédites (Extr. du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1910). — *A. Chuquet*. Lettres de 1792. Paris, Champion, 3 50. — *R. Guyot*. Documents biographiques sur J.-F. Reubell (1747-1807). Tours, impr. Deslis. — *A. Savine*. Les geôles de province sous la Terreur (Récits de prisonniers). Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *Cte Boulay de la Meurthe*. Les prisonniers du roi à Loches sous Louis XIV. Tours, Allard. — *H. Monin*. François-Désiré Bancel d'après ses lettres inédites (1822-1871). Paris, Cornély, 4. 00. — *A. Lebaindre*. La formation du département de la Manche. Caen, J. Jouan, 4. 50. — *L. Radiguet*. L'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire du 22 avril 1815. Caen, J. Jouan, 7. 50. — *Couturier*. Les assemblées tenues à Poitiers pour la préparation des États généraux de 1789. Poitiers, impr. Blais et Roy.

**Histoire diplomatique.** — *G. Goyau*. Bismarck et l'Église. Le Culturkampf. Paris, Perrin, 8. 00. — *E. Marx*. Bismarck und die Hohenzollern Kandidatur in

Spanien. Stuttgart, J.-B. Metzler, 2 mk. — *A. Sorel.* L'Europe et la Révolution française. Table alphabétique, publiée par *A.-E. Sorel.* Paris, Plon, 4.00.

**Histoire militaire.** — *Lt-Cel d'Amonville.* Le 8e cuirassiers. Précis historique (1665-1911). Paris, Charles-Lavauzelle, 0.50. — *Cel d'Astier.* Le lieutenant-général comte Defrance. Paris, Champion. 30.00. — *Gal H. Bonnal.* La vie militaiae du maréchal Ney. Tome II. Paris, Chapelot, 14.00. — *H. Dorizy.* Les champs de bataille de 1870 (guide-album). Paris, Berger-Levrault, 1.60. — *Dr E. Dutertre.* L'hôpital militaire ambulant de Marquise, du 1er vendémiaire an XII au 30 fructidor an XIII. Boulogne-sur-Mer, impr. G. Hamain. — *P. Kolbe.* Das Korps Vinog im Kriege 1870-71. Leipzig, Engelmann, 3 mk. 50. — La guerre de 1870-1871. La Défense nationale en province. Mesures générales d'organisation (Publié par la section historique de l'état-major de l'armée). 2 vol. Paris, Chapelot. — *H. Leitzen.* Zwei Bruder in Frankreich 1870-71. Braunschweig, Appelhans, 4 mk. — *H. Monin.* Histoire du siège et de l'occupation de Saint-Denis par les Allemands en 1870-1871. Saint-Denis, impr. H. Bouillant, 5.00. — *J. Pallu du Bellay.* Mémoire historique sur la guerre des chouans dans le district de Château-Gontier (Extr. de la Revue historique et archéologique du Maine, 1911). Mamers, impr. Fleury. — *E. Poupé.* Documents relatifs à l'expédition de Sardaigne, 1793 (Extr. du Bulletin historique et philologique, 1910). — *T. Ris.* Kriegserlebnisse meines verstorbenen Mannes Richard Ris, oberbutnant während des Feldzuges 1870-71. Auerbach, Bensheim, Lehrmittelanstalt. — *F. Sagot.* Les gardes d'honneur de la Marne en 1813. Reims, Matot. — *E. von Schmidt.* Das französische generalstabswerk über den Kriege 1870-71. 10 Hefp. Leipzig, Engelmann, 4 mk. 50. — *Gen. Maj. O. von Schwerin.* Stammtruppen des Kurassierregiments Kaiser Nicolaus I von Russland Nr. 6 bei Audenarde und Malplaquet. Berlin, Mittler, 0 mk. 80. — *L. Smolle.* Wallenstein und das Zeitalter des 30 jährigen Krieges. Groz, Styria, 1 mk. 20. — *D. Soye.* Mémorial militaire (1812-1824). Bordeaux, Gounouilhou. — *H.-F. von Steinaecker.* Unter den Fahnen des Hohenzollern'schen Fusilier-Regiments no 40 im Kriege 1870-71. Köln, J.-P. Bachem, 3.40. — *W. Tomuschat.* Preussen und Napeleon I. 2 Bde. Leipzig, Dürr'sche Buchhandlung, 20 mk. — *Bon de Vissac.* Le lieutenant-général marquis Ch. de Calvières. Avignon, Seguin.

**Histoire religieuse.** — *P. Delarue.* Nos ancêtres pendant la Révolution. M. H. Hamon, curé intrus de Saint-Broladre (1760-1816). Rennes, Plihon et Hommay. — *L. Dutil.* Lettres inédites de Mme de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'enfance (1665-1697). Paris, Hachette. — *Abbé Féret.* La France et le Saint-Siège sous le premier Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet. Tome II. Paris, Savaète. — *A. Lefranc, H. Chatelain, J. Pannier.* Institution de la religion chrestienne de Calvin (1541). Nouvelle édition. 2 vol. Paris, Champion, 25.00. — *Mascaron.* Sermons inédits, publiés par *E. Griselle.* Paris, Bloud. — *J. Pannier.* L'Église réformée de Paris sous Henri IV. Paris, Champion. — *A. Prévost.* Les luttes religieuses en Champagne au XVIe siècle. Reims, L. Michaud.

**Histoire économique et sociale. Histoire coloniale.** — *J. Berland.* Les rosières du comté d'Étoges et le Pré des filles. Châlons-sur-Marne, impr. Martin. — *R. Bona.* Essai sur le problème mercantiliste en Espagne au XVIIe siècle. Bordeaux, impr. Cadoret. — *A. Buchon.* Voyage dans l'Eubée, les Iles Ionniennes et les Cyclades en 1841, publié par *J. Longnon.* Paris, Émile-Paul, 7.50. — *Dupont*

*de Nemours*. De l'exportation et de l'importation des grains (1764); *L. P. Abeille*. Premiers opuscules sur le commerce des grains (1763-1764), publiés par *E. Depitre*. Paris, Geuthner. — *H. de Gallier*. Les mœurs et la vie privée d'autrefois. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *H. Grolous*. La Compagnie française des Indes orientales de 1664 considérée comme société de commerce. Paris, A. Rousseau. — *A. de Kergorlay*. Les Halles de Paris. Essai d'une monographie économique et sociale. (Bibliothèque du Musée social.) Paris, A. Rousseau. — *M. Kovalewsky*. La France économique et sociale à la veille de la Révolution. II. Les Villes. Paris, Giard et Brière, 7. 00. — *C. Le Goffic*. Fêtes et coutumes populaires. Paris, A. Colin. — — *Cel de Rochas d'Aiglun*. Vauban, sa famille et ses écrits, les « Oisivetés » et sa correspondance. 2 vol. Paris, Berger-Levrault, 40. 00. — *E. Théry*. La fortune publique de la France. Paris, Delagrave, 3. 50.

**Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art.** — *A. Bouvery*. Les musiciens célèbres du Second Empire jugés par leurs contemporains. Paris, Challamel. — *H. Buffenoir*. Les Charmettes et J.-J. Rousseau. Paris, Émile-Paul, 2. 00. — *H.-E. Chatenet*. Le roman et les romans d'une femme de lettres au XVIIe siècle, Mme de Villedieu (1632-1683). Paris, Champion, 3. 50. — *E. Faguet*. Ferdinand Brunetière. Paris, Hachette, 1. 00. — *M. Fosseyeux*. Inventaire des objets d'art appartenant à l'Assistance publique à Paris. Paris, Berger-Levrault, 3. 00. — *L. Gillet*. Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie se rapportant à l'histoire de Paris exposés aux divers Salons depuis 1673. Tome Ier. Paris, Champion, 10. 00. — *E. Hessling*. Le style Empire. Tome III. Dessins inédits d'orfèvrerie de Percier. Paris, Hessling, 25. 00. — *H. Lapauze*. Jean Briant paysagiste (1760-1799). Paris, impr. Georges Petit. — *L. Pinvert*. La condamnation de Ronsard au XVIIe siècle. Paris, H. Leclerc. — *Prod'homme et Dandelot*. Gounod. Paris, Delagrave, 3. 50. — *A. Roux*. Le château d'Anet. Paris, Laurens. — *A. Séché*. Stendhal. Paris, Louis-Michaud, 2. 25. — *P. Vitry*. Catalogue du Musée de Tours (Planches). Paris, Laurens, 10. 00.

**Histoire locale et généalogique.** — *J. Vermorel*. Un enfant du Beaujolais, Auguste Vermorel (1841-1871). Etude biographique et littéraire. Paris, « la Publication sociale », 16, rue Monsieur-le-Prince, 3. 50. — *E. Garet*. Histoire du Béarn depuis les origines jusqu'en 1789. Pau, impr. J. Empéranger, 3. 00. — *L. Sahler*. La fin d'un régime. Montbéliard, Belfort et la Haute-Alsace au début de la Révolution. Paris, Champion. — *M. Peynot*. Un gentilhomme bourbonnais, Gervais de la Roche, seigneur de Jonzat (1550-1641). Gannat, impr. Fontenay-Larnas. — *F. Allemand*. Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes. Gap, Librairie alpine. — *E. Duviau*. Les épisodes historiques de la Révolution française à Lourdes (1789-1797). Tarbes, Lesbordes. — *A. Guigue*. Création du Présidial de Lyon. (Extr. de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.) Paris, Larose. — *A. North-Peat*. Paris sous le Second Empire, traduit par E. Paul-Margueritte. Paris, Emile-Paul, 3. 50. — *E. Mallet*. Registres des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1643-1660). 2e fasc. Pontoise, impr. Paris.

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

# *Le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834.*

(*Suite et fin.*) [1]

## IV

Les républicains essaient de profiter de ce mouvement social et d'attirer à eux les ouvriers en leur présentant l'idéal d'un État bien organisé où les prolétaires seront heureux et estimés. Et c'est encore un autre effet de l'insurrection de 1831 d'avoir provoqué une intense propagande d'idées républicaines. Les représentants de ces idées, infiniment rares avant le conflit de novembre, vont devenir nombreux et puissants en 1832 et 1833.

Monfalcon, en son *Histoire des insurrections lyonnaises de 1831 et de 1834*, divise les républicains en trois catégories : d'abord, il y a « quelques républicains de convictions, citoyens fort recommandables, bons, bienfaisants, et d'autant plus dangereux qu'ils donnent à leurs funestes théories l'appui d'une considération personnelle méritée ». Il note ensuite « ces nullités orgueilleuses qui ne pardonnent pas à l'ordre dynastique de ne pas avoir eu, de leur mérite, la haute idée qu'ils en ont conçue ». Enfin « au dernier rang ce sont ces pamphlétaires dont une plume trempée dans la fange est le moyen unique d'existence ; ce sont les montagnards de notre époque » [2]. Nous ne nous occuperons pas du deuxième groupe, car de ces « nullités orgueilleuses », on en trouve toujours dans les partis d'opposition ; mais la première et la troisième catégorie dont parle Monfalcon correspondent assez exactement aux

1. Voir ci-dessus, p. 27-49.
2. Monfalcon, *Histoire des insurrections lyonnaises de 1831 et 1834*. Lyon, 1834, p. 140-141.

deux tendances républicaines de l'époque. Les « républicains de conviction » ce sont pour nous les hommes du « Précurseur », et les « pamphlétaires » ce sont les rédacteurs de « la Glaneuse ». Monfalcon prodigue aux uns et aux autres les injures haineuses qu'il adresse toujours à ceux qui n'ont pas son aveugle fidélité au régime de Louis-Philippe. Essayons de mettre dans l'examen du mouvement républicain de cette époque un peu de l'impartialité qui manque tant à Monfalcon.

Depuis le mois de novembre 1831, le *Précurseur* est dirigé par Anselme Petetin. Avant cette date, il avait déjà fait preuve de la plus grande indépendance, manifestant une hostilité ouverte aux ordonnances de Charles X, et critiquant ensuite le régime de Louis-Philippe chaque fois qu'il portait atteinte aux idées libérales. Novembre accentua cette tendance, et peu après le *Précurseur* devint l'organe des républicains sérieux et pondérés [1], sous l'impulsion de Petetin, un des plus brillants journalistes de la Monarchie de Juillet; Petetin apporta dans la lutte la même ardeur, la même sincérité que son ami Armand Carrel. Dès le début, on sentit en lui une personnalité vigoureuse et même quelque peu encombrante; selon Monfalcon, son « moi » a toujours « occupé une large place dans les colonnes » [2] de son journal. Il est ombrageux et hautain ; il a de fréquents accès de mauvaises humeurs, qui lui valent bien des inimitiés, mais sa conviction et son talent le font estimer de tous les gens sincères. Ses articles sont nets, précis, vigoureux; il affectionne les discussions d'idées et disserte longuement sur le droit de coalition ou sur les remèdes à apporter à la misère des canuts. Quand il se lance dans les questions de personnes, il devient mordant; il jette son honnêteté à la tête de ses contradicteurs et leur inflige un vibrant éloge de son passé : « Le rédacteur du *Précurseur*, s'écrie-t-il, se trouve dans la classe de ceux qui n'ont reçu pour patrimoine héréditaire que leur tête et leurs bras, pour qui l'instruction même n'est pas un don gratuit du sort, mais le résultat de rudes travaux personnels, qui n'ont jamais étudié la rhéto-

1. Dans son *Histoire de dix ans*, Louis Blanc apprécie ainsi le *Précurseur* : « feuille républicaine, dit-il, rédigée avec beaucoup de talent par M. Petetin, mais dans des idées de décentralisation et *dépourvues de hardiesse* ».

2. Monfalcon, *op. cit.*, p. 144.

rique dans les collèges de bourgeois et n'ont pu acheter des livres qu'à la sueur de leur front ; dans la classe de ceux qui ne demandent rien à la société sans lui offrir leur travail en échange, et qui ne devant rien qu'à eux-mêmes, n'ont à recevoir de personne des leçons de républicanisme ; dans la classe enfin de ceux que leur naissance a fait les égaux et les amis des prolétaires et le sentiment de leur droit les égaux des bourgeois » [1]. Malgré cette fierté dédaigneuse, malgré l'ardeur de ses convictions républicaines, Petetin fut toujours un ennemi de la violence ; sans cesse il recommande le respect de la légalité : « Nous marchons rapidement, dit-il, à l'organisation de ce pouvoir providentiel qui se chargera d'une tâche toute nouvelle et que n'a encore supportée aucune force humaine » [2].

Autour de Petetin se groupent des hommes d'une ardeur aussi grande et d'une égale modération. C'est Jules Favre, l'avocat de toutes les causes généreuses, le défenseur des ouvriers et des écrivains de l'opposition. C'est le docteur Lortet qui apporte au parti républicain le prestige de sa haute considération. Ce sont encore Théodore de Seynes, Jules Seguin, l'avocat Michel-Ange Périer, Baune, Lagrange, Rivière, tous hommes convaincus, honnêtes et timorés.

A ces « doctrinaires » du républicanisme s'opposent les violents, ceux que Monfalcon appelle les « pamphlétaires ». C'est le clan de la *Glaneuse*, journal où on s'occupe peu des questions théoriques, et où on donne toute la place aux diatribes de circonstance. La *Glaneuse*, qui n'avait d'abord été qu'un journal de salons, d'échos mondains, devient aussitôt après novembre un organe dévoué aux partis avancés. L'insurrection de 1831 décide brusquement ce changement radical d'orientation. « Nos sympathies sont pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre » [3], écrit-elle au lendemain du conflit. En décembre, elle a déjà un procès pour le commentaire dont elle a accompagné le récit de l'insurrection [4]. Le gouvernement y a vu le double crime de provocation à la révolte, au sang, à l'anarchie, et de tentative opérée pour renverser le régime existant.

---

1. *Le Précurseur*, 20 décembre 1833.
2. *Le Précurseur*, 5 novembre 1833.
3. *La Glaneuse*, 25 novembre 1831.
4. *Ibid.*, 22 décembre 1831.

Le journal est dirigé par Adolphe Granier, démocrate violent, à la parole déclamatoire, qui n'hésite pas à risquer la prison et qui l'obtient un très grand nombre de fois par ses incessantes attaques contre le régime de Juillet et les personnes qui lui sont dévouées.

Avec ses allures populaires, la *Glaneuse* exerce sur l'esprit des ouvriers une influence bien plus forte que le *Précurseur*. Les longs articles de Petetin ne peuvent intéresser que les bourgeois éclairés, tandis que les satires courtes, les petits filets véhéments, les chansons amusantes de la *Glaneuse* sont à la portée de la classe ouvrière. Les rédacteurs se moquent de Louis-Philippe « pressurant le peuple d'impôts » et ils l'appellent « Lolo » [1]. Ils proclament bien haut leur foi dans l'idéal républicain :

Eh bien ! ce mot, ce titre si barbare,
Qui met l'effroi dans un esprit mesquin,
Avec orgueil tout haut je le déclare,
Oui, messieurs, je suis républicain,
Mes amis, je suis républicain ! [2]

Le 27 septembre 1832, après avoir cessé de paraître pendant quatre mois, la *Glaneuse* revoit le jour avec un sous-titre significatif : « Journal populaire, Politique, Industrie, Littérature, Théâtre, Annonces ». Désormais les questions politiques prennent le pas sur toutes les autres, et la principale préoccupation de Granier et de ses collaborateurs est de détruire dans l'esprit de leurs lecteurs l'idée qu'ils se font de la République, sous l'influence de l'amer souvenir laissé à Lyon par la dictature de la Convention. « Le plus grand obstacle à l'établissement de la République, reconnaît la *Glaneuse*, c'est le souvenir de ce gouvernement qui en 93 porte ce nom » [3]. Aussi ne cesse-t-elle de représenter le futur État comme heureux et pacifique. D'après ses affirmations il doit donner à l'individu son émancipation intégrale. En une curieuse nouvelle, le journal cite l'exemple d'une nation qui était grande dans l'histoire, et dont on voulait la perte : « il fallait l'abrutir, et

1. *La Glaneuse*, 11 janvier 1832.
2. *La Glaneuse*, 29 janvier 1832.
3. *Ibid.*, 20 janvier 1833.

l'on songea à lui donner un roi » [1]. A ce triste effet du régime monarchique, Ad. Granier oppose les principes démocratiques qui doivent relever le sort de tous les prolétaires: « Un républicain, dit-il, c'est un homme qui veut le gouvernement du peuple par le peuple, persuadé que c'est le seul régime qui puisse satisfaire les intérêts populaires. C'est celui qui, mû par un vif sentiment de justice, est toujours prêt à faire toutes sortes de sacrifices, même celui de sa vie, pour améliorer la position des malheureux ouvriers, des cultivateurs, des prolétaires enfin qui composent l'immense majorité de la nation » [2]. La *Glaneuse* publie dans ses colonnes une série d'articles qu'elle réunit ensuite en brochure sous le titre de *Catéchisme républicain* [3]. Le fondement de la doctrine, c'est que pour résoudre la question sociale, il faut d'abord résoudre la question politique ; le *Catéchisme* répand dans le peuple cette idée que seul un changement de gouvernement pourra donner au peuple l'espérance de voir son sort amélioré. « La monarchie ne veut ni ne peut entrer dans la voie réformatrice, la seule bonne, la seule qui puisse nous sauver ; cette tâche ne sera jamais accomplie que par un gouvernement populaire, par un gouvernement républicain » [4].

Ces idées, les républicains ne manquent pas une occasion de les répandre, et ces occasions sont nombreuses. D'abord, ils organisent de grands banquets en l'honneur des personnalités connues de leur parti. En octobre 1832, Garnier-Pagès en préside un de 2.000 couverts [5], et en février 1833, on en offre un autre de 300 couverts au gérant de la *Glaneuse*, Granier [6].

Mais un des moyens de propagande les plus efficaces, ce sont les procès retentissants auxquels donnent lieu les articles des journaux républicains. Ces procès sont très nombreux. Qu'en en juge par ceux de la *Glaneuse*. Elle eut un jour l'idée de faire le total des condamnations encourues par elle depuis sa fondation ; d'après ses

1. *La Glaneuse*, 15 mars 1832.
2. *Ibid.*, 7 janvier 1833.
3. *Ibid.*, 11, 14, 18, 25 avril, 23, 26 mai, 2, 9, 20, 27 juin, 7, 14, 23 juillet, 20 août 1833.
4. *Ibid.*, 1er septembre 1833.
5. *Ibid.*, 2 octobre 1832.
6. *Ibid.*, 19 février 1833.

calculs, son gérant avait déjà fait 8 mois de prison, payé 570 francs d'amendes, et il devait encore 9.500 francs au Trésor en même temps que 4 ans, 2 mois aux prisons royales [1]. Des comptes rendus de ces procès sont souvent édités en brochure. Le républicain Dufaitelle fait imprimer une petite plaquette « les doctrines républicaines absoutes par le jury lyonnais » où sont reproduits les débats de son procès suivi d'acquittement. Joseph Bœuf [2], « prolétaire » fait paraître la plaidoirie « pro domo » prononcée par lui le 18 juin 1832 devant la cour d'assises du Rhône, et qui ne l'avait pas empêché d'être condamné à 3 ans et demi de prison et 2.500 francs d'amende « pour offenses envers la personne du roi et atteintes aux droits que le roi tient du veu de la nation ».

Le 25 mars 1833, Anselme Petetin lui-même est poursuivi pour avoir inséré dans son journal la note suivante : « 25 patriotes lyonnais offrent à Jeanne, dont ils admirent le courage et partagent les opinions, la somme annuelle de 100 francs, qui lui seront payés pendant tout le temps de sa captivité. C'est un hommage qu'ils sont fiers d'adresser en la personne de Jeanne aux victimes héroïques du guet-apens politique des 5 et 6 juin » [3]. C'est Jules Favre qui est chargé de défendre Petetin et à cette occasion, il fait entendre des paroles audacieuses : « Si jamais, ce qui n'arrivera pas, la liberté était morte, dit-il, nous pourrions bien, par épuisement et lassitude, tendre nos mains aux chaînes en attendant qu'elles puissent porter le glaive ; mais nous n'irons point mettre nos intelligences profanées au service d'une tyrannie grande ou petite » [4]. L'éloquence du jeune avocat n'empêcha pas Petetin d'être condamné à 2 mois de prison et 3.000 francs d'amende.

A l'impression produite par ces procès, s'ajoute celle des pamphlets qui se répandent dans le peuple, comme « les Réflexions

---

1. *La Glaneuse*, 28 mars 1833.

2. Cf. cette brochure au n° 352972 de la Bibliothèque de la ville de Lyon. *Procès et défense de Joseph Bœuf, prolétaire* (1832). Joseph Bœuf était directeur du journal *Le Furet*, de vie éphémère.

3. *Le Précurseur*, 26, 27, 28 mars 1833.

Il s'agit ici de la fameuse insurrection parisienne improvisée les 5 et 6 octobre 1832 à l'occasion des funérailles du général Lamarque. Jeanne, un décoré de Juillet, était à la tête de ceux qui se défendirent au cloître Saint-Merry, le 6 juin, jusqu'à 4 heures du soir. Il fut condamné à la déportation, ses 25 co-accusés ayant des peines moindres (cf. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*).

4. Jules Favre, *Plaidoyers politiques et judiciaires* (tome I, p. 1, 20).

d'un ouvrier tailleur » [1] de Grignon, ou bien l'« Adresse à l'ex-sans-culotte Égalité provisoirement Louis-Philippe Ier, roi des Français, par la grâce de 219 fripons ». D'aucuns, surtout ce dernier, sont d'une violence inouïe. Le roi y est traité de « voleur », de « cartouche » et on lui prédit le sort des tyrans : « Encore quelques jours et ton monstrueux, ton hideux pouvoir sera abattu ; encore quelques jours et le réveil léonin de ce peuple que tu voles, le lavera de sa honte, en te traînant à la barre de son puissant, de son inflexible tribunal ! » [2]

En janvier 1834, le parti républicain essaie le système des brochures de propagande à un sou ; plusieurs sont éditées, mais l'autorité les fait saisir, et la loi sur les crieurs publics empêche cette initiative d'avoir une grande portée [3].

A ces publications de toutes sortes, il faut en joindre une, d'ordre sérieux et doctrinal, par laquelle les républicains essaient d'instruire vraiment le peuple ; c'est le *Journal des intérêts moraux et matériels*, qui est mensuel, où il est traité de toutes sortes de questions, droit, histoire, littérature, sciences, et dont les principaux rédacteurs sont Jules Favre et le Docteur Lortet.

Cette propagande républicaine, dont nous venons de voir les diverses manifestations devint encore plus intense quand fut fondée à Lyon une section de « la Société des droits de l'homme ». Les républicains finirent par comprendre, comme les ouvriers, combien l'association était nécessaire.

En juillet 1833, Godefroy Cavaignac vint à Lyon s'enquérir des forces du parti ; une assemblée se tint dans les bureaux du *Précurseur*, en sa présence et sous la présidence de Jules Seguin. On décida d'activer et de centraliser la propagande ; le premier pas fut la nomination d'un comité secret, surnommé quelque temps après : « Comité Invisible » ; on connut plus tard les noms de ses membres ; c'étaient : Jules Seguin, Lortet, Baune, Jules Favre, Michel-Ange Périer, Antide Martin, Rivière, Charassin et Poujol.

En octobre, on fit le pas décisif et on fonda le comité lyonnais

---

1. Cité plus haut.

2. Cette brochure se trouve au n° 350686 du Fonds Coste de la Bibliothèque de la ville de Lyon.

3. Monfalcon, *op. cit.*, p. 195-196. Le *Précurseur* et l'*Écho de la Fabrique* ne cessent de protester contre les entraves qu'on met à la vente de ces brochures.

de la « Société des droits de l'homme », composé de cinq membres, Baune, Bertholon, Hugon, Martin et Poujol. Le 25 décembre 1833 il y eut une réunion générale des adhérents, où fut adopté le règlement [1]. Ce règlement est copié sur celui de la section parisienne. Et le programme de la nouvelle section, nous le trouvons exposé dans un discours prononcé à la réception de plusieurs membres dans la société : « Sans liberté, pas d'instruction possible, par conséquent, point de justice ; sans fraternité, les hommes seraient inhumains. Nous ne voulons qu'obtenir un changement dans la forme de nos institutions ; nous ne voulons pas nous abreuver du sang de nos ennemis ; mais si du sang était nécessaire à la cause de la liberté, c'est le nôtre que nous nous empresserions de répandre pour le salut des peuples... » [2].

Cette attitude décidée de la section des Droits de l'homme jeta un peu de trouble dans le parti républicain ; et si la *Glaneuse* approuvait cette création et se déclarait prête à recevoir le mot d'ordre de Paris, le *Précurseur* hésitait, au nom de ses principes de modération, et aussi dans l'intérêt de la décentralisation [3]. Cette décentralisation politique, dont Petetin est le représentant, découlait de la décentralisation littéraire, tentée à Lyon à cette époque par Böitel, qui fut plus tard le directeur de la *Revue du Lyonnais* [4]. « La discussion des intérêts locaux, écrit le rédacteur en chef du *Précurseur*, les luttes de l'ambition, donneront à la presse départementale une activité inconnue jusqu'ici. Les alliances politiques, les liaisons des partis créeront des relations de salons ; et chaque ville de département deviendra un centre réel, auquel se rattacheront tous les éléments de vie et de civilisation qui seront autour d'elles. Ainsi, si vous voulez la décentralisation et l'indépendance littéraire, unissez-vous à nous pour obtenir la décentralisation politique » [5]. Pour montrer combien ces instincts particula-

1. Cf. Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France*, p. 110.

2. *Les principes d'un vrai républicain*, Brochure 4 pp. (Bibliothèque de la ville de Lyon, n° 350685).

3. M. Fournière dans son *Histoire du règne de Louis-Philippe* (p. 263) l'a bien noté : « Les hommes de la propagande fédéraliste, écrit-il, attachés à l'action régionale et d'ailleurs pacifique, étaient groupés autour du « Précurseur ».

4. Cf. Roustan et Latreille, *Lyon contre Paris* (*Revue d'histoire de Lyon*, 1904).

5. *Lyon vu de Fourvière*. Lettre à l'éditeur (Bibliothèque de la ville de Lyon, n° 313140).

ristes étaient vivaces chez certains Lyonnais, et pour faire en quelque sorte concurrence à la « Société des Droits de l'homme », Lagrange, qui sera un des chefs de l'insurrection d'avril, fonde dans les bureaux du *Précurseur*, l'« Association du Progrès », d'abord secrète, et devenue bientôt publique [1]. Ce curieux esprit de décentralisation, qu'il nous a semblé intéressant de noter en passant, ces querelles entre républicains du *Précurseur* et de la *Glaneuse* n'empêchaient pas leur propagande d'être très efficace auprès de la classe ouvrière.

Ce qui séduit les ouvriers dans les théories républicaines, c'est la place qu'y doit occuper l'État nouveau. Les prolétaires de cette époque sont persuadés que si le gouvernement de Casimir Périer, de Guizot et de Thiers n'a pas amélioré leur sort, c'est que ce gouvernement est mauvais. Que l'État soit bien organisé, et la classe ouvrière va de suite trouver son bonheur. En 1848 encore, on voit Jules Seguin présenter aux ouvriers lyonnais le même idéal qu'en 1834 : « La République, dit-il, améliorera votre sort matériel par des mesures plus larges, plus complètes ; oui ! elle peut satisfaire vos justes prétentions sans attenter aux droits acquis, à la liberté des transactions ; elle peut, comme le disait Garnier-Pagès, coudre des pans à vos vestes pour en faire des habits sans qu'il en coûte rien à personne » [2]. Les ouvriers qui ont foi dans la toute-puissance de l'État pour l'amélioration de leur sort, viennent tout naturellement aux idées républicaines. Quelques faits suffisent à le prouver. On voit l' « association des tailleurs » prendre un abonnement au *Journal des Intérêts moraux et matériels*. De son côté la section lyonnaise des « Droits de l'homme » a un nombre de membres de plus en plus considérable, recrutés surtout parmi les ouvriers mutuellistes [3]. Et enfin, chose plus significative encore, l'*Écho*

---

1. Cf. G. Weill, *Histoire du parti républicain en France*, p. 110.

Le 10 juillet 1834, dans sa déposition à la cour des Pairs, Lagrange dit : « La société a été dissoute il y a dix mois ». Cf. *Cour des Pairs. Procès d'avril 1834*, tome VII (Déposition de Lagrange où il définit le but de l'« Association du Progrès » : « couvrir le montant des frais et amendes auxquels pourraient être condamnés pour délits politiques, les journaux indépendants de Lyon, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser 11 francs pour chacun d'eux dans le courant d'une année ».

2. Jules Seguin aux ouvriers lyonnais, 1848. Brochure 8 pp. (Collection Lévy-Schneider).

3. Ad. Sala, *Les ouvriers lyonnais en 1834*. Paris, 1834 (p. 26).

*de la Fabrique*, journal industriel par excellence, finit par faire de la politique, et de la politique républicaine. Il reproduit des articles du grand organe républicain le *National*; il annonce en termes très élogieux la publication du *Catéchisme* de la *Glaneuse* [1]; et le journal lui-même, tout en la subordonnant à la question sociale, agite la question politique. Il faut, selon lui, que le prolétaire « connaisse ses droits et ses devoirs comme homme, comme citoyen; il faut qu'il sache quelles formes gouvernementales peuvent lui donner bonheur et tranquillité; il faut que ces notions élémentaires une fois acquises, il puisse manifester son vœu » [2]. « Les libertés politiques, déclare-t-il nettement, doivent précéder, préparer, accomplir même l'émancipation des masses » [3].

Telles sont les influences qui s'exercent sur les ouvriers lyonnais. D'une part : intense mouvement social et formation de nombreuses associations; la classe ouvrière se sent solidaire et prend conscience de ses droits. D'autre part, un mouvement d'idées républicaines non moins puissant montre au peuple que le gouvernement de Juillet qu'il a contribué à instaurer n'a rien fait pour lui et que seul un changement de régime peut le satisfaire. Les ouvriers n'ont d'abord songé qu'à la réforme sociale; puis au contact des républicains cette dernière s'est unie dans leurs esprits à la réforme politique; et désormais ils s'attachent à l'une comme à l'autre.

## V

Auprès de toute cette propagande, auprès des mutuellistes, de la « Société des Droits de l'homme », auprès de l'*Écho de la Fabrique*, du *Précurseur*, de la *Glaneuse*, les autres partis politiques paraissent avoir peu d'influence.

Le parti orléaniste, en butte aux attaques de la droite et de la gauche, est traité par les organes avancés de parti du « juste milieu ». Malgré ses grandes protestations d'indépendance, son organe, le *Courrier de Lyon* approuve aveuglément tout ce que font le gou-

1. *Écho de la Fabrique*, 27 octobre 1833.
2. *Ibid.*, 9 juin 1833.
3. *Ibid.*, 6 janvier 1833.

vernement et les autorités officielles. C'est le journal des riches industriels et des grands propriétaires, de ceux qui sont le soutien du régime de Juillet. Le 1er janvier 1833 il rappelle ainsi son programme : « Notre feuille annonça qu'elle ferait une guerre d'extermination à la république et au carlisme. Le roi et la charte de 1830, liberté, union, ordre public, telle fut la devise de notre drapeau ». Les canuts l'intéressent peu ; il n'est préoccupé que de faire des vœux pour la solidité du régime et la prospérité de la royauté. « L'année commence sous de favorables auspices, écrit-il en 1833 [1], tout, jusqu'au hasard, encourt à servir la cause de la monarchie de Juillet ; elle est en pleine voie de prospérité ». Le *Courrier de Lyon* soutient le préfet du Rhône lorsqu'il interdit le deuxième banquet Garnier-Pagès ; il en profite pour définir la politique telle que le gouvernement doit la suivre à l'égard des ouvriers : « Justice et bienveillance pour la classe laborieuse ; mais aussi fermeté et volonté contre elles » [2]. C'est lui qui contribue à répandre la légende d'une république sanguinaire, et qui évoque sans cesse les temps troublés de la Convention et le régime de la Terreur : « A réaliser les vœux des exaltés du parti, déclare-t-il, on reprendrait l'œuvre des Montagnards de 1793, on recommencerait par Couthon, par Saint-Just. On nous demanderait bien humblement par qui on finirait. Heureusement que la République qui bout dans quelques cerveaux n'en sortira pas ; elle sera comme l'Être suprême que voulut bien reconnaître M. de Robespierre ; elle n'aura ni commencement ni fin » [3]. Le *Courrier de Lyon* demande au gouvernement d' « opposer une digue au torrent » qui menace « de tout envahir ». La loi sur les crieurs publics, celle sur les associations sont des mesures insuffisantes. Il faut une action plus énergique, et de sérieuses restrictions à la liberté de la presse : « Tant qu'il sera permis de prêcher le renversement du pouvoir établi, dit-il, de se déclarer impunément en état de conspiration permanente contre lui, il n'y a ni tranquillité, ni paix, ni bonheur à attendre pour le pays » [4]. Ces discours irritent les ouvriers et les républicains, et développent en eux la haine du régime de Louis-Philippe.

---

1. *Courrier de Lyon*, 1er février 1833.
2. *Courrier de Lyon*, 10 mai 1833.
3. *Ibid.*, 13 janvier 1834.
4. *Ibid.*, 29 mars 1834.

Les organes carlistes, la *Gazette du Lyonnais*, le *Réparateur*, n'ont qu'une importance minime et pèsent bien peu dans l'opinion populaire. La *Gazette du Lyonnais*, sans grand intérêt et sans beaucoup de lecteurs, végète péniblement sous la direction de Pitrat; le *Réparateur*, mieux rédigé et plus répandu, présente sans cesse à ses 600 abonnés les félicités du régime disparu [1]. Ces deux organes essayent de s'attirer la faveur populaire par les « flatteries » adressées aux « classes industrieuses » dont ils « exploitent la crédulité et la misère au profit d'intérêts et d'arrières-pensées de parti ». Le *Constitutionnel* de Paris accuse les carlistes de « pousser à la guerre civile, parce qu'ils savent bien qu'elle seule peut ramener la dynastie parjure qu'ils regrettent » [2]. M. de Gasparin, préfet du Rhône, porte devant la Cour des Pairs les mêmes accusations contre le parti légitimiste : « Les carlistes, dit-il, ont appuyé les prétentions les plus équivoques des ouvriers, répandu des nouvelles alarmantes, et ont montré une hostilité qui a beaucoup contribué à fortifier les espérances des ennemis de l'ordre » [3]. Ils auraient même été d'après lui jusqu'à distribuer de l'argent pour favoriser la révolte.

Sans pousser aussi loin l'accusation, il faut reconnaître cependant que l'attitude de la *Gazette du Lyonnais* est tout à fait favorable à la classe ouvrière : « Au calme, dit-elle, à la modération et à l'amour de l'ordre qui, nous le disons *avec orgueil*, n'a pas abandonné un instant nos artisans, l'autorité a répondu par de continuelles provocations » [4]. Nul ne se serait attendu de la part des partisans de Charles X à des déclarations d'un pareil démagogisme.

En tout cela les légimistes n'ont en vue que des questions de personnes, et les principes occupent très peu leur attention. La classe ouvrière leur en montre une antipathie très nette; à quoi bon essayer d'utiliser dans leur intérêt l'état d'esprit des prolétaires lyonnais ? « Leur parti, déclare Monfalcon, n'a aucune racine dans la population », et « son influence sur les ouvriers est absolument

1. Monfalcon, *op. cit.*, p. 137.
2. Cf. *le Précurseur*, 16 avril 1834.
3. *Procès d'avril 1834*. Interrogatoires. Déposition de M. de Gasparin.
4. *Gazette du Lyonnais*, 23 février 1834 (Ces mots furent écrits à propos de la grève mutuelliste de février 1834, dont il est parlé plus bas).

nulle » [1]. Et quoi qu'il fasse, ses prétentions n'auront jamais aucun rapport avec les forces dont il dispose et le peu de prestige dont il jouit.

A côté de ces deux partis dynastiques, orléaniste et carliste, on voit sortir de l'ombre celui qui plus tard jouera un rôle si important : le parti bonapartiste. Il n'a pas d'organe proprement dit, et il est très difficile de découvrir des traces de son action. Une petite brochure sur Napoléon mentionne l'existence à Lyon d'une réunion qui prend le nom de « cercle des bonapartistes » et dont « les membres tiennent pour Lucien Bonaparte, prince de Canino » [2]. C'est la seule indication que nous ayons trouvée d'une organisation bonapartiste.

Le fait curieux c'est que ce parti se confond presque dans l'opposition avec le parti républicain : « Napoléon, dit la brochure mentionnée plus haut, est descendu dans la tombe ; mais le bonapartisme n'est pas mort ; il s'est fait républicain ». « Bonaparte meurt, dit-elle encore, et aussitôt le bonapartisme et le républicanisme s'empressent de faire son apothéose. Ce n'est plus, il est vrai, au monarque absolu qu'ils ont bien soin d'offrir leurs hommages, mais au grand capitaine qui conduisit tant de fois les bataillons français à la victoire, au héros dont le pied dédaigneux foula si souvent dans la poussière le sceptre et le bandeau des rois » [3]. Le parti bonapartiste marche donc dans le sillage des républicains ; et, même aux yeux de ces derniers, Napoléon devient un héros sympathique. En 1833, on représente à Lyon une pièce intitulée : « La Révolution, l'Empire et les Cent-Jours ». On en publie un résumé, précédé d'un avant-propos élogieux : « A Paris, y dit-on, un succès immense a couronné ce bel ouvrage. La seconde capitale de la France ne demeurera pas en arrière. Lyon, la ville pure, la cité vraiment française, accueillera aujourd'hui Napoléon, comme elle l'accueillit à son retour de l'île d'Elbe » [4]. La pièce obtient en effet un grand succès relaté avec plaisir par les journaux avancés. Au début des représen-

1. Monfalcon, *op. cit.*, p. 128.
2. *Napoléon, son élévation, sa chute et son parti*, par un prolétaire (1833) (Bibliothèque de la ville de Lyon, n° 352232).
3. *Ibid.*, p. 30-32.
4. *Analyse-programme de la « République, l'Empire et les Cent-Jours »*, pièce en 4 actes, par M. Prosper (1833) (Collection Lévy-Schneider).

tations, la *Glaneuse* déclare qu'il faut « brûler le théâtre si l'ouvrage qu'on donne en ce moment n'enrichit pas l'administration » [1]. Le 11 août, l'*Écho de la Fabrique* écrit que « 20 représentations n'ont pas satisfait la curiosité publique ». — « Il y aura encore foule dans un mois, ajoute-t-il ; car pour obtenir place, il faut être à l'heure. On ne se lasse pas de voir et d'admirer les seize tableaux magiques qui passent successivement sous les yeux des spectateurs étonnés » [2]. La popularité de Napoléon s'accroît à la suite de ces représentations. Le 21 avril, on annonce la fondation d'un journal appelé *Napoléon* destiné à retracer la gloire du grand empereur et de ses compagnons d'armes. On s'abonne à Lyon chez Marius Chastaing [3]. Le jour de l'anniversaire de la mort de l'Empereur, l'*Écho de la Fabrique* est enthousiasmé : « Que ce jour, dit-il, soit désormais un anniversaire sacré ! qu'une fête nationale console les mânes du grand homme. Le général et le consul Bonaparte ont trop fait pour la France, pour que la France ne pardonne pas à l'empereur » [4].

De tous ces faits il ressort que les ouvriers ont de la sympathie pour Napoléon, pour le Napoléon général républicain, symbole de la Révolution française. La popularité dont jouit Béranger à Lyon est pour beaucoup dans celle qui entoure Bonaparte, l'idole du chansonnier. L'*Écho de la Fabrique* reproduit les vers connus sur le *Petit Caporal* [5].

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps ;
L'humble toit dans cinquante ans
Ne connaîtra pas d'autre histoire.

Peut-être, à la faveur de cette popularité, le parti bonapartiste aurait-il pu accroître son influence dans les milieux ouvriers. Mais

1. *La Glaneuse*, 18 juillet 1833.
2. *Écho de la Fabrique*, 11 août 1833.
3. *Ibid.*, 21 avril 1833.
4. *Ibid.*, 5 mai 1833.
5. *Ibid.*, 11 août 1833. Sur l'influence de Béranger à Lyon. Cf. M. Roustan, *Les poètes lyonnais et Béranger* (*Bulletin de la Société des amis de l'Université de Lyon*, 1905-06). « Disciples du maître, dit M. Roustan, les chansonniers lyonnais ont chanté non l'empereur, vêtu de la pourpre romaine, mais le roi démocrate, le capitaine qui servait la cause des droits de l'homme, le petit caporal qui, coiffé du chapeau légendaire et vêtu de la redingote grise, goûtait la soupe des soldats et ne méprisait que les rois conjurés ».

ce parti n'était pas organisé ; et les sympathies que le peuple montre pour Napoléon servent uniquement à fortifier le prestige dont jouit le parti républicain.

Ce rapide exposé nous a montré combien les passions politiques sont ardentes à Lyon de 1831 à 1834. Les principaux partis y sont représentés et tous essayent de dominer la foule des canuts au sein de laquelle se propagent les idées d'association et de coalition. Le « juste milieu » leur conseille la paix et la résignation. Les carlistes excitent leur esprit de révolte et espèrent s'en servir pour une restauration dynastique. Les républicains fortifient les conceptions sociales des ouvriers, en prônant l'idéal démocratique et le gouvernement par le peuple. Le petit groupe bonapartiste, sans programme et sans organisation, compte peu aux yeux de la classe ouvrière.

Guidés par leurs conseillers de l'*Écho de la Fabrique* et de l'*Écho des Travailleurs*, excités par les rédacteurs de la *Glaneuse*, les ouvriers lyonnais, les mutuellistes surtout vont devenir des révolutionnaires, et les résultats du mouvement social et politique que nous venons d'esquisser vont être les grèves mutuellistes de 1834, dont nous allons faire le récit.

## VI

Ce qui préoccupe toujours les ouvriers en soie, c'est leur triste situation matérielle ; le souvenir de novembre revient souvent dans leurs articles, et aux anniversaires de l'insurrection, l'*Écho de la Fabrique* et l'*Écho des Travailleurs* paraissent avec une bordure de deuil. Depuis 1831, le sort des canuts ne s'est guère amélioré, et le 3 novembre 1833 l'*Écho de la Fabrique* écrit : « Depuis quelques semaines les affaires se sont un peu ralenties et plusieurs métiers ont cessé de battre ». Le journal déplore que le taux des salaires continue à rester aussi bas.

Mais en février 1834 une circonstance particulière amène une perturbation dans la fabrique des soieries. L'*Écho des Travailleurs* dit qu'à cette époque les commandes ont diminué et qu'il en est résulté une profonde stagnation des affaires [1]. Deux articles seu-

1. *Écho des Travailleurs*, 15 février 1834.

lement conservent encore une certaine prospérité : les châles et les peluches ; c'est pour ceux-là cependant que les fabricants essaient d'opérer un abaissement de salaire. Les peluches dont ils payaient l'aune quelques années avant 5 et même 6 francs, ne se payent plus que 2,50 et 3 francs ; et c'est ce salaire déjà assez bas qu'ils veulent encore diminuer de 0,25. Les fabricants disent pour leur défense qu'autrefois une certaine activité des affaires avait fait monter de 0,25 le prix des façons des peluches, mais que maintenant l'arrêt de cette activité les obligeait à supprimer cette augmentation. Le Conseil des prudhommes les soutient en constatant que du 1er janvier 1833 à la fin de septembre, l'aune de peluche avait été payée 2,25 ; d'octobre à novembre 2,50 ; et de novembre à février : 2,25 [1]. Le salaire actuel n'aurait donc été que le retour à un salaire antérieur.

Cette justification ne pouvait pas plaire aux ouvriers et de suite la société des Mutuellistes prend l'affaire en main. Elle fait arrêter les métiers de peluches, qui sont au nombre de 7 ou 800. Des pourparlers s'engagent entre fabricants et ouvriers et n'aboutissent pas [2]. Devant cet insuccès, les ouvriers ont alors recours à une mesure extrême. Par 1.297 voix contre 1.044 les mutuellistes votent le 13 février la suspension générale du travail dans la fabrique lyonnaise [3]. La Société des Ferrandiniers donne son consentement, et les chefs d'atelier non mutuellistes, « convaincus des bonnes intentions de leurs confrères, accueillent cette mesure sans la blâmer ni l'approuver » [4]. Le 14 février presque tous les métiers cessent de battre... Et c'est pendant quelques jours l'anxieuse attente d'une solution. La section lyonnaise de la « Société des droits de l'homme » voudrait en profiter pour faire une insurrection et devant ses menées les mutuellistes sont obligés de montrer que leurs intentions n'ont pour le moment rien de politique. Deux ordres du jour, datés des 15 et 17 union an VI ordonnent aux loges de prendre toutes leurs précautions pour éviter des troubles et de « ne se mêler nullement de politique » [5].

---

1. Ces renseignements se trouvent dans le n° du 23 février 1834 du *Courrier de Lyon*, organe même des fabricants, ce qui rend un peu suspecte leur exactitude.
2. *Écho des Travailleurs*, 15 février 1834.
3. *Courrier de Lyon*, 15 février 1834.
4. *Écho des Travailleurs*, 15 février 1834.
5. Girod de l'Ain, *Rapport sur les événements d'avril*, 1834, p. 181.

Mais de son côté, l'autorité a pris ses dispositions et a donné l'ordre aux troupes des divisions environnantes de marcher sur Lyon à la moindre alerte. Le *Courrier de Lyon* a peur d'un soulèvement général des ouvriers : « Une insurrection réelle, dit-il, serait un mal mille fois moindre que cette attente continuelle d'une insurrection ; on saurait à quoi s'en tenir ». Il réclame une solution radicale ; « l'association des ouvriers est un fléau ; il faut qu'elle soit dissoute » [1]. Il encourage le gouvernement à la répression : « Si, poussés par leurs détestables conseillers, les ouvriers troublaient la paix de la cité par une démonstration quelconque, le pouvoir qui est en mesure et qui est prévenu lui donnerait immédiatement une leçon vigoureuse » [2].

Dans la ville, c'est une espèce de sauve-qui-peut général. La frayeur s'empare d'un grand nombre d'habitants qui ferment leurs magasins et prennent des passe-ports. Le 17 février, le *Précurseur* constate que l'émigration est « presque universelle ». Le moindre attroupement épouvante tout le monde. Novembre hante les esprits. Le 17, quelques rassemblements se forment sur la place des Terreaux. Ils sont aussitôt dispersés, et de forts détachements de ligne viennent occuper la place. Une dizaine d'arrestations sont opérées.

Les ouvriers attendent pourtant dans le plus grand calme le résultat de leur grève ; le *Courrier de Lyon* lui-même en fait l'aveu [3]. Cette attitude pacifique leur est recommandée par les républicains modérés, qui envoient aux mutuellistes une adresse signée de 10 noms dont les plus connus sont ceux de Petetin, Th. de Seynes, M. A. Périer, Rivière Cadet. Deux ou trois jours après, Arlès-Dufour, Jules Favre et le Dr Lortet adhèrent à cette lettre conciliatrice qui préconise la reprise du travail : « Il faut, dit-elle, que tout s'efface devant la nécessité imminente d'empêcher une collision où le sang français coulerait encore, sans que le commerce en recueillît d'autre fruit que l'anéantissement de notre crédit manufacturier vis-à-vis de la France et de l'étranger » [4]. Ces conseils sont prudents, car les démarches faites auprès du préfet ont échoué ; l'autorité refuse

1. *Courrier de Lyon*, 17 février 1834.
2. *Ibid.*, 15 février 1834.
3. *Ibid.*, 16-17-18 février 1834.
4. *Le Précurseur*, 18 février 1834.

de s'occuper des réclamations ouvrières ; Lyon est garni de troupes.

La lassitude s'empare alors des chômeurs. Les mutuellistes décident de réintégrer leurs ateliers et cette résolution fait naître des discordes entre mutuellistes et ferrandiniers. Quoique démenties par les intéressés eux-mêmes, il est bien probable que ces dissensions ont existé ; le *Précurseur* n'hésite pas à les signaler et à les déplorer [1]. Quand, le 19 février, les mutuellistes ont voté la reprise du travail par 1.382 voix contre 545, les ferrandiniers leur déclarent que, l'augmentation du salaire n'ayant pas été obtenue, ils ont droit à une indemnité pour tous les jours qu'ils ont passé sans travailler ; cette indemnité, ils la réclament aux mutuellistes. D'où des discussions aigres-douces qui s'apaisent après la cessation définitive de la grève.

Tous les ouvriers n'acceptent pas d'emblée la décision des mutuellistes. Il y a sur la place des Terreaux et à la Croix-Rousse quelques rixes accompagnées des cris de « Vive la République ». Manifestations sans écho, car le 21 février plusieurs métiers recommencent à marcher et le 24 la reprise du travail est générale [2].

Cette coalition a complètement échoué ; mais elle n'en est pas moins tout à fait significative d'un état d'esprit nouveau, et l'imprévu de la situation a stupéfié les contemporains. Tous les travailleurs d'une industrie se solidarisant avec un petit groupe d'entre eux, décrétant une grève générale de la corporation parce qu'on n'a pas satisfait aux revendications de ce petit groupe ; c'est là un spectacle auquel je crois bien qu'on n'avait pas encore assisté. Il peut faire apprécier toute la distance parcourue depuis l'insurrection de novembre 1831. Ce mouvement désordonné, incohérent, que seule la faim provoquait, a donné aux ouvriers une conscience si pleine de leurs droits et de leur solidarité, que maintenant ils arrêtent tout travail sur un ordre de ce que nous appellerions aujourd'hui les « militants ». Le fait est tellement nouveau qu'il vaut bien la peine qu'on y insiste.

Le préfet lui-même note ce que cette grève contient d'intéressant, et il s'en explique au cours de sa déposition sur l'insurrection

1. *Le Précurseur*, 22 février 1834.
2. *Courrier de Lyon*, 23 février 1834.

d'avril, devant la Cour des Pairs. S'il ne sévit pas avec énergie, s'il n'opère que quelques arrestations sans conséquence, c'est que, dit-il, « il avait voulu laisser la grande épreuve s'accomplir ». C'était vraiment, selon lui, une grande « expérience économique » ; et il était intéressant de voir l'issue de ce conflit où une classe se révoltait unanime contre une autre [1]. L'expérience avait échoué et les fabricants étaient sortis victorieux, sans avoir fait une seule concession.

Il s'en fallut d'ailleurs qu'une fois le travail repris, le silence se fît autour des questions mises en lumière par cet essai de grève générale d'une corporation. Tandis que le *Courrier de Lyon* se réjouit de l'avortement du projet, l'*Écho de la Fabrique* continue à montrer la nécessité des droits d'association et de coalition [2]. D'après lui, le résultat d'une grève comme celle de février, n'est pas du tout d'apporter à la condition des travailleurs une amélioration spontanée ; ce n'est que « le prélude de la réforme qui, dans l'intérêt de tous, riches et pauvres, doit s'opérer bientôt dans notre organisation industrielle et commerciale, puis commencer l'heureuse et pacifique transformation de notre vieux monde en un monde plus conforme au vœu de l'humanité et aux saintes lois de la nature ». Les intentions des ouvriers sont toutes pacifiques ; ils ont déçu les projets des républicains avancés en suivant les conseils des modérés du *Précurseur* ; et dans la réponse faite par les mutuellistes à la lettre de Charles Dupin [3], « député, professeur des ouvriers et membre de l'Académie des sciences », ils définissent quel a été leur but : d'abord protester contre la baisse toujours croissante des salaires, et ensuite « démontrer l'urgence d'une réorganisation qui comprenne tous les intérêts et assurer à chacun une part équitable des bénéfices de production ».

Mais tout en affectant de rester étrangers au mouvement républicain, les ouvriers ne cachent pas la sympathie qu'ils ont pour lui : « Nous sommes loin, disent-ils, de partager les terreurs fausses ou vraies sur le gouvernement républicain ». Le cas échéant, on voit leurs chefs souhaiter le retour d'un nouveau Bonaparte : « Si Napo-

1. Cour des Pairs. Procès d'avril 1834. Interrogatoires. Déposition de M. de Gasparin.
2. *Écho de la Fabrique*, 23 février 1834.
3. La lettre de Ch. Dupin se trouve au n° 350693 du Fonds Coste (Bibliothèque de la ville de Lyon) et la réponse à cette lettre au n° du 9 mars de l'*Écho de la Fabrique*.

léon eût vécu au temps où l'orage bouillonnant au sein de notre cité, enfanta novembre, il eût recherché, compris cette douloureuse catastrophe, car il aurait, lui, fouillé, jusqu'au fond de la plaie et l'existence du peuple travailleur aurait cessé, nous en avons l'intime conviction, d'être encore aujourd'hui un problème à résoudre ». Ces déclarations nous confirment dans l'idée exprimée plus haut que les bonapartistes auraient pu profiter de cet état d'esprit des ouvriers lyonnais ; mais les républicains ont sur eux une grande supériorité ; ils sont solidement organisés ; ils englobent les bonapartistes et confisquent à leur profit la gloire de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, la pensée des ouvriers devient de plus en plus nette : « S'il faut, disent-ils, pour affranchir le peuple de toutes les misères qui pèsent sur lui, pour l'arracher de l'abîme dans lequel vous voudriez encore le tenir plongé, que les grandes fortunes soient abattues, eh bien ! nous applaudirons à leur chute !... Mais, rassurez-vous, nous voyons le remède que nous cherchons ailleurs que dans la ruine des fortunes et l'abolition de la propriété » [1]. Et en effet le remède est pour eux l'Association qu'ils ont fini par considérer comme quelque chose de « sacrosaint ». Il leur semble impossible qu'on y touche ; car c'est de son action qu'ils attendent leur salut.

Or c'est au moment où ils ont le plus de confiance dans leur union qu'on parle de leur supprimer le droit de s'associer. L'idée a déjà été lancée en octobre 1833. Plus tard, dans la discussion de la loi sur les crieurs publics à la Chambre des députés, Giraud et Viennet réclament la déposition d'un projet de loi sur les associations. Le gouvernement en sent encore plus la nécessité après les troubles lyonnais de février, suivis de désordres graves à Saint-Étienne le 20 et le 21 et d'une grande effervescence à Paris le 23.

Deux jours après, le 25 février, le garde des sceaux Barthe dépose sur la tribune de la Chambre le projet tant réclamé. D'après l'exposé des motifs qui précède les articles, la loi doit surtout atteindre les associations politiques. Mais elle devait fatalement s'appliquer à une société comme celle des mutuellistes ; il va falloir que toute association, fût-elle composée de groupes comprenant

1. *Écho de la Fabrique*, 9 mars 1834 (Réponse à Ch. Dupin).

moins de 20 personnes, ait une autorisation préalable ; contre les associations qui ne sont pas en règle, les pénalités sont aggravées, et les membres aussi bien que les chefs sont passibles de ces pénalités.

A Lyon, grande irritation dans le monde ouvrier à la nouvelle de la déposition du projet de loi. Dès avant la discussion, l'*Écho de la Fabrique* devient violent : « Que le serpent de la doctrine, dit-il, ne s'attaque pas à l'association, car c'est une vigoureuse lime qui lui userait les dents avant d'être entamée » [1].

A la Chambre des députés la discussion dure du 11 au 25 mars [2]. Elle est âpre et donne naissance à de violents incidents de séance. Les partisans de la loi s'attaquent surtout aux associations politiques ; on voit le Dr Prunelle, maire de la ville de Lyon et député de Lyon, dire que ce sont des associations comme « les Droits de l'homme » qui ont conduit les mutuellistes au désordre ; il suit en cela la thèse du gouvernement, désireux de montrer que l'agitation ouvrière est due aux seules menées des républicains. Beaucoup d'amendements sont présentés pour modérer les articles de la loi ; de nombreux discours sont prononcés contre le principe même de la restriction des libertés d'association ; les orateurs de la gauche le combattent sans cesse ; et le jour même du vote, le 25 mars, Pagès (de l'Ariège) s'écrie [3] : « Si un Français, homme de bien, veut se réunir pour étendre les secours de la bienfaisance à la classe pauvre et laborieuse, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi. Si un Français, homme de bien, veut une plus puissante diffusion des vérités acquises, de saines doctrines, de ces lumières qui préparent la moralité de l'avenir et le bonheur de l'humanité, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi ». En dépit des protestations de la gauche, l'ensemble de la loi est voté par 246 voix contre 154.

Ces débats de la Chambre sont suivis avec attention par la presse lyonnaise. Le *Courrier de Lyon* félicite le gouvernement et le *Précurseur* reproduit intégralement les discours prononcés contre la loi, tels ceux d'Odilon Barrot ou de Pagès (de l'Ariège). Dès

1. *Écho de la Fabrique*, 9 mars 1834.
2. *Moniteur universel*, à ces dates.
3. *Moniteur universel*, 26 mars 1834.

qu'il sent que le vote sera bientôt un fait accompli, l'*Écho de la Fabrique* [1] écrit des menaces : « La loi Barthe est, dit-il, un brandon de discorde et de guerre civile ; le pouvoir sème donc des orages. Eh bien ! qu'il recueille les tempêtes !... Courage, Messieurs de la Chambre, faites des lois puisque vous n'avez rien de mieux à faire ; elles vivront moins que vous ; car vous bâtissez sur du sable, et vous le savez, quand vient le souffle populaire, vos frêles édifices volent en éclats ». De son côté, la *Glaneuse* déclare que « la résistance devient une obligation sacrée et un devoir tout à la fois » [2]. L'*Echo des Travailleurs* n'hésite pas non plus à conseiller aux ouvriers une attitude énergique : « Industriels de toute profession, mutuellistes, ferrandiniers, francs-tisseurs, concordistes, unistes, indépendants, ne craignez rien ; la loi est frappée du sceau de la réprobation avant d'être née. Loin de vous décourager, reliez vos faisceaux, car il faut résister à l'arbitraire sous quelque forme qu'il se présente » [3].

Quelques jours après le vote de la loi, toutes ces véhémentes récriminations se traduisent dans un acte quasi-officiel : la retentissante protestation des mutuellistes, accompagnée de 2544 signatures, et dont le texte est envoyé au *Précurseur* :

« La Société des mutuellistes de Lyon, placée par le seul fait de sa volonté en dehors du cercle politique, croyait n'avoir à redouter aucune agression de la part des hommes du pouvoir, lorsque la loi sur les associations est venue lui révéler son erreur ; cette loi monstrueuse, œuvre du vandalisme le plus sauvage, violant les droits les plus sacrés, ordonne aux membres de cette société de briser les liens qui les unissent et de se séparer.

Les mutuellistes ont dû examiner et délibérer :

Considérant en thèse générale que l'Association est le droit naturel de tous les hommes, qu'il est la source de tout progrès, de toute civilisation, que ce droit n'est point une concession des lois humaines, mais le résultat des vœux et besoins de l'humanité écrits dans le code providentiel ;

---

1. *Écho de la Fabrique*, 16 mars 1834.
2. *La Glaneuse*, 23 mars 1834.
3. *Écho des Travailleurs*, 8 mars 1834.

Considérant en particulier que l'association des travailleurs est une nécessité de notre époque, qu'elle est pour eux une condition d'existence, que toutes les lois quí y porteraient atteinte auraient pour effet immédiat de les livrer sans défense à l'égoïsme et à la rapacité de ceux qui les exploitent.

En conséquence, les mutuellistes protestent contre la loi liberticide des associations, et déclarent qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug abrutissant, que leurs réunions ne seront pas suspendues, et s'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres à toutes tentatives brutales, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir » [1].

Cette protestation où sont résumés tous les principes et toutes les idées des ouvriers lyonnais, montre les mutuellistes prêts à tout, aussi décidés que l'étaient au même moment les sectionnaires de la « Société des Droits de l'homme », affirmant que leur association « continuera à exister comme par le passé, quoiqu'il advienne » [2]. Ayant vis-à-vis de la loi une attitude semblable, mutuellistes et républicains vont se rapprocher. Le 30 mars, le Conseil exécutif de l'Association mutuelliste envoie aux loges un ordre du jour « qui propose l'affiliation aux autres socités industrielles et la création d'un comité d'ensemble » [3]. Cette affiliation est votée « par la même majorité qui en février avait fait reprendre les travaux ». C'est en fait une fusion de toutes les associations industrielles avec la section des « Droits de l'homme ».

On ne sait pas la date exacte à laquelle se constitue le « Comité d'ensemble ». Mais le 5 avril cette constitution est une chose faite. Sa composition n'est pas connue de façon très certaine ; on peut du moins supposer que les « Droits de l'homme », les mutuellistes, les ferrandiniers, les unistes, les concordistes y étaient représentés. Le mutuelliste Cornillon le déclare même nettement dans sa déposition devant la Cour des Pairs. « Le Comité émanait de

1. *Le Précurseur*, 3 avril 1834. Cette protestation est reproduite le 6 avril 1834 par l'*Écho de la Fabrique*.
2. *La Glaneuse*, 13 mars 1834.
3. Cour des Pairs, Insurrection d'avril 1834. Déposition de Pradelle et de Barruel.

toutes les sociétés, dit-il, soit des mutuellistes, soit des Droits de l'homme, soit des autres ». Le commissaire central Prat dit qu'il se composait d'une douzaine de membres, au nombre desquels il cite Baune, président de la section lyonnaise des « Droits de l'homme », Girard, président du Conseil exécutif des mutuellistes, et Marigné, président de la Société philanthropique des ouvriers tailleurs [1].

Toutes les forces ouvrières et républicaines sont donc unies et on n'est pas étonné de lire dans la *Tribune* la lettre suivante datée : « Lyon, 5 avril 1834. — Les sociétés industrielles, les compagnonnages, les sociétés politiques ont formé un acte fédératif ; l'unité règne. Tous les citoyens, à quelque corps qu'ils appartiennent, se considèrent comme attaqués, la défense sera solidaire » [2]. Le procès des chefs d'atelier et ouvriers poursuivis en raison de la coalition de février devient un prétexte pour déployer les forces de la nouvelle ligue. Ce procès doit avoir lieu le 5 avril devant le tribunal correctionnel. Dès le 3 avril, les membres du Conseil exécutif mutuelliste ont affirmé leur solidarité avec les inculpés et demandé à être compris dans les poursuites dirigées contre leurs co-associés [3].

Le jour du procès, c'est par des actes que les mutuellistes affirment leur solidarité, et ils se rendent en grand nombre avec les républicains dans l'enceinte et aux abords du Palais de Justice. La salle du tribunal est bondée et la foule qui s'y presse, sans avoir d'intention malveillante, s'agite et devient nerveuse [4]. L'audience dure déjà depuis trois heures [5] ; mais le bruit qui se fait dans la salle force le président à déclarer que le jugement aura lieu à huis clos ; puis, prenant on ne sait pourquoi une décision plus radicale, il reporte la séance au 9 avril [6].

La décision est très mal accueillie : « Le jugement de suite ! » s'écrie-t-on. « Point de huis clos ! la liberté de nos frères ». Des désordres devaient se produire et en effet se produisent. La foule

1. Cour des Pairs. *Ibid.* Déposition de Cornillon et de Prat.
2. *Tribune*, 10 avril 1834.
3. *Le Précurseur*, 2 et 3 avril 1834.
4. Monfalcon, *op. cit.*, p. 214.
5. Monfalcon, *op. cit.*, p. 214. *Gazette du Lyonnais*, 6 avril 1834.
6. Monfalcon, *op. cit.*, p. 214. *Courrier de Lyon*, 6 avril 1834. *Précurseur*, 6 avril 1834. *Gazette du Lyonnais*, 6 avril 1834.

voit sortir un homme qu'on lui désigne comme un témoin à charge ; aussitôt elle l'entoure, le conspue et le frappe. Le procureur du roi Chegaray, venant à son secours, est insulté lui aussi et maltraité. Au milieu de cette agitation, apparaissent l'un après l'autre deux détachements du 17e régiment d'infanterie légère, qui essaient de faire évacuer la place, c'est en vain ; débordés par la foule, ils en sont réduits à fraterniser avec elle ; les assistants crient : « Vive la ligne » ; et voyant la multitude s'accroître de plus en plus, le chef du détachement ordonne finalement aux soldats de se retirer. La disparition de la troupe fait renaître le calme un peu partout [1].

Seule, la prudence des troupes a empêché que les événements ne prennent une tournure plus grave. Tout au moins cette nervosité de la foule est-elle un avertissement pour le pouvoir.

Le lendemain, 6 avril, il y a un déploiement solennel des forces ouvrières et républicaines. 8 à 10.000 travailleurs, ouvriers en soie, et sectionnaires des « Droits de l'homme » suivent à travers la ville le convoi d'un ouvrier mutuelliste protestant. Ils marchent dans un ordre parfait et dans le plus grand calme [2].

Toutes ces manifestations effraient les gens pacifiques ; une sorte de panique s'empare de leurs esprits, et le lundi et le mardi on assiste à l'exode à la campagne, d'un grand nombre de fabricants [3]. Au sein de la population, l'agitation est très grande ; et le jour du procès, 9 avril, peut mal finir.

Le 8, on apprend à Lyon la nomination au ministère de la justice de Persil, que son rôle dans la discussion de la loi sur les Associations rend peu populaire parmi les ouvriers [4]. La Société des

---

1. Tous ces événements sont racontés de la même façon par toutes les relations de l'époque. Monfalcon (*op. cit.*, p. 216) dit : « Quelques soldats boivent avec des mutuellistes dans la cour du Palais et sur la place Saint-Jean » et le *Précurseur* écrit : « Des tables ont été dressées aux portes des marchands de vin ; la crosse en l'air, les soldats acceptaient gaiement les offres de leurs concitoyens ».

Le capitaine Paquette, qui ordonna aux troupes de se retirer, fut acquitté pour ce fait par le conseil de guerre, qui reconnut lui-même l'impossibilité où étaient les soldats de rétablir l'ordre sans faire couler le sang (cf. Sala, *Les ouvriers lyonnais en 1834*, p. 31. Monfalcon, *op. cit.*, p. 217, note 1).

2. *Gazette du Lyonnais*, 8 avril 1834. *Courrier de Lyon*, 8 avril 1834. Monfalcon (p. 218), signale le fait et ajoute : « Le cortège allant au pas accéléré mit 25 minutes à passer et 70 rangs défilaient par minute ». Cela faisait donc environ 8.500 assistants.

3. Monfalcon, *op. cit.*, p. 221.

4. *Moniteur universel*, 5 avril 1834. Le *Précurseur* annonce la nomination le 8 avril.

Droits de l'homme et les mutuellistes délibèrent. Le Comité exécutif de ces derniers envoie aux loges l'ordre d'arrêter les métiers pour le lendemain, jour où doit être repris le procès des coalisés de février [1].

Cette nouvelle grève générale va finir dans le sang. Car le lendemain commence l'insurrection qui, pendant cinq jours, va gronder dans les murs de la ville de Lyon.

## VII

Nous sommes ainsi arrivés à l'aube des troubles terribles d'avril 1834. L'élan des ouvriers et des républicains va se trouver brusquement arrêté ; et par la répression dont elle a été l'objet, l'insurrection va laisser dans l'âme des vaincus un souvenir comparable à celui qui est attaché aux épisodes de la Commune de 1871 [2]. Les troubles parisiens qui prirent naissance à l'imitation de ceux de Lyon, les 13 et 14 avril, furent terminés, on le sait, par le massacre de la rue Transnonnain. C'est donc la défaite complète du parti républicain.

Il nous est possible maintenant de saisir l'évolution politique et sociale de Lyon au début de la Monarchie de Juillet. Par l'intense propagande dont elle a été le centre, cette ville a exercé une grande influence sur la politique générale de cette époque [3].

---

1. Girod de l'Ain, Rapport sur les événements d'avril 1834.

2. On se peut faire une idée de l'impression faite par l'insurrection d'avril 1834 en lisant une lettre de Mme Desbordes-Valmore qui était à Lyon à cette époque. Cette lettre nous a été communiquée par M. Édouard Herriot, maire de Lyon ; elle appartient à sa collection d'autographes, et nous ne saurions trop le remercier de nous avoir autorisé à en publier quelques extraits. Cette lettre est adressée à M. Quinebaux, 47, rue Rochechouart, Paris. — « 6 mai 1834. Lyon. Je pense, mon bon et fidèle ami, que si vous aviez été huit jours en proie aux horreurs de la guerre civile et au milieu de nos massacres, je recevrais de vous quelques lignes avec bien de la joie ; car j'aurais besoin de savoir que votre vie et votre raison ne sont pas ensevelies sous tant de ruines. Voilà ce qui m'a donné un peu de cœur pour vous écrire, je dis un peu ; car c'est avec effort que je surmonte la stupeur où je suis encore. J'ai vécu entre ciel et terre durant cette grande atrocité et la mort nous a pris si souvent par la main que nous éprouvons de l'étonnement, presque de la tristesse d'en avoir été oubliés. L'incendie partout ; partout les bayonnettes... qui saura jamais tous ceux que la flamme a étouffés, que la balle a frappés... Dieu s'en souviendra-t-il dans les jours de miséricorde ou de colère pour les cruels auteurs de cette sanglante semaine et pour tous les crimes inutiles ?... Il reste à bien des cœurs, le mien en est, d'horribles échos de tous ces bruits de tocsins, de canons, de barricades et d'égorgement ; le moindre bruit me redonne tout l'effroi de cette longue agonie ; on dirait qu'on attend encore et que l'on voit tout rouge ».

3. Cf. *le National*, 19 mars 1833. « *Il ne faut pas se le dissimuler, c'est la grande cause des*

Au lendemain des journées de novembre, on voit les organes avancés, et les ouvriers eux-mêmes réfléchir sur les causes profondes de cette insurrection de trois jours qui n'avait été que le produit du hasard. 1831 va devenir une date capitale. Les ouvriers ont été vainqueurs ; leur succès a fait naître en eux de grandes espérances et une confiance de plus en plus ferme dans leurs forces. Les idées socialistes commencent à pénétrer dans les esprits, de 1831 à 1834 ; et en même temps les ouvriers finissent par considérer la réforme politique comme le prélude nécessaire de la réforme sociale ; les républicains prennent sur eux un grand empire et peu à peu les mutuellistes adhèrent à la société des Droits de l'homme. Au début de 1834, nous avons vu des ouvriers solidement organisés décider une grève générale de corporation et faire ainsi une tentative comme il n'y en avait pas encore eu ; au moment décisif, ces mutuellistes qui ont déjà une idée de ce que nous appelons la « conscience de classe » s'uniront aux républicains dans un même élan. Avril 1834 marque l'anéantissement de leurs efforts. C'est alors, à Lyon comme ailleurs, une période de calme, formant complet contraste avec l'époque agitée de 1831 et de 1834. Les ouvriers vont abandonner la politique et ne plus songer qu'à l'amélioration de leur sort. Lyon va devenir un des foyers du socialisme; les sociétés secrètes vont s'y développer; on y lira Cabet, son « Icarie » et on y construira la cité future. « Les membres de ces sociétés secrètes, écrit Proudhon, sont devenus les commis-voyageurs d'une réforme qui aspire à embraser le monde ». Industrielle, économique en 1831, l'insurrection devint républicaine et sociale en 1834 et elle sera en 1849 uniquement sociale. Résignés et ignorants avant 1831, les canuts lyonnais sont devenus après novembre les ouvriers les mieux informés des questions économiques, les plus désireux de réaliser leur amélioration matérielle. C'est ce qui a fait de Lyon, sous la monarchie de Juillet, une capitale de propagande politique et sociale.

Jean ALAZARD.

---

*prolétaires qui se plaide à Lyon*. En 1831, c'était par des cris de guerre et de mort; en 1833, c'est par des discussions. *En 1831 les ouvriers n'avaient qu'un pressentiment vague de leur force ; en 1833 ils en ont la conscience entière* ».

# *La politique française dans l'affaire des Duchés et les premiers essais d'intervention européenne jusqu'à l'invasion du Slesvig.*

(*25 décembre 1863 — 16 janvier 1864*).

(*Suite et fin.*) [1]

---

## IV

Lorsque la France fut saisie de la proposition de conférence sur les affaires dano-allemandes, à laquelle la presqu'unanimité des signataires du traité de Londres semblait se rallier [2], elle ne refusa pas une adhésion de principe. Mais en fait contre elle, dès la première heure, on multiplia les objections. Toute la correspondance de Drouyn de Lhuys que vient de publier la Commission nous révèle ses préventions contre le projet.

Dès que le ministre est informé des ouvertures de Bismarck par le télégramme du général Fleury du 24, il évite de les encourager et il télégraphie le jour même : « Pour le congrès restreint au Danemark répondez que vous en référez à votre Gouvernement [3] ». Le lendemain il apprend les intentions de Rechberg par une visite de Metternich et par un télégramme de Gramont. Aussitôt il établit que la proposition de Conférence est en contradiction avec celle du Congrès formulée par Napoléon le 4 novembre ; il réclame des précisions, il pose des questions préalables sur l'attitude du Danemark,

---

1. Cf. ci-dessus, p. 137-169.
2. Cf. ci-dessus, p. 156 et sq.
3. *Les Origines*, t. I, p. 5.

sur celle de la Diète, sur les sanctions [1] ; ainsi il réserve la participation française à une date indéterminée, il subordonne son concours à des réponses que l'Autriche, pas plus qu'aucun État européen, n'est en situation de lui donner avec précision. Le 27 il renouvelle ses demandes d'éclaircissements dans une dépêche à Talleyrand et il ajoute même : « Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le baron, qu'aux difficultés que je signale viendrait s'ajouter pour nous une objection péremptoire, si la France, au lieu d'avoir seulement à répondre à la proposition de réunir cette Conférence, devait elle-même en prendre l'initiative [2] ». Le même jour il télégraphie à Dotézac qui lui a télégraphié la veille la proposition anglaise à Copenhague. « Maintenez-vous dans la réserve que vous avez observée jusqu'à ce jour. C'est un Congrès général que nous désirons et non pas une Conférence spéciale. L'insuccès de 1852 n'est pas de nature à encourager une tentative du même genre. En tout cas, nous ne voudrions pas que la Conférence se tint à Paris [3] ». A Londres, à Saint-Pétersbourg, à Francfort, il envoie le 28 la dépêche qu'il a adressée le 26 à Gramont [4]. Le 29 il développe à Fournier toutes les raisons que la France peut avoir de se tenir sur la réserve [5]. Il fait connaître de nouveau à Londres son opinion le 30 en communiquant au prince de La Tour d'Auvergne sa dépêche à Fournier [6]. Le 1er janvier il télégraphie à Francfort : « Nous voyons bien des objections à l'idée d'une Conférence mise en avant par l'Angleterre [7] ». Et dès qu'il est en possession de la proposition anglaise, il confirme à La Tour d'Auvergne par télégramme ses dépêches précédentes. « Nous ne croyons pas à l'efficacité d'une Conférence, même quasi européenne, limitée à la seule affaire des Duchés. Nous ne voulons pas qu'elle se réunisse à Paris. Nous désirons laisser à lord Russell la responsabilité de sa proposition. J'attends les réponses aux questions que j'ai adressées à Vienne et à Berlin. Si toutes les puissances acceptent nous accepterons [8] ».

---

1. *Les Origines*, t. I, p. 18.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. *Ibid.*, p. 29.
5. *Ibid.*, p. 33.
6. *Ibid.*, p. 44.
7. *Ibid.*, p. 60.
8. *Ibid.*, p. 72-73.

De ce peu d'empressement, de cette méfiance même du gouvernement impérial pour la Conférence, quelles ont été les raisons ? Il en est que les Correspondances publiées développent longuement ; il en est d'autres qu'elles laissent deviner et ce ne sont pas les moins importantes.

## V

Les raisons sur lesquelles Drouyn de Lhuys revient le plus volontiers dans ses dépêches sont de trois ordres : les difficultés que rencontrera la Conférence, les dispositions des puissances, les risques de la France.

1° *Les difficultés de la Conférence.* — Il existe pour le ministre de Napoléon III bien des obstacles à la réunion de la Conférence, bien des motifs de douter de son efficacité.

D'abord, le consentement de la Diète. Elle n'a pas participé au traité de Londres et elle ne cache pas son hostilité contre cet acte qui légitime l'intervention européenne. C'est par ses propres décisions et en le soustrayant à l'Europe qu'elle prétend trancher le conflit dano-allemand. Est-il certain dès lors qu'elle acceptera de se faire représenter à la Conférence ? A supposer que oui, quels seraient les rapports de son plénipotentiaire avec ceux des grandes puissances allemandes ? Qu'arriverait-il si un désaccord venait à se produire entre eux et lequel des négociateurs devrait alors être considéré comme le véritable organe de la Confédération ?

Non moins graves sont les difficultés qui résulteraient à la Conférence de l'opposition des deux points de vue de la Confédération et du Danemark. Comment les plénipotentiaires arriveront-ils à découvrir une base de discussion susceptible d'être acceptée des deux partis ? Pour le Danemark le traité de Londres de 1852 a la valeur absolue d'une convention internationale et ses signataires réunis en Conférence doivent en imposer le respect à l'Allemagne. Pour la Confédération au contraire et pour les deux grandes puissances allemandes sa validité doit dépendre de l'abrogation de la Constitution de novembre et de l'exécution par le Danemark des engagements de 1851-1852 ; la Conférence doit placer ces engagements sur le même plan que le traité. Or non seulement depuis dix ans le Danemark

a refusé d'accepter cette thèse, mais il sera très malaisé à la Conférence de se prononcer. Car en quoi consistent ces engagements ? Quelle en est la portée exacte ? Quelles obligations imposent-ils au Danemark ? L'Allemagne ne l'a pas fait connaître avec précision et depuis qu'on discute sur leur signification on n'est pas parvenu encore à l'élucider. Soit par conséquent qu'elle se place sur le terrain du traité de Londres, soit qu'elle tienne compte des engagements de 1851-1852, la Conférence se heurtera ou a des prétentions irréductibles ou à des difficultés d'interprétation à peu près insolubles. Comment pourrait-elle surmonter ces difficultés ? « Toutes les combinaisons, écrit Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne le 2 janvier, n'ont-elles pas été mises en avant depuis près de vingt ans que la cour de Copenhague et la Confédération germanique sont divisées ? Elles se sont déjà fait la guerre ; elles ont ensuite fait la paix avec les bons offices des cabinets européens qui sont intervenus à Londres pour fonder, sur un nouvel ordre de succession, l'intégrité de la monarchie danoise. Enfin les parties ont à la même époque complété ces actes solennels par des arrangements particuliers qui avaient l'assentiment des deux grandes puissances germaniques et l'approbation de la Diète. Il semblait que toute difficulté eût été écartée, et, à peine ces arrangements étaient-ils conclus, que le débat renaissait pour en arriver au degré de gravité où nous le voyons aujourd'hui [1] ».

La Conférence d'ailleurs sera-t-elle en état d'imposer une solution ? Ne court-elle pas le risque de se trouver en présence du fait accompli ? Les événements vont vite. La Diète n'est-elle pas à la veille de prendre telle décision qui obligera les plénipotentiaires à discuter sur une question déjà résolue en fait ? Dans le Slesvig, les partisans d'Augustenbourg multiplient les manifestations, essaient de placer l'Europe en présence de la proclamation du duc par les populations ; l'armée d'exécution atteint l'Eider. Le 28 décembre Drouyn de Lhuys écrit à Gramont : « Si les choses continuent de la sorte on aura tranché par le fait la question sur laquelle on nous convie à délibérer » [2] et le 30 il télégraphie à ses agents à Vienne, Berlin, Londres,

1. *Les Origines*, t. I, p. 74.
2. *Ibid.*, p. 30.

Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm. « Avant de nous prononcer sur l'idée de convoquer une Conférence pour régler l'affaire des Duchés, nous demandons si l'on est décidé à maintenir le *statu quo* actuel dans le Holstein et dans le Slesvig ? [1] »

Enfin, à supposer qu'on triomphe de toutes ces difficultés, comment la Conférence entendra-t-elle donner à ses décisions l'autorité qui leur a manqué en 1852 ? « Nous ne pensons pas, écrit Drouyn de Lhuys à Gramont le 26 décembre, que l'intention des puissances fût, dans les conjonctures présentes, d'employer la force à l'appui des résolutions de la Conférence. Quelle serait dès lors la sanction de ses actes ? [2] »

Tant qu'il n'aura pas été mis en mesure d'apprécier par les réponses des chancelleries qui ont pris l'initiative de la Conférence les divers points qu'il indique dans ses dépêches, Drouyn de Lhuys entend réserver son opinion. « Nous voulons éviter avant tout, déclare-t-il, de retomber dans les efforts impuissants qui portent atteinte à l'autorité des Cabinets et qui, laissant après eux les questions plus compliquées, ne peuvent qu'affaiblir de plus en plus le système politique de l'Europe [3] ».

2° *Les dispositions des puissances.* — La réserve du gouvernement impérial, pour Drouyn de Lhuys, ne lui est pas seulement imposée par sa crainte de s'aventurer dans l'inconnu. Il doit également tenir compte de l'incertitude du concours des signataires de l'acte de 1852.

Peut-il en effet faire fond sur la collaboration des puissances allemandes ? Il est très difficile de prévoir quelle sera à la Conférence l'attitude des plénipotentiaires autrichiens et prussiens vis-à-vis de celui de la Diète. « Nous éprouvons, explique Drouyn de Lhuys à Gramont le 4 janvier, une difficulté égale à comprendre soit que les Cabinets de Vienne et de Berlin se résignent à subir les directions de Francfort, après s'être partagé tant d'années l'influence prépondérante, soit qu'ils aient l'intention bien arrêtée, en présence d'un mouvement national aussi prononcé, de faire abstraction complète de leur caractère fédéral pour ne consulter que leur situa-

1. *Les Origines*, t. I, p. 41.
2. *Ibid.*, p. 21.
3. *Ibid.*, p. 91.

tion de puissances européennes [1] ». Aussi difficile à prévoir est l'attitude des deux puissances vis-à-vis du Danemark. Moins engagées que plusieurs États allemands, elles conservent cependant dans les délibérations toute leur liberté d'action contre le Danemark. Peut-être obtiendra-t-on d'elles qu'en échange du retrait de la Constitution de novembre, elles fassent au Danemark la concession de maintenir le traité de Londres. Mais si elles entendent conserver les engagements de 1851-1852, elles pourront annuler en fait par l'interprétation de ces textes controversés et incertains ce qu'elles auront paru accorder en principe. Et même si on pouvait prévoir le vote de leurs plénipotentiaires, il resterait à se demander, au cas où la Conférence se prononcerait dans un sens opposé à celui de la Diète, et que l'exécution de ses décisions entrainât une action coercitive, quel parti elles adopteraient.

A défaut des puissances allemandes, quels sont les gouvernements dont l'Empereur peut espérer la participation ?

Pour la Suède, il n'ignore ni les velléités belliqueuses des Scandinavistes et l'inquiétude que leur cause le sort du Danemark, ni la politique d'attente et de réserve de Manderström. Il ne veut pas décourager les premiers en déconseillant à la Suède de soutenir les Danois, mais il ne veut pas davantage se lier avec le second par un traité qui, en la décidant à se mêler au conflit, obligerait la France à se solidariser avec lui. Il entend laisser au gouvernement de Stockholm l'initiative et la responsabilité de son intervention. Mais il prévoit que, sans garanties de sa part, la Suède restera dans l'indécision et le 29 décembre il écrit à Fournier : « La Suède est animée des dispositions les plus amicales pour le Danemark. Elle ne croit pas néanmoins pouvoir se lier dès à présent. Elle se réserve d'adopter, selon les éventualités, les résolutions que lui conseilleront ses intérêts [2] ».

Restent l'Angleterre et la Russie.

L'Angleterre semble avoir pris nettement position, son concours à la Conférence en faveur du maintien de l'acte de 1852 paraît assuré. Mais vis-à-vis d'elle, depuis les affaires de Pologne, depuis le

1. *Les Origines*, t. I, p. 89.
2. *Ibid.*, p. 35.

refus de la proposition napoléonienne du Congrès, le sentiment dominant de l'Empereur demeure la méfiance et en dépit de la correction des rapports diplomatiques une extrême susceptibilité. Lord Russell ne l'ignore pas; il craint de voir son initiative de Conférence mal accueillie à Paris. Il ne se trompe guère. Le 29 décembre, Drouyn de Lhuys écrit à Fournier : « Quant à l'Angleterre, nous ignorons quelles sont présentement ses intentions. Nous devons certainement les supposer favorables à une monarchie à laquelle la rattachent les intérêts de sa politique aussi bien que les liens de parenté contractés entre les deux couronnes. Mais pouvons-nous, après l'expérience que nous avons faite à propos des événements de Pologne, nous engager sans garanties préalables dans des démarches communes. Deux moyens se présentaient pour régler la question qui menace en ce moment de susciter la guerre dans le Nord, la réunion d'un Congrès européen ou l'emploi de la force. Le gouvernement britannique a repoussé l'idée du Congrès, et nous devons conclure de l'attitude qu'il a observée dans l'affaire de Pologne que, dans les contestations internationales où il est appelé à élever la voix, il entend écarter absolument la pensée d'appuyer par des actes ses efforts diplomatiques » [1]. Pour qui cherche des explications à l'attitude française dans la crise des duchés, il convient donc de remonter à la période précédente. La diplomatie de l'Empereur se ressent de ses déconvenues dans les affaires de Pologne ou dans la proposition de Congrès.

Ce sont ces mêmes déconvenues qui incitent le ministre de Napoléon III à se défier de la Russie. Il ignore ses dispositions véritables, ou, plus exactement, il suppose qu'elle n'en a pas encore prise. « Aujourd'hui, déclare Drouyn de Lhuys, ayant à tenir compte sans doute de ses propres difficultés, le Cabinet russe ne semble avoir aucune vue arrêtée sur la conduite qu'il lui conviendrait de suivre en cas de conflit entre le Danemark et l'Allemagne » [2].

Incertain sur les sentiments russes, peu disposé à se livrer à l'Angleterre, soucieux de ne pas se lier formellement avec la Suède, ne prêtant que peu de crédit aux déclarations des puissances alle-

1. *Les Origines*, t. I, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 36.

mandes, parce qu'il les juge malgré tout soumises à l'influence des passions germaniques et à la merci des événements, le gouvernement impérial, dans une Conférence limitée à la question danoise, se déclare incapable de prévoir les combinaisons des puissances, inhabile partant à les diriger. Et faute d'être à même de s'engager en connaissance de cause, il se réserve parce qu'il considère, déclare-t-il, que sa participation à une Conférence de ce genre ne serait pas sans risques.

3° *Les risques de la France.* — Ils résultent des dispositions des Allemands à l'égard de la France. Étant donnée la surexcitation du sentiment national germanique, toute tentative de pression de la France peut éveiller la méfiance de l'Allemagne. Elle supposera derrière l'intervention française des arrière-pensées de revanche, de reprise de la rive gauche et les passions déchaînées contre le Danemark dériveront contre la France. « Si cette tentative échoue, trouvons-nous dans la dépêche de Drouyn de Lhuys à Gramont du 5 janvier, les autres cours peuvent, selon leur convenance, se tenir plus ou moins à l'écart. L'Angleterre est dans une position qui lui permet de suivre la politique d'abstention pour laquelle elle s'est prononcée dans la question polonaise. La Russie est éloignée. La Suède peut se maintenir jusqu'à un certain point dans la réserve qu'elle observe aujourd'hui. Les deux grandes cours germaniques trouveraient au besoin dans leur rôle de Puissances allemandes les sécurités et les dédommagements d'amour-propre qu'elles auront à désirer comme puissances européennes. Quant à nous, nous sommes voisins de l'Allemagne et dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas, nous pourrions rester seuls exposés aux complications qui résulteraient d'un mouvement national dont il est impossible de prévoir la portée » [1].

Le souci de l'opinion publique allemande, depuis décembre, n'a pas cessé de préoccuper la diplomatie impériale. Le 9 décembre, rédigeant des instructions pour le général Fleury envoyé à Copenhague et à Berlin, Drouyn de Lhuys lui indique qu'une grande réserve « était rendue plus nécessaire encore par le désir du gouvernement impérial, de tenir compte du mouvement national qui

1. *Les Origines*, t. I, p. 91.

s'était produit en Allemagne » [1]. Le 24, il télégraphie au général à Berlin : « Ne parlez pas du Rhin et tranquillisez sur Posen » [2]. A Metternich, le 26 décembre, il ne dissimule pas « qu'en présence des ombrageuses susceptibilités que la France rencontre en Allemagne, malgré sa loyauté et sa modération, il ne serait pas possible d'accepter le rôle qu'on lui destinait sans compromettre sa situation » [3]. Même langage dans sa dépêche à Talleyrand du 27, à Fournier du 29 : « Notre rôle, dit-il à ce dernier, est plus difficile que celui des autres puissances, car nous ne pouvons prendre aucune initiative sans mettre en éveil les susceptibilités de l'Allemagne et appeler sur nous ses défiances » [4].

Cette attention, quelque peu inquiète, sans cesse éveillée sur l'opinion germanique suppose chez l'Empereur la préoccupation de ne pas compromettre la paix, qui se manifeste d'ailleurs dans son discours en réponse à l'adresse du Sénat le 21 décembre [5]. On y découvre également un indice de ses sympathies pour les mouvements nationaux, qu'il affirma, le 10 décembre, dans un passage de sa réponse à la lettre où le duc d'Augustenbourg, le 2 décembre, lui faisait part de son avènement [6], et ce passage, isolé du reste de la lettre impériale, eut un retentissement considérable dans toutes les cours allemandes. « Je ne trouve rien de plus honorable, disait l'Empereur, que d'être le représentant d'une cause qui s'appuie sur l'indépendance et la nationalité d'un peuple et, à ce titre, vous pouvez compter sur ma sympathie, car je serai toujours conséquent dans ma conduite. Si j'ai combattu pour l'indépendance italienne, si j'ai élevé la voix pour la nationalité polonaise, je ne puis pas en Allemagne avoir d'autres sentiments ni obéir à d'autres principes ». On sent enfin chez Napoléon III le désir de souvegarder dans les États allemands et à la Diète l'influence française, de se ménager ainsi pour l'avenir la possibilité d'un arbitrage dans les questions qui intéressent l'Allemagne. Les renseignements qu'il reçoit de Francfort,

1. *Les Origines*, t. I, p. 4.
2. *Ibid.*, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 22. Cf. également la dépêche de Drouyn de Lhuys à Talleyrand du 27 décembre, p. 25.
4. *Ibid.*, p. 35.
5. *Ibid.*, p. 9, note 2.
6. *Ibid.*, p. 49, note 1, et p. 100, notes 1 et 2.

de Vienne, lui signalent les effets de sa réserve auprès des gouvernements germaniques. « Il est très important, écrit de Francfort le comte de Salignac-Fénelon le 31 décembre, de constater que l'attitude réservée, que le gouvernement impérial a adoptée, sert merveilleusement aujourd'hui les intérêts de notre pays. L'antipathie, que les grands cabinets allemands et notamment l'Autriche et la Prusse ont toujours tâché d'exciter contre nous et que leur presse et leur diplomatie ont manifestée presque journellement, se trouve comme paralysée... Plus la France évitera de s'engager, plus son concours deviendra précieux et indispensable pour tous les intérêts que cette question [des duchés] met en jeu » [1]. Et le 30, à Vienne, le comte de Rechberg déclare à Gramont : « La France a tenu dans toute cette question une conduite pleine de réserve et d'équité à laquelle on rend justice à l'Allemagne. Elle seule parmi les grandes puissances a su conserver une attitude impartiale. Si des susceptibilités ombrageuses ont réagi sur l'Allemagne à ce point de ne pas permettre aux gouvernements allemands de manifester par une adhésion spontanée la confiance que méritent la loyauté et la modération qui inspirent sa politique, ces craintes n'existent pas au sujet de la question des duchés de l'Elbe. Loin de là il y a confiance [2]... » C'est cette situation acquise en Allemagne que par ses ménagements et sa prudence, l'Empereur paraît soucieux de maintenir.

Mais que des préoccupations de ce genre compromettent le succès de la proposition de Conférence, la plupart des dépêches de Drouyn de Lhuys le démontrent. S'il y affirme la nécessité de la coopération de l'Allemagne, il répugne à l'idée de l'obtenir par une contrainte, il refuse de s'associer au langage presque comminatoire de l'envoyé anglais à Francfort, sir Alexandre Malet ; il substitue à la manière forte, la méthode la plus dilatoire, la plus propre à faire traîner les choses en longueur, mais la plus soucieuse des susceptibilités germaniques : la consultation préalable des cabinets allemands. En même temps qu'à Vienne, à Berlin et à Londres, il expose les difficultés que peut créer à la future conférence l'opposi-

1. *Les Origines*, t. I, p. 49.
2. *Ibid.*, p. 57.

tion de la Diète, qu'il s'inquiète du rôle que les puissances allemandes reconnaîtront au représentant de la Confédération, le 4 janvier il adresse une circulaire aux agents diplomatiques de l'Empereur en Allemagne [1] pour se renseigner sur l'attitude éventuelle des gouvernements. Seront-ils dans l'intention de se prononcer en faveur de la Conférence, et voteront-ils à Francfort pour que l'Allemagne soit représentée à cette réunion par un plénipotentiaire spécial ?

Des différents motifs de la réserve française à l'égard de la Conférence que nous venons de reproduire et de développer aussi fidèlement que possible, on ne peut contester la valeur. Il est certain que l'Empire, en partie parce qu'il ne veut pas faire abstraction des événements antérieurs, en partie parce que chez aucune puissance il ne rencontre des dispositions actuelles ou à prévoir qui lui agréent complètement, se trouve à la fin de décembre sans alliance sur laquelle il puisse faire fonds, sans concours qui lui soit assuré en toute sécurité, sans garantie par conséquent qu'il fera prévaloir son point de vue à la Conférence. Il est certain aussi que l'expédient de la Conférence comporte une grande part d'imprévu, que de multiples difficultés sont à prévoir, que les diplomates ne peuvent escompter en toute confiance l'efficacité de leur réunion. Et on ne saurait nier que les craintes qu'inspiraient à l'Empereur les défiances allemandes ne fussent justifiées par les expériences répétées de la diplomatie française depuis 1815. Mais pour légitimes que paraissent les inquiétudes ou les incertitudes qu'exprime Drouyn de Lhuys, ont-elles été les vrais motifs déterminants de la diplomatie impériale, ou bien ne faut-il pas les considérer comme une diversion, destinée à dissimuler une antipathie contre la Conférence qui procède de sentiments et de calculs moins désintéressés et plus particulièrement napoléoniens ?

Il convient d'abord de remarquer que Drouyn de Lhuys, en discutant la solution de la Conférence semble uniquement s'attacher à en signaler les inconvénients sans mettre en balance les avantages qu'elle peut comporter, dont le moindre n'est pas de rallier la plupart des grandes puissances, et d'être à peu près la seule combinai-

1. *Les Origines*, t. I, p. 85.

son sur laquelle un accord paraisse actuellement et immédiatement réalisable. Pas davantage paraît-il s'inquiéter des conséquences du retard que provoquent ses demandes d'éclaircissements et de la responsabilité qu'il encourt. Il ne semble pas considérer qu'en différant l'intervention européenne, il lève le seul obstacle qu'on puisse opposer à la Diète pour l'empêcher de se prononcer, aux Allemands ou aux Austro-Prussiens pour les retenir en deçà de l'Eider, aux partisans d'Augustenbourg pour les dissuader de multiplier leurs manifestations dans les centres slesviquois. Au lieu d'examiner la question sous tous ses aspects et avec toute sa gravité, il n'établit l'aléa de la Conférence que pour passer sous silence et les conséquences probables de son échec, et les risques de placer l'Europe en face de nouvelles et plus graves éventualités avant qu'aucune décision ait été prise en commun.

Il faut bien admettre ensuite que si le gouvernement impérial avait été défavorable à la Conférence uniquement pour les motifs que nous avons indiqués, sa politique n'eut consisté qu'en abstention et en réserve, sa diplomatie n'eût poursuivi d'autre fin que de faire avorter par ses critiques une solution proposée par l'Europe, et de décourager l'intervention des puissances, sans chercher à prendre l'initiative d'une autre solution susceptible de les rallier.

On acceptera difficilement l'idée que dans des moments aussi graves la politique de Napoléon III n'ait été que négative et que son parti pris évident contre la Conférence n'ait pas été inspiré par d'autres projets qui avaient ses préférences. On inclinera à penser que s'il a cherché et trouvé aisément tant de difficultés sans manifester le désir de s'employer à les surmonter, c'est qu'il comptait les invoquer à l'appui d'autres combinaisons qu'il ne désespérait pas de faire triompher.

## VI

En réalité, l'Empereur n'a pas cessé de songer à une solution différente de celle de la Conférence. Il n'a pas renoncé à son idée de Congrès et ce ne sera pas un des moindres services de la publication des Affaires étrangères que de nous révéler à quel point cette idée a influencé sa diplomatie dans les semaines décisives de

la fin de décembre et du début de janvier. Par elle nous pouvons nous expliquer une attitude à tant d'égards déconcertante et si peu comprise.

Que Napoléon III, dès qu'il fut saisi des premières propositions de Conférence, ait tenu à marquer à ses agents qu'en acceptant de les discuter, il n'entendait pas abandonner son projet de Congrès, les textes publiés ne permettent plus de le contester. « C'est un Congrès général que nous désirons et non pas une conférence spéciale, télégraphie Drouyn de Lhuys à Dotézac le 27 décembre [1] », et le 28, il écrit à Fournier : « Ce que nous désirons, l'Europe le sait et nous lui en avons fait connaître les raisons : c'est un Congrès général » [2]. A Vienne, à Berlin, le premier souci du ministre des Affaires étrangères de Napoléon III a été de mettre nos ambassadeurs en garde, de les dissuader, de chercher des analogies entre le Congrès et la Conférence. Il s'est attaché à opposer entre elles les deux solutions. « Nous ne saurions, déclare-t-il à Gramont, apercevoir dans cette réunion (la Conférence), rien de commun avec le Congrès général ou restreint dont nous avons établi l'opportunité, et l'offre des cabinets à cet égard ne peut désintéresser les convictions réfléchies qui ont dicté les démarches de Sa Majesté auprès des souverains [3] ».

Il y a plus. C'est cette même idée du Congrès qui a suggéré à Drouyn de Lhuys ses réflexions sur la Conférence. Les critiques qu'il a présentées contre celle-ci et que nous avons résumées ne sont plus valables dès qu'il s'agit de celui-là. Objections contre une solution, elles deviennent arguments en faveur de la solution opposée, et si Drouyn de Lhuys y a tant insisté, c'est beaucoup moins peut-être dans l'intention de ruiner un projet que dans celle d'établir la supériorité de l'autre.

Reprenons en effet les difficultés diverses qu'il a signalées dans la solution de la Conférence. Le consentement de la Diète : Avec le Congrès il semble assuré. « Au sein d'un Congrès général ou restreint, discutant des questions autres que celle des Duchés, la Confédération germanique n'aurait, croyait Drouyn de Lhuys, éprouvé

1. *Les Origines*, t. I, p. 26.
2. *Ibid.*, p. 37.
3. *Ibid.*, p. 19.

aucune hésitation à déférer sa cause à un tribunal européen » [1]. La question du *statu quo*. D'où vient sa gravité ? De ce que chaque jour les événements en se précipitant démontrent le caractère artificiel du traité de Londres et des engagements de 1851-1852, et de ce qu'une Conférence formée des seuls signataires du traité de Londres, s'enfermant dans la seule question des Duchés, ne pourra sortir du cercle des combinaisons où depuis douze ans l'Europe s'est cantonnée. Elle oscillera entre l'acte de Londres et les engagements sans pouvoir se dissimuler qu'à l'heure même où elle délibère les passions des peuples les condamnent. Au contraire pour un Congrès, l'expérience présente ne rend pas impossible ou fragile tout arrangement diplomatique, parce qu'il cherchera dans des arrangements nouveaux la solution du conflit, qu'il évitera les replâtrages. Et, est-il besoin de beaucoup insister pour établir que les points de vue qui semblent irréductibles dans une Conférence ne le seront pas dans un Congrès où les diplomates en élargissant les questions, en rapprochant les différents problèmes, trouveront de nouveaux éléments de transaction. « La réunion que nous avions en vue, écrit Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, aurait présenté l'avantage de rendre les transactions plus faciles par la variété même des intérêts en discussion [2]... Elles feront défaut dans une réunion diplomatique, quels qu'en soient les membres si la contestation pendante entre le Danemark et l'Allemagne doit seule en faire le sujet [3] ». Même raisonnement, même point de vue pour les sanctions : les obstacles qui s'opposeront à l'exécution des décisions de la Conférence seront levés dans un Congrès. « La réunion des cabinets de l'Europe en Congrès, estime Drouyn de Lhuys, doit avoir comme conséquence de former un faisceau de volontés communes devant lesquelles les volontés particulières se fussent vraisemblablement inclinées. On ne saurait fonder le même espoir sur une Conférence dont les stipulations sont précisément remises en question par la plus puissante des parties intéressées [4] ».

Cette préoccupation du Congrès, nous la retrouvons encore dans

1. *Les Origines*, t. I, p. 87.
2. *Ibid.*, p. 19.
3. *Ibid.*, p. 74.
4. *Ibid.*, p. 21.

les appréciations formulées par Drouyn de Lhuys sur les différentes puissances. Il les juge, non d'après les opinions qu'elles expriment sur la Conférence, mais d'après les sentiments qu'il leur attribue dans l'hypothèse de la réunion du Congrès. Il se refuse pour évaluer la mesure de leur bonne volonté, à l'éprouver dans les limites du programme de la Conférence, il prétend se prononcer d'après leur attitude supposée dans les questions générales et complexes qui seraient soumises au Congrès.

Lorsqu'il invoque en effet, pour justifier sa défiance des offres de concours anglais, le précédent de la Pologne et le refus de l'Angleterre de participer au Congrès, ces raisons ne sauraient prouver que le désir de collaboration des ministres anglais pour la Conférence n'est pas sincère. Mais elles signifient que pour une politique plus étendue l'Empereur ne pourrait compter sur eux, et cette considération suffit à les lui rendre suspects. De même pourquoi l'attitude de Napoléon III vis-à-vis de la Suède apparaît-elle si incertaine, sinon, parce que ne voulant pas dans les circonstances actuelles prendre la responsabilité d'une entente qui stimulerait les Scandinavistes, il ne veut pas davantage les décourager dans l'espoir que le scandinavisme trouvera sa place parmi les questions soumises au Congrès général? De même encore, si malgré les sympathies pour le Danemark, l'Empereur tient tant à ménager l'Allemagne, ce n'est point uniquement par crainte de donner prise aux défiances germaniques ; c'est parce qu'il songe à un remaniement de la Constitution de 1815, peut-être à une répartition nouvelle de territoires sur les frontières de l'Allemagne, avec l'assentiment et la collaboration des États allemands. Quant aux puissances allemandes, il est évident que, lorsque dans sa dépêche à Fournier du 29 décembre [1], Drouyn de Lhuys paraît n'envisager que leurs rapports avec la Confédération, il ne livre pas toute sa pensée. S'agit-il en effet de l'Autriche, Napoléon III se refuse à faire abstraction, même dans les circonstances présentes, de la question italienne. Il se préoccupe des répercussions possibles de la crise dano-allemande sur l'Italie. Nous en avons une preuve à la fin de décembre. Entendant dire à cette date que l'Autriche serait prête à soutenir la Confédération si les

1. *Les Origines*, t. I, p. 33.

gouvernements allemands consentent à garantir contre une invasion étrangère ses États non allemands, il s'inquiète et il télégraphie aussitôt à Munich, à Stuttgart et à Dresde [1]. S'agit-il de la Prusse, ses conversations avec Goltz, celles du général Fleury avec Bismarck dépassent la question danoise. Il y est fait allusion aux futurs rapports de l'Autriche et de la Prusse, à la suprématie prussienne en Allemagne [2]. Ici encore ce sont de larges aperçus, des horizons bien autrement étendus que ceux où les diplomates de la Conférence fixeraient leurs regards.

Dans son ouvrage sur *l'Empire libéral*, Émile Ollivier a déclaré que le Congrès avait été tué par la réponse de l'Angleterre et de l'Autriche, que Drouyn de Lhuys avait imaginé le Congrès restreint pour couvrir ce fiasco, qu'on l'avait ainsi appelé par euphémisme pour ne pas dire le Congrès manqué [3]. On sent pourtant à travers la correspondance de Drouyn de Lhuys l'entêtement de l'Empereur à ne pas abandonner son point de vue, l'attrait que continuent à exercer sur son imagination les combinaisons entrevues qui lui ont dicté le 4 novembre sa lettre aux souverains.

Arrivés à ce point, nous souhaiterions de pousser plus loin l'analyse et la précision. L'Empereur a-t-il eu réellement l'espoir que l'Angleterre et l'Autriche reviendraient sur leur refus et accepteraient une formule de Congrès différente peut-être de celle de novembre, mais élargissant singulièrement le cercle des délibérations tracé par les propositions de conférence? Lorsqu'il persistait, sans paraître chercher à l'imposer dans une solution dont l'Europe ne voulait pas, a-t-il pensé que l'avenir lui donnerait gain de cause, et, qu'à défaut de sa diplomatie, les circonstances obligeraient les puissances à se rallier à sa méthode? A-t-il cru qu'il retrouverait son heure et qu'il pourrait se saisir de la direction de la politique européenne quand les gouvernements étrangers se seraient lassés de tentatives que son abstention vouait à un échec? C'est là son secret, et les documents que nous possédons ne nous permettent pas de le pénétrer.

Tout au moins, est-il permis de faire des hypothèses, et l'une

1. *Les Origines*, t. I, p. 76.
2. Cf. la dépêche du général Fleury du 24 décembre, p. 2.
3. Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, t. VI, p. 366-367.

des plus vraisemblables, qu'en tout cas ne dément pas la psychologie impériale, c'est que, soit lorsque Napoléon III imaginait les remaniements de l'Europe qui seraient l'œuvre du Congrès, soit lorsqu'il cherchait à concevoir les successions d'événements qui pourraient lui ramener l'Europe, sa pensée demeurait dans le vague et l'indéterminé.

Pour peu en effet qu'on s'essaie à la serrer de près, on n'y rencontre que contradictions et incertitudes. On ne saurait douter, en étudiant certaines dépêches de la correspondance de Suède et en les rapprochant des textes publiés par Koht [1], des sympathies de l'Empereur pour le mouvement scandinaviste, mais les textes que nous avons cités établissent aussi son désir de ne pas s'opposer aux revendications de race des Allemands. Sa politique se défend d'être belliqueuse et c'est par l'entente des puissances dans un Congrès qu'il songe à résoudre les grandes questions européennes, mais les dépêches qu'il a écrites à Fleury, ses confidences à Goltz et à Bismarck laissent également supposer qu'il veut prévenir un rapprochement austro-prussien, que l'opposition de la Prusse et des États allemands avec l'Autriche est regardée par lui comme la condition nécessaire de la solution du problème italien, et qu'il redoute leur accord dans les questions allemandes à cause de sa répercussion possible sur les questions italiennes. Il souhaite de prévenir la spoliation du Danemark, mais il ne veut pas lier partie avec la puissance qui est le plus sincèrement disposée à se concerter avec lui pour s'y opposer, et il ne veut pas user de contrainte à l'égard de la puissance qui menace directement les territoires danois. Ne semble-t-il pas que Napoléon ne pouvait rester attaché à tant d'idées contradictoires qu'à condition de ne pas les préciser, et s'éviter un choix entre elles, qu'à condition de se fier au hasard et aux combinaisons imprévisibles de la fortune ?

Concevait-il plus nettement les moyens d'obliger l'Europe à consentir au Congrès ? Rien ne permet de le supposer. Aucun plan combiné en ce sens, aucun commencement de plan même n'apparaît dans la Correspondance. L'Empereur se borne à constater la supériorité de sa solution, et il paraît s'en remettre au destin du soin de l'imposer.

---

1. Cf. ci-dessus, p. 138, note 4.

S'il en est ainsi, la réserve où se maintint la diplomatie impériale au début de la crise dano-allemande aurait été moins le résultat de calculs et d'un plan arrêtés d'avance que l'impuissance à se détacher d'idées longtemps caressées, l'inaptitude à comprendre les réalités de l'heure présente et les nécessités et la situation, avec je ne sais quelle confiance fataliste dans le cours de la fortune.

## VII

Si nous ne pouvons en toute certitude apporter des affirmations sur les raisons dernières de la politique impériale, les documents des Affaires étrangères nous permettent du moins d'en suivre les conséquences.

Son premier effet a été d'empêcher l'entente de la France et de l'Angleterre à l'heure où elle eut peut-être été capable de suspendre les hostilités et de prévenir le démembrement du Danemark.

Russel, malgré les questions préjudicielles soulevées par la France que le prince de La Tour d'Auvergne lui développa le 1er janvier, demeurait fidèle à ses sympathies danoises et à son désir d'intervention. Toute la correspondance anglaise de la première moitié de janvier nous révèle ses efforts pour surmonter les hésitations de l'Empereur, et, le Congrès européen excepté, pour trouver une méthode d'intervention à laquelle Napoléon III acceptât de se rallier.

Dans son entretien avec notre ambassadeur, au début de janvier, il ne contesta pas l'intérêt des questions posées par Drouyn de Lhuys, mais il s'efforça de démontrer au prince de La Tour d'Auvergne qu'elles ne devaient ni empêcher une adhésion ferme de Napoléon III à la Conférence, ni exclure une entente immédiate entre la France et l'Angleterre pour agir sans retard et prévenir l'invasion du Slesvig. Afin de faciliter à l'Empereur sa participation à la Conférence, il accepta d'élargir sa composition, de la rapprocher ainsi du Congrès, et il proposa à La Tour d'Auvergne d'y admettre l'Espagne, l'Italie et le Portugal [1].

Le 2 et le 5 janvier, deux conseils de cabinet furent tenus à

1. *Les Origines*, t. I, p. 68.

Londres. Les ministres anglais s'y montrèrent favorables à l'intervention, parce qu'ils la sentaient voulue par l'opinion. « Il est sans doute difficile, écrivit la Tour d'Auvergne le 4, de préjuger exactement les résolutions de l'Angleterre, mais on ne peut nier que la cause du Danemark n'excite dans ce pays des sympathies qui tendent à augmenter de jour en jour. La position du Cabinet serait peut-être très compromise à l'ouverture du Parlement, s'il ne se montrait pas disposé à protéger d'une manière plus efficace des intérêts pour lesquels il a déployé jusqu'ici un zèle plus empressé qu'heureux » [1]. De ces deux conseils sortit en effet un premier plan d'intervention : une médiation des puissances non allemandes signataires du traité de Londres qui serait sollicitée par le Danemark et soutenue par l'Angleterre. Le 4, un télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys lui apprit l'initiative qu'à l'instigation de l'Angleterre se proposait de prendre le Danemark [2] ; le 5, au soir, l'ambassadeur d'Angleterre lord Cowley, communiqua au ministre de Napoléon III un télégramme d'instructions de Russel [3], où il invitait la France à s'entendre avec l'Angleterre, la Russie et la Suède dans le but d'obtenir : 1° que tout acte d'hostilité et tout préparatif militaire tendant à l'envahissement du Slesvig fussent suspendues; 2° que le différend fût réglé par voie de conférence ou par voie de médiation, ou enfin par tout autre moyen d'arrangement amical [4]. Pour appuyer ses propositions, Russell, le 5, télégraphiait aux représentants anglais à Francfort et dans les cours allemandes, leur prescrivant d'indiquer sur un ton presque comminatoire aux gouvernements allemands, les dangers qui pourraient résulter de l'occupation du Slesvig par les troupes fédérales, « cette occupation devant amener, de la part de l'Angleterre, des résolutions de la dernière gravité » [5]. Lord Wodehouse, qui quittait Copenhague le 7 au soir, recevait l'ordre de passer par Paris pour appuyer les instances de lord Cowley auprès du gouvernement impérial [6].

1. *Les Origines*, t. I, p. 96.
2. *Ibid.*, p. 92.
3. *Ibid.*, p. 103, note 2.
4. *Ibid.*, p. 109.
5. *Ibid.*, p. 102 et note 1.
6. *Ibid.*, p. 113.

Devant les objections de la France qui lui parvinrent le 6 et le 8 [1], Russell ne se découragea pas. Le 10, il chargea lord Cowley de faire à Drouyn de Lhuys une nouvelle communication [2]. Il demandait au gouvernement impérial de s'associer avec la Russie et la Suède à la politique allemande de l'Angleterre, de représenter à la Diète que l'envahissement du Slesvig serait un acte de guerre et qu'elle encourrait une lourde responsabilité si elle prenait sur elle de rompre la paix avant qu'une Conférence ait pu s'assembler. Cette pression sur les Allemands permettrait de gagner le temps nécessaire pour la réunion de la Conférence. Russell en effet « poursuivait son idée de Conférence avec une persévérance dont il y aurait lieu parfois de s'étonner, si l'on pouvait oublier le grand intérêt qu'il y aurait eu pour le ministère anglais d'obtenir sous ce rapport un résultat avant l'ouverture du Parlement » [3]. De son côté, le Danemark conseillé par l'Angleterre agissait. Le 6 janvier, la demande de médiation avait été rédigée pat le ministre de Affaires étrangères danois, Quaade [4]. Le 12, le représentant du Danemark à Paris, le comte de Moltke, la remit à Drouyn de Lhuys [5]. Drouyn de Lhuys savait déjà par Dotézac combien ce projet tenait à cœur au roi Christian et la certitude que le Danemark avait de l'appui de la Suède, de l'Angleterre et de la Russie [6].

Ni Russell, ni Quaade n'obtinrent cependant en France aucun résultat. Drouyn de Lhuys pendant cette première quinzaine de janvier ou presque quotidiennement, il causa avec lord Cowley, n'accorda rien aux sollicitations pressantes de l'Angleterre et du Danemark. Le 2 janvier, il découragea, par le télégramme que nous avons déjà cité, les dispositions anglaises que La Tour d'Auvergne lui avait fait connaître le 1er [7]. Quand il fut informé par lord Cowley des propositions anglaises du 5, il se refusa à y répondre immédiatement, attendant, disait-il, la demande de médiation de Copenhague [8]. Mais

1. Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne du 5 janvier, p. 96 et du 7 janvier, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 129.
3. *Ibid.*, p. 121.
4. *Ibid.*, p. 98.
5. *Ibid.*, p. 131.
6. *Ibid.*, p. 113 et 131.
7. Cf. p. 301.
8. *Ibid.*, p. 103, note 2.

dès le 7, il présenta des objections tirées de l'état de l'opinion en Allemagne, de la difficulté d'obtenir des gouvernements allemands des assurances en faveur du maintien du *statu quo*, du peu de résultats qu'on pouvait attendre d'une négociation limitée. « Toutes les objections, écrivit-il à La Tour d'Auvergne, que soulève la proposition de réunir une Conférence, se présentent ici de nouveau et je ne crois pas nécessaire de les rappeler » [1]. Il n'accueillit pas mieux les propositions anglaises du 10, « frappé, déclarait-il, des difficultés qu'elles présentaient ». « Si je cherche, ajoutait-il, à me rendre compte de ce langage lui-même [qui devait être tenu à la Diète], mon esprit se reporte malgré moi à celui que dans une autre question nous faisions entendre il y a quelques mois de concert avec l'Angleterre. Alors nous reportions aussi sur un autre cabinet la responsabilité des événements et nos représentations collectives n'en sont pas moins demeurées sans résultat. Il importe à la dignité des puissances, comme à l'autorité de leur intervention dans les grandes affaires européennes, de ne pas renouveler dans les mêmes conditions de pareilles tentatives » [2]. Le Danemark ne fut pas plus heureux. Le 8, après son entretien de la veille avec Cowley, Drouyn de Lhuys enleva à peu près tout espoir au Cabinet danois. « La demande de médiation présentée par le Danemark, écrivit-il à Dotézac le 12, ne paraît pas pouvoir aboutir » [3]. Le 16, il la repoussa pour les raisons qu'il avait déjà développées dans ses réponses à l'Angleterre [4].

Russell et Quaade n'étaient pas les seuls ministres en Europe à presser l'Empereur de se rallier à la Conférence. Rechberg ne cessait également de la défendre auprès de lui. Elle lui apparaissait comme l'unique recours contre une guerre dont il redoutait les conséquences, le seul expédient capable d'en imposer à la Diète et de conserver à l'Autriche sa liberté à l'égard de la Prusse. Il s'attachait à elle avec d'autant plus d'opiniâtreté, que chaque jour davantage les événements lui faisaient appréhender les entraînements de la Diète et la tutelle prussienne.

---

1. *Les Origines*, t. I, p. 110.
2. *Ibid.*, p. 130.
3. *Ibid.*, p. 114.
4. *Ibid.*, p. 135.

Le 2 janvier, en réponse aux objections qui avaient été formulées par Drouyn de Lhuys le 30 décembre, Gramont développa dans une longue dépêche les arguments de Rechberg et le point de vue autrichien [1]. A peu près sur tous les points, Rechberg s'était efforcé de dissiper les préventions ou d'apaiser les inquiétudes de la France. Vis-à-vis de la Diète, qui saisie de la proposition de la Bavière et de celle de la Hesse menaçait de placer l'Europe par son vote devant un fait accompli, il indiquait toute une tactique austro-prussienne destinée à gagner du temps. Contre la proposition bavaroise, qui avait pour objet de faire reconnaître la souveraineté du duc d'Augustenbourg, les deux grandes puissances allemandes pouvaient exiger que la question de succession ne fut pas tranchée sans que toutes les prétentions eussent été discutées et mettre la Diète en présence de l'Oldenbourg ; de la maison impériale de Russie et des différentes branches de la Maison de Holstein ; contre la proposition plus radicale de la Hesse qui réclamait l'occupation immédiate du Slesvig, la cour de Vienne prétendait trouver dans le droit fédéral et les précédents des arguments pour en constater la légalité, et si la Diète passait outre, un prétexte pour la Prusse et l'Autriche de s'affranchir des obligations fédérales. Restait la proposition austro-prussienne d'occupation du Slesvig. Rechberg insistait sur ce qu'elle ne tranchait nullement la question de succession, et laissait par conséquent le champ libre pour les décisions de la Conférence. Il la présentait comme une mesure coercitive contre le Danemark pour le contraindre à retirer la Constitution de novembre, mais qui le préserverait des ambitions conquérantes de la Diète. Il ne se faisait pas d'illusion, disait-il, sur le sort de cette proposition auprès de la Diète, mais il donnait à entendre que la Prusse et l'Autriche ne se laisseraient pas arrêter par le vote de l'Assemblée de Francfort. Gramont était frappé du caractère réfléchi de tout ce plan d'action de l'Autriche contre la Diète, qui s'efforçait de compter avec les diverses éventualités. « C'est en quelque sorte, écrivait-il à Drouyn de Lhuys, un programme raisonné qui ne laisse guère de doute sur les intentions du gouvernement autrichien ». Rechberg n'attendait pour l'appliquer que l'adhésion de la France à la Conférence. Il regardait la

1. *Les Origines*, t. I, p. 77 à 82.

participation de la Diète comme certaine, et il affirmait que les résolutions de la Conférence exerceraient sur elle une grande influence. Quant aux mesures coercitives et aux sanctions des résolutions de la Conférence, il n'y avait pas lieu pour lui de poser la question. « La Conférence ayant pour but d'éviter la guerre, son but n'est pas atteint si l'accord ne peut se faire. Dans cette dernière hypothèse, la tentative pacifique échoue et les choses restent en l'état où elles sont aujourd'hui. » En tout cas, il importait de se hâter, car, déclarait-il, « entre la Confédération germanique d'une part et le Danemark de l'autre, il n'y avait plus d'accord direct possible. La guerre était pour ainsi dire commencée ».

Il ne se contenta pas d'ailleurs de causer avec Gramont. Le 6 janvier, Metternich reçut de lui l'ordre de communiquer à Drouyn de Lhuys une dépêche qu'il avait rédigée à cette intention et où il reprenait les idées qu'il avait développées devant l'ambassadeur [1]. La démarche de Metternich du 6 est contemporaine de celles que fit lord Cowley le 5 et le 7. Ainsi, au même moment, deux des grandes puissances européennes proposèrent à Napoléon III un plan immédiat d'action contre la Diète qui retarderait ses décisions et réserverait l'avenir en vue d'une intervention prochaine de l'Europe.

Mais les explications du ministre autrichien à Vienne et l'intervention de Metternich à Paris n'eurent pas plus de succès auprès de Drouyn de Lhuys que les sollicitations de Cowley et de Russell. Le 4 janvier, dans une dépêche à Gramont [2], il répondit que ni sur l'effet de la pression qu'elle proposait à Francfort, ni sur le concours de la Diète à la Conférence, l'Autriche ne pouvait lui apporter de certitude. Elle ne pouvait pas davantage avec son projet d'occupation du Slesvig, donner sur le maintien du *statu quo* une assurance formelle, ni garantir que le Danemark retirerait la Constitution du 18 novembre. Elle ne pouvait même définir avec précision les engagements de 1851-1852. Au raisonnement de Rechberg qui déclarait : « La Conference est le seul moyen d'éviter la guerre et d'amener un accord ; si l'accord ne peut pas se faire, les puissances auront accompli un devoir en cherchant à empêcher la guerre [3] »,

1. *Les Origines*, t. I, p. 97 et p. 112.
2. *Ibid.*, p. 88.
3. *Ibid.*, p. 81.

l répondait : « Si dans votre désir de contribuer au maintien de la paix, nous sommes amenés à prêter notre concours à ces négociations, nous voulons avant tout éviter de retomber dans les efforts impuissants qui portent atteinte à l'autorité des cabinets. Nous nous devons à nous-mêmes de ne pas nous associer à une tentative que l'on nous propose sans savoir quel est le but et quels sont les moyens de l'atteindre [1] ». En d'autres termes, aux arguments de Rechberg qui le pressait de tenter le seul moyen capable de prévenir les hostilités, il répondait qu'il ne voulait s'engager qu'à coup sûr et quand il aurait obtenu des éclaircissements et des explications qu'aucun Cabinet européen n'était, de toute évidence, en état de lui donner.

Aucun point de vue ne pouvait être plus favorable aux desseins que Bismarck commençait à concevoir. L'attitude de la France mettait fin en effet à ses incertitudes et à ses tâtonnements, et au lieu de se dépenser, comme Rechberg, à soutenir un projet que la mauvaise volonté française vouait à un échec, il tirait résolument profit de la situation, et parmi les puissances divisées et indécises, il engageait la partie prussienne.

Les dates sont ici significatives. C'est le 27 décembre que, dans une dépêche à Talleyrand, Drouyn de Lhuys lui révéla le peu d'empressement de la France pour la réunion d'une Conférence [2]; le 30, dans l'après-midi, par un télégramme, il posa la question de *statu quo* dans le Slesvig et le Holstein, demanda quelles étaient à cet égard les intentions de Bismarck [3]. Le 31, Bismarck connut les objections et les doutes de la France, et dès cet instant il parla un autre langage [4].

La Conférence qu'il avait d'abord patronnée, recommandée à demi-mot au général Fleury, il en fit désormais bon marché. Il se saisit des objections de la France et abonda dans leur sens : les méfiances de Drouyn de Lhuys sur la Diète n'étaient que trop fondées. Il n'y avait pour la Conférence rien de bon à espérer d'elle. Ou elle refuserait d'y participer, ou, si elle y participait, elle l'em-

1. *Les Origines*, t. I, p. 91.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Ibid.*, p. 41.
4. Cf. les deux dépêches confidentielles de Talleyrand du 1er janvier, p. 62 et p. 65.

pêcherait d'aboutir. Entre son représentant et ceux des deux grandes puissances allemandes, il était difficile d'escompter un accord et plus difficile encore d'admettre qu'en cas de divergence les deux grandes puissances cèderaient le pas. « L'Allemagne, déclara-t-il à Talleyrand, dispose de huit cent mille baïonnettes, trois cent mille incombent à la Prusse, autant à l'Autriche. Sont-ce les deux cent mille hommes au nom desquels parlera M. de Pfordten qui doivent prévaloir contre nous ? C'est absurde et ridicule ». Talleyrand qui entendit « cette critique amère », ne s'y trompa pas. « Si le président du Conseil, écrivit-il aussitôt à Drouyn de Lhuys, ne croit pas pouvoir se refuser à la Conférence, il désire, pour des raisons que j'aurai à développer plus tard, en éloigner quant à présent la réunion. Il semble même nous offrir ses services pour le cas où il entrerait également dans nos convenances d'en souhaiter l'ajournement. Il m'a dit en propres termes que, puisque la dépêche de Votre Excellence témoignait peu de sympathie pour l'idée de la Conférence, il n'attachait lui-même pas de prix à ce qu'elle eut lieu. Il veut laisser mûrir la question des Duchés et attendre que les événements tracent plus clairement aux puissances la conduite qu'elles auront à tenir ».

C'est à quoi en effet songeait Bismarck. Mais déjà il entrevoyait le but prussien, et sans dévoiler sa pensée à Talleyrand, il commençait à sonder la France, à envisager devant son ambassadeur diverses éventualités possibles pour apprécier la capacité de résistance du gouvernement impérial. D'abord l'invasion du Slesvig par les Austro-Prussiens. Elle est imposée, raisonne Bismarck, par le mouvement démocratique qui pousse les libéraux allemands à la guerre. Augustenbourg n'est qu'un drapeau entre leurs mains. Or les États secondaires s'abusent étrangement s'ils s'imaginent qu'ils régenteront l'Allemagne. « Ce n'est pas en Prusse que règneront jamais MM. de Beust et de Pfordten ». L'Autriche elle aussi présentait l'occupation du Slesvig comme inévitable. Mais elle protestait de ses intentions conservatrices. Bismarck allait plus loin : il ne se disait plus certain de pouvoir maintenir le traité de Londres. La faute en était beaucoup moins à lui qu'aux influences qui s'exerçaient sur le roi et avec lesquelles il était obligé de compter. « Le président du Conseil, écrivait Talleyrand, ne m'a pas caché qu'il devait subordonner ses vues à l'hésitation naturelle du caractère de son souve-

rain. La reine, l'héritier de la couronne et tous les princes de la maison de Prusse poussent en ce moment Sa Majesté à se saisir du prétexte de l'entrée en vigueur, aujourd'hui 1er janvier, de la Constitution dano-slesviquoise pour se déclarer déliée des engagements du traité de Londres ». Le Slesvig envahi, le traité de Londres dénoncé, qui pourrait prévoir la tournure que prendraient les événements ? Et Bismarck de réclamer sa liberté d'action. « Je ne vous cacherai pas, déclare-t-il à Talleyrand, que je veux pouvoir profiter des événements au bénéfice de mon pays, en lui laissant ouvertes toutes les chances qui s'offriront à lui ». Bismarck ne précisait pas autrement les occasions qu'il espérait pour son pays, mais comme cette indécision même pouvait sembler inquiétante, il en atténuait l'effet par des protestations d'attachement à la France. « Arrivé sur cette pente, poursuit Talleyrand, notre entretien est venu naturellement aboutir aux alliances que la Prusse pourrait rencontrer pour les besoins d'une politique active. M. de Bismarck m'a répété qu'il conseillait toujours au roi de s'assurer, s'il était possible, l'appui de l'Empereur ». Des conversations qu'il avait avec Bismarck, Talleyrand retirait l'impression que la Prusse désirait agir, mais qu'elle ne savait pas encore ce que serait son action. « Je crains fort, disait-il, de ne pas obtenir du président du Conseil des déclarations plus précises. M. de Bismarck est-il en mesure de les donner ? Sait-il en réalité où il va ? J'en doute, quant à moi, car, autant par fatigue du repos que par amour du mouvement, il me semble marcher vers un but dont l'incertitude ne déplait pas à son esprit aventureux ».

Talleyrand cette fois se trompait. Vraie pour la période précédente, cette dernière appréciation ne l'est plus du jour où Bismarck a connu l'opposition française à la Conférence. Quelques jours après les entretiens que rapportait notre ambassadeur, le 3 janvier, il révéla dans le conseil des ministres au roi et à ses collègues toute sa pensée. Il déclara qu'il s'agissait d'annexer les Duchés à la Prusse. « L'effet de ces paroles, nous expose M. Matter d'après les récits des historiens allemands, fut désastreux ; le prince royal levait les bras au ciel comme s'il croyait Bismarck atteint de la folie des grandeurs ; les ministres gardaient un silence de désapprobation ; le roi crut que son fidèle conseiller avait trop copieusement déjeuné et recommanda d'omettre ces fantaisies au procès-verbal. Mais Bismarck tint

bon, revint à la charge, et les séances du Conseil furent orageuses [1] ». Les historiens allemands ne nous ont pas renseigné sur les arguments dont Bismarck fit usage. Il est permis de penser que l'un des principaux fut les divisions des puissances européennes, le manque d'entente de l'Angleterre et de la France qui, en compromettant la Conférence, laissait dans l'indéterminé et la forme et la date d'une intervention collective de l'Europe. Bismarck était résolu à ne pas manquer une occasion aussi favorable. Avec beaucoup de prudence et en dissimulant encore son jeu, mais avec la claire notion des profits à réaliser et des moyens possibles, il entama la campagne diplomatique dont le traité de Vienne et la Convention de Gastein devaient être les premières étapes, l'annexion de 1866 le résultat escompté dès le 3 janvier 1864. Sa dépêche à Werther, son ambassadeur à Vienne, le 5 janvier, où il exposait le plan d'action immédiat, le traité de Londres annulé par l'attitude du Danemark, l'occupation du Slesvig quel que fut le résultat du vote de la Diète, les protestations conservatrices pour endormir les méfiances européennes, suivit de près le conseil du 3. Il réclamait l'envoi d'un officier autrichien à Berlin pour achever de conclure les conventions militaires [2].

Sybel et après lui les historiens allemands ont bien vu l'importance des décisions prises le 3 et le 5 ; ils ont signalé le « tournant » de la politique bismarckienne [3]. Mais ils n'en ont pas discerné l'origine que révèle la publication des Affaires étrangères et qui consiste dans les objections de Napoléon III au projet de Conférence. Sans doute, pour justifier cette idée, nous n'avons pas de preuve formelle. Mais elle ressort, croyons-nous, avec une très grande vraisemblance de la coïncidence des dates, de ce que nous savons de la politique de Bismarck soucieux de ménager la France, d'empêcher une entente franco-anglaise ; de la prudence avec laquelle il s'est engagé dans l'affaire danoise ne faisant un pas en avant qu'après s'être assuré du terrain ; du milieu exceptionnellement favorable qu'ont créé à la politique prussienne l'impossibilité d'un

1. Matter, *Bismarck et son temps*, t. II, p. 229.
2. Matter, *op. cit.*, p. 230.
3. Sybel, *Die Begründung des deutschen Reisches*, t. III, p. 207 et sq.

Congrès dont personne ne voulait, sauf la France, et le peu de probabilité d'une Conférence qui n'était viable qu'avec l'assentiment de Napoléon III et que Napoléon ne souhaitait pas.

Il aurait été très intéressant de savoir quels furent les sentiments du gouvernement impérial en recevant les dépêches de Talleyrand, et dans quel esprit il accueillit l'annonce d'une action prochaine de la Prusse. Mais la correspondance de Prusse nous renseigne fort mal à cet égard. Entre le 5 janvier où les dépêches de Talleyrand durent parvenir au Cabinet et le 14, où un télégramme de Francfort apprit le résultat de la séance de la Diète et les déclarations austro-prussiennes sur l'occupation du Slesvig, nous ne possédons que deux dépêches de Drouyn de Lhuys à Berlin, l'une et l'autre du 7 janvier. La première est une circulaire où Drouyn de Lhuys informe ses agents à Vienne, Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg des propositions de lord Cowley du même jour [1]; dans la seconde il déclare « qu'il n'a qu'à se louer des bonnes dispositions que Bismarck continue à témoigner à Talleyrand », qu'il faut lui savoir gré de sa franchise et il envoie à Berlin les dépêches à Gramont qui contiennent sa réfutation des arguments de Rechberg [2]. Faut-il supposer que Napoléon III et Drouyn de Lhuys ne comprirent pas la gravité de l'action prussienne dans la crise des Duchés, qu'ils pensaient comme Talleyrand que Bismarck ne savait pas exactement où il allait? Faut-il admettre plus vraisemblablement que les rapports de la France et de la Prusse et la politique prussienne firent l'objet de conversations entre Goltz et Drouyn de Lhuys dont Talleyrand ne fut pas informé? C'est ce que donnerait à entendre un passage de la dépêche de Talleyrand du 1er janvier : « Il [Bismarck] m'a dit, écrit l'ambassadeur, que S. M. prussienne était comme son frère peu porté vers les combinaisons à longue échéance, mais qu'elle prendrait aisément et promptement son parti à l'heure d'une crise pressante, bien qu'une alliance à trois, soit, dans l'opinion du roi, toujours préférable comme pouvant assurer à la Prusse les moyens de faire compter davantage avec elle. Cette dernière partie de l'entretien *ayant trait à des pourparlers qui ont lieu en dehors* de moi, je

1. *Les Origines*, t. I, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 110 et 111.

me suis borné, Monsieur le Ministre, à garder le rôle d'auditeur bienveillant [1] ». Faut-il croire enfin que la correspondance particulière, que nous n'avons pas, devait suppléer à l'insuffisance, au moins du côté du département, de la correspondance officielle [2]. Toutes ces hypothèses sont possibles, et les sentiments ou les illusions de la France à l'égard de la Prusse dans la première quinzaine de janvier ne nous seront bien connus que lorsque nous aurons été renseignés sur les pourparlers qui ont commencé avant l'envoi de Fleury à Berlin, que la mission de Fleury n'a certainement pas interrompus, dont nous devinons l'importance à travers les dépêches officielles, mais que nos documents ne nous permettent pas encore d'élucider complètement.

Ce qui est certain, c'est que la diplomatie impériale, même après les avertissements de Talleyrand qui auraient dû la mettre en garde n'a pris aucune mesure préventive contre les desseins personnels de Bismarck. Elle eut pourtant, entre le 7 et le 14, deux occasions de gêner sérieusement la politique prussienne. La première lui fut offerte le 7 par les propositions de lord Cowley dont nous avons déjà parlé et qu'elle repoussa [3]. Si la France s'était associée à la démarche de l'Angleterre contre la Diète, les deux puissances auraient pris en quelque sorte le Slesvig sous leur tutelle, et même si le duché avait été occupé par les Prussiens et les Autrichiens, ceux-ci après la déclaration des deux cabinets occidentaux auraient eu plus de peine à enlever à leur intervention le caractère purement coercitif et provisoire qu'ils prétendaient lui donner. La seconde occasion fut fournie à la France par une nouvelle démarche de Rechberg en faveur de la Conférence.

A Vienne, le 10 janvier, François-Joseph et ses ministres avaient délibéré sur les propositions prussiennes que contenait la dépêche à Werther, du 5. Ils ratifièrent le principe d'un accord militaire pour l'occupation du Slesvig, mais dans un projet de traité en six articles qu'ils envoyèrent à Berlin, ils spécifièrent l'acceptation d'une Con-

---

1. *Les Origines*, t. I, p. 67. Mais il faut noter que Drouyn de Lhuys écrit à Talleyrand le 7 : « Vous êtes d'autant mieux en mesure de vous placer avec M. de Bismarck dans le même ordre d'idées, que *le gouvernement de l'Empereur ne poursuit aucun but auprès de la cour de Prusse, en dehors de l'ambassade de Sa Majesté* » (*Ibid.*, p. 111).

2. Cf. ci-dessus, p. 137.

3. Cf. p. 318.

férence sur la base du traité de 1852, tenant ainsi pour constant le principe sur lequel reposait le traité de Londres, c'est-à-dire le maintien de l'union entre le Slesvig et le Danemark [1]. Leur intervention aurait par suite gardé le caractère conservateur qu'ils souhaitaient de lui laisser, et surtout elle n'aurait pas contrarié les délibérations de la Conférence réunie au nom du traité de Londres et prenant comme base de ses discussions l'acte de 1852. C'est ce que Rechberg exposa longuement, le lendemain du conseil, au duc de Gramont [2]. Il insista sur ce que l'occupation du Slesvig était « un acte conservateur des droits de la couronne de Danemark et le seul moyen d'empêcher que ces droits ne fussent lésés par une invasion des troupes fédérales ». « L'Autriche et la Prusse, affirma-t-il, entendent, non pas seulement réserver ces droits, mais les reconnaître formellement et conserver à cette mesure un caractère purement coercitif dans un but défini. Ce but une fois atteint, les troupes se retireraient et le roi de Danemark rentrerait dans le plein exercice de ses droits reconnus ». Il répéta qu'il avait des raisons de croire que la Diète accepterait la Conférence. « Je suis certain, déclara-t-il à Gramont, qu'ils (les gouvernements allemands) viendront ». Il s'efforça de préciser les rapports qui s'établiraient entre les deux grandes puissances et le représentant de la Diète, de définir les engagements de 1851-1852, de donner en un mot sur la plupart des points les explications qu'avait réclamées Drouyn de Lhuys. Il fit un nouvel appel au concours de la France en lui dénonçant les dangers du triomphe du parti unitaire « entre tous le plus hostile au gouvernement de l'Empereur, et dont le triomphe, ne fut-il que passager, aurait pour effet immédiat de grouper tout le long de notre frontière un faisceau de forces ennemies ». La Conférence restait, aux yeux du ministre de François-Joseph, le seul remède contre la guerre. Il insistait donc plus que jamais sur son urgence, et sans contester la valeur des objections que cette mesure pouvait soulever, il estimait que la gravité des circonstances et l'imminence du conflit devaient l'emporter sur toute autre considération.

---

1. Cf. Matter, *op. cit.*, p. 230 et 231.
2. *Les Origines*, t. I, p. 120 et p. 122 à 129.

Gramont reproduisit les propos de Rechberg dans deux dépêches le 11 et le 13 janvier. Quand cette dernière parvint à Paris le 15, les puissances allemandes avaient déjà annoncé à la Diète, le 14, leur entrée prochaine dans le Slesvig. Le 14 au soir, une dépêche de Salignac-Fénelon, notre ministre à Francfort, avait appris à Drouyn de Lhuys « que la proposition de l'Autriche et de la Prusse contre le Slesvig avait été repoussée par la Diète avec 11 voix contre 5, que l'Autriche et la Prusse avaient alors protesté contre ce vote et déclaré qu'en leur qualité de grandes puissances elles ne s'y soumettraient point et qu'elles prendraient désormais l'affaire dans leurs propres mains » [1]. Mais les troupes alliées ne devaient être prêtes à franchir la frontière de l'Eider qu'au début de février. Il était temps encore pour la France de se prononcer résolûment pour la Conférence, de prendre acte des déclarations de Rechberg, de rappeler à Bismarck qu'il avait été un des promoteurs du projet de Conférence, de décider la Diète exaspérée par la résolution austro-prussienne à y souscrire, et lorsque les premiers détachements des alliés atteindraient l'Eider d'opposer à leurs velléités de conquête l'autorité de l'Europe que l'un d'entre eux ne répugnait pas à admettre. Mais il fallait, selon le conseil de Rechberg, se hâter, ne pas permettre qu'une situation nouvelle issue du conflit des Danois et des Austro-Prussiens dès les premiers coups de fusil se substituât à celle qui procédait encore en fait du traité de Londres puisque le Slesvig était toujeurs intact et que l'état de guerre n'avait pas encore abrogé la valeur des traités.

Or, au lendemain de la séance de la Diète du 14, la seule mesure que prit Drouyn de Lhuys fut « d'attirer la sérieuse attention des cabinets allemands sur la portée d'une résolution si grave [2] ». Il écrivit au duc de Gramont [3] qu'il regrettait sincèrement que pour résister aux entraînements de la Diète, les cabinets de Vienne et de Berlin n'eussent pas trouvé le meilleur expédient que d'occuper un territoire placé en dehors des frontières de l'Allemagne, que leur détermination semblait en désaccord avec leur attitude vis-à-vis de la Diète, le 7 décembre, quand elles s'étaient opposées à ce que les

1. *Les Origines*, t. I, p. 132.
2. *Ibid.*, p. 142.
3. *Ibid.*, p. 140 à 143.

troupes fédérales entrassent dans le Holstein à titre d'occupation [1], que l'Autriche attaquait le Danemark pour avoir fait dans le Slesvig ce qu'on lui reprochait à elle-même d'avoir fait dans plusieurs de ses provinces. Il lui signala que la guerre pouvait être la conséquence de l'invasion du Slesvig et qu'on ne saurait prévoir les suites d'un pareil conflit. A Berlin, il envoya au baron de Talleyrand la dépêche qu'il avait rédigée pour Gramont [2]. Mais en dehors de ces observations qui ne sont même pas des représentations et encore moins une protestation et dont Drouyn de Lhuys apprécie justement l'efficacité en indiquant à la fin de sa dépêche à Gramont « qu'il espère bien que les Cabinets allemands ne sortiront pas des voies de la modération et de l'équité » le ministre de Napoléon III ne se départit pas de sa réserve. Dans la même dépêche qu'il adresse à Gramont, il indique qu'il ne peut accepter la médiation sollicitée par le Danemark, et qu'il se refuse à la proposition anglaise d'une démarche directe des quatre cours allemandes auprès de la Diète. Quant à l'argumentation de Rechberg que lui a soumise Gramont, il maintient contre elle toutes ses objections précédentes. « Les observations que je vous ai présentées à ce sujet, lui dit-il, n'ont rien perdu de leur force ». Ainsi la diplomatie napoléonienne qui avait été impuissante à prévenir l'invasion du Slesvig, ne trouve, lorsqu'elle apprend que cette invasion est résolue, aucune solution, aucune tactique, même pour l'avenir. Il semble qu'elle en soit réduite à constater et à apprécier les événements en spectateur désintéressé qui se contente de recommander aux principaux acteurs de ne pas sortir des voies de la modération et de l'équité.

## VIII

La réserve française a donc eu pour effet de laisser le champ libre aux Prussiens et aux Autrichiens dans le Slesvig. A vrai dire, au milieu de janvier, le caractère offensif de l'occupation se dissimule encore derrière une procédure juridique; elle n'apparaît que comme la mise sous séquestre d'un gage destinée à assurer le res-

1. Cf. ci-dessus, p. 143.
2. *Les Origines*, p. 134-135.

pect des engagements de 1851-1852. Mais il est difficile de s'y tromper. Conçue par les Autrichiens contre les Allemands, reprise par Bismarck pour se justifier à l'égard de l'Europe et entraîner l'Autriche plus scrupuleuse, la procédure est une inspiration de circonstance. Que les Danois refusent de s'y soumettre, que la guerre entraîne l'extension et l'organisation de la conquête, que l'une des deux puissances cherche dans les circonstances nouvelles qui résulteront de l'ouverture des hostilités des prétextes pour s'affranchir de ses engagements, tout l'édifice juridique s'écroule. Bismarck à ses heures de confidence le laissait entendre plus qu'à demi-mot à Talleyrand [1], et Drouyn de Lhuys lui-même ne pouvait guère s'illusionner [2].

La proposition austro-prussienne de prise de possession du Slesvig avait été déposée à Francfort le 28 décembre ; la Diète en délibéra le 14 janvier. La France avait donc eu plus de deux semaines pour en prévenir l'exécution et en conjurer les effets. Pendant ces deux semaines elle avait été à maintes reprises sollicitée d'intervenir dans le conflit dano-allemand. Elle n'avait pu ignorer le désir de l'Angleterre, de la Suède, de la Russie, du Danemark et de l'Autriche d'obtenir son concours pour y mettre fin. Parmi les propositions qui lui furent adressées, les unes étaient relatives à une conférence ou à une médiation. Les puissances mêmes qui les avaient formulées admettaient que leur efficacité n'était pas certaine. Mais la conférence limitée à l'affaire danoise leur paraissait avoir l'avantage de rallier tous les gouvernements signataires de l'acte de Londres, et, au surplus, n'entrevoyaient-elles pas d'autre solution. Les autres propositions consistaient dans des offres d'intervention immédiate contre la Diète, destinées à exercer sur elle une pression qui apparaissait comme le meilleur moyen d'empêcher le conflit de s'aggraver. Par une contrainte de ce genre, l'Angleterre tenait à gagner le temps nécessaire pour discuter avec Paris une méthode d'intervention qui pût être acceptée par les deux cabinets, l'Autriche à dessaisir en quelque façon la Diète pour éviter des solu-

1. Cf. la dépêche confidentielle de Talleyrand, du 1er janvier, n° 2 ; *Ibid.*, p. 66.
2. Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à Gramont du 16 janvier. *Ibid.*, p. 134-135 et 140-143.

tions extrêmes qu'elle redoutait. L'une et l'autre avaient la notion très nette du danger de ne pas agir et de se trouver du fait de la Diète en présence de nouvelles complications.

Les objections que la France a élevées contre le projet de Conférence étaient judicieuses. Mais elles procédaient de deux idées contestables : la première que l'affaire des Duchés ne créait pas une situation nouvelle en Europe et que la France ne pouvait pas faire abstraction de ses désillusions et de ses rancunes dans la crise polonaise et l'offre du Congrès ; la seconde, que sa dignité et son intérêt lui interdisaient de s'avancer autrement qu'à coup sûr. Tous les raisonnements qu'elle a opposés aux partisans du Congrès sont plus ou moins inspirés par cette double idée.

Il est toutefois impossible d'admettre que la défiance du gouvernement impérial vis-à-vis de certaines puissances, son désir de préciser et d'élucider avant la réunion de la Conférence toute une série de questions préalables aient été les véritables mobiles de sa politique. S'il en avait été ainsi, sa diplomatie, non seulement en fait, mais aussi dans les intentions de ceux qui la dirigèrent n'aurait tendu qu'à une critique stérile des résolutions adoptées par les autres gouvernements. Nous avons essayé de montrer que la diplomatie française du 25 décembre 1863 au 16 janvier 1864 a été en réalité constamment influencée par un dessein personnel de Napoléon III ; dans la mesure où les textes permettent de le faire, nous avons signalé la persistance de l'idée d'un Congrès général dans l'esprit de l'Empereur et cherché dans cette idée l'explication et la signification de la réserve française. Elle nous a semblé à l'origine de l'antipathie impériale contre la Conférence ; nous y avons trouvé une raison du refus de Napoléon III d'user de contrainte vis-à-vis de la Diète, un motif de son excessive tolérance pour les combinaisons politiques de Bismarck. C'est donc la politique personnelle de l'Empereur qu'il faudrait rendre responsable d'une réserve qui a si mal servi les intérêts français, et qui nous a laissé passer l'heure des interventions utiles avant que la partie que Bismark va désormais diriger de main de maître fût engagée.

Pierre MURET.

# *L'Organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV*[1].

---

Pour répondre au désir qui m'a été gracieusement exprimé par la Direction de la *Revue*, je me permets dans cet article de présenter moi-même à ses lecteurs, le résultat de mes recherches sur les rapports financiers du clergé avec le gouvernement de Louis XIV. Sans résumer mon livre point par point, j'exposerai sommairement comment j'ai compris le sujet de cette étude, d'après quelles sources je l'ai traité et selon quelle méthode, et je dégagerai les idées générales et les conclusions les plus importantes auxquelles m'a conduit l'examen des faits.

Ce n'est pas une étude d'histoire religieuse que j'ai prétendu faire ; sans doute les assemblées du clergé ont eu sous Louis XIV un rôle important en matière religieuse : elles ont lutté contre le protestantisme et le jansénisme ; elles ont cherché, dans l'affaire de la régale, à s'interposer entre le roi et le pape ; elles ont censuré de nombreux livres de théologie et de morale, et dénoué maint conflit entre séculiers et réguliers ; et leur activité dans ce domaine spirituel a déjà été, au moins sur les trois premiers points, suffisamment mise en lumière ; mais il ne faut pas oublier qu'en principe les assemblées du clergé s'occupaient avant tout d'affaires temporelles ; elles n'avaient été créées que pour consentir des impôts spéciaux ; elles se réunissaient de plein droit [2], même si elles n'avaient aucune affaire religieuse à examiner, pour régler les rapports financiers du clergé avec la royauté, voter des subsides, en discuter le montant, les répartir et les faire percevoir ; et c'est dans ce but, non pour des motifs religieux, que le clergé s'était donné toute une organisation autonome (assemblées, agents généraux, bureaux diocésains et chambres

---

1. Ce titre est celui de ma thèse principale (Paris, Picard, 1910, in-8, XVI-321 p.). Ma thèse complémentaire est intitulée : *La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1698-1715)*. Paris, Picard, 1910, in-8, XI-104 p.

2. Il fallait une convocation royale, mais les contrats entre le roi et le clergé spécifient la réunion de plein droit au moins tous les dix ans, pour le renouvellement des décimes.

provinciales de décimes, officiers de décimes), élaborée dès le second tiers du XVIe siècle, à peu près achevée sous Louis XIII, et qui n'atteignit toute sa perfection qu'à l'époque de Louis XIV. Si j'ai choisi cette dernière époque pour étudier en détail ces institutions, connues seulement jusqu'ici par quelques ouvrages trop sommaires [1], c'est parce que, la période d'élaboration ayant été déjà bien étudiée par M. Serbat [2], j'ai reconnu dans la période de Louis XIV celle où les rapports financiers du clergé et de la royauté ont eu le caractère le plus pacifique et le plus régulier. Entre les troubles de la Fronde et la crise amenée au XVIIIe siècle par le système de Law, les affaires du cinquantième et du vingtième, le règne personnel de Louis XIV représente, pour l'organisation financière du clergé, un état de maturité et de perfection, une époque de calme et de fonctionnement normal. J'ai donc voulu faire une étude d'institutions administratives et financières, en écartant tout ce qui était affaire religieuse. Cette abstraction m'a semblé parfaitement légitime (car il n'y a vraiment pas de rapport entre un mécanisme financier et une activité spirituelle) [3], et absolument nécessaire, parce qu'on ne saurait étudier dans son ensemble l'activité si variée des assemblées du clergé, à moins d'en faire un tableau très sommaire, ou de se borner à une seule assemblée. Ainsi compris, mon travail, bien qu'il touche parfois à certains points de l'histoire religieuse, n'a rien de commun avec les études faites sur le jansénisme, le protestantisme, le gallicanisme, ou sur telle assemblée du clergé; il se rapproche plutôt des monographies d'États provinciaux. C'est d'ailleurs avec les États provinciaux que l'organisation du clergé

---

1. Articles de Maury dans la *Revue des Deux Mondes* (1879 et 1880), livres de l'abbé Méric, *L'ancien clergé de France*, 1890, et de l'abbé Bourlon, *Les assemblées du clergé de France*, 1906. Les historiens, quand ils traitaient de sujets supposant la connaissance des institutions financières du clergé ou avaient à y faire allusion, montraient bien, soit par leurs bévues, soit par les longs développements à côté où ils se trouvaient obligés d'entrer, qu'ils s'aventuraient sur un terrain à peu près ignoré.

2. *Les assemblées du clergé de France. Origines, organisation, développement* (1561-1615). Paris, Champion, 1906. Voir la *Revue*, tome VIII, p. 367.

3. On peut dire cependant : 1° Que les membres de cette organisation sont en même temps des ecclésiastiques (sauf les officiers de décimes et les magistrats siégeant dans les bureaux de décimes) ;

2° Que les circonscriptions territoriales de cette organisation coïncident avec les divisions ecclésiastiques, diocèses et provinces, pour les deux degrés d'élections des députés, et les votes aux assemblées, mais les circonscriptions provinciales pour la perception des subsides et pour les jugements d'appel sur la répartition n'ont rien d'ecclésiastique (voir la carte en appendice) ;

3° Qu'il y a corrélation entre les subsides fournis par le clergé et les avantages qu'il pouvait obtenir du roi en matière spirituelle (édits avantageux pour la discipline, la juridiction, la répression de l'hérésie). J'ai signalé ces rapports pour les occasions les plus importantes, p. 21 et 22 de ma thèse principale et p. 32 de ma thèse complémentaire.

offre le plus d'analogie, comme je l'ai indiqué dès mon introduction et montré à plusieurs reprises dans le corps de l'ouvrage [1]; mais le clergé avait sur telle ou telle province l'avantage d'étendre son organisation à presque toute la France, de revendiquer pour ses privilèges un caractère religieux, et d'avoir par ses richesses, son bon ordre et la probité de son administration, un crédit supérieur, et un peu plus d'indépendance vis-à-vis de la royauté.

Les sources premières et indispensables pour l'étude d'une organisation administrative et financière, ce sont les actes officiels, règlements, procès-verbaux et comptes émanant de cette organisation même. Ces sources sont très copieuses pour le clergé qui avait à Paris, dans ses bureaux de l'Agence générale, des archives abondantes et très bien tenues (ce sont aujourd'hui les registres et cartons de la série G[8] aux Archives nationales); et non seulement il y conservait avec soin — du moins à l'époque de Louis XIV — tous les originaux, mais il faisait faire, à l'usage des diocèses qui y trouvaient réunis tous les précédents nécessaires, de nombreuses copies, des précis, des recueils, des abrégés; les *Procès-verbaux* des assemblées, les *Rapports* des agents généraux, la riche collection connue sous le titre de *Mémoires du clergé*, contiennent une grande quantité d'exemples de toute époque et de tout genre qui suffisent à nous faire connaître en détail la théorie du clergé sur les subsides dûs au roi, et le mécanisme de son organisation financière. Il n'en est déjà plus de même quand il s'agit des théories royales opposées aux théories ecclésiastiques; elles se trouvent surtout exposées dans les nombreux traités historiques et juridiques composés sur les ordres de Colbert et dans son entourage, notamment par Baluze. Mais l'insuffisance des recueils du clergé aussi bien que de ses archives est surtout manifeste quand on veut se rendre compte — et c'est là ce qui fait l'attrait et aussi la difficulté d'une étude de ce genre — du fonctionnement réel des institutions, de la manière dont le clergé appliquait ses règlements, de la physionomie et de l'activité des assemblées et des organes annexes. La pratique différait toujours beaucoup de la théorie; bien des règlements, et non des moindres, étaient inobservés; quelques individualités puissantes par leur ascendant personnel ou par la faveur royale pouvaient imprimer aux institutions un carac-

1. Voir p. 25, 49, 65, 248, 259. Je n'ai pas cru devoir rechercher l'origine de ces analogies frappantes; il aurait fallu remonter aux premières assemblées du clergé, et il n'est pas probable qu'elles aient intentionnellement imité les États provinciaux. Les analogies me paraissent s'expliquer par la ressemblance de nature et d'objet des deux autonomies, et par le fait que beaucoup de prélats faisaient en même temps partie des assemblées du clergé et des États provinciaux.

tère particulier que les textes officiels laissent à peine deviner, quand ils ne le cachent pas soigneusement. Mais si les procès-verbaux des assemblées sont à dessein assez incolores, et montrent plutôt des résultats que des discussions, heureusement pour nous le secret de leurs délibérations, bien que rigoureusement prescrit par les règlements et juré par tous les députés, était fort mal gardé, et nous pouvons, par les mémoires, journaux, correspondances ou notes émanant surtout de hauts personnages du clergé, nous faire une idée des intrigues qui précédaient les assemblées et se continuaient ensuite dans les coulisses de ces petits Parlements, de la physionomie réelle des séances, du degré véritable d'indépendance dont on y jouissait. A ce point de vue, les mémoires les plus utiles sont ceux de l'archevêque de Cosnac et de l'abbé Legendre, mais on tire encore plus de profit des notes du P. Léonard sur les assemblées du clergé de 1695 à 1705, de ses dossiers précieux et si peu connus sur les évêques de France, des papiers de l'archevêque de Reims, Le Tellier, et de l'archevêque de Paris, Noailles et de la gazette janséniste les *Nouvelles ecclésiastiques*, dont la série manuscrite, d'ailleurs incomplète, paraît aussi ignorée que sa série imprimée est connue pour le règne de Louis XV [1]. Dans toutes les sources de ce genre on saisit sur le vif, et souvent par un bref détail perdu au milieu de passages sans intérêt, bien des aspects importants de la réalité qui échapperaient complètement à la lecture des documents officiels, et qu'on chercherait en vain à travers les nombreux cartons et registres de la série G[8] des Archives nationales, où tant de pièces officielles se ressemblent, et dont la meilleure partie a passé dans les recueils imprimés par le clergé.

*
* *

Dans une sorte d'introduction théorique à laquelle j'ai cru devoir donner, vu l'importance du sujet, un assez grand développement, j'ai examiné la question de l'immunité ecclésiastique, afin de montrer comment cette idée d'immunité s'était à peu près vidée de tout son contenu à l'époque de Louis XIV. L'immunité avait été comprise au moyen âge comme le droit du clergé de ne secourir l'État qu'avec le consentement du Pape et celui des clercs intéressés, et seulement dans certains cas de nécessité dont l'Église seule était juge. Or la condition du consentement pontifical a achevé de disparaître dès le règne de François Ier [2]. Quant au

1. Voir sur toutes ces sources ma Bibliographie.
2. Elle a subsisté pour les aliénations de biens ecclésiastiques qui ont d'ailleurs cessé à la

clergé, on n'a pas cessé de lui demander son consentement, mais ce n'a plus été qu'une simple formalité, excluant non seulement le droit de refuser, mais presque celui de marchander, qui disparaît en pratique sous Louis XIV, et ne comportant que le maintien d'une organisation autonome pour l'examen des comptes, la répartition et la perception de l'impôt. Quant aux cas de nécessité, bornés, au début, aux guerres proprement religieuses (croisades contre des infidèles, des hérétiques ou des ennemis du Saint-Siège), ils se sont étendus peu à peu aux guerres défensives, aux guerres de toute nature, et même aux besoins réguliers des époques de paix. Ainsi, par un travail constant et persévérant, sous l'action des légistes et souvent aussi sous la pression des circonstances, ici comme dans d'autres domaines, le pouvoir royal a été en se fortifiant, et les subsides imposés sur le clergé ont fini par devenir à peu près réguliers et permanents [1], fixés par le roi d'après ses besoins et acceptés tels quels par le clergé : celui-ci comprenait qu'il devait, plus largement qu'autrefois, contribuer aux dépenses de l'État, et savait d'ailleurs que Louis XIV ne l'imposait qu'avec ménagement.

Ainsi le clergé n'a conservé, sous Louis XIV, que le droit de répartir et de percevoir les subsides qu'il fournit au roi, avec le pouvoir de juger les contestations relatives à la répartition. Pour exercer ces droits, il use de son organisation autonome, dont le rouage le plus apparent est l'assemblée périodique. Pour les assemblées du clergé, je me suis attaché à montrer comment le recrutement qui semble très large, à lire les règlements, était, en fait, assez restreint ; le clergé avait l'habitude de n'y admettre, à côté des évêques, que des abbés, chanoines ou vicaires généraux de bonne famille, et le roi, de son côté, s'appliquait, par une pression discrète, mais constante et efficace, à en exclure les jansénistes et les indépendants de toute nature, et à n'y faire élire que des députés dévoués à la cause royale, parents ou amis de fonctionnaires, de magistrats ou d'ecclésiastiques déjà connus pour leur zèle et leur loyalisme [2]. La liste

---

fin du XVI^e siècle. Mais quand le clergé a commencé en 1690 à emprunter l'argent de ses dons gratuits, qu'il levait auparavant par imposition, quelques prélats, sans être ultramontains, ont eu des scrupules à se passer du consentement du Pape, pour ces emprunts gagés sur les biens du clergé et qu'ils regardaient comme de véritables aliénations (voir à ce sujet la curieuse lettre au roi de Noailles et de Godet des Marais que j'ai publiée, p. 25 de ma thèse complémentaire).

1. Les décimes ordinaires sont devenues permanentes dès 1516; quant aux dons gratuits, c'est seulement à partir de 1660 qu'ils ont été accordés au moins tous les cinq ans et on y a joint, après 1690, des subsides extraordinaires dont j'ai, dans ma thèse complémentaire, étudié le détail.

2. Le roi intervient aussi pour presser le travail des assemblées, qui duraient encore un an à l'époque mazarine et ne durent plus en moyenne que trois ou quatre mois sous le règne

que j'ai donnée en appendice, des personnages ou familles qui ont obtenu au moins trois députations sous le règne personnel de Louis XIV, fait ressortir la prépondérance de quelques grandes familles, les Bochart de Champigny, les Bouthilier de Chavigny, les Colbert, les Grignan, les Phélypeaux, les Vintimille, etc., qui devaient, un peu à leurs qualités personnelles, mais surtout à la faveur royale, leur présence fréquente dans les assemblées. J'ai insisté aussi sur le rôle très important joué sous Louis XIV par le président des assemblées, désigné, malgré les règlements, par le roi, et maintenu en fonctions tant qu'il a la confiance du roi : les deux archevêques de Paris, Harlay puis Noailles, forts de l'appui gouvernemental, ont eu, de 1670 à 1715, de vraies allures de dictateurs, alors qu'auparavant il y avait plusieurs présidents, dont l'autorité était bien moindre. Sous la direction du président travaillent, avec plus ou moins d'ardeur, le promoteur, le secrétaire, les commisssions ; les besognes fastidieuses qui rebutent l'épicurien Maucroix, sont pour les jeunes gens désireux de parvenir un moyen de se signaler en vue de l'épiscopat ; mais pour beaucoup de députés, les réceptions, dîners et cérémonies somptueuses font le grand attrait des assemblées, et plus d'un esprit indépendant, rigoriste comme le cardinal Le Camus, frondeur comme l'abbé Legendre ou Gui Patin, critique les frais exagérés des assemblées, payés par tout le clergé des provinces, remboursés d'ailleurs en partie par le roi, toujours supérieurs, en tout cas, aux sommes allouées par les règlements. Les assemblées, très formalistes dans leurs rapports avec le roi et les gens du roi, exigent l'observation d'un cérémonial rigoureux, dont les détails sous Louis XIII n'étaient pas encore bien fixés et donnaient lieu à de nombreuses contestations, soit que les gens du roi rendissent aux délégués du clergé des honneurs évidemment insuffisants, soit que les gens d'Église prétendissent à des honneurs inusités. Louis XIV, très attaché à l'étiquette, régla le cérémonial dans ses moindres détails et il n'y eut plus sous son règne de difficultés sérieuses. Des délégations du clergé peuvent, dans des circonstances particulières, obtenir des audiences royales pendant la session, mais l'assemblée en corps n'est reçue qu'au moment de l'ouverture et de la clôture. Les audiences de ce genre ont un caractère très solennel et surtout décoratif; le clergé ne peut sous Louis XIV y présenter ses griefs, comme il le faisait encore à l'époque mazarine ; il doit se contenter de discours d'apparat et réserver ses remontrances pour les conférences avec les commissaires royaux, et les cahiers

---

personnel. L'assemblée devant être proche de la Cour se tient tantôt à Saint-Germain, tantôt à Paris, au couvent des Grands Augustins d'où elle ne bougera plus au XVIII^e siècle.

rédigés d'après les mémoires dressés dans les diocèses. Tout ce cérémonial avait une grande importance aux yeux des contemporains; il nous montre les grands égards qu'avait Louis XIV pour le clergé, en même temps que sa volonté de ne laisser précéder son Chancelier par aucun ecclésiastique.

Les assemblées étaient, dans l'organisation autonome du clergé, l'organe le plus apparent mais non le plus actif; l'Agence générale, sorte de ministère à deux têtes, responsable devant les assemblées quinquennales, avait le grand avantage d'être un organe permanent, et non périodique, un véritable pouvoir exécutif avec fonctions très étendues — en dehors des sessions, — prérogatives spéciales (surtout l'entrée au Conseil et au Parlement), et large initiative, d'ailleurs limitée par la responsabilité des agents et leur obligation de faire approuver par l'assemblée, à leur sortie de charge, leur gestion exposée dans un *Rapport*, avec pièces justificatives à l'appui. L'Agence était un poste bien rémunéré — mieux que certains évêchés — et bien considéré, un marchepied assuré pour l'épiscopat; aussi était-elle très briguée; l'intervention des grandes familles et du roi y a fait nommer le plus souvent des jeunes gens désireux de parvenir [1].

*
* *

Après avoir étudié les assemblées et les agents, qui représentent, dans l'organisation du clergé, le pouvoir central, législatif et exécutif, j'ai dû exposer la nature des subsides fournis au roi avant de passer aux organes locaux chargés de répartir ces subsides. J'ai étudié séparément les décimes et les dons gratuits, si souvent confondus par les historiens, et en réalité complètement distincts; les seconds, devenus réguliers à partir de 1660, n'offrent d'intéressant que les moyens employés pour s'en procurer le montant, en particulier l'emprunt, pratiqué constamment à partir de 1690, et origine de la dette du clergé au XVIIIe siècle. Les décimes m'ont retenu plus longtemps, non pour leurs origines au XVIe siècle, question difficile élucidée par des travaux antérieurs [2], mais pour la manière dont cette question se posait sous Louis XIV, le clergé se considérant toujours comme non tenu de payer cet impôt qu'il payait régulièrement depuis un siècle, puis pour la quantité d'argent fournie pour l'acquittement des dettes royales, et le mode de paiement, assez singulier, de ces « rentes

1. J'ai donné en appendice la liste des présidents, agents, promoteurs et secrétaires des assemblées sous le règne de Louis XIV.

2, Par le travail de M. Serbat cité ci-dessus, et celui de M. Laferrière sur le *Contrat de Poissy* (1902).

sur le clergé » qui étaient surtout possédées par la petite bourgeoisie, et aussi par des ecclésiastiques. Le paiement irrégulier à l'époque de la Fronde amena des scènes de violence contre le Receveur général du clergé en 1648, et de vives réclamations en 1652 ; le pouvoir royal faillit profiter des troubles pour détourner le fonds des rentes ; mais, sous Louis XIV, les paiements furent toujours réguliers, sauf une réduction pendant quelques mois en 1709 ; ces rentes furent d'ailleurs bien réduites après la liquidation du système de Law en 1723 ; les « nouvelles rentes » payées par le clergé à ceux qui lui prêtaient, depuis 1690, l'argent de ses dons gratuits étaient dès lors beaucoup plus importantes.

La question de la répartition et de la perception des subsides fournis au roi par le clergé était digne d'intérêt et assez mal connue.

La répartition entre les diocèses, œuvre des assemblées, montre une suite de tâtonnements et d'erreurs. Les diocèses du Midi, dits d'*outre-Loire*, qui avaient beaucoup perdu de leurs richesses par les ravages des guerres de religion, se trouvèrent lésés dès la fin du XVIe siècle par le *département* dressé en 1516; puis, à l'époque d'Henri IV et de Louis XIII, beaucoup d'établissements furent fondés qu'il fallait imposer : d'où la nécessité de faire un nouveau département, celui de 1646 qui servit pour les dons gratuits, tandis que celui de 1516 continuait à être utilisé pour les décimes. Mais le département de 1646 ne tarda pas, lui aussi, à être jugé défectueux [1] ; et malgré les expédients adoptés pour soulager un peu les provinces d'outre Loire, celles-ci, toujours mécontentes, insistèrent pour qu'on refondît les rôles : l'archevêque d'Arles présenta à ce sujet un rapport remarquable en 1705, mais cette œuvre urgente et parfaitement réalisable ne devait être accomplie qu'en 1760.

La répartition entre les bénéfices, une fois la quote-part du diocèse fixée par l'assemblée générale, était faite par les bureaux diocésains ; ces bureaux jugeaient aussi les plaintes des bénéficiers qui se prétendaient surtaxés, et de leur décision on pouvait appeler aux chambres provinciales de décimes. Ces juridictions étaient expéditives et peu coûteuses, le roi les protégeait contre les empiètements des tribunaux laïques, mais elles laissaient trop de place au bon plaisir des évêques et des archevêques, bien que souvent, dans les bureaux, du moins, les diverses catégories d'ecclésiastiques fussent représentées par des délégués élus ; puis elles

1. J'ai montré dans un appendice, par les différences entre le rôle de 1646 et celui de 1516 qu'il a dû y avoir entre ces deux dates une forte augmentation de la richesse ecclésiastique dans le nord de la France, surtout autour de Paris, et une sérieuse diminution dans le Midi. Les comptes d'amortissement de 1699 (voir ma thèse complémentaire, p. 9, n° 3) montrent que ce mouvement s'est continué pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

ignoraient les règlements et répartissaient mal les impôts ; les chambres, surtout, empiétaient sur la juridiction des bureaux, et suscitaient, dans le sein du clergé, de nombreuses plaintes. La mauvaise répartition de l'impôt entre les diocèses, et, dans chaque diocèse, entre les bénéficiers, a été le vice le plus grave de l'organisation autonome du clergé (au moins jusqu'en 1760), fait d'autant plus regrettable que la libre répartition était, en somme, l'élément essentiel de cette autonomie, et qu'en répartissant bien l'impôt ecclésiastique dans son sein, le clergé aurait pu donner un bon exemple, fort nécessaire, pour la répartition de l'impôt royal.

D'autres abus se sont produits à l'occasion des dégrèvements accordés pour cause de guerres aux bénéfices « spoliés ». Ces dégrèvements ou « décharges » qui avaient d'abord été à la charge de la caisse du clergé étaient passés sous Louis XIII à la charge du roi ; ils n'étaient accordés que sur arrêt du Conseil sollicité par les agents du clergé après enquête faite par les juges royaux. Les désordres dont le clergé s'est plaint à ce sujet (dégrèvements immérités obtenus par surprise, ou au contraire, dégrèvements injustement refusés à des bénéficiers ruinés) se rapportent à l'époque mazarine où les diocèses de Picardie et de Champagne eurent beaucoup à souffrir : sous le règne personnel, le contrôle fut plus sérieux et les occasions de dégrèvements plus rares.

Une autre catégorie de décharges est plus intéressante ; ce sont les privilèges accordés dans le sein du clergé à certaines communautés ou individus privilégiés :

1. Les cardinaux possesseurs de bénéfices en France, jouissaient depuis le XVI^e siècle, pour les aider à payer leurs décimes, de gratifications variables auxquelles ils tenaient beaucoup, au point de vue pécuniaire et honorifique, et qu'ils revendiquèrent toujours âprement quand le clergé, par économie ou par jalousie gallicane, voulut les leur supprimer. Après bien des alternatives, et à la suite d'un grand procès, la victoire en 1725 resta aux cardinaux, grâce à l'appui de la royauté.

2. L'ordre de Malte jouissait d'une exemption analogue, en considération des services qu'il rendait à la chrétienté en combattant la piraterie dans la Méditerranée ; le clergé s'efforça également, mais sans plus de succès, de faire supprimer ce privilège qui, joint à d'autres avantages (agent spécial auprès du roi, répartition et perception autonomes), faisait de l'ordre un petit corps privilégié au sein du clergé.

3. Les Jésuites, eux aussi, ont obtenu des exemptions pécuniaires, grâce à la faveur de Louis XIV et à la complaisance du clergé qui, à l'époque mazarine, avait lutté contre leurs prétentions, déjà appuyées par le pouvoir royal.

4. Outre les Jésuites, on peut noter comme ayant joui, grâce à Anne d'Autriche, de faveurs du même genre, les Carmélites et les Visitandines ; comme établissements isolés, on peut citer les abbayes de Fontevrault et de Montfleury ; comme particuliers : à cause de leur titre les fils de chancelier (entre autres l'archevêque de Reims le Tellier) et les archevêques de Lyon ; à cause de son mérite et de son grand rôle dans les assemblées, l'archevêque de Paris, Harlay.

Il est juste de reconnaître que, dans la plupart des cas, le clergé n'a accordé ou maintenu ces faveurs qu'à regret et par complaisance pour l'autorité royale (et c'est encore là une preuve de sa dépendance). Il n'en est pas moins vrai que ces faveurs étaient peu justifiées, car ceux qui en bénéficiaient étaient en général loin d'en avoir besoin ; quand on les ajoute aux abus et erreurs commises dans la répartition diocésaine et individuelle, on s'explique non pas seulement la plaisanterie de Mme de Sévigné sur la décharge de « ces deux pauvres prélats *in partibus*, Mgr de Paris et Mgr de Reims », mais aussi les plaintes, moins innocentes, du bas clergé parisien sur la répartition de la capitation en 1696 [1] ; et on comprend, un siècle avant la Révolution, les sentiments du bas clergé, pauvre et chargé de besogne, désavantagé dans la répartition de l'impôt, froissé de voir dans le sein du clergé des privilèges pécuniaires injustifiés ; il a dû plus d'une fois maudire ou railler les décisions de ces assemblées, bureaux et chambres, où il était si peu représenté.

La perception des impôts ecclésiastiques était confiée à des « officiers du clergé », choisis et payés par lui, ne relevant que de lui, et révocables à sa guise (à condition de les rembourser). Ces officiers jouissaient de gages assez modiques proportionnés aux sommes qu'ils avaient à lever, et des mêmes privilèges utiles que les officiers royaux de finances, plus certains privilèges spéciaux. Les offices étaient multipliés par le clergé qui, comme la royauté, créait des sinécures pour en tirer de l'argent, et, de temps en temps, frappait les possesseurs d'offices d'une taxe ou augmentation de finance, qui était un véritable emprunt forcé ; beaucoup de diocèses, quand ils avaient assez d'argent, s'empressaient de racheter les offices et de faire exercer les fonctions par des commis. L'argent versé aux officiers diocésains était d'abord rassemblé par les receveurs provinciaux, dont les offices étaient aussi divisés en trois et pourvus d'inutiles contrôleurs, puis centralisé à Paris par le Receveur général qui détenait la caisse du clergé de France. Le Receveur, placé au sommet de la hiérarchie des officiers de finance du clergé, n'était pas lui-même un « offi-

1. Voir la pièce de vers satirique citée dans ma thèse complémentaire, p. 42.

cier » ; craignant des malversations, le clergé préférait lui donner gratuitement sa commission, mais il lui payait des gages assez considérables, augmentés d'intérêts pour ses avances. C'était un haut personnage, banquier du clergé en général et des ecclésiastiques en particulier, et le clergé ne le choisissait qu'avec de grandes précautions, sans pouvoir d'ailleurs, pour ce choix comme pour celui des députés aux assemblées, des présidents, et des agents, s'affranchir complètement de l'ingérence royale.

J'ai insisté, dans ma conclusion, sur cette dépendance des assemblées du clergé vis-à-vis du pouvoir royal et sur leur recrutement trop restreint dû à l'exclusivisme aristocratique du roi et du clergé. Si l'on y ajoute la mauvaise répartition de l'impôt, on comprendra qu'on ne saurait considérer comme un modèle toute cette organisation, qui ne manquait pas cependant de bons règlements, et dont le mécanisme était bien combiné, et le fonctionnement solennel. Séduisante par bien des côtés, et surtout par les apparences, elle déconcerte par cette dépendance à l'égard du roi, qui va parfois jusqu'à la servilité, et par trop de mauvaises pratiques dont l'intervention royale n'est pas toujours seule responsable.

*
* *

Dans ma thèse complémentaire, supposant connue l'organisation décrite dans ma thèse principale, je me suis proposé d'étudier, pour une période restreinte mais caractéristique, les rapports financiers du clergé avec la royauté. Cette période est celle de la crise financière qui a rempli, à partir de la guerre de la ligue d'Augsbourg, toute la seconde moitié du règne personnel de Louis XIV. Le roi, dans cette détresse, a fait appel au concours pécuniaire du clergé d'une manière plus pressante et plus fréquente que dans la première moitié de son règne ; le clergé, docile au roi qui rendait de si grands services à l'Église, et ému par les malheurs du pays, a contribué aux charges publiques plus souvent, plus abondamment, de meilleure grâce, et sous des formes plus variées. Sans entrer dans le détail des faits, que j'ai suivi par ordre chronologique de 1689 à 1715, j'indique seulement deux points sur lesquels j'ai insisté et qui sont des nouveautés dans cette période : les emprunts du clergé et la capitation. A partir de 1690, au lieu de lever toujours directement et en plusieurs termes sur les bénéficiers l'argent de ses dons gratuits, le clergé l'a emprunté pour une forte part ; ce système ne lui a pas mal réussi sous Louis XIV ; il a pu trouver de l'argent assez aisément, grâce au crédit que lui valait sa bonne administration, — crédit supérieur, dans cette période, à celui de l'État — et, par des conversions, il est arrivé à réduire

sa dette au point qu'en 1715, malgré la crise traversée, sa situation était, en somme, satisfaisante. Mais cet expédient commode risquait d'être dangereux si le clergé laissait augmenter démesurément sa dette sans l'amortir : c'est ce qui est arrivé au XVIIIe siècle. Sans y recourir, le clergé aurait pu faire face aux exigences royales par une meilleure répartition de ses impôts et par un effort régulier qui n'était pas hors de proportion avec ses ressources; c'est ce que montre sa conduite dans l'affaire de la capitation, où, pour ne pas être astreint à la capitation laïque, il a versé pendant plus de dix ans (de 1696 à 1710 avec interruption de 1698 à 1701) une somme annuelle de quatre millions, sans compter les décimes, les « nouvelles rentes » et quelques affaires extraordinaires [1]. Ne valait-il pas mieux pour lui agir ainsi que d'emprunter tous les cinq ans douze ou quinze millions, comme il l'a fait au XVIIIe siècle? Son excuse est, qu'ayant si longtemps fourni des sommes dérisoires, il a cru qu'il ne pouvait s'habituer à en fournir de plus fortes sans recourir à l'emprunt, puis il a pris exemple sur le roi, qui usait si largement de l'emprunt sous toutes ses formes : c'est le roi lui-même qui, toujours pressé d'avoir de l'argent et préférant éviter les lenteurs de la levée, a exhorté le clergé à se racheter par un emprunt de la capitation, pour avoir une forte somme d'un coup, alors que le clergé commençait à s'habituer à des paiements annuels fournis seulement par l'imposition.

Cette histoire des rapports financiers du clergé avec la royauté que j'ai retracée pour une période d'un quart de siècle, il faut espérer qu'elle sera un jour faite en entier, depuis le début de ces rapports réguliers (1561) jusqu'à la Révolution. On arriverait ainsi à voir, pour les deux derniers siècles de l'Ancien régime, par quels procédés et dans quelle mesure le clergé a contribué aux dépenses de l'État; ce serait un travail assez long [2], surtout pour le XVIIIe siècle, époque où les archives du clergé sont particulièrement abondantes, mais il permettrait d'arriver à des résultats d'ensemble intéressants. Quant à fixer une proportion, même approximative, entre les sommes fournies à l'État par le clergé et les revenus du clergé, ou les sommes fournies par les autres contribuables, j'ai montré dans un appendice de ma thèse complémentaire qu'il était à peu près impossible de répondre à cette question, faute d'éléments suffisants pour apprécier les revenus du clergé et le produit des impôts royaux.

A. Cans.

---

1. Voir le tableau que j'ai donné en appendice, p. 96.

2. Il serait facilité cependant par les recherches de M. Serbat, par les miennes, et par le *Machaut* de M. Marion. Déjà, en 1724, le Contrôle général s'était occupé de faire récapituler les sommes fournies par le clergé depuis 1561 dans un *Traité des rentes sur le clergé de France* (Arch. nat., KK 940).

# COMPTES RENDUS

Abbé A. Humbert. **Les origines de la théologie moderne.** I. *La Renaissance de l'antiquité chrétienne.* Paris, Gabalda, 1911. In-12, 358 p.

L'ouvrage dont l'abbé Humbert nous présente aujourd'hui le premier volume, en dépit de son titre, est destiné à ne pas intéresser seulement les théologiens. C'est une banalité de dire que si l'on veut comprendre quelque chose à la révolution religieuse par laquelle s'ouvre le XVIe siècle, il faut connaître le mouvement d'idées d'où cette révolution est sortie. Les premiers réformateurs ont réagi violemment contre le passé prochain, l'aristotélisme et la scolastique ; mais ils ont gardé en eux beaucoup de ce passé, de ses formes intellectuelles selon lesquelles ils avaient été façonnés et dans lesquelles ils avaient grandi. Une connaissance approfondie de la période qui a précédé immédiatement les premiers éclats de la Réforme non seulement explique mieux les caractères de cette Réforme, mais peut, sinon bouleverser, du moins sérieusement modifier, l'idée qu'il convient de nous faire des réformateurs eux-mêmes. On l'a bien vu en Allemagne, lorsqu'ont paru les études du P. Denifle sur *Luther et le Luthéranisme.* C'est l'étude de cette période de trois quarts de siècle comprise entre la fin du grand schisme et la rupture de Luther avec Rome qui constitue le sujet du livre de l'abbé H. Il nous montre les étapes du retour à l'antiquité chrétienne, comment et sous l'influence de quelles causes les idées traditionnelles se sont comme décomposées et dissoutes, comment, à partir de Marsile Ficin et de Pic de la Mirandole en Italie, une nouvelle philosophie religieuse qui prétendait remplacer la théologie traditionnelle s'est répandue en Angleterre avec Colet, en France avec Lefèvre, en Allemagne avec Reuchlin. Érasme résume et concentre en lui ce travail de critique et ces essais de réorganisation. Le retour à la Bible s'accompagne d'une remise au premier plan des Pères de l'Église. L'individualisme de la Renaissance se marque par une individualisation de la doctrine. A saint Jérôme dont Reuchlin et Érasme font le patron de la théologie, Luther oppose saint Augustin. Mais ces oppositions sont

pour l'instant secondaires. Car dans cette période de préparation, humanistes et théologiens marchent d'accord parce qu'ils sont en pleine lutte contre le même ennemi, la Scolastique. Les points de divergence que l'on peut déjà discerner n'apparaîtront qu'un peu plus tard, en pleine clarté. En 1517, en 1520 encore, Érasme et Luther, Reuchlin et Mutian sont considérés comme les ouvriers de la même œuvre et les princes de la théologie. M. H. a étudié avec conscience et précision cette évolution. Il connaît très bien toute la littérature de son sujet, et il a su profiter des travaux les plus récents. Peut-être voudrait-on parfois un langage moins abstrait et, si j'ose dire, moins scolastique, et des allusions plus fréquentes à des événements qui ne sont pas sans avoir eu leur répercussion sur le mouvement des idées. Mais ce qu'il faut louer par-dessus tout, c'est, avec la solidité, la modération du ton et on peut dire l'impartialité. L'abbé H. a la science austère, mais non agressive. Et, par le temps qui court, c'est un mérite des plus appréciables. — V.-L. Bourrilly.

J. Barnaud. **Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571). — Quelques lettres inédites de Pierre Viret**, *publiées avec des notes historiques et biographiques*. Saint-Amans, Carayol, et Clairac, chez l'auteur, 1911. 2 vol. in-8, 703 et 160 p.

Avec Calvin et Farel, Viret est le plus important de cette première génération de réformateurs qui évangélisèrent la Suisse française et y fondèrent solidement la nouvelle église. Jusqu'à présent, nous ne possédions aucune biographie détaillée et complète qui nous montrât l'activité religieuse et littéraire du pasteur vaudois. M. le pasteur Barnaud a entrepris de combler cette lacune. A travers les dépôts français de Paris, de Lyon, Orthez, et surtout les dépôts suisses de Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel et Zurich, il a recueilli tous les documents qui concernaient Viret et pu compléter largement ce que fournissaient les recueils imprimés et quelques ouvrages ou opuscules, au reste peu nombreux.

La correspondance de Viret est l'une des bases essentielles de cette biographie. De cette correspondance, M. B. en a publié une faible partie dans sa petite thèse, 54 lettres exactement, dont une seule avait déjà paru dans le *Bulletin historique du Protestantisme français*. Ces lettres sont comprises entre 1545 et 1567. Elles sont reproduites *in extenso*, avec un sommaire (à la table seulement) et des notes. M. B. a pris comme modèle la correspondance des *Réformateurs dans les pays de langue française* du regretté Herminjard, dont le dernier volume paru s'arrête précisément à l'année 1545. Il a d'ailleurs largement profité des papiers laissés par l'éminent érudit vaudois et conservés au Musée historique de la

Réformation à Genève. M. B. n'a pas publié toutes les lettres inédites de Viret, mais seulement celles qui lui ont paru les plus intéressantes, soit pour le caractère du personnage, soit pour les diverses affaires auxquelles il a été mêlé. On ne saurait lui faire un reproche d'avoir choisi, mais nous aurions aimé que, tout en choisissant pour nous offrir *in extenso* les lettres les plus importantes, il eût indiqué les autres, toutes les lettres de Viret avec leur date, le nom des destinataires et le dépôt où elles se trouvent, de manière à fournir un catalogue aussi complet que possible et comme un *corpus* de Viret, et ceci pour faciliter les recherches de ceux qui voudraient pousser plus à fond leurs investigations sur l'entourage de Viret et l'histoire de la Réforme au milieu du XVIe siècle. C'est un regret qui s'accroît quand on voit la façon à peu près irréprochable dont il s'est acquitté de sa tâche d'éditeur [1].

Établie sur une documentation aussi étendue, la biographie de Viret est particulièrement complète et solide. Elle comporte trois parties. Nous n'avons pas tous les renseignements que nous souhaiterions sur les années de jeunesse et de formation. Né à Orbe en 1511, Viret fréquente les écoles de sa ville natale, écoles bien médiocres, il est vrai, puis va à Paris et, comme Calvin, étudie au collège de Montaigu. Il n'y connut pas d'ailleurs le futur réformateur de Genève ; quant à ses relations avec Farel, elles ne commencent qu'au printemps de 1531. Dès la fin de 1530, Viret avait dû quitter Paris, probablement parce qu'il était déjà noté de luthéranisme ; sur les étapes de son évolution religieuse, qui très probablement avait déjà commencé à Orbe, nous ne savons pas grand'chose ; il est probable que cette évolution fut précipitée par le courant qu'avait déterminé l'enseignement de Lefèvre d'Étaples. Mais il y a là une période malheureusement très obscure dans l'existence de Viret. Toujours est-il qu'en 1531 il est entièrement acquis à la Réforme : le 6 mai, il prêche son premier sermon et le premier champ de son activité évangélique est sa ville natale ; il évangélise ensuite ou concurremment Payerne, Neuchâtel ; enfin, il participe en 1534 à l'introduction des nouvelles doctrines à Genève où il fut victime d'une tentative d'empoisonnement qui faillit lui coûter la vie ; cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de jouer un très grand rôle, aux côtés de Farel, dans la fameuse dispute de religion du couvent de Rive. C'est cette dispute, on le sait, qui déclancha la révolution religieuse à Genève.

Une dispute du même genre, le 1er octobre 1536, décida de l'adoption des nouvelles doctrines par la ville de Lausanne : le premier pasteur de

1. Lire p. 132, n. 2, François de Scépeaux et n. 4, François d'Agoult.

l'Église nouvelle fut précisément Viret. Il devait le rester jusqu'en 1559. Ces vingt-trois ans de pastorat constituent en somme l'essentiel de la vie de Viret et de son œuvre : aussi bien est-ce sur cette période que M. Barnaud s'est étendu le plus complaisamment, et avec raison. Il nous montre Viret en action, ses efforts pour établir une discipline ecclésiastique autour de lui, ses démêlés avec le gouvernement bernois, ses rapports avec les églises voisines, avec Genève surtout et Calvin. Viret est comme un lieutenant de Calvin, il l'assiste dans certaines circonstances importantes, il le seconde dans les mêmes luttes dogmatiques, il combat les mêmes ennemis, les libertins, Castellion, Bolsec. Pendant près de vingt ans, on rencontre les deux prédicateurs côte à côte dans tous les événements décisifs : doctrine à peu près identique, ardeur égale, mais non même succès.

Au prix de combats opiniâtres et presque quotidiens, Calvin réussit à l'emporter sur ses adversaires et à devenir le maître de Genève. A Lausanne, dans le conflit avec le gouvernement bernois, Viret fut vaincu en 1559. Alors commencent les années de perégrination et d'exil. Viret se réfugie d'abord à Genève. A l'automne de 1561, pour raison de santé, il il dut gagner le midi de la France : il s'arrête quelques mois à Nîmes, puis gagne Montpellier, toujours prêchant et fortifiant les églises nouvellement établies dans ces deux villes. En juin 1562, nous le trouvons à Lyon où pendant trois ans son rôle fut extrêmement actif [1]. Banni de Lyon en août 1565, il se réfugia en Béarn, auprès de Jeanne d'Albret et c'est là qu'il mourut en avril 1571. En quelques pages de conclusion, M. B. caractérise son personnage et montre la place de Viret parmi les réformateurs. « A côté de Farel, le missionnaire par excellence, et de Calvin, le théologien, il est le pasteur dans le sens le plus complet et le plus large du terme ». Telle est, dans ses très grandes lignes, cette remarquable biographie de Viret, dont il convient de louer, non seulement la documentation très étendue, mais encore et peut-être surtout l'impartialité : sa qualité de pasteur et ses sympathies pour Viret n'ont pas induit M. Barnaud en des jugements passionnés. Il a voulu faire œuvre d'historien et il y a parfaitement réussi [2]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Le chapitre sur le séjour de Viret à Lyon a été publié dans le *Bulletin historique du Protestantisme français* de janvier 1911, cf. la *Revue*, XV, p. 103.

2. Lire, p. 18, 17 avril (et non 2) ; la date du supplice de Berquin est d'ailleurs donnée exactement p. 35 ; — p. 33, le nom de l'ermite normand brûlé le 8 août 1523 n'est pas inconnu : il s'appelait Jean Valliere, voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 397-8 ; p. 53, n. 3, lire Chalon (et non Châlons).

G. Lepreux. **Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution.** *Série parisienne* (*Paris et l'Ile-de-France*). Tome I. *Livre d'or des imprimeurs du roy* (en deux parties). Paris, Champion, 1911. In-8, 543 et 236 p.

M. Georges Lepreux a entrepris de dresser à l'honneur des imprimeurs français, depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution, un monument qui, par son ampleur, l'étendue des recherches qu'il suppose et les services qu'il rendra, peut être comparé à la *Gallia christiana*. Ce vaste répertoire doit comprendre une vingtaine de volumes, distribués en deux séries : une série départementale, dont le premier volume (que nous n'avons pas reçu) est consacré aux imprimeurs des anciennes provinces de Flandres, Artois, Picardie (départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise) et une série parisienne qui s'ouvre par les deux volumes consacrés aux imprimeurs du roi. Voici quelle sera l'économie de cette série parisienne. Après les deux volumes relatifs aux imprimeurs du roi, viendront deux autres volumes « qui embrasseront tous les autres imprimeurs de la capitale, les premiers figurant cependant à leur place pour mémoire ; un quatrième volume traitera de la Communauté et de la Chambre syndicale de Paris et contiendra les documents relatifs à celles-ci et aux imprimeurs non compris dans le premier volume ; un cinquième volume enfin sera consacré aux imprimeurs des diverses localités de l'Ile-de-France, cette division territoriale étant abstractivement considérée comme ne renfermant que les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise et, bien entendu, celui de la Seine. Une table générale clôturera la série ».

Le premier des deux volumes dont nous avons présentement à nous occuper contient la chronologie et la biographie des imprimeurs du roi. Il s'ouvre par une double introduction, si l'on peut dire : la première, introduction générale à la série parisienne, donne la bibliographie choisie de l'histoire de l'imprimerie à Paris ; la seconde, plus particulière, explique ce qu'il faut entendre par ce titre d'imprimeur du roi, privilèges, origines de la charge, spécialités, etc., questions complexes, délicates, et dont quelques-unes, en l'état des documents, ne comportent guère de réponse précise. Puis viennent la liste par ordre chronologique des imprimeurs du roi et les notices, rangées par ordre alphabétique, consacrées à chacun de ces imprimeurs. Nous ne saurions, on le comprend, entrer dans le détail de ces 98 notices. Il nous suffira de dire que, fondées sur des documents inédits et résultant de recherches approfondies et méthodiques, elles apportent toutes des détails abondants, précis, qui non seu-

lement complètent ce que nous avaient fourni même les meilleurs biographes, mais encore rectifient sur un très grand nombre de points les données antérieures : telles les notices sur les Estienne, les Morel, Michel de Vascosan, Guillaume Nyverd, Nicolas Roffet, pour ne citer que les imprimeurs du XVIe siècle.

Le second volume est rempli par les documents et par les tables. Les documents (490) sont simplement mentionnés ou analysés lorsqu'ils ont été déjà reproduits, ou bien publiés *in extenso*, lorsqu'ils sont inédits ou particulièrement importants. Enfin un quadruple index (des noms de personnes, des devises, des enseignes et des formes latines des noms de personnes, de lieux, devises et enseignes) rend facile le maniement de ces deux volumes et permet de retrouver aussitôt dans la masse des renseignements accumulés celui dont on a besoin [1]. Au total un répertoire aussi vaste que solide, destiné à rendre inutiles tous ceux qui l'ont précédé et à faire désormais autorité. — V.-L. Bourrilly.

P. Cultru. **Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870.** Paris, Larose, 1910. In-8, 376 p.

Après avoir étudié dans un livre récent l'intervention des Français en Cochinchine jusqu'aux événements décisifs de 1883 [2], M. Cultru passe au Sénégal et en retrace l'histoire depuis les premières apparitions des Dieppois jusqu'à la fin du gouvernement du général Faidherbe. Nous ne pouvons trop nous féliciter de voir ainsi se compléter peu à peu l'histoire des origines des anciennes colonies françaises ; elle présente en effet un intérêt considérable, tant pour les établissements qui nous échappèrent dans le grand désastre du XVIIIe siècle, que pour ceux qui fournirent plus tard les premières bases de notre empire actuel. Longtemps les historiens ont été uniquement attirés par les héros les plus célèbres ou les périodes les plus dramatiques de notre ancienne épopée coloniale ; et cependant, pour apprécier sainement les uns et les autres, ne faut-il pas savoir d'abord, et avec précision, sur quel terrain et de quelle façon avaient agi les premiers voyageurs, cultivateurs ou commerçants français, quelles erreurs ils avaient commises, quels résultats ils avaient effectivement atteints, quelles traditions ils avaient pu progressivement établir ? N'est-ce pas l'ignorance de ces tentatives, significatives même quand elles furent dispersées ou infructueuses, qui explique l'insuffisance ou le parti pris de bon nombre d'ouvrages historiques ? Grâce à M. C., nous possédons

1. T. II, p. 213, le renvoi manque pour Edelinck, graveur ; — t. I, p. 510, je ne comprends pas l'expression : *l'adolescence Clémentine*, de Marot le père, puisqu'il s'agit de Clément. Ce sont vétilles sans importance.

2. P. Cultru, *Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883*. Paris, Challamel, 1910. In-8.

maintenant des renseignements précis et certains sur les entreprises françaises au Sénégal jusqu'au moment où commença la grande expansion contemporaine.

Assurément c'est l'histoire de la période primitive de ces entreprises jusqu'au XVIIe siècle, mal connue jusqu'ici, qui constitue la partie la plus originale de ce livre ; on peut même dire qu'elle est totalement renouvelée, grâce au parti tiré par l'auteur de documents inédits de première importance. Non seulement la date de la fondation de Saint-Louis a été ainsi fixée (1659), mais le rôle véritable des premiers Français qui agirent efficacement au Sénégal a été exactement restitué, alors que, par suite des confusions volontaires ou des inexactitudes du P. Labat, dont l'ouvrage faisait autorité jusqu'ici sur ce sujet, nous n'en avions qu'une idée imparfaite ou même radicalement fausse [1]. Par une étude minutieuse des sources de ce narrateur, M. C. a pu établir que son livre n'est, pour une bonne partie, que la transcription d'un mémoire antérieur de La Courbe, directeur au Sénégal en 1689-1693 et en 1706-1709 ; cette relation manuscrite, retrouvée par M. C. à la Bibliothèque nationale, lui a révélé le rôle très important de La Courbe, ses voyages dans l'intérieur, notamment celui de 1685, toutes choses que le P. Labat attribuait faussement à André Brue, directeur en 1697-1702 et en 1714-1720. Du coup, l'histoire de celui-ci, encore étudiée récemment [2], était à reprendre, en l'allégeant de tout ce qu'y avait ajouté le P. Labat : aussi, après une critique rigoureuse de son texte, M. C. a-t-il pu renouveler, et avec précision, le récit des voyages, des efforts et des projets d'A. Brue. L'histoire des origines du Sénégal et spécialement celle des deux principaux pionniers français est donc maintenant connue et, semble-t-il, de manière définitive.

Deux chapitres se rapportent ensuite à l'administration du Sénégal, resté simple comptoir, d'abord sous la Compagnie des Indes jusqu'en 1763, puis sous le gouvernement royal jusqu'à la Révolution. Pendant tout ce XVIIIe siècle et faute de ressources suffisantes chez la Compagnie, nos établissements ne se développent guère et n'ont d'autre activité que l'exportation, longtemps peu rémunératrice, de la gomme et des esclaves. M. C. étudie en détail ce commerce, ainsi que les relations des traitants français avec les Maures, dans un de ses plus intéressants chapitres et prépare ainsi à comprendre toute la valeur de l'œuvre d'affranchissement qui fut celle de Faidherbe. Avant d'y arriver, M. C. passe, un peu rapidement peut-être, sur la réoccupation de la colonie en 1817 par le gouvernement

1. P. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, 5 vol. in-12. Paris, 1728.
2. Berlioux, *André Brue*, in-8. Paris, 1874.

de la Restauration et sur les projets d'y transporter les cultures des Antilles, où l'on ne pouvait plus, depuis l'abolition de la traite, vendre les noirs du Sénégal ; il est vrai que cette question, notamment le programme colonial du baron Portal, avait été déjà étudiée en détail dans l'excellent livre de M. Schefer, que M. C. suit de près [1] ; rappelons seulement les expériences, alors infructueuses mais reprises de nos jours avec le succès que l'on sait, de la culture du cotonnier et les efforts d'expansion à l'intérieur (fondation de Bakel en 1818).

Enfin M. C. consacre au gouvernement de Faidherbe le chapitre le plus développé de son livre, chapitre que personne assurément ne s'avisera de trouver trop long, d'autant moins que les faits, plus rapprochés de nous, prennent un intérêt plus vif. C'est de façon sobre, vivante et avec une légitime admiration qu'après un tableau de la situation des états indigènes vers 1850, l'auteur résume les campagnes de Faidherbe contre les Maures, maîtres jusque là du commerce de la gomme, les traités qu'il leur imposa en les fixant sur la rive droite du Sénégal pour libérer nos négociants de leurs exactions, nos colons et nos protégés de leurs pillages, puis la grande guerre, dans le haut fleuve, contre le prophète toucouleur El Hadji Omar, guerre dont l'épisode le plus fameux est la défense glorieuse et la délivrance de Médine en 1857. De l'action militaire et politique du gouverneur, M. C. passe à son œuvre administrative, si méthodique, si variée, si intelligemment adaptée et proportionnée aux ressources de la colonie ; enfin il rappelle les conceptions, véritablement prophétiques, de Faidherbe sur la pénétration vers le Niger et les premiers efforts qu'il inspira dans cette direction, indiquant déjà Bafoulabé et Bammakou comme les étapes essentielles de notre future marche vers le Soudan. C'est là que s'arrête le livre de M. C., qui n'est pas seulement très nouveau dans sa majeure partie et très intéressant toujours, mais qui permettra d'aborder avec une connaissance précise des antécédents l'histoire de la récente conquête de l'Afrique occidentale française, cette partie de notre empire colonial où peut-être se manifeste aujourd'hui, avec le plus d'évidence, le génie colonisateur de notre nation. La seule réserve que nous ayons à formuler à propos de cet excellent ouvrage est le regret de ne pas y avoir trouvé de cartes ; il en eût fallu, nous semble-t-il, au moins deux : l'une, du Bas Sénégal, relative à la période des origines ; l'autre, de tout le domaine du fleuve, destinée à rendre plus intelligible encore l'œuvre de Faidherbe. — P. Kaeppelin.

---

1. Ch. Schefer, *La France moderne et le problème colonial* (1815-1830), in-8. Paris, Alcan, 1907.

J. Revol. **Turenne, essai de psychologie militaire**. Paris, Charles Lavauzelle, [1910]. In-8, 412 p. (avec 9 croquis dans le texte).

Depuis quelques années, les travaux des écrivains militaires sur Turenne vont en se multipliant. Après l'étude analysée ici même du général Legrand-Girarde, après les articles du capitaine Pichat sur les armées françaises en 1674, voici un livre beaucoup plus vaste de plan et de conception, dépassant même par son contenu les promesses de son titre. En voulant faire la « psychologie militaire » de Turenne, c'est la vie tout entière et l'œuvre de ce grand général, que M. Revol s'est efforcé d'embrasser, et de résumer en une synthèse intéressante, mais téméraire et forcément inégale. Nous nous efforcerons d'en signaler impartialement les qualités et les défauts.

La documentation du capitaine Revol se compose presque uniquement de textes publiés. Il n'a point consulté la correspondance de Turenne conservée aux Affaires étrangères, aux Archives de la Guerre, à Chantilly. En revanche, il a fait usage des lettres publiées ou citées par Grimoard, Barthélemy, etc., d'Aumale, Rousset, ainsi que de quelques mémoires de l'époque. Les références sont souvent trop sommaires ou de seconde main [1]. Il se sert des ouvrages de Raguenet et de Ramsay, mais il a le tort de considérer comme un panégyrique familial *La vie du vicomte de Turenne* par Dubuisson, œuvre de Gatien de Courtilz de Sandras « remplie de faussetés et de traits romanesques, dont la maison de Turenne a été fort mécontente ». Dans les chapitres purement militaires, il utilise fort peu les travaux français et allemands parus en grand nombre sur les dernières campagnes de Turenne, et dont il eût trouvé cependant une bonne bibliographie au second volume de Reuss, *l'Alsace au XVII^e siècle*.

En écrivant ce livre, M. R. a voulu réagir contre l'opinion admise communément : il remarque assez exactement que l'on définit toujours Turenne par opposition à Condé, que sa physionomie tient autant du domaine de la légende que de celui de l'histoire [2]. Ce qu'il s'efforce de démêler, c'est la psychologie de Turenne, chef militaire. Limité, le sujet eût été intéressant. Était-il nécessaire et même juste d'ajouter que Turenne était de tous les grands chefs d'armée « celui dont la situation présente le plus d'analogie avec celle des généraux que l'avenir nous réserve », et « qu'il commandait les armées de Louis XIV comme notre futur généralissime commandera les armées de la République » ? A supposer qu'elles

1. Ex. p. 63, n. 1. lettres de Turenne publiées par Grimoard, sans date, ni indication de volume.

2. Il resterait à préciser cette légende et à en montrer la formation historique.

soient exactes, de pareilles considérations sont étrangères à l'histoire. Celle-ci ne saurait rien gagner à être ainsi modernisée. Ajoutons que le livre de M. R. est écrit avec vivacité, et sans abus des termes techniques. M. R. a peut-être eu tort de vouloir par la langue même et par le ton moderniser son sujet. Son style n'est point exempt d'incorrections, et pour vouloir être concret, il lui arrive de tomber dans la vulgarité, ou au contraire de multiplier les phrases pseudo-littéraires et les considérations inutiles au sujet. Certaines pages sont tout à fait malheureuses de pensée et de forme [1]. Le livre eût gagné à être rédigé plus simplement, mais ce n'eût plus été de la « grande histoire » !

L'auteur a divisé son volume en deux livres, l'un consacré à l'homme, l'autre au chef militaire, ce dernier est de beaucoup le moins contestable et le plus original. Dans l'autre on trouve presque toujours, avec de nombreuses erreurs de détail, une excessive assurance dans les solutions données aux problèmes graves que suscite la biographie de Turenne. C'est ainsi que les premiers chapitres nous apparaissent comme des chevauchées souvent aventureuses à travers la vie de Turenne. Trop de part est donnée à la reconstitution psychologique, à l'hypothèse dépassant les documents dont dispose l'auteur. Et l'on saisit trop souvent sur le fait le procédé romantique, qui consiste à ressusciter les héros de l'histoire avec toutes les forces de l'imagination. M. R. pratique insuffisamment le doute critique. Reprochons-lui d'abord de ne point s'être suffisamment défié des considérations aujourd'hui désuètes — parce que trop vagues et trop mal établies — sur l'influence du sol et de l'hérédité, que ne peuvent étayer des citations, inutiles au sujet, de Ribot ou d'Élisée Reclus. « L'Auvergnat ne cherche qu'à accroître son bien, et il y met une sorte de férocité. Les femmes n'ont point l'élémentaire coquetterie de leur sexe, etc. ». M. R. assure ensuite que « Turenne avait les caractéristiques de l'Auvergnat ». Il découvre également en lui le « bon sens hollandais de l'héroïque lignée des Nassau ». Rien de tout cela n'est sérieux. Le chapitre sur l'enfance de Turenne ne contient guère que les indications transmises par Raguenet et Ramsay [2]. M. R. est sévère pour Daniel Tilenus,

1. Ex. p. 272. « Demandez *aux paysans du Palatinat qui même aujourd'hui se souviennent...* »; — « la guerre au temps de Louis XIV manquait de vigueur ou d'intensité ». Et plus bas : « On s'en rendra compte, en *concrétant davantage la notion du but final poursuivi par la guerre* ». — De-ci de-là quelques phrases déclamatoires ou poncives : « Le prince de sang royal (p. 139) n'avait même pas un geste de pitié pour les malheureuses victimes, sanglante caution de sa gloire, et sinistre trophée de ses laborieux triomphes ».

2. Que d'affirmations inexactes par leur généralité même ! Dans une famille noble, l'aîné seul vivait brillamment : « Quant aux autres enfants, ils restaient voués aux situations subalternes : les couvents *engloutissaient* les filles ». M. R. accepte sans contrôle les banalités de manuels peu au courant et déjà anciens.

précepteur de Turenne, et il affirme fort inexactement que ce dernier « adoptait l'une après l'autre toutes les sectes ». En réalité Tilenus fut gomariste, puis arminien : ces évolutions religieuses étaient fréquentes et le plus souvent raisonnées. Tilenus fut de son temps un théologien très respectable, et un caractère estimable. M. R. déclare que Turenne ne fut pas un lettré, et qu'il resta de ceux « à qui la tête tourne de lire ». Or, il suffit de parcourir les lettres de Turenne à sa femme, publiées par Grimoard, pour être persuadé du contraire. Y a-t-il de notre temps beaucoup de généraux qui liraient entre deux campagnes *l'Histoire du concile de Trente* de Fra Paolo Sarpi, ou les opinions des Pères de l'Église sur l'Eucharistie, ou les œuvres de controverse de Duplessis-Mornay ? C'est tout à fait abusivement, semble-t-il, que M. R. conclut que l'intelligence de Turenne n'était guère au-dessus du médiocre. Lui-même d'ailleurs, en d'autres pages, se chargera de démontrer le contraire. Les chapitres suivants se succèdent un peu au hasard, et sans qu'on voie bien l'idée directrice qui les relie. Examinant « l'aspect physique et la santé » de Turenne, M. R. donne sur son iconographie des indications très incomplètes. Il ne connaît qu'un seul portrait de Turenne par Ph. de Champagne. Il affirme que « la goutte... tourmente à peine Turenne ». Or, dans les lettres de ce dernier et les mémoires de l'époque, il eût pu trouver sur sa santé des indications plus précises et moins optimistes. Il imagine volontiers que Turenne « poursuivit le jeu, la débauche [1], les habitudes de luxe et de galanterie » quand il fut parvenu. Vrai pour le jeu, ceci l'est beaucoup moins sous cette forme, du moins pour le reste. Est-il très historique d'étudier « le sentiment de la patrie chez Turenne ? » Ce titre ne s'imposait guère. Les quelques pages écrites par M. R. sur la trahison de Turenne le démontrent suffisamment. Le « patriotisme » d'un prince réputé étranger, est d'une nature bien spéciale. Le loyalisme et le sentiment de l'honneur apparaîtraient comme moins anachroniques. Les conclusions de M. R. sont d'ailleurs justes, mais un peu trop évidentes à notre époque. « Les mœurs de son milieu expliquent la conduite de Turenne : la transformation sociale en cours ne la justifie-t-elle pas dans une certaine mesure ? » Continuant son étude du caractère de Turenne, M. R. s'attache à analyser l'ambition que lui reconnurent tous ses contemporains. Il en suit l'évolution chronologique : il ne la juge pas contradictoire avec sa modestie légendaire. Notons cependant la tendance de M. R. à simplifier de complexes problèmes. Quand il parle du « sot orgueil » des trois maréchaux, qui en 1672 refusèrent de lui obéir,

1. D'ailleurs p. 114, M. R. écrit exactement le contraire : « Il fuyait la débauche et s'il sacrifia à l'amour, ce fut toujours avec discrétion et bon goût ».

il ne paraît pas se douter qu'il y avait là surtout une contestation de principes : c'est la supériorité mal éclaircie en effet du titre donné à Turenne en 1660 de « maréchal général des camps et armées du roi » que Bellefonds, Créqui et d'Humières se refusaient à reconnaître. M. R. fait état d'une lettre polémique de Saint Evremond pour démontrer que Turenne fut hostile à la paix des Pyrénées. C'est une preuve bien fragile et la question demeure très contestée. Les pages de M. R. sur le souci que Turenne eut pendant sa vie de l'élévation de sa famille sont plus solides que les précédentes. Il aurait fallu pourtant insister davantage sur les services qu'il rendit à son neveu le cardinal de Bouillon [1]. Il est abusif de considérer d'ailleurs cet excessif amour de sa famille, comme une « prétention désormais archaïque ». Tout Saint-Simon est là pour montrer le contraire. Un semblable jugement ne s'explique point avant 1789. Le même défaut de précision se manifeste dans le chapitre sur les relations de Turenne avec ses contemporains. Le problème des rapports de Turenne avec le roi est à peine effleuré, et aucun usage n'est fait de leur correspondance : celui des rapports de Turenne avec Louvois, traité incomplètement. Mieux vaudrait ne point les avoir posés que de les résoudre ainsi sommairement. Bossuet doit se contenter d'une demi-ligne. Rien ne prouve que Turenne se soit rallié à Fouquet dans son procès « *sous l'influence de Mme de Sévigné* ». Bien d'autres actions et plus considérables mériteraient d'être étudiées. Si M. R. ne connaît pas de chansons sur Turenne lui-même, c'est qu'il n'a feuilleté ni le recueil Maurepas, ni le recueil Clairambault.

Malgré la modestie de sa préface, M. R. semble surtout avoir été préoccupé d'être complet dans son analyse du caractère de Turenne. Ainsi s'explique la présence en son ouvrage d'un chapitre sur Turenne et les femmes. En réalité, nous sommes bien peu renseignés sur ce sujet. Quand on a cité Mme de Longueville et Mme de Coëtquen, on est bien près d'avoir dit tout ce que l'on sait. Et encore que peut-on affirmer ? Moins bavard que nos contemporains, Turenne ne nous a point légué de confidences amoureuses. M. R. n'en déclare pas moins énergiquement que « Turenne s'est trop défié des femmes dans sa jeunesse et pas assez dans l'âge mûr ». Il y aurait également beaucoup à dire sur l'étude de la religion de Turenne, qui fait suite à la précédente. M. R. est mal informé bibliographiquement. Il ignore Rébelliau, Pannier, même Floquet. Il affirme — comme si le problème n'était pas controversé — que « la conversion de Turenne fut l'œuvre de Bossuet », déclare, sans faire presque usage de la corres-

1. Cf. notre article dans *Feuilles d'histoire* (1909) sur *Le cardinal de Bouillon et Louis XIV*.

pondance du maréchal, que l'intimité de ses sentiments religieux échappe à nos investigations, et conclut bravement, mais sans preuves, que « la tolérance est bien le propre des héros militaires ». Il eût mieux valu ne point parler de la religion de Turenne que de la traiter ainsi cavalièrement. Quelques pages de synthèse terminent cette première partie. Elles contiennent des idées justes, longuement exprimées. « Nous nous refusons à reconnaître chez Turenne les extraordinaires qualités de l'homme moral, qui jusqu'à présent, l'ont mis à part, et en quelque sorte au-dessus de l'humanité ». Qu'est-ce à dire, sinon que ce ne fut pas un saint laïque, tel que le représentèrent ses panégyristes du XVIIIe et du XIXe siècles, et aussi peut-être les philosophes du XVIIIe siècle, à l'exception de Voltaire trop historien ? Mais il semble que Turenne n'ait rien à perdre à une étude réaliste de détail, qui mettrait en lumière l'importance de son rôle et l'universalité de ses aptitudes.

Nous avons insisté sur les défauts de ce premier livre, trop rapide, et dans lequel se manifeste une insuffisante préparation historique, dont nous ne ferons point grief à son auteur. L'étude de Turenne comme chef d'armée est beaucoup plus originale, et en même temps, par son caractère spécial, elle échappe en partie à notre critique. Nous en dégagerons donc rapidement les points essentiels. M. R. a eu d'ailleurs un excellent guide, Napoléon, dont la critique des campagnes de Turenne est justement célèbre. Notons seulement que l'étude détaillée des rapports de Turenne, général d'armée, et de Louvois, secrétaire d'état de la guerre, à peine esquissée dans les pages précédentes, aurait dû dans cette dernière partie constituer à elle seule un chapitre important, qui fait presque entièrement défaut [1]. M. R. n'exagère point le caractère humanitaire de Turenne, plus économe certes de ses troupes que Condé [2], et populaire auprès de ses soldats, sans doute parce qu'il n'exigeait d'eux que le minimum de discipline : Louis XIV eut fréquemment à lui faire transmettre des observations à ce sujet. Turenne ménageait le sang de ses soldats, parce que ceux-ci coûtaient très cher à la couronne, les autres raisons ne peuvent venir qu'après celle-là. M. R. étudie ensuite l'art de la guerre avant Turenne, et les innovations de ce grand général. Ce sont là les meilleurs chapitres de son livre. Quelle part a-t-il prise à l'organisation de l'armée monarchique, commencée par Le Tellier, continuée par Louvois ? C'est ce que M. R. ne nous montre pas clairement. Sans doute le problème est fort difficile, et M. R. ne fait que suivre le plus souvent les indications de

1. Cf. quelques indications complémentaires, p. 182 et suivantes.
2. Le siège sanglant d'Alost (p. 140) est de 1667 et non de 1666.

la thèse d'André sur *Michel Le Tellier*. Il conclut que « l'influence de Turenne fut relativement faible sur l'organisation militaire de son temps ». Reste donc sa tactique comparée à celle de son époque. Turenne procède des Nassau et de Gustave Adolphe. Il favorisa la réduction de la profondeur, l'allégement des hommes. Il travailla à l'extension du corps des dragons. Il développa le service d'exploration. Dans le combat il paie de sa personne : il emploie d'ordinaire le dispositif sur trois lignes, met l'infanterie et la cavalerie en liaison. Il ne craint point la bataille, mais n'en fait point le centre de sa campagne. La marche vers les capitales ne lui apparaît pas comme essentielle. Turenne est surtout habile à profiter des fautes de ses adversaires : il étudie très soigneusement le moral des troupes qui lui sont opposées. Il pratique plus rarement la manœuvre indirecte dans la défensive que dans l'offensive. Ces pages ont le double mérite de la clarté et de l'intérêt. On y trouve un naturel et fréquent parallèle entre la pratique de Turenne et les conceptions napoléoniennes. Un judicieux usage y est fait des *Mémoires* de Turenne, qui ne portent malheureusement que sur la première partie de sa carrière [1]. M. R. cite à l'appui de ses affirmations de nombreux exemples empruntés aux campagnes de Turenne. Il étudie même en un chapitre spécial, auquel nous ne pouvons faire que le reproche de la documentation incomplète, la technique de Turenne en 1674 [2]. Enfin il fait d'instructives comparaisons entre la tactique de Turenne et celle qu'indiquent les réglements actuels, en marquant nettement la différence des époques et des moyens d'action [3]. Le dernier chapitre de ce livre : Turenne écrivain, son enseignement militaire, ses élèves, promet plus qu'il ne tient. Il n'est pas tout à fait exact d'affirmer que les originaux de Turenne sont difficiles à lire. Que penser alors de ceux de De Lionne ou de Le Tellier ? En revanche, il n'est pas exagéré d'écrire que « Turenne s'exprimait en parlant avec difficulté, et qu'il écrit comme il parle ». Il suffit de comparer à ce point de vue les lettres de Turenne et celles de Condé : le parallèle est tout à l'avantage de Monsieur le Prince.

---

1. Il arrive cependant à M. R. d'étendre abusivement la portée des textes qu'il utilise. « Le marquis de Castelnau était un des élèves préférés de Turenne ; le maréchal l'estimait beaucoup pour la vigueur et l'entendement qu'il déployait en campagne ». Or M. R. se réfère à un passage des *Mémoires* que voici : « M. de Castelnau, qui avait agi avec beaucoup d'utilité et de vigueur durant tout le siège, fut blessé, allant au fort Léon, dont il mourut ». Si ce texte est unique, c'est lui faire dire plus qu'il ne signifie. S'il y en a d'autres, pourquoi ne pas les indiquer ?

2. « Toute la conduite de cette campagne (p. 375) est marquée de cette lucide compréhension qu'a Turenne du rôle prédominant des forces morales à la guerre ».

3. M. R. ne semble pas avoir connu la récente édition des *Mémoires* de Turenne de M. Marichal, dont le premier volume est paru en 1909.

La conclusion de M. R. comporte, comme le reste de son volume, des parties exactes et d'autres contestables. Turenne eut « le sens aigu des réalités ». Rien de plus vrai. Mais pourquoi M. R., trop porté à la psychologie générale, ajoute-t-il, pour expliquer ce réalisme que « fils de l'Auvergne, une des provinces gauloises les plus rebelles à la domination romaine, et de la brumeuse Hollande, il avait, pour un Français, aussi peu de sang latin que possible ». Il est fâcheux que des considérations aussi nébuleuses et aussi inutiles gâtent la fin de ce livre, comme elles en avaient alourdi le commencement [1]. — Camille-Georges PICAVET.

BOSSUET. **Correspondance**, pub. par Ch. Urbain et E. Levesque. Tome IV (1689-1691). Édition des Grands écrivains de la France. Paris, Hachette, 1911. In-8 532 p.

Le grand travail entrepris par MM. Urbain et Levesque et subventionné par l'Académie française, se poursuit rapidement, toujours digne des mêmes éloges : même soin minutieux dans l'établissement du texte, même érudition sûre et richesse d'information dans les notes, pour tout ce qui concerne la vie et les travaux de Bossuet, de ses correspondants, des religieuses qu'il dirigea, des principaux personnages mentionnés dans ses lettres. A lire le texte, on se rend compte de la quantité et de la variété des occupations et préoccupations de Bossuet; et les notes montrent l'étendue et l'ingéniosité des recherches faites pour éclaircir toutes les questions qui peuvent se poser à propos du texte.

Ce tome IV embrasse les années 1689, 1690 et 1691; il contient 189 lettres, dont 97 sont publiées d'après les originaux; 38 ne figurent pas dans l'édition Lachat; une douzaine sont inédites (ces dernières sont presque toutes de courts billets sans grand intérêt adressés à Bossuet par Louvois et Barbezieux, et tirés des Archives de la Guerre). Les lettres les plus nombreuses et les plus importantes de ce volume sont des lettres de direction adressées à des religieuses, surtout à Mme d'Albert et à Mme Cornuau.

Pour celle-ci, une édition critique des lettres par note chronologique était particulièrement difficile, puisque l'édition donnée par elle après la mort de Bossuet est très arrangée : additions, retranchements, fusion avec des lettres adressées à d'autres religieuses, dates mises au hasard ; à tel point que les éditeurs, en faisant de leur mieux pour débrouiller ce chaos, doivent convenir qu'en l'absence des originaux, on ne saurait

1. Relevons une petite erreur dans la chronologie, jointe en appendice. Si Turenne n'exerce les fonctions de colonel de la cavalerie qu'à partir de 1657, il en a le titre depuis 1654.

déterminer dans quelle mesure Mme Cornuau a *collaboré* aux lettres qu'elle avait reçues de son directeur; à cette question délicate est consacré le plus étendu des Appendices (nº II). Parmi ces lettres de direction, citons quelques-unes des plus caractéristiques et qui permettent le mieux de comprendre les idées et la manière de Bossuet directeur de conscience. A Mme Cornuau il donne des conseils sur les lectures de piété (nos 537, 550), sur la prière (541); il lui adresse une sorte de petit traité théologique sur l'âme, le péché, la tentation (641); il modère ses ardeurs excessives de pénitence et d'austérité (lever trop matinal, abus de la discipline, communions trop fréquentes, 619, 641), et dans toutes ces matières il lui recommande l'esprit de *discrétion*; il calme aussi ses doutes et ses scrupules (650, 669). Avec Mme d'Albert, cet apaisement des scrupules devient la principale tâche de Bossuet, tâche ingrate et toujours à recommencer, tant les scrupules sont chez cette nature « ingénieuse à se chercher des embarras » (663), une véritable maladie chronique : scrupules parfois très subtils sur les confessions passées (621, 635, 652) sur l'amour de Dieu (628), sur l'intention (638). Bossuet voulait à sa pénitente un esprit de « dilatation et de confiance » (649); de même que Fénelon voulait « élargir » les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, frère et beau-frère de Mme d'Albert, en proie eux aussi à la maladie du scrupule.

Outre les lettres de direction et celles, assez nombreuses, relatives aux démêlés de Bossuet avec l'abbaye de Jouarre (pièces sur cette affaire à l'appendice, nº V), d'autres lettres sont intéressantes à divers titres : le nº 590, adressé à un protestant converti devenu trappiste, et imprimé du vivant de Bossuet, est un véritable traité sur l'adoration de la croix, où Bossuet défend cette cérémonie et en général toutes les pratiques catholiques contre les protestants « ces aveugles chicaneurs... le culte extérieur n'est qu'un langage pour signifier ce qu'on ressent au dedans ». Le nº 637 est important pour les projets de réunion avec les protestants et les Grecs; les nos 495 et 498 (à Huet) contiennent des jugements sur le cartésianisme; d'autres jugements sont dignes d'être relevés : sur Fénelon (501), sur Soanen « qui ne fait que tortiller et pateliner » (639); sur les exégètes protestants et catholiques à propos de Psaumes (586); sur les protestants : Bossuet se félicite de voir la France « purgée de ces monstres », et sur Richard Simon, à qui il attribue déjà « un sourd dessein de saper les fondements de la religion » (632); sur les affaires de l'Église en 1690 : « le roi est tout à fait revenu pour la Trappe », et, depuis l'élection récente d'Innocent XII, « on a très bonne espérance de la conclusion des affaires de Rome ».

Parmi les 24 lettres adressées à Bossuet, les plus importantes sont les

nos 622 et 626 (controverse sur la question des sociniens et celle de la tolérance) ; 668 et 673, de Leibnitz (questions d'érudition et projets de réunion avec les protestants). Quant aux appendices, outre ceux que nous avons signalés plus haut sur les lettres de Mme Cornuau et l'exemption de Jouarre, le plus notable est le no IV : c'est la lettre de Frotté à Bossuet, imprimée en 1690, et l'accusant entre autre choses d'avoir maltraité les protestants dans son diocèse de Meaux. Les éditeurs font remarquer que la plupart de ces accusations ont été réfutées par Bossuet ou sont incontrôlables [1]. — A. Cans.

E. Longuemare. **Bossuet et la société française sous le règne de Louis XIV.** Paris, Bloud, 1910. In-16, 284 p.

Le dessein de l'auteur, que le titre ne montre pas nettement, est précisé par l'introduction : « étudier les sermons de Bossuet dans leur actualité historique », dégager « le nombre extraordinaire de détails de mœurs, d'allusions historiques, d'observations saisissantes de réalisme que dissimule la majestueuse ordonnance de ces sermons », afin d'en composer un tableau aussi vivant et précis que possible de la Cour et de la société française pendant les premières années du règne personnel de Louis XIV. Les titres des chapitres indiquent l'étendue de ce tableau : *Louis XIV*, *la Cour*, *la famille royale*, *les jeunes filles*, *maîtresses et favorites*, *les pauvres et les humbles*, *les libertins*, *les beaux esprits*. L'idée est intéressante, mais il semble que pour la réaliser, il fallait surtout mettre en valeur les textes recueillis par un bref commentaire, les rapprochant à l'occasion d'autres textes contemporains, en expliquant les allusions et soulignant l'actualité historique, sans prétendre faire un tableau complet pour lequel les sermons de Bossuet ne donnent pas, pris en eux-mêmes, d'éléments suffisants. M. L. a lu de près les sermons et y a recueilli beaucoup de textes expressifs, par exemple sur les créations de charges inutiles : « On s'est servi de l'occasion des misères publiques pour multiplier sans fin les dignités » (p. 63), — sur les courtisans qui « épuisent leur vie dans la recherche d'un bon mot » (p. 79), sur la coquetterie des femmes de la cour : « Elles portent d'invraisemblables édifices de cheveux, de rubans, de perles et de plumes... elles se piquent de faire perdre aux autres leur vertu » (p. 72 et 74), sur l'insécurité à la cour : « Je ne vois point d'homme sensé qui ne se destine une retraite » (p. 80) ;

1. Il est difficile, dans les mesures prises contre les protestants, de distinguer l'initiative de l'évêque et celle de l'intendant ; cependant, dans la note 48 de la lettre de Frotté, les éditeurs citent un texte montrant que Bossuet a demandé l'emprisonnement de deux protestants de Claye.

sur la misère : « les gens qui meurent de faim à la porte de vos hôtels et dans vos avenues » (p. 187) et tant d'autres sur les intrigues, l'hypocrisie et la souplesse des courtisans (p. 60, 65, 75), la partialité des magistrats pour les riches (p. 205), les divers motifs pour lesquels les jeunes filles entraient en religion (p. 149), les discours prétentieux des beaux esprits (p. 258). De plus, comme l'auteur connaît bien les mœurs et les écrivains du siècle de Louis XIV [1], il a fait des remarques et des comparaisons intéressantes, par exemple, sur ce que la psychologie de Bossuet a de sommaire si on la compare à celle de Fénelon et de Mme de Maintenon pour les jeunes filles, à celle de Pascal pour les libertins, sur le fait que Bossuet ne combat pas vraiment les libertins, et n'essaye pas de les réfuter, content de les accabler superbement d'ironie et de dédain. Mais il est regrettable que les textes recueillis [2] soient cités sans référence exacte, souvent même sans indication de la date et du titre du sermon, parfois incorporés dans le commentaire de façon à n'en pouvoir être distingués, et le plus souvent noyés dans ce commentaire trop abondant, de manière à nous faire perdre de vue non seulement les sermons, mais Bossuet lui-même. Et nous n'avons plus alors sous les yeux que des tableaux de la Cour et de la société sous Louis XIV, composés surtout à l'aide de Saint-Simon, La Bruyère, Mme de Sévigné, c'est-à-dire plus riches en observation et en détails pittoresques, que ceux que Bossuet a tracés dans ses sermons, ou plutôt qu'on peut tracer en n'utilisant que ses sermons. Ces tableaux entremêlés de réflexions intéressantes (et souvent d'une sévérité justifiée pour le roi et la haute société), sont d'une lecture agréable, mais ils ont été souvent faits, et peut-être n'était-il pas très utile de les refaire. — A. Cans.

E. Griselle. **Fénelon, études historiques**. Paris, Hachette, 1911. In-12, VII-372 p.

L'auteur a rassemblé dans ce volume un certain nombre d'études qui ont paru, à différentes dates, pendant ces douze dernières années, dans

1. Quelques erreurs : p. 93, l'exil de Jacques II est de 1688, non de 1685 ; p. 174, le surnom de Grand n'a été décerné à Louis XIV que plusieurs années *après* la retraite de Mlle de la Vallière ; p. 187, la date de 1662 pour « la concentration de tout le luxe et de toutes les richesses à Versailles » est anticipée. — Quelques appréciations contestables : la Cour enthousiaste des rigueurs du jansénisme, p. 85 ; le roi regrettant la Révocation, dès le lendemain de sa promulgation (p. 126) ; les droits seigneuriaux diminuant constamment depuis Louis XIV jusqu'à la nuit du 4 août (p. 203) ; Louis XIV cherchant surtout par la Révocation à atteindre les rationalistes et les libertins (p. 213) ; la rareté des préoccupations religieuses sous Louis XIV (p. 214).

2. L'idée de ne les prendre que dans les sermons n'est-elle pas un peu arbitraire ? L'auteur a été amené à en recueillir à côté, pour Henriette d'Angleterre dans son *Oraison funèbre*, pour le Dauphin dans la *Correspondance*.

divers recueils tels que les *Études* des PP. Jésuites, la *Revue de Lille*, la *Revue Bossuet*, etc. Ces études n'ont d'autre lien entre elles que la personne de Fénelon.

La première est un appel aux érudits en faveur d'une bibliographie critique de Fénelon qui serait le préliminaire indispensable d'une bonne édition analogue à celle que donnent en ce moment MM. Levesque et Urbain pour la *Correspondance* de Bossuet. L'auteur remarque que jusqu'ici les grands écrivains laïques du siècle de Louis XIV ont été bien mieux édités que les grands écrivains ecclésiastiques, sans doute parce que la clientèle ecclésiastique, plus spécialement désignée pour travailler à ces éditions et les utiliser, s'est montrée vraiment « tolérante à l'excès en cet ordre de choses ». En attendant cette grande édition critique de Fénelon qu'il appelle de ses vœux, M. Griselle rend hommage à l'abbé Delplanque, professeur à la Faculté catholique de Lille, capable d'entreprendre ce travail, au moins pour la *Correspondance*, grâce à l'étude approfondie qu'il a dû en faire pour sa thèse sur *Fénelon et la doctrine de l'amour pur* (1907) [1]. M. G. loue la solide érudition, la pénétration et l'impartialité de cette œuvre importante, et décerne aussi des éloges mérités aux éditeurs de la *Correspondance* de Bossuet; il ajoute quelques indications sur des lettres peu connues de Fénelon, et des correspondants à mettre en lumière, et il commente deux lettres relatives à Fénelon : l'une, de Bossuet au cardinal de Noailles (1702) montre que, trois ans après la condamnation de son adversaire, l'évêque vainqueur n'a pas désarmé et surveille encore discrètement les doctrines du vaincu (lui-même, à ce moment, est épié par Fénelon qui le soupçonne d'affinités jansénistes) ; l'autre lettre, écrite en 1711 par l'évêque de Châlons, Noailles, à son frère le cardinal, nous montre la même surveillance méfiante exercée sur Fénelon par les deux frères, avec le désir de le prendre en défaut.

A propos des sermons de Fénelon, M. G. donne un essai de chronologie ; il restitue à Fénelon, par une étude critique bien conduite, la paternité de l'*Entretien sur les avantages de la vie religieuse*, destiné aux demoiselles de Saint-Cyr et longtemps attribué à Bossuet; il signale, d'après des textes contemporains, lettres ou journaux, des sermons à retrouver, notamment un panégyrique enthousiaste de saint Ignace prononcé en 1703 et accueilli avec grande joie par les Jésuites.

Deux textes avec commentaires, relatifs à l'affaire du quiétisme,

1. Voir dans la *Revue*, 1910, t. XIV, p. 373, le compte rendu du petit livre, adaptation de cette thèse, intitulé *Fénelon et ses amis*. J'ai montré combien ce livre est nourri de la correspondance de Fénelon et en suppose la connaissance intime.

forment dans ces études sur Fénelon, le morceau de résistance. Le plus court, publié en 1903 dans la *Revue Bossuet*, est intitulé *Observations sur l'affaire de l'archevêque de Cambrai*. C'est l'œuvre d'un anonyme, très bossuétiste et gallican, qui s'est servi des travaux de l'abbé Ledieu ; elle est surtout intéressante pour l'attitude des différents personnages mêlés de près ou de loin à l'affaire de la condamnation de Fénelon. Le second texte, que l'auteur avait publié en 1901-1902 dans les *Etudes* des PP. Jésuites, est plus important comme étendue (il occupe plus de la moitié du volume) et comme intérêt historique. Il consiste dans une série de lettres adressées, de mai 1696 à janvier 1699, par Antoine Bossuet, frère de l'évêque, et intendant à Soissons, à son fils, l'abbé Bossuet, qui poursuivait à Rome, au nom de son oncle, la condamnation de Fénelon. Ces lettres sont instructives sur les dessous et les à-côté de la campagne antiquiétiste [1]. Le père indique à son fils quelles protections il doit rechercher à Rome, il s'inquiète des bruits fâcheux qui courent sur sa conduite, le réprimande pour ses dépenses exagérées. On voit à chaque instant les petits côtés de la lutte, dans le camp bossuétiste, l'effort d'argent [2] et d'intrigues déployé pour obtenir de Rome une condamnation. Peut-être M. G. a-t-il un peu abusé du procédé qui consiste à lire dans la pensée de *tous* les membres de la famille, (donc l'évêque compris), à travers les lettres d'Antoine. Le procédé est ingénieux, mais d'un emploi un peu facile, et d'un maniement très délicat, si on veut éviter jusqu'aux apparences de vouloir atteindre Bossuet au travers des propos, parfois un peu grossiers, de son frère. Sans doute, Antoine est un écho, mais un écho qui force la voix, et le ton du magistrat n'est pas celui de l'évêque. Cette réserve faite, il n'est pas sans intérêt de noter chez Antoine une admiration un peu niaise pour son frère, qu'il espère tant voir cardinal, une passion bornée et une haine ignorante contre Fénelon et les quiétistes qu'il se réjouit de voir chassés de la cour : « le coup du roi tombé sur les quatre congédiés a étourdi tout le parti » ; il espère bien les voir tout à fait confondus par « une bonne censure » et non « un sursis, un *corrigatur* ou quelque autre prononciation fort légère dont nous ne serions nullement contents par deçà » et qui pourrait faire devenir quiétistes « plus des trois quarts du royaume » ; heureusement « le roi ne fléchira point ». Il faut voir aussi comme Antoine s'alarme du « péril des consciences » et

1. Elles contiennent même des nouvelles privées et des nouvelles à la main sur les affaires du temps (guerre, négociations, nomination aux bénéfices).

2. La lutte coûta cher aux deux adversaires, ne fût-ce qu'en courriers extraordinaires. Quand elle prit fin, l'homme d'affaires de Bossuet avouait qu'il était grand temps pour les finances de l'évêque.

se défend de s'associer aux rumeurs malignes qui courent sur les rapports de Fénelon avec Mme Guyon [1].

Somme toute, ces lettres sont précieuses parce qu'elles sont l'œuvre d'un témoin attentif et passionné et qu'elles fournissent des observations utiles pour la psychologie des principaux personnages dans l'affaire du procès de Fénelon. M. G. les a publiées et commentées avec grand soin [2], afin de mettre les futurs historiens de ce procès (histoire toujours à refaire) en mesure de les utiliser. Les commentaires témoignent d'une érudition abondante et sûre, d'une critique judicieuse, et malgré certaines apparences, d'une véritable impartialité qu'il a grand souci de pratiquer lui-même et de recommander aux autres. Il a bien raison de s'élever à plusieurs reprises contre la manie, longtemps régnante, de classer les historiens en deux camps, bossuétistes et féneloniens, dès qu'ils ne mettent pas, dans cette affaire, tous les torts du même côté. Après la réaction qui s'est faite depuis quelques années contre la tradition répandue par les travaux de Crouslé, nous savons bien aujourd'hui que les exagérations, les subtilités allant jusqu'aux équivoques et aux contradictions, les habiletés de tactique et les âpretés de ton frisant parfois l'indélicatesse et l'injustice, tout cela n'a été le monopole d'aucun des deux partis, et il est tout naturel que dans l'ardeur de la polémique, les chefs eux-mêmes aient été entraînés à certains procédés regrettables. Dans le fait, « les deux grands hommes », dit M. G. « ont été hommes, et tous deux à ce titre relèvent de l'histoire. La meilleure méthode est donc de citer leurs lettres et leurs actes, et tous deux doivent être, sans passion *pour* ni *contre* l'un ou l'autre, jugés par ce qu'ils ont dit et fait ». On ne saurait mieux dire [3]. — A. Cans.

P. Gaffarel et Mis de Duranty. **La peste de 1720 à Marseille et en France d'après des documents inédits.** Paris, Perrin, 1911. In-8, VIII-630 p. (douze gravures et plan).

La peste qui ravagea Marseille et le midi de la France en 1720 et 1722 est l'un des épisodes les plus fameux de l'histoire provençale au

1. Il y a dans certaines de ces lettres des traits amusants (par exemple l'histoire des difficultés avec un « chien de courrier, franc fripon » qui fut plus exigeant que ses confrères et mit plus de temps pour gagner Rome); et des expressions pittoresques : « Nos trois évêques ne préparent pas poires molles, mais de vraies bombes à M. de Cambrai... Tout Marly, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, lit et relit la Relation ».

2. Les références sont toujours très soigneusement indiquées, et il y a deux index, l'un alphabétique, l'autre chronologique.

3. A remarquer comme digressions ou notes critiques intéressantes, celle de la p. 84 sur les sentiments de Bossuet pour les jésuites, des pp. 99 et 266 sur l'exagération du péril quiétiste dans l'Eglise, de la p. 137 sur l'attitude de Noailles.

XVIIIe siècle ; c'est aussi l'un des moins bien connus. Les documents cependant ne font pas défaut, qui nous renseignent sur ce sujet ; ils sont même extrêmement abondants, quoique dispersés dans les archives départementales, communales, hospitalières ou privées. On peut s'étonner qu'aucun historien n'ait jusqu'à présent eu l'idée de les utiliser. On dirait qu'on a redouté de remuer ces vieux papiers, « comme si des effluves malsaines devaient encore s'en dégager ». Si cette raison est exacte, il faut féliciter MM. Gaffarel et le marquis de Duranty d'avoir passé outre ; ils ont colligé, manié et dépouillé tous les textes où ils espéraient trouver quelque renseignement intéressant et ils sont ainsi parvenus à nous donner sur la peste de 1720 un travail extrêmement complet et presque entièrement neuf.

Après un historique rapide des épidémies qui depuis l'antiquité jusqu'au XVIIIe siècle désolèrent Marseille et la Provence, ils arrivent à l'année 1720. La peste fut, dit-on, apportée par le *Grand-Saint-Antoine*, qui entra dans le port le 25 mai venant de Syrie où sévissait la contagion. Les précautions sanitaires furent insuffisamment prises ; d'ailleurs il est possible qu'il y ait eu quelques cas de peste, avant l'arrivée du *Grand-Saint-Antoine*. Mais c'est à partir de juin 1720 que les cas se multiplièrent, malgré les dénégations et les affirmations optimistes des autorités, au moins au début. Confinée d'abord dans la rue de l'Escale, à la place du Linche et dans les infirmeries, la contagion se répandit bientôt dans toute la ville et dans les environs et atteignit à son paroxysme en août et septembre. Dès le mois d'octobre, le fléau commença à décroître, sans cependant disparaître complètement ; au printemps de 1722, il y eut une nouvelle recrudescence du mal qui dura deux ou trois mois, de mai à août, sans avoir la même acuité qu'en 1720. Désormais, la ville était débarrassée de l'épidémie. De Marseille, la peste avait rayonné, non seulement dans les environs immédiats, mais encore à Toulon, Aix, Arles, dans les Basses-Alpes, le Comtat et même le Languedoc, occasionnant des pertes humaines et matérielles qu'il est impossible de fixer avec exactitude. MM. Gaffarel et de Duranty ne se sont pas contentés de décrire les effets de la contagion, donnant ainsi un commentaire singulièrement frappant et tragique du fameux tableau de Thucydide, mais ils ont encore exposé en détail les péripéties et les moyens de la lutte engagée contre le mal, par les autorités, échevins, médecins, clergé, le fonctionnement des différents services pendant ces quelques mois où la ville fut isolée du reste de la France et contrainte de vivre, pour ainsi dire, sur elle-même. Et par cette étude minutieuse et précise, les auteurs sont arrivés aux résultats les plus neufs de leur livre : à côté de l'évêque de Marseille,

Belzunce, dont la personnalité avait en quelque sorte absorbé devant la postérité toute la gloire de la défense de Marseille contre la peste, il a montré qu'il fallait faire leur place, la première, aux échevins de Marseille, Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé, au viguier le marquis de Pille, et au chevalier Roze. Sans faire tort à l'évêque, qui, par ses charités ses prières et ses cérémonies expiatoires, s'efforça de relever le moral de la population, on peut bien affirmer que les véritables héros de cette bataille de plusieurs mois contre l'épidémie furent ces magistrats civils et surtout le chevalier Roze. Ce sont les vertus civiques de ces personnages là que les deux auteurs ont mis en pleine lumière, et qui éclatent d'autant plus qu'on ne nous a pas caché, — et ce n'est que justice, — l'égoïsme et la lâcheté des autres, de tous les autres, jusques et y compris, le gouverneur général de la province, l'avantageux Hector de Villars qui ne crut pas opportun de quitter la Cour pour « venir exposer son illustre personne à des fatigues et à des dangers ». — V.-L. Bourrilly.

Casimir Stryienski. **Mesdames, filles de Louis XV.** Paris, Émile-Paul, 1911. In-12, x-454 p. — Eugène Welvert. **Autour d'une dame d'honneur.** *Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara (1734-1821).* Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1911]. In-8, viii-388 p.

Si l'on excepte la duchesse de Parme, Louise-Élisabeth et Mme Adélaïde, qui joua pendant un temps un semblant de rôle politique, l'histoire des filles de Louis XV et de Marie Leszcynska est faite toute d'effacement. Madame Henriette, jumelle de la duchesse de Parme, mourut à vingt-cinq ans. Madame Louise fut carmélite. Quant à Mesdames Victoire et Sophie, leur vie est si étroitement confondue avec celle de leur sœur Adélaïde que les historiens, curieux de les différencier, éprouvent quelque peine à dégager leur personnalité. Toutes trois n'apparaissent guère d'ailleurs sur le devant de la scène politique qu'au moment de l'avènement de Louis XVI, pour rentrer presqu'aussitôt dans l'ombre. Le règne de Mesdames, si tant est qu'elles régnèrent jamais, fut court. Elles vieillirent ensuite dans l'isolement, et se seraient sans doute éteintes sans éclat si la Révolution n'était venue soudain bouleverser leur existence et, en les précipitant dans l'exil, leur donner vis-à-vis de l'histoire, la triste chance de finir d'une façon presque tragique. On lira avec intérêt dans le livre de M. S., qui a su compléter ce que nous savions déjà par un certain nombre de documents nouveaux, le récit de la fuite des deux princesses, qui fut comme une sorte de première édition de Varennes et faillit se terminer de la même façon. C'est ensuite la vie d'exil, le séjour à Rome auprès de Bernis, la fuite éperdue de nouveau, à l'approche des

armées françaises victorieuses, Madame Victoire succombant, Madame Adélaïde la suivant bientôt. Elles étaient les deux dernières survivantes, leur sœur Sophie étant morte en 1782. Sa vie avait d'ailleurs été tellement effacée que sa mort passa presque inaperçue.

Si obscure qu'ait été en somme l'existence de ces princesses, elle ne les a pas empêchées cependant de trouver, à diverses reprises, des biographes, séduits apparemment par l'opposition qu'on ne peut pas s'empêcher d'établir entre leur rang, les espérances qu'il semblait leur ouvrir, et ce que fut en réalité leur vie. L'étude qu'en a donnée M. S. paraît bien avoir épuisé ce que cette vie offre d'intéressant. Elle s'appuie sur un grand nombre de documents inédits, dont plusieurs sont reproduits intégralement en appendice. On doit en outre louer l'auteur d'avoir préféré à une ou plusieurs biographies séparées une biographie collective. Mesdames représentèrent à la Cour de France, plutôt que des individualités, un groupe. C'est ce groupe qu'il est intéressant de connaître plutôt que telle ou telle de celle qui l'a composé. L'histoire politique, sans doute, peut, sans grand inconvénient, les ignorer. L'histoire de la Cour et de la famille royale leur doit une place. Dans le détail de leur vie on apprend indirectement à mieux connaître la figure restée malgré tout encore énigmatique de Louis XV, mélange à leur égard d'indifférence et de réelle affection.

Mesdames comptent encore, surtout Madame Adélaïde, par leur entourage. Elles eurent, en effet, à défaut de cour, une Maison, des dames d'honneur, auxquelles elles surent apparemment inspirer de l'attachement, puisque l'une d'elles, dont M. Welvert s'est fait récemment le biographe, Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara, resta toute sa vie à leur service, d'abord comme dame d'honneur de la duchesse de Parme auprès de laquelle elle fut placée à quinze ans, au lendemain de son mariage, puis de Madame Adélaïde, qui l'attacha à sa maison en 1761, et dont la mort seule l'obligea à se séparer. La fidélité que témoigna Madame de Narbonne à la fille de Louis XV, l'influence qu'elle paraît avoir exercée sur elle et qui autorise avec une certaine vraisemblance l'auteur à lui attribuer une partie du rôle que cette princesse s'efforça de jouer, ne constituent pas le seul titre de la dame d'honneur de Madame Adélaïde à l'intérêt des historiens. N'oublions pas qu'elle fut aussi la mère de ce fameux Louis de Narbonne qui, après avoir été ministre de la guerre dans le court ministère constitutionnel de 1791, entra au service de l'Empire et passe pour avoir été l'un des plus séduisants gentilshommes de la fin de l'ancien régime. Bien qu'élevé dans l'entourage des tantes du roi, protégé par elles, jusqu'au jour où il les protégera à son tour au

moment de leur fuite, Narbonne fut un de ceux qui avec Lafayette se rallièrent les premiers aux idées nouvelles. Constitutionnel sans doute, mais rien au delà, la chute de la Royauté l'obligea à émigrer. Il se réfugie d'abord à Londres, puis à Coppet, dans la vieille demeure des Necker qui vit se dérouler sa liaison avec Mme de Staël. Rentré en France avec l'Empire, il y demeura dans l'inaction jusqu'en 1809, date à laquelle l'empereur qui avait jusqu'à ce jour accueilli avec une certaine froideur ses demandes de services se décida à l'employer [1]. Successivement ministre de France en Bavière, aide de camp de Napoléon pendant la campagne de Russie, chargé de missions diplomatiques par l'empereur, Narbonne semblait réservé de nouveau au plus brillant avenir quand la chute de l'Empire, comme autrefois celle de la Royauté, vint brusquement l'arrêter. Les Cent-Jours le retrouvèrent gouverneur de Torgau sur l'Elbe, où il mourut le 17 novembre 1813, âgé seulement de cinquante-huit ans. — René Girard.

François Charles-Roux. **Les origines de l'expédition d'Égypte**, avec deux cartes. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, 350 p.

M. Charles-Roux s'est proposé de montrer dans ce volume que l'expédition d'Égypte ne fut pas « un expédient inspiré par les circonstances », mais « le fruit d'une lente germination ». Ne voulant pas remonter jusqu'aux plus lointaines origines, il a fixé la date initiale de son étude à l'année 1768, année qui marque le réveil des préoccupations orientales. C'est bien comme un des aspects et comme une des solutions possibles de la question d'Orient que la conquête égyptienne hanta les esprits en France. A l'aide des nombreux mémoires et des correspondances diplomatiques conservées aux Affaires étrangères, M. C.-R. nous donne un récit très vivant des évolutions de la politique française en Égypte. Ce sont d'abord les velléités assez vagues de Choiseul, puis l'attitude plus précise de Vergennes : partisan du maintien de l'empire ottoman, Vergennes ne désire pas faire la conquête de l'Égypte ; mais il veut être prêt à toute éventualité, et, s'il ne peut empêcher le partage, il considère certainement que l'Égypte doit tomber dans le lot de la France ; c'est pourquoi il accueille les propositions du baron de Tott et l'envoie examiner

1. Les raisons pour lesquelles Napoléon refusa pendant si longtemps d'employer Narbonne malgré l'appui de Berthier, de Fouché et de Talleyrand qui s'étaient chargés de le recommander constituent un petit problème dont M. W. s'est chargé de donner une solution qui paraît assez vraisemblable : ce serait Talleyrand, qui bien qu'ami de Narbonne, se serait employé à tenir celui-ci éloigné de Napoléon par crainte d'être supplanté par lui. Le fait n'a rien d'extraordinaire étant donné ce qu'on connaît du caractère de Talleyrand.

sur place les conditions de l'entreprise, qu'il ne désire pas, mais dont il envisage nettement l'éventualité.

Sur le rôle de Saint-Priest et de Choiseul-Gouffier, M. C.-R. ne nous apprend pas grand'chose que nous ne sachions déjà par M. Pingaud; ce qui ressort le plus nettement de son ouvrage, la contribution vraiment importante qu'il apporte à cette histoire, c'est l'importance du rôle joué par Magallon. Dès 1785, encore simple commerçant au Caire, c'est lui qui introduit Truguet auprès des beys et qui facilite la conclusion d'un accord qui doit donner à la France le commerce de Suez. Il pouvait croire qu'un grand pas était fait, mais l'opposition de la Compagnie des Indes fit tout échouer. Dès lors, le gouvernement français ne songe plus à l'Égypte; Lauzun cherche en vain à y diriger ses vues et la Révolution vient tout bouleverser.

C'est encore Magallon qui ramena sur l'Égypte l'attention du gouvernement révolutionnaire, lorsqu'il vint à Paris demander protection pour les commerçants français. Il en revient consul général; devenu représentant officiel de la France, il ne cesse d'envoyer à Paris des mémoires demandant la conquête et ce sont ces mémoires qui attirent l'attention de Delacroix, puis de Talleyrand qui les fait siens et décide l'action.

On voit quel est le réel intérêt de l'étude de M. C.-R. Peut-être eut-il pu se contenter pour en exposer les résultats d'un article de revue, et la matière est-elle un peu mince pour un vol. in-8 de 350 pages. Il l'eût pu d'autant plus qu'il n'a pas cherché à faire œuvre définitive, puisqu'il se contente en somme d'analyser quelques volumes de documents des Affaires étrangères, en y ajoutant un résumé des volumes de MM. Pingaud et de la Jonquière. Mais l'ouvrage est vivant et il apporte quelque chose de neuf, nous aurions donc mauvaise grâce à insister [1]. — C. Ballot.

Fritz Arnheim. **Luise Ulrike, die schwegische Schwester Friedrichs des Grossen, ungedruckte Briefe au Mitglieder des preussischen Königshauses.** Gotha, F. Andreas Perthes, 1909 et 1910. 2 vol. in-8, xxix-399 et xxxi-519 p.

De même que son frère Frédéric et sa sœur la Margravine, Louise Ulrique de Suède, cinquième fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume et de la reine Sophie-Dorothée de Hanovre, fut une grande épistolière. Sa correspondance cependant, dispersée entre d'assez nombreux dépôts d'ar-

1. A signaler un gros lapsus, p. 198. En 1787, Frédéric II était mort; c'est Frédéric-Guillaume II qui a envahi la Hollande. — A quoi répond l'étrange cote donnée p. 199 pour les Arch. nat.? On s'étonne de ne pas voir cité M. Boulay de la Meurthe.

chives, était presqu'entièrement jusqu'à ce jour demeurée inédite. La publication de M. A. est venue combler en partie cette lacune. On trouvera seulement en effet dans ces deux volumes les lettres adressées par Louise-Ulrique à sa famille, c'est-à-dire à la reine Sophie-Dorothée, sa mère, à sa sœur Amélie, à ses frères Guillaume-Auguste et Frédéric Il est vrai que ces lettres, au nombre de plus de neuf cents, sont, de toutes celles qu'elle a écrites, très probablement de beaucoup les plus intéressantes. Elles trouveront d'autant plus d'accueil auprès du public français qu'elles sont écrites dans notre langue, avec laquelle, dès son enfance, Louise-Ulrique était familière.

Bien que les premières portent la date de 1729, la véritable correspondance ne commence en réalité qu'en 1744, avec le départ de Louise-Ulrique pour la Suède, à la suite de son mariage avec le prince Adolphe-Frédéric de Holstein-Eutin que les États venaient de désigner pour la succession au trône. La correspondance se continue ensuite régulièrement jusque vers 1758. A ce moment, presque coup sur coup, la mort vient atteindre deux des principaux correspondants de Louise-Ulrique, sa mère d'abord en 1757, un peu plus tard son frère Guillaume-Auguste. Il ne lui restait plus guère que Frédéric. La guerre contre la Prusse, dans laquelle, malgré ses efforts, la Suède est entraînée, ne tarde pas à rendre impossible avec ce dernier toute correspondance.

La publication de M. A. laisse donc de côté, comme on le voit, une partie importante de la vie de Louise-Ulrique, puisque celle-ci mourut seulement en 1781. La période qu'elle embrasse est cependant assez étendue pour qu'on puisse en dégager un portrait suffisamment vivant et complet de la sœur de Frédéric. Nature expansive, cultivée, sympathique et primesautière, s'intéressant vivement à notre littérature qu'elle connaît parfaitement et qu'elle admire, telle apparaît d'après cette correspondance Louise-Ulrique. Française d'esprit, elle demeure cependant profondément allemande de cœur : « Je pense et rêve jour et nuit à Berlin », écrit-elle dans les premiers temps de son exil. Cette préoccupation, sans doute s'atténuera avec le temps, elle ne disparaîtra jamais : Berlin, la Prusse demeureront pour elle une constante préoccupation, en dépit du désir qu'elle a de se rendre populaire en Suède et d'y jouer un rôle politique. Jusqu'aux sentiments qu'elle éprouve à l'égard de son mari sont dominés par cette idée. Elle estime son sérieux et son application, le zèle qu'il témoigne comme prince héritier, puis comme roi pour les affaires de l'État, sa délicatesse, mais surtout elle lui sait gré de la déférence respectueuse qu'il témoigne à Frédéric et de la docilité avec laquelle il se déclare prêt, dès sa première entrevue avec elle, à suivre les conseils du roi de

Prusse qu'elle se chargera de lui transmettre. Elle en profita, comme on sait, pour essayer de conquérir Adolphe-Frédéric à la politique prussienne dont elle fut à la Cour de Suède le champion passionné. Avec l'aide du comte Tessin, son confident, dont elle fait le gouverneur de ses enfants, elle cherche, dès le début, à grouper autour du prince héritier un parti suffisamment fort pour contrebalancer l'influence de la Russie. La correspondance qu'elle entretint à ce propos avec Frédéric nous la révèle comme le véritable agent de la politique prussienne à Stockholm. Il n'est pas d'événement un peu important à la Cour de Suède qu'elle ne se hâte de mander à son frère, quelquefois par lettres chiffrées, précipitant les avis et sollicitant les conseils. L'état d'anarchie de son pays d'adoption la préoccupe, mais c'est en vain qu'elle cherche à lui trouver un remède : abandonnée par le comte Tessin, qui devient un de ses ennemis les plus redoutables, après avoir été un de ses meilleurs partisans, en lutte avec la Diète, elle assiste finalement, impuissante, à l'échec éclatant de sa politique.

Profondément différentes sont les lettres qu'elle adresse aux autres membres de sa famille. Tandis que Frédéric, en dépit de la confiance et de l'amitié qu'il lui témoigne, demeure toujours pour elle le roi qu'elle redoute au point de n'oser pendant longtemps l'appeler autrement que Votre Majesté, vis-à-vis de ses autres correspondants, elle laisse de côté toute gêne. Frédéric-Guillaume surtout, le compagnon favori de son enfance, est celui avec lequel elle se montre plus volontiers elle-même. C'est lui qu'elle interroge sur ce qu'on pense d'elle à Berlin, sur les sentiments de Frédéric à son égard dont elle se montre constamment préoccupée ; c'est à lui qu'elle mande les mille potins de cour qui n'ont pas avec la politique un rapport étroit. Moins intéressantes au point de vue de l'histoire générale, les lettres qu'elles lui adressent ont, par contre, l'avantage de nous faire mieux connaître les sentiments des différents membres de la famille des Hohenzollern les uns envers les autres.

Au point de vue de la façon dont est présentée cette correspondance il n'y a que des louanges à adresser à l'éditeur. Chaque volume est précédé d'une courte préface, donnant l'indication des sources, et d'une introduction dans laquelle l'auteur résume et met en œuvre la partie de la correspondance qu'il publie. L'annotation, très soignée, contient tous les renseignements essentiels. Elle est complétée par l'indication des lettres déjà publiées et le renvoi aux principaux ouvrages qui complètent la correspondance. Un index des noms propres termine l'ouvrage. — René Girard.

SCHWAB. **Documents relatifs à la vente des biens nationaux. (District d'Épinal)**. Épinal. In-4. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution).

Il faut se féliciter de voir s'augmenter la liste des publications relatives à la vente des biens nationaux, et souhaiter qu'elle s'accroisse encore. Voici venir la région de l'Est, avec la publication de M. Schwab. Sous une forme plus limitée que les précédentes (elle est bornée à un district) elle rendra au moins autant de services. Le plan en est satisfaisant, les renseignements (mesures, monnaies) abondants, l'introduction intéressante, les tableaux multipliés. Sur quelques points utiles à noter, grand morcellement de la propriété dès avant la Révolution, vague et insignifiance des évaluations faites en l'an IV des biens non vendus quand il s'agissait de lancer le mandat, etc., j'ai eu la satisfaction de trouver dans le livre de M. S. la confirmation de ce que j'avais déjà remarqué.

Où M. S., à mon avis, a fait fausse route, c'est en établissant ses comparaisons pour la détermination du *quantum* touché par l'État entre les sommes réellement payées et le prix d'estimation. Je crois nécessaire de prendre pour terme de comparaison, non le prix d'estimation, mais le prix d'adjudication, réduit en valeur réelle. Il y a à cela une raison générale : quand un État se met à vendre des immeubles, ce qui importe, ce n'est pas le prix qu'il leur donne, mais bien le prix qu'il en trouve. Il y a surtout des raisons particulières : les estimations ont été faites en l'air, sur des baux entachés de réticences, pour les biens de première origine : celles des biens de deuxième origine l'ont été au cours des années II et III, sans qu'il soit toujours possible de déterminer quelle influence la baisse du papier-monnaie a exercé sur les prix d'estimation. (M. S. n'a pas l'air de se préoccuper de cette question, qui est essentielle, et sur laquelle je ne crois pas qu'on puisse arriver à faire complètement la lumière [1]. Dès lors, rien de plus vague, de plus fuyant, de moins solide, que les prix d'estimation pour les biens de 2e origine). M. S., il est vrai, s'occupe d'une région où les ventes de deuxième origine n'ont eu qu'une importance minime à côté de celles de première. Mais, même là, elles en ont eu assez pour qu'il paraisse impossible d'accepter la moyenne (47 °/o ou 49 °/o de la valeur des biens) indiquée par M. S. Quand on a voulu, sous la Restauration, essayer

1. Je note, à Hadel, p. 67, un pré d'émigré, d'un revenu de 120 l. estimé 2400, tandis qu'un pré de cure de 190 l. de revenu, ne l'a été que 1614, 105 : je note, p. 160 et 161, à Dignonville, un bien de Jésuites estimé 2.916, et un bien d'émigré, environ double ou triple, estimé 17.607, 6 s. On pourrait relever quantité de ces anomalies déconcertantes, qui devraient avertir du peu de valeur du travail d'estimation, et du danger qu'il y a à s'appuyer sur une semblable base.

de baser l'indemnité des émigrés sur les prix d'estimation des biens vendus, on est arrivé à des résultats tellement absurdes qu'il a fallu renoncer à procéder ainsi. On s'est référé aux prix d'adjudication, méthode mauvaise, mais moins mauvaise, la seule qui fût possible pour les biens vendus antérieurement à prairial an III. Quand on veut établir quel a été le produit réel pour l'État des ventes de biens nationaux, il semble que la même méthode s'impose : comparer ce qu'il a reçu à ce qu'il aurait dû recevoir.

Si on l'applique, en se servant des chiffres même indiqués par M. S., on s'aperçoit vite que cette moyenne doit être reportée extrêmement au dessous de 47 %. Sans doute, les 9 ventes qu'il cite, p. LXV, LXVI, LXVII, de l'année 1791, donnent pour prix de vente total 39.755 et pour total des paiements 26,284 fr. 94 : mais ce résultat est dû uniquement à ce qu'une d'elles a été payée comptant, à ce que sur une autre, par extraordinaire, a été fait un paiement de 1096 fr. 76 en numéraire, et à ce qu'en général les paiements effectués dans l'été de l'an III, les plus déprimés de tous, y occupent une place inférieure à la moyenne. Mais si nous prenons les 4 ventes de l'an III indiquées p. LXX, nous trouvons prix nominal de vente, 47.175 : prix réel, 3.682 fr. 75 ; prix réellement obtenu, 1.666 fr. 43. Et ainsi de suite : aux Forges, adjudication, 22.788, paiements 8.232 fr. 80 ; à Usegney (p. LXXV), 41.725 d'une part, 14.900 de l'autre. On est loin, ici et aussi ailleurs des 49 %. En tout, M. S. me paraît avoir eu tendance à exagérer grandement le profit que l'État a touché de l'opération.

Une connaissance plus précise de la législation des ventes de biens nationaux eût empêché M. S. de dire, p. XIII, que le 4e quart devait être payé en numéraire : il devait l'être (du moins au début) en mandats au cours, ce qui est quelque peu différent [1]. — M. MARION.

Édouard GUILLON. **Napoléon et la Suisse, 1803-1815**, *d'après les documents inédits des Affaires Étrangères*. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, VI-370 p.

C'était une heureuse idée que celle d'étudier Napoléon dans son rôle de médiateur de la confédération helvétique. Le sujet valait une étude approfondie. Il est regrettable que M. Guillon se soit contenté d'un coup d'œil un peu hâtif — d'autant plus regrettable qu'il paraît avoir bien vu et bien compris l'ensemble de la question. La documentation est tout à fait insuffisante ; M. G. s'est borné aux correspondances diplomatiques

1. Les tableaux relatifs au rapport de la superficie des biens nationaux avec l'étendue des communes laissent un doute : ces superficies de communes sont les superficies actuelles ? étaient-elles les mêmes sous la Révolution ? Il y a souvent des exemples du contraire.

des Archives du ministère des Affaires Étrangères. Non seulement il n'a consulté aucun dépôt d'archives en Suisse, mais il n'a même pas été aux Archives nationales où il eût bien certainement trouvé d'utiles renseignements sur les origines et les conséquences de la campagne de 1798. De même, pour les imprimés, il n'a pas cherché dans les ouvrages étrangers de renseignements sur l'action des autres puissances, Angleterre et Autriche par exemple. C'est encore à la hâte qu'il faut attribuer la composition lâche du livre, ses divisions arbitraires et vraiment trop faciles ; la confusion de tout ce qui concerne la politique intérieure de la Suisse ; ce style facile, agréable mais un peu trop dans le ton du journalisme, mettant tout sur le même plan ; tel jugement surprenant sur Mme de Staël (p. 249)...

Les deux premiers chapitres ne sont guère qu'un résumé assez confus des ouvrages antérieurs, mais le chapitre III nous offre un récit clair et précis, un jugement équitable de l'acte de médiation. L'intervention n'est pas préméditée, mais Bonaparte veut que l'influence française soit prépondérante en Suisse à cause de sa situation stratégique ; il est irrité de la confusion qui y règne, qui l'empêche de voir clair et facilite toutes les intrigues étrangères : les insurgés réactionnaires sont ouvertement alliés à l'Angleterre. Il intervient donc et, avec son étonnante lucidité, remet tout en ordre ; la constitution qu'il donne à la Suisse fut pour elle un bien fait et un bienfait durable, le point de départ de son organisation moderne. Les Suisses lui en furent reconnaissants et il fût resté chez eux puissant et populaire si, là comme partout ailleurs, le Blocus ne fût venu gâter les choses. C'est le passage le plus intéressant du volume que celui où M. G. nous montre en quelques pages trop brèves (p. 243-258) les conséquences du Blocus : d'abord accepté sans trop de mauvaise grâce parce qu'appliqué avec quelque douceur, il devient en 1810 ruineux et oppressif : un inspecteur des douanes français, Lothon, vient opérer des saisies dans ce pays, en principe indépendant ; les manufactures privées de matières premières, privées de débouchés par le protectionnisme français, dépérissent ; et, dans l'attitude de Napoléon vis-à-vis de l'industrie cotonnière suisse, nous voyons très nettement le désir de les atteindre pour favoriser l'essor de l'industrie française, — et surtout l'occupation du Tessin que la Suisse n'acceptera jamais et dont la cause est, d'après Napoléon lui-même, « le placement des douanes au débouché des montagnes ». L'opposition catholique et les puériles rigueurs de la censure achèvent d'expliquer le revirement des Suisses et leur attitude nettement hostile lors des défaites. Mais ils n'oublièrent jamais les bienfaits de la première intervention et restèrent toujours, comme le dit l'auteur d'un Mémoire

anonyme (p. 296) : « Contents de l'Acte de Médiation..., mécontents du médiateur ». — C. Ballot.

William Martin. **La situation du catholicisme à Genève (1815-1907).** *Étude de droit et d'histoire.* Paris, Alcan ; Lausanne, Payot, 1909. In-12, 383 p.

Le canton de Genève est à l'heure actuelle le seul état européen avec la France qui ait adopté le régime de la séparation des Églises et de l'État[1]. Comment l'ancienne république théocratique de Calvin en est-elle arrivée à cette solution radicale, c'était là une question intéressante à résoudre. Peut-on dire que M. Martin puisse se flatter d'y avoir réussi ? Son ouvrage étayé sur une documentation soigneuse dont on trouvera l'exposé dans une notice bibliographique, p. 372-375, a le grand tort à nos yeux d'être, en dépit du sous-titre, une étude de juriste plus que d'historien. Sans méconnaître l'utilité et même la nécessité de discuter la portée et les conséquences des textes législatifs régissant la matière, on ne peut s'empêcher de trouver les développements que M. M. a consacrés à ces gloses, un peu disproportionnés. On eût préféré saisir le lien qui unissait ces manifestations d'activité législative avec l'évolution générale de la démocratie génevoise. C'est ce qu'on n'aperçoit pas, ou tout au moins ce qu'on aperçoit à peine. Sur la grisaille des commentaires juridiques, les silhouettes de Fazy, le théoricien de la séparation, de Carteret, l'organisateur du régime cultuel de 1873, du curé Vuarin, de Mgr Mermillod, enfin, ne se détachant que faiblement. Peut-être aussi la tâche dépassait-elle les dimensions restreintes de l'ouvrage adoptées par M. M.

Autre grief : M. M. a l'air d'écrire trop souvent pour « ceux de Genève ». Il expose à mi-voix, avec des allusions à des choses connues, des sous-entendus, comme on se raconte entre parents, des événements de famille. Quelques éclaircissements, fût-ce en note, auraient rendu la lecture de cet estimable ouvrage moins austère aux gens d'en deça du Jura. Ces réserves faites, il convient de louer l'effort d'exposition et la modération de M. M. L'auteur, protestant conservateur, a vu avec regret s'établir le régime de la séparation, il reconnaît pourtant qu'elle s'imposait après l'échec du Kulturkampf de 1873. Elle a été, en somme, l'issue nécessaire des difficultés inextricables où s'était engagé l'État genevois en voulant se subordonner l'Église romaine, et lui imposer une charte calquée sur celle de l'Église protestante, exactement comme notre sépara-

1. Il faut y joindre depuis que ces lignes ont été écrites le canton de Bâle (1910) et le Portugal (1911).

tion de 1794 a été l'unique moyen de dénouer l'imbroglio de la Constitution civile du clergé. Il était indispensable d'indiquer ce rapprochement que M. M. a omis. Le grandes lignes de son travail sont les suivantes : Le catholicisme, à Genève après 1815, la paroisse de Genève régie par le Concordat ; les communes catholiques réunies par le traité de Paris, soumises également en fait au régime concordataire ; les communes sardes cédées par le traité de Turin sur lesquelles le roi de Piémont Sardaigne exerce une sorte de protectorat religieux ; l'ancien territoire de la République continuant d'être exclusivement protestant. Genève dépend à ce moment de l'évêque de Chambéry (chap. Ier).

De 1816 à 1843, le grand événement est le rattachement négocié avec Rome, de Genève à l'évêché purement suisse de Lausanne (1819). Les relations du pouvoir civil avec l'évêque et Rome se maintiennent à peu près correctes, sur les bases du concordat négocié à ce sujet pendant une trentaine d'années. La plupart des conflits sont solutionnés à l'amiable. On en trouvera l'énumération, p. 53 à 89 (chap. II).

En 1842, une nouvelle constitution plus démocratique remplace la constitution censitaire de 1814. Fazy aurait voulu qu'on abrogeât les traités (p. 90 à 102), ils furent maintenus ainsi que les garanties constitutionnelles du culte catholique. On se borne à soumettre les congrégations à l'autorisation du Conseil d'État, p. 99. Durant cette période, un différend nouveau s'éleva entre l'autorité ecclésiastique et le gouvernement de Genève à propos de M. Marilley nommé curé sans l'assentiment du Conseil, puis évêque (chap. III).

En 1846, révolution. Attitude singulière du chef des radicaux, Fazy, adversaire du Sonderbund, en Suisse, mais en coquetterie réglée avec les catholiques à Genève. Grâce à sa connivence tacite, de nouvelles congrégations s'installent et l'affaire Marilley s'arrange. En revanche, il dut bien malgré lui faire cause commune avec les cantons de Fribourg, de Neufchâtel et de Vaud qui venaient de déclarer déchu de ses fonctions d'évêque le même Mgr Marilley et procéder à son expulsion du territoire de Genève (chap. IV). La nomination de Mermillod comme vicaire général de Marilley avec le titre d'évêque d'Hébron, faisant prévoir le démembrement de l'évêché de Lausanne et le rétablissement du siège épiscopal de Genève, puis, comme vicaire apostolique, rallume la guerre religieuse. La vieille cité huguenote ne veut à aucun prix voir reparaître dans ses murs le successeur de ces évêques de Genève qu'elle a chassés au XVIe siècle. Une lutte acharnée se prépare : c'est à ce moment que Carteret arrive au pouvoir (chap. V).

Le chapitre VI est consacré aux lois de 1873 et à leur application, à

cet essai, bien connu de nationalisation du catholicisme genevois tenté en liaison avec le mouvement vieux catholique allemand et bernois. C'est le meilleur du livre. Vers 1879, on peut se rendre compte que la tentative a échoué. L'apaisement se fait, grâce à une « combinazione » de Léon XIII (chap. VII).

En 1907, la séparation, demandée et votée par un certain nombre de catholiques aussi bien que par des radicaux s'impose comme la seule solution équitable et durable. A signaler dans cette conclusion le passage sur l'Église « catholique-nationale » depuis la séparation, p. 368-369, sur laquelle on serait heureux d'ailleurs d'avoir un peu plus de précision. — René Durand.

R. Gout. **L'affaire Tyrrell**. *Un épisode de la crise catholique*. Paris, Nourry (Librairie critique), 1910. In-8, 312 p. (Tiré à 300 exemplaires).

Sous ce titre trop modeste, M. le pasteur Gout nous a donné une véritable biographie de celui qui fut, en même temps qu'un des chefs du « modernisme », une des personnalités les plus curieuses du catholicisme anglais depuis Newman ; et ce faisant, il a écrit du même coup une très intéressante contribution à l'histoire intellectuelle et morale de l'Église catholique dans ces vingt dernières années.

La documentation du livre est des plus sérieuses. M. G. s'est assimilé l'œuvre philosophique assez abondante, comme on le verra, de Tyrrell (cf. Bibliographie, p. 6 et 7, note). Il a dépouillé consciencieusement les périodiques religieux contemporains de caractère soit théologique, soit politique — et ils sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus divers qu'on ne le supposerait dans ce xx^e siècle incrédule ; — il a recueilli, de la bouche des amis de Tyrrell, Miss Maud Petre et le baron Friedrich von Hügel — un nom que l'on retrouvera mêlé à tout le mouvement moderniste — des renseignements de première main, enfin il a été en relations avec Tyrrell lui-même. M. G. avait commencé son livre du vivant même de son héros et avec son plein assentiment, ainsi qu'en témoigne une lettre de celui-ci placée en tête de l'ouvrage, sous la forme d'articles parus depuis décembre 1908 dans la *Revue de Théologie* ; il ne le termina qu'après la mort de Tyrrell survenue le 15 juillet 1909.

Georges Tyrrell était né à Dublin en 1861 d'une famille anglicane appartenant à la Low Church, la fraction de l'Église établie la plus voisine du presbytéranisme. Il passe dès seize ans à la High Church où il subit l'ascendant d'un clergyman très savoureusement original, Radclyffe Dolling (p. 10-22). Sous son influence à la fois ritualiste et socialisante, encore que Dolling restât fidèle à l'anglicanisme, Tyrrell devint catholique

romain. Bien plus, en sa qualité d'esprit absolu et rigoureux, poussant jusqu'à leurs conséquences les plus extrêmes les déductions de ses prémisses, il se fait prêtre et jésuite. Jusqu'ici rien d'extraordinaire, la crise de conscience de Tyrrell est celle de tous les transfuges de l'anglicanisme au romanisme ; l'histoire de ses rapports avec Dolling est celle de Newman et de Pusey. Le côté curieux et spécial de l'aventure psychologique de Tyrrell, c'est qu'il va refaire maintenant en sens inverse ou à peu près le chemin parcouru, remontant douloureusement et par étapes la pente qu'il avait descendue pour ainsi dire d'un seul élan (chapitre I).

Naturellement comme tous les néophytes, il débute par l'orthodoxie la plus stricte. Professeur de philosophie morale au séminaire de Stonyhurst, le plus important des collèges de jésuites anglais, il applique à la lettre les étonnantes prescriptions de l'Encyclique de Léon XIII « *Aeterni Patris* » du 4 août 1879 sur la philosophie scolastique et rêve, suivant la formule célèbre, de « réconcilier la foi et la science », la science du XIXe siècle, à l'aide de syllogismes du XIIIe. Son thomisme outrancier finit même par inquiéter ses supérieurs plus éclectiques par tempérament et par tradition : en 1896 il fut privé de sa chaire. Mais déjà il avait lu l'*Essay of a Grammar of Assent* de Newman, livre dont on ne saurait trop faire ressortir l'importance capitale dans les controverses religieuses actuelles, et le mysticisme semi-agnostique qui y est inclus avait commencé à ruiner son intellectualisme aristotélicien. La foi chrétienne, disait Newman, ne se démontre pas comme un théorème de géométrie, elle se sent. En 1897, il commença à écrire ; successivement paraissent *Nova et vetera* où il sacrifie résolument la théologie à la vie intérieure, *Hard Sayings* 1898, *On external religion*, 1899 (chap. II).

A la même époque, en France, se dessine chez les catholiques un mouvement de pensée analogue : tout un groupe de novateurs, Ollé-Laprune, Maurice Blondel, Fonsegrive, le P. Laberthonnière, délaissant les positions traditionnelles de l'apologétique, inaugurent une philosophie religieuse nouvelle, toute voisine du newmanisme. Tyrrell entra en rapport avec eux par l'intermédiaire du baron de Hügel. En novembre 1899, il publie dans les colonnes du *Month*, la revue des Jésuites anglais, *The relation of theology to devotion*. Il y conseillait aux théologiens la modestie et la prudence : la science laïque sans cesse en mouvement ne nous enseigne-t-elle pas que l'erreur d'aujourd'hui sera peut-être la vérité de demain ? La même année, à la période de liberté intellectuelle relative laissée par Léon XIII aux chercheurs, succédaient les premiers symptômes de réaction : lettre *Testem benevolentiae* censurant l'Américanisme, condamnation d'Hermann Schell, professeur à l'Université de Würzbourg ;

lettre encyclique au clergé de France du 8 septembre, censurant la philosophie « Kantienne », entendez, l'apologétique nouvelle (chap. III).

M. G. termine ici la première partie de son livre et il a raison. Jusqu'à présent, Tyrrell s'est maintenu tant bien que mal en deçà des frontières de l'orthodoxie ; il va désormais les franchir. Un article intitulé : *A perverted devotion* du 16 décembre 1899, véritable réquisitoire contre le rationalisme théologique, à propos de la croyance à l'enfer le brouille avec ses chefs. Retiré à Richmond dans le Yorkshire, il n'en continue pas moins de publier d'abord *The faith of the millions*, 1900, recueil d'essais qui porte l'Imprimatur du cardinal Vaughan ; par contre *Oil and Wine* fut arrêté et ne verra le grand jour que plus tard. C'est l'instant où l'exégèse moderniste arrive en France à la pleine conscience d'elle-même avec l'apparition de l'*Évangile et l'Église*, (1902). Tyrrell de formation exclusivement métaphysique, fort peu curieux d'histoire jusque-là et fort peu renseigné sur elle se met en relations avec M. Loisy, toujours grâce à Hügel, apprend l'allemand et découvre l'importance des problèmes que soulève l'Ancien et le Nouveau Testament, en même temps qu'il perçoit pour la première fois l'antagonisme entre l'esprit théologique et l'esprit critique. Sous le nom d'Hilaire Bourdon paraît alors *The Church and the Future* et sous celui de Dr Ernest Engels, *Religion as a factor of life* 1903. La « bonne presse » ne tarda pas à percer à jour ce double pseudonyme et dénonça l' « agnosticisme » de Tyrrell. A la fin de 1903, *Lex Orandi*, un nouveau recueil d'articles, obtint pourtant encore l'approbation de l'évêque de Southwark et fit sensation en Italie (chap. I). En janvier 1904, un article du *Month* intitulé *Semper Eadem* sembla indiquer que Tyrrell revenait à résipiscence et adoptait de nouveau l'argumentation scolastique. C'était une mystification : Tyrrell avait simplement voulu montrer, ainsi qu'il prit soin de l'expliquer plus tard aux lecteurs de la revue, qu'il était capable tout comme un autre de jouer au petit jeu des baroco et des baralipton. Cette mauvaise plaisanterie mit les théologiens en fureur : Tyrrell dut quitter le *Month*. Bien plus, se sentant mal à l'aise à l'intérieur de la Cie de Jésus, il entama, pour en sortir, des négociations avec le supérieur général de la Compagnie, le P. Martin. Telle n'était pas l'intention des Jésuites qui voulaient transformer cette séparation à l'amiable en expulsion ignominieuse. Les pourparlers traînèrent à dessein pendant deux ans, de 1904 à 1906; ce fut au cours de ceux-ci que Tyrrell adressa au P. Martin un long mémoire, lui expliquant ce qu'il avait rêvé de trouver dans la Compagnie, ce qu'il y avait trouvé en réalité et ce qui le contraignait à la quitter. Ce document a été communiqué par Tyrrell à M. G. qui l'a inséré *in extenso* sous forme d'appendice (p. 269-321). Ce n'est

pas la partie la moins intéressante de son livre : tous les historiens de l'Église catholique devront lire ces pages, même après le substantiel et impartial résumé de Böhmer. Ils y verront la fameuse Compagnie jugée par l'un des siens. L'occasion cherchée par le P. Martin se présenta enfin. Tyrrell avait commis l'imprudence de laisser imprimer et circuler sous le manteau en Italie une *Lettre confidentielle à un professeur d'anthropologie*, véritable consultation de directeur de conscience à son pénitent au sujet des difficultés de croire que rencontre de nos jours un catholique honnête et intelligent : il s'y exprimait librement sur l'obscurantisme et l'autoritarisme de l'Église romaine. Ces extraits en ayant été divulgués dans le *Corriere della Sera* de Milan, Tyrrell fut sommé de s'expliquer et dut s'en reconnaître l'auteur. Le 7 février 1906, il apprenait qu'en « raison du scandale » causé, il avait cessé de faire partie de la Cie, et du même coup, les archevêques de Westminster et de Dublin ayant refusé de l'accepter dans leurs diocèses, il se trouvait, aux termes du droit canon, suspendu (chap. II). Un mois plus tard il publiait, sans aucune autorisation, *Lex credendi*, qui déchaîna de violentes polémiques. Tout n'était cependant pas rompu entre Rome et Tyrrell. Plusieurs tentatives de réconciliation eurent lieu par l'entremise d'intermédiaires plus ou moins désintéressés. L'un d'entre eux fut Mgr Mercier archevêque de Malines : il offrait à l'ex-jésuite son pardon moyennant « l'engagement de ne plus rien publier sur des sujets religieux et de soumettre sa *correspondance privée* à un ecclésiastique désigné par l'autorité », p. 154. Tyrrell répondit en déclarant qu'il ne se soumettrait jamais à ce qu'il appelait une « *self emasculation* » (1906). L'année suivante, une seconde négociation émanée du prieur de Storrington, monastère de Prémontrés dans le Sussex où Tyrrell s'était installé comme pensionnaire, faillit aboutir. Cette fois on ne lui demandait que la simple promesse, « dès qu'on lui aurait rendu ses droits sacerdotaux », de se soumettre « aux devoirs qui répondent à ces droits », formule, comme on le voit, assez élastique. Aussitôt, la *Corrispondenza Romana*, dont le livre de M. Pernot nous a révélé le rôle dans la politique de la Curie [1], annonça avec fracas que Tyrrell s'était « soumis » sans conditions. Tyrrell protesta dans le *Daily Chronicle* et le *Giornale d'Italia*, et l'affaire en resta là (1907). Entre temps la fameuse *Lettre confidentielle* avait paru en anglais et dans sa teneur intégrale sous le tire de *A much abused Letter* 1906, ainsi que *Through Scylla and Charybdis or old theology and the new* 1907 (chap. III).

L'intervention personnelle et brutale de Pie X dans la question du

1. Cf. ci-dessus, p. 231-233.

modernisme précipita le dénouement de la crise où se débattait Tyrrell. De juillet à novembre 1907, s'échelonnent le nouveau Syllabus, l'Encyclique *Pascendi* et le Motu proprio *Praestantia Scripturae Sacrae*. Tyrrell apprécia sévèrement *Pascendi* dans deux articles du *Times* 30 septembre et 1er octobre 1907. En représailles, l'évêque de Southwark, sur instructions venues de Rome, lui interdit l'usage des sacrements, 22 octobre ; après la suspense, l'excommunication (chap. IV). A dater de ce jour, Tyrrell ne garda plus de ménagements contre l'absolutisme romain, qu'il considéra désormais comme le germe de mort de l'Église ; il continuait pourtant de se dire encore catholique, mais son catholicisme n'avait plus rien d'orthodoxe ; il se rapproche plutôt du vieux catholicisme allemand, pour lequel il manifeste à cette époque une certaine sympathie, en même temps qu'il apprécie plus favorablement qu'autrefois l'anglicanisme. Il collabore aux revues modernistes italiennes censurées : *Nova et Vetera*, le *Rinnovamento* ; il réfute le cardinal Mercier dans *The Mediaevalism* (1908), enfin il entreprend un ouvrage sur les destinées futures de l'Église romaine : *Christianity at the Cross Roads* (chap. V).

La mort vint le surprendre à Storrington pendant qu'il y travaillait (15 juillet 1909). Deux prêtres catholiques consentirent à lui donner l'absolution et à lui administrer l'extrême-onction, néanmoins l'évêque de Southwark lui refusa la sépulture ecclésiastique. Il fut enseveli dans le cimetière anglican ; un ecclésiastique français de ses amis ayant récité sur sa tombe les dernières prières, encore que ce fût en habit de ville, fut blâmé de ce chef et suspendu.

Le recul manque encore pour permettre d'apprécier équitablement l'homme et l'œuvre. La biographie de M. G. tourne parfois à l'hagiographie enthousiaste et, ce qui est naturel mais regrettable, à la diatribe contre les idées et les hommes du Vatican. Cependant, même en faisant la part des amitiés passionnées, que cet Irlandais sentimental et expansif sut exciter autour de lui, il semble bien que son rôle ne fut pas médiocrement important dans l'évolution intérieure du catholicisme romain au XIXe siècle et que Tyrrell doive prendre rang d'ores et déjà à la suite des grands adversaires de l'omnipotence pontificale : La Mennais, Döllinger et H. Loyson. — René DURAND.

---

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Annales du Midi.** 1911.

Juillet. = H. Tournier. *Interdiction, en 1728, de la tonne, machine usitée dans les diocèses de Castres et de Lavaur pour apprêter les étoffes.* [Origine des garnisseuses mécaniques actuelles, cette machine, qui augmentait la production et diminuait la main-d'œuvre tout en la rendant moins pénible, était en usage à Mazamet au début du XVIIIe siècle. Les fabricants de Labruguière se plaignent à l'inspecteur, disant que le travail accompli est défectueux, « qu'elle empêche un grand nombre de personnes de gagner leur vie et d'apprendre un métier » ; l'inspecteur, dans son rapport, conclut à leur destruction que prescrit l'intendant le 25 juillet, en ordonnant de faire l'opération du garnissage à la main avec des chardons et non avec des cardes en fer. C'est un épisode, dès ce moment là, de la grosse question du machinisme et de ses conséquences sociales. Les machines n'ont reparu que vers 1840 ; le mot de tonne s'est conservé dans le nom d'une rue de Mazamet. Renseignements sur les procédés de fabrication.]

**La Révolution française.** 1911.

14 Août. = *Doctorat de M. Jacques Rambaud. Naples sous Joseph Bonaparte. Lettres inédites de Joseph Bonaparte.* [Résumé, par l'auteur, de ses deux thèses.] — H. Labroue. *Un pamphlet contre Lakanal.* [Reproduction, avec notes, d'un pamphlet contemporain d'un habitant de Bergerac, « modérantiste », qui donne, de la mission de Lakanal dans cette ville, en l'an II, un tableau tendancieux, mais dont les éléments sont pour la plupart empruntés à la réalité.] — J. Adher. *La Faculté de théologie de Toulouse au début de la Révolution française.* [Lettre du 10 février 1790, écrite au constituant Perrin de Rosiez, par quatre professeurs royaux réguliers de cette Faculté, montrant les rivalités entre les séculiers et les réguliers, et les inquiétudes de ceux-ci, troublés par les premières atteintes à leur institution.] — A. Aulard. *La centralisation napoléonienne. Les préfets.* [Suite en septembre, fin en octobre. L'absence de magistrats élus supprime toute institution, tout corps pouvant s'opposer à l'action du préfet. Tandis que les commissaires du Directoire avaient été des habitants du département où ils fonctionnaient, les préfets sont choisis hors du département; mais ils deviennent presque des habitants du pays, on les change peu. Les sous-préfets sont souvent originaires du département, ou même de l'arrondissement qu'ils administrent. Les premiers préfets ne furent pas choisis, sauf une ou deux exceptions, parmi les républicains démocrates, les jacobins; ils le furent parmi les modérés, non de l'ancien régime (à part quelques

exceptions), mais de la Révolution. Ce fut un personnel capable, intelligent, laborieux. Plus dirigés, plus obéissants que ne l'avaient été les intendants, ils n'en ont pas moins une certaine indépendance. Napoléon leur demande de lui donner des soldats, mais sans blesser les populations, de ménager l'esprit public en toute chose, par exemple en matière religieuse. Quelques exemples de l'administration des préfets : Beugnot, Jean De Bry, Jeanbon Saint-André, Thibaudeau, etc., d'après les ouvrages de MM. Dejean, Pingaud, Lévy-Schneider, Saint-Yves et Fournier; les préfets de la Charente et de l'Eure, d'après les recherches de M. Aulard dans les archives du premier département, de M. Anchel dans celles du second. Conclusion : les préfets de Napoléon ne furent ni si durs ni si servilement obéissants qu'on se les représente; leur attitude fut beaucoup plus humaine qu'on ne l'a cru et dit. En tâchant d'être des magistrats aimables, ou du moins tolérants et tolérables, ils suivirent les ordres de Napoléon, qui eût voulu être aimé. Le vrai caractère de cette centralisation napoléonienne n'apparaîtra sûrement que quand quelques bonnes monographies auront été consacrées à l'histoire de quelques départements au temps du Consulat et de l'Empire.] — *Notes de lecture. I. Un récit de la journée du 2 décembre 1851, par le comte de Roquette-Buisson.* [Député légitimiste de la Haute-Garonne; récit publié dans la *Revue des Pyrénées*, cf. ci-dessous, p. 390.] — *II. Michelet et la genèse de son Histoire de la Révolution.* [D'après une note du 14 février 1845, publiée par M. G. Monod.] — *III. Un ex-voto de Barras.* [Découverte d'un tableautin suspendu par Barras, à son retour des Indes, dans la chapelle de Fox-Amphoux (Var). D'après *l'Eclair* du 4 juillet 1911.]

14 Septembre. = Ch. Schmidt. *Le roi n'a pas besoin de savants.* [Reproduction de deux discours de l'abbé Eliçagaray aux professeurs du collège royal de Marseille, dans une tournée d'inspection, en 1821. On y trouve ces mots : « Nous n'avons pas besoin de savants, les études sont ce qu'elles doivent être, nous voulons des sujets fidèles et dévoués. »] — H. Labroue. *Les évêques Torné et Pontard et la Société populaire de Périgueux.* [Discours prononcé le 13 août 1793 par Torné, dans l'église métropolitaine de Bourges, avant de donner la bénédiction nuptiale à un prêtre et une ex-religieuse; lettre de la Société républicaine de Périgueux à Torné, à ce sujet, annonçant le mariage de Pontard.] — *Notes de lecture. Un incident de la journée du 9 thermidor.* [Attestation en faveur de Chabru, qui, en montant les premières marches de la Maison commune, reçut sur la tête Robespierre jeune.] — L. Grosjean. *Lettres du conventionnel Gillet aux administrateurs du département du Morbihan.* [Suite en octobre. 28 lettres allant du 24 septembre 1792 au 8 février 1793.]

14 Octobre. = P. Renouvin. *L'édit du 22 juin 1787 et la loi du 22 décembre 1789.* [Comparaison entre les assemblées provinciales, d'élection, et les municipalités, créées par l'édit de 1787, et les administrations de département, de district, et les municipalités, créées par la loi de 1789. Analogies et différences entre ces assemblées, au point de vue de leur but, de leur recrutement, de leur composition, de leur organisation et de leurs attributions.] — A. Blossier. *Une contestation entre le duc d'Orléans et la ville de Honfleur, à propos des droits de coutume, prévôté et travers de Seine, 1768-1790.* [Long débat entre les échevins et négociants de

Honfleur et le duc d'Orléans, qui veut leur imposer ces droits, qui menacent le commerce du port ; ce débat se termine par la victoire des premiers.] — I. Kont. *Un ouvrage hongrois sur la Révolution française.* [Renseignements sur une *Histoire de la grande Révolution*, en trois volumes, publiée par la « Sociétés des monographies hongroises », sous la direction de M. Samuel Borovszky, membre de l'Académie hongroise. Le tome I est consacré, en guise d'introduction générale, aux règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; le tome II, à l'histoire de la Révolution, de la convocation des États-généraux à la mort de Louis XVI ; le tome III mène le récit jusqu'au 18 brumaire.]

**Revue de Paris.** 1911.

15 Juillet. = A. Claveau. *Le lendemain de Sadowa.* [L'auteur, ancien secrétaire-rédacteur au Corps législatif, à l'Assemblée nationale et à la Chambre des députés, raconte la bataille qui s'engagea au Corps législatif le 14 mars 1867, sur la politique extérieure du gouvernement impérial. Thiers, dans son interpellation, refit l'histoire de l'équilibre européen depuis la fin du xv^e siècle, pour montrer que l'Empire l'avait rompu ; il attaque le principe des nationalités qui est funeste à la France en favorisant le développement dangereux de grands états. Le 15 mars, il continue son discours, en indiquant comme remède la plus extrême prudence : « Il n'y a plus une seule faute à commettre » dit-il pour conclure. M. C. voit dans la conduite de Thiers une comédie qui consista, de Sadowa à Sedan, à stimuler et exciter, pour arrêter et retenir, inquiéter et paralyser ensuite. Après Thiers, Garnier Pagès affirma que Bismarck ne réussirait jamais à réaliser l'unité allemande, et son discours naïf fut applaudi. Émile Ollivier parla à peu près dans le même sens, et termina en disant qu'il préférait la guerre à une paix sans honneur. Rouher plaida habilement pour justifier la guerre d'Italie, et se porta garant de l'absence de visée de la royauté italienne sur Rome ; il glissa sur les affaires d'Allemagne, il fut applaudi par la majorité. Seul Granier de Cassagnac montra avec vérité que la crise générale était provoquée par la Prusse, que l'équilibre se trouvait rompu, et que la France devait s'armer et attendre le moment d'intervenir. Le débat se termina par un vote favorable au gouvernement et la démission de Walewski.] — *En Vendée* (1793). [M. A. de Tarlé publie un procès-verbal d'interrogatoire qui se trouve à la Bibliothèque de Tours, mss. 1492, f° 7. Nombreux détails sur l'organisation et les ressources des Vendéens.]

1^er Août. = A. Claveau. *L'agonie d'un régime, le 4 septembre.* [Suite le 1^er septembre. [La Chambre tenue ignorante des nouvelles, les incertitudes de la défense, les dissensions entre généraux, jusqu'à l'échec final, puis l'envahissement de la Chambre.]

1^er Août. = Comte d'Eschevannes. *Les journées de Juillet.* [Journal d'un jeune officier de la Garde qui prit part aux journées de juillet 1830.]

15 Août. = L^t C^el E. Picard. *Sedan. Les responsabilités.* [Suite le 1^er septembre. Étude stratégique des opérations.] — Adjudant Lecoq. *Journal d'un grenadier de la Garde.* [Il prit part à la campagne d'Italie, à celle de Russie, puis à la campagne de France.]

1er Septembre. = F. DE BANCENEL. *Avec M. de Suffren.* [Suite le 15 septembre. Journal d'un jeune Franc-Comtois qui fit de nombreuses croisières avec Suffren en 1780 et 1781.]

15 Octobre. = FRÉDÉRIC MASSON. *Les médecins de Napoléon à Sainte-Hélène.* [Fin.]

**Revue des Deux Mondes.** 1911.

1er Juin. = VICTOR GIRAUD. *La Genèse du Génie du Christianisme.* I. *Les origines et la jeunesse de Chateaubriand.* [Influence du milieu ethnique, la Bretagne, avec ses caractères bien connus, le goût du mystère, les aspirations suprahumaines. Influence du milieu familial où se conservaient à travers les générations l'orgueil de gentilhomme et un vif sentiment de l'honneur. L'auteur insiste sur les années d'études, notamment au collège de Dol, l'initiation religieuse par Mme de Chateaubriand mère. Puis vinrent des influences différentes, le voyage à Paris et l'entrée dans la carrière militaire, la lecture des grands écrivains du XVIIIe siècle et des auteurs étrangers. C'est alors, au moment de partir pour l'Amérique, que l'on note un fléchissement dans les croyances religieuses de François de Chateaubriand.] — R. DE CAIX. *Ménélick.* [Exposé rapide des faits déjà connus qui ont marqué la renaissance de l'Éthiopie.] — A. BOSSERT. *Un salon allemand au temps du Romantisme.*

15 Juin. = VICTOR GIRAUD. *La Genèse du Génie du Christianisme.* I. *Les années d'exil et la crise religieuse.* [L'œuvre principale des années d'exil, œuvre de négation, d'athéisme et de pessimisme désespéré est l'*Essai sur les Révolutions* ; mais déjà dans cette œuvre, la nature du pessimisme indiquait des transformations possibles. Au même moment, Chateaubriand se liait avec Laharpe, Fontanes, Ballanche, Joubert, chez qui se manifestaient des indices de renaissance chrétienne : le procès du Christianisme est repris et tout montre qu'il sera gagné. La mort de Mme de Chateaubriand excite en son fils des remords et des regrets douloureux de son enfance. Le chrétien qui survivait, malgré tout, au fond de lui, triomphe, et l'exemple de Pascal et d'autres qui n'ont pas brisé leur plume lui fait concevoir le projet d'écrire à son tour une apologétique, destinée spécialement à montrer que le Christianisme n'est nullement incompatible avec les lettres et les arts.] — G. LAFENESTRE. *Paul Huet et le paysage français* [d'après l'ouvrage de M. René-Paul Huet qui vient de paraître chez Laurens.]

1er Août. = H. HOUSSAYE. *La journée d'Iéna.* [Analyse de l'état d'esprit des Prussiens. Liée par le traité du 3 novembre avec la Russie et l'Autriche, la Prusse n'avait pas cru à la solidité du traité conclu avec la France, le 26 février 1806. Partout on était irrité contre la France, aussi bien à la Cour que dirigeait l'ardente reine Louise, que dans la bourgeoisie et dans l'armée, où les officiers se croyaient sûrs de la victoire. Dans le courant de septembre, Napoléon — qui crut jusqu'au dernier moment aux dispositions pacifiques de la Prusse — se prépara à l'ouverture des hostilités. Dès la réception de l'ultimatum prussien, l'armée française massée en Franconie, déborda la gauche de l'armée prussienne qui était échelonnée sur 140 kilomètres. Le prince Louis-Ferdinand de Prusse, qui brûlait de rempor-

ter la première victoire, essaya de défendre la petite ville de Saudfeld, en prenant l'offensive pour essayer de couper l'armée française; il fut repoussé, et après un combat acharné, obligé de fuir lui-même. Il fut tué par un hussard français, pendant que Suchet balayait le terrain jusqu'à la Saale. Le corps d'armée de Louis-Ferdinand était détruit (10 octobre). Les 11 et 12 octobre, toute l'armée française, trompant les prévisions de Brunswick, accentua le mouvement général vers Leipsick. Dans la nuit du 12 au 13, Napoléon arrêta le plan qui consistait à traverser la Saale et à se porter vers Weimar pour y livrer bataille, dans la croyance que l'ennemi se retirerait vers Magdebourg. C'est ce que commanda, en effet, Brunswick, qui défendit expressément de livrer bataille à Hohenlohe, pourtant très bien posté à Iéna pour engager une offensive favorable. Napoléon arriva à Iéna, et dans la nuit du 13, prit toutes ses dispositions en vue de la bataille prochaine : voyant de suite, que les crêtes du Landgrafenberg étaient la clé de la situation, il les fit occuper par Lannes avec de l'artillerie, ce qui fut assez pénible. Il bivouaqua avec l'armée.] — MAURICE BOREL. *La mission diplomatique du général Lannes à Lisbonne (1801-1804)*. [II. Lannes revint donc en Portugal, sans que le gouvernement français ait pu obtenir le renvoi d'Almeida. Il essaya de négocier avec le Régent sans l'intermédiaire du ministre. Mais il ne réussit que difficilement à voir le prince directement et encore sans pouvoir obtenir qu'il se détachât de l'Angleterre. Pendant ce temps, Almeida faisait accuser Lannes auprès de Bonaparte de trafiquer de ses fonctions d'ambassadeur. Enfin, au début de juin 1803, les négociations semblent rompues, à la suite d'un refus d'audience du Régent, correspondant avec la reprise de la guerre contre l'Angleterre. Et pourtant, Talleyrand envoie des ordres de modération. Lannes n'en tient guère compte, car l'attitude de la Régence est plus que douteuse. Il est insulté à deux reprises, et les Français sont molestés sans cesse. L'ambassadeur suspend alors les relations diplomatiques, cette fois avec l'approbation de Talleyrand. Sur ces entrefaites, éclate la tentative de pronunciamiento du duc de Sussex et de Gomez Freire. Le Régent prend peur, et l'attitude du premier Consul devenant menaçante, il rompt avec le parti réactionnaire, renvoie Almeida, change le haut personnel politique, déclare qu'il marchera avec la France ; comme marque de bon vouloir, il demande à tenir le jeune fils de Lannes sur les fonts baptismaux. Pourtant l'ambassadeur poursuit ses avantages; après de nombreux pourparlers, il conclut, avec le Régent, la convention de neutralité du 27 frimaire. Contre toutes ses attentes, il eut à souffrir de l'inimitié de Talleyrand, qui affecta de négocier avec le Régent par l'intermédiaire de l'Espagne. Talleyrand refusa d'abord de ratifier la convention que l'ambassadeur avait élaborée, sans aucune instruction du Premier Consul. Néanmoins ce fut ce traité de neutralité modifié que ratifia Bonaparte, le 5 avril 1804. Dès lors, c'est l'influence française qui prédomine en Portugal : tout le montre, depuis l'irritation de l'Angleterre, jusqu'à la participation unanime des Portugais aux fêtes données par Lannes, en réjouissance de l'heureuse issue qu'avait eu pour Bonaparte l'attentat de Cadoudal.]

15 Août. = HENRY HOUSSAYE. *La journée d'Iéna*. II. [Le 14 octobre, au matin, après un moment d'incertitude causé par le brouillard, les Français dessinèrent sur la droite et sur la gauche un grand mouvement enveloppant : les Prussiens se

replièrent sur le Dornberg, évacuant leurs premières positions. Vers 10 heures, il y eut un temps d'arrêt dans la marche en avant, Napoléon n'étant pas sûr de ce qui se passait derrière lui. Hohenlohe, plongé dans une apathie vraiment inexplicable, n'avait pas de plan général de bataille, et ne donnait même pas les ordres indispensables. Aussi les Français purent-ils occuper, sans difficulté, l'importante position de Viezenheiligen. Hohenlohe s'anima alors un peu, et faisant appel surtout à des charges de cavalerie, il donna l'ordre de reprendre les positions évacuées : sous l'avalanche des chevaux, les Français durent quitter leurs positions avancées. Mais Hohenlohe crut devoir modérer son offensive et attendre Ruchel. C'est à ce moment qu'arrivait le gros de l'armée française, animée d'ailleurs d'un merveilleux entrain. La ligne prussienne fut rompue et l'armée dut faire retraite, en bon ordre, dit M. Houssaye. Mais ce fut en vain que Hohenlohe essaya de se reformer en bataille à Klein-Romstedt ; il fallut fuir de nouveau. Les troupes fraîches de Ruchel, malgré la reprise de Gross-Romstedt, ne purent que sauver l'honneur des armes prussiennes. Le corps saxon de Leschwitz, resté en arrière sur la droite, fut emporté à son tour dans la déroute qui devenait ainsi générale, et après un dernier effort, l'armée française entra dans Weimar. La victoire étatt acquise. A la gauche, Davout s'était trouvé aux prises avec Brunswick ; malgré le refus de Bernadotte de marcher avec lui, il s'était, conformément aux ordres de Napoléon, porté sur Apolda . La division Gudin s'était avancée sur Hassenhausen, mais attaquée très vigoureusement par la division Schmettau, c'est juste à temps qu'elle fut secourue par la division Friant. A gauche, l'effort de l'armée prussienne faillit réussir : mais, juste à propos également, déboucha la division Morand. Les Prussiens durent reculer. Alors, passant à l'offensive, et dans un élan furieux, auquel le Roi ne voulut pas que Blücher, avec les importantes réserves de Kalkreuth, essaya de s'opposer, les Français chassèrent devant eux les troupes ennemies, dont la déroute se mélangea avec celle des troupes qui venaient d'être battues à Iéna.] — CH. BENOIST. *La crise de l'Etat moderne. La hiérarchie professionnelle dans l'ancienne société française. La réhabilitation des arts mécaniques.* [L'auteur trace un parallèle, d'une part, de la persistance des castes séculaires, persistance dont on trouve l'expression dans les écrits des juristes, Loyseau, Domat, Dareau, d'autre part, des signes annonciateurs de la montée au pouvoir des travailleurs manuels des champs et des usines. Pascal et La Bruyère, notamment, ont sapé les bases du régime social qui reléguait les prolétaires au bas de l'échelle : Bacon, Montchrétien, Boisguillebert, les philosophes et les économistes ont fait plus, et ont hautement réhabilité les artisans.]

1er Septembre. = E. DAUDET. *Alexandre de Humboldt et la police royale. Lettres inédites (1816-1820).* [Les lettres publiées, ou plutôt utilisées par M. Daudet, proviennent des correspondances saisies par le Cabinet Noir. Une première série contient surtout des lettres échangées avec des dames de la haute société parisienne, avec qui A. de Humboldt garda toujours d'excellentes relations, bien qu'il affectât d'être en coquetterie avec les libéraux. Une seconde série ne comprend guère que la correspondance d'Alexandre de Humboldt avec son frère Guillaume, savant réputé, et qui jouait alors un rôle politique important. On trouve dans ces lettres

quelques renseignements sur ce rôle politique : G. de Humboldt apparaît comme très grand seigneur, difficile sur les postes qu'on lui offrait, voulant qu'ils fussent à la fois compatibles avec ses principes et avec ses convenances. Il s'accommodait mal du caractère autoritaire du chancelier Hardenberg : aussi, hésitait-il à entrer dans le ministère prussien. Une intéressante lettre nous montre Alexandre s'efforçant de faire disparaître cet antagonisme latent, mais ses efforts furent vains et Guillaume dut sortir du ministère. Malgré ses bonnes relations avec Hardenberg, A. de Humboldt se crut tenu de déférer au désir de son frère, et de faire connaître au chancelier dans quel état d'esprit l'ex-ministre était sorti de charge.]

15 Septembre. = René Doumic. *Lettres d'un philosophe et d'une femme sensible. Condorcet et Mme Suard, d'après une correspondance inédite. L'amitié tendre.* [Les lettres proviennent des archives du château de Talcy. Ce premier article est un récit de la naissance de l'amitié — aussi tendre que vertueuse — que nourrissaient l'une pour l'autre « des âmes sensibles » comme celles de Condorcet et de Mme Suard.]

**Revue des Pyrénées.** 1911.

1er trimestre. = E. Faguet. *François Maynard.* [Notes biographiques et jugement sur les œuvres de ce poète à l'occasion de la publication d'un choix de poésies par M. P. Fons. Bon poète de second ordre.] — J. Adher. *La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne. Une mission de Destrem en l'an VI.* [Destrem, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Toulouse, envoyé à Paris pour régler diverses affaires, écrit aux administrateurs pour les mettre au courant de ses démarches ; publication de sa lettre et de celle de Pérès, député aux Cinq-Cents.] — M. Braunschvig. *Un poète philosophe : Alfred de Vigny.* [Étude sur l'homme, le philosophe, l'écrivain.] — Baron Desazars. *Les premières femmes lettrées à Toulouse.* [Les femmes lettrées du XVe et du XVIe siècle sont des inventions de Du Mège, l'archéologue toulousain.] — J. Depaule. *Un poète parnassien : Camille Delthil.* [Etude, avec nombreuses citations, sur le poète de Moissac.] — E. Lamouzèle. *Le budget des Beaux-Arts et de l'Instruction publique de la ville de Toulouse à la fin du XVIIe siècle.* [Relevé des articles relatifs à ce sujet dans les comptes de 1684 ; aucune dépense relative à l'instruction primaire.] — L. de Malafosse. *Les salons et les cercles littéraires de Toulouse.* [Souvenirs sur le salon de Mme de Rességuier, 1857-1861.] — Comte de Roquette-Buisson. *La journée du 2 décembre 1851.* [Récit pour ainsi dire officiel par le secrétaire du Comité de rédaction de l'Assemblée législative, député de la Haute-Garonne, de la résistance et de l'arrestation des représentants.]

2e trimestre. = Cl. Perroud. *La Gascogne. L'abandon de la terre.* [Analyse de l'article du Dr Labat dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1910.] — E. Guitard. *Seignelay contre les protestants. Le rôle du fils de Colbert, secrétaire d'État de la Maison du Roi et de la Marine, dans la Révocation de l'Edit de Nantes (1669-1690).* [Les attributions de Seignelay en matière de religion sont le résultat de l'extension de ses pouvoirs, par suite des occasions que lui fournissent ses attributions de la Maison du Roi, commerce, galères, marine et généralité de Paris. De son vivant, Col-

bert a cédé à son fils la Maison du Roi et s'est consacré exclusivement au commerce et aux finances ; mais l'influence de Colbert persiste ; peu de mesures relatives à la religion ; expulsion des officiers, tentatives pour convertir les enfants, achats de consciences, mais invitations à la prudence et à la modération. Cette prudence et cette modération persistent après la mort de Colbert dans toutes les mesures relatives aux enfants, aux gens en place, dans la lutte contre les consistoires et les ministres. A suivre.] — Dr E. Levrat. *La médecine populaire gasconne. Essai de folklore médical.* [Rôle des sorciers, des saints ; influence de la lune sur l'évolution des maladies ; liste de formules, recettes ; thérapeutique animale, minérale, végétale ; rôle de l'imagination et de la suggestion dans certains cas de guérison ; emploi fréquent des excréments d'animaux ; certains procédés fondés sur des observations précises subsistent encore en partie.] — H. Rouzaud. *Le séjour d'une Anglaise à Toulouse en 1785.* [Extraits du journal de Madame Cradock paru récemment, où une vingtaines de pages sont consacrées à Toulouse, à ses processions, églises, etc, au vacarme que font les Toulousains partout où ils sont réunis.] *Institut français en Espagne.* [Discours de M. H. Guy sur les raisons pour lesquelles l'étranger doit aimer la littérature française.]

3e trimestre. = Fr. Galabert. *La recherche de la paternité et les volontaires nationaux à Toulouse en 1792.* [Amusante analyse de registres de déclarations de grossesses. Ces déclarations ont pour origine une ordonnance d'Henri II et se rattachent à la question de la recherche de la paternité ; législation de l'ancien régime sur cette matière ; le rapt et le commerce illicite ; le père présumé tenu à des dommages-intérêts sur la seule déclaration de la mère. Age et condition des filles séduites : ce sont surtout des filles de service et des couturières ; les premières prennent leurs séducteurs parmi leurs patrons, les domestiques et les cordonniers. Étude des autres professions dans lesquelles se recrutent les séducteurs : le clergé et la noblesse représentés seulement par quelques exemples, mais particulièrement piquants, notamment celui d'un ancien capucin, aumônier d'hôpital ; nombre considérable de garçons de toutes corporations. Conduite des séducteurs lorsqu'ils apprennent leur future paternité : ils s'éclipsent sans rien dire ou sous des prétextes divers ; brutalité de quelques-uns ; enfin ils s'engagent dans les bataillons de volontaires lorsque ceux-ci s'organisent. Professions de ces volontaires : ils appartiennent aux classes les plus modestes. Ces déclarations fournissent quelques renseignements sur les dates de départ des bataillons de la Haute-Garonne, dates dont on ne trouve pas de traces dans les archives. Conduite héroïque pendant toutes les guerres de la Révolution d'un de ces volontaires ; victime d'une prostituée, la loi l'avait frappé durement, tandis qu'elle avait laissé échapper les séducteurs des jeunes filles confiantes dans des promesses de mariage ; dans les deux cas elle avait joué à faux.] — L. de Santi. *La question Louis XVII et Lamothe-Langon devant le Sénat.* [Tous les documents sur lesquels s'appuient les Naundorffistes (Mémoires de Peuchet, Souvenirs sur Marie-Antoinette de Mme la comtesse d'Adhémar, Mémoires de Napoléon Bonaparte, de Louis XVIII, Souvenirs d'un Pair de France) sont des pastiches dus au romancier Lamothe-Langon, ainsi que le prouvent les papiers de ce mystificateur toulousain retrouvés et étudiés par l'auteur.] — Ad. Coster.

*Antiquaires d'autrefois. A propos de quelques lettres inédites de François Filhol, hebdomadier de Saint-Etienne de Toulouse, au chroniqueur d'Aragon Don Francisco Ximenez de Urréa.* [Liste des œuvres de François Filhol, travaux sur les médailles, sceaux, etc., la plupart perdus; collectionneur émérite dont la réputation était considérable en Espagne au début du XVIIe siècle. A Huesca était aussi un autre collectionneur, Lastanosa, grand seigneur qui avait réuni un véritable musée, comprenant une riche bibliothèque, une collection d'armes, statues, objets d'art, des jardins avec tigre, lion, etc. ; Gaston d'Orléans et le roi Philippe IV déclaraient qu'ils n'avaient jamais rien vu de pareil. Rapports des deux antiquaires entre eux et avec un troisième, don Francisco Ximenez de Urréa qui avait une bibliothèque de 3.000 volumes et 6.000 médailles puniques, grecques ou romaines, parchemins, inscriptions, etc. ; chroniqueur du royaume d'Aragon en 1631. Publication de lettres de Filhol à Urréa.] = E. GUITARD. *Seignelay contre les protestants.* [Suite et à suivre. Seignelay accède à toutes les demandes de l'assemblée du clergé de mai 1685 ; il les devance même, c'est dans son propre fief que les dragons apparaissent pour la première fois. C'est lui qui signe et expédie l'édit de Révocation, mais il ne l'a ni rédigé, ni inspiré; il était partisan de la suppression de l'édit de Nantes « article par article », plutôt que de sa destruction brusque ; il fait raser le temple de Charenton, mais il use surtout des moyens pacifiques, autorité morale des fonctionnaires, persuasion, achat de consciences, menaces de retraits d'emplois, etc.]

**Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée.** 1911.

Janvier. = B. C. *Le recrutement dans les Landes, de 1789 à 1798.* [Suite ; fin en février. IV. Levées de 1792. En exécution des décrets de mai à juillet 1792, ordonnant de nouvelles levées, le département des Landes doit fournir, notamment, quatre compagnies de cent hommes chacune. Elles se forment lentement ; l'inscription volontaire ne donne que de maigres résultats ; il faut autoriser le remplacement ; mauvaise volonté de certaines municipalités et, dans plus d'un cas, des volontaires désignés. En octobre 1792, les commissaires de la Convention arrêtent que les hommes déjà réunis formeront le noyau d'un 3e bataillon, qui comprendra 800 hommes. Il devait être organisé le 1er novembre : en fait, il ne fut prêt à entrer en campagne que le 10 avril 1793. Ce retard de cinq mois eut pour causes les abus qu'entraînait l'emploi du scrutin et du tirage au sort, les désertions, les résistances de la population ; il fallut, pour obtenir le contingent de plusieurs communes, les menacer de l'envoi de gendarmes. V. Levées de 1793. Grâce à l'énergie des représentants Pinet, Cavaignac et Dartigoeyte, la levée de 30.000 hommes s'opéra rapidement dans le district de Saint-Sever ; elle eut lieu très lentement dans les autres. A la fin d'avril, le département, qui avait à donner 3.000 hommes, n'en avait fourni que 1.000, qui formèrent le 4e bataillon des Landes. Les revers éprouvés à la frontière des Pyrénées occidentales déterminèrent les représentants à ordonner, le 2 mai 1793, la réquisition du cinquième, par voie de tirage au sort, de tous les jeunes gens ou veufs sans enfants, de 16 à 50 ans. Ces réquisitionnaires, grossis de divers contingents provenant de l'exécution tardive de la levée de 300.000 hommes, formèrent en août et septembre les 5e et

6e bataillons. Comme dans tout le reste de la France, la réquisition, votée le 23 août 1793, s'exécute beaucoup plus vite et beaucoup mieux que les levées précédentes ; dès le 10 septembre, quatre bataillons de 750 hommes chacun étaient réunis dans leurs districts respectifs ; le mois suivant, trois autres bataillons furent formés avec l'excédent. La majeure partie des hommes qui les composaient furent d'ailleurs bientôt renvoyés aux travaux des champs ; le reste servit à compléter, à la fin de 1793 et en 1794, l'effectif des bataillons départementaux. La levée de 30.000 hommes de cavalerie, décrétée le 16 avril 1793, ne donna, en 14 mois, que 241 hommes, sur 295 demandés. Il faut mentionner aussi les quatre compagnies de gardes nationales soldées, à 100, puis 127 hommes chacune, levées en mars 1793 et qui durèrent jusqu'en 1794, et la 37e compagnie de vétérans, en garnison à Mont-de-Marsan. En vue d'un débarquement possible d'Anglais et d'émigrés, des compagnies de volontaires gardes-côtes furent constituées dans l'été de 1793 ; les 27 communes côtières qui les fournissaient furent, de ce chef, dispensées de tout autre recrutement, situation privilégiée qui leur fit nombre d'envieux. Ces compagnies gardes-côtes n'eurent jamais qu'une existence virtuelle ; elles furent licenciées en 1795. Après la paix de Bâle, de nombreux volontaires et réquisitionnaires rentrèrent dans leurs foyers ; les efforts des autorités pour faire rejoindre les déserteurs, et les réfractaires à peu près aussi nombreux, n'eurent qu'un résultat médiocre, jusqu'au moment où la mise en vigueur de la conscription vint modifier les conditions du recrutement. Conclusion : « L'histoire du recrutement dans les Landes prouve, une fois de plus, qu'il ne suffit pas de frapper le sol du pied pour en faire surgir des légions nombreuses, solides et dignes de la victoire ».] — L. H. *Zürich. Les opérations contre Souvorov*. [Suite ; fin en mars. IX. Combats du Pont-du-Diable et d'Amsteg. X. Passage des Russes dans le Muotathal. XI. Retraite de Souvorov sur Glaris. XII. Combats entre l'arrière-garde russe et la division Mortier les 8 et 9 vendémiaire (30 sept.-1er oct.). Dernière partie : Opérations de la brigade Mortier contre Jellachich, Linken et Souvorov. Retraite de Souvorov sur les Grisons par la Panixerpass.] — G. L. *La manœuvre de Pultusk*. [Suite ; continué de fév. à mai ; fin en juin. XI (suite). Le combat de nuit de Czarnowo (23-24 décembre 1806). XII. De Nasielsk à Lopaczin (25 décembre 1806). XIII. Combat de Golymin (26 décembre 1806). XIV. Bataille de Pultusk (26 décembre 1806). XV. Le commandement de Bernadotte. XVI. Les cantonnements de janvier. XVII. Coup d'œil d'ensemble. Voici les conclusions générales de cette étude, où les événements sont présentés avec ordre et précision. Contrairement à certaines appréciations, la manœuvre de Pultusk n'est nullement indigne de Napoléon, ni pour la conception, ni pour l'exécution. Elle a été contrariée par la pauvreté du pays et par le dégel, qui avait transformé le pays en un lac de boue : il arriva que l'infanterie ne put faire, en un jour, plus de 12 à 15 kilomètres ; la cavalerie étant paralysée, le service des renseignements fut très défectueux ; l'artillerie, déjà très inférieure en nombre à celle des Russes (300 canons contre 492), ne put suivre, et les corps de Davout, de Lannes livrèrent bataille sans canons. Sous le point de vue stratégique, le plan de Napoléon, bien que conçu d'après des renseignements tout à fait insuffisants, « est

remarquable, en ce qu'il assure le mieux possible, étant donné le terrain, l'unité d'action de l'armée ; il comporte une véritable fixation de l'ennemi sur l'Ukra avec deux ou trois corps d'armée, et une manœuvre par la droite qui eût été sans doute très dangereuse pour l'adversaire ». Si ce plan, qui était conforme aux principes de la guerre napoléonienne, n'eut pas de résultats décisifs, c'est d'abord parce que Bernadotte tint dans l'immobilité les deux corps placés sous ces ordres, c'est ensuite à cause de l'état du terrain. Les autres lieutenants de l'Empereur, surtout Davout à Golymin, et Lannes à Pultusk, ont pleinement répondu à la confiance qu'il avait en eux. L'infanterie se montra très manœuvrière, pleine d'élan et d'endurance, très entendue à utiliser les localités comme points d'appui ; ses qualités militaires apparaissent plus éclatantes encore si l'on songe qu'elle combattit sans cavalerie et à peu près sans canons.] — F. R. *Campagne de 1813. Les préliminaires. Deuxième partie : Le commandement du prince Eugène.* [Suite ; continué en févr., avril, mai, juin, et à suivre. III (suite). La politique d'Alexandre. Les forces russes au milieu de janvier. IV. La perte du Grand-Duché. § 1. Situation politique et forcée de la Pologne. § 2. L'abandon de Varsovie.] — R. B. *La guerre de 1870-1871. La 1re armée de la Loire.* [Continué de févr. à juin, et à suivre. I. Les origines de l'armée de la Loire. Formation du 15e corps d'armée. II. Situation des forces allemandes au sud de Paris, le 20 septembre 1870. III. Mouvements de la division de cavalerie du général Reyen depuis le 13 septembre, et situation des forces françaises sur la Loire, le 20 septembre. IV. Opérations autour d'Orléans du 21 septembre au 1er octobre.]

Février. = R. R. *Idées de Napoléon sur la défense de l'Italie en 1809.* [En 1809, Napoléon ne croyait pas que l'offensive autrichienne en Italie pût être rapide ; en outre, il pensait que ce pays ne pouvait être pour les Autrichiens qu'un théâtre d'opérations secondaires. Il attribuait, d'autre part, à l'armée du prince Eugène un rôle nettement offensif. Dans une série de notes adressées à son beau-fils, il avait développé ses vues sur l'utilisation des lignes de défenses naturelles du pays : le Piave d'abord, qui couvrait Venise, l'Adige ensuite, puis enfin le Mincio. Mais ces lignes n'ont pour lui de valeur qu'autant qu'elles permettent la « manœuvre en lignes intérieures », qu'il avait si brillamment pratiquée en 1796. Une autre question traitée par Napoléon dans sa correspondance avec le prince Eugène en 1808 et 1809, c'est la mise en état et l'étude des fortifications. Pour lui, la fortification n'est que « l'humble auxiliaire des opérations stratégiques » ; les places fortes serviront, avant tout, de têtes de pont ou de masques ; dans ces deux cas, elles ont pour rôle de faciliter le débouché de l'armée. Il faut qu'elles soient à même, avec une faible garnison, de retenir des forces ennemies beaucoup plus considérables. Application de ces principes aux places du nord de l'Italie ; prescriptions de détail pour leur aménagement.]

Mars. = F. R. *Napoléon et les places d'Allemagne en 1813.* [Continué en avril et mai, et à suivre. Cette étude débute par un coup d'œil rétrospectif sur les événements politiques qui, de 1807 à 1812, « firent connaître l'importance et provoquèrent l'occupation de ces places ». Lors de la paix de Tilsit, Napoléon parut d'abord disposé à les rendre ; mais bientôt ses dispositions changent, et il saisit

tous les prétextes (notamment les lenteurs de la Prusse à payer l'indemnité de guerre) pour ajourner l'exécution de ses promesses. Dans le courant de 1808, la question semble entrer en voie de règlement ; mais la campagne de 1809 ramène l'attention de l'Empereur sur les places d'Allemagne ; à partir de 1810, lorsque les difficultés commencent avec la Russie, elles prennent plus de valeur encore, surtout celles de l'Elbe, qui menacent la Prusse, et celles de la Vistule, qui faciliteront l'offensive contre la Russie ; au premier rang, Magdebourg et Danzig ; cette dernière ville devient le siège de magasins immenses, ses fortifications sont améliorées, et elle reçoit une garnison de 9.000, puis de 15.000 hommes ; Magdebourg joue à l'égard de la Prusse le même rôle que Danzig à l'égard de la Russie ; elle est occupée en permanence par 12.500 hommes ; mais, comme cette ville, point central, ne peut suffire à toutes les éventualités, la Saxe est invitée à armer Torgau, qui servira de dépôt et de tête de pont ; sur le Bas-Elbe, Hambourg aura la même mission. État des places d'Allemagne au début de 1813 : nulle part il n'est absolument satisfaisant ; Danzig n'est qu'à moitié fortifiée et approvisionnée ; à Thorn, les travaux de défense ne sont qu'ébauchés ; les trois places de l'Oder, Stettin, Kustrin et Glogau ne sont pas en meilleur état ; sur l'Elbe, les approvisionnements de Magdebourg étaient incomplets. Exposé détaillé du rôle de ces places pendant la première période de la campagne de 1813. Napoléon comptait qu'elles immobiliseraient une partie des troupes russes ; en outre et surtout, conformément à ses principes invariables, il se proposait, le cas échéant, d'en faire la base d'un mouvement offensif. C'est ainsi qu'il projetait, en mars, de passer l'Elbe à Havelsberg, l'Oder à Stettin, et de débloquer Danzig : alors les lignes de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule tomberaient d'un coup, et l'adversaire, engagé sur les routes de Dresde, serait rappelé en arrière et devrait combattre à fronts renversés, comme en 1800 à Marengo et en 1805 à Ulm. Mais ce projet resta à l'état de rêve ; le prince Eugène, menacé par la défection de la Prusse, inquiet des mauvaises dispositions de l'Autriche, se repliait sur Berlin ; les Russes franchissaient sans difficultés l'Oder, dont ils masquaient les places avec quelques troupes seulement ; contrairement aux intentions de Napoléon, qui persiste à ne voir dans les places fortes qu'un moyen de se reformer, en attendant le moment de rebondir en avant, Eugène s'installe aussi fortement que possible sur la ligne de l'Elbe, à Magdebourg, Wittenberg, Torgau et Dresde. Arrivée de Napoléon et début des opérations actives ; après Lutzen et Bautzen les places de l'Elbe, notamment Dresde, prennent une grande importance, et, pendant l'armistice, l'Empereur s'occupe activement à les rendre plus fortes. A noter, dans la conclusion, cette observation : « Dans une campagne à la manière de l'Empereur, où les mouvements sont foudroyants, les places têtes de pont ou points de passage ont un rôle capital : coûte que coûte, il faut posséder des débouchés sur les rivières, car on n'a pas le loisir d'aller construire sur d'autres points des passages nouveaux ; sa stratégie rapide ne saurait donc s'en passer. Aussi compte-t-il que l'ennemi en tiendra grand compte. Mais les alliés, plus lents à se mouvoir, s'en préoccupent beaucoup moins : ils ont du temps devant eux pour chercher ailleurs des passages, et pour faire venir des approvisionnements ; ils se contentent donc, la plupart du temps, de masquer

les places avec des forces réduites, bien moins élevées que Napoléon ne l'avait espéré, et ne craignent pas de s'avancer en les laissant sur leurs derrières ».] — *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la guerre.* [Suite, et à suivre. Lettres du 11 déc. 1808 au 23 mai 1810.]

Avril. = *Des marches dans les armées de Napoléon.* [Continué en mai et juin, et à suivre. Dans cette étude, « on s'est attaché à préciser ce qu'il y eut de neuf, de hardi et d'original dans l'art de mouvoir les masses, tel que le croit Napoléon, novateur là aussi comme en toutes les branches de la science militaire ». Une première partie est consacrée à l'examen des formations de marche définies par les règlements de manœuvres pour les éléments de chaque arme, et des règles générales de l'organisation des grosses colonnes.]

Mai. = *La division de cuirassiers du général Doumerc à la bataille de la Bérézina (28 novembre 1812).* [Rapport présenté le 14 mai 1813 par Doumerc à l'Empereur, qui lui avait reproché le sort de sa division de cuirassiers pendant la retraite : forte de 1.200 cavaliers le 28 novembre, elle ne pouvait mettre en ligne, huit jours après, un seul peloton.]

Juin. = A. L. *La campagne de 1844 au Maroc. La bataille d'Isly.* [I. Situation précaire d'Abd-el-Kader à la fin de 1843. II. Ses intrigues au Maroc ; difficultés entre ce pays et la France. III. Création du poste de Lalla-Margnia ; armements du Maroc.]

**Revue Historique**. 1911.

Septembre-Octobre. = M. Marion. *Quelques exemples de l'application des lois sur l'émigration. Récits du temps de la Terreur.* [Fin. II. Richard de Rufey, président au Parlement de Dijon, avait donné des gages réels au nouveau régime ; il était acquéreur de biens nationaux. Il dut cependant quitter Dijon pour Chalon-sur-Saône après le 10 Août, revint à Dijon, où il resta du 25 octobre 1792 au 15 février 1793, puis se fixa à Beaune. Bien que n'ayant jamais quitté la France, il fut porté sur la liste des émigrés. Désireux de se faire rayer, il se procura, non sans difficultés, les certificats exigés, mais il n'en fut pas moins jeté en prison comme suspect ; une campagne fut menée par ses ennemis pour effrayer les témoins qu'il avait réunis, obtenir d'eux des rétractations ou des réserves. Sans perdre courage, Richard composa un mémoire pour faire ressortir la différence avec laquelle les départements appliquaient la loi du 28 mars, les uns, comme celui de la Côte-d'Or, prononçant la peine de mort, les autres n'ordonnant que l'expulsion du territoire ; il put faire parvenir ce mémoire à la Convention, mais ses ennemis, craignant de voir leur proie leur échapper, se hâtèrent de le faire condamner et exécuter, le 21 germinal. Or le 23, la Convention renvoya le mémoire de Richard à la Commission des Émigrés et ordonna qu'il serait sursis, jusqu'après le dépôt de son rapport, à l'exécution des jugements intervenus. Les rapports de Calès, envoyé en mission par la Convention dans le département de la Côte-d'Or, ne laissent aucun doute sur les illégalités commises dans cette affaire qui amena la substitution de la loi du 25 brumaire an III à celle du 28 mars. — III. Bengy-Puyvallée, député de la noblesse du Berry à la Constituante, sortit de France en octobre 1791 pour con-

duire son fils au collège de Heidelberg. Il rentra en mars 1792 et se vit soumis, suivant la loi du 30 mars 1792, à une double contribution. Sans réclamer contre le principe, il engagea avec l'administration du Cher de vives polémiques sur la manière dont la loi lui fut appliquée ; il dut se cacher et quitter Bourges, le 18 mars 1793, au moment où il allait être incarcéré. Malgré sa fuite, il ne fut pas inscrit sur la liste des émigrés arrêtée le 2 août 1793 ; mais on ajouta subrepticement son nom à la liste imprimée. En l'an III, Bengy réclama sa radiation qui fut prononcée le 17 messidor an IV ; mais ses biens avaient été vendus en partie et il fit entendre de vigoureuses protestations. Ses ennemis profitèrent du coup d'état du 18 fructidor pour le faire inscrire à nouveau sur la liste des émigrés ; Bengy, déclaré à nouveau émigré le 7 pluviôse an VII, dut cette fois, sous peine de mort, quitter le territoire français. Sa radiation définitive ne fut prononcée que par l'arrêté consulaire du 1er nivôse an X. — IV. Basterot-Labarrière commandait, au début de 1793, une frégate à Toulon. Comme il était noble, il fut violemment attaqué par les clubs, à tel point qu'il fut frappé d'aliénation mentale. Il n'en fut pas moins condamné et exécuté le 28 mai 1793. Son nom fut porté sur la liste des émigrés sept mois environ après sa mort. La jouissance provisoire de ses biens ne fut accordée à sa veuve que le 24 pluviôse an IX.] — H. Hauser. *Un récit catholique des trois premières guerres de religion. Les « Acta tumultuum gallicanorum »*. [Les catholiques ont beaucoup moins écrit que les protestants sur les guerres de religion et il est intéressant d'avoir sur les événements d'alors un nouveau témoignage catholique. Le récit en question, qui n'a encore été utilisé par aucun historien, se trouve dans un recueil imprimé à Munich, chez Adam Berg, en 1553, sous le titre *Illustria ecclesiae catholicae trophoea*, dédié au prince bavarois Ernest, administrateur de l'évêché de Freisingen. L'éditeur, Erasme Fend, prétend qu'il ne fait que réimprimer un récit déjà publié, mais la première édition n'a pu jusqu'ici en être retrouvée. Ce petit ouvrage était destiné à être répandu en Allemagne, pour détourner les princes de fournir des hommes aux recruteurs français. Il comprend trois parties : 1. Un récit des événements de 1559 à la rupture de la paix de Longjumeau ; 2. Un exposé des dévastations et cruautés commises par les huguenots ; 3. Une relation de la campagne du duc d'Anjou en Poitou et de la bataille de Moncontour, se terminant par une allusion à la paix de Saint-Germain. Certaines parties des *Acta* semblent avoir été écrites par un témoin des événements, par exemple le récit du siège de Poitiers et de la bataille de Moncontour, qui est d'une précision remarquable. M. H. essaie en terminant de déterminer l'auteur de cet opuscule. Il remarque qu'il contient de violentes attaques contre Coligny et les Chastillon, contre la reine-mère qui est accusée de ménager les huguenots ; l'auteur est au contraire favorable aux Guise et surtout au cardinal de Tournon, protecteur des jésuites ; ne serait-ce pas un jésuite toulousain, le P. Edmond Auger ? M. H. présente sous toutes réserves cette hypothèse et commence la publication d'une traduction de cet ouvrage. A suivre.] — Fagniez. *Fancan et la politique de Richelieu*. [M. F. termine la publication des mémoires de Fancan commencée dans le numéro précédent.]

---

# NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

9 Septembre : M. Gabriel Monod donne lecture d'un mémoire sur les relations de Michelet avec Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Dès 1842, Michelet, dans une partie de ses leçons du Collège de France, se préoccupait des questions d'histoire naturelle se rattachant aux origines de l'humanité. M. Monod communique deux lettres d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire à Michelet qui l'avait consulté, sur les relations de l'homme avec les animaux de l'époque paléontologique et sur les théories de Buffon. Il communique aussi un admirable morceau de Michelet où celui-ci, d'après les renseignements donnés par le naturaliste, trace à longs traits un *De natura rerum* et les essais successifs par lesquels la nature est arrivée à créer l'homme. Il cite aussi d'autres notes inédites qui montrent à quel point, dès avant 1840, Michelet était préoccupé des études d'histoire naturelle et de médecine.

M. A. Chuquet lit une curieuse lettre qu'un officier supérieur de l'entourage impérial écrivit d'Avesnes à Paris au lendemain de Waterloo.

M. Alfred des Cilleuls communique une étude sur « l'Évolution du rôle des intendants de province ».

16 Septembre : M. Georges Legrain, directeur des travaux du service des antiquités du Caire et membre de l'Institut égyptien, lit un mémoire sur les inscriptions françaises de la Haute-Égypte provenant des soldats de la campagne d'Égypte en 1799.

23 Septembre : M. Ch. Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, donne lecture d'un mémoire sur « l'Ancien régime matrimonial en Normandie ».

7 Octobre : M. G. Lacour-Gayet fait une lecture sur la politique maritime de Louis XIV et les résistances manifestées par le roi aux projets de Colbert.

14 Octobre : M. Charles Benoist commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : « La crise de l'État moderne, de l'apologie du travail à l'apothéose de l'ouvrier (1750-1848) ».

21 Octobre : M. H. Welschinger commence la lecture de la notice qu'il a écrite sur son prédécesseur, le géographe A. Himly, doyen de la Faculté des lettres de Paris, qu'il termine dans la séance du 28 octobre.

4 Novembre : M. Émile Boutroux communique une étude sur « Sully Prudhomme, poète et philosophe », d'après une correspondance inédite ; M. Esmein présente deux brochures : « La juridiction administrative devant l'Assemblée constituante » et « L'inaliénation du domaine de la couronne devant les États généraux du XVI^e siècle ».

— A la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-arts, M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur le musicien Ernest Reyer.

— A la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 17 novembre, M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de Léopold Delisle.

— La société d'histoire moderne a repris ses séances le 5 novembre. M. E. Seligman a exposé le résultat de ses recherches sur les votes des conventionnels au procès de Louis XVI, rectifiant à l'aide des documents les chiffres habituellement publiés, puis une discussion s'est ouverte, sur l'initiative de M. Busson, au sujet des remaniements projetés des programmes de l'enseignement historique dans les lycées.

— La Société de l'histoire de l'art français s'est réunie le 3 novembre. M. H. Lemonnier a parlé du rôle de l'Académie d'architecture dans l'élaboration de grands travaux d'édilité publique sous le règne de Louis XIV (ponts, aqueducs, etc.), à propos des Procès-verbaux dont il continue la publication ; puis M. L. Rosenthal a discuté plusieurs questions relatives à la biographie de H. Daumier.

— Liste des mémoires d'histoire moderne et contemporaine soutenus en juillet 1911 pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie devant les Facultés des lettres. (Aucun mémoire intéressant l'histoire moderne n'a été soutenu aux Facultés d'Aix, Besançon, Dijon et Toulouse.)

**Paris**. — *Histoire :* Barrault, L'église et la paroisse de Saint-Médard de Paris, du xv^e siècle à la Révolution. — Bastie, Les rapports financiers de la Royauté et du Clergé, en France, du mois de mai 1749 au mois de décembre 1751. — Bourdon, Les sources manuscrites et la valeur documentaire du « Tableau statistique de l'Aube » des ans IX et X. — de Fraguier, La politique étrangère du duc d'Aiguillon, principalement en Espagne et en Angleterre. — Gaucheron, Étude sur Michel Amelot, directeur du commerce (septembre 1699-avril 1705), notamment d'après sa correspondance aux Archives nationales. — Gautier, Essai sur la vie et les œuvres de Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, jusqu'à l'année 1620. — Gilles, Les États pontificaux sous le règne de Grégoire XVI (1831-1846), d'après les dépêches des envoyés français à Rome. — Gourvitch, Le mouvement pour la réforme électorale en 1838-1841. — Heller, Le Conseil supérieur de Blois (1771-1774). — Jacob, Essai sur l'instruction primaire dans le département de l'Yonne pendant la Révolution jusqu'au Consulat (1789-1799). — Jahan, Le marquis de Bombelles, ministre du Roi près de la Diète germanique et la politique de Vergennes en Allemagne (1775-1780). — Mandon, L'esprit public et les élections dans le département de la Corrèze pendant la Révolution française (1789-1795). — Monrayssé, Le « Journal général de la Cour et de la Ville » et la politique anti-révolutionnaire (16 septembre 1789-10 août 1792). — Paul, Jurieu dans ses luttes contre les Sociniens et les Latitudinaires. — Petit, Les serments des

prêtres dans les diocèses de l'Eure (1790-1794). — REINACH, La ligue des princes allemands de 1785. — RENOUVIN, Les assemblées provinciales et la Constituante.

*Géographie :* BRUNET, Caractère géographique de l'expansion maritime allemande dans les colonies anglaises (1900-1910).

*Philosophie :* BEAUREGARD, Marin Mersenne, philosophe et moraliste religieux du XVIIe siècle (1588-1648). — BÉRA, L'ascétisme chez saint Vincent de Paul et Jean-Jacques Olier ; étude psychologique sur la réforme du clergé français au XVIIe siècle. — Mlle RAÏSSAC, Doctrines de la grâce et de la liberté chez Malebranche ; objection de ses principaux adversaires.

*Lettres :* BARQUISSAU, La description de la nature dans les « Poèmes et paysages » de Aug. Lacaussade. — DUBLED, L'imitation de l' « Orlando furioso » dans la « Pucelle » de Voltaire. — DUVAL, Charles Nodier. Étude de ses tendances romantiques d'après ses œuvres (1802-1829). — FRONVILLE, La pensée de J.-J. Rousseau dans le « Contrat social ». — GALTIER, La composition et l'inspiration de « Jocelyn ». — GUILLERMIT, Correspondance de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac, étudiée au point de vue du sentiment religieux et de la direction de conscience. — KIRN, La querelle des femmes au XVIIe siècle jusqu'à la mort de Molière. — LAFON, Etude sur Moyse Amyraut (1596-1669) ; sa vie et son œuvre morale. — Mlle LEVEL, La part de confession personnelle dans le roman de « Delphine » de Mme de Staël. — MOREL, Baudelaire critique d'art : quelques idées esthétiques de Baudelaire dans ses « Salons ». — MOUCHET, Jean Passerat. La lutte de l'humanisme et du tempérament national chez un poète du XVIe siècle. — PINEAU, La doctrine religieuse des « Colloques familiers » d'Erasme. — PUTHOSTE, Les remaniements de l' « Histoire comique de Francion ». — ROBEQUAIN, La critique d'art dans les poésies de Théophile Gautier. — Mlle ROUSSELOT, Les goûts artistiques de Voltaire. — RUPLINGER, Un représentant de l'esprit philosophique au XVIIIe siècle en France : Charles Borde, membre de l'Académie de Lyon (1711-1781). — TERRIN, La part de l'idéal classique dans la formation intellectuelle de Renan. — VIVIER, L'inspiration biblique dans la tragédie « Les Juifves » de Robert Garnier.

*Italien :* BEDARIDA, Carlo Botta et la Révolution française.

**Bordeaux**. — DARTIGUES, La corvée en Guyenne sous l'intendance de Dupré de Saint-Maur (1776-1784). — PINET, L'intendance d'Esmangart à Bordeaux (1770-1775).

**Clermont-Ferrand**. — LEMOINE, Le clergé du Cantal pendant la Révolution.

**Grenoble**. — Mlle WAKATCHIEFF, Le congrès de Berlin (1879).

**Lille**. — FICHELLE, Enquête géographique et économique sur la vallée de la Haute-Deule. — VALETTE, L'industrie textile dans le Cambrésis ; — Le prix du pain et la crise sociale et politique à Valenciennes en 1788-1789.

**Lyon**. — GRANIER, Les idées politiques de Mme Roland.

**Montpellier**. — E. DE RICHAUD, L'armée royale de 1789 à 1791. Composition, organisation, esprit militaire.

**Nancy**. — PERRIN, L'esprit public dans le département de la Meurthe, de 1814 à 1830.

**Poitiers.** — MASTY, L'assemblée provinciale du Poitou (1787-1790); — A. SIMON, L'enseignement secondaire dans la Vienne de 1800 à 1814; — A. THYRION, L'assistance publique à Poitiers pendant la Révolution.

**Rennes.** — DE LA MONNERAYE, Le régime seigneurial dans le Haut-Maine au XVIIIe siècle.

— Au début de janvier prochain paraîtra le premier fascicule de la *Revue des Études napoléoniennes*, qui sera publiée sous la direction de M. Édouard Driault. Ce nouveau périodique paraîtra tous les deux mois, pour former chaque année deux volumes. L'administration est à la librairie Félix Alcan. La *Revue des Études napoléoniennes* aura pour domaine l'histoire du Premier et du Second Empire. De nombreux articles sont annoncés sur l'histoire intérieure, l'histoire militaire, l'histoire extérieure de ces périodes. La revue, dit le programme qui vient d'être distribué, aidera « à la constitution scientifique de l'histoire des Napoléons. Elle sera un organe de communication de documents, de correspondance entre les travailleurs et les amateurs; elle sera un inventaire, incessamment tenu à jour, de la production historique en matière napoléonienne, et, comme le XIXe siècle, soit par les applications diverses de la souveraineté nationale, soit par l'organisation nouvelle de l'Europe fondée sur le principe des nationalités, apparaît, à beaucoup d'égards, comme le siècle des Napoléon, la *Revue des Études napoléoniennes* sera comme une revue de l'histoire du XIXe siècle ».

— On annonce que sur l'initiative de M. Gustave Lanson, une Société devan se consacrer à l'étude du XVIIIe siècle dans ses diverses manifestations est en voie de formation. Cette Société fonderait une revue pour répandre ses travaux.

— Nous devons signaler la prochaine publication, chez l'éditeur Arthur Rousseau, du tome II de l'*Histoire du Commerce*, de M. ÉMILE LEVASSEUR. Ce deuxième volume (de 1789 à nos jours) terminera la grande synthèse de l'auteur, dont, à tort, nous avions craint l'inachèvement (voir ci-dessus, p. 254). M. Levasseur avait lui-même corrigé les premières épreuves, peu de temps avant sa mort. L'ensemble sera revu par M. Deschamps, professeur à la Faculté de droit de Paris. Ainsi M. Levasseur aura donné dans sa longue existence, toute remplie par le travail, trois grandes synthèses sur l'histoire économique de la France: l'histoire de la population, l'histoire du commerce et l'histoire de l'industrie et des classes ouvrières.

— M. H. OMONT a publié récemment (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1911, p. 5-56) le catalogue des nouvelles acquisitions du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale pendant les années 1909 et 1910. Par achats, dons et legs, la collection s'est enrichie de nombreux documents. Nous citerons parmi les manuscrits intéressant l'histoire moderne: les papiers et correspondance du marquis de Janson (XVIIIe siècle); des recueils de pièces relatifs à l'Aveyron, à la Savoie, au Poitou (collection Benjamin Fillon); les correspondances et mémoires de La Revellière-Lépeaux; la correspondance de l'historien Henri Martin; des copies

de lettres conservées aux archives de Saint-Pétersbourg; les procès-verbaux du Comité des travaux historiques (de 1852 à 1875); des notes et documents rassemblés pour leurs travaux par les archéologues : Raymond Bordeaux, G. Rohault de Fleury et Eugène Müntz.

— Il est peu de domaines où la vulgarisation soit devenue à la fois plus impérieuse et plus difficile qu'en histoire. C'est en effet une tâche considérable que celle qui consiste à mettre à la portée de tous la masse énorme de documents, d'études et de monographies de toute sorte que le travail des historiens accumule chaque jour. Elle n'a cependant pas effrayé la librairie LAROUSSE qui vient de publier sous la forme de deux volumes in-4, comptant respectivement 412 et 456 pages imprimées sur deux colonnes, une grande *Histoire de France*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1.048 reproductions photographiques, 19 planches et 4 cartes en couleur, 57 cartes en noir constituent à cet ouvrage une illustration sans précédent. J'ajoute tout de suite que cette histoire qui est une œuvre anonyme, possède une unité et une tenue scientifique parfaites. Le récit est clair, impartial, vivant, et grâce aux dimensions considérables de l'ouvrage qui a permis de ne sacrifier aucune partie, suffisamment développé pour être toujours intéressant. Chaque chapitre est terminé par une courte bibliographie, donnant l'indication des principaux travaux sur la matière, qui constitue dans le domaine des ouvrages de grande diffusion comme celui-ci, une innovation intéressante. L'esprit nouveau, dans lequel a été conçue et exécutée cette Histoire de France, se trouve d'ailleurs largement attesté par la place considérable qui a été faite aux matières telles que l'histoire économique, l'histoire des institutions, etc. A la suite de chaque grande période historique, c'est ainsi un véritable tableau de la civilisation et de la société, comprenant également l'histoire de la littérature, l'histoire de l'art, des mœurs, etc..., qui nous est donné. Ces développements, qui ne sont pas moins étendus que ceux qui traitent de l'histoire politique proprement dite, laissent bien loin derrière eux les vagues et incolores résumés de la plupart des ouvrages similaires. — L'illustration, dont nous avons tout à l'heure indiqué l'abondance, est exceptionnellement soignée. On a voulu réunir tout ce qui pouvait parler à la fois à l'esprit et à l'imagination, sans perdre de vue toutefois l'intérêt documentaire. La plus grande partie de ces illustrations reproduit des documents originaux (portraits, médailles, gravures, tableaux, meubles de l'époque etc...) L'auteur a eu l'heureuse idée d'y joindre en très grand nombre des vues de sites et des reproductions de tableaux modernes, interprétant des scènes historiques; ils sont choisis avec goût et groupés d'une façon fort intéressante. L'exécution matérielle est parfaite. — En résumé, la présente Histoire de France est certainement le meilleur ouvrage de vulgarisation qui ait été publié depuis longtemps. Le fait d'avoir su mener à bien et exécuter d'une manière aussi parfaite cette publication considérable fait le plus grand honneur à la librairie Larousse. — R. G.

— Maurice DUMOULIN. *Études et portraits d'autrefois*. Paris, Plon, 1911, II-321 p. in-12 (grav.). — Comme dans ses *Figures du temps passé* (Paris, Alcan, 1907), dont le présent livre forme en réalité une seconde série, c'est surtout aux

personnages et à l'histoire du début de la Révolution ou de la fin du XVIIIe siècle que continue à s'attacher M. D. Parmi les neuf études que contient ce volume, deux sont relatives à l'histoire militaire de la Révolution (Le général Dominique Dupuy ; Les aérostiers de la République) ; quatre autres nous retracent, souvent d'après des documents inédits, des aventures plus ou moins sentimentales (Desaix et Mme de la Borderie ; Sophie Arnould mère de famille ; Mme de Staël et M. de Souza ; Le roman de la grande-duchesse Élisabeth). Signalons enfin, à côté d'un épisode pittoresque de l'histoire révolutionnaire (Le cabaretier de Trianon) deux articles particulièrement étendus : le premier, *L'Art et l'État au XVIIIe siècle*, est une étude vivante des rapports des artistes et de l'Académie de peinture avec le Directeur des Bâtiments contenant de nombreux extraits de la correspondance, — alors inédite et publiée depuis dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, — du graveur Cochin avec Marigny et d'Angiviller ; — dans le second intitulé, *Lamennais et Mme Clément*, l'auteur complète par la publication de 17 lettres inédites la partie de la correspondance de Lamennais publiée en 1905 par M. C. Maréchal dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*. Ces lettres, qui s'espacent entre les mois de février 1839 et octobre 1842, contiennent plusieurs jugements intéressants sur les événements politiques. Ces études, — les dernières qui soient sorties de sa plume, — rappellent dignement le souvenir de l'historien aimable et discret que fut Maurice Dumoulin. — R. G.

— Mis DE SÉGUR. *Silhouettes historiques*. Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1911], in-16, 326 p. — L'auteur a groupé sous ce titre divers articles écrits à l'occasion de publications récentes. Ce ne sont donc pas des études originales. On lira toutefois avec plaisir ces pages où M. de S. excelle à camper vivement un personnage, et à caractériser un événement, d'un style rapide et juste. Il y a là comme une sorte de synthèse, à l'usage du grand public, des principaux ouvrages publiés dans ces derniers temps et qui intéressent pour la plupart surtout la fin du XVIIe, le XVIIIe et le commencement du XIXe siècle. Principalement des biographies, parmi lesquelles il convient de noter les portraits de Louis XIII, Primi-Visconti, la princesse Palatine, les filles de Louis XV, Mme du Barry, la comtesse de Bonneval, le comte Rostopchine, le duc Decazes, etc... ; à signaler également un récit de la bataille de Malplaquet, quelques notes sur le procès des Poisons et le rôle de Mme de Montespan. — R. G.

— E. PARISET. *Biographie de Jean Cléberger dit le bon allemand et l'Homme de la Roche*. Lyon, Rey, 1911. In-8, 72 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, t. XII). — La brochure de M. Pariset comprend deux parties : la première est la biographie proprement dite de Jean Cléberger (orthographié souvent Kléberger ou Kléberg); la seconde l'histoire d'une statue, *l'Homme de la Roche*, qui représenterait le « bon Allemand ». Ce Jean Cléberger, né vers 1485 à Nuremberg, fut un de ces banquiers cosmopolites, dont le rôle fut des plus importants dans la première moitié du XVIe siècle. Nous le trouvons d'abord dans sa ville natale, où il s'allie par mariage à la famille Pirkheimer, puis en Savoie, enfin à Lyon. Là il a sa place dans le mouvement religieux qui s'y

manifeste, car il avait épousé en secondes noces [1] la veuve d'Étienne de la Forge, un des premiers protestants suppliciés à Paris en 1535. M. P. s'est à peu près exclusivement occupé du financier et a profité sur ce point des travaux allemands et suisses publiés sur la question, notamment de ceux de M. Ehrenberg. Le côté religieux a été visiblement négligé et M. Pariset aurait trouvé des renseignements intéressants à ce propos dans un article de M. Weiss (*Bulletin historique du protestantisme français*, 1890, p. 245-271) intitulé : *Le Réformateur Aimé Meigret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kléberg, dit le bon Allemand*. M. P. publie en appendice le testament de Cléberger, qui prouve que « le bon Allemand » mourut bon catholique. — V.-L. B.

— G. Lanson. *Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900)*. 3e partie : *Dix-huitième siècle*. Paris, Hachette. In-16, p. 531 à 923. — Les fascicules du *Manuel bibliographique* de M. Lanson se succèdent à intervalles réguliers et assez rapprochés [2] et ils grossissent à mesure qu'ils se rapprochent de notre époque. Le dernier paru est consacré au *Dix-huitième siècle* : il comprend près de quatre cents pages et plus de cinq mille deux cents numéros. Les dépouillements sont aussi complets qu'on peut le souhaiter [3] et groupés en dix-sept chapitres entre lesquels sont répartis les principaux sujets que comporte l'histoire de la littérature de ce siècle. Comme pour les fascicules précédents, c'est, en même temps qu'un état des travaux exécutés, l'indication des questions à traiter, à la fois un bilan et un programme, bref un instrument de travail, dans le sens le plus complet et le plus large du mot. Comme pour le fascicule précédent, les chapitres les plus difficiles à établir et les plus précieux par conséquent, ne seront peut-être pas ceux qui renferment la bibliographie de Montesquieu (celle-ci particulièrement développée) de J.-J. Rousseau, de Diderot, ce seront, je crois, les chapitres relatifs aux *rapports de la France avec l'étranger*, aux *Traductions*, à l'*Esthétique littéraire*, à la *Critique et la presse*, à la *Poésie*, au *Théâtre*, au *Roman* et aux *Contes*. Il faut mentionner en outre, comme particulièrement intéressants, les trois chapitres qui ont trait au mouvement philosophique et où sont passés en revue les philosophes secondaires et leurs adversaires, théologiens et polémistes. Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'*Éloquence*, sous ses différentes formes, à l'*Histoire*, *érudition*, *géographie*, *voyages*, aux *Mémoires* et aux *Lettres*. Comme on le voit, le domaine à explorer était extrêmement vaste, le travail de dépouillemeut était d'autant plus ardu si on le voulait complet, et les difficultés de classement plus considérables. M. L. s'en est tiré à son honneur et lorsque, avec le quatrième fascicule, dont nous espérons l'apparition prochaine, son *Manuel* sera achevé, les étudiants et tous ceux qui s'intéressent aux lettres françaises, auront à leur disposition le répertoire

1. En février 1535, ancien style, c'est-à-dire 1536.

2. Voir la *Revue*, t. XIII, p. 204, et tome XV, p. 144.

3. Ajouter cependant après le n° 7516, p. 543 : P. de Vaissière, *Saint-Domingue, la société et la vie créole sous l'ancien régime (1629-1789)*, 1909, in-8 et après le n° 10976, p. 794, une étude générale sur Rousseau de M. Dumesnil, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, 1902.

le plus clair et le plus riche, qu'il sera loisible à chacun de compléter au besoin et de tenir à jour sans difficulté [1]. — V.-L. Bourrilly.

— J. Churton-Collins. *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre*, traduit de l'anglais par P. Deseille. Paris, Hachette, 1911. In-16, VIII-253 p. — Les trois études qui composent ce volume ont d'abord paru séparément, il y a plusieurs années, dans des revues anglaises. Elles ont été soigneusement revues depuis par l'auteur et complétées à l'aide de documents inédits ou de publications récentes. Dans la forme définitive où elles paraissent aujourd'hui, elles constituent un chapitre fort intéressant de l'histoire de l'influence anglaise en France au XVIIIe siècle. L'idée qui se dégage de leur réunion est la différence profonde qui existe entre le séjour des trois écrivains. Celui de Voltaire, riche de conséquences, marque véritablement le commencement d'une ère nouvelle, par le goût des choses anglaises, de la littérature et de la politique d'Outre-Manche qu'il développe en France. Voltaire s'intéresse à tout, à la langue, à la politique, à la religion, à la littérature, aux mœurs et aux idées. Son merveilleux talent d'assimilation lui permet de tout vulgariser. Il prépare ainsi la voie à Montesquieu, dont les recherches, plus approfondies peut-être, sont en même temps plus étroites. En dehors de la politique et du mécanisme parlementaire, peu de choses en effet l'intéressent. Voltaire a rapporté de l'Angleterre toute l'Angleterre ; Montesquieu rapporte un livre. Quant à Rousseau, le séjour qu'il fit en Angleterre, du mois de janvier 1766 au mois de mai 1767, n'offre guère qu'un intérêt purement biographique. Ses démêlés avec Hume sont indispensables à qui veut connaître l'histoire de sa vie ; ils sont sans portée pour l'histoire de l'influence anglaise et de l'opinion qu'on se fait en France de l'Angletere au XVIIIe siècle. En caractérisant, comme je viens d'essayer de le faire, le séjour des trois écrivains, je n'ai fait strictemeut que résumer l'idée d'ensemble qui m'a paru se dégager du livre de M. C.-C. Elle donne si incontestablement de l'unité à l'ouvrage qu'on peut s'étonner que l'auteur se soit si soigneusement abstenu de la formuler dans sa préface. — R. Girard.

— C. Pitollet. *L'abbé Filippo-Cesare Mascara Torriano*. In-8o, 62 p. (Extrait du *Bulletin italien*, 1911). — C'est une amusante figure que celle de cet abbé milanais dont M. Pitollet a découvert la correspondance à l'*Archivo histórico national* de Madrid. Né en 1659, Filippo Cesare Mascara Torriano fit une carrière fructueuse dans l'Église, se rangea du côté des Espagnols en Lombardie et fut obligé de passer en France lorsque ceux-ci furent chassés de l'Italie du nord. On le trouve à Paris en 1706 où il mène désormais une existence de parasite, toujours quémandant, ne mangeant pas toujours à sa faim, le nez au vent et l'oreille au guet, en quête d'argent et de nouvelles qu'il répétait avec prolixité, mais non sans agrément, à ses divers correspondants. Les lettres qu'il écrivit de Paris au marquis de Grimaldo entre le 17 juin 1715 et le 20 mai 1716 ont été conservées. Ce sont celles dont M. P. nous donne des analyses et des extraits. On y trouve des anecdotes piquantes ou lestes, des renseignements curieux et amusants sur la fin

1. Lire, n° 9832, Mathiez.

de Louis XIV, l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, la situation lamentable des finances françaises à cette date. L'exposé de M. P. est fait avec verve : il ouvre un jour imprévu sur les intrigues espagnoles qui se noueront dans le complot de Cellamare. Notre auteur compte d'ailleurs reprendre, en utilisant les documents espagnols et français, l'histoire de ce complot et en particulier de l'affaire Pontcallec. Le présent travail nous donne comme un avant-goût des trouvailles de M. P. et nous fait souhaiter de voir bientôt paraître l'important volume qu'il annonce. — V.-L. B.

— Vicomte du Breil de Pontbriand. *Le dernier évêque du Canada français, Monseigneur de Pontbriand* (1740-1760). Paris, Champion, 1910. In-8, 322 p. — Œuvre apologétique, surtout inspirée, ainsi que le reconnaît volontiers l'auteur, par la piété familiale, ce livre fait revivre la figure intéressante en soi d'un prélat dévoué et patriote, mais ne présente qu'une valeur historique très mince. On y discerne facilement deux éléments qui, malgré leur dissemblance, se succèdent ou s'intercalent dans des pages très voisines : le premier est la biographie proprement dite de Mgr de Pontbriand, le second est l'histoire du Canada pendant son épiscopat (1742-1760), récit très sommaire, simple résumé des ouvrages classiques, notamment de l'abbé Casgrain. Bien que l'auteur se soit appliqué à coudre aussi habilement que possible ces deux séries de développements, elles n'en demeurent pas moins presque étrangères l'une à l'autre et la raison, c'est que le rôle du dernier évêque du Canada français se borna à son ministère religieux et charitable, sans aucune intervention personnelle dans les questions politiques ou administratives ; le seul lien par lequel ce rôle se rattache à l'histoire de la colonie consiste dans les mandements destinés par l'évêque à relever le courage et enflammer le patriotisme des Canadiens à l'heure du péril ; certains de ces commentaires sont d'une belle et noble éloquence, mais, encore une fois, ils ne suffisent pas à faire du prélat une figure véritablement historique. Parmi les nombreux textes cités, je n'en vois guère qu'un seul présentant quelque intérêt : c'est le mémoire du 30 oct. 1757 dans lequel l'évêque analyse avec détails précis les causes de la pénurie des subsistances au Canada pendant la guerre et démontre la nécessité, pour la métropole, de ravitailler la colonie. Au total, ouvrage agréable à lire et dont le peu de portée historique justifie en quelque sorte l'absence de bibliographie et l'insuffisance des références. — P. K.

— Les épisodes de l'activité maritime des Bordelais au XVIIIe siècle étudiés par M. Jean de Maupassant n'ont pas seulement un intérêt local mais se rattachent directement à l'histoire de la marine française et de nos anciennes colonies :

1° *Les Corsaires à l'exposition de Bordeaux* (Extr. de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, n° 8, août 1907, 27 p.). C'est une étude générale sur la course : avec un peu trop d'insistance peut-être, car il ne s'agit point là de choses inconnues, l'auteur précise le sens exact du mot *corsaire*, par opposition à celui de *pirate*, contrairement à une confusion courante au XVIIIe siècle, reproduite encore dans un article de l'*Encyclopédie*. Plus intéressants sont les renseignements sur la réglementation de la course à Bordeaux sous la Révolution et l'Empire, avec cita-

tion d'une lettre de marque et d'un procès-verbal de capture, détails précis sur l'armement des corsaires, l'amarinage des prises, la procédure suivie pour la liquidation et répartition du produit de leur vente entre armateur, actionnaires et équipage.

2° *Abraham Gradis et l'approvisionnement des colonies* (1756-1763) (Extr. de la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2e année, nos 3 et 4, 1909, 40 p.), C'est la plus développée et la plus intéressante de ces études : elle est consacrée au rôle d'une grande maison bordelaise d'armement à laquelle le gouvernement royal, faute de ressources, fit appel pendant la guerre de Sept ans pour approvisionner les colonies d'Amérique menacées par la famine. L'histoire générale y trouvera des exemples de l'activité prévoyante de Machault, de l'incapacité de ses successeurs et de la bonne volonté éclairée, mais tardive, de Choiseul. Cette histoire de l'armement bordelais, avec ses alternatives d'activité et d'abandon, se lie étroitement à celle de nos colonies pendant la crise décisive du XVIIIe siècle, notamment à celle du Canada, si misérablement abandonné.

3° *L'expédition de François Lavaud à la Louisiane* (1761-1763) (Extr. de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, no 4, juillet-août 1909, 22 p.). Cette étude se rapporte à un fait du même ordre : l'armement et l'expédition en 1762 d'une flottille de ravitaillement destinée à la Louisiane, tentative sérieuse, mais tardive, défectueuse et finalement inutile.

4° *Le procès du « Furet » et du « Décidé »* (1797-1798) (même revue, no 5, sept.-oct. 1910, 25 p.). C'est le récit curieux, mais sans grand intérêt général, de la prise, par un corsaire de Bordeaux (1797), d'un bâtiment anglais très richement chargé et du procès qui résulta de l'intervention, lors de l'amarinage, d'un autre corsaire, intervention inutile et intéressée. — P. K.

— C. Pitollet. *Comment fut accueillie en Espagne la première ambassade française en faveur du système métrique décimal.* Madrid, 1911, In-4°, 54 p. (Extrait de l'*Archivo de Investigaciones Históricas*). — Il s'agit de la mission de J.-B. Lechevalier, envoyé en Espagne à la fin de 1796. Cette mission échoua par suite des intrigues et des calomnies du directeur de l'Observatoire royal de Madrid, Salvador Jimenez Coronado. Après avoir brièvement retracé la carrière de ce Lechevalier [1], M. P. publie une lettre de celui-ci et une de son collaborateur, Pech, et la correspondance échangée entre Coronado et Godoy, le prince de la paix, à propos de la mission française, au total 13 documents qui éclairent d'un jour curieux cet épisode jusqu'ici mal connu des relations franco-espagnoles pendant la Révolution. — V.-L. B.

— Des erreurs et des omissions trop nombreuses ayant été constatées, après le tirage, dans la liste des *Ministères français* (1789-1909), publiée par la Société d'histoire moderne, dont nous avions annoncé l'apparition l'an dernier, l'édition fautive a été retirée et le travail primitif complètement remanié et augmenté. La nou-

1. Ajouter à la bibliographie un article de Ch. Joret. *Un helléniste voyageur normand, J.-B. Lechevalier* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 73 p.).

velle brochure (In-8 de 78 p. Paris, Cornély, 1911), contient la nomenclature des Ministères jusqu'au cabinet actuellement au pouvoir et se termine par un index alphabétique des noms des ministres et sous-secrétaires d'État. L'Introduction, en partie nouvelle, renferme des renseignements sommaires sur la formation ou les transformations des départements ministériels au cours du XIXe siècle. Bien des questions demeurent obscures dans cette histoire de l'administration centrale ; un ouvrage qui donnerait le tableau des différents services de chaque département, leur création, modification, suppression ou rattachement avec l'explication de leur action véritable serait fort utile aux historiens. On possède des études détaillées sur certains services, mais pas de livre offrant une synthèse, il faut aller chercher aux répertoires de droit administratif. L'ouvrage récent de M. H. Noël : *les Ministères, leur organisation, leur rôle* (Paris, 1911, in-8) n'est à peu près d'aucun secours pour les recherches de ce genre.

Tel qu'il se présente, ce nouvel instrument de travail sera d'une consultation facile. On a déjà exprimé le regret de ne pas y trouver la nomenclature des autorités qui exercèrent le pouvoir gouvernemental pendant la période révolutionnaire : Comité de Salut public, Commissions exécutives, Directeurs.

---

# LIVRES NOUVEAUX

---

**Généralités**. — *H. Berr*. La synthèse en histoire. Paris, Alcan, 5.00. — *A. Chuquet*. Études d'histoire. 4e série. Paris, Fontemoing, 3.50. — *E. Daudet*. A travers trois siècles. Paris, Hachette, 3.50. — *Lavisse*. Histoire de France. Tome IX, 2e partie. Tables. Paris, Hachette, 6.00. — *A. Malet*. XVIIIe siècle. Révolution. Empire. Paris, Hachette, 4.00. — *D. Villain*. La France moderne (Dictionnaire historique). Tome III : Haute-Garonne et Ariège. Paris, Champion, 40.00.

**Histoire politique intérieure**. — *A. Eigenbrodt*. Louis XVII von Frankreich und Karl Wilhelm Nauendorff. Leipzig, J.-H. Roboloky, 1 mk. — *Cte d'Espinchal*. Journal d'émigration publié par *E. d'Hauterive*. Paris, Perrin, 7.50. — *D. Le Falher*. Monographies chouannes. Paris, Champion, 3.50. — *Abbé Favret*. Le conventionnel Courtois et la duchesse de Choiseul. Châlons-sur-Marne, impr. Martin. — *E. Griselle*. État de la Maison du roi Louis XIII, de Marie de Médicis, etc... (1601-1665). Paris, Documents d'histoire, 15, rue Lacépède, 6.00. — *Kircheisen*. Napeleons Untergungs. 1 Bd. 1812. Stuttgart, 6 mk. — *F. Laurentie*. L'affaire Naundorff. Le rapport de M. Boissy d'Anglas commenté et réfuté. Paris, Émile-Paul. — Liste des victimes du Tribunal révolutionnaire à Paris. Paris, Picard, 5.00. — *Ch. Shorter*. Für und wieder Napoleon in St-Helena. Berlin, K. Siegismund, 5 mk. — *Ch. Vellay*. Les pamphlets de Marat. Paris, Fasquelle, 3.50. — *P. Viollet*. Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie. Paris, Larose et Tenin, 10.00.

**Histoire diplomatique.** — *Pce F. de Broglie.* Discours du duc de Broglie. 3e et 4e partie : Affaires étrangères, conférences littéraires. Paris, V. Lecoffre, 7. 50. — *Thomas Carlyle.* Olivier Cromwell. Tome II, traduit par *E. Barthélemy.* Paris, Mercure de France, 3. 50. — *E. Driault.* Napoléon et l'Europe. Austerlitz. La fin du Saint-Empire (1804-1806). Paris, Alcan, 7. 00. — *J. Hanoteau.* Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Rome. Tome II (1688-1723). Paris, Alcan, 25. 00. — *M. Hume.* La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne, traduit de l'anglais par J. Condamin et P. Bonnet. Paris, Perrin, 7. 50. — *T. Lameire.* Les déplacements de souveraineté en Italie pendant les guerres du XVIIIe siècle. Paris, A. Rousseau, 10. 00. — Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Tome IV. Paris, Ficker, 7. 50. — *E. Rott.* Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés. Tome IV. 2e partie. Paris, Alcan, 8. 00. — *G. A. C. Sandeman.* Metternich. London, Methuen, 10 s. 6 d. — *Siegfried, de Rousiers, de Périgny, Roy* et *A. Tardieu.* Les questions actuelles de politique étrangère dans l'Amérique du Nord. Paris, Alcan, 3. 50. — *A. Veltzé.* Die Politik Metternichs. Wien, A. Edlinger, 2 mk. — *A. Waddington.* Histoire de Prusse. Tome Ier : Des origines à la mort du Grand électeur (1688). Paris, Plon, 12. 00.

**Histoire militaire.** — *Gal d'Amade.* Campagne de 1908-1909 en Chaouïa. Paris, R. Chapelot, 7. 50. — *Bon De Blaÿ de Gaïx.* Lettres du baron de Castelnau, officier de carabiniers (1728-1793). Paris, Champion. — *Gal Bourelly.* La guerre de 1870 et le traité de Francfort, d'après les derniers documents. Paris, Perrin, 2. 50. — *Cne L. Chanson.* Un coin de la bataille d'Héricourt. Paris, Charles-Lavauzelle, 2. 50. — *A. Chuquet.* Ordres et apostilles de Napoléon. Tome II. Paris, Champion, 10. 00. — *Lt-Col Dulac.* Les levées départementales dans l'Allier sous la Révolution. Tome II. Paris, Plon, 8. 00. — *R. Friederich.* Die Befreiungskriege 1813-1815. 2. Bd. Berlin, Mittler, 7 mk. 50. — *P. Girard.* La guerre de 1870-11871. Souvenirs. Avignon, Seguin. — *Glaise von Horstenau.* Die Tage von Dresden 1813. Wien, A. Edlinger, 2 mk. — *Cne Hennequin.* Zurich. Masséna en Suisse. Paris, Berger-Levrault, 12. 00. — La guerre nationale de 1812. Tome VII (Publication de la Section historique de l'État-major de l'armée). Paris, Charles-Lavauzelle, 10.00. — *Caine Ledent.* Les Allemands dans le Gâtinais en 1870. Paris, Charles-Lavauzelle, 3. 00. — *Dr Liénart et R. Humbert.* Les uniformes de l'armée française depuis 1690 jusqu'à nos jours. 5 vol. Paris, A. Schulz, 250. 00. — *A. Martinien.* La guerre de 1870-1871. La mobilisation de l'armée, mouvements des dépôts. Paris, L. Fournier, 10. 00. — *E. von Mellenthin.* Briefe einer freiwilligen Krankenpflegerin aus den Kriegen 1864, 1866, 1870-71. Postdam, Stein, 5 mk. — *A. de Metz-Noblat.* La bataille de Frœschviller (Extr. des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Paris, Berger-Levrault, 2. 50. — *Cne L.-F. Moreau.* Sur le champ de bataille. Études et souvenirs. Paris, Berger-Levrault, 1. 50. — *W. von Pfaff.* Marshall Canrobert. Erinnerungen eines Jahrhunderts. Berlin, K. Siegismund, 9 mk. — *M. Prell.* Erinnerungen aus der Franzosenzeit in Hamburg (1806-1814), herausgegeben von H.-F. Bencke. Hamburg, Herold, 1 mk.25. — *D.-A. Reid.* Memories of the Crimean war (january 1855 to jane 1856). London, St. Catherine's Press. — *Caine M. Sautai.* L'œuvre de Vauban à Lille. Paris, R. Chapelot. — *A. Veltzé.* 1813-1815. Osterreich in den Befreiungskriegen, 10 Bde. Wien, A. Edlinger, jede, 2 mk. — *E. von Woinovich.* Kuhn, Leipzig, Hanau, 1813. Wien, A. Edlinger, 2 mk.

**Histoire religieuse**. — *Abbé A. Gavard*. Inventaire des archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution (1729 à 1754). Annecy, impr. commerciale. — *Th. Griezinger*. The Jesuits. London, Thynne, 1 s. — *H. de Laguérenne*. Notes et souvenirs relatifs à l'ancien couvent des Ursulines de Montluçon (1643-1909). Paris, Champion, 3. 00. — *Chne A. Largent*. Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Paris, V. Lecoffre, 6.00.

**Histoire économique et sociale. Histoire coloniale**. — *E. Chevalley*. Essai sur le droit des gens napoléonien d'après la correspondance. Tome I (1800-1807). Paris, Delagrave. — *Ed. Gachot*. Marie-Louise intime. Paris, Tallandier, 6.00. — *J. Loutchisky*. L'état des classes agricoles en France à la veille de la Révolution. Paris, Champion. — *P. Masson*. Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle. Paris, Hachette, 12.00. — *H. Moysset*. L'esprit public en Allemagne, vingt ans après Bismark. Paris, Alcan, 5.00. — Napoleon and others. Letters of love. London. Humphreys, 2 s. 6 d.

**Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art**. — Châteaux de France anciens et modernes (album). Paris, Ch. Massin, 40. 00. — *G. Chinard*. L'exotisme américain dans la littérature française au XIXe siècle. Paris, Hachette, 3. 50. — *Ch. Collé*. Journal historique inédit pour les années 1761 et 1762, publié par *Ad. Van Bever*. Paris, Mercure de France, 7. 50. — *H. Furst*. Chardin. London, Methuen, 12 s. 6 d. — *L. Maigron*. Le romantisme et la mode. Paris, Champion, 10. 00. — *O. de Mohl*. Correspondance de Fauriel et Marie Clarke. Paris, Plon, 7. 50. — *Dr Potiquet*. Chateaubriand et l'hystérie. Essai de psychologie. Paris, L. Laisnays, 1. 25. — *Prod'homme et Dandelot*. Gounod (1818-1893). Paris, Delagrave, 3. 50. — *F. Rousseau*. Mémoires du Président Hénault. *Nouvelle édition*. Paris, Hachette, 10. 00. — *L. Séché*. Les amitiés de Lamartine. Paris, Mercure de France, 7. 50. — *Sichel*. Michel de Montaigne. London, Constable, 7 s. 6 d.

**Histoire locale et généalogique**. — *P. de Casteras*. Révolutionnaires et terroristes du département de l'Ariège. Paris, Champion, 4. 00. — *G. Letonnelier*. Annecy aux XVe et XVIe siècles. Annecy, impr. J. Depollier. — *C. Pouthas*. Les collèges de Caen au XVIIIe siècle. Caen, L. Jouan. — *J.-B. Champeval*. Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze. Tome Ier. Tulle, J. Mazeyrie. — *F. Mireur*. Le Tiers-État à Draguignan. Draguignan, Latil. — *Labroue*. L'esprit public en Dordogne pendant la Révolution. Paris, Alcan, 4. 00. — *C. Forteau*. Episodes de la Révolution à Étampes. Fontainebleau, impr. M. Bourges. — *E. Moreau-Nélaton*. Fère-en-Tardenois, 3 vol. Paris, Champion, 100. 00. — *A. Portalier*. Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais. Paris, Champion, 20. 00. — *Abbé J. Moulard*. Une page inédite de l'histoire de Lyon. Les élections de 1822 et la préfecture du comte C. de Tournon. Lyon, E. Vitte. — *Dr A. Bernard*. Histoire de Landres. Châlons-sur-Marne, A. Robat. — *F. Le Lay*. Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIIIe siècle. Paris, Champion. — *M. Barroux*. Le département de la Seine et la Ville de Paris. Notions générales bibliographiques. Paris, Champion, 7. 50. — *L. Bascoul*. Essai historique sur le château de Saint-Privat. Nîmes, impr. générale.

---

# INDEX ALPHABÉTIQUE

## DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES


*Abeille* (*L.*), L'esprit démocratique de l'enseignement secondaire argentin (J. L.), 264.

*André* (*J. d'*), L'Angleterre et ses colonies autonomes (M. N.), 130.

*Andreis* (*P. de*), La magistrature française sous l'Ancien Régime. Une dynastie de premiers présidents (R. G.), 262.

*Arnheim* (*F.*), Luise Ulrike, die schwegische Schwester Friedrichs des Grossen, ungedruckte Briefe (R. Girard), 371.

*Aubanel* (*P.*), Galilée et l'Eglise. L'Histoire et le Roman (V.-L. B.), 255.

*Audouard* (*J.*), Le siège de Barcelone en 1714 (C.-G. P.), 260.

*Audouard* (*J.*), Un krach financier au XVIIIe siècle. La faillite de Pierre Creissel, trésorier général des Etats de Provence, 1782 (R. G.), 262.

*Barnaud* (*J.*), Pierre Viret, sa vie et son œuvre. — Quelques lettres inédites de Pierre Viret (V.-L. Bourrilly), 347.

*Barthélemy* (*E.*), voir : *Carlyle* (*Th.*).

*Batiffol* (*L.*), Le roi Louis XIII à vingt ans (G. Morizet), 210.

*Boislisle* (*A. et J. de*), voir : *Saint-Simon*.

*Bossuet*, Correspondance pub. par Ch. Urbain et E. Levesque, t. IV (A. Cans), 360.

*Boubée* (*R.*), Camille Jordan en Alsace et à Weimar (J. M.), 267.

*Bourgeois* (*E.*), La diplomatie secrète au XVIIIe siècle, ses débuts. Tome III. Le secret de Dubois (A. Girard), 213.

*Branche* (*Mme A.*), voir : *Poumiès de La Siboutie*.

*Breil de Pontbriand* (*Vte du*), Le dernier évêque du Canada français : Mgr de Pontbriand (P. K.), 406.

*Bricourt* (*J.*), L'histoire des religions et la foi chrétienne, 130.

*Brüch* (*P.*), voir : *Monts* (*Gl C. de*).

*Calmon-Maison* (*Mis*), L'Amiral d'Estaing (1729-1794). — Mémoire au roi sur la réforme de la marine par le Cte d'Estaing (R. Girard), 80.

*Cannan* (*E.*), Histoire des théories de la production et de la distribution dans l'économie politique anglaise de 1776 à 1848 (R. Picard), 100.

*Carlyle* (*Th.*), Olivier Cromwell. Sa correspondance, ses discours. Trad. par E. Barthélemy (V.-L. B.), 257.

*Carré* (*H.*), Histoire de France, voir : *Lavisse* (*E.*).

*Chambrier* (*Mme A. de*), Henri de Mirmand et les Réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes, 1650-1721 (V.-L. Bourrilly), 67.

*Chardonchamp* (*G.*), La famille de Voltaire (J. M.), 263.

*Charles-Roux* (*Fr.*), Les origines de l'expédition d'Egypte (Ch. Ballot), 370.

*Charlier-Meniolle* (*A.*), L'assemblée des Notables tenue à Rouen en 1596 (V.-L. B.), 257.

*Churton-Collins* (*J.*), Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre (R. Girard), 405.

*Clément-Simon* (*G.*), La comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert (A. Cr.), 128.

*Coulin* (*J.*), Die sozialistische Weltanschauung in der französischen Malerei (C.-G. P.), 129.

*Cultru* (*P.*), Histoire du Sénégal du

XVe siècle à 1870 (P. Kaeppelin), 351.
*Cuneo d'Ornano* (*Lt-Cel*), Mes étapes, notes d'histoire militaire (1870-1880), 128.
*Dagoury* (*Mme L.*), voir : *Poumiès de La Siboutie.*
*Delvaille*, La Chalotais éducateur (M. Marion), 217.
*Denifle* (*H.*), Luther et le luthéranisme. Etude faite d'après les sources. Tome Ier (V.-L. Bourrilly), 63.
*Destray* (*P.*) et *E. Isnard*, La marine bourguignonne et côtedorienne (R. G.), 263.
*Dide* (*A.*), J.-J. Rousseau, le Protestantisme et la Révolution française (R. Picard), 221.
*Dumoulin* (*M.*), Etudes et portraits d'autrefois (R. G.), 402.
*Dupont-Châtelain* (*Mme M.*), Les Encyclopédistes et les femmes (J. M.), 263.
*Duranty* (*Mis de*), voir : *Gaffarel.*
*Durieux* (*J.*), voir : *Poumiès de La Siboutie.*
*Duval* (*L.*), Lallemant de Léviguen, intendant d'Alençon (R. G.), 127.
*Estaing* (*Cte d'*), voir : *Calmon-Maison.*
*Fage* (*R.*), Le collège d'Ussel (J. L.), 264.
*Gaffarel* (*P.*) et *Mis de Duranty*, La peste de 1720 à Marseille et en France (V.-L. Bourrilly), 366.
*Gandilhon* (*A.*), Cahiers de doléances du bailliage de Bourges et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont (M. Marion), 83.
*Gatien de Clérambault* (*E.*), Le château de Tournoël (Auvergne) (A. L.), 129.
*Gazier* (*A.*), Les derniers jours de Blaise Pascal (V.-L. B.), 258.
*Gerbaux* (*F.*) et *Ch. Schmidt*, Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Tomes III et IV (H. S.), 266.
*Gigon* (*S.-C.*), La troisième guerre de religion. Jarnac-Moncontour (V.-L. Bourrilly), 209.
*Gout* (*R.*), L'affaire Tyrrell (R. Durand), 379.
*Granier* (*J.*), Les actions de travail (R. P.), 130.
*Griselle* (*E.*), Fénelon, études historiques (A. Cans), 363.
*Guénin* (*E.*), Les Français au Brésil et en Floride (P. K.), 126.
*Guillon* (*Ed.*), Napoléon et la Suisse, 1803-1815 (Ch. Ballot), 375.
*Guy* (*H.*), L'Ecole des Rhétoriqueurs (J. Marsan), 205.
*Hauser* (*H.*), Les manuscrits des « Annales d'Issoire » (V.-L. B.), 257.
Histoire de France (Larousse) (R. G.), 402.
*Hoog* (*G.*), Les conservateurs et la troisième République (M. N.), 129.
*Humbert* (*Abbé A.*), Les origines de la théologie moderne (V.-L. Bourrilly), 346.
*Ingerslev* (*Dr*), Französische Geburtshelfer zur Zeit Louis XIV (C.-G. P.), 130.
*Isnard* (*E.*), voir : *Destray* (*P.*).
*Jaurgain* (*J. de*), Troisville, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires (G. M.), 258.
*Jovy* (*E.*), Deux inspirateurs peu connus des Maximes de La Rochefoucauld, Daniel Dyke et Jean Verneuil (V.-L. B.), 259.
*Labande* (*L.-H.*), Recueil des lettres de Charles-Quint conservées aux archives de Monaco (V.-L. B.), 256.
*Lacour* (*L.*), La Révolution française et ses détracteurs d'aujourd'hui, 127.
*Lambeau* (*L.*), Bercy (J. L.), 268.
*Lanson* (*G.*), Manuel bibliographique de la littérature française moderne. III. XVIIIe siècle (V.-L. B.), 404.
*Laprade* (*W.-T.*), England and the French Revolution, 1789-1797 (C. Ballot), 88.
*Latreille* (*C.*), L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803. — Après le Concordat. L'opposition de 1803 à nos jours (L. Lévy-Schneider), 91.
*Lavisse* (*E.*), Histoire de France. Tome VIII, 2e partie. Le règne de Louis XV (1715-1774), par *H. Carré* (A. Girard), 75.
*Lawrence Lowell* (*A.*), Le gouvernement de l'Angleterre (P. Mantoux), 233.
*Lecestre* (*L.*), voir : *Saint-Simon.*
*Leclercq* (*Dom H.*), Les martyrs, le XVIIIe siècle (A. Cans), 223.

*Lepreux* (*G.*), Gallia typographica, t. Ier (V.-L. Bourrilly), 350.
*Lesort*, voir : *Sée*.
*Leuridan* (*Chne Th.*), Le siège de Lille en 1708 (C.-G. P.), 260.
*Levassseur* (*E.*), Histoire du commerce de la France. I. Avant 1789 (Ph. Sagnac), 224.
*Lévy* (*G. et P.*), voir : *Monts* (*Gal C. de*).
*Longuemare* (*E.*), Bossuet et la société française sous le règne de Louis XIV (A. Cans), 362.
*Mahuet* (*Cte A. de*), Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy, 1641-1790 (L. Davillé), 212.
*Maréchal* (*P.*), voir : *Turenne*.
*Martin* (*W.*), La situation du catholicisme à Genève, 1815-1907 (R. Durand), 377.
*Maugain* (*G.*), L'Italie dans quelques publications de Jésuites français (V.-L. B.), 126.
*Maupassant* (*J. de*), Les Corsaires à l'exposition de Bordeaux ; — A. Gradis et l'approvisionnement des colonies ; — Expédition de F. Lavaud à la Louisiane, etc. (P. K.), 406.
*Mauve* (*E.*), Le Bourbonnais sous la seconde République (A. Crémieux), 229.
*Mazaud* (*A.*), Les revendications économiques des assemblées primaires en juillet 1793, 266.
*Milhac* (*L.*), Les subdélégués en Champagne sous l'Ancien Régime (R. G.), 261.
*Milhaud* (*A.*), La lutte des classes à travers l'histoire et la politique (R. P.), 267.
Ministères français (Les), 1789-1911, 2e édition, 407.
*Monts* (*Gal C. de*), La captivité de Napoléon III en Allemagne. Trad. par Paul Brüch, Gilbert et Paul Lévy (M. Nesi), 101.
*Moulin* (*P.*), Documents relatifs à la vente des biens nationaux (Bouches-du-Rhône). Tome III (M. Marion), 83.
*Pariset* (*E.*), Biographie de Jean Cléberger (V.-L. B.), 403.
*Pernot* (*M.*), La politique de Pie X (R. Durand), 231.
*Pisani* (*P.*), L'Église de Paris et la Révolution, 1789-1799 (Ph. Sagnac), 84.
*Pitollet* (*C.*), Contribution à l'histoire de Fabri de Peiresc (V.-L. B.), 126.
*Pitollet* (*C.*), L'abbé F.-C. Mascara Torriano (V.-L. B.), 405.
*Pitollet* (*C.*), Comment fut accueillie en Espagne la première ambassade française pour le système métrique (V.L. B.), 407.
*Plattard* (*J.*), L'écriture sainte et la littérature scripturaire dans l'œuvre de Rabelais (V.-L. Bourrilly), 62.
*Poumiès de la Siboutie*, Souvenirs d'un médecin de Paris, pub. par Mmes A. Branche et L. Dagoury, introduction et notes par J. Durieux (A. Crémieux), 228.
*Revol* (*J.*), Turenne, essai de psychologie militaire (C.-G. Picavet), 354.
*Russel Parsons Jameson*, Montesquieu et l'esclavage (R. Girard), 219.
*Saint-Maurice* (*Mis de*), Lettres sur la cour de Louis XIV, 1667-1670 (C.-G. Picavet), 70.
*Saint-Simon*, Mémoires pub. par A. de Boislisle, L. Lecestre et J. de Boislisle. Tome XXII (C.-G. P.), 260.
*Sautai* (*Cne M.*), Deux admiratrices du comte de Belle-Isle, Adrienne Lecouvreur et la comtesse de Bonneval (R. G.), 127.
*Sautai* (*Cne M.*), Fragments des mémoires de G.-L.-H. de Valory, enseigne au régiment de Piémont, 1692-1710 (C.-G. P.), 261.
*Schmidt* (*Ch.*), voir : *Gerbaux* (*F.*).
*Schwab*, Documents relatifs à la vente des biens nationaux. District d'Epinal (M. Marion), 374.
*Sée* (*H.*) et *Lesort*, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes. Tome II (M. Marion), 83.
*Ségur* (*Mis de*), Silhouettes historiques (R. G.), 403.
*Soyer* (*J.*), Les députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux États-généraux de Blois en 1588 (V.-L. B.). 257.
*Stanton Ford* (*C.*), Wöllner and the Prussian religious edict of 1788 (C. A.), 262.
*Stryienski* (*C.*), Mesdames, filles de Louis XV (R. Girard), 368.

*Thomas* (*Abbé J.*), Le Concordat de 1516 (V.-L. Bourrilly), 202.
*Thuasne* (*L.*), Villon et Rabelais, notes et commentaires (V.-L. Bourrilly), 207.
*Turenne* (Maréchal de), Mémoires pub. par Paul Marichal. Tome Ier (C.-G. P.), 259.
*Weill* (*Ct M.-H.*), Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne (C. Ballot), 96.
*Weill* (*G.*), Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908) (R. Durand), 226.
*Weill* (*G.*), Histoire du mouvement social en France, 2e éd. (R. Picard), 103.
*Welvert* (*E.*), Autour d'une dame d'honneur, la duchesse de Narbonne-Lara (R. Girard), 368.
*Wiens* (*E.*), Fancan und die französische Politik, 1624-1627 (G. Morizet), 64.
*Yrondelle* (*A.*), Histoire du collège d'Orange avant la Révolution (J. L.), 264.

# TABLE DES MATIÈRES

**Articles de fond :**

ALAZARD (J.). Le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ..... 27-49, 273-299
CANS (A.). L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV ..... 334-345
FESTY (O.). La Société philanthropique de Paris et les sociétés de secours mutuels ..... 170-196
HAUSER (H.). Du recueil intitulé « Mémoires de Condé » ..... 50-61
HESSELBARTH (H.). Deux documents sur la candidature Hohenzollern. 197-202
LOUTCHISKY (J.). Les classes paysannes en France au XVIIIe siècle (Suite et fin) ..... 5-26
MURET (P.). La politique française dans l'affaire des Duchés et les premiers essais d'intervention européenne jusqu'à l'invasion du Slesvig (25 décembre 1863-16 janvier 1864) ..... 137-169, 300-333

**Comptes rendus** (voir l'Index alphabétique).

**Livres nouveaux** ..... 131, 270, 408

**Revue des Périodiques :**

Académie des Sciences morales et politiques ..... 105
Annales du Midi ..... 105, 384
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français ..... 105, 238
Feuilles d'histoire ..... 106
La Révolution française ..... 107, 239, 384
Le Correspondant ..... 108
Revue de Paris ..... 241, 386
Revue de Synthèse historique ..... 241
Revue des Deux Mondes ..... 110, 387
Revue des Pyrénées ..... 390
Revue des Questions historiques ..... 112
Revue d'histoire de Lyon ..... 109, 241
Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales ..... 109
Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée ..... 392
Revue historique ..... 113, 243, 396

Revue historique de Bordeaux..... 114, 245
Revue internationale de l'Enseignement..... 246
Revue pédagogique..... 115
Revue politique et parlementaire..... 117
Mercure de France..... 240
American historical Review..... 246
English historical Review..... 247
Historische Vierteljahrschrift..... 247
Historische Zeitschrift..... 247

**Notes et nouvelles :**

Académie des Beaux-Arts..... 399
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 249, 399
Académie des Sciences morales et politiques..... 119, 248, 398
Bibliothèque nationale. Acquisitions du département des manuscrits.. 401
Collège de France (Décret relatif à l'organisation du)..... 250
Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements..... 120
Congrès de Sociétés savantes à l'occasion du millénaire normand.... 121
Diplômes d'études d'histoire et de géographie (Liste des mémoires soutenus à la session de 1911 devant les Facultés des Lettres)..... 399
Exposition de documents relatifs à Théophile Gautier..... 124
Exposition sur « Paris durant la grande époque classique »..... 124
Incendie des archives du Palais de Justice à Évreux..... 124
Notices sur Émile Levasseur, le duc de la Trémoïlle..... 254
Nouvelles universitaires. Agrégation d'histoire..... 251
Papiers du duc d'Aumale..... 252
Préparation d'un *Dictionnaire de biographie française*..... 253
Prix décernés par l'Institut à des ouvrages d'histoire moderne..... 119, 248
Publication des procès-verbaux manuscrits de l'Académie des Sciences. 123
Publications diverses..... 268, 401
Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements..... 122
*Revue des Études napoléoniennes* (Création de la)..... 401
Société de l'histoire de France..... 249
Société de l'histoire de l'art français..... 123, 250, 399
Société d'histoire contemporaine..... 123
Société d'histoire moderne..... 122, 250, 399
Société des Amis de Fontainebleau..... 123
Société des Amis de Versailles..... 123
Société pour l'étude de la gravure française (Fondation d'une)..... 123
Société pour l'étude du XVIIIe siècle (Projet de fondation d'une)..... 401
Thèses de doctorat ès-lettres de MM. Gaschet, Barnaud, Braesch, Fleury, Loiseau, Oulmont, J. Rambaud et Rosset..... 125
de MM. Gagnol, Rochette..... 251

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

D
1
R27
t.16

Revue d'histoire moderne et
contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY